



HAL
open science

L'importance et l'avenir du coton en Afrique de l'Ouest : cas du Mali

Karim Bagayoko

► **To cite this version:**

Karim Bagayoko. L'importance et l'avenir du coton en Afrique de l'Ouest : cas du Mali. Economies et finances. Université de Grenoble, 2013. Français. NNT : 2013GRENE002 . tel-00959321

HAL Id: tel-00959321

<https://theses.hal.science/tel-00959321>

Submitted on 14 Mar 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

THÈSE

Pour obtenir le grade de

DOCTEUR DE L'UNIVERSITÉ DE GRENOBLE

Spécialité : **Sciences économiques**

Arrêté ministériel : 7 août 2006

Présentée par

Karim BAGAYOKO

Thèse dirigée par **Jacques Fontanel**

préparée au sein du **Laboratoire PACTE- EDDEN**
dans l'**École Doctorale de Sciences Economiques**

L'IMPORTANCE ET L'AVENIR DU COTON EN AFRIQUE DE L'OUEST: CAS DU MALI

Thèse soutenue publiquement le **05 décembre 2013**
devant le jury composé de :

Monsieur Jacques PERCEBOIS, Professeur, Université
Montpellier I (Rapporteur)

Monsieur Ahmed SILEM, Professeur, Université Lyon III
(Rapporteur)

Monsieur Claude COURLET, Professeur émérite, Université
Pierre Mendès-France Grenoble (Président)

Monsieur Jacques FONTANEL, Professeur émérite, Université
Pierre Mendès –France Grenoble (Directeur de thèse)



REMERCIEMENTS

C'est un plaisir pour moi d'avoir ici l'occasion de remercier tous ceux qui m'ont aidé et soutenu tout au long du parcours sinueux dont cette thèse est l'aboutissement.

Je tiens en premier lieu à exprimer ma reconnaissance à mon Directeur de thèse, Jacques FONTANEL, sans le soutien duquel ce travail n'aurait pu voir le jour. Ma thèse a grandement bénéficié de son attention et de ses conseils. La confiance qu'il m'a témoignée, sa disponibilité et son intérêt permanent pour mon travail ont été très précieux, et ce malgré la distance géographique entre Bamako et Grenoble, ce qui nous a contraints à travailler constamment par messages électroniques qu'il en soit honoré.

Mes remerciements vont également au personnel de l'enseignement supérieur, notamment celui de l'Université de Bamako (Ex FSJE, FSJP, FSEG) pour le soutien qu'ils ont manifesté à l'égard de ce travail.

Ma thèse doit également beaucoup à ma famille notamment à mon épouse Aminata BAGAYOKO, à mes enfants et à tous mes amis et collègues particulièrement l'ex doyen de la FSJE Antoine Fernand CAMARA pour ses encouragements à chacune de nos rencontres. L'appui et le soutien qu'ils m'ont apportés resteront inestimables.

Je remercie également toutes les personnes qui ont accepté de faire partie de mon jury de thèse.

L'Université n'entend donner aucune approbation ni improbation aux opinions émises dans cette thèse. Ces opinions doivent être considérées comme propres à l'auteur.

S O M M A I R E

	Pages
REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION GENERALE.....	12
 PREMIERE PARTIE-IMPORTANCE DU COTON AU MALI	 39
 CHAPITRE I : HISTOIRE ET GEOGRAPHIE DU COTON AU MALI	 40
 SECTION I : HISTOIRE DU COTON.....	 40
I) Pourquoi et comment la culture du coton a-t-elle été introduite en Afrique et au Mali	40
II) Les grandes dates liées au coton.	61
 SECTION II : LA GEOGRAPHIE DU COTON DANS LE MONDE.....	 69
I) Les Conditions d'Organisations et modes de production du coton	70
II) La Cartographie du coton dans le monde en Afrique et au Mali..... .	80

CHAPITRE II : L'INTERET ECONOMIQUE DE LA PRODUCTION DU COTON AU MALI EN LIEN AVEC LA CONCURRENCE MONDIALE90

SECTION I : IMPORTANCE DU COTON DANS LE MONDE ET EN AFRIQUE90

I)	La Production mondiale de coton.....	91
II)	La Consommation mondiale de coton.....	97
III)	Les Echanges internationaux.....	97

SECTION II : IMPORTANCE DE LA PRODUCTION DE COTON EN AFRIQUE..... 99

I)	La zone de l'UEMOA.....	100
II)	Le coton et l'économie des pays africains	102

SECTION III : IMPORTANCE ET INTERET DU COTON AU MALI..... 108

I)	L'importance économique de la consommation et de l'exportation du coton.....	109
II)	Les avantages du coton dans l'industrie textile et commerces Régionaux.....	122

SECTION IV: LES INCONVENIENTS LIES A LA CULTURE DU COTON..... 146

I)	La dépendance des producteurs de coton vis-à-vis du marché et des acheteurs.....	146
II)	La faiblesse de la valeur ajoutée issue de la production de coton.....	146

III)	La faiblesse et la chute du cours du coton.....	147
IV)	La faible organisation des pays producteurs africains de coton.....	148
V)	L'accroissement de l'utilisation de produits chimiques	148

DEUXIEME PARTIE : LA GUERRE DU COTON..... 155

CHAPITRE III:LES RAISONS JUSTIFIANT LA GUERRE DU COTON..... 155

SECTION I: LES RAISONS HISTORIQUES..... 155

I)	Le rôle incontournable de l'Etat dans l'introduction de la culture du coton.....	156
II)	La fin des accords multifibres.....	159

SECTION II : LES RAISONS GEOPOLITIQUES..... 171

I)	Un cours mondial du coton très instable souffrant de la dépréciation du dollar	171
II)	Des distorsions du marché international particulièrement préjudiciables aux filières cotonnières des pays en développement.....	172
III)	Une OMC qui a du mal à faire respecter les règles d'une concurrence loyale entre pays producteurs de coton	175

CHAPITRE IV : LES DISCUSSIONS..... 176

SECTION I: LES NEGOCIATIONS ET DECISIONS DE L'OMC..... 177

I)	La Plainte du Brésil contre les Etats-Unis..	177
----	--	-----

II) L'Initiative sectorielle africaine et les négociations à la conférence de Cancun	182
--	-----

SECTION II : LES ETUDES ET POINTS DE VUE DES ECONOMISTES ET DES CHERCHEURS..... 188

SECTION III : LES POSITIONS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS SOUS REGIONALES, PROFESSIONNELLES, NON GOUVERNEMENTALES EN FAVEUR DU COTON 189

I) Le CIRAD.....	192
II) L'APROCA.....	195
III) LA FONDATION MAX HAVELAAR.	197

CHAPITRE V : LES SUBVENTIONS201

SECTION I : LES NOMBREUSES POLITIQUES DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DU COTON.....201

I) Les mesures américaines de soutien au coton..	202
II) Les Mesures européennes de soutien au coton	206
III) Les mesures de soutien en faveur du coton en Chine.....	211

SECTION II : LES IMPACTS DES SUBVENTIONS SUR L'ECONOMIE DES PAYS PAUVRES PRODUCTEURS DE COTON NOTAMMENT LE MALI.....213

I) Les effets des subventions sur les recettes d'exportation dans le secteur du coton.....	214
--	-----

II)	Les effets des subventions sur la production cotonnières et les surfaces Emblavées.....	216
III)	Les effets des subventions américaines et européennes sur la CMDT.....	216
IV)	Les effets des subventions sur le PIB et l'économie en général.....	217
V)	Les effets des subventions sur les revenus des producteurs..... ..	218

TROISIEME PARTIE : L'AVENIR DU COTON AU MALI : 221

CHAPITRE VI : LA REPONSE A LA QUESTION DES SUBVENTIONS..... 222

SECTION I : LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS ET LEURS IMPACTS.....222

I)	Les différentes propositions allant dans le sens d'une suppression des subventions en faveur du coton:.....	222
II)	Les impacts de la suppression totale ou partielle des subventions au coton.....	227

SECTION II : LES LIMITES DE LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS.....254

I)	Le jeu des « boîtes ».....	254
II)	Effets liés à la réduction des subventions.....	256

CHAPITRE VII : LES ENTENTES AFRICAINES.....257

SECTION I : L'INITIATIVE SECTORIELLE AFRICAINE.....257

SECTION II: LES ACTIONS DE L'UEMOA S'INSCRIVANT EN FAVEUR DE LA FILIERE COTONNIERE AFRICAINE..... 259

I)	La mise en place du cadre de concertation de la filière coton.....	260
II)	les négociations internationales sur le coton notamment dans le cadre de l'OMC au nom du C4.....	260
III)	La promotion des industries régionales de transformation.....	260
IV)	L'harmonisation du marché des intrants.....	260
V)	La coordination de la recherche	260
VI)	La mise en place d'une classification régionale sur les qualités des produits.....	261
VII)	La mise en place d'un fonds d'assurance pour la gestion des risques liés aux prix.....	261
	VIII)La proposition de calendrier de mise en place d'actions prioritaires	262

SECTION III: LA POSITION DES PAYS ACP VIS-A-VIS DU DOSSIER COTON.....268

CHAPITRE VIII : LES REFORMES DES FILIERES COTONNIERES EN AFRIQUE ET LEURS IMPACTS..... 271

SECTION I: QUELS SONT LES FACTEURS NECESSITANT LES REFORMES COTONNIERES ?..... 273

I)	L'instabilité et les tendances baissières du cours mondial du coton.....	274
----	--	-----

II) La recherche ou le manque de compétitivité de l'industrie textile.....	279
SECTION II : LES REFORMES MISES EN ŒUVRE....	286
I) La situation d'avant réforme : les monopoles publics.....	286
II) L'ère des reformes et de la libéralisation	288
SECTION III: LES IMPACTS DES REFORMES DES FILIERES COTONNIERES	294
I) Les avantages liés aux réformes des filières cotonnières:.....	294
II) Les inconvénients de la production	298
CHAPITRE IX : OPPORTUNITE DE LA CULTURE DU COTON.....	302
SECTION I : L'opportunité de la culture du coton par rapport à d'autres variétés de coton.....	303
I) Les variétés alternatives de coton (non conventionnelles).....	304
SECTION II : L'intérêt de la production de coton et les impacts des cultures alternatives au coton conventionnel.....	318
I) Les avantages liés aux autres variétés de coton	318
II) Les inconvénients liés à la culture d'autres variétés.....	321
CHAPITRE X : L'AIDE INTRENATIONALE	324
SECTION I : LES AIDES BILATERALES	324
I) L 'AFD :.....	326

II) HELVETAS	327
SECTION II : LES AIDES MULTILATERALES	327
I) La coopération Bretagne –UEMOA	328
II) Le Partenariat UE-Afrique.....	328
III) Appui à la filière au sein de l’UEMOA	329
IV) Les aides recensées et coordonnées par l’OMC dans le cadre des appuis en faveur de l’agriculture particulièrement sur le dossier coton.....	330
CONCLUSION GENERALE.....	332
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	335
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES ELECTRONIQUES.....	342
ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES.....	343
LISTE DES CARTES..	347
LISTE DES FIGURES.....	347
LISTE DES GRAPHIQUES.....	348
LISTE DES IMAGES	348
LISTE DES TABLEAUX	348
ANNEXES.....	352
RESUME.....	410
TABLE DES MATIERES	412

INTRODUCTION GENERALE

Au plan géographique, la République du Mali est une nation à caractère multiethnique et linguistique (bambaras, peulhs, sénoufos, sonhaï etc.) occupée essentiellement dans les activités agropastorales et commerciales. Le Mali partage ses frontières avec sept pays : Algérie, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée, Mauritanie, Niger, Sénégal.

CARTEN°1 La carte du Mali



Source: http://www.google.fr/search?q=Carte+coton+du+Mali&hl=fr&rlz=1W1MERD_frML50

Image n°1 Coton graine récolté avant égrenage



Source: http://www.google.fr/search?q=Carte+coton+du+Mali&hl=fr&rlz=1W1MERD_frML50

Image n°2 Champ de coton au moment des semis



Source: http://www.google.fr/search?q=Carte+coton+du+Mali&hl=fr&rlz=1W1MERD_frML50

Le Mali est le deuxième pays le plus vaste de l'UEMOA après le Niger, avec une superficie de 1.240.192 Km². La population malienne estimée à 8.130.000 habitants en 1990 est passée à plus de 15,3 millions d'habitants fin 2012, avec un taux d'accroissement naturel de 2,2%. En 2012, avec une population rurale à près de 75%, l'importance du secteur primaire (ou rural) est encore très largement dominant dans l'activité économique nationale. Huit autres secteurs sont reconnus par les statistiques nationales : l'industrie, les mines, le tourisme, l'énergie, la communication et les nouvelles technologies, les transports, l'artisanat et la culture.

Depuis 2002, le Mali s'est engagé dans la réalisation des objectifs du Millénaire. L'importance de la pauvreté au niveau national est passée de 56% en 2001 à 43% en 2010. Cependant, depuis l'émergence de la crise économique et financière internationale, l'augmentation du prix du pétrole, la réduction relative des biens alimentaires dans le monde et les crises politiques africaines (notamment en Côte d'Ivoire et en Lybie), les efforts fournis par le Mali n'a plus la même efficacité. La crise politique que traverse le pays depuis le coup d'état de mars 2012 rend encore plus difficile la perception de cette évolution, qui ne peut manquer de s'inscrire sur une pente régressive en termes de bien-être de la population. L'indicateur de développement humain (Tableau n° 1) présenté annuellement par le PNUD montre, qu'après avoir progressé pendant près de 30 ans, l'IDH semble stagner depuis 2010, et sans doute régresser en 2013², au regard des conditions difficiles du conflit armé qui secoue le Mali.

Tableau n° 1 - Évolution de l'IDH sur 30 ans¹

Année	1980	1990	2000	2005	2010	2011	2012
IDH	0,176	0,204	0,270	0,312	0,344	0,347	0,344

Source : PNUD

Avant d'aborder le secteur rural qui se trouve au cœur de nos travaux eu égard à la place qu'il occupe au sein de l'économie nationale du Pays, notamment en ce qui concerne le coton, il nous paraît nécessaire de présenter succinctement les principales productions de l'économie malienne. Plusieurs difficultés réduisent la qualité de cette analyse, notamment l'éparpillement, la rareté, l'absence parfois d'informations statistiques, souvent fondées sur des listes de données incomplètes dans le temps et dans l'espace, à partir d'agrégats aux contours spatiaux différents et évolutifs dans le temps. L'absence ou la rareté de données officielles récentes est un problème délicat à résoudre. Aujourd'hui, les dernières informations statistiques portent sur les années 2009 ou 2010, même s'il existe des estimations pour les années suivantes, avec des méthodes qui ne fournissent que des informations très approximatives d'influencer la pertinence des analyses économiques. L'absence d'un système centralisé de collecte et d'archivage des données ne permet guère le contrôle de l'homogénéité des agrégats. Il en résulte de nombreuses sources d'information, fournissant des résultats statistiques hétérogènes concernant la même période et le même secteur. Cependant, il est quand même nécessaire d'appréhender

¹ Cf. Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) pour les années correspondantes, La Découverte, Paris.

l'évolution de cette économie malienne, en soulignant les écarts d'information qui troublent l'analyse et la rende plus aléatoire, sauf si les résultats finaux convergent.

Le secteur industriel

En vue de changer qualitativement une situation industrielle insatisfaisante, le Gouvernement malien a adopté, en novembre 2004, un document de politique d'industrialisation allant de 2004 à 2007. Il s'agissait de favoriser un développement industriel ordonné sur la base d'une création de 6.000 emplois industriels. Avec cet objectif, la part du secteur manufacturier dans le PIB devait passer de 6 à 10%, grâce au développement d'investissements productifs privés (nationaux et/ou étrangers) et un meilleur accompagnement de l'Etat. Cependant, le Mali a subi de plein fouet les aléas climatiques, l'instabilité politique sous-régionale, le rétrécissement de l'Investissement Direct Etranger (IDE) au niveau mondial, les crises cotonnières, alimentaires, énergétiques et financières, dans une situation mondiale de compétition acharnée. En 2007, un nouveau plan a été mis en place, mais en 2010, le secteur industriel restait encore l'un des maillons faibles de l'économie malienne². Le gouvernement se propose alors de rentabiliser au mieux les investissements déjà réalisés dans l'agriculture, l'énergie et les routes et de créer les conditions favorables à l'éclosion de bassins d'emplois durables et de prospérité sociale, dans le cadre d'une politique de développement industriel assorti d'un plan opérationnel sur la période 2010-2012. Une volonté politique de faire du secteur privé le vecteur de la croissance économique s'est exprimée, avec la mise en place d'un Code des investissements, l'organisation d'un Programme de restructuration et de mise à niveau des entreprises industrielles, un projet d'appui au financement des PME, l'existence d'études sur les filières porteuses et d'une structure dédiée à la promotion des investissements, l'utilisation des matières premières locales (dont le coton) et l'organisation des filières en pôles industriels. La stratégie adoptée était de promouvoir le développement des PME/PMI, créatrices d'emplois dans les secteurs où le pays dispose d'avantages comparatifs, notamment dans l'agro-industrie et les textiles. En revanche, l'absence d'investisseurs potentiels, la fluctuation des taux de change, les fraudes et l'instabilité politique du pays et des pays voisins ont fragilisé l'efficacité de la politique proposée³. Les informations statistiques sur l'importance du secteur industriel ne sont pas vraiment proposées ou connues avec un degré de précision suffisant. Globalement, ce secteur représente à peine 10 % du PNB.

Le secteur minier

le Mali était célèbre pour son or depuis l'époque du grand empire du Mali et le pèlerinage à la Mecque de l'empereur Kankou Moussa en 1324. Sur sa caravane, il avait transporté plus de 8 tonnes d'or. Le Mali est un pays minier depuis plus d'un demi-millénaire. Aujourd'hui, le Mali est le troisième producteur d'or de l'Afrique⁴.

² http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Mali/Mali_stratcroissance.pdf

³ La Banque mondiale (2010), Mali présentation, <http://www.banquemondiale.org/fr/country/mali/overview>

⁴ <http://www.renovatv.com/blog/le-secteur-minier-du-mali-un-potentiel-riche-mais-inexploite-16-janvier-2013.html>.

Source:Ministères des Mines du Mali
<http://www.mines.gouv.ml/>

Il possède actuellement sept mines d'or en exploitation qui comprennent: Kalana et Morila au Mali-Sud, Yatéla, Sadiola et Loulou au Mali occidental, et les mines qui ont récemment repris la production notamment Syama et Tabakoto. L'avancée des projets d'exploration aurifères comprend: Kofi, Kodieran, Goukoto, Comana, Banankoro, Kobada et Nampala. Parmi ces projets, l'exploitation a démarré en 2012 et 2013 pour Kondieran, Goukoto et Nampala, même si celle-ci demeure encore timide.

Pour l'uranium, des prospections encourageantes existent. Plusieurs sociétés sont engagées et disposent d'indications claires de nouveaux gisements d'uranium au Mali. Le potentiel uranifère se situe dans la zone de Faléa qui couvre 150 km² du bassin nord de Faléa à la Guinée, un bassin sédimentaire protérozoïque marqué par des anomalies radiométriques. Le potentiel uranifère de Faléa devrait être de 5000 tonnes. Le projet de Kidal, dans le nord-est du Mali, avec une superficie de 19.930 km², couvre une grande province cristalline géologique connue sous le nom de l'Adrar des Iforas. Le potentiel en uranium du gisement de Samit, le seul de la région de Gao pourrait produire 200 tonnes d'uranium.

Quant au diamant, le pays dispose d'un fort potentiel à développer. Dans la région administrative de Kayes (1ère région minière), trente tuyaux de kimberlite ont été découverts dont huit présentent des traces de diamants. Huit petits diamants ont été découverts dans la région administrative de Sikasso (sud du Mali), ce qui est encourageant. D'autres pierres précieuses font déjà l'objet de production et de découvertes⁵, notamment :

- Les grenats et rares minéraux magnétiques dans les Cercles de Nioro et Bafoulabé:
- Les minéraux pegmatites dans la région de Bougouni et du bassin de la Falémé:
- Le grenat et le corodon dans la région de Gourma,
- Les pegmatites et minéraux métamorphose dans l'Adrar des Iforas,
- Le quartz et des carbonates dans la zone de Hombori Douentza:
- Le Minerai de fer, de bauxite et de manganèse sont des ressources importantes présentes au Mali, mais encore inexploitées.
- Le pays a, selon les estimations plus de 2 millions de tonnes de réserves potentielles de minerai de fer situés dans les zones de Djidian-Kéniéba, Diamou et Bale.
- Les réserves de bauxite sont estimées à 1,2 million de tonnes, elles sont situées à Kita, Kéniéba et Bafing-Makana.
- Des traces de manganèse ont été trouvés dans Bafing - Makana, Tondibi et Tassiga.

D'autres ressources minérales offre un potentiel économique non négligeable au Mali. Il s'agit:

- Des Gisements de roches calcaires: 10 millions de tonnes (à l'est Gangotery), 30 millions de tonnes (Astro) et 2,2 millions de tonnes à Bah El Heri (Nord de Goundam),

⁵ Source : <http://www.mecanopolis.org/?p=27137>

- Du cuivre, disponible au Bafing Makan (région de l'Ouest) et à Ouatagouna (Région du Nord)
- Du marbre, à concurrence de 10,6 millions de tonnes à Selinkegny (Bafoulabé),
- Du gypse à Taoudenit (35 est. MT et au nord du Tassili,
- Du kaolin, avec des réserves estimées à 1 million de tonnes près de Gao,
- Du phosphate, à Tamaguilelt (avec une production de 18.000 t / par an et un potentiel estimé à 12 millions de tonnes) et d'autres gisements potentiels dans le nord (de l'ordre de 10 millions de tonnes),
- Du plomb et zinc à Tessalit dans la région du Nord (1,7 tonnes de réserves estimées) et des traces à Bafing Makana (région de l'Ouest) et à Fafa (nord du Mali),
- Du lithium à Bougouni (potentiel estimé de 4 millions de tonnes),
- Du Schiste bitumeux, avec un potentiel estimé à 870 millions de tonnes Agamor et Almoustrat dans la région du Nord,
- Du lignite à Bourem (potentiel estimé à 1,3 millions de tonnes),
- De la diatomite à Douna Behri (région du Nord), avec un potentiel estimé de 65 millions de tonnes.

Le secteur touristique

Le Mali a un grand potentiel touristique notamment le tourisme de loisirs à destination du pays Dogon, Tombouctou, Djenné, Gao, Mopti, Ségou, Sikasso, Kayes, Kidal. Ce potentiel est difficilement exploitable en raison de la faiblesse des infrastructures de communication et d'accueil, du manque de professionnalisme des acteurs concernés, du coût du transport international à destination du Mali ainsi que des difficultés liées au système de transport domestique, qu'il soit terrestre, fluvial ou aérien. La stratégie de développement du tourisme au Mali⁶ (2009-2011) vise à faire évoluer structurellement le tourisme malien, par un nombre limité d'actions spécifiques. La période 2009-2011, volontairement courte, se voulait une période charnière qui déterminerait à long terme l'évolution du tourisme malien. Le but de cette stratégie était de contribuer au développement économique du pays et de lutter contre la pauvreté. La stratégie présentait huit axes prioritaires :

- Le développement de l'offre (offrir au touriste une expérience culturelle de haute qualité);
- La promotion de la destination (marketing électronique, relation avec la presse, réexamen des outils de communication);
- Le tourisme d'affaires (attirer les réunions et congrès internationaux) ;
- Le système d'information (améliorer les processus et les systèmes d'acquisition et d'analyse de l'information) ;
- Le financement ;
- Le dispositif organisationnel ;
- Le renforcement des compétences.

⁶ Annuaire des statistiques, OMATHO, 2008 ;

- Stratégie de développement du tourisme et son plan d'action 2009-2011, le bilan sectoriel, les objectifs et les principes directeurs, Daniel Abbour et Associés, novembre 2008 ;

- Secteur du tourisme au Mali : possibilités de développement, FIAS, juin 2008.
www.apimali.gov.ml/uploads/profils-secteurs/tourisme

En effet, le secteur touristique représente 10 % à 15 % de l'activité économique du Mali⁷. S'y ajoutent d'autres bénéfiques connexes au profit des populations qui, en majorité, se livrent au commerce de produits locaux destinés aux touristes (habits traditionnels, parures, objets d'arts...). Cependant, les risques d'enlèvement par Al-Qaïda au Maghreb islamique (AQMI) ont réussi à ébranler une industrie déjà en déclin depuis près de deux ans. Les mesures de restriction de voyage initiées, depuis bientôt 2 ans, par les occidentaux (notamment par la France) ont entraîné des conséquences graves pour l'économie malienne. De ce fait, entre 2009 et 2010, le Mali a été la cible d'une campagne de certains pays occidentaux, notamment la France, qui le présente comme étant une destination à risque. Comme l'on pouvait s'y attendre, cette campagne n'a pas tardé à produire ses effets sur l'activité touristique au Mali. En conséquence, l'Etat a enregistré ces deux dernières années plus 50 milliards de francs FCA de pertes et le secteur touristique a perdu près de 800 emplois. Les autorités françaises suivies par d'autres pays européens ont, depuis quelques années, divisé le Mali en deux zones « rouge » et « jaune ». Le rouge identifie les trois régions du nord (Gao, Tombouctou, Kidal) et celle de Mopti. Or, ce sont les quatre régions où l'activité touristique était intense avec des milliers de visiteurs chaque année. En effet, des plateaux Dogon (Mopti) à Tombouctou, le Mali tirait d'importantes recettes de son tourisme. A cela s'ajoute l'éclatement de la rébellion touarègue dans les régions nord du Mali enclenchée le 17 janvier 2012 et qui s'est traduite par une crise politique et institutionnelle dans le pays stoppant toute activité touristique, même locale.

Le secteur de l'énergie

Le potentiel pétrolier du Mali suscite déjà un intérêt considérable auprès des investisseurs. La réserve pétrolière du Mali a été documentée depuis les années 1970 où des sporadiques séismes et des forages ont révélé des indices probables de pétrole. Avec l'augmentation du prix mondial du pétrole et du gaz, le Mali a renforcé sa promotion et sa recherche pour l'exploration pétrolière. Le Mali pourrait également fournir une voie de transport stratégique pour l'Afrique sub-saharienne sur les exportations de pétrole et de gaz à travers le monde occidental et il y a la possibilité de relier le bassin de Taoudenit au marché européen à travers l'Algérie. Les travaux ont déjà commencé à recueillir des données géophysiques et géologiques, en se concentrant sur les cinq bassins sédimentaires dans le nord du pays: Taoudenit, Tamesna, Ilumenden, Ditch Nara et Gao.

En Juillet 2008, le gouvernement malien a modifié la loi sur l'exploration pétrolière et il prévoit l'augmentation de la période d'exploration de 10 à 12 ans. La nouvelle loi vise à accroître l'attractivité de l'exploration pétrolière, le transport et le raffinage au Mali. L'Autorité pour la promotion de l'exploration pétrolière (AUREP) est l'organisme gouvernemental Malien chargé de s'assurer que les entreprises respectent les engagements pris par les différentes conventions. L'intérêt suscité par les parcelles pétrolières et gazières au Mali est fort, avec actuellement 15 parcelles sur les 29 proposées qui ont déjà été attribuées.

⁷ Jeune Afrique (2011) Mercredi 20 juillet, Tourisme : Bamako à la reconquête de l'Europe, <http://economie.jeuneafrique.com/entreprises/entreprises/tourisme/4883-tourisme-le-mali-a-la-reconquete-de-l-europe.html>

La consommation énergétique du Mali est d'environ 35 millions de tonnes⁸ équivalent pétrole (tep) par an. Elle provient pour 78 % du bois et du charbon de bois, 18 % des produits pétroliers, les 4 % restant de source électrique. Les ménages en absorbent 86 % (dont 77 % pour les ménages urbains), les transports 10 %, l'industrie 3 % et l'agriculture 1 %. Le Mali satisfait à ce jour la totalité de ses besoins en bois-énergie, mais au prix élevé d'une surexploitation de ses ressources ligneuses. La demande d'hydrocarbure (530.000 m³) est importée en totalité, occasionnant au pays une facture de 300 milliards de francs CFA en 2008.

L'accessibilité de l'électricité n'est pas satisfaisante : seulement 15 % de la population en bénéficient. Au total, 150 villes et localités sont desservies. La production provient de 4 principaux sites hydroélectriques (Férou, Sotuba, Sélingué, Manantali) fournissant ensemble 250 MW, (dont 100MW, produits par Manantali sont réservés au Mali seul) auxquels s'ajoute une vingtaine de centrales/ groupes thermiques sur tout le territoire national. Aujourd'hui, la politique vise à étendre la distribution d'électricité à toute la population malienne, mais aussi à répondre à l'augmentation de la demande agro-industrielle, notamment pour la nouvelle cimenterie du Mali, fonctionnelle depuis novembre 2012, l'usine de montage tracteurs et d'extension d'une fabrique de carrelage et dalles. Le Mali va, en outre, devoir favoriser la connexion des industries minières au réseau et la demande des industries agropastorales futures.

Au total, 1.000MW supplémentaires devront être mis en service d'ici à 2015.

Pour relever ce défi, plusieurs chantiers ont été lancés entre 2008 et 2010 à savoir :

- la réalisation de la centrale thermique au fuel lourd de la SOPAM, opérationnelle depuis 2009;
- l'interconnexion avec le réseau de la Côte d'Ivoire, opérationnelle depuis fin 2012;
- la réalisation des barrages hydroélectriques de Férou (dont la fin des travaux est prévue en fin 2014) et de Gouina en 2015 dans le cadre de l'OMVS, du barrage de Taoussa en 2013 dont la livraison ne se fera pas avant fin 2015 en raison de la guerre dans les régions du nord (Gao) où se trouve l'ouvrage et celui de Kenié en 2014.
- Aussi, il est prévu l'extension future des barrages de Sotuba et de Markala, la réalisation du barrage de Goubassi et l'interconnexion des réseaux Ghana-Burkina Faso-Mali.

Cette politique ambitieuse a un coût de l'ordre de 750 milliards de CFA que le Mali va mobiliser dans les prochaines années. La bonne gestion de nos finances publiques et la cohérence de nos politiques devait permettre au Mali d'espérer la participation des bailleurs de fonds bi et multilatéraux, mais les conflits internes d'aujourd'hui repoussent les financements internationaux. Le gouvernement ne doit pas s'attacher seulement à la production, il doit aussi inciter les citoyens à consommer mieux. Sur ce plan, le Mali se veut exemplaire, grâce à sa politique énergétique qui prévoit des mesures d'économie d'énergie à court, moyen et long termes. Les actions entreprises sont les suivantes :

- *La question de l'utilisation du bois comme énergie* : une politique de substitution partielle (réchauds à pétrole et gaz butane), le renforcement des capacités des

⁸Croissance et actualités n°37, Déclaration du ministre Malien de l'Energie et des Mines Hamed Sow p.11
www.ffa.org/files/p.EUROSOWEURC37

opérateurs gaziers, la réactualisation de la loi sur l'utilisation des foyers (interdiction en ville des foyers trois-pierres) est d'abord proposée. ,

- *L'économie des hydrocarbures est recherchée par l'incitation des administrations et des services publics à réduire de 10% leur consommation, le lancement depuis 2011 d'une vaste stratégie de développement de biocarburants (avec la culture du pourghère à, la limitation de l'âge des voitures importées, le renforcement des capacités des opérateurs pétroliers en termes de commandes groupées dans la sous-région,*

- *La lutte contre le gaspillage de l'électricité passe par le changement des compteurs basse tension, une campagne nationale de sensibilisation aux mesures d'économie, un politique d'éclairage public et de feux de circulation tricolore solaires, la promotion d'énergies alternatives (vent, soleil, chauffe-eaux solaires), une campagne de sensibilisation à la généralisation de matériaux de construction économes en énergie (banco stabilisé, briques en terre cuite) etc.*

C'est bien un programme intégré que le Mali, dans le domaine énergétique, comme dans les autres d'ailleurs, met concrètement en œuvre. La politique énergétique malienne n'a qu'une ambition : réduire la pauvreté dans le pays et enclencher son processus de développement économique et social. En 2007,⁹ la consommation globale d'énergie primaire du Mali¹ était de l'ordre de 3500 ktep, contre une consommation d'énergie finale de l'ordre de 2250 ktep. Les besoins en énergie finale proviennent en grande partie de la biomasse (78 pour cent), des produits pétroliers (18 pour cent) et de l'électricité (4 pour cent). La consommation d'énergie finale par habitant se situe autour de 0,18 tep par habitant, ce qui est pour le moment assez faible par rapport à la moyenne des pays africains (0,50 tep par habitant). La répartition sectorielle de la consommation est dominée par le secteur résidentiel. La consommation du secteur des transports représente 17% de la consommation totale dont 88% pour le transport routier et 9% pour l'aérien. La consommation du secteur industriel représente 3% de cette dépense, la moitié étant consommée par les industries d'extraction. La consommation du secteur agricole est de moins de 1 pour cent dans le bilan.

Le cadre institutionnel ayant trait à la maîtrise de l'énergie au Mali est constitué, essentiellement, des structures suivantes :

- La Direction nationale de l'énergie (DNE), chargée notamment de la définition des éléments de la politique énergétique, la planification générale et la coordination des activités des acteurs du secteur énergétique ;
- L'énergie de Mali (EDM.SA), concessionnaire public pour la production, le transport et la distribution d'électricité. Elle assure également la distribution de l'eau potable ;
- Le Centre national de l'énergie solaire et des énergies renouvelables (CNESOLER) créé en 1990, dont la mission est la promotion et la valorisation des potentialités nationales en énergies renouvelables ;

⁹ Stratégie de développement de la maîtrise de l'énergie au mali, Développement Régional ouest II, mai 2010, www.afdb.org/fileadmin/uploads/afdb/Documents/project-and-operations, Système d'information énergétique du Mali « rapport 2008 »

Source : Système d'information énergétique du Sénégal et Système d'information énergétique du Mali « rapport 2008 »

- L'Office national des produits pétroliers (ONAP) créé en 1992 et qui est chargé notamment de la gestion des importations de produits pétroliers ;
- La Commission de régulation de l'électricité et de l'eau (CREE) créée en 2000, en tant qu'organe autonome et indépendant qui a principalement en charge la tarification des concessionnaires, la protection des consommateurs ainsi que le respect du jeu de la concurrence ;
- L'Agence malienne pour le développement de l'énergie domestique et de l'électrification Rurale (AMADER), créée en 2003, a pour la mission principale est la maîtrise de la consommation de l'énergie domestique et la gestion communautaire des forêts ainsi que le développement de l'accès (l'électricité en milieu rural et périurbain) ;
- L'Agence nationale de développement des biocarburants (ANADEB) créée en 2009 élabore et met en œuvre de la politique nationale en matière de biocarburants.

Le secteur de l'artisanat et de la culture

Le secteur de l'artisanat représente une part significative des activités économiques du Mali. Il contribue à la formation du produit intérieur brut à hauteur de 15 à 20%¹⁰, participant ainsi significativement à la création de richesses et d'emplois. Secteur à forte valeur ajoutée et à haute intensité de main d'œuvre, l'artisanat est aujourd'hui le deuxième secteur pourvoyeur d'emplois après le secteur agricole. L'activité a bénéficié ces dernières années d'un appui significatif de l'Etat qui lui a permis d'améliorer notamment son cadre institutionnel.

A ce titre, il a également profité de l'appui des partenaires au développement. Pour mettre en valeur l'important potentiel du secteur, l'Etat, grâce au Code de l'artisanat adopté en 1995, a structuré le secteur autour de 7 catégories de métiers constituées de 171 corps de métiers, lesquels de par leur rôle et les nombreux services qu'ils rendent, contribuent de façon significative à la satisfaction des besoins essentiels de la population. C'est fort de ce constat que le gouvernement a adopté en mars 2010, le Document de politique nationale de développement du secteur de l'artisanat afin de promouvoir ce secteur sur le moyen et le long terme, et lui permettre de contribuer davantage à la réduction de la pauvreté.

L'importance de l'artisanat est bien perçue en tant que pourvoyeur d'emplois et créateur de richesses nationales. Il emploie de 100 000 à 500 000 personnes (selon, le niveau de comptabilisation des personnes impliquées dans les ménages), il contribue à la formation de 54 000 à 114 000 apprentis et il offre un large éventail de métiers dont le nombre varie, selon les typologies, de 91 à 171 au Mali (source UEMOA). Dans le souci de développer son secteur artisanal, le Mali a intégré le Système d'Informations Sous-Régional sur l'Artisanat (SIRA) proposé par l'UEMOA. Enfin sous l'égide du Ministère de l'Artisanat et du Tourisme et grâce à un appui technique et financier du BIT, le Gouvernement se dote d'un Schéma Directeur de l'Artisanat.

Capitalisant plusieurs siècles de culture musicale vivace, le Mali a accumulé un riche héritage musical, lui offrant un grand potentiel économique. Le développement de l'industrie de la musique peut avoir d'importantes implications

¹⁰ Source : Direction Nationale de l'Artisanat et du Tourisme du Mali

sur la balance des paiements du pays, tant pour l'exportation que pour l'investissement. Toutefois, cette industrie musicale nécessite une restructuration de ces activités traditionnelles. Pour mieux cerner tous ces problèmes, il a été créé depuis 1984, le Bureau Malien des droits d'Auteurs (BUMDA) dont les textes de création et de fonctionnement sont présentement en relecture au niveau des différents partenaires (Producteurs, artistes, éditeurs etc.).

Tout comme le secteur touristique, celui de l'artisanat et de la culture a subi de plein fouet, les effets de la crise. Depuis 2010, avant même les événements de Mars 2012, certains pays du Sahel, étaient considérés comme des pays à risque en raison des crimes perpétrés par les narcotrafiquants et les groupes terroristes d'Aqmi dans la zone. Cette situation a eu des répercussions négatives sur l'artisanat dont la clientèle est essentiellement constituée de touristes. Les événements de mars 2012 ont particulièrement aggravé la situation dans les principales villes du Nord : Mopti, Tombouctou, Gao et Kidal qui vivent du tourisme et de l'artisanat sont en situation de crise économique aggravée.

Le secteur des transports

Les infrastructures de transport demeurent encore très faibles au regard de l'immense besoin que représente les relations commerciales tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du Mali des produits agricoles et industriels. La politique du Gouvernement en matière de transport routier consiste à accélérer l'aménagement des routes principales (appelées nationales) et des pistes rurales pour constituer un réseau reliant les centres de production aux marchés nationaux et sous régionaux. Toutes les routes nationales reliant le pays avec tous les ports des pays voisins sont bitumées (Bamako –Kourémalé (Port de Conakry), Kayes-Kidira (Port de Dakar), Nioro du Sahel-El Ayoun (Port de Nouakchott) ou Sikasso-Pogo (Port d'Abidjan). Le financement de l'entretien routier est assuré par le système de péage et des ponts à bascule, opérationnel depuis mars 2008 sur les principaux axes routiers du pays.

Pour les transports ferroviaires et aériens, les réformes entreprises ont concerné la mise en concession du chemin de fer (effective depuis 2003, avec la création de TRANSRAIL-SA), la reprise de la compagnie nationale aérienne AIR MALI devenue la AIR MALI SA par le groupe AGA KHAN, la cession de la gestion des Aéroports du Mali (ADM) à un concessionnaire privé.

Le secteur rural

Le Mali est un pays à vocation agropastorale dont les activités y afférentes occupent près de 65 à 70% de la population active. Le potentiel agropastoral est énorme¹¹ et représente 11 500 000 hectares de superficies cultivables (dont 2 500 000 potentiellement irrigables), plus de 600 000 de têtes de bovins, 12 millions de têtes d'ovins/caprins, des produits de cueillette variés et recherchés dont les plus importants sont le karité, le néré et la gomme arabique.

¹¹ www.maliagriculture.org/flier_a/index.htm

Le secteur rural représente 45% dans le produit intérieur brut, avec un taux de croissance moyen de 3,6%. Toutefois, force est de reconnaître qu'il existe d'énormes contraintes et facteurs de blocage pour la relance et la promotion des principales filières porteuses au Mali. Il s'agit entre autres de :

- L'insuffisance de structures chargées de la collecte, du traitement et de la diffusion des informations statistiques auprès des différents acteurs des filières ;
- L'absence de concertation et de coordination entre les différents intervenants de la filière ;
- L'insuffisance d'infrastructures modernes de transformation, de conditionnement et de stockage des produits agricoles;
- La non- fonctionnalité des organisations professionnelles autour des productions alimentaires ;
- La faible connaissance de certaines filières.

C'est dans le cadre de la recherche des voies et moyens qu'a été adoptée par les autorités, la politique de développement et de libération du secteur. Celle-ci est définie par le Schéma Directeur du Développement Rural. Les objectifs assignés au secteur du développement rural s'inscrivent dans les objectifs généraux de développement et de lutte contre la pauvreté qui proposent de :

- développer la contribution du secteur à la croissance économique du pays par l'accroissement durable du volume de la production agricole et alimentaire ;
- renforcer la sécurité et l'autosuffisance alimentaire en créant un environnement économique-social et institutionnel du secteur rural favorable à la production durable de biens et services par des acteurs motivés et organisés;
- améliorer les revenus et les conditions de vie des populations rurales par la promotion des filières agroalimentaires et des services financiers d'intermédiation appropriés, et par l'accès aux services sociaux et agricoles de base ;
- protéger l'environnement et assurer une meilleure gestion des ressources naturelles par le développement d'un corps de lois, règlements et d'institutions impliquant la participation de tous les acteurs et le renforcement des capacités des acteurs.

L'agriculture¹² constitue l'épine dorsale de l'économie malienne. Fin 2011, elle représentait 38,8 % du PIB, soit 1 920,6 milliards FCFA selon les statistiques de la Banque Mondiale (avec un PIB au prix courant de 11 milliards de dollars US). Elle reste cependant fortement tributaire des aléas climatiques. Depuis 2007, pour améliorer le développement agricole, le Gouvernement a entrepris l'aménagement de près de 500.000 d'hectares de terres agricoles sur l'ensemble du territoire malien (principalement dans la zone Office du Niger) et la construction de barrages nécessaire à la maîtrise totale de l'eau sur plus de 200 000 hectares. En dehors de la zone Office du Niger, à ce jour des aménagements ont été réalisés dans les régions de Kayes (682 hectares aménagés en aval du barrage de Manantali), de Koulikoro, de Mopti, de Tombouctou, de Gao, la réalisation de ces aménagements devant permettre d'augmenter considérablement la production de sucre, de riz, des fruits et légumes. Il est prévu aussi une politique de vulgarisation des semences adaptées aux conditions climatiques locales pour les céréales sèches comme le mil, le sorgho et le

¹² <http://www.banquemondiale.org/fr/news/feature/2013/03/14/valoriser-l-agriculture-commerciale-au-Mali>, rapport sur la situation économique du Mali, Banque Mondiale janvier 2013

mais. Cependant, il faut rappeler que la contrainte majeure au développement de l'irrigation est l'insuffisance de la ressource eau dans certaines zones du pays. Parmi les autres contraintes, l'on retient entre autres :

- Les difficultés de mobilisation des ressources financières ;
- Le coût élevé des aménagements ;
- La conception inadéquate des ouvrages ;
- L'insuffisante protection financière ;
- Les impacts négatifs sur l'écosystème.
- Mais surtout, la guerre interne.

Tableau n°2 Récapitulatif de la production céréalière du Mali (en tonnes)

Types de culture	Riz	Mil	Sorgho	Maïs	Fonio	Blé	Orge	Total
Moyenne 5 campagnes 1998/2003	811909	885524	628114	390960	22827	622	151	2745824
2003/2004	931925	1260498	727632	454758	22437	5574	126	3409242
2004/2005	560654	882349	509342	318331	15706	6020	215	2292617
2005/2006	945823	863740	662201	518245	28791	6313	243	3025356
2006/2007	1033537	1107360	848976	664417	36912	8094	311	3699607
2007/2008	1087934	1165643	893659	699386	38855	8520	-	3893997
2008/2009	1624246	1463183	1063000	719296	42714	13166	-	4925605
2009/2010	2003041	1376807	1138561	1546975	39138	29566	600	6134888
2010/2011*	2403650	1379299	1201911	1540885	38020	30190	610	6594265
2011/2012*	2764198	1406885	1274025	1556294	38400	30794	616	7071212

Source : Ministère de l'agriculture de l'Elevage et de la Pêche, DNSI et APCAM

*Estimations EAC/CPS/DNA

Depuis la campagne 2006/2007, on assiste à une progression régulière de la production de toutes les variétés, en raison d'une part de l'augmentation des prix des produits alimentaires au niveau mondial et, d'autre part, des projets et programmes mis en place, notamment « l'initiative riz » à la distribution d'intrants et semences agricoles par l'Etat aux producteurs avec environ 50% de subventions. Il existe aussi d'autres programmes, comme le PCDA (programme de compétitivité et diversification agricole), le PADON (projet d'appui et développement de la zone office du Niger). Pour la campagne 2012/2013, les objectifs de production sont présentés dans le Tableau n°3.

Tableau n°3 Objectifs campagne 2012/2013

Cultures	Production en tonnes
Riz	2576057
Mil	2108698
Sorgho	1883302
Maïs	2975052
Fonio	66101
Blé/Orge	38863
Total	9648075

Source : Cikela-bulletin mensuel d'information de l'APCAM-ISSN 1987-0078

Pour le cas spécifique des fruits et légumes et certains produits de cueillette, l'objectif à terme est de créer de la valeur ajoutée, donc des emplois, par l'essor de la transformation, de la commercialisation et du transport. Le Mali recèle un énorme potentiel de production de fruits et légumes. Les grandes zones de production du pays se situent dans la région de Sikasso, l'Office du Niger, le pays Dogon et le bassin de Bamako. La production nationale de fruits et légumes est estimée à plus de 200 000 tonnes par an avec une forte participation de la région de Sikasso qui en fournit environ 50%.¹³ De cette production, on estime que les $\frac{3}{4}$ sont consacrées à la consommation nationale. La consommation de fruits et légumes est estimée à 15 kilogrammes par an par habitant pour l'ensemble du pays et à 30 kilogrammes par habitant pour Bamako.

Le marché international est très promoteur, notamment le marché européen et celui du Moyen-Orient. Les principaux produits exportés sont actuellement la mangue, le haricot vert, la pomme de terre et l'oignon. Les deux premiers produits sont exportés vers l'Europe, tandis que les deux autres sont écoulés vers les pays de la sous-région, principalement la Côte d'Ivoire, le Burkina Faso, le Sénégal et la Mauritanie. Néanmoins, il y a lieu de préciser que la presque totalité des fruits et légumes ne répond pas aux normes et standards requis par les pays importateurs. Les structures chargées du contrôle de la qualité et du conditionnement manquent de personnel qualifié, de matériels et d'équipements de contrôle.

Il y a moins de cinq ans, au niveau de la balance commerciale, après le coton, l'or et le bétail, le secteur fruits et légumes occupait le quatrième rang parmi les principaux produits d'exportation du Mali et il contribuait positivement à améliorer la balance commerciale du pays. La filière mangue demeure celle qui offre le plus de potentialités à l'exportation. Le tonnage produit estimé à plus de 200 000 tonnes dont un tiers exportable. Il existe de véritables filières vers les marchés européens (Tableau n° 4).

¹³ KEITA Modibo, Cadre intégré du commerce au Mali, projet d'appui à la commercialisation de la mangue décembre 2005
www.cadreintegremali.org/index.php?option=com_k2...id...

Tableau n° 4 Exportations de mangues du Mali

Année	Quantités en tonne
2004	2404
2005	2927
2006	3 100
2007	3 050
2008	3125 *
2009	3 237*
2010	2 977

Source : Trade Mali * Estimations

Cependant, le coton constitue la principale production agricole de rente du Mali, elle occupe directement près de 3 millions de personnes. Le secteur cotonnier apparaît donc comme le premier pourvoyeur d'emplois. Le coton représente environ 14% du PIB (693 milliards FCFA) au Mali et il fournit 98,8% des recettes d'exportation agricole et il occupe le deuxième rang des exportations totales après l'or. A côté des emplois liés à sa culture, le coton, de par ses effets induits, génère de nombreux autres emplois dans les usines d'égrainage, de textiles, les huileries et fabrique d'aliment bétail, le transport et l'artisanat. Le développement de la culture du coton a contribué à l'aménagement des infrastructures dans les zones rurales par la construction des pistes, des ponts, des points d'eau potable, des écoles, des centres de santé et autres infrastructures communautaires. La culture du coton contribue également à l'autosuffisance alimentaire par la promotion des cultures vivrières qu'elle assure.

Tableau n° 5 Evolution de la production en milliers de tonnes de coton graine au Mali

Campagnes	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09*	09/10	10/11*	11/12*	12/13**
Productions de coton graine en tonnes	459.123	242.795	575.074	439.759	620.665	580.000	420.000	480.000	368.132	550.000	600.000	360 000	445.314	450.000
Production coton fibres en tonnes	196.877	101.893	241.531	181.274	255.725	243.600	174.300	200.640	150.750	231.550	255.000	150 876	186.631	189.595

*estimation ** prévisions Source : CMDT et auteur

Enfin, au cœur de l'Afrique de l'Ouest, le Mali est le plus grand pays d'élevage de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) et le deuxième de la Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), après le Nigéria.

Le bétail¹⁴ est le troisième produit d'exportation après l'or et le coton. 70% de la superficie du territoire se prêtent à l'élevage. Cette activité fait vivre 30% de la population. Le cheptel est composé de bovins, d'ovins et caprins, de camélins, d'équins et de volaille. Le Mali exporte des animaux sur pied vers les pays voisins au lieu de la viande à cause du manque d'infrastructures de transformation et de

¹⁴ <http://www.statistiques-mondiales.com/mali.htm>

transport. La tradition agropastorale fait que l'élevage participe à 25% du PIB du secteur primaire et à 11% du PIB national. Selon les statistiques de la Banque Mondiale, il a contribué, en 2011, pour plus de 484 Milliards FCFA au PIB brut évalué au prix courant de 11 000 millions de dollars US.

Le cheptel malien est estimé pour la campagne 2011-2012 à 6 570 000 de bovins, 5 990 000 d'ovins, 8 180 000 de caprins, 253 600 de camelins et 22 700 000 de volailles, avec une production totale de viande au Mali estimée à 110 000 tonnes¹⁵. Comparativement au 31 décembre 2009, il était de : 8 890 000 de bovins, 11 300 000 d'ovins, 15 730 000 de caprins, 904 000 camelins, 478 000 équins, 862 000 arsins et 74 000 porcins. Il y apparaît une baisse du cheptel en deux campagnes de l'ordre d'environ 45%. Cette baisse est liée à plusieurs facteurs qui sont entre autres, la concurrence de la viande subventionnée européenne et sud américaine qui affecte considérablement, tout comme le coton, sa compétitivité, le fort taux de mortalité des animaux face à la recrudescence des maladies, l'avancée de la désertification entraînant l'accentuation des conflits autour des ressources naturelles, le déficit et le coût élevé des aliments bétail, les risques élevés imputables à l'insécurité durant la mobilité et la transhumance des animaux et des éleveurs notamment avec la rébellion dans les régions du Nord qui à elles, regorgent 50 à 60% du cheptel national. Cependant, il faut reconnaître que la consommation nationale ne dépassant guère les 50%, le reliquat est destiné aux exportations constituées essentiellement de bétails sur pied vers les pays frontaliers : les bovins et les ovins vers la Côte d'Ivoire, le Sénégal, le Ghana, le Burkina Faso, le Niger ; les camelins sont acheminés vers la Mauritanie et l'Algérie.

La production est estimée à 3500 000 de peaux d'ovins et de caprins et à plus de 500 000 peaux de bovins par an. Le Mali a un avantage comparatif en matière de peaux, avec un indice de spécialisation de 3,4 pour la peau brute et de 2,91 pour la peau tannée. Le potentiel d'exportation de cette filière est estimé à 636 milliards de FCFA (un peu moins d'un milliard d'euros). Actuellement, le Mali exporte une partie de sa production de cuirs et peaux, brutes ou tannées, à destination de l'Europe, principalement, l'Espagne, l'Italie et la France. Les exportations de la sous-région se font en direction de la Côte d'Ivoire, du Ghana, de la Sierra Léone et du Nigéria.

Produit de première nécessité dans la recherche d'une sécurité alimentaire, la production annuelle de lait est estimée à plus de 600 millions de litres soit une consommation moyenne annuelle par individu de 37,5 litres, en deçà des normes de la FAO qui sont de 62 litres par individu et par an.¹⁶ Selon les mêmes sources, le Mali dispose d'un potentiel de 15 milliards FCFA en termes de produits laitiers et dérivés.

La production actuelle de volailles est estimée à 22,7 millions de têtes en 2011-2012 contre 35 millions de têtes en 2009¹⁷. Cette filière relève d'un système d'élevage traditionnel. Cependant, dans les zones périurbaines du Mali, apparaissent des fermes de production intensive et semi-intensive de poulets de chair et d'œufs.

¹⁵ <http://maliactu.net/campagne-de-vaccination-du-cheptel-2011-2012-des-mesures-appropriees-pour-faire-face-aux-effets-du-deficit-pluviometrique/>

¹⁶ www.maliweb.net/news/politique/chroniques/2013/05/22/article,148359.html

¹⁷ Bulletin Agriculture, Elevage&Pêche n°2-Janvier 2009, API MALI, Direction Promotion et Facilitation des Investissements P 7-8-9.

La filière chair de volaille est surtout développée dans les régions de Sikasso, Koulikoro et Bamako.

Concernant la pêche, il convient de rappeler que le Mali possède une des plus importantes pêcheries du Sahel et, à ce titre, il assure plus de 40% de la production de poissons d'eau douce (130 000 tonnes par an) de la sous-région ouest-africaine.

Synthèse de la situation économique générale du Mali

Il convient de signaler qu'au début de l'année 2012, des rebelles, touaregs et islamistes, ont pris le contrôle du nord du pays et, en mars, le président Amadou Toumani Touré a été renversé par une junte militaire. Cela a fortement dégradé la situation économique et la croissance a été négative en 2012, presque tous les secteurs ont souffert (les pertes sont estimées à plus de 400 millions d'euros, majoritairement des dons gelés par les entités donatrices). Certains secteurs (hydraulique, transport, agricole) risquent de souffrir de coupe budgétaire d'au moins 70%. Cependant, le FMI est optimiste et prévoit une croissance de 5,9% en 2013. La production d'or (3ème producteur africain) et de coton forment deux piliers centraux de l'économie malienne et ont été peu impactés par la crise. Le Mali a profité de l'augmentation de sa production minière (or, phosphate, sel, uranium) et de la hausse des cours mondiaux. Avant la crise, le gouvernement prévoyait de rendre le Mali auto-suffisant sur le plan alimentaire. Malgré une bonne récolte en 2012 le pays reste importateur. Le secteur industriel se limite au BTP et à la transformation des produits agricoles. Le secteur manufacturier apporte un quart des revenus, le secteur des services correspond à près de la moitié du PIB. Le Mali doit améliorer le rendement agricole et le l'environnement des affaires, exploiter les réserves pétrolières au nord et lancer des réformes économiques (secteur bancaire et modernisation de la production cotonnière). Cependant, l'inefficacité du secteur public, la forte insécurité dans les zones touristiques et l'absence de développement des infrastructures maintiennent le Mali à un faible niveau économique. Plus des deux tiers des Maliens vivent sous le seuil de pauvreté et le pays dépend toujours des bailleurs de fonds internationaux. Compte-tenu de la situation actuelle, le FMI va décaisser 18 millions de dollars au titre de la Facilité de crédit rapide pour 2013.

Tableau n° 6 Indicateurs de croissance

Indicateurs de croissance	2009	2010	2011	2012
PIB (milliards USD)	8,99	9,44	10,61	9,60e
PIB (croissance annuelle en %, prix constant)	4,5	5,8	2,7	-4,5
PIB par habitant (USD)	603	614	669 ^e	587e
Endettement de l'Etat (en % du PIB)	24,2	29,5	30,6	30,1
Taux d'inflation (%)	2,2	1,3	3,1 ^e	7,2e
Balance des transactions courantes (milliards USD)	-0,66	-1,19	-1,08 ^e	-0,52
Balance des transactions courantes (en % du PIB)	-7,3	-12,6	-10,2	-5,4e

Source : FMI - World Economic Outlook Data base - dernières données disponibles.

<http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/257994-1363299134775/mali-rapport-economique-bi-annuel-2013.pdf>. Note : (*) Donnée estimée

Tableau n°7 Indicateurs monétaires

Indicateurs monétaires	2007	2008	2009	2010	2011
Franc CFA BCEAO (XOF) - Taux de change annuel moyen pour 1 USD	479,27	447,81	472,19	495,28	471,87

Source: Banque Mondiale - dernières données disponibles,
<http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/257994-1363299134775/mali-rapport-economique-bi-annuel-2013.pdf>

Tableau n°8 Répartition de l'activité économique par secteur

Répartition de l'activité économique par secteur	Agriculture	Industrie	Services
Emploi par secteur (en % de l'emploi total)	66,0	5,6	28,3
Valeur ajoutée (en % du PIB)	36,5	24,2	39,1
Valeur ajoutée (croissance annuelle en %)	2,4	3,7	7,6

Source : Banque Mondiale - dernières données disponibles,
<http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/257994-1363299134775/mali-rapport-economique-bi-annuel-2013.pdf>

Tableau n° 9 Indicateurs socio-économiques

Indicateurs socio-économiques ¹⁸	2011
Taux de chômage (%)	9,6

Source : CIA - *The world factbook* - dernières données disponibles
<http://siteresources.worldbank.org/INTAFRICA/Resources/257994-1363299134775/mali-rapport-economique-bi-annuel-2013.pdf>

Le passage en revue de tous les secteurs de l'économie nous permet d'affirmer que le secteur rural paraît le plus important au regard de sa part dans le PIB. Et parmi les produits de ce secteur, le coton est de loin la première culture d'exportation agricole et de tous les produits de tous les secteurs ci-dessus cités, il est le deuxième produit d'exportation du Mali après l'or d'où l'importance toute particulière qu'il occupe au sein de l'économie de certains pays sahéliens dont le Mali.

La production malienne de coton devrait faire un bond de 23%, à 554 000 t, sur la campagne 2013/14¹⁹. Ce qui fera du Mali, comme par le passé, le premier producteur en Afrique de l'Ouest, sous réserve bien entendu d'une bonne pluviométrie, des coûts de production moins élevés grâce aux subventions de l'Etat et des prix incitatifs aux planteurs. En effet, tient à préciser la CMDT par la voix de son Directeur Général Adjoint²⁰, « si ce prix aux planteurs est plus bas qu'en 2011/12, à FCFA 250 le kilo cette campagne contre FCFA 255 la précédente car les cours mondiaux ont baissé, ils demeureront les plus élevés de la région ».

Le coton vient du mot d'origine arabe al- kutun²¹. Herbacé ou ligneux le cotonnier pousse dans les régions tropicales et subtropicales arides. Il réclame assez peu d'eau (soixante quinze centimètres de pluie ou d'irrigation). Il est aujourd'hui

¹⁸ Le taux de chômage en 2011 atteignait 15,4% pour la tranche d'âges 15-39 ans. Mali 2012, www.africaneconomicoutlook.org/fileadmin/uploads/aeo/PDF/mali.

¹⁹ Extrait note du directeur général adjoint Cheick Oumar Tidiane Doucouré lors de l'ouverture de la campagne à Kita le 27/05/2013.

²⁰ Extrait discours directeur général adjoint Cheick Oumar Tidiane Doucouré lors de l'ouverture de la campagne à Kita le 27/05/2013.

²¹ ORSENNA Eric(2007), voyage au pays du coton petit précis de mondialisation, fayard.

cultivé dans les cinq continents, dans plus de quatre vingt dix sept pays, entre le 37^e parallèle nord et le 32^e sud, sur trente cinq millions d'hectares. Quatre pays se partagent soixante dix pour cent de la production mondiale (Chine, Etats-Unis, Inde et Pakistan), viennent ensuite le Brésil, l'Afrique de l'Ouest, l'Ouzbékistan et la Turquie. Partout dans le monde, on recourt à cette plante qui pourtant renferme plusieurs espèces. Le cotonnier appartient à la famille des Malvacées dans laquelle, on trouve aussi, les roses trémières, les mauves, les hibiscus, le gombo et...le cacaoyer. Le cotonnier est un arbuste de 80 centimètres à 200 centimètres de hauteur. Il a la faculté de fleurir tout en grandissant d'où le nom de cycle à croissance continue qui fait apparaître à la fois sur un même plant des boutons, des fleurs et des fruits (appelés capsules contenant des graines). Dans cette famille, le genre botanique *Gossypium* rassemble une cinquantaine d'espèces de cotonniers. Aujourd'hui, deux de ses espèces originaires d'Amérique constituent l'essentiel du coton dans le monde: *Gossypium hirsutum*, qui vient du Mexique, fournit des fibres intermédiaires et représente quatre vingt quinze pour cent de la production mondiale et *Gossypium barbadense* qui vient des îles Barbade, donne les fibres longues et fines du coton égyptien et assure cinq pour cent de la production mondiale.

Il existe plusieurs techniques culturales: par irrigation en Amérique et en Ouzbékistan, par la culture pluviale dans les pays en développement notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui connaissent souvent des aléas climatiques rudes. En raison de ses diversités culturales et climatiques, le cotonnier doit affronter de nombreux ennemis: les bactéries, les insectes et les animaux. Il existe environ 1 300 espèces d'insectes et d'animaux qui vivent aux dépens du cotonnier et dont près de 500 sur le seul continent africain dont le plus courant est le charançon des capsules (*Anthonomus grandis*). Il a été à l'origine de la crise de la production cotonnière aux Etats-Unis à la fin du XIX e siècle d'où la chanson de blues qui lui a été consacrée dans les années 1920 appelée « the mother of the Blues ». La chenille *Diparopsis watersi* qui attaque les capsules, est l'un des insectes les plus nuisibles au cotonnier. Le puceron *Aphis gossypii* qui prélève la sève et affaiblit la plante, déprécie la qualité de la fibre à cause de ses déjections sucrées, appelées miellats. C'est ce qui explique d'une part l'utilisation souvent abusive des produits chimiques comme solution universelle aux problèmes posés par les insectes et d'autre part le recours de plus en plus progressif au coton génétiquement transformé dont le plus connu est le coton *Bacillus thuringiensis* (BT) afin de résister aux chenilles de la capsule.

Compte tenu de son adaptation dans les régions tropicales et subtropicales (climat chaud et semi aride), la culture du cotonnier s'est beaucoup développée dans le monde particulièrement dans les pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre. Il en est de même pour sa consommation.

Production et consommation mondiales de coton

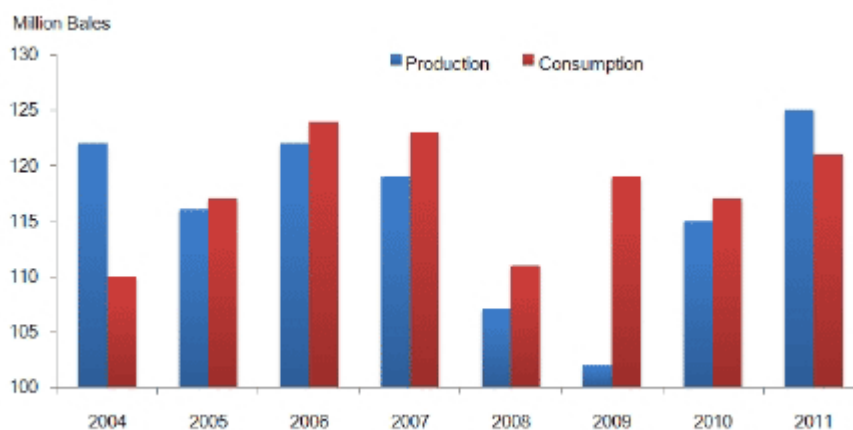
Tableau n°10 La production et la consommation de fil de coton (en millions de t)

	1960	2005/06	2006/07	2007/08	2008/09	2009/10
Production de coton	10,2	24,65	24,50	22,4	21,9	21,8
Consommation de coton	9,45	22,84	23,27	21,95	20,2	24,6 *
Stocks mondiaux de coton	0,75	1,81	3,01	3,46	5,16	2,36

Source : statistiques mondiales matières premières (*Pour 2009/2010, la consommation a porté sur la production totale de la campagne en cours et le stock de la campagne précédente 2008/09), <http://www.planetoscope.com/agriculture-alimentation/1178-production-mondiale-de-coton.html>

Entre 1960 et 2012, le secteur du coton a connu de profondes mutations. La production mondiale a presque triplé, passant d'un peu plus de 10 millions de tonnes en 1960 à près de 27,3 millions de tonnes en 2012, soit un taux d'accroissement moyen annuel de 3,22% en un demi-siècle. Néanmoins, depuis 2004, la production mondiale enregistre une stagnation, puis depuis 2008, une baisse jusqu'en 2010, avant, en 2011 et 2012, de connaître une nouvelle progression respectivement de 15 et 9%.

GRAPHIQUE N°1 La consommation et production de cot on dans le monde 2004-2011



Sources : <http://globometer.com/matieres-premieres-coton.php>

D'après le graphique, la consommation mondiale de coton pour 2011/12 a atteint les 119,5 millions de balles, 3 millions de plus qu'en 2010/11 et la plus importante depuis 2007/08. La croissance est soutenue par l'amélioration de la conjoncture économique mondiale, la demande de produits de coton dans les pays en développement, et l'attente d'une récolte exceptionnelle. Le développement de

filatures de coton devrait voir le jour dans les principaux pays consommateurs comme la Chine ou l'Inde.

Tableau n°11 Production annuelle des principaux pays producteurs de coton 1960-2009
En Milliers de tonnes

Pays	En 1960		En 1980		En 2000		En 2008/09	
	Production	Part production mondiale en %	Production	Part production mondiale en %	Production	Part production mondiale	Production	Part Production Mondiale En %
Argentine	124	1,3			165	0,9	130	0,8
Australie					806	4,2	325	1,1
Brésil	425	4,3	594	4,3	939	4,9	1 189	5,0
Bénin							89	0,4
Burkina					114	0,6	184	0,8
Chine	1 067	10,9	2 700	19,6	4 420	22,8	7 963	34,
Colombie			116	0,8				
Côte d'Ivoire					125	0,6		
Egypte	478	4,9	529	3,8	200	1	108	0,4
Etats-Unis	3 100	31,6	2 422	17,5	3 742	19,3	2 777	11,8
Inde	1 022	10,4	1 322	9,6	2 380	12,3	4 904	20,9
Iran					160	0,8		
Kazakhstan							95	0,4
Mali					105	0,5	76	0,3
Mexique	457	4,7	347	2,5			125	0,5
Ouzbékistan					958	5	998	4,2
Pakistan	304	3,1	714	5,2	1 785	9,2	1 953	8,3
Pérou	121	1,2	109	0,8				
Soudan	114	1,2						
Syrie	111	1,1	118	0,9	365	1,9	218	0,9
Tadjikistan					106	0,5	95	0,4
Tanzanie							97	0,4
Turquie	169	1,7	500	3,6	784	4,1	418	1,7
Turkménistan					180	0,9	283	1,1
UE	140		175	1,3	525	2,7	264	1,1
URSS	1 481	15,1	2 700	19,6				
Zimbabwe					120	0,6	94	0,4
Reste du monde	699	8,6	1 514	11	1 449	7,5	1 015	4,3
Total Monde	9 812	100	13 800	100	19 345	100	23 400	100

Sources: USDA, CCIC

Selon l'USDA²², les pays producteurs de coton dont la production dépasse 100 000 tonnes de coton représentent, selon les années, près de 90 % de la production mondiale. La Chine, les Etats-Unis, l'Inde et le Pakistan représentent en 2009/2010 à eux quatre près de 70% à 75% de la production mondiale de coton. En revanche, de grands producteurs tels que le Mexique ou encore le Pérou ont progressivement cessé leur production. Enfin, de nouveaux acteurs importants sont apparus, comme l'UE et certains pays d'Afrique sub-saharienne (Burkina Faso, Bénin, Mali, Zimbabwe). Au niveau des pays ACP producteurs de coton, la campagne 2008/2009 a été marquée par un fort repli de la production (voir tableau ci-dessus). Les douze principaux pays ACP producteurs de coton ont enregistré ensemble une chute de leur production de 23,7% entre 2008 et 2009. Cette baisse s'élevait à près de 50% entre 2005 et 2009. L'envolée des prix des produits alimentaires associée à la hausse du prix des intrants nécessaires à la culture de coton ont favorisé l'émergence de cultures alternatives estimées plus rémunératrices.

Cette chute de la production observée depuis la campagne 2007/2008 s'explique notamment par deux facteurs importants: même si les prix du coton sur les marchés internationaux ont enregistré une hausse, ceux-ci n'ont pas atteint les niveaux enregistrés par la plupart des autres produits agricoles, ce qui explique qu'un grand nombre de producteurs se soient désintéressés de la culture de coton. Par ailleurs, les conditions climatiques peu favorables sont un autre élément à prendre en considération.

La crise économique de 2008/2009 a également fortement pesé sur le niveau de production. La faible demande en coton a entraîné une chute des cours du coton. En effet, cette situation de crise a incité les producteurs de coton à s'intéresser à d'autres denrées telles que les céréales réputées moins coûteuses et plus rémunératrices.

Tableau n°12: Offre et demande mondiales de coton (en milliers de tonnes)

	2009/2010	2010/11	2011/12 **	2012/13**
Stocks 1 ^{er} août	11 921	8 695	9 308	13 790
• Chine	3 585	2 780	2 165	6 030
• États-Unis	1 380	0,642	0,566	0,700
Production	22 170	25 103	27 161	24 870
• Chine	6 925	6 400	7 400	6 420
• Inde	5 185	5 765	5 865	5 430
• États-Unis	2 654	3 942	3 391	3 770
• Brésil	1 194	1 960	1 971	1 590
• Pakistan	2 070	1 907	2 294	2 000
• Ouzbékistan	0,850	0,910	0,880	0,860
Consommation	25 343	24 490	22 743	23 530
• Chine	10 099	9 594	8 635	8 980

²² United States Department of Agricultural,
http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9partement_de_l'Agriculture_des_%C3%89tats-Unis

• Inde	4 300	4 593	4 367	4 670
• Pakistan	2 393	2 100	2 121	2 230
• Asie de l'Est et Australie	1 857	1 755	1 633	1 640
• Europe et Turquie	1 550	1 499	1 446	1 480
• Brésil	1 024	0,958	0,900	0,910
• États-Unis	0,773	0,849	0,740	0,700
• CEI	0,604	0,570	0,563	0,570
Exportations	7 806	7 624	9 170	7 560
• États-Unis	2 621	3 130	2 526	2 570
• Inde	1 420	1 085	1 900	0,750
• Ouzbékistan	0,820	0,600	0,532	0,530
• Australie	0,460	0,545	1 000	0,900
• Zone CFA	0,561	0,477	0,569	0,620
• Brésil	0,433	0,435	1 000	0,590
Importations	7 875	7 675	9 237	7 560
• Chine	2 374	2 609	5 100	2 680
• Asie de l'Est et Australie	1 936	1 774	1 763	1 800
• Europe et Turquie	1 170	0,972	0,743	0,970
• Pakistan	0,342	0,314	0,150	0,420
• CEI	0,209	0,132	0,137	0,130
Stocks de clôture	8 695	9 308	13 792	15 130
• Chine	2 780	2 615	6 026	6 130
• États-Unis	0,642	0,566	0,695	1 200

Source : ICAC, juillet 2012, <http://agritrade.cta.int/>

*estimations ** prévisions

Après trois campagnes déficitaires et des stocks au plus bas, la production mondiale de coton a rebondi en 2010/11. Une reprise qui s'est accentuée en 2011/12 avec un différentiel entre consommation et production de près de 3 millions de tonnes. Parallèlement à la hausse de la production, la consommation mondiale a baissé avec la crise qui a frappé l'économie mondiale, et la concurrence avec les fibres synthétiques s'est renforcée avec la hausse des cours. Les cours du coton ont été sur une courbe ascendante, se propulsant en mars 2011 à un niveau record de 227 cents la livre, pour ensuite décroître sous la pression d'une offre abondante et d'une demande ralentie, et se situer aujourd'hui autour de 70 cents la livre. Les décisions des deux grands acteurs du marché, la Chine et l'Inde, impactent fortement son évolution.

La production mondiale en 2011/12 atteint son plus haut niveau depuis cinq ans avec une progression sensible en Chine, en Australie, au Pakistan et en Turquie, tandis qu'elle baisse aux États-Unis. En deux campagnes (2010/11 et 2011/12), la production mondiale a grimpé de 22,5 %.²³

Les premières estimations pour 2012/13 montrent un déclin de 6 % de la production selon l'USDA et de 7 % selon l'ICAC (Comité consultatif international du coton),²⁴ du fait d'une plus grande attractivité des céréales. La production

²³ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Produits-de-base/Coton/Note-de-synthese-mise-a-jour-2012-Secteur-du-coton>

²⁴ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Produits-de-base/Coton/Note-de-synthese-mise-a-jour-2012-Secteur-du-coton>

baisserait de plus de 10 % en Chine et reculerait aussi en Inde, au Pakistan, au Brésil et en Turquie. En revanche, en dépit de la réduction des superficies, elle pourrait progresser de 11 % aux États-Unis.

Au sein de la zone ACP, la production de coton s'est fortement développée depuis le milieu des années 1980. Même si les 27 pays ACP producteurs de coton ne représentent que 2% de la production mondiale. Douze d'entre eux produisent 90% de la production totale des ACP. L'ensemble des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre pèse pour plus de 70% de la production des pays ACP ; et la Tanzanie, la Zambie et le Zimbabwe pour 25%. Le coton représente une culture de rente pour les ACP et l'essentiel de la production est exportée. Dans certains pays, ces exportations atteignent plus de 60% des exportations totales, ce qui les rend particulièrement dépendants du coton et vulnérables face aux variations des prix internationaux. De fait, ils occupent une place de «Price taker » sur les marchés mondiaux.

**Tableau n° 13 Part du coton dans les exportations des pays africains
(En % de la valeur des exportations totales)**

	1990/1991	2000/2001	2005/2006	2011/2012
Bénin	52,4	66,7	61	65
Burkina Faso	59,7	56,6	61	65
Mali	61,9	38,1	16,5	30
Tanzanie	18.41	6.89	6.52	10
Togo	21,3	15,6	5	15,8
Cameroun	3,3	4,6	4,5	6
Zimbabwe	5.01	8.25	3.41	10
Zambie	0.28	0.66	3.38	5
Côte d'Ivoire	5,3	4,1	2	4
Tchad*	85,9	75,6	1,6	30
République Centrafricaine	10,3	12,3	<1	1

* Entre 2001 et 2005, les exportations totales en valeur du Tchad ont été multipliées par 16, en lien avec le démarrage de l'exportation de coton.

**Tableau n°14 Production de coton des pays africains
(en milliers de tonnes)**

Pays	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2008	2009
Burkina		3	8	18	23	46	77	64	114	299	207	184
Bénin		3	14	8	4	32	59	145	139	131	125	89
Tanzanie	34	67	76	42	53	31	48	82	41	120	125	97
Nigeria	57	44	39	61	27	10	36	100	87	91	98	97
Zimbabwe		9	32	58	70	89	73	104	120	76	125	94
Mali		8	20	37	43	67	115	169	105	250	100	76
Cameroun	11	21	14	17	32	46	44	79	94	125	65	54
Côte d'Ivoire		4	12	26	56	82	116	96	125	12	54	54
Zambie			4	1	8	12	25	16	29	76	41	46

Tchad	35	31	34	63	31	39	60	62	65	76	38	20
Soudan	114	163	25	111	97	142	83	107	74	81	35	14
Togo		3	2	4	9	27	41	44	49	50	27	16
Total	405	527	735	578	548	726	884	1 206	1176	1 654	1040	841

Sources: USDA, CCIC

L'analyse de l'USDA du secteur du coton d'Afrique de l'Ouest suggère que, si les événements climatiques ont affecté les superficies cultivées et les rendements du coton, la production de cette campagne « pourrait être trois fois plus importante que le niveau de production de l'année dernière ». Au niveau de l'UEMOA, la stratégie régionale en matière de coton visant à améliorer la compétitivité du secteur du coton/textile a été amendée en novembre 2010. Le nouvel agenda régional 2011-2020 pour le coton comporte cinq objectifs :

- * améliorer la productivité de l'industrie du textile/coton dans la zone de l'UEMOA
- * améliorer la qualité du coton dans la zone de l'UEMOA;
- * soutenir le développement et la promotion du coton et des textiles de l'UEMOA sur les marchés régionaux et internationaux;
- * développer la transformation locale de fibre de coton;
- * encourager le développement et la promotion des graines de coton.

Tableau n°15 Estimations de l'USDA concernant la production de coton en Afrique de l'Ouest (par milliers de balles de 480 livres ; en FCFA/kg)

Pays	Campagne de commercialisation 2009/2010	Campagne de commercialisation 2010/2011	Campagne de commercialisation 2011/2012
Burkina Faso	700	652	730
- production	168 (0,38 \$)	182 (0,41 \$)	245 (0,55 \$)
- prix payé au producteur			
Mali	440	470	791
- production	184 (0,41 \$)	185 (0,42 \$)	255 (0,57 \$)
- prix payé au producteur			
Côte d'Ivoire	356	337	482
- production	175 (0,39 \$)	210 (0,47 \$)	265 (0,59 \$)
- prix payé au producteur			
Tchad	67	101	77
- production	180 (0,40 \$)	180 (0,40 \$)	215 (0,48 \$)
- prix payé au producteur			
Sénégal	35	50	40
- production	185 (0,42 \$)	205 (0,46 \$)	255 (0,57 \$)
- prix payé au producteur			

Source : données extraites par l'auteur du rapport de l'USDA GAIN Report (voir ci-dessous). Chiffres de production : extraits des tableaux spécifiques aux pays, p.7-9 ; prix payés aux producteurs : extraits du tableau 2, p.6.

Au Mali, en dépit des efforts visant à promouvoir la production, les précipitations tardives ont affecté la production de coton-graine. Néanmoins, d'après l'analyse de l'USDA, « la production pourrait être de 70 pour cent supérieure (410 000 tonnes) à celle de la campagne de commercialisation 2010/11 (243 588 tonnes), la production n'ayant plus atteint des niveaux aussi élevés depuis la campagne 2006/07 ». Les agriculteurs locaux sont toujours intéressés par le rachat de la Compagnie malienne pour le développement des textiles (CMDT).

Avec la mondialisation, le coton est devenu l'une des productions emblématiques avec des contradictions flagrantes entre l'ouverture des marchés à la concurrence comme le prônent les doctrines du libre échange et la protection de l'emploi dans les pays qui soutiennent leurs agricultures. La contestation du soutien aux agricultures nationales sous forme d'aides (ou subventions) accordées à leurs producteurs de coton est partie des pays producteurs d'Afrique Francophone mais elle n'a été formalisée qu'en 2003 sous la forme de « l'Initiative cotonnière africaine », à la suite de la plainte du Brésil à l'OMC contre les subventions américaines. Cette initiative n'est pas fortuite car le coton depuis la fin du XX^e siècle est devenu l'une des principales filières agro-industrielles de l'Afrique de l'Ouest et du Centre avec le développement de la culture du coton par les Français dans leur colonie à l'instar de l'Angleterre aux Etats-Unis et en Egypte. Ce développement s'est poursuivi au lendemain des indépendances à partir des années 1960 avec la création en 1949 de la Compagnie Française pour le Développement des Textiles (CFDT), devenue successivement DAGRIS puis GEOCOTON.

Celle-ci a contribué dans plusieurs pays (avec des participations initiales de plus de 50%) à la création de sociétés nationales pour la promotion et le développement de la culture du coton :

- La Compagnie Malienne de Développement du Textile (CMDT) au Mali ;
- La Société des Fibres Textiles (SOFITEX) au Burkina Faso (anciennement Haute Volta) ;
- La Société de Développement des Fibres Textiles (SODEFITEX) au Sénégal ;
- La Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) au Bénin ;
- La COTONTCHAD au Tchad ;
- La Société de Développement du Coton (SODECOTON) au Cameroun ;
- La Société Ivoirienne de Développement du Textile (SIDT) en Côte d'Ivoire ;
- La Société Togolaise de Coton (SOTOCO) au Togo ;

Le développement de ces filières nationales a permis au coton de jouer un rôle clé dans l'essor économique et social de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest depuis quelques décennies et il reste encore aujourd'hui une source importante de revenus pour de nombreux exploitants agricoles. Le coton repose essentiellement sur des exploitations familiales cultivant des surfaces limitées (pour la plupart en dessous de 10 hectares) et qui souvent associent la culture du coton aux productions vivrières et à certaines activités non agricoles. La production de coton est pratiquée par près de 3 millions de ménages en Afrique de l'Ouest et quelques 16 millions de personnes

dépendent directement ou indirectement de cette culture. Le développement des filières nationales notamment dans la zone francophone de l'Afrique de l'Ouest a suscité des investissements importants en infrastructures économiques et sociales (des routes, des centres de santé et des écoles). Sur le plan macroéconomique, le coton contribue entre 3 à 10% du PIB au Bénin, Burkina Faso, Mali, Tchad et Togo. Sa production est quasi-totalement exportée et place la région ouest africaine au deuxième rang des exportateurs sur le marché international après les Etats Unis. En effet, les exportations de coton dégagent d'importantes recettes pour les économies nationales de nombreux pays ouest africains. Pour le Burkina Faso et le Bénin, elles représentent 56% de ses recettes totales et près de 30% pour le Bénin, le Mali et le Tchad.

Au regard de ce qui précède, le dossier « coton » suscite différents enjeux économiques, stratégiques, sociopolitiques et mêmes culturels ; plusieurs éléments ou tentatives de réponse sont envisageables selon l'appartenance nationale ou interrégionale (comme la Grèce ou l'Espagne à l'intérieur de l'Union européenne) des producteurs de cette culture. Il s'agit alors de mettre en exergue la place que l'or blanc²⁵ des savanes africaines occupe et pourrait occuper au plan économique, social et culturel, en donnant un bref aperçu de son « success story » du début des années 2000 notamment au Mali. La première partie présentera **L'IMPORTANCE DE L'ECONOMIE DU COTON AU MALI**.

En raison de son importance économique et socioculturelle, la question du coton ne va pas sans créer des affrontements, qui se traduisent par des formes d'oppositions variées entre plusieurs pays ou blocs de pays regroupés dans des ensembles économiques régionaux (Union Européenne et les Etats Unis, pays ACP...), avec des intérêts souvent antagoniques et antinomiques. Les économistes ont même parlé de la **GUERRE DU COTON, thème qui formera la seconde partie**.

Enfin, malgré des intérêts divergents et des perspectives différentes, un large consensus rassemble aujourd'hui les différents acteurs, notamment dans le cadre de différentes négociations multilatérales sur le coton (depuis CANCUN jusqu'à DOHA) au sein de l'OMC, ou bilatérales (UE-ACP ou UEMOA) sur le devenir de la filière, sa survie et les différentes alternatives par rapport d'une part à différentes variétés de coton et d'autre part aux céréales et d'autres cultures de rente. La conclusion ultérieure d'accords à signer au sujet de l'abandon de tout ou partie d'importantes subventions dont bénéficient certains cotonculteurs mérite un développement particulier. Ces points feront l'objet de la troisième et dernière partie : **L'AVENIR DU COTON AU MALI**.

²⁵ Appellation du coton au Mali dans le livre de ORSENNA Eric(2006), voyage au pays du coton, Fayard

PREMIERE PARTIE

L'IMPORTANCE DE L'ECONOMIE DU COTON AU MALI

Cultivé dans de nombreux pays pour ses fibres qui entourent des graines à maturité du fruit, le coton se trouve à l'état sauvage sous la forme d'une trentaine de variétés, qui se regroupent elles-mêmes en quatre espèces :

- *Gossypium arboreum*,
- *Gossypium herbaceum* (coton dit indien à fibres épaisses et courtes),
- *Gossypium barbadense* (coton égyptien à fibres longues) et
- *Gossypium hirsutum*, l'espèce la plus couramment cultivée à fibres de taille moyenne.

Selon Wikipedia , dans la version en hébreu de la Bible, dans le livre d'Ester, le premier mot à désigner le coton est celui du vieux-sanskrit « kalpas », qui sera plus tard kapas ou karpas, terme aujourd'hui encore utilisé pour désigner le coton-graine en Inde et en Indonésie.²⁶ Pour d'autres auteurs notamment, Eric ORSENNA, le coton vient du mot d'origine arabe al- kutun ²⁷ (ou flocon blanc).

L'importance de l'économie du coton suppose une analyse d'une part de l'évolution historique et géographique de cette culture (chapitre I) et d'autre part de l'intérêt de sa production pour le MALI (chapitre II).

²⁶ <http://fr.wikipedia.org/wiki/Coton>

²⁷ ORSENNA Eric(2007), voyage au pays du coton petit précis de mondialisation, fayard.

CHAPITRE I : HISTOIRE ET GEOGRAPHIE DU COTON AU MALI

Il s'agira d'une part de mettre en exergue les événements ayant marqué la vie de cette culture qu'est le coton et d'autre part d'identifier les différentes localités où sa culture est pratiquée.

SECTION I : HISTOIRE DU COTON

Afin de cerner l'histoire du coton, nous allons tenter de répondre à la question suivante : pourquoi et comment s'est introduite la culture du coton en Afrique et plus particulièrement au Mali tout en évoquant après les grandes dates liées à cette spéculation.

I) Pourquoi et comment la culture du coton a-t-elle été introduite en Afrique et au Mali

Jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, la culture du coton était l'affaire de l'Asie, notamment de l'Inde, qui vendait depuis des siècles des filés de coton déjà colorés, très prisés en Europe. Parallèlement, les Arabes propagent cette culture en Afrique, au fur et à mesure que leur conquête s'y étend. Le coton a été très tôt l'un des piliers du système de l'assolement triennal africain utilisé par les exploitations paysannes, dans un but limité, celui de satisfaire aux besoins domestiques pour l'habillement. Il s'est transformé progressivement en culture de rente lors de la colonisation.

En 1903, les Anglais établissent au Nigeria la British Cotton Growers Association (BCGA).

L'Afrique Equatoriale Française (AEF), créée en 1910, ne s'intéresse au coton qu'à partir de 1928, en Oubangui-Chari et au Tchad, une zone dans laquelle quatre sociétés françaises privées se répartissent la production dans les années 1830. Le Cameroun et le Tchad, forment alors à eux seuls un grand bassin cotonnier qui se partage les infrastructures de transport et restera le plus important d'Afrique jusque dans les années 1970, avec 42% de la production africaine, devant le Nigeria (38%). Dans les années 1930, l'administration française met en place l'Office du Niger au Mali.²⁸

Aussi, en tentant de répondre à la question de savoir comment et pourquoi la culture du coton a été introduite en Afrique et au Mali, trois raisons d'ordre climatique, géopolitique et économique nous paraissent devoir être avancées :

- la culture du coton est bien adaptée aux conditions climatiques (avec notamment une pluviométrie limitée),
- la présence d'une demande internationale forte, d'où un commerce international des marchandises, vecteurs de mondialisation mais aussi comme culture de rente introduite pendant la colonisation pour le développement des industries de la métropole (raisons géopolitiques) ;
- une culture, considérée comme une source de revenus importants, un facteur de création d'emplois et un produit d'exportation etc. (raisons économiques).

²⁸ https://www.icac.org/meetings/plenary/66_izmir/documents/country_reports/nigeria.pdf

I.1) Les Raisons climatiques

Herbacé ou ligneux le cotonnier pousse dans les régions tropicales et subtropicales arides. Il réclame assez peu d'eau (soixante quinze centimètres de pluie ou d'irrigation). Il est aujourd'hui cultivé dans les cinq continents, dans plus de quatre vingt dix sept pays, entre le 37^e parallèle nord et le 32^e sud, sur trente cinq millions d'hectares. Le cotonnier appartient à la famille des Malvacées dans laquelle, on trouve aussi, les roses trémières, les mauves, les hibiscus, le gombo et...le cacaoyer. Le cotonnier est un arbuste de 80 centimètres à 200 centimètres de hauteur. Il a la faculté de fleurir tout en grandissant, d'où le nom de cycle à croissance continue qui fait apparaître à la fois sur un même plant des boutons, des fleurs et des fruits (appelés capsules contenant des graines).

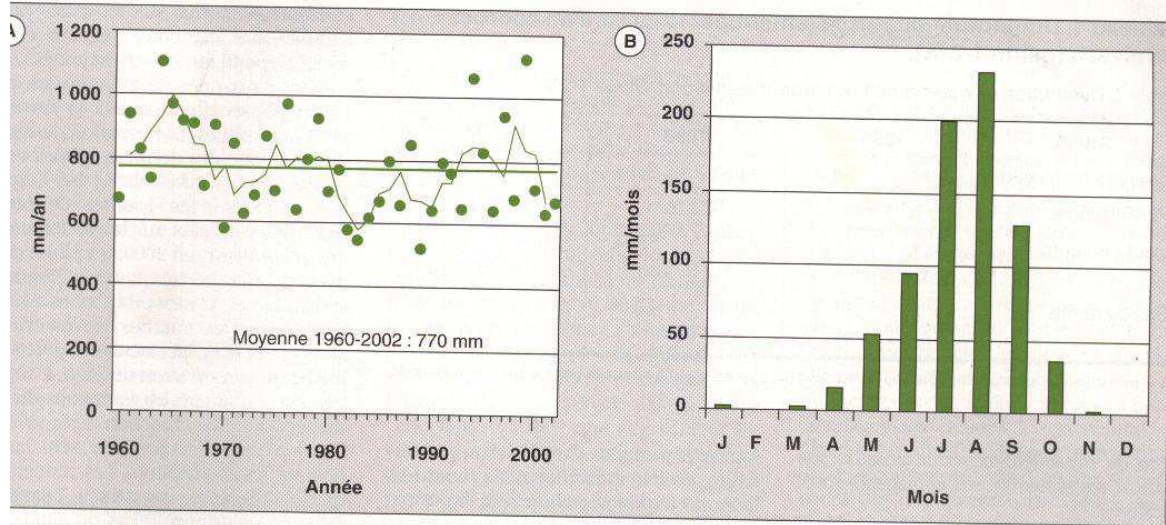
Dans cette famille, le genre botanique *Gossypium* rassemble une cinquantaine d'espèces de cotonniers. Aujourd'hui, deux de ses espèces originaires d'Amérique constituent l'essentiel du coton dans le monde:

- Le *Gossypium hirsutum*, qui vient du Mexique, fournit des fibres intermédiaires et représente quatre vingt quinze pour cent de la production mondiale et
- Le *Gossypium barbadense* qui vient des îles Barbade, donne les fibres longues et fines du coton égyptien et assure cinq pour cent de la production mondiale.

Le coton étant présent dans tous les continents, il en existe plusieurs techniques culturales: par irrigation en Amérique et en Ouzbékistan, par la culture pluviale dans les pays en développement, notamment ceux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre qui connaissent souvent des aléas climatiques rudes. En raison de ses conditions climatiques le coton est cultivé depuis plus d'un siècle dans les zones de savane sahéliennes et soudaniennes d'Afrique de l'Ouest, dans des pays côtiers tout comme dans les pays enclavés. Il est produit dans l'ensemble des zones subhumides et semi arides bénéficiant d'une pluviométrie annuelle comprise entre 500-700 mm et 1200-1500 mm.

Aussi, le coton est une culture tropicale de la zone soudano-sahélienne qui réclame assez peu d'eau (soixante quinze centimètres de pluie ou d'irrigation) mais pour fleurir, il a besoin de beaucoup de chaleur et surtout de lumière. Ces conditions conviennent parfaitement aux Etats soudano sahéliens d'Afrique de l'Ouest où les précipitations se situent entre 700 et 1.100 mm de pluie par an en moyenne, même s'il existe de grandes variations interannuelles (Tableau n°16).

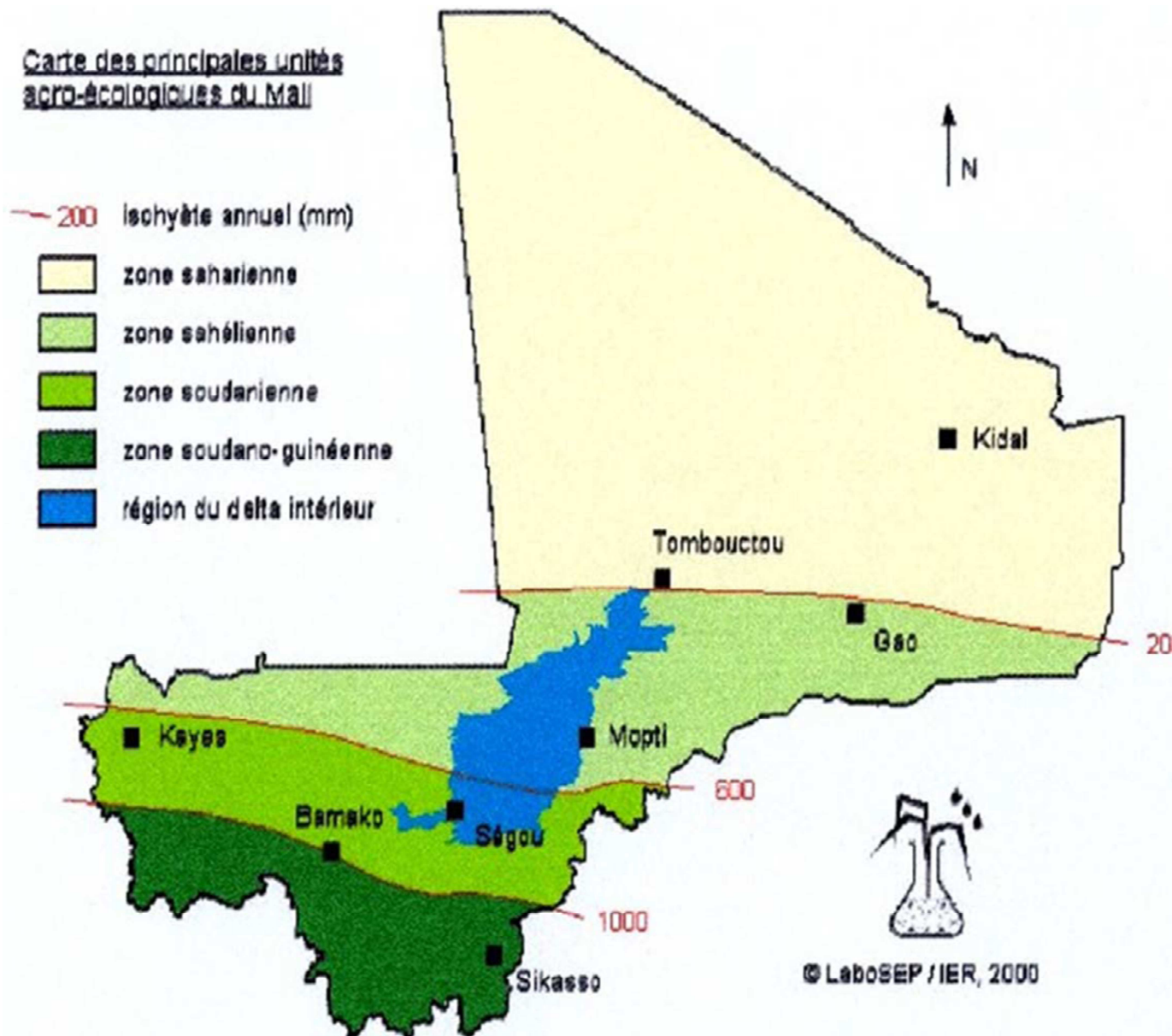
Tableau n° 16 - Variabilité des pluies à Konobougou (ville située dans la 4eme Région du Mali). A) Graphique n°2 en années ; B) Histogramme n°2 en moyennes mensuelles.



Source : Cahiers agricultures vo.15 N°1 janvier-février 2006, P-119

Sur le graphique A (Tableau n°16), Konobougou, village situé entre Bamako et Ségou, la pluviométrie annuelle a varié entre 523 mm en 1989 et 1120 mm en 1999, pour une moyenne de 770 mm. En conséquence, certaines années, la pluie est insuffisante pour une bonne croissance des cultures. Sur l'histogramme B (Tableau n°16), on constate que le pic des précipitations se situe au mois d'août. Au cours de la saison des pluies, les cultures risquent de souffrir successivement de manque d'eau au début, puis d'excès d'eau en août, puis à nouveau de manque d'eau en fin de saison. La période de pluies irrégulières en début de saison des pluies est longue, ce qui ne gêne pas les semis du mil et du sorgho traditionnels qui peuvent être étalés sur toute cette période, sans conséquence sur la date de floraison en fin de saison, parce que ces variétés sont photopériodiques.

CARTE N°2 : Situation pluviométrique du Mali avec les différents types de climat



Source : Division climatologie-Direction Nationale de la Météorologie du Mali

Il ressort de la carte ci-dessus, que le Mali dispose d'un climat tropical sec, de quatre types :

- désertique au Nord (pluviométrie annuelle < 200 mm),
- sahélien au centre (pluviométrie annuelle comprise entre 200 mm et 600mm),
- soudanien (pluviométrie annuelle comprise entre 600 mm et 1000 mm)
- soudano -guinéen (pluviométrie annuelle comprise entre 1000 mm et 1200mm)

Avec un pic au mois d'août, la pluviométrie annuelle est décroissante du Sud au Nord au fil des années. Aussi, le Projet Climat/CNRST prévoit une diminution de la pluviométrie par rapport à la normale 1961-1990 qui entraînerait une situation de sécheresse au Mali comparable à celle des années 1970.²⁹ Cette situation serait

²⁹ www.meteomali.pdf

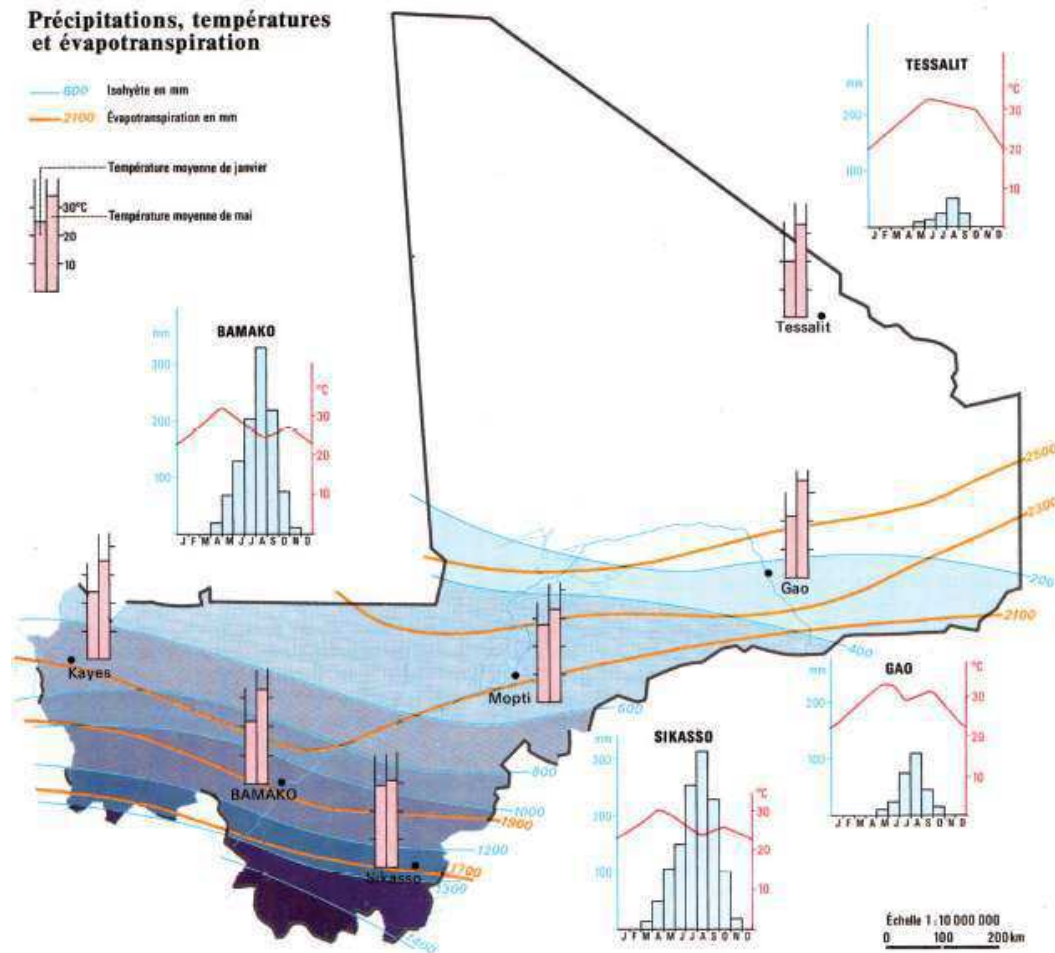
constatée sur la première moitié de l'hivernage (mai, juin et juillet) à partir de l'horizon 2025. La même situation pourrait s'installer dès l'horizon 2020 si la réaction du climat aux perturbations devenait plus rapide.

La situation de la pluviométrie du Mali qui se détériore d'année en année montre que la culture du coton qui n'est pas très exigeante en matière de précipitations y est adaptée, d'où sa préférence pour les producteurs par rapport à d'autres cultures de rente. Cependant, au regard de la baisse des précipitations au fil des années, comme il apparaît dans la carte n°3 ci-dessous, la question qui se posera à l'avenir est celle du maintien de la culture du coton. Cependant, avec une température douce et une précipitation moyenne entre 600-1000 mm/an,³⁰ la ceinture centrale de Kayes à Ségou offre des conditions idéales pour la production de produits oléagineux comme le coton ou l'arachide. Dans l'année, durant 3 à 6 mois d'avril à Septembre, du Sud au Nord, la température augmente avec le niveau d'évapotranspiration. En effet, à Sikasso plus au sud, les précipitations se situent en moyenne à 1100 mn par an, mais diminuent pour n'atteindre à peine que 200mm aux environs de Gao avec un niveau d'évapotranspiration respectivement de 1100 à 2700 mm (soit 7,5mm par jour). La température quant à elle passe de 22° C à Sikasso à plus de 35°C à Gao. (Voir plus de détail sur la carte n°3).³¹

³⁰ API Mali promotion de l'investissement au Mali : Opportunités d'investissement dans la filière des oléagineux Actualisé : Novembre 2012

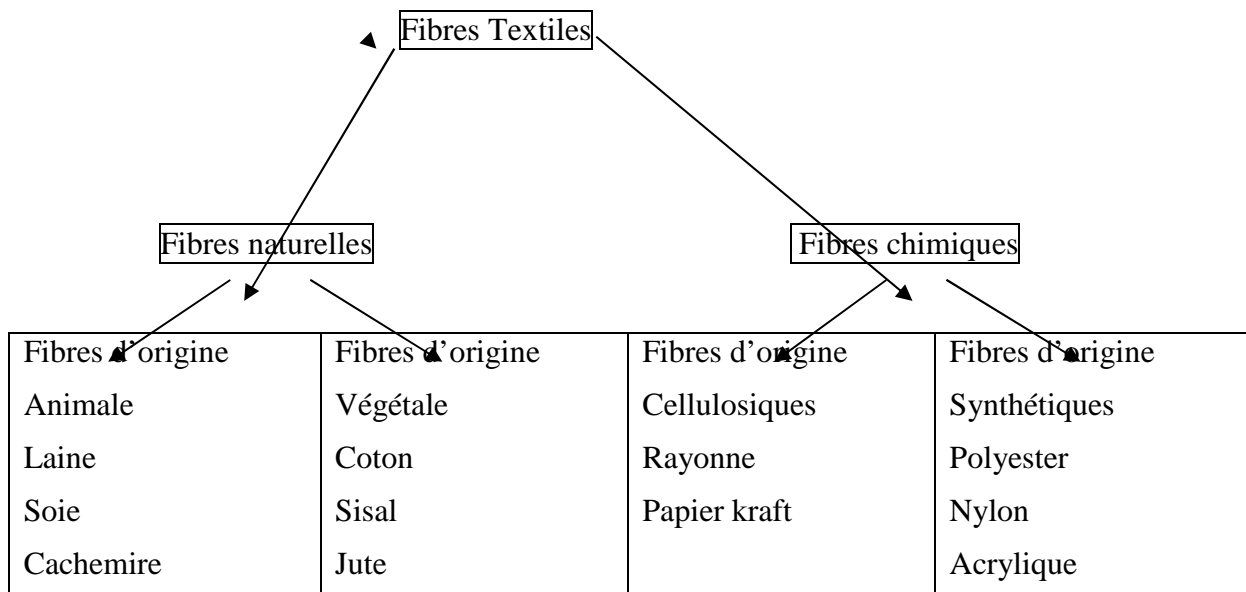
³¹ United Nations environment programm gestion des écosystèmes du Faguibine(Mali) pour le bien-être humain version, avril 2009, www.dialoguesbarrages.net

Carte n° 3 Précipitations, températures et évapotranspiration



Source: http://www.apimali.gov.ml/uploads/documents-utiles/Pr%C3%A9sentation_investisseurs_Agri_OI%C3%A9agineux_fran%C3%A7ais.pdf

Graphique n°2 CLASSIFICATION DES FIBRES TEXTILES



Source : schématisé par l'auteur à partir de divers documents sur le coton et les fibres textiles

I.2) Raisons géopolitiques

La hausse des cours des années 1850 a incité la France à relancer l'histoire de la culture du coton en Algérie et à expérimenter la culture irriguée du coton et de l'indigo à Richard Toll, dans le nord du Sénégal, où les soninkés disposaient d'une longue tradition cotonnière. Ce sont les tout débuts de l'histoire de la culture du coton en Afrique. Diffusée dans les années 1920 en Afrique Occidentale française (AOF), puis en Afrique Equatoriale Française (AEF), pour répondre aux besoins d'une industrie textile française en plein essor, la culture industrielle du coton connut d'abord une période sombre. Imposée aux paysans qui devaient par ce biais, s'acquitter de leurs impôts, elle s'ajouta à la liste des symboles de la coercition coloniale qui sévissait à l'époque.

Avant la deuxième guerre mondiale 1939-45 puis de 1951 à 1973, le prix du coton a connu une longue période baissière décourageant ainsi l'initiative privée en faveur du coton, d'où l'engagement des pouvoirs publics français à s'investir dans cette culture. Cet engagement s'est traduit par la création en 1949 de l'Institut de Recherche du Coton et des Textiles Exotiques (IRCT) et de la Compagnie Française pour le Développement des Textiles (CFDT) qui avait pour mission d'organiser les cultures en mutualisant les connaissances, les achats de matériels et d'engrais. Sa direction régionale fut installée à Bobo-Dioulasso, en Haute Volta (actuel Burkina Faso). Par la suite, la plupart des pays transformèrent ses filiales en sociétés cotonnières, sur le modèle de sociétés d'économie mixte où la CFDT restait actionnaire :

- la Sodecoton au Cameroun ;
- la compagnie Ivoirienne pour le Développement des Textiles (C.I.D.T) en Côte d'Ivoire ;
- la Compagnie Malienne pour le Développement du Textile (CMDT) au Mali ;
- la Coton Tchad au Tchad ;
- la Société Centrafricaine de Développement Agricole (SOCADA) en République Centrafricaine ;
- la Société Togolaise du Coton (SOTOCO) au Togo ;
- la Sodefitex au Sénégal;
- la Société Nationale pour la Promotion Agricole (SONAPRA) au Bénin
- et la Société Burkinabè des Fibres Textiles (SOFITEX) au Burkina Faso.

De 100 000 tonnes de coton graine en 1950 c'est-à-dire pendant la période coloniale, la production de coton s'est rapidement développée dans les pays de la Zone franc, pour atteindre, en 1980, 500 000 tonnes, puis 2,6 millions de tonnes en 2004. La période de plus forte croissance de la production est la décennie 1990, marquée par la dévaluation du franc CFA, qui voit doubler la production en Afrique.

Tableau n°17 La production de coton- graine de la zone-franc, en milliers de tonnes

Année	1950	1960	1980	1990	2000	2004	2008	2010*	2011*
Production	100	200	1000	2 000	2 000	2600	1300	2100	2700

Source : CFDT/Dagris, *Estimations

L’Afrique de l’Ouest et du Centre devient ainsi le deuxième exportateur mondial de fibre de coton après les Etats Unis, grâce à une productivité multipliée par quatre entre 1960 et 1985, passant ainsi d’environ 100 kilos à plus de 400 kilos de fibres à l’hectare soit 25% au dessus de la moyenne mondiale fixée à 319kilos par hectare.³² Aussi, avant les indépendances, cette production était destinée exclusivement aux industries cotonnières de la Métropole ; après celles-ci, pour l’essentiel la production était vendue à la maison mère CFDT, devenue DAGRIS puis Geocoton à travers la COPACO, sa filiale chargée du négoce des fibres. Cependant, depuis 2004, date à partir de laquelle, plusieurs sociétés nationales ont commencé à connaître des difficultés, avec les baisses de la production, des cours, des rendements à l’hectare, avec l’arrimage du franc CFA à l’euro dont la valeur a augmenté face au dollar. Une réforme du secteur s’est traduite par la privatisation des sociétés nationales de coton.

Au Mali, le coton a toujours été cultivé en zone Mali-Sud de façon traditionnelle par les populations en utilisant des variétés locales. La France pour réduire sa dépendance vis à vis de l’Angleterre et des Etats –Unis a introduit à travers les services agricoles de l’administration coloniale des actions d’encouragement de la culture par :

- La création de la ferme de Baraoueli;
- L’expérimentation des premières variétés importées;
- La mise au point de techniques culturales.

Ces actions furent à l’origine des premières améliorations de la culture cotonnière du Soudan (actuel Mali) dans la zone de l’Office du Niger dont les travaux d’aménagements, commencés en 1920³³, étaient conçus pour la culture irriguée des fibres de longue soie du coton. Plus tard la ferme de Baraoueli fut dotée de la première machine d’égrenage du coton du Soudan (actuel Mali) et devint ainsi le premier centre de modernisation du coton. L’Institut de Recherche Cotonnière et des Fibres Textiles exotiques (IRCT) créa en 1948 la station de N’Tarla pour y effectuer la recherche appliquée, la création de variétés, et la formation des agents d’encadrement. En 1960, la culture attelée

³² P.h.Texier, quel avenir pour le coton des pays africains de la zone franc ?forum, grain de sel n°45Déc2008-Fév2009.

³³ CMDT, Etude sur l’impact de la recherche sur les rendements de la culture du coton dans les zones Mali-Sud et la zone de Kita, Sidibé 2008.

est introduite par les maîtres laboureurs des services d'outre Mer en zone Mali-Sud.

Au départ, la recherche variétale visait surtout un objectif de production. Le critère de qualité était secondaire (fibre courte, rendement égrenage faible de 34 à 35%). Les exigences des filateurs dans les années 80 et l'insuffisance de personnel ont amené la CMDT à ne pas faire plusieurs variétés à la fois, afin d'être à l'abri des problèmes de mélange variétal. Finalement, il est demandé des variétés maliennes, dont les recherches ont abouti au choix d'une variété (3a NTA) qui a un rendement élevé, adapté et une colorimétrie jaune.

1.2.1) La mise au point (le processus de recherche) comporte 4 étapes:

a) La sélection et l'introduction des variétés :

Le choix des variétés se fait en fonction des objectifs du moment et des exigences des filateurs. Les caractéristiques techniques telles que la longueur de la fibre, sa résistance, la colorimétrie, la nivosité, l'indice micronaire, la maturité et la brillance sont à rechercher. Le principal critère de choix est que la production soit supérieure ou égale à la norme fixée (témoin), mais supérieure en caractéristiques. Au moins 80% de la production de fibre doit avoir ces caractéristiques. Le rendement à l'égrenage est important et doit être supérieur à 45%. Ce rendement est comparé à celui du témoin. Pour atteindre ces objectifs, deux activités sont menées parallèlement :

- la sélection pedigree se fait jusqu'à la génération F6 à partir de laquelle la population devient homogène ;
- les essais se font avec l'ensemble des variétés pour arriver à la fixation du seuil de rendement à l'égrenage.

La base de la sélection est la consanguinité (F4, F5, F6). La variété est mise en compétition avec des nouvelles variétés d'autres pays (environ 30 variétés en une année).

b) l'essai en milieu contrôlé

Il s'étend sur 4 séries d'essais avec 6 emplacements pour chaque série. Les meilleurs sont mis en étape 3.

c) Trois séries d'essai avec 10 emplacements pour chaque série sont effectuées. Au cours de cette phase trois meilleurs sont maintenus.

d) Enfin, des essais variétaux sont mis en place. Deux séries de test ou le témoin sont réalisées en milieu paysan. L'ensemble est mis sur 60 emplacements. Si la variété confirme ses qualités, elle est proposée à la vulgarisation. Il s'agit de mettre en compétition deux introductions, en plus du témoin. Une série peut aller jusqu'à 40 voire 45 emplacements sous gestion paysanne (matériels donnés par la recherche exécution par les producteurs et

suivi par la recherche). A l'issue de cette expérimentation en conditions paysannes, une proposition est faite à la CMDT. Les acquis de la recherche sur le coton sont mentionnés dans le Tableau n°18.

Tableau N°18 : Evolution et impact de l'aspect variétal (ou changement) variétal au Mali

Période de diffusion	Variété(s) pays d'origine	Type de cotonnier	Performances par rapport à la ou aux variété(s) précédente(s)		Impact sur le développement	Motif abandon
			Agronomiques	Technologiques de la fibre		
1969 à 1966	Allen 150, Allen 151, Allen 333-57 (TCHAD)	Classique	Kg/ha de coton-graine supérieur : 1 à 1,1 t/ha contre 200 à 300 kg/ha pour les variétés locales. % de fibre à l'égrenage > 36% contre 23 à 25% pour les locales	Fibre de qualité supérieure en longueur, maturité, ténacité, finesse, micronaire, allongement	Amélioration quantitative et qualitative de la production à tous les niveaux d'intervention	Moins performante que la variété suivante
1966 à 1972	BJA.592	Classique	Meilleure production avec un potentiel de 1500 kg/ha et plus. % de fibre légèrement supérieur à 37%. Caractéristiques botaniques et morphologiques assez impressionnantes	Fibre de bon grade et de bonnes caractéristiques technologiques (longueur micronaire, maturité)	Même impact que précédemment	Sa sélection a donné une variété sœur plus performante en production au champ
1972 à 1981	BJA SM67 (MALI)	Classique	Meilleure production au champ. % fibre à l'égrenage équivalent. Caractéristiques botaniques (grosses capsules par exemple) et morphologiques (taille et développement végétal) très appréciées par les	Technologie fibre légèrement meilleure	Adoption à 100% des variétés améliorées (sélectionnées), par les paysans au détriment des cultivars locaux	Mauvaise germination après 8 à 9 ans de diffusion. Perte importante de production de tête en cas d'arrêt précoce des pluies, car production échelonnée à cause du cycle assez long ;

			paysans			
1981 à 1990	B 163 ou (HL27XBJA) 163 (RCA)	Classique	Très bon potentiel productif : 2,5 à 3 t/ha et plus. Variété très plastique à production groupée avec une production de tête non négligeable. Adaptée à toute la zone cotonnière du Mali. % fibre compris entre 39 et 41%. Stroomproof contrairement au BJA	Qualité de la fibre excellente dans l'ensemble	Sécurisation de la production cotonnière pendant les années de grande sécheresse. Rehaussement de l'image de marque du coton malien sur le marché mondial	Performance insuffisante en % fibre pour juguler la crise de la filière amorcée dès 1986.
1987 à 1993	ISA 205 (RCI)	Classique	Assez précoce, avec une production groupée, mais pue de capsules de tête. Pour le plus fort : rendement à l'égrenage très élevé (44 à 45%). Production coton-graine équivalent à inférieure à celle de B 163.	Technologies de la fibre très au dessus de la moyenne pour la ténacité, la maturité, le micronaire, la finesse, l'uniformité.	Quelques mécontentements chez les producteurs à cause du léger manque à gagner en production et du mauvais classement du coton-graine par rapport à B 163. Mais début de solution à la crise à cause du fort % de fibre à l'égrainage	Production coton-graine insuffisante (-3%). Fibre de mauvaise couleur (très crémé) qui a soulevé certaines réclamations de la part des clients du Mali. Ternissement de l'image de marque du coton
1992 à 1998	NTA 88-6 (MALI)	Classique	Plus productif au champ qu'ISA (+6%). Même niveau donc B 163. Plus adapté qu'ISA aux conditions de l'ensemble de la zone cotonnière. % fibre équivalent à légèrement supérieur	Technologie de la fibre très bonne et meilleure à celle de B163 sans la coloration terne et la nepposité à la limite du seuil acceptable	Place aujourd'hui le Mali au 1 ^{er} rang des pays francophones producteurs de l'Afrique malgré l'augmentation des superficies. Fibre très convoitée sur le marché mondial	-

			(44,6%) et stable			
1989 à 1998	STAM-F STAM-42 STAM-59A (Togo)	Classiques	Production au champ pour chacune de ces variétés supérieure à celle de ISA et équivalent à celle de NTA 88-6. Mais rendement à l'égrenage intermédiaire (42 à 43% atteignant rarement 44%). Compte tenu de son cycle, chacune d'elles peut s'adapter à une région climatique donnée.	Très bonne technologie de la fibre pour chacune des variétés pouvant compenser le manque à gagner en % fibre et maintenir de façon globale l'image de marque du coton malien.	Diversification variétale garant d'une production en quantité et qualité dans la mesure où tous les points forts de chaque cultivar sont mis à profit	Abandon de STAM-F parce que moins performant que NTA 88-6 dans sa zone d'adoption. STAM-42 et STAM 59-A sont en course parce que appréciés par les paysans de leur zone de culture et fournissant une fibre de qualité
1968 à 1975	Bulk A Bulk B F, 280 (Tchad)	Glandless	Cultivées successivement ou conjointement pour leurs assez bonnes productions dans le cadre d'un projet dénommé 'opération glandless'. F. 280 était le plus productif. Même % de fibre à l'égrenage que les variétés classiques de l'époque mais avec une teneur en huile des graines plus élevée.	Fibre de même qualité technologique que les variétés classiques de l'époque	Impact négatif parce que les objectifs économiques et nutritionnels auxquels leur culture devrait aboutir n'ont pas été concrétisés.	Rejetées la plupart du temps à cause de leur faible productivité par rapport aux variétés classiques. Leur culture demande une subvention et de débouchés pour la production autre que la fibre
1990 à 1995	GL 7 (RCI)	Glandless	Seule variété glandless présumée équivalente en production coton-graine aux variétés classiques du	Fibre très bonne qualité malgré une longueur très juste.	A cause du fort % de fibre de sa bonne teneur en huile et facilité de trituration, l'impact de	A cause de la fragilité et de l'exigence de cette variété, les pertes de production au

			<p>moment. Point fort, le rendement à l'égrenage 46 à 48%. Grosses graines à bonne teneur en huile</p>		<p>cette variété pourrait être très positif si la production coton-graine au champ était requise.</p>	<p>champ vont de 5 à 15%. Raison pour laquelle elle a été entièrement rejetée par les paysans suite aux déboires de la campagne 1995/96. Depuis, il en est de même pour toutes variétés glandless.</p>
--	--	--	--	--	---	--

Source : Rapport sur l'étude du développement secteur coton de 1960 à 1998, Sidibé (cadre CMDT, 1998).

I.2.2) Description des systèmes de vulgarisation et de recherche

La CMDT est la structure chargée en grande partie, de la vulgarisation en zone cotonnière du Mali. Selon le contrat-plan -Etat-Producteurs-CMDT du 30 Juin 1994, il est donné comme objectif à la CMDT, la réalisation de deux missions étroitement liées :

- Une mission de Développement intégré de la filière coton, dont le financement est assuré par les ressources générées par la vente de la fibre et de la graine de coton. Elle comprend deux fonctions : l'une industrielle et commerciale et l'autre de développement des activités liées aux systèmes de production cotonniers.
- Une mission de service public relative au développement rural de la zone d'intervention de la CMDT, dont le financement est assuré par le budget de l'Etat.

Tous les messages sont véhiculés par l'intermédiaire de l'encadrement en utilisant des méthodes diverses d'intervention. La complexité de ce système a amené la CMDT à adopter une démarche qui intègre et remplace les différentes approches existantes. Ainsi le Diagnostic Global Participatif (DGP) et le Suivi-Appui –Conseil (SAC) sont retenus comme démarche d'animation villageoise. Celle-ci est destinée à aider les paysans à structurer leurs connaissances sur leur village et leur terroir, afin de mieux identifier leurs priorités et de préparer leurs propres programmes de développement. Ce qui permet à l'encadrement de jouer deux rôles essentiels :

- Un rôle innovateur d'analyse des situations et de préparation à l'action. Durant cette étape, les potentialités, les spécificités et les contraintes du village sont identifiées, des solutions et des actions prioritaires sont programmées. Ainsi les connaissances sont approfondies dans certains domaines particuliers de manière à organiser et à dimensionner des réponses au regard des problèmes ressentis. Les paysans sont formés pour un transfert des compétences ce qui doit améliorer l'évolution du taux d'adoption.
- Un rôle de soutien, qui permet d'appuyer les villageois à la réalisation de leurs programmes d'activité. Des programmes d'activité et des plans de travail sont élaborés de façon participative. L'encadrement doit identifier les activités qui doivent faire l'objet de son appui. Au terme de l'exécution du programme d'activité, les villageois, assistés par l'encadrement, procèdent à l'évaluation des performances réalisées.

I.3) Raisons économiques

Outre les raisons climatiques et géopolitiques, la culture du coton se justifie aussi par des raisons économiques. Le coton constitue l'un des principaux produits de base exportés par l'Afrique Centrale et Occidentale : 15% des exportations mondiales de coton proviennent de neuf pays d'Afrique de l'Ouest³⁴. Les revenus générés par ce produit constituent une ressource clé dans la vie de nombreuses communautés rurales de ces sous-régions. L'Afrique de l'Ouest et du Centre représentent une part relativement faible de la production mondiale de coton (5%), mais ces régions sont responsables de près de 13% des exportations mondiales.

Le coton qui constitue l'une des principales « réussites » (success story) de l'agriculture des pays sahéliens francophones est produit avec relativement peu de moyens et une main d'œuvre familiale faiblement rémunérée par rapport aux pays développés. Il contribue à l'amélioration des revenus, des moyens d'existence et de l'accès aux services sociaux (Ecoles, pistes rurales, centres de santé, par exemple). Il participe également à l'amélioration de la production céréalière, grâce au système de soutien à la production et à la promotion de l'innovation agricole.

Le cas du Mali est encore plus significatif : à partir des années 1980, les producteurs, les sociétés cotonnières et les établissements de crédits agricoles maliens se sont concertés dans le but de créer un système performant de soutien à la production cotonnière. La CMDT, dont le modèle était calqué sur celui de la CFDT (sa maison mère initiale), s'est chargée depuis l'indépendance du pays d'entreprendre la coordination du sous-secteur, depuis l'approvisionnement des producteurs en intrants jusqu'à la collecte et à la vente du coton. Elle a aussi tenté de résoudre les difficultés des producteurs et d'aider à la création et à la formation d'associations villageoises, dont certaines sont devenues de puissantes organisations de producteurs. De facto, elle joue un rôle à la fois d'opérateur économique et de promoteur du développement social dans les zones de production cotonnière. D'où ces expressions de Erik ORSENNA³⁵ dans son livre « Voyage aux pays du coton » : « Sommes-nous bien toujours au Mali ? On se croirait plutôt au pays CMDT. Un pays dont tous les services publics sont assurés par cette compagnie. Un pays important par sa taille (le tiers du sud du Mali officiel) et par le nombre de ses habitants (près de trois millions). Un pays privilégié dans les autres régions, là où le coton ne pousse pas, là où la CMDT ne règne pas, l'existence n'est pas comparable : plus pauvre, démunie, abandonnée à elle-même ».

Alors que l'échange entre sociétés est très ancien, la division approfondie des tâches entre les Nations est un phénomène récent, favorisé par la réduction des coûts des transactions et des communications. Dans le monde moderne le processus de spécialisation des productions et des échanges s'est intensifié et a donné naissance à la Division Internationale du Travail (DIT). Pour un pays, la participation à la DIT implique l'abandon (total ou partiel) des activités les moins efficaces économiquement, qui sont concurrencées par les importations et l'affectation des

³⁴ Il s'agit du Bénin, Burkina Faso, Nigeria, Sénégal, Mali, Côte d'Ivoire, Cameroun, du Togo et de la République Centrafricaine.

³⁵ ORSENNA Eric, voyage au pays du coton : petit précis de mondialisation Fayard p-29

ressources ainsi libérées (hommes, capitaux, ressources naturelles...) en faveur des activités les plus efficaces dont le produit sera exporté. La Division Internationale du Travail (DIT) repose sur la spécialisation des pays, laquelle repose, au moins en théorie, sur les avantages comparatifs des différents pays. Elle attribue de facto aux pays développés la fabrication des biens manufacturés et des services et aux pays pauvres, souvent les pays « dits du sud », la fourniture des produits primaires en général (matières premières agricoles, ressources minières). Cependant, au fur et à mesure du développement des techniques mais aussi des pays, la division internationale du travail se transforme. Ainsi, certains pays du sud se sont mis à fabriquer les produits manufacturés courants (nouveaux pays industrialisés notamment en Asie du Sud).

Elle prend également appui sur le principe des avantages comparatifs des différents pays. C'est justement, sur la base de la théorie de David RICARDO, que les pays africains au sud du Sahara notamment de la bande sahélienne (Bénin, Burkina, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Tchad...) se sont spécialisés dans la culture du coton en raison des conditions climatiques, de l'état des terres et de la main d'œuvre à « bas coût » afin de tirer profit des échanges internationaux. L'essor du coton africain lié à la libéralisation du commerce international repose sur deux arguments ou postulats économiques à la fois théoriques et pratiques. Il s'agit d'abord de l'avantage comparatif dont bénéficie le coton ouest africain eu égard à son coût de production relativement faible, en respect avec les théories de Ricardo et HOS³⁶ (Heckscher-Ohlin-Samuelson). Ensuite, avec l'augmentation de la consommation mondiale de coton fibre, et donc de la demande mondiale, le prix du coton se trouve de plus en plus renchéri. La théorie de l'élasticité -prix de la demande et le modèle d'équilibre en concurrence parfaite prédit que le prix du marché réalise l'équilibre entre l'offre et la demande et que par conséquent lorsque l'offre et/ou la demande varient, le prix varie également de façon à rétablir l'équilibre sur le marché.

Rappelons les bases de la théorie des avantages comparatifs. L'hypothèse de base de cette théorie est que les nations diffèrent entre elles par les coûts de production, en fonction de l'économicité de leurs avantages propres. Ricardo considère deux nations A et B qui produisent deux biens X et Y. Les conditions de production, décrites par les coûts unitaires de production mesurés en unités de travail, sont différentes dans les deux pays, de telle façon que les coûts unitaires de production sont plus faibles, pour les deux biens, dans le pays Y comme l'indique le tableau ci-après :

Tableau n°19: Coûts unitaires de production (en heures de travail), comparaison entre deux pays produisant les mêmes biens X et Y

	Pays A	Pays B
Produit X	3	2
Produit-Y	9	1

³⁶ HOS : vient du nom de trois auteurs Heckscher E., Ohlin B., et Samuelson P. (cf. cahiers français n°325(2005), mondialisation et commerce international, la documentation française.

Une analyse en termes de valeurs absolues comme celle d'Adam Smith, conduirait à déduire que seul le pays B peut exporter, ce qui empêche tout commerce international. Ricardo, à juste titre, considère que ce sont les coûts relatifs qui doivent être pris en compte.

Si les deux pays entrent dans les échanges internationaux, ils peuvent se spécialiser, en abandonnant les unités du bien produit à un coût relativement plus élevé qu'à l'étranger. Pour chaque unité du produit X abandonné, le pays B peut produire deux unités du produit Y ; le pays A en abstenant de produire une unité du produit Y, peut disposer de trois unités supplémentaires du produit X. L'ouverture aux échanges internationaux, passant par une spécialisation du pays A dans le produit X et du pays B dans le produit Y, permet aux deux nations de disposer de quantités supplémentaires des deux biens. Cela suppose bien entendu que le prix auquel s'effectue le commerce international soit compris entre les rapports d'échange qui s'expriment en économie fermée. En autarcie, dans le pays B, deux unités du produit Y s'échangent contre une unité du produit X et dans le pays A, trois unités du produit X contre une unité du produit Y. A titre d'illustration, supposons que le prix relatif international du produit X par rapport au produit Y soit égal à un. Alors, le pays B exporte une unité de Y et obtient en échange une unité de X soit le double de ce qu'il pourrait faire en autarcie. Le pays A, en exportant une unité du produit X obtient une unité du produit Y alors qu'il lui en faut le triple en cas d'autarcie. C'est pourquoi, l'échange est profitable pour les deux pays.

Cette théorie de Ricardo offre une analyse du commerce international qui démontre la supériorité de l'échange international sur l'autarcie et qui explique la spécialisation internationale par le principe des avantages comparatifs. Elle souffre néanmoins de deux insuffisances : d'une part les différences dans les techniques de production sont données et non expliquées et d'autre part le prix des échanges internationaux est borné (il doit être compris entre les prix d'autarcie) et n'est pas déterminé. D'où l'apport de la théorie HOS³⁷ en vue de corriger ces insuffisances.

Dans la théorie HOS, la composition du commerce international est expliquée à partir d'un nouveau concept, celui d'abondance relative d'un facteur de production, à l'origine de l'avantage comparatif. La nation est alors considérée comme un bloc de facteurs de production parfaitement mobiles entre les secteurs et immobiles entre les pays; le modèle de base est développé dans le cas de deux pays, deux biens, deux facteurs de production (capital et travail). Contrairement à la théorie de Ricardo, les deux pays peuvent accéder aux mêmes fonctions de production pour produire les deux biens; ces fonctions sont telles que l'un des deux biens, disons le produit X, utilise plus intensément le capital que le travail. La différence entre les nations réside alors dans leurs dotations relatives en facteur de production : supposons que le pays A soit relativement bien doté en capital par rapport au travail et le pays B relativement bien doté en travail par rapport au capital. Supposons par ailleurs que la production du bien X soit relativement intensive en capital et celle du bien Y en travail. Deux conséquences peuvent découler de ces différences dans une autarcie :

- Le pays A a une production biaisée en faveur du bien X, même si elle produit les deux biens, l'inverse vaut pour le Pays B ;

³⁷ Cahiers français n°325, mondialisation et commerce international p.28-39

- Les prix relatifs des deux biens sont distincts dans les deux pays: le prix relatif de X par rapport à Y est plus faible dans le pays A que dans le pays B. Alors les deux pays se spécialisent dans la production du bien qui utilise intensivement le facteur de production dans lequel ils sont relativement bien dotés, le pays X, le produit A et le pays Y, le produit B. Une nation a un avantage comparatif pour le bien qui utilise intensivement le facteur de production dont il est relativement bien doté.

Ces deux analyses (Ricardo et HOS) constituent la théorie traditionnelle du commerce international. Elles reposent, dans leur version de base, sur des hypothèses communes fortes, notamment que les marchés des facteurs de production comme ceux des produits sont en concurrence parfaite et que la production se fait avec les rendements d'échelle constants. Toutes choses égales par ailleurs, les pays africains producteurs de coton devraient tirer bénéfice de la production et de la commercialisation du coton du fait des avantages et coûts comparatifs dont ils jouissent naturellement. Aussi, dans un système de concurrence parfaite, toute augmentation de la demande mondiale (avec les besoins croissants de la Chine) devrait se traduire par celle des prix et donc de la richesse pour les pays producteurs de coton, postulat de l'élasticité –prix de la demande.

Pour caractériser la forme de la relation prix quantité, on recourt à la notion d'*élasticité*. Le coefficient d'élasticité établit une relation entre le niveau de la stimulation et le niveau de la réponse en valeurs relatives. *L'élasticité est négative dans le cas général*, en raison de la relation inverse entre la variation du prix et la variation de la quantité demandée : La valeur de l'élasticité est influencée par deux facteurs :

- **le caractère plus ou moins luxueux du bien** : par exemple, la demande de nourriture a une élasticité –prix plus faible que la demande de manteaux de fourrure ou que la demande de plats cuisinés ;
- **l'existence de substituts** : la valeur de l'élasticité est d'autant plus faible qu'il n'existe pas de substituts. Par exemple, la décision des pays de l'OPEP d'accroître fortement les prix du pétrole en 1973 et 1979 (ayant entraîné les deux chocs pétroliers) ne s'est traduit à court terme que par une baisse très faible de la quantité consommée (à revenu constant).

Le coton quant à lui n'est pas un bien luxueux et il y existe beaucoup de biens substituables comme :

- les fibres d'origine animale: laine, soie, cachemire ;
- les fibres d'origine cellulosique : rayonne, papier kraft ;
- les fibres d'origine synthétique tirées du pétrole : polyester, nylon, acrylique³⁸.

³⁸ Voir détail du haut dans le classement des fibres textiles P.

En conclusion, s'il s'avère que le choix de la culture du coton en Afrique notamment au Mali s'explique du moins économiquement par la théorie des avantages comparatifs et que le prix en raison de l'accroissement de la demande devrait suivre une tendance haussière. Cependant, force est de constater que cela n'est toujours pas avéré dans la pratique en raison du non respect des postulats du commerce international et de l'existence de nombreux produits de substitution au coton. Le prix constitue un facteur important de la demande de coton, au regard de l'importance des produits de substitution.

II) LES GRANDES DATES LIEES AU COTON

Il s'agit de passer en revue les dates de l'évolution économique du coton au plan mondial et au niveau national.

II.1. Au plan mondial

L'histoire du coton est marquée par plusieurs dates dont les principales sont: l'avant révolution industrielle, la période de la révolution industrielle et l'après révolution industrielle.

II.1.1) L'avant révolution industrielle

Cette période comprend plusieurs étapes :

- L'origine du coton est très ancienne, des scientifiques ont retrouvé au Pakistan des fragments de tissus datant de 8000 ans avant Jésus-Christ. Dès le VII^e siècle, les conquêtes arabes diffusent l'usage du coton en Afrique du Nord et en Europe. Le commerce entre l'Europe et l'Inde prend une nouvelle dimension notamment avec l'ouverture de la route des Indes par Vasco de Gama en 1497.
- L'histoire des indiennes de coton se situe entre 1730 et 1740, la production des indiennes d'abord localisée en Inde puis en Suisse (fin 1690), en Alsace (1746) et en France (1750) ;
- La révolution cotonnière de Saint-Domingue entre 1766 et 1789 avec l'augmentation d'un tiers des surfaces cotonnières en seulement 6 ans est aussi bien établie.

II.1.2) la période de la révolution industrielle

Elle est marquée par :

- L'invention de nouvelles fileuses et tisseuses, stimulée par la demande de coton brut avec les cours qui flambent;
- Le boom de la consommation en Angleterre et partout dans le monde avec la conquête de nouvelles terres de culture de coton en Amérique : Louisiane, Mississippi etc.
- La deuxième moitié du XIX^{ème} siècle est une période charnière de l'histoire du coton dans le monde. Les années 1850 sont d'abord marquées par un doublement du prix mondial du coton, sous l'effet du développement rapide de l'industrie textile en Europe et de troubles importants en Inde (révolte des soldats indiens servant dans les compagnies des Indes orientales). Puis la guerre de sécession aux Etats-Unis (1861-1865) prive le marché d'une source importante d'approvisionnement. La fin des hostilités fait certes provisoirement baisser les cours, mais augure d'une ère nouvelle du fait de la disparition de travail non rémunéré des esclaves.

II.1.3) La période d'après révolution industrielle

Depuis le XIX^e siècle, le coton est la première fibre textile du monde. Dans les années 1960, la production mondiale de coton était de l'ordre de 10 millions de coton fibre. Depuis les années 1970, il est concurrencé par les fibres synthétiques qui représentent aujourd'hui 60% de la fabrication textile. Cependant, le coton reste de loin la fibre naturelle la plus importante du 20^{ème} siècle. Les surfaces cultivées ont augmenté de 32% au cours de la période 1946-2003, passant de 22,3 à 30 millions d'hectares. La production s'étend un peu partout dans le monde : en 2004, le coton était cultivé dans environ 100 pays, mais cinq pays (Chine, Etats Unis, Inde, Pakistan) représentent à eux seuls près des deux tiers de la production mondiale. Si l'on y ajoute l'Egypte et l'Ouzbékistan, six pays comptent pour les trois quarts de cette production mondiale.

La production mondiale de coton s'est tellement développée à partir de 1983/84, que l'on a parlé alors de crise de surproduction du coton. Entre la saison 1983/84 et 1984/1985, la production mondiale de coton a augmenté de 30%, passant de 14,5 à 19,2 millions de tonnes. De nos jours, la production tourne autour de 25 à 30 millions de tonnes de coton fibre.

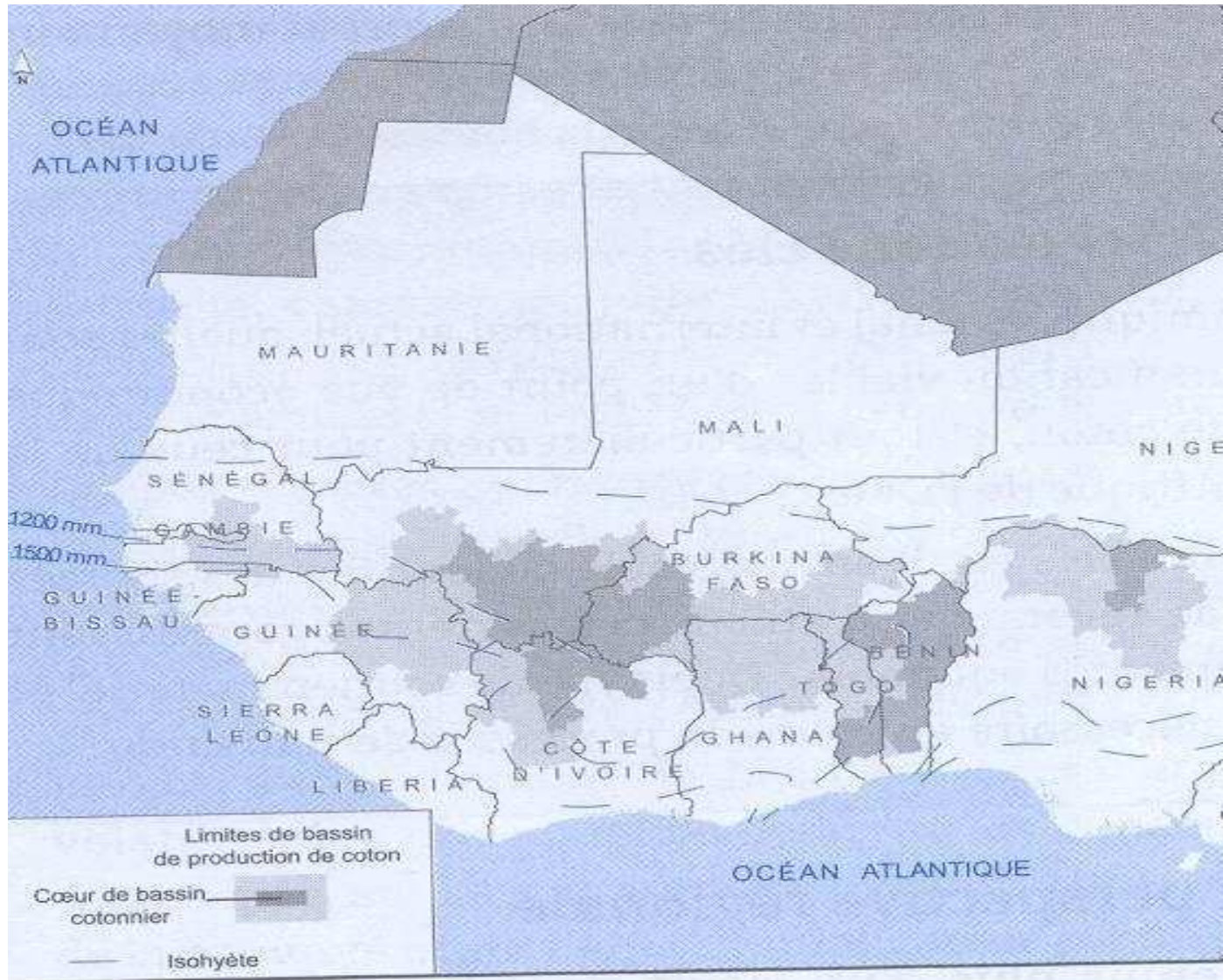
II.2. La production de coton en Afrique de l'Ouest

Du début des années 1950 jusqu'en 2005, l'évolution de la production de coton fibre dans le monde a été marquée une progression constante passant de 6,6 millions de tonnes de fibres lors de la campagne 1950-1951 à 26,3 millions de tonnes de fibres en 2004-2005, soit un quadruplement de la production mondiale. Pendant cette période, la part de l'Afrique de la zone Franc CFA dans cette production mondiale de coton fibre a doublé en 25 ans passant de 2 à 4%, avec un quintuplement de sa production. Cette augmentation de la production de coton fibre en Afrique est davantage à attribuer à l'augmentation des superficies récoltées qu'à celle des rendements. La production de coton en Afrique de l'Ouest a connu une hausse rapide au cours des dernières décennies, passant de 150 000 tonnes de coton fibre dans les années 1970 à environ 500 000 tonnes dans les années 1990, pour atteindre plus d'un million de tonnes en 2003-2004. Cependant, depuis 2004, la production de coton fibre de la zone franc a chuté de 1,3 millions de tonnes passant de 2,6 millions de tonnes à 1,3 millions de tonnes en 2008 et de 600 000 tonnes à 250 000 tonnes pendant la même période au Mali. En 2009, une légère reprise tant au Mali (700.000 tonnes) qu'au niveau de la zone franc (2 millions de tonnes) s'est manifestée.

Le coton ouest africain est principalement produit dans les régions sahéliennes d'Afrique de l'Ouest, même si les régions enclavées situées à proximité de la zone sahélienne de pays côtiers comme le Bénin, le Ghana, le Nigeria et la Côte d'Ivoire constituent également d'importantes zones de production. On distingue quatre grands bassins cotonniers en Afrique de l'Ouest et du Centre – 1. Mali/Partie Ouest

du Burkina Faso /Côte d'Ivoire ; 2. Bénin/Togo/partie Est du Burkina Faso ; 3. Nigeria/Niger ; 4.Tchad/Cameroun et République Centrafricaine.³⁹

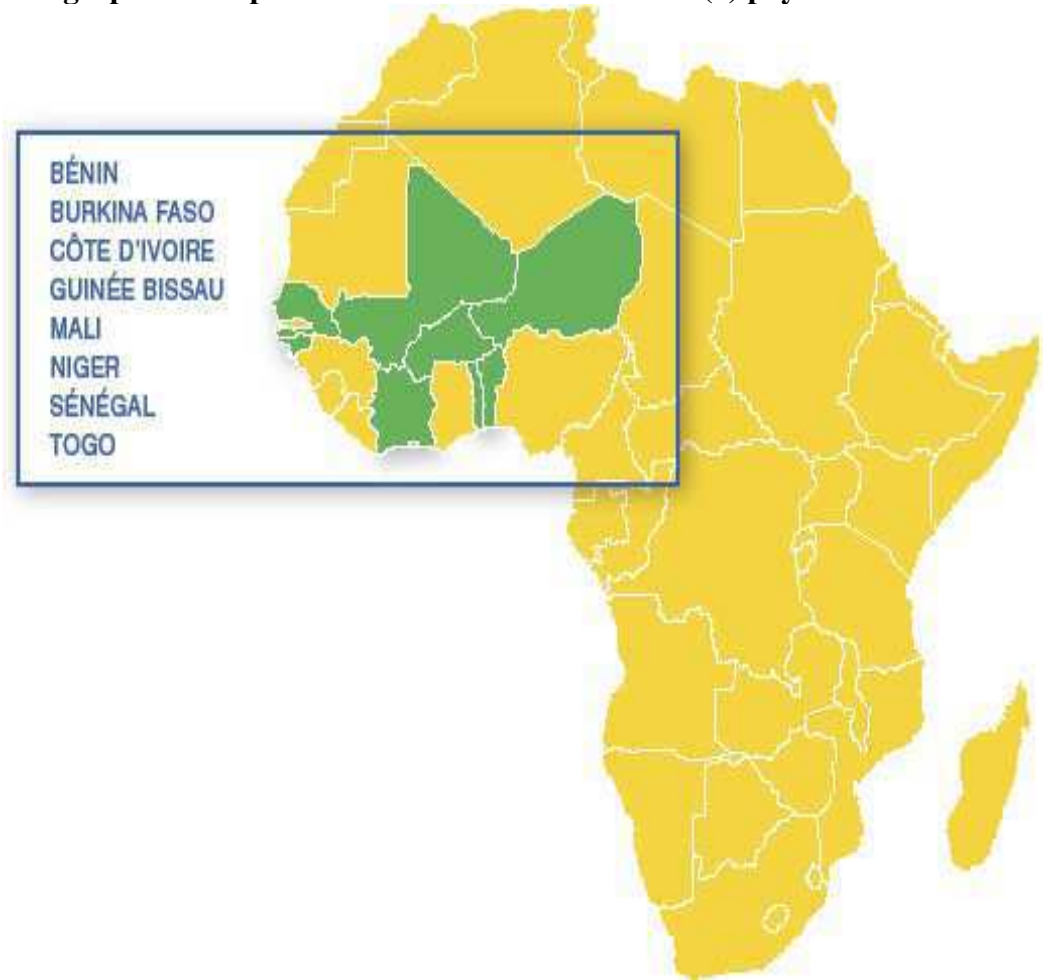
Carte N°4 : Bassins de production de coton en Afrique de l'Ouest :



Source : Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, CEDEAO/CSAO 2006, www.atlas-ouestafrique.org

³⁹ Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, CEDEAO/CSAO 2006, www.atlas-ouestafrique.org

Carte n°5: Cartographie de la production de coton dans les huit(8) pays de



l'UEMOA

Source : UEMOA: coton de l'uemoa, l'or blanc d'Afrique de l'Ouest à la conquête du marché mondial, commission de l'uemoa, Ouagadougou, juin 2012 P-9 www.uemoa.int/www.izt.net http://www.coton-acp.org/sites/default/files/documents/downloads/final_brochure_coton_uemoa_valide_r2b.pdf

Quant à la zone **UEMOA**, le coton est cultivé sur une superficie de 3,5 millions de km² avec une population d'une centaine de millions d'habitants. L'or blanc, le coton, est cultivé depuis plusieurs générations et induit des activités et revenus directs et indirects pour près de 15 millions de personnes. Dans la zone, le coton représente environ 6% des exportations mondiales de coton (2010) et près de 3,5% de la superficie cotonnière emblavée au plan mondial (Campagne 2009/2010).⁴⁰

La période d'après 2002/2003 a été caractérisée par la baisse de la production consécutivement à celle des cours sur le marché international, elle-même suivie d'un déficit d'exploitation des sociétés cotonnières nationales et de la montée de la concurrence des fibres synthétiques.

⁴⁰ www.intracen.org, programme relatif aux produits de bases agricoles

Tableau n° 20 Evolution de la production cotonnière en milliers de tonnes de coton graine des 10 pays africains de la zone franc

Années	50	60	1980	1990	2000	2004	2008	2009
ton graine	0	0	500	1000	2000	2600	1300	2000*

Sources: CFDT/Dagris, forum n°45 décembre 2008-février 2009 * Estimation

II.3. La production nationale du Mali

Le développement de la production de coton du Mali peut être caractérisé par cinq périodes ⁴¹ :

- De 1919 à 1960, la période coloniale;
- De 1960 à 1974, la convention entre le Mali et la CFDT;
- De 1975 à 1991, la création de la CMDT jusqu'à l'instauration de la démocratie pluraliste;
- de 1991 à 2000, la gestion de la filière par la CMDT et le syndicat des producteurs de coton et de vivres (SYCOV) jusqu'à l'indépendance;
- de 2000 à nos jours, la réforme du secteur pour la redynamisation de la filière.

II.3.1) La période coloniale (1919-1960)

Sous l'impulsion des lobbys industriels, les puissances européennes se tournent vers leurs colonies africaines pour la production de coton. Dès les années 1860, une association pour le développement de la culture du coton est créée à Manchester à l'initiative d'un groupe d'industriels inquiets des difficultés d'approvisionnement. Rapidement, des essais sont lancés en Gambie et Sierra Leone, puis au Nigeria. En 1903, les Anglais établissent au Nigeria, la British Cotton Growers Association (BCGA). Quant à l'administration française, elle se tourne d'abord vers la vallée du Sénégal où les soninkés disposent d'une longue tradition cotonnière, puis la Casamance, sans succès. Dans les années 1930, les travaux de construction de l'Office du Niger au Mali sont d'abord conçus pour la production du coton. Là encore les espoirs sont déçus. Ce sont finalement, les savanes d'Afrique Equatoriale française (AEF) entre le Cameroun, le Tchad et la RCA qui accueillent le premier grand bassin cotonnier (cf. carte 6). Ce dernier restera le plus important de la région jusque dans les années 70 (42%), devant le bassin nigérian (38% de la production ouest- africaine).

La culture du coton est connue au Mali en général et dans la zone Mali Sud en particulier depuis plusieurs siècles. Les historiens font remonter son introduction au XIème siècle dans les zones islamisées par les Arabes. Cependant, d'autres auteurs supposent l'existence de cotonniers locaux avant cette période. L'administration coloniale française au Soudan a très tôt encouragé la culture du coton. En 1919, la première ferme cotonnière expérimentale fut créée dans le cercle de Ségou, mais des

⁴¹ http://www.maliagriculture.org/filier_a/coton/index.htm

1936 des unités d'égrenage fonctionnent à Sikasso, Kadiolo, de même qu'à Bougouni et à Ségou.

La Compagnie Française de Développement des Textiles (CFDT) naît en 1949 à l'initiative du gouvernement français. C'est en 1951, à Sikasso, qu'est implanté le premier secteur CFDT du Soudan (actuel Mali). Lors de la campagne 1952-1953, la production de la zone encadrée par la CFDT est de 140 tonnes. En 1955, la CFDT ne compte plus un secteur mais trois sous-secteurs à Sikasso, Koutiala, San. Le sous-secteur de Sikasso est composé de sept centres repartis dans le cercle de Sikasso et la subdivision de Kadiolo, soit dans une bonne partie de l'économie locale.

II.3.2) La période de la convention entre le Mali et la CFDT de 1960 à 1974

De 1960 à 1964, l'encadrement du coton par les services de l'agriculture du jeune Etat indépendant permet le passage d'une production de 5895 tonnes de coton en 1961-62 à 15 763 tonnes en 1963-64. En 1964, le Gouvernement signe une convention pour dix ans avec la CFDT pour la promotion de la filière principalement dans les Régions administratives de Sikasso, Ségou et Bamako. La production a atteint 67 510 tonnes en 1971-72 avec un rendement de 873 kg/ha. Le prix au producteur passera de 17 FM⁴²/kg en 1960-1970 à 22,5 FM de 1970 à 1972 puis à 25 FM le kg de 1972 à 1974. Entre 1968 et 1970, on assiste au redémarrage de la culture attelée dans le secteur de Kadiolo, après une première expérience qui avait échoué au début des années 1930. A partir de 1970, l'OHVN (Office de la Haute Vallée du Niger) commencera aussi à faire produire du coton.

II.3.3) La période de la création de la CMDT jusqu'à l'instauration de la démocratie pluraliste, de 1975 à 1991

Créée le 21 octobre 1974, la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) a comme actionnaires la CFDT et l'Etat malien (lequel est majoritaire, avec 60% du capital de 200 millions FM). La CMDT est également chargée du développement rural intégré de ses zones d'intervention. En 1975, la création de la région CMDT de Sikasso est décidée. La même année, le modèle des Associations Villageoises est testé dans certains villages des cinq régions CMDT alors existantes et la production passe de 60.000 tonnes en 1974-75 à 264.142 tonnes en 1990-91, avec des rendements respectifs de 883 et 1.328 kg à l'hectare et le prix au producteur de 37,5 FM à 85 FM le kg.

En 1983 sont créées les premières Zones d'Animation et d'Expansion Rurale (ZAER) sur base d'un groupement d'Associations Villageoises performantes. En 1989 est signé le premier contrat-plan entre Etat et la CMDT. La filière enregistrera cependant deux crises dont l'une en 1981-82 et la seconde en 1990-91.

La crise de 1981-82 a pour origine la mauvaise conduite des opérations de collecte, de pesée et de classement du coton par les équipes d'achat constituées par les agents CMDT et les travailleurs saisonniers. Les associations villageoises ont dénoncé les

⁴² FM : Franc Malien (monnaie du pays après le retrait de la zone franc en 1961)

mauvaises pratiques de ces agents et ont refusé de vendre leur coton. Après des enquêtes, le département de tutelle a demandé à la CMDT d'intensifier l'alphabétisation et de confier les activités de collecte et de classement du coton aux associations.

Le coton occupe alors une place importante dans l'économie du Mali. Le coton est égrené, la fibre est vendue en majeure partie à l'extérieur et les graines sont triturées pour donner de l'huile, puis de l'aliment bétail.

II.3.4) La période de la gestion de la filière par la CMDT et le syndicat des producteurs de coton et de vivres (SYCOV) de 1991 à 2000

A la faveur de la démocratisation du pays, les producteurs ont créé un syndicat de producteurs et exigent la revalorisation du coton.

La crise de 1990-91 est consécutive à la récupération intégrale par la CMDT de tous les crédits de campagne et à la difficulté de répartir les fonds reçus dans plusieurs Associations Villageoises (AV). Après une plainte des AV et des procédures de concertations, la CMDT sera conduite à rembourser aux AV les frais des intrants non consommés. Après plusieurs menaces de grève, une coordination a été mise en place en vue de passer en revue les problèmes de la filière. Il en a résulté la création d'un syndicat bien structuré pour défendre les intérêts des producteurs. Le SYCOV (Syndicat des Producteurs de Coton et de Vivriers) a ainsi vu le jour, à la suite de la rencontre du 27 au 29 septembre 1992 à Cincina, qui amis en évidence l'urgence d'un transfert progressif des compétences au monde rural, particulièrement la gestion du crédit, l'approvisionnement et la gestion des moyens de production, la collecte et l'évacuation du coton jusqu'aux usines.

Une production de 500.000 tonnes est obtenue en 1997-98 et des ristournes de 8 à 40 FCFA seront versées tous les ans sur des prix aux producteurs de 125 à 145 FCFA le kg. La troisième crise survint en 1998-1999 et sera prolongée et accentuée en 2000 à cause du prix au producteur de 150 FCFA le kg, y compris la ristourne.

En 1999-2000, le prix du kg de coton de 1^{er} choix a été fixé à 150 FCFA, dont 5 FCFA au titre de la ristourne, contre 185 FCFA (40 FCFA de ristourne) en 1998-1999, au moment de la commercialisation alors que les producteurs avaient été sensibilisés au maintien du prix aux producteurs. Dans ce contexte, les sommes perçues par les Associations Villageoises ont été intégralement affectées au remboursement intégral des crédits, sans revenu net pour elles.

II.3.5) La période de la réforme du secteur pour la redynamisation de la filière, de 2000 à nos jours:

A partir de 2000, le Mali entame la réforme de la filière du secteur coton suite au boycott de la culture du coton et à la tenue des Etats généraux du secteur coton. Cependant, on assiste à une augmentation des superficies de production du coton, à une évolution erratique de la production de coton graines et de coton en fibres (Tableau n° 21)

Tableau n° 21 Evolution de la production en milliers de tonnes de coton graine au Mali

Campagnes	96/97	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09 *	09/10 *
Superficie ha	420.000	435.000	450.000	550.000	450.000	548.775	550.000	550.000	550.000	420.000	650.000	700.000
Production Coton graine en tonnes	422.591	459.123	242.79	575.074	439.759	620.665	580.000	420.000	480.000	368.132	550.000	600.000
Production Coton fibres en tonnes°	189.860	196.877	101.893	241.531	181.274	255.725	243.600	174.300	200.640	153.750	231.550	255.000
Rendement Fibre	41,9%	42,88%	42%	42,03%	41,22%	42,57%	42%	41,50%	41,80%	40,95%	42,10%	42,50%

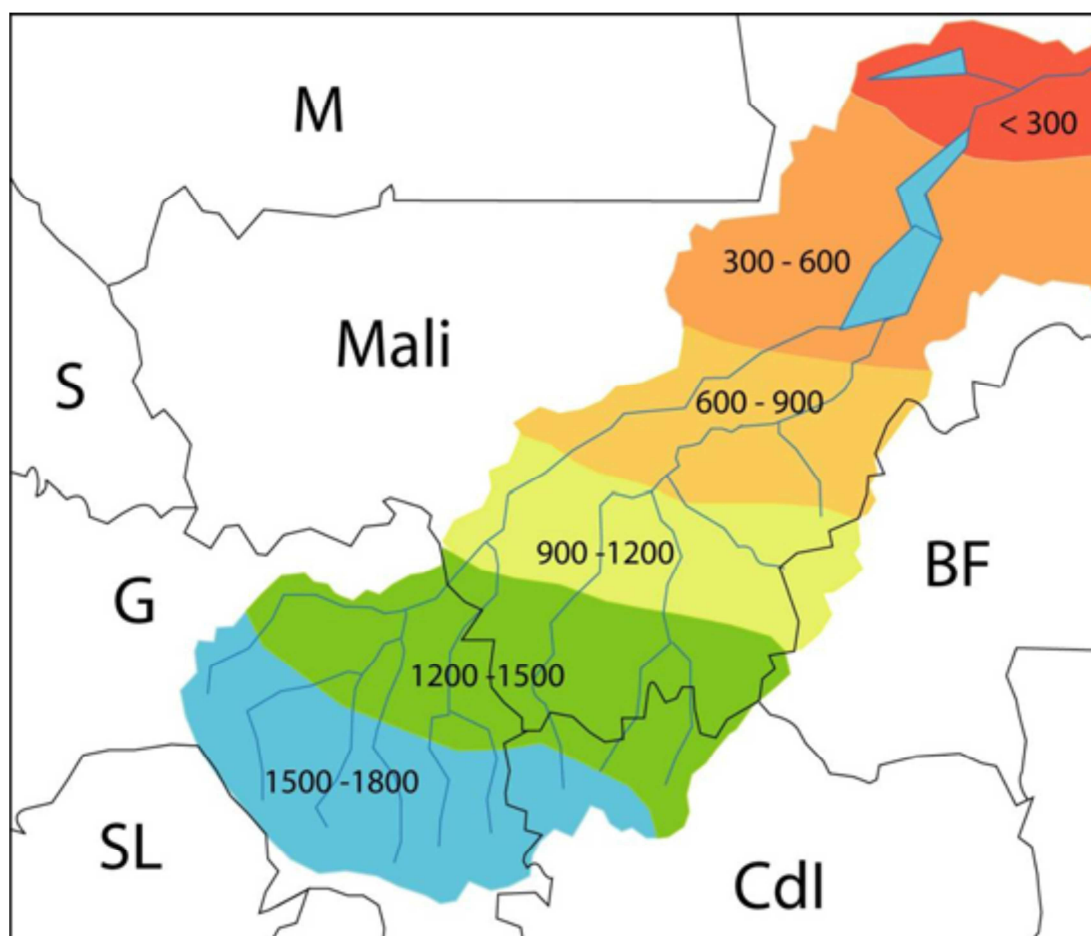
*Estimation **Source : CMDT et Données recueillies par l'auteur**

N.B: les données de ce tableau qui fait ressortir la production de coton graine au Mali ainsi que le rendement diffèrent souvent pour les mêmes années de celles d'autres tableaux (notamment le N°22). Cela s'explique généralement par les sources des données ou s'il s'agit de la même source de l'objectif auquel celles-ci sont destinées.

SECTION II: LA GEOGRAPHIE DU COTON DANS LE MONDE

Rappelons que le coton est cultivé depuis plus d'un siècle dans les zones de savane sahéliennes et soudaniennes d'Afrique de l'Ouest, dans des pays côtiers tout comme dans les pays enclavés. Il est produit dans l'ensemble des zones subhumides et semi arides bénéficiant d'une pluviométrie annuelle comprise entre 500-700 mm et 1200-1500 mm. Aussi, le coton est une culture tropicale de la zone soudano-sahélienne qui réclame assez peu d'eau (soixante quinze centimètres de pluie ou d'irrigation) mais pour fleurir, il a besoin de beaucoup de chaleur et surtout de lumière. Ces conditions conviennent parfaitement aux Etats soudano sahéliens d'Afrique de l'Ouest où les précipitations se situent entre 700 et 1.100 mm de pluie par an en moyenne, mais il existe de grandes variations interannuelles (voir Carte N°4)

Carte N°6 Zonage de la pluviométrie (en mm per an) dans le bassin occidental du Fleuve Niger.



Source : United nations environment program gestion des écosystèmes du Faguibine (Mali) pour le bien-être humain version, avril 2009, www.dialoguesbarrages.net

Comprendre la géographie du coton revient à analyser au plan mondial les aspects liés à la production et à la consommation du coton (l'offre et la demande) d'une part et d'autre part au commerce mondial du coton (les exportateurs ou vendeurs et les

acheteurs ou importateurs). Ainsi, nous verrons d'abord les conditions d'organisations et modes de production du coton (I), ensuite la cartographie du coton (II)

I) LES CONDITIONS D'ORGANISATION ET MODES DE PRODUCTION

Afin de mieux cerner ce passage, il importe de voir d'une part l'organisation de la production (I.1) et d'autre part les différents 'processus' dont on a recours dans la culture de cette spéculation (I.2).

I.1) L'organisation de la production de coton

Elle porte sur plusieurs éléments : les acteurs de la production (I.1.1), les données et qualité de la production (I.1.2), les secteurs cotonniers et leur statut (I.1.3).

I.1.1) Les acteurs de la production

Dans cette zone soudano-sahélienne la pluviométrie est limitée (700-1.100 mm par an en moyenne) et l'arrivée des pluies est capricieuse. Les conditions de culture sont alors peu contrôlées. Le manque d'eau de surface et le difficile accès aux eaux souterraines sont des obstacles à l'irrigation qui y est contraignante, coûteuse et alors peu développée. Au Mali, le coton provient d'exploitations familiales de taille modeste (en moyenne 10 personnes par exploitation) qui se procurent leurs aliments par la production de cultures vivrières pour l'autoconsommation, tout en dégagant un surplus des produits sur le marché local. Elles investissent leurs revenus et leur capital dans des troupeaux de bétail.

Les exploitations familiales ayant un excédent de production au cours de l'année essaient de le convertir en revenus monétaires. Cependant, il n'y a guère d'emplois disponibles hors-ferme, et les prix des cultures vivrières sur les marchés locaux sont volatiles et souvent peu rémunérateurs par défaut d'une demande importante. En fait, tout le monde a tendance à cultiver les mêmes cultures (sorgho, mil, maïs, arachide, niébé, etc.), tandis que les centres urbains où il existe une demande forte en cultures vivrières sont souvent éloignés des zones de production. Les conditions sont donc généralement peu favorables à la production commerciale de produits vivriers⁴³.

Le succès de la production du coton au Mali s'explique particulièrement par le manque de débouchés pour les autres produits issus de la rotation. Le coton n'est souvent pas la culture la plus rémunératrice en termes de FCFA par jour de travail, car il est exigeant en termes de main d'œuvre lors de la campagne et notamment pendant les récoltes. Par contre, le coton est une culture qui trouve un débouché

⁴³ À noter que diverses initiatives de développement de périmètres irrigués se sont développées au cours des dernières années.

garanti, qui ne périt pas vite, et qui se vend d'ailleurs en une seule fois, ce qui constitue un type d'épargne permettant des investissements importants. Dans les zones cotonnières au Mali tout le monde s'est converti alors à la production cotonnière afin d'obtenir des revenus monétaires permettant d'investir dans l'amélioration des conditions de vie par la production ou par la consommation.

Le coton y occupe généralement environ un tiers de la superficie emblavée. Les autres terres sont destinées à la production de cultures vivrières (céréales surtout). Là où la pression foncière n'est pas encore trop forte, c'est-à-dire surtout dans les nouvelles zones de production, certaines parcelles sont laissées en jachère pour quelques années au cours desquelles elles servent de pâturage aux animaux en transhumance. Là où la pression foncière est forte, telle que dans les bassins cotonniers traditionnels, la tendance est vers l'intégration de l'agriculture et de l'élevage. Les animaux y sont attachés au moins la nuit, les résidus de récolte servent de fourrage, et la fumure organique produite est ensuite utilisée en tant que fertilisant organique. Environ 25 % de la superficie coton au Mali sont censés bénéficier d'apports importants de fumure organique. Les liaisons entre le secteur du coton et l'élevage sont multiples, constituant ainsi un système de production « coton-céréales-élevage »⁴⁴. Elles incluent :

- le brout des tiges du coton sur pied après la récolte,
- l'utilisation des tiges du cotonnier dans les parcs de bétail afin de produire du compost,
- l'utilisation de la fumure organique dans les champs,
- l'utilisation des graines de coton pour la nourriture du bétail (graines ou tourteaux issus de l'extraction de l'huile),
- l'investissement dans le bétail d'une bonne partie des revenus issus du coton.

Les acteurs du secteur coton au Mali affirment par ailleurs qu'une partie des intrants coton est souvent détournée de sa destination initiale pour une utilisation dans les cultures vivrières⁴⁵ - dont le maïs, le niébé et les légumes⁴⁶. Cela mène d'une part à une augmentation de la production céréalière grâce aux engrais coton, mais d'autre part souvent à des intoxications alimentaires dues à l'empoisonnement par des insecticides coton. Les acteurs du secteur prétendent aussi que la fertilisation du coton avec les formules d'engrais coton complexe (NPKSB), riches en phosphore, favorisent la culture du maïs la campagne suivante⁴⁷. Enfin, plusieurs techniques de production qui étaient introduites dans le milieu par l'intermédiaire de la culture du coton (culture attelée, engrais, insecticides, herbicides, etc.) sont aujourd'hui devenus d'usage commun dans d'autres cultures.

I.1.2) Les données et qualité de la production :

La production a augmenté de façon continue au Mali (Tableau n°22), voire triplé entre 1985/86 et 2001/2002 (575.074 contre 175.000 tonnes). Les années suivantes

⁴⁴ Voir détail encadré n° 1 en annexe (page 78 du livre cahiers de l'agriculture, le coton des futurs à construire

⁴⁵ Il faut garder à l'esprit que les producteurs de coton sont également les premiers producteurs céréaliers (et plus généralement vivriers) du Burkina et du Mali.

⁴⁶ Le sorgho, le mil et l'arachide ne sont pas concernés.

⁴⁷ Il est difficile de considérer que ce mode de fertilisation soit efficient. Une partie du phosphate apporté sera perdu par l'érosion et le lessivage avant que la culture du maïs n'y soit installée.

ont été marquées par des problèmes de résistance des ravageurs aux pesticides (à partir de 1997), puis par une grève des producteurs du coton (en 2000/01) contre les bas prix payés par la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT). Cette grève était d'ailleurs alimentée par la mauvaise gestion de la CMDT de l'époque. La relance du secteur, avec des prix au producteur plus élevés, a mené à une nouvelle croissance se traduisant en 2003/04 par une production-record de 621.000 tonnes de coton-graine.

Tableau n° 22 Evolution de la production en milliers de tonnes de coton fibre au Mali

Campagnes	96/97	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09 *	09/10 *
Superficie ha	420.000	435.000	450.000	550.000	450.000	548.775	550.000	550.000	550.000	420.000	650.000	700.000
Product° Coton graines-en tonnes	422.591	459.123	242.795	575.074	439.759	620.665	580.000	420.000	480.000	368.132	550.000	600.000
Product° Coton Fibres En tonnes	189.860	196.877	101.893	241.531	181.274	255.725	243.600	174.300	200.640	150.750	231.550	255.000
Rendement Fibre	41,9%	42,88%	42%	42,03%	41,22%	42,57%	42%	41,50%	41,80%	40,95%	42,10%	42,50%

• *estimation Source : CMDT et données recueillies par l'auteur

I.1.3) Les secteurs cotonniers et leur statut

L'organisation de la filière coton en amont et en aval est délicate, elle n'a pas eu de succès en termes de production. La filière coton est longue comparativement à celles d'autres cultures de rente, les exigences du marché international sont à prendre en compte à défaut d'une industrie textile locale d'envergure et le secteur coton est très dépendant de l'utilisation d'intrants externes et de crédits bancaires (crédits de campagne et crédits intrants). Ainsi il y a beaucoup d'acteurs, d'exigences et d'intérêts à considérer.

La bonne gestion des processus de consultation des acteurs, de la planification et de l'exécution des opérations est déterminante pour la fiabilité du secteur coton telle que perçue par le producteur de coton. À la récolte le producteur boucle une période d'investissement d'au moins six mois de travail, de crédits bancaires. Ainsi, il s'attend à recevoir un prix acceptable, payé dans les meilleurs délais après la récolte. Par ailleurs, il s'attend à ce que les intrants requis pour la culture soient disponibles à temps, en quantité et en qualité.

Le Tableau N°23 résume l'organisation actuelle du secteur coton au Mali. Il existe de nombreux acteurs concernant les filières du coton, et ils évoluent dans le temps (Tableau n°23). Les parties foncées du même tableau indiquent les changements de nom et de fond dans les secteurs coton. En comparant la situation du début-1990 avec celle de 2008/09, on constate de nombreux changements dans l'organisation du secteur coton au Mali, la filière d'antan est encore presque identique en attendant l'amorce du processus de privatisation prévu initialement pour fin 2006, mais qui n'a pratiquement commencé qu'en fin 2010, début 2011. En effet, le Gouvernement du Mali a décidé, sous la pression des bailleurs de fonds et surtout

de la Banque Mondiale, la libéralisation du secteur coton et la privatisation de la société cotonnière CMDT. Pourtant, la planification de ces processus a été adaptée plusieurs fois. En 2003, un appel d'offre avait été lancé pour la vente des usines d'égrenage dans la zone OHVN et à Kita (environ 15 % de la production). Ce processus a été interrompu en 2004, par manque de candidats remplissant les critères. En mai 2004, l'objectif de l'État malien était encore de privatiser la CMDT (95 % de la production nationale) avant la fin de 2005. Depuis, la privatisation a été reportée, d'abord vers 2006, puis 2007, et aujourd'hui vers fin-2008/2009 (MRSC, 2005). Les élections présidentielles de 2007 ont joué sur la planification de la libéralisation de ce secteur qui est d'une importance primordiale pour les populations du Mali-Sud où habite plus de la moitié de la population.

Tableau n° 23 Résumé des acteurs dans les filières coton en Afrique de l'Ouest (au début 1990 et 2008/09).

			MALI	
			début-1990	en 2008/09
Recherche coton			IER	IER & CMDT
Développement variétal			IER & CMDT	IER & CMDT
Vulgarisation			CMDT & OHV	CMDT & OHVN
Approvisionnement intrants			CMDT	CMDT & AV
Contrôle de qualité intrants			CMDT	CMDT & lab. Extérieurs
Distribution des intrants			CMDT, AV & GSCVM	CMDT & CPC
Octroi des crédits d'intrants			CMDT & banques ⁴⁸	CMDT & BNDA
Production coton-graine			Producteurs	Producteurs (GSCVM)
	CMDT	CMDT		
Achat du coton-graine			AV & CMDT	CMDT & CPC
Transport du coton-graine			CMDT	CMDT & Privé
Égrenage			CMDT	CMDT
Commercialisation			CMDT	CMDT
	OSRP***	CMDT		

Source: Elaboration à partir de données recueillies auprès des acteurs et documents d'entreprises notamment la CMDT

⁴⁸ Pool bancaire dont le chef de filât est assurée la Banque Nationale de Développement Agricole

* = En 2008/09 la SOFITEX le faisait encore pour tous

**= Le Fonds de Soutien est vide au moins depuis 2003/04.

*** L'Office de Stabilisation et de Régularisation des Prix (ORSP) n'a jamais fonctionné

Cependant, le processus semble connaître depuis fin 2010, début 2011, un coup d'accélérateur avec le franchissement de deux étapes décisives. D'une part l'exécution partielle du plan social 2010 relatif au départ volontaire de 323 personnes pour un coût total de 7,8 milliards FCFA. D'autre part, à une réorganisation de la compagnie devenue, désormais, le Groupe CMDT avec la création des quatre filiales et d'une holding pour un effectif total après déflation de 1 411 personnes.

I.2) Les différents processus dans la culture du coton

Dans ce passage, nous présenterons les différents modes de production qui existent à l'heure actuelle au Mali, en nous fondant, comme instrument de comparaison, sur le mode de production conventionnel.

I.2.1) Mode de production conventionnel

Le mode de production conventionnel au Mali consiste grosso modo aux opérations agricoles suivantes:

- la préparation du champ (par coupure, par brûlis, et/ou par herbicide),
- le labour et le billonnage (le plus tôt après les premières pluies ; par culture attelée ou de façon manuelle),
- le délitage des semences (par fongicide/insecticide ; si ce n'est pas déjà fait),
- le semis (le plus tôt que possible ; manuel ou au semoir),
- le démariage (surtout en cas de semences vêtues),
- le sarclage (manuel, 2-3 fois ; parfois à l'herbicide entre les lignes de coton),
- la fertilisation (avec engrais chimique ; un ou deux épandages ; total environ 200 kg d'engrais complexe NPKSB et d'Urée),
- la protection des cultures (environ 6-7 traitements au décalage de 15 jours ; total environ 6-7 litres de produits CE par hectare),
- la récolte (manuelle),
- la commercialisation (triage, stockage au champ, transport au marché),
- la gestion des résidus de récolte (coupure et brûlis des tiges en saison sèche).

Les pratiques agricoles diffèrent d'une zone à une autre, surtout en fonction de la pluviométrie mais aussi en fonction des moyens dont dispose le producteur (culture attelée, main d'œuvre, intrants coton, tracteur, etc.).

I.2.2 Modes de production alternatives

Toute initiative visant à améliorer la durabilité de la production cotonnière au Mali doit d'abord répertorier quelles modes de production y sont en vigueur, et quels sont leurs impacts (réels ou attendus) sur la durabilité. La conception et la mise en place

d'un programme futur d'amélioration de la durabilité de la production cotonnière doit s'inspirer sur ce qui existe dans le pays en terme d'expériences et d'opportunités.

Or, lors de l'étude, nous avons identifié sept (7) modes de production alternatifs à la production conventionnelle du coton au Mali, qui ont des impacts positifs, ou parfois négatifs, sur la réduction de la pauvreté et sur l'environnement - en comparaison avec le coton conventionnel. Puis, il y a quatre (4) modes de production pour lesquels l'un ou l'autre anticipent des impacts positifs, ou qui s'annoncent à l'avenir. Les derniers ont surtout trait à la gestion des sols et de leur fertilité.

Le Tableau n°24 donne un aperçu des principales caractéristiques des onze (11) modes de production et de leur importance actuelle en matière de superficie emblavée. Dans les prochains paragraphes nous nous évoquerons brièvement chaque mode de production.

La Lutte Étagée Ciblée (LEC ; 14 % de la superficie) et le Traitement sur Seuil (TS ; 3 %) sont deux approches prisées par la CMDT, qui a investi en 2005/06 environ 30 millions FCFA additionnels dans la vulgarisation de ces méthodes. Le coton provenant du commerce équitable (FT ; *fair trade*) est encore faible en volume mais en pleine croissance. Son développement est dépendant de l'évolution de la demande dans les pays du Nord.

Le coton biologique⁴⁹ a pris une certaine ampleur au Mali depuis 1999. Enfin, il y a la production du coton GIPD qui vient de commencer au Mali en 2004. Les organisations paysannes sont enthousiastes vis-à-vis de ce mode de production qui économise sur les coûts des intrants en remplaçant les insecticides synthétiques par des alternatives biologiques, non-toxiques et moins chères.

⁴⁹ Au Burkina Faso et au Mali, aujourd'hui tout coton biologique est 'bio-équitable'. Les producteurs certifiés reçoivent une prime biologique au-dessus du prix fixe du coton équitable.

Tableau N°24 Modes de production du coton selon la superficie emblavée, par pays (estimations 2008/09; en ha)

Burkina Faso			Abbréviation	Superficie (ha)	%	Observations
Conventionnel			CONV	612.908	94%	6-7 pulvérisations par an; 200 kg engrais chimique par ha
Commerce équitable			FT	1.468		Prix (beaucoup plus) élevé pour un produit similaire
Génétiquement modifié – Bt			OGM-Bt	en test		Vise à réduire l'utilisation de pesticides en renforçant la résistance contre les chenilles
Lutte Étagée Ciblée			LEC	-		LEC a été rejetée au Burkina Faso ; soupçonnée de promouvoir la résistance aux pesticides
Lutte sur Seuil			LS	100		50-70% moins de pesticides utilisés; moins de traitements par saison ; suivi (chaque 7 jours)
Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs			GIPD	-		70-100% moins de pesticides utilisés ; LS avec des ingrédients de traitement moins toxiques
Biologique			BIO	324		GIPD non-chimique, avec amélioration de la fertilité ; certifié par un tiers. 'Biologique' est aussi 'équitable'
Génétiquement modifié - tolérance aux herbicides			OGM-TH	n/a		Vise à réduire le nombre des sarclages par une variété GM qui est tolérante aux herbicides
Semis direct			SD	35.100	5%	Semis direct sans labour là où il n'y a pas de culture attelée (Est; environ 40-50% du total)
Semis sous couvert végétal			SCV	100		Semis direct sous <i>mulch</i> , avec utilisation d'herbicides contre les adventices (Est; test)
Bonnes Pratiques Agricoles			BPA	en test		Meilleures pratiques en considérant l'ensemble du système de production
Total				650.000		

Mali				Abrévi ation	Superficie	%	Observations
					(ha)		
Conventionnel				CONV	429.814	82%	6-7 pulvérisations par an; 200 kg engrais chimique par ha
Commerce équitable				FT	1.835		Prix (beaucoup plus) élevé pour un produit similaire
Génétiquement modifié – Bt				OGM- Bt	n/a		Pas encore approuvée
Lutte Étagée Ciblée				LEC	71.812	14%	40-50% moins de pesticides utilisés ; dose plus basse par traitement ; suivi (chaque 7 jours)
Traitement sur Seuil				TS	15.133	3%	50-70% moins de pesticides utilisés; moins de traitements par saison ; suivi (chaque 7 jours)
Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs				GIPD	1.475		70-100% moins de pesticides ; TS moins toxique (1.180 prod. x 50% application x 2,5 ha/prod)
Biologique				BIO	931		GIPD non-chimique avec amélioration de la fertilité ; certifié par un tiers. 'Biologique' est aussi 'équitable'
Génétiquement modifié - tolérance aux herbicides				OGM-TH	n/a		Pas encore approuvée
Semis direct				SD	-		Semis direct sans labour là où il n'y a pas de culture attelée
Semis sous couvert végétal				SCV	-		Semis direct sous <i>mulch</i> , avec utilisation d'herbicides contre les adventices
Bonnes Pratiques Agricoles				BPA	-		Meilleures pratiques en considérant l'ensemble du système de production
Total					521.000		

Source: Elaboration à partir des données recueillies auprès de la CMDT et divers documents

I.2.3) Lutte Étagée Ciblée

La Lutte Étagée Ciblée (LEC) est un mode de production qui permet une réduction de l'utilisation des insecticides et donc une diminution des coûts de production. La LEC est un mode de production alternative pour ce qui est de la protection des cultures ; la fertilisation du coton et les autres pratiques culturales ne changent pas. La LEC a été développée en Afrique francophone dans les années 1980, et y a pris de différentes formes (Silvie *et al.* 2000). À partir de 1998/99, pourtant, la LEC a été adaptée au Mali, dans le cadre du « programme fenêtre » qui venait d'être introduit dans le coton conventionnel dans le cadre de la lutte contre la résistance aux pesticides par la chenille *Héliothis/Héliverpa armigera*. Dès lors la LEC a commencé avec deux traitements de fond par l'endosulfan à partir du 35^{ème} jour après la levée, avec un intervalle de 15 jours. Les traitements à demi-dose après suivi du champ ne débutent ainsi qu'à partir du 50^{ème} jour après la levée.

La LEC part du principe que les traitements par insecticides synthétiques, nocifs et chers doivent être comparés à l'incidence des ravageurs sur le champ de coton. Sa vulgarisation s'appuie sur un livret illustré avec des photos des principaux ravageurs et sur l'utilisation d'une planchette de comptage des ravageurs par type, et sur une formation de deux (2) jours. Au Mali, la LEC a pris une ampleur importante. Plus de 70.000 hectares de coton, ou 14 % de la superficie nationale, sont cultivés en LEC. En 2003/04, la LEC concernait encore 36.000 hectares. La recherche, la société cotonnière CMDT et les producteurs réclament une réduction de l'utilisation des insecticides de l'ordre de 40-50 %.

I.2.4) Traitement sur Seuil

Le Traitement sur Seuil (TS) est un mode de production qui se différencie du coton conventionnel par une autre méthode de protection des cultures. En fait, le TS est une méthode de LEC améliorée. Le TS actuel commence alors avec deux traitements de fond par l'endosulfan (sans seuil), le suivi n'intervient qu'à 50 jours après la levée. Les traitements s'effectuent sur base de seuil par type de ravageurs, après suivi des ravageurs du coton et de leurs ennemis naturels chaque semaine. En année normale, cela permet de réduire encore plus la quantité d'insecticides utilisés - jusqu'à 50-70% moins. Le rendement moyen obtenu est semblable au mode conventionnel et à la LEC. Au Mali, le TS a pris une ampleur assez importante en 2005/06 avec une superficie de 15.000 hectares, soit 3 % de la production nationale, contre environ 5.000 hectares en 2003/04. La vulgarisation du système est aussi plus complexe et plus coûteuse que pour la LEC. Au Mali, la vulgarisation de la LEC est considérée comme la porte d'entrée, le premier pas, vers la diffusion du TS.

I.2.5 Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs

L'approche « Gestion Intégrée de la Production et des Déprédateurs » (GIPD) est connue en anglais comme *Integrated Production and Pest Management (IPPM)*. La GIPD vise à améliorer la productivité des petits exploitants agricoles de façon durable, en leur apportant un savoir-faire qui rationalise la production et qui respecte la santé humaine et l'environnement. La GIPD est une approche de formation-vulgarisation-conseil qui vise à favoriser les rendements par une meilleure protection des cultures, à diminuer les utilisations de pesticides et de ce fait le coût des intrants, en remplaçant les intrants externes par des produits moins chers, moins dangereux et localement disponibles, et à augmenter les capacités des producteurs et leur confiance en eux. L'approche GIPD a été introduite au Mali en 1996, d'abord dans le riz et les cultures maraîchères, puis dans le coton en 2002 durant une formation des formateurs tenue à Sikasso (FAO-GIPD, 2003).

Le programme GIPD consiste dans l'organisation de formations de formateurs qui accompagnent les groupes de producteurs lors d'une campagne dans des Champs-École des Producteurs (CEPs). Les CEPs (environ 20 personnes par groupe) ont lieu sur un champ expérimental une demi-journée chaque semaine lors de la saison pluvieuse. Le GIPD est exécuté au Mali par la FAO avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), la société cotonnière CMDT et l'Opération Haute-Vallée du Niger (OHVN), qui mettent des agents-facilitateurs à la disposition du programme. Sur les quatre campagnes d'essai, il n'y a eu aucun cas de forte infestation au Mali. L'utilisation des insecticides synthétiques a alors souvent été réduite à zéro, ce qui représente un net avantage financier et économique pour les producteurs. Les rendements sont identiques à ceux du coton conventionnel, sinon légèrement supérieurs⁵⁰.

I.2.6 Autres modes de production

Les quatre modes de production considérées ci-dessous se différencient du coton conventionnel par rapport à leurs impacts sur les pratiques culturales et sur la fertilité des sols.

- Le semis direct, plus précoce, évite le bouleversement du sol et diminue alors l'érosion par ruissellement. Il peut aussi contribuer à un rendement plus élevé. Mais là où tout labour est manuel, le semis direct n'est alors pas une nouveauté, et la compétition au début de la saison entre les cultures vivrières et le coton n'est pas réduite. La superficie emblavée par producteur est d'ailleurs plus faible.

- Le Semis sous Couvert Végétal (SCV) évite une déstructuration du sol par des travaux mécaniques, tout comme le semis direct (SD). Dès les premières pluies, l'agriculteur peut mettre en place la culture sans attendre que la parcelle soit labourée. L'utilisation d'herbicides avant semis, qui va de pair avec le SCV, permet un gain de temps pour le producteur dans l'installation du champ et elle facilite alors le semis plus précoce. Les résidus végétatifs restent au champ, sous forme de *mulch*, ce qui réduit l'érosion par ruissellement et favorise le recyclage des nutriments. Le SCV présente alors des avantages par rapport au recyclage de la

⁵⁰ Il n'y a pas de données détaillées disponibles sur les impacts du GIPD sur la réduction de l'utilisation des pesticides, les coûts de production ou l'augmentation des revenus nets par hectare.

matière organique et pour la lutte antiérosive. Toutefois, l'utilisation des herbicides a des impacts négatifs sur la vie des sols⁵¹. Elle augmente aussi les risques pour la santé.

- Suite à ses expériences positives avec les Champ-École du Paysan (CEP) dans la protection des cultures, la FAO vise aujourd'hui à développer une nouvelle approche appelée Bonnes Pratiques Agricoles (BPA). L'approche BPA concerne l'ensemble des pratiques culturales lors de l'année. Son objectif est l'amélioration de la durabilité environnementale, économique et sociale de la production et les processus de post-récolte sur les exploitations garantissant une alimentation et des produits non-alimentaires sains et sûrs. Les CEP-BPA se basent sur une logique de systèmes de production (intégration agriculture-élevage et rotations de culture) et pas seulement sur les monocultures. L'approche inclut des modules techniques (GIPD, fertilité des sols, intégration agriculture-élevage, agroforesterie, etc.) et des modules transversaux (conseil de gestion de l'exploitation, sécurité sanitaire des aliments, stratégies institutionnelles, etc.) et méthodologiques (suivi-évaluation, techniques d'animation de groupe dans le CEP)⁵²

II) LA CARTOGRAPHIE DU COTON DANS LE MONDE EN AFRIQUE ET AU MALI

En se référant à la cartographie du coton, il apparaît clairement que le coton est produit dans chacun des cinq (5) continents: Afrique (Bénin, Burkina Faso, Mali etc.), Amérique (Etats-Unis, Brésil etc.), Asie (Chine, Inde, Pakistan etc.), Europe (Espagne et Grèce), Océanie (Australie). Afin de mieux cerner la cartographie du coton, nous passerons en revue, la production et l'exportation du coton (II.1), la consommation (II.2) et le commerce du coton (II.3).

II.1) Production et exportations de coton

Voir absolument : http://unctad.org/fr/Docs/suc20112cotton_fr.pdf

Il est intéressant de connaître aujourd'hui la production et les exportations de coton dans le monde, en Afrique de l'Ouest et au Mali. Dans beaucoup de pays en développement, la production et la consommation de coton augmentent et ce secteur offre de nombreux emplois en zone rurale. Grâce aux nouvelles technologies, la production est en essor.

⁵¹ L'utilisation d'herbicides dans le SCV n'est pas nécessairement permanente. Elle se fait avant d'obtenir une accumulation suffisante de paillage du sol et peut prendre 3-4 ans dans des bonnes conditions. Une fois que le sol est complètement couvert, l'utilisation des herbicides deviendrait faible voir même inexistante à cause de la suppression des mauvaises herbes par l'effet du paillage (FAO, Brahim Kebe, comm. pers., le 15 février 2006).

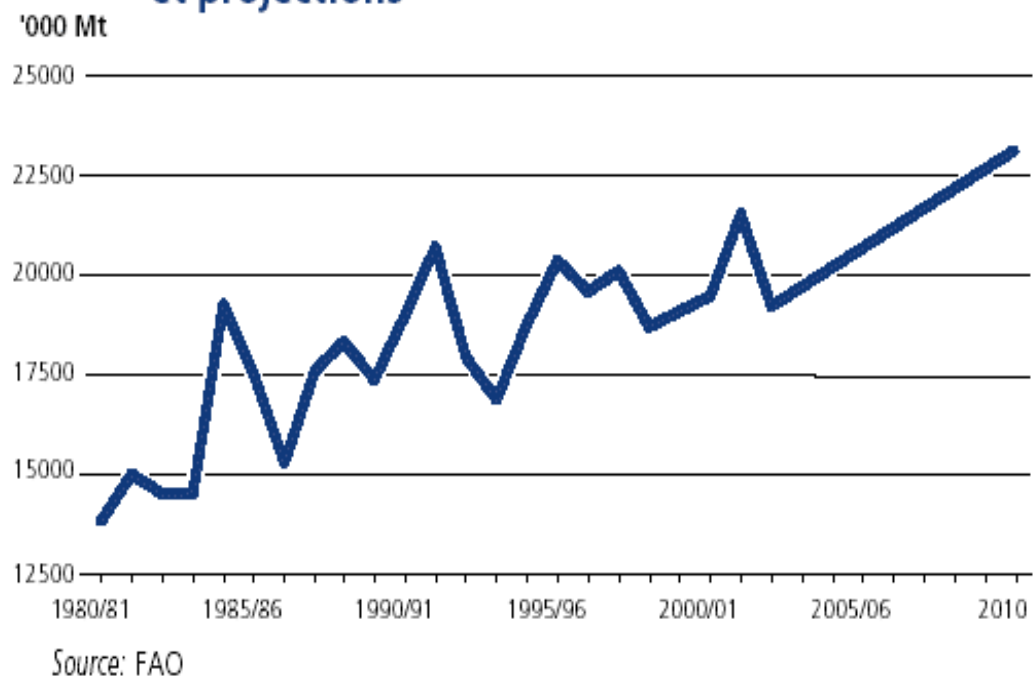
⁵² Poisot & van 't Riet, Méthodes de cultures prônées par la FAO, 2005.

II.1.1) Production et exportation mondiales de coton

Le coton occupe une place importante dans les échanges internationaux et par les nombreux emplois qu'il génère. En 2001⁵³, le commerce des articles à valeur ajoutée dans le secteur de l'habillement a atteint 19,5 milliards de dollars US, tandis que le commerce du coton brut a représenté 6,3 milliards de dollars US. Le Comité consultatif international du coton (CCIC) estime à plus de 100 millions le nombre des exploitations agricoles se livrant à la culture du coton dans le monde, mais l'ensemble de la filière en fait travailler beaucoup d'autres. Toujours selon la FAO, les principaux pays producteurs et exportateurs de coton étaient la Chine, l'Inde, les États Unis d'Amérique, l'Union européenne et plusieurs pays d'Asie centrale et d'Afrique. La production de coton de la Chine a varié considérablement, mais ce pays est toujours le plus gros exportateur mondial de tissu d'habillement et reste un marché potentiel pour les exportateurs de coton brut.

Figure n°1 Production mondiale de coton

Figure 1: Production mondiale de coton et projections



Source: FAO, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/y4852f/y4852f11.pdf>

Avec le coton transgénique et l'avènement de nouvelles productions peu coûteuses et avec l'application de l'Accord sur les textiles et les vêtements, la production mondiale de coton a augmenté de 1,5 pour cent par an, passant de moins de 15 millions de tonnes en 1980/81 à plus de 22,5 millions de tonnes en 2010, comme il

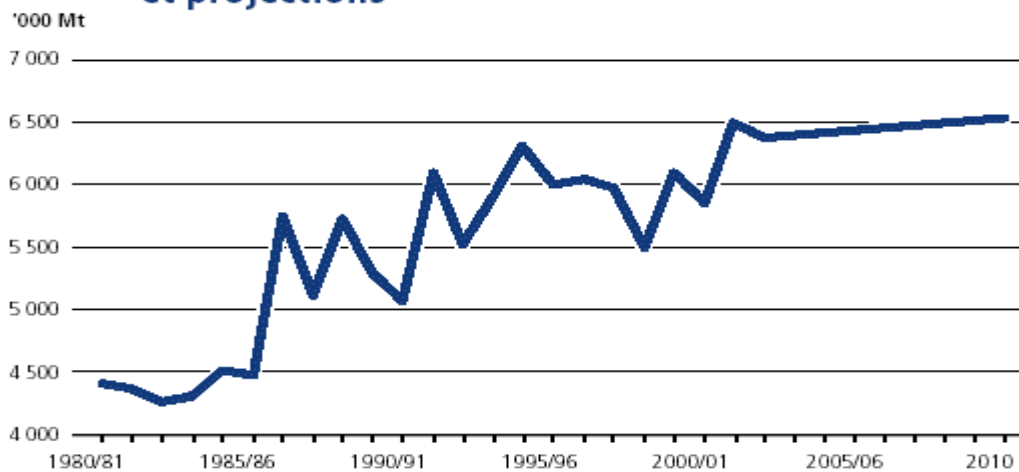
⁵³ FAO: appui de la Fao aux négociations de l'OMC, produits importants dans le commerce international : le coton, Rome, FAO 2011, www.fao.org

ressort de la figure n°5 ci-dessus. Cela portera le volume du commerce de coton à 6,5 millions de tonnes en 2010, soit environ 9 pour cent de plus que son niveau en 2008/2009.⁵⁴

L'accroissement de la consommation finale de coton est largement attribuable aux pays développés, qui importent de plus en plus de vêtements et de textiles des pays en développement. La consommation des cotonneries et les importations de coton brut augmentent dans les pays en développement, particulièrement dans les pays d'Asie nouvellement industrialisés. Si pour le coton brut, l'essentiel du commerce va des pays développés vers les pays en développement, les échanges entre ces derniers sont également en expansion. Des pays d'Afrique occidentale comme le Burkina Faso, le Bénin, la Côte d'Ivoire et le Mali, mais aussi l'Égypte, le Soudan, le Zimbabwe et la Tanzanie développent leurs exportations de coton. L'Afrique exporte aujourd'hui plus de 20 pour cent du coton brut vendu sur les marchés internationaux. Les pays en développement d'Asie assurent 55 pour cent des importations mondiales, le reste étant principalement absorbé par l'Europe tandis que le Mexique est aussi un importateur non négligeable.

Figure n°2 : Exportations mondiales de coton

Figure 2: Exportations mondiales de coton et projections



Source: FAO

Source: FAO, <ftp://ftp.fao.org/docrep/fao/005/y4852f/y4852f11.pdf>

En se référant à la cartographie du coton, seuls six pays se répartissent en 2010/11 83,19% de la production mondiale (cf. tableau n° 24). Ces six pays se situent dans deux continents à savoir:⁵⁵

-Amérique : USA et Brésil.....23, 51%

⁵⁴ Easybourse, « La chute de la production mondiale de coton se poursuit », 26/11/2009: <http://www.easybourse.com/bourse/dossier/13657/la-chute-de-la-production...>

⁵⁵ Easybourse, « La chute de la production mondiale de coton se poursuit », 26/11/2009: <http://www.easybourse.com/bourse/dossier/13657/la-chute-de-la-production...>

-Asie : Chine, Inde, Pakistan, Ouzbékistan.....59, 68%
 Parmi les six premiers pays producteurs, aucun n'est africain en dépit de l'importance de cette culture dans leur PNB.

**Tableau N° 25 : Six premiers producteurs de fibre de coton
 Production de coton en Milliers de tonnes**

Production	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12**	2012/13**
	23 231	22 170	25 103	27 161	24 870
Chine	7 794	6 925	6 400	7 400	6 420
Inde	4 898	5 185	5 765	5 865	5 430
Etats-Unis	2 790	2 654	3 942	3 391	3 770
Brésil	1 959	1 194	1 960	1 971	1 590
Pakistan	1 197	2 070	1 907	2 294	2 000
Ouzbékistan	1 001	850	910	880	860

Sources: ICAC, juillet 2012, <http://agritrade.cta.int/>

*Estimations, ** Prévisions et National Cotton Council of America 2009

Tout comme la production, seulement quelques six pays (ou zone) du monde se partagent en 2010/2011, 82,26% des exportations mondiales de coton avec les USA comme premier exportateur avec 41,05%, suivis de l'Inde 14,23%, l'Ouzbékistan 7,9%, l'Australie 7,15%, les pays africains de la zone CFA pour 6,25% et le Brésil 5,70%.⁵⁶

Tableau N° 26 : Six premiers Exportateurs de fibre de coton, en milliers de tonnes

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12**	2012/13 **
Exportations	6338	7 806	7 624	9 170	7 560
États-Unis	2896	2 621	3 130	2 526	2 570
Inde	229	1 420	1 085	1 900	750
Ouzbékistan	437	820	600	532	530
Australie	174	460	545	1 000	900
Zone CFA	505	561	477	569	620
Brésil	566	433	435	1 000	590

Sources: ICAC, juillet 2012, <http://agritrade.cta.int/>

*Estimations, ** Prévisions et National Cotton Council of America 2009

La Chine et le Pakistan qui font partie du peloton des six premiers producteurs ne figurent pas parmi les six premiers exportateurs en raison du niveau élevé de l'autoconsommation de leur production de coton. En revanche, la Zone CFA (Burkina Faso, le Bénin et le Mali...) et l'Ouzbékistan et l'Australie qui se classent parmi les six premiers exportateurs sans être dans les six premiers

⁵⁶USDA, ICAC, juillet 2012

producteurs. Il est à rappeler que la production de coton est fortement corrélée avec les surfaces cultivées dans les différents pays.

II.1.2) La production et exportation de coton en Afrique de l'Ouest et au Mali

L'objectif stratégique de "l'agenda coton-textile" de l'UEMOA est de transformer le quart (25%) de la production de la fibre de coton d'ici à 2020, avec des effets directs et indirects escomptés en termes de valeur ajoutée et de création d'emplois. Sur 46 usines de filature fonctionnelles en 2003 dans l'espace UEMOA, 12 sont en état de marche en 2012 et environ 2% de la fibre de coton produite est transformée localement, d'où 98% destinés à l'exportation.⁵⁷

Tableau n°27 Production de coton des pays ouest-africains (en milliers de tonnes)

Pays	1960	1965	1970	1975	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2008	2009
Burkina		3	8	18	23	46	77	64	114	299	207	184
Bénin		3	14	8	4	32	59	145	139	131	125	89
Nigeria	57	44	39	61	27	10	36	100	87	91	98	97
Mali		8	20	37	43	67	115	169	105	250	100	76
Côte d'Ivoire		4	12	26	56	82	116	96	125	12	54	54
Togo		3	2	4	9	27	41	44	49	50	27	16
Total	57	65	95	154	162	264	444	618	619	833	611	516

Sources: USDA, CCIC, NOTE D'INFORMATION. MAI 2013 Coton: Évolution de la Production mondiale, San Francisco, California 94105, United States of America. ISSN 1817 356X.

N'ayant qu'une seule compagnie cotonnière, au Mali, environ 85 % du coton est produit dans le Mali-Sud dite « en zone CMDT », quelques 10 % dans la nouvelle zone de Kita à l'Ouest du Mali gérée par la CMDT, et environ 5 % dans la zone OHVN, gérée par l'Opération Haute Vallée du Niger. La plupart du coton provient de l'ancien bassin cotonnier (San, Bla, Dioïla, Koutiala). Là, il n'y a plus de nouvelles terres à défricher sauf des terres marginales. La fertilité des sols y est en baisse et les rendements diminuent. Les exploitations cherchent alors à intensifier leur production en intégrant l'agriculture et l'élevage, par la mise en place de parcs de bœufs, par le recyclage des résidus de culture, et par l'épandage de la fumure provenant des parcs. D'ailleurs, des mesures anti-érosives sont prises par une bonne partie des villages. Dans ces anciennes zones de production, la culture attelée est très répandue, et les charrettes sont fréquentes.

De nouvelles zones plus fertiles sont mises en culture depuis 10 à 15 ans à Bougouni, Yanfolila et Kolondiéba (au Sud) et à Kita (à l'Ouest), vers les frontières

⁵⁷ UEMOA : coton de l'uemoa, l'or blanc d'Afrique de l'Ouest à la conquête du marché mondial, commission de l'uemoa, Ouagadougou, juin 2012 P-9 www.uemoa.int/www.izt.net http://www.coton-acp.org/sites/default/files/documents/downloads/final_brochure_coton_uemoa_valide_r2b.pdf

avec la Guinée et la Côte d'Ivoire.⁵⁸ Là, il s'agit du défrichage de zones de forêts et de savanes riches en faune. La tendance est à l'extension des surfaces agricoles, ce qui pose d'ailleurs des problèmes en termes de préservation de la biodiversité et des ressources forestières. Les nouvelles terres sont défrichées par brûlis, le labour est souvent manuel, s'il y a des bœufs, ils sont en transhumance et la culture attelée n'est pas encore très fréquente.

Quant aux exportations, il s'avère que seulement 5 à 10% à peine de la production locale est consommée sur place. Ainsi, sur cette base les exportations de fibre de coton du Mali.

Tableau n° 28 Evolution des exportations de coton fibre au Mali, en milliers de tonnes

Campagne	96/97	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09 *	09/10 *
Product Coton graine	422.591	459.123	242.79	575.074	439.759	620.665	580.000	420.000	480.000	368.132	550.000	600.000
Exportation Fibre coton	180.367	187.033	96.798	229.454	163.147	230.153	219.240	156.870	180.576	138.375	192.195	229.500

*Estimation Source: CMDT et données recueillies par l'auteur

N.B : D'après les responsables de la CMDT, les exportations portaient sur presque 95% de la production jusqu'en 2001/02 et c'est à partir de 2002/03 avec la création de certaines unités de transformation comme FITINA et la reprise de l'exploitation de l'ITEMA que le taux de consommation de la production a été porté à environ 10% et les exportations estimées à 90% de la production.

I.2) La consommation mondiale de coton

A l'instar de la production, la consommation mondiale de coton est en constante augmentation depuis le début des années 1970. Elle s'est établie pour la campagne 2011/12 à 25,3 millions de tonnes et a progressé à peu près au même rythme que la production et la population mondiale (voir tableau n°10). D'après l'ICAC⁵⁹, en dépit du léger recul amorcé en 2007/2008 du fait de la crise économique mondiale, la consommation s'est légèrement accrue en 2009/2010 au fur et à mesure de la sortie de crise de l'économie mondiale.

II.2.1) Données concernant la consommation et les importations

La fibre de coton est un produit de consommation intermédiaire utilisé dans l'industrie textile. Comme beaucoup de produits agricoles, la fibre de coton subit la concurrence de produits synthétiques dont la production s'est fortement développée durant les dernières décennies. En effet, de 1960 à 2000, la consommation mondiale de coton par habitant est restée inchangée, tandis que celle des fibres synthétiques a quintuplé. Aussi, la part des fibres synthétiques dans la consommation totale de fibres est passée de 22% à 59%. Au cours des douze dernières années la progression a été particulièrement rapide pour le polyester dont la production en Asie a presque sextuplé, tandis que la production mondiale ne faisait que tripler.

La consommation de coton est essentiellement le fait des pays en développement/émergents fabricant des textiles. La Chine est de loin le premier

⁵⁸ Ministère de l'agriculture Mali-DNAMR, données statistiques, 2009

⁵⁹ <https://www.icac.org/> (International Cotton Advisory Committee)

pays consommateur de coton. Sa consommation a plus que doublé entre 2000 et 2008, car le pays est autorisé, depuis la fin de l'accord multifibre en 2005, à exporter sans restriction des textiles vers les Etats-Unis et l'UE. Elle est suivie par l'Inde, le Pakistan, et la Turquie. A l'opposé, la consommation des Etats-Unis a été divisée par trois en quinze ans. Entre 2008 et 2009, la consommation mondiale a chuté de plus de 12%. La crise économique mondiale de 2008/2009 a eu un fort impact sur l'industrie textile. Tous les grands pays consommateurs voient leur demande baisser ; même la Chine qui avait pourtant soutenu la consommation mondiale depuis 2000 connaît une baisse de 17% de sa consommation de coton sur un an.⁶⁰

Sur la période 1970- 2005, la production et la consommation mondiales de coton ont augmenté au rythme annuel moyen de 1,8 %. Toutefois, depuis la fin des années 90, on observe une accélération de la croissance de la production et de la consommation, particulièrement marquée sur les trois dernières campagnes.⁶¹ Aussi, à quelques rares exceptions près (Etats-Unis, Inde), les principaux consommateurs de coton sont également les principaux producteurs. La production dans ces pays vise en prime abord à couvrir les besoins nationaux. Ainsi, au niveau de la consommation, on retrouve la même concentration observée en termes de production avec une prédominance des pays asiatiques qui sont historiquement producteurs pour leurs besoins intérieurs. Si leur production devient excédentaire, ils peuvent devenir des exportateurs importants. A titre d'illustration, l'Union Européenne consomme sa production, donc n'exporte pas pratiquement pas.

**Tableau N°29: Huit premiers consommateurs de fibre de coton
En milliers de tonnes**

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12**	2012/13**
Consommation	24343	25 343	24 490	22 743	23 530
• Chine	9852	10 099	9 594	8 635	8 980
• Inde	3864	4 300	4 593	4 367	4 670
• Pakistan	2503	2 393	2 100	2 121	2 230
• Asie de l'Est et Australie	1066	1 857	1 755	1 633	1 640
• Europe et Turquie	1066	1 550	1 499	1 446	1 480
• Brésil	914	1 024	0,958	0,900	0,910
• États-Unis	772	0,773	0,849	0,740	0,700
• CEI	ND	0,604	0,570	0,563	0,570

Source : ICAC, juillet 2012, <http://agritrade.cta.int/>

*Estimations, ** Prévisions

Tableau N°30 : Principaux pays importateurs de coton en milliers de tonnes

	2008/09	2009/10	2010/11	2011/12**	2012/13**
Importations	6 372	7 875	7 675	9 237	7 560
• Chine	1523	2	2	5	2

⁶⁰ http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/aides_USA_UE_coton_marche.pdf

⁶¹ http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/aides_USA_UE_coton_marche.pdf

		374	609	100	680
• Asie de l'Est et Australie	1426	1 936	1 774	1 763	1 800
• Europe et Turquie	629	1 170	972	743	970
• Pakistan	479	342	314	150	420

Source: National Cotton Council of America, 2009 ICAC, juillet 2012, <http://agritrade.cta.int/>

*Estimations, ** Prévisions

II.2.2. Analyse sommaire de ces données

Les trois premiers pays (Chine, Inde, Pakistan) réalisent plus de la moitié de la consommation mondiale. La Chine réalise à elle seule plus de 40% de la consommation mondiale. Les pays asiatiques réalisent dans leur ensemble plus de 70% de la consommation. Cette forte concentration de la consommation asiatique s'explique naturellement par la localisation des industries textiles dans la région. Il est vrai qu'à la fin de la seconde guerre mondiale, l'essentiel de la consommation de coton était du côté des pays développés. Cependant, depuis quelques années, nous assistons à un déplacement de cette production vers les pays en développement, notamment ceux de l'Asie, du fait de la délocalisation vers ces pays des activités des industries textiles. Il faut rappeler que la délocalisation des industries textiles résulte du renchérissement du coût du travail particulièrement en Europe qui a rendu la concurrence délicate à cause des prix face aux produits asiatiques notamment chinois. Le phénomène s'est accéléré à partir de 2005 avec la fin de l'Accord multifibre sur les textiles et les vêtements.

Les importations ont connu un rebond après la crise, notamment en 2009/2010. Les principaux pays importateurs de coton sont constitués par les principaux consommateurs avec une prédominance asiatique et une hégémonie chinoise (tableaux n°26 et 27). Il faut rappeler que les pays asiatiques absorbent plus de 60% des importations dont plus du tiers pour la Chine (35%). L'élément notable concernant les importations de coton est la perception de l'évolution des importations chinoises qui ont considérablement augmenté depuis l'année 2000, soutenues en grande partie par la libéralisation du marché des textiles. Cette place de la Chine au niveau des importations fait d'elle, un pays incontournable au niveau du marché international et naturellement un des principaux déterminants du prix mondial du coton.

II.3) Evolution du commerce et du prix mondial du coton

Le commerce mondial du coton connaît depuis le 1^{er} janvier 2005 d'importantes modifications, notamment par l'intégration de l'ensemble du textile et de l'habillement au régime commun de l'OMC et par la disparition de l'Accord multifibres, entré en application en 1974 et qui avait pour objectif de limiter les exportations textiles des PED vers les pays industrialisés, par un système de quota qui a été progressivement démantelé. Ceci va provoquer une compétition très rude entre les pays producteurs pour récupérer les parts de marché jusqu'ici

artificiellement protégées par le système des quotas. La Chine va bénéficier de cette situation nouvelle et, dans une moindre mesure, l'Inde. Les pays les plus pauvres sont mal armés pour y résister.

Tableau N° 31 : Part dans le commerce mondial en 2008/2009

Régions et Pays	Part dans le commerce mondial
Etats-Unis	23% (1 ^{er} Export)
Afrique /Ouest	15%
Pays Asie	47%
-Chine	16%
-Inde	15%
-Pakistan	11%
-Ouzbékistan	5%

Source: National Cotton Council of America, 2009

Concernant les cours mondiaux du coton, la longue baisse des prix sur les marchés internationaux s'est interrompue lors de la campagne 2007/2008, à la suite à l'augmentation des prix de la plupart des denrées agricoles et donc à la concurrence accrue pour les terres cultivables. Les surfaces traditionnellement destinées à la culture du coton ont diminué, du fait d'une réorientation vers des cultures plus rentables, entraînant une baisse de la production mondiale. En raison de cette contraction de l'offre, les prix ont commencé à augmenter mi-2008. Cependant, la crise économique mondiale intervenue en 2008/2009 a conduit à une baisse de la demande, et par conséquent un retour à la baisse des prix du coton fin 2008. La crise économique de 2008/2009 a également fortement pesé sur le niveau de production. La faible demande en coton a entraîné une chute des cours du coton. En effet, cette situation de crise a incité les producteurs de coton à s'intéresser à d'autres denrées telles que les céréales réputées moins coûteuses et plus rémunératrices.⁶²

Comme pour ceux de nombreuses matières premières agricoles, les prix mondiaux du coton ont été soumis à la fois à une instabilité, et une tendance générale à la baisse jusqu'en 2007 avant de connaître une hausse en 2008. Dans un contexte de crise économique mondiale, les prix internationaux cotés en dollar US ont chuté de plus de 20% entre septembre et novembre 2008, à la suite d'une forte baisse des importations chinoises. Durant le premier semestre 2009, les cours sont restés à un niveau inférieur à 0,60 US\$/livre. A partir de l'automne 2009, les cours sont repartis à la hausse. En effet, la production mondiale étant attendue inférieure à la consommation, les analystes ont anticipé une diminution des stocks qui se traduit par une hausse des cours. La Chine a ainsi dû vendre une partie de ses stocks publics en fin d'année 2009.⁶³ Aussi, la reprise de la croissance mondiale en 2010 semble expliquer l'augmentation de la demande en coton. Fin 2009, le cours du coton a avoisiné 0,80 US\$/livre. Les analystes du CCIC ont estimé la moyenne du

⁶² Easybourse, « La chute de la production mondiale de coton se poursuit », 26/11/2009 : <http://www.easybourse.com/bourse/dossier/13657/la-chute-de-la-production...>

⁶³[5] « Coton, une embellie durable », RFI, 29 décembre 2009.

prix du coton à 0,70 US\$/livre pour la campagne 2009/2010, soit une hausse de 14% par rapport à la moyenne de la campagne 2008/2009.

Pour les pays d'Afrique de l'Ouest, au-delà des cours du coton en dollar, la préoccupation concerne le niveau du dollar par rapport à l'euro, et donc au franc CFA⁶⁴. En effet, un niveau élevé des cours internationaux ne se traduit pas forcément sur le prix en franc CFA si le dollar reste faible. Du fait de ces prix relativement bas, les producteurs ouest-africains et les sociétés cotonnières se trouvent dans une situation particulièrement fragile, dont l'issue reste incertaine. Dans certains pays ouest-africains comme le Togo et le Mali, les producteurs n'ont pas été payés depuis une ou deux années du fait de l'état de quasi-faillite des sociétés cotonnières.⁶⁵

Autre enjeu lié directement au niveau des prix, celui de la qualité de la fibre demeure un aspect important. Les critères de qualité des fibres du coton sont en général jugés sur la base des critères utilisés aux Etats-Unis (indice Cotlook). Les cotons africains se classent plutôt dans les cotons de bonne qualité (indice A de Cotlook), et de façon régulière, en particulier grâce à la longueur de leur fibre. Leur qualité est notamment reconnue sur le marché chinois qui est le premier importateur mondial. Cependant, Michel Fok du CIRAD estime que les pays africains n'obtiennent pas un prix à la hauteur de la qualité de leur production, bien que celle-ci figure dans l'indice A de Cotlook, car les critères ne prennent pas suffisamment en compte les aspects qualitatifs spécifiques au coton africain (notamment en termes de longueur de fibre).⁶⁶ Selon le chercheur, les pays africains se concurrencent mutuellement sur le marché international alors qu'en promouvant collectivement la qualité du coton africain et en harmonisant leurs contrôles et leurs critères, ils pourraient bénéficier d'un meilleur prix à l'exportation.

En 2010, les cours du coton ont doublé et ont atteint 227 cents la livre le 7 mars 2011, affichant des records jamais observés depuis la guerre de Sécession. Plusieurs facteurs ont contribué à cette hausse exceptionnelle des cours mondiaux. En 2009/10, la production se situait pour la quatrième campagne consécutive en dessous de la consommation avec des stocks, chutant de 25 %, à leur plus bas niveau depuis sept campagnes. La reprise de la consommation a été plus rapide qu'anticipée, en particulier en Asie, provoquant des tensions sur l'offre, qui ont été accentuées par des incidents climatiques, notamment au Pakistan. Depuis avril 2011, le ralentissement de la demande fait glisser les cours, qui sont redescendus en dessous de 100 cents la livre à la fin 2011, et ce alors même que les cours avaient incité les pays producteurs à accroître les superficies et la production de coton en 2011/12, lequel était plus attractif que les cultures concurrentes. La baisse s'est poursuivie au premier semestre 2012, les cours s'étant établis à environ 70 cents la livre.⁶⁷

Les fondamentaux sont baissiers en raison des stocks élevés, d'une production supérieure à la consommation, mais aussi de facteurs extérieurs au marché du coton

⁶⁴ « Coton : le Franc CFA m'a tué », Les Afriques 4 juin 2009.

⁶⁵ <http://www.lesafriques.com/actualite/coton-le-franc-cfa-m-a-tuer.html?It...>

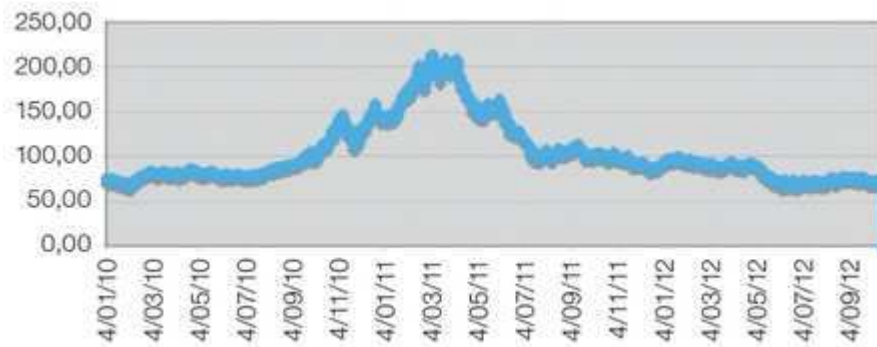
⁶⁶ Fok M., « Coton africain et marché international : une distorsion peut en cacher une autre plus importante », Communication Colloque AUF Bamako, 6 et 7 avril 2005.

http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/05/83/08/PDF/2distortions_txt...

⁶⁷ NOTE D'INFORMATION. MAI 2013 Coton: Évolution de la Production mondiale, California States of America.

comme la crise de la zone euro et le renforcement du dollar. L'évolution des cours dépendra aussi de la Chine, qui a annoncé qu'elle instaurerait à nouveau pour 2012/13 un prix minimum, et de sa politique vis-à-vis de sa réserve nationale.

Figure N°3 : Évolution du cours du coton à New York (en cents/livre)



Source : Agence Reuters.

En 2010 et 2011, les cours internationaux ont été marqués par une volatilité extrême à la hausse et à la baisse, fragilisant l'ensemble des acteurs du monde cotonnier, producteurs, négociants, filateurs, dans un contexte où les financements sont plus rares. Conséquence directe, les ruptures de contrats se sont multipliées. En 2011, elles ont atteint un niveau record avec 242 demandes pour des arbitrages techniques, soit cinq fois la moyenne enregistrée par an par le passé. Sur le premier semestre 2012, l'International Cotton Association (ICA) en recense 135.

CHAPITRE II : L'INTERET ECONOMIQUE DE LA PRODUCTION DU COTON AU MALI EN LIEN AVEC LA CONCURRENCE MONDIALE

Avant d'aborder l'intérêt de la production du coton au Mali, il est indispensable de donner un aperçu spécifique de son importance mondiale et de son poids dans le développement de l'Ouest africain.

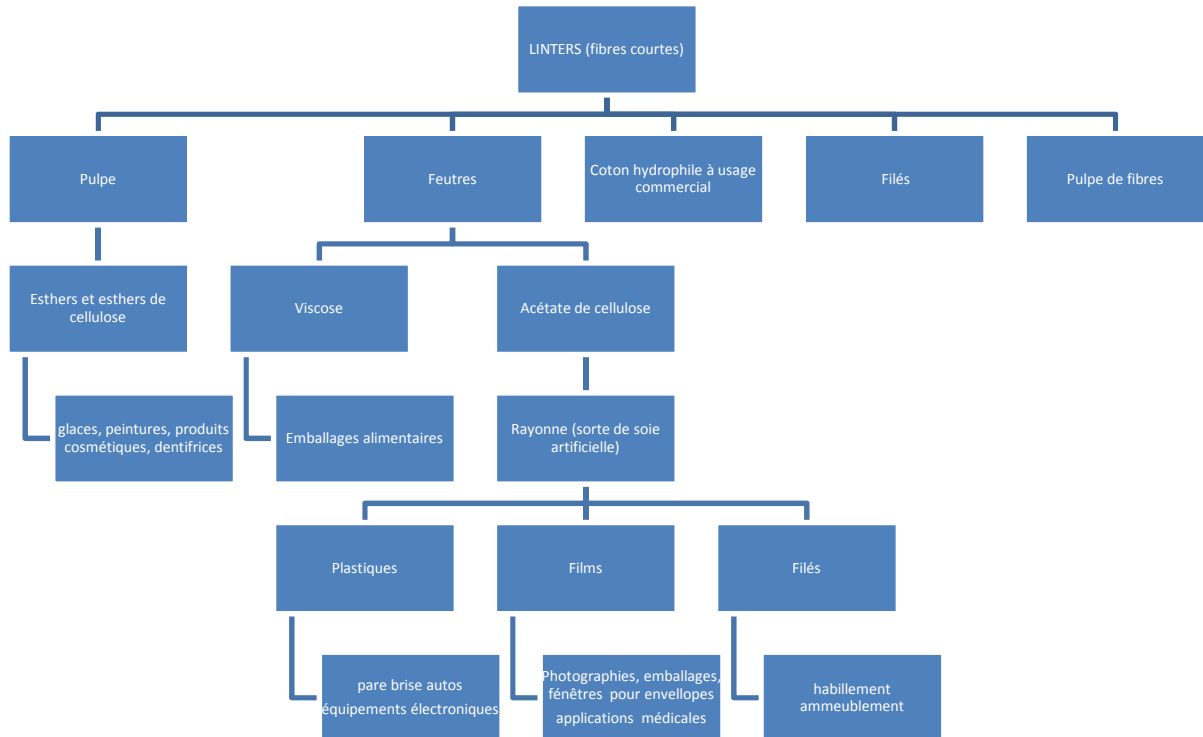
SECTION I : IMPORTANCE DU COTON DANS LE MONDE ET EN AFRIQUE

De nos jours le coton est utilisé dans de nombreux domaines. Les trois principaux débouchés du coton-fibre sont : la confection d'habillement pour environ 60% des utilisations totales de coton, suivi de l'ameublement (33%) et des vêtements professionnels pour environ 5%⁶⁸. En plus de ces domaines d'application, le coton se retrouve dans le secteur médical notamment avec la fabrication des cotons tiges, des compresses de gaz etc. Le schéma suivant montre les différentes applications de la fibre de coton⁶⁹ :

⁶⁸ Sissoko Oumar F: le coton et l'hypocrisie des pays riches, mémoire de master 2 Université Paris X Nanterre, 2009;

⁶⁹ http://www.memoireonloine.com/01/10/3083/m_le-coton-et-lhypocrisie-des-riches

Graphique n° 3 Différentes applications de la fibre de coton



Source: Elaboré par l'auteur à partir du mémoire de master 2 Sissoko Oumar F: le coton et l'hypocrisie des pays riches, Université Paris X Nanterre, 2009

Le coton sert aussi à la production d'huile alimentaire, qui est obtenue à partir des tourteaux de coton. La consommation d'huile de coton se situe au cinquième rang de la consommation d'huile dans le monde sur la période 1961-2003 (comparable à celle du marché d'huile d'arachide) avec une part de marché d'environ 8%. Dans les pays d'Afrique de l'Ouest (Mali, Togo, Bénin, Burkina Faso), l'huile de coton représente la première source de matière grasse consommée. Si l'on se réfère aux données statistiques⁷⁰, l'activité économique générée par la culture du coton à l'échelle mondiale se porte bien : la production, la consommation et le commerce international de cette matière première agricole ne cessent d'afficher des résultats en forte progression. Les pays africains producteurs de coton ont fortement participé à cette dynamique notamment au moment de la forte embellie des cours au début des années 2000 (2001/2002).

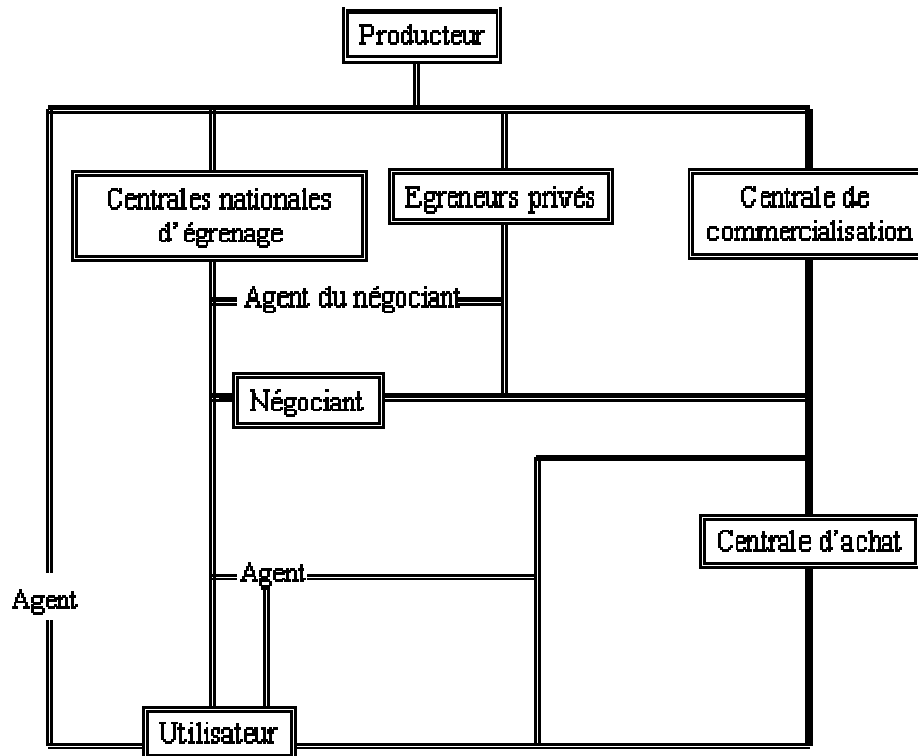
I) La production mondiale de coton

Comme évoqué plus haut (chapitre I, tableau n° 24), 83,19% de la production mondiale sont produits par seulement six pays (USA, Brésil, Chine, Inde, Pakistan, Ouzbékistan), dans deux continents.

⁷⁰ www.agritrade.cta.org

La filière générale du coton est schématisée dans la figure n°4.

Figure n° 4 Filière générale du coton



Source: Training manual on cotton trading operations (Centre du commerce international CNUCED/OMC)

La concentration verticale de la filière tend à se réduire, même si elle demeure l'une des caractéristiques essentielles de l'industrie cotonnière. Un exemple d'exception au sein des pays développés est celui de la PCCA (Plains Cotton Cooperative Association) aux Etats-Unis. En effet, cette coopérative qui produit environ 15% du coton américain est impliquée à tous les niveaux de la filière, de la culture du cotonnier, à son égrenage et à son stockage. En outre, la PCCA possède plusieurs usines de fabrication des produits finals de coton (filé teint, huile de coton). En revanche, dans les pays en développement, ce système tend à subsister, même si la libéralisation de la filière a eu pour influence d'atomiser quelque peu le sommet de la pyramide par la dissolution ou la désagrégation des sociétés nationales et leur remplacement par des structures privées, mixtes ou en joint-venture.⁷¹ Au sein des pays en développement et plus particulièrement en Afrique de l'Ouest, de nombreux négociants ont pris des participations dans les principales structures d'encadrement des filières nationales depuis le début de la libéralisation de la filière cotonnière, notamment dans le but de mieux contrôler leur source d'approvisionnement (autant d'un point de vue quantitatif, que qualitatif).

Au sein de la filière mondiale, une distinction peut être faite entre les productions de la filière chinoise, la filière américaine et celle des pays développés,

⁷¹ <http://r0.unctad.org/infocomm/francais/coton/filiere.htm>

notamment européens. Ces différences concernent en particulier la taille des exploitations, le niveau de mécanisation, tant en ce qui concerne la récolte des capsules que leur traitement (mécanique ou manuel) ou les techniques de classement des fibres (soit manuel comme c'est le cas dans la plupart des pays en développement, soit par la technique du HVI-High volume instruments comme c'est le cas pour la quasi-intégralité de la production américaine), mais aussi les principaux débouchés de la culture cotonnière (culture vivrière ou à but commercial).

I.1) La filière chinoise du coton

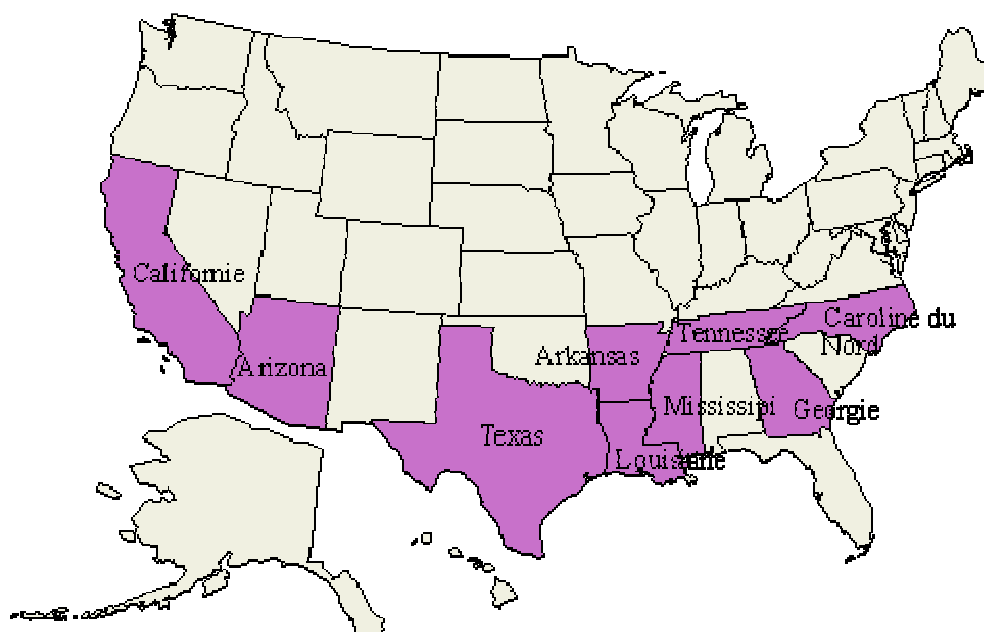
La Chine possède une très longue histoire cotonnière qui remonte à près de 2000 ans. Les deux principales zones de culture dans le pays se situent dans les vallées bordant les fleuves Huang Ho et Yangzi. Celles-ci représentent plus des trois quarts de la production annuelle chinoise. Les cotonniers les plus cultivés en Chine étaient du type *Gossypium arboreum*. Toutefois, de nouvelles variétés ont été introduites dans les années 1950 et 1960 et celles-ci sont devenues majoritaires depuis lors (en particulier les variétés *Deltapine*, *Stoneville* et *Coker*).⁷² La culture du coton en Chine a fait l'objet d'une politique dirigiste à partir de 1953. Par ce système, des quotas de production étaient alloués à l'avance par le gouvernement pour chaque région productrice et la commercialisation était centralisée.

Une certaine décentralisation a commencé à apparaître à la fin des années 1970 avec l'octroi de droits fonciers dans le cadre du système de responsabilités des ménages ("*Household Responsibility System*") et en 1998 le gouvernement chinois a décidé de réorganiser sa filière cotonnière, d'abord en fermant les usines d'égrenage non rentables (ce qui allait permettre de diminuer la capacité d'égrenage) nationale, puis en délocalisant les usines d'égrenage des grandes agglomérations vers des lieux plus proches des zones de production. La commercialisation du coton en Chine avant la réforme de 1999 s'appuyait sur un monopole d'Etat supervisé par la SMC (*Supply and Marketing Cooperatives*). Le prix du coton était fixé à l'avance pour toute la campagne et pour chacun des maillons de la filière. Au début des années 2000, un courant de réforme a englobé chacun de ces axes principaux afin de les assouplir. Les entreprises nationales reçoivent une autorisation délivrée par les autorités provinciales, ce qui leur permet d'acheter leur coton directement auprès des producteurs, des associations de producteurs ou de la SMC (*Supply and Marketing Cooperatives*).

I.2) La filière américaine du coton

Depuis environ deux siècles, la culture du coton est une culture de rente importante aux Etats-Unis. Elle se classe au cinquième rang des productions agricoles du pays en termes de valeur. Les Etats-Unis est le deuxième pays producteur de coton après la Chine (avec environ 20% de la production mondiale) et il est le premier pays exportateur mondial de fibre (environ le quart des exportations mondiales).

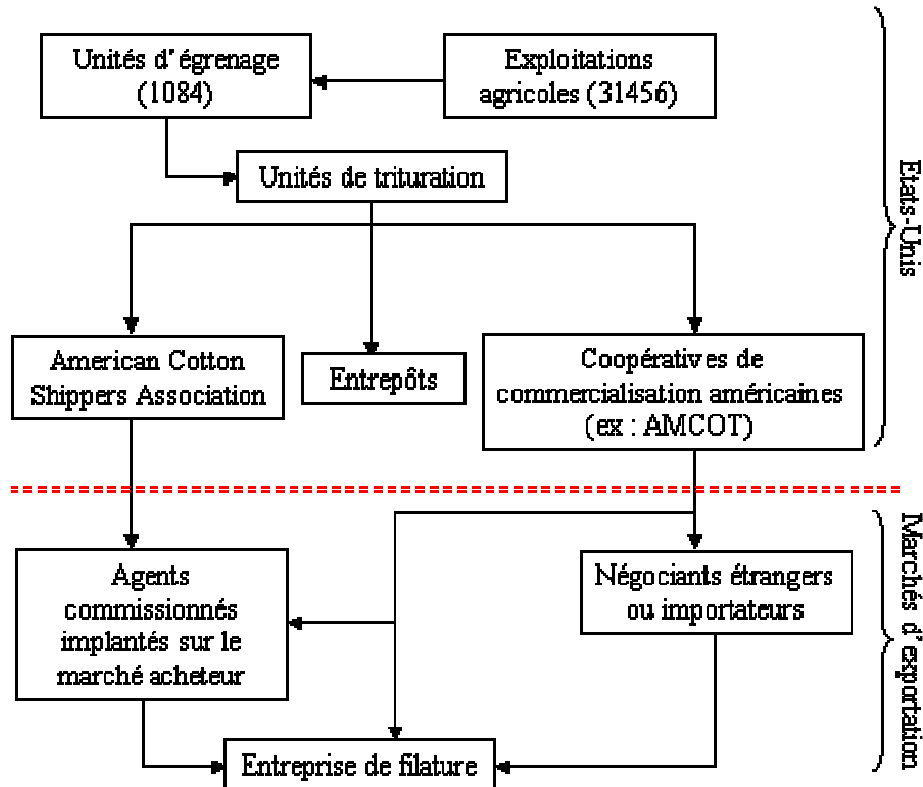
⁷² <http://r0.unctad.org/infocomm/francais/coton/filiere.htm>

Carte n° 7 Principaux Etats producteurs de coton aux Etats-Unis

Source : Secrétariat de la CNUCED

Aux Etats-Unis, les trois principaux Etats producteurs sont le Texas, le Mississippi et la Californie. Depuis les années 1970, les zones de production américaine de coton se sont déplacées vers l'Ouest du pays. Bien que le rôle du Texas soit devenu moins prédominant, il n'en demeure pas moins le premier Etat producteur américain avec plus du quart de la production nationale depuis le milieu des années 1960.

Figure n° 5 Filière américaine du coton



Source : Secrétariat de la CNUCED

Depuis une cinquantaine d'années, le nombre des exploitations cotonnières a diminué de l'ordre de 98% passant ainsi de plus de 2 millions dans les années 1930 à 31500 dans les années 2000 alors que la superficie agricole consacrée à ce produit ne baissait que de 25%. Les exploitations cotonnières aux États-Unis se sont donc agrandies. Elles appartiennent pour la plupart à des exploitants individuels et elles ont généralement recentré leur activité sur la monoculture du coton. Les unités d'égrenage se situent en principe près des lieux d'exploitation. Un important mouvement de concentration s'est opéré dans ce domaine au cours des décennies 1980 et 1990, de sorte qu'en 1999, le nombre d'unités d'égrenage aux États-Unis ne représentait plus que la moitié de ce qu'il était au début des années 1980. Elles sont principalement détenues, à l'instar des exploitations agricoles, par des personnes privées ou des coopératives de producteurs.⁷³

Aux États-Unis, les principales variétés cultivées sont les Deltapine et Acala. La récolte se fait exclusivement de manière mécanique. Le coton est ensuite classé selon le procédé HVI (High volume instruments), puis emballé. Une fois effectuée la mise en balles, le planteur peut soit choisir de les entreposer dans des locaux

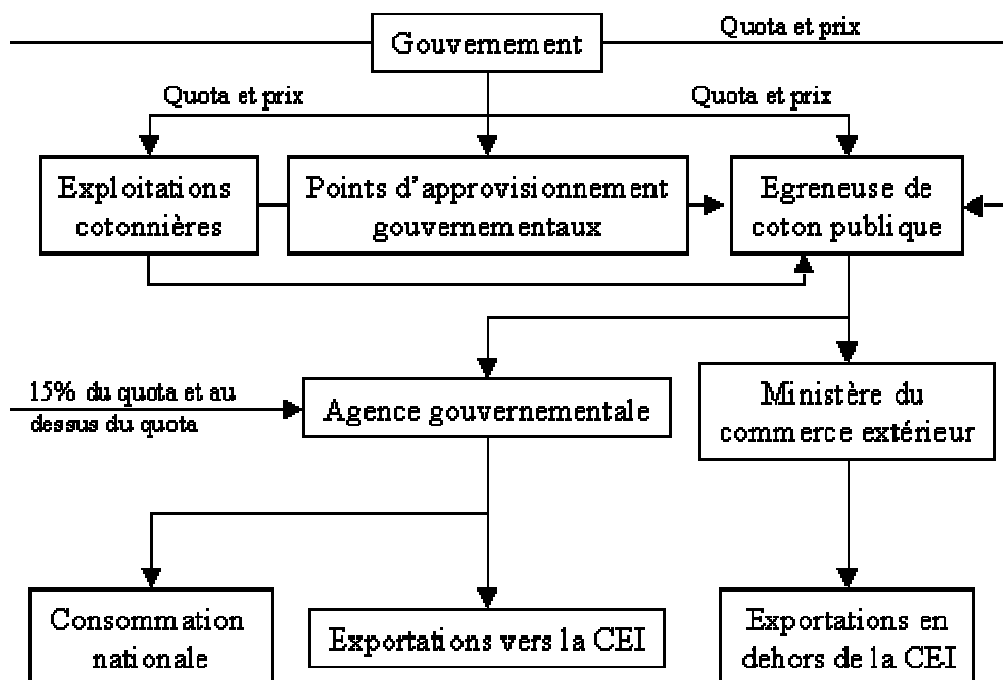
⁷³ <http://r0.unctad.org/infocomm/francais/coton/filiere.htm> PP 10-12

agréés par le gouvernement fédéral, soit les vendre immédiatement à une filature ou à un négociant (ce qui est le cas le moins fréquent). Dans le cas où le planteur choisirait la première solution (l'entreposage), il lui est alors possible d'emprunter des fonds en engageant son coton comme garantie. Il en conserve, toutefois, la propriété et donc la capacité de le vendre plus tard à des filatures nationales ou étrangères. L'organisation de la filière américaine offre également, aux producteurs, l'avantage de pouvoir bénéficier d'un meilleur pouvoir de négociation au niveau des prix.

I.3) Les filières d'Europe centrale et, en particulier, la filière Ouzbek

La part de la production de coton de l'ex-URSS dans le monde a progressé depuis 1961 jusqu'à atteindre près du quart de la production mondiale en 1975. Depuis lors, cette part n'a cessé de diminuer passant de 20% en 1983, à 13% en 1991. Depuis sa dissolution, la part de l'ex-URSS dans la production mondiale a diminué de manière encore plus importante atteignant ainsi 8% en 2003. Depuis la dissolution (période 1991-2003), quatre pays produisent la quasi-intégralité du coton de l'ex-URSS : l'Ouzbékistan en tête avec les deux tiers de la production, suivi du Turkménistan (18%), du Tadjikistan (8%) et du Kazakhstan (5%). Le rôle de l'Ouzbékistan sur la scène mondiale, bien qu'encore prédominant tend à se réduire depuis le début du XXème siècle. La filière d'Asie centrale, et en particulier celle de l'Ouzbékistan, repose sur un système qui reste, malgré la dissolution de l'URSS, très organisé et encadré.

Figure n° 6 Filière cotonnière ouzbek



Source : Comité consultatif international sur le coton, il est à noter qu'au niveau du délintage, une joint venture entre le Gouvernement et la société Dagrís a été effectuée.

<http://r0.unctad.org/infocomm/francais/coton/filiere.htm>

Le coton graine est produit sur des exploitations de tailles variables (entre 10 à 2 000 hectares en Ouzbékistan) dont le rendement s'est dégradé, notamment du fait de la conjonction d'une baisse du niveau de mécanisation sous l'effet de la raréfaction des pièces de rechange pour les machines (cette situation est un peu moins dramatique en Ouzbékistan que dans les autres républiques d'Asie centrale du fait de la subsistance d'usines de fabrications de pièces détachées sur le territoire), mais aussi du manque de carburant destiné au fonctionnement des matériels (même si les contrats d'échange compensé entre les Républiques de l'Ex-URSS et la Fédération de Russie ont subsisté pendant de nombreuses années après la dissolution de l'Union). D'autres facteurs tels que la difficulté de s'approvisionner en intrant et la faible fertilisation des sols ont également limité l'expansion de la production de coton. De même, les semences ont baissé en terme de qualité (à l'instar de la mécanisation, l'Ouzbékistan est moins touché que les autres Républiques par cette problématique car ce pays a été le cœur de la recherche en matière d'agriculture d'Europe de l'Est)⁷⁴. Une fois récolté, le coton est transporté pour être entreposé dans les usines d'égrenage qui le traiteront. Il en existe environ 250 au total dans les pays producteurs d'Asie centrale appartenant toutes ou presque à des organismes étatiques. Leur capacité de production est sous-utilisée (environ 50% de la production) et les équipements sont déjà anciens et pas forcément adaptés aux besoins du marché. Ces installations sont de fait hautement consommatrices en énergie, ce qui n'était pas un problème avant la dissolution de l'URSS, mais risque de le devenir à l'avenir notamment du fait de la perte d'indépendance de ces pays vis-à-vis de leurs ressources énergétiques.

II) La consommation mondiale

Le Tableau n°29 ci-dessus a mis en évidence qu'à quelques rares exceptions près (Etats-Unis, Inde), les principaux consommateurs de coton étaient également les principaux producteurs. 89% (soit 21, 918 millions de tonnes en 2012) de la consommation sont repartis entre quelques groupes de pays. En 2012, parmi les huit premiers consommateurs de la fibre de coton se trouvent successivement la Chine (41%), l'Inde (21 %), le Pakistan (10,5 %), l'Asie de l'Est, puis l'Europe. La production dans ces pays vise de prime abord à couvrir les besoins nationaux. Ainsi, au niveau de la consommation, on retrouve la même concentration observée en termes de production avec une prédominance des pays asiatiques qui sont historiquement producteurs de leurs propres besoins intérieurs. Si leur production devient excédentaire, ils peuvent devenir des exportateurs importants.

III) Les échanges internationaux

Le coton est une culture annuelle, cultivée dans plus de 100 pays sur près de 2,5 % des terres arables du monde, soit 37,5 millions d'hectares cultivés sur un total de

⁷⁴ Selon un article paru en août 2002 dans *Le courrier des pays de l'Est* intitulé la filière coton en Asie centrale, "...La part de la production totale provenant d'une cueillette mécanique est ainsi tombée de 57% en 1990 à 41% en 1992, à 35% en 1993 et probablement à moins de 20% aujourd'hui...". En 2005, il est estimé à environ 10%.

1500 millions dans le monde.⁷⁵ Quelques 500 sociétés sont engagées, au moins partiellement, dans le commerce mondial du coton et les 20 plus grandes firmes commercialisent près du tiers de la production mondiale. La valeur nominale des exportations mondiales était estimée à près de 12 milliards de dollars EU pendant la campagne de commercialisation 2005-06 (août-juillet).

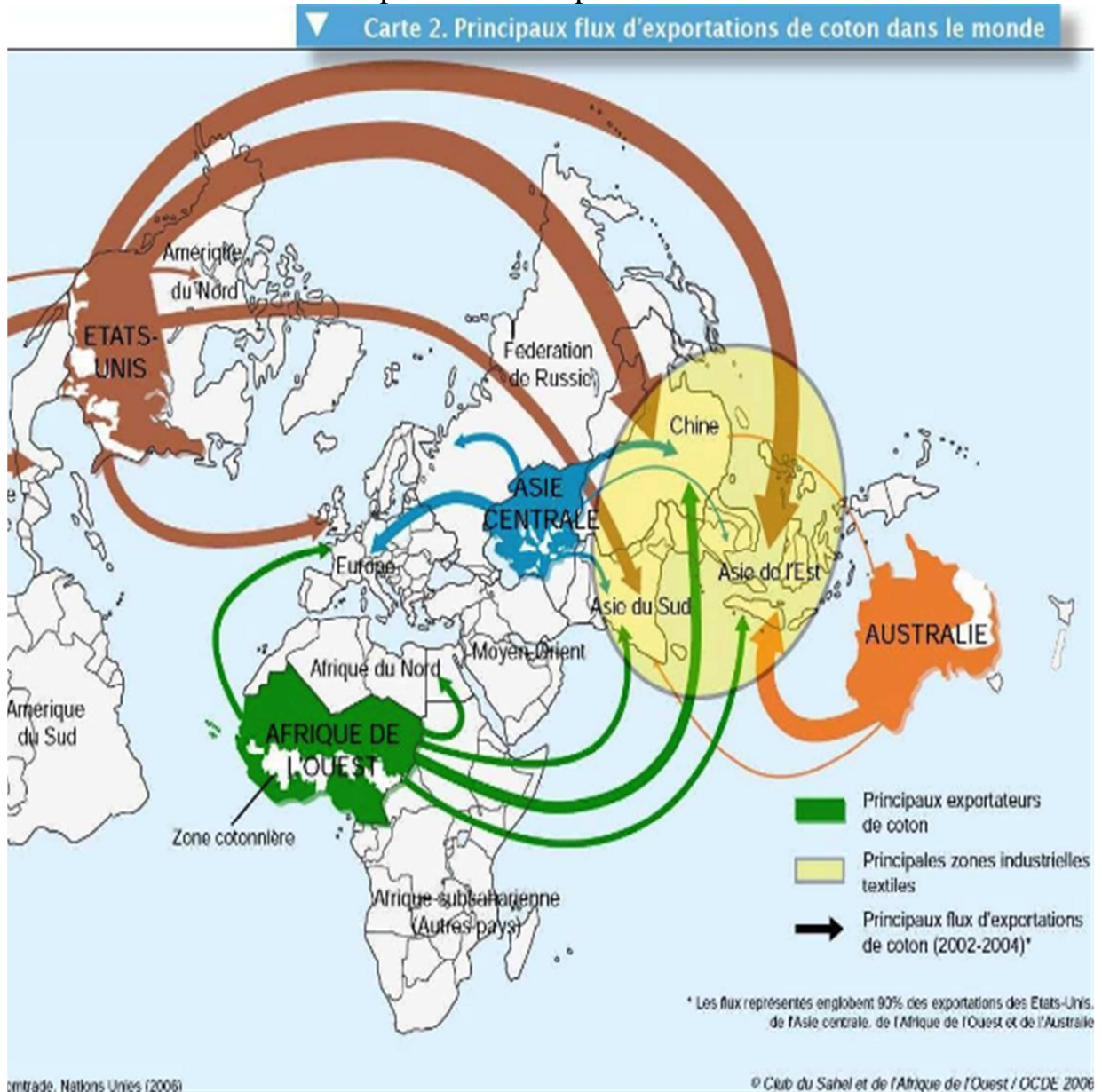
Néanmoins, le coton représente une très petite part du commerce international en termes de valeur, moins de 0,1 % des exportations mondiales de produits. Près de 40 % de la production mondiale de coton concernent les exportations. Par rapport aux autres produits agricoles, le marché d'exportation du coton est concentré et inégalement distribué entre les exportateurs. Les Etats-Unis dominent le marché avec 41 % des parts de marché (contre 45 % en 2005), suivi par l'Inde 14,23%, l'Ouzbékistan 7,9%, l'Australie 7,15%, les pays africains de la zone CFA 6,25% et le Brésil 5,70%.⁷⁶ Cependant, le coton est aussi une culture qui a souvent fait l'objet de débats politiques significatifs, notamment dans les rapports Nord-Sud. Dans bien des pays, les exportations de coton sont non seulement une source essentielle de recettes en devises, mais elles contribuent aussi pour une part significative de leur PIB et de leurs recettes fiscales. C'est le cas des pays africains et des républiques d'Asie centrale de l'ex-Union soviétique⁷⁷. Il faut noter que les variations parfois erratiques de l'offre peuvent provoquer les fluctuations importantes des prix sur une courte période.

⁷⁵ <http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/copeiaaterres.pdf>

⁷⁶ USDA, ICAC, juillet 2012

⁷⁷ <http://www.guidedecoton.org/guide-du-coton/importance-du-coton-dans-le-commerce-mondial/#sthash.hkG8W2pa.dpuf>

Carte n° 8 Principaux flux d'exportations de coton dans le monde



Source : base de données Trade Nations-Unies 2006, club du sahel de l'Afrique de l'Ouest/OCDE 2006, http://www.memoireonline.com/01/10/3083/m_Le-coton-et-lhypocrisie-des-pays-riches0.html

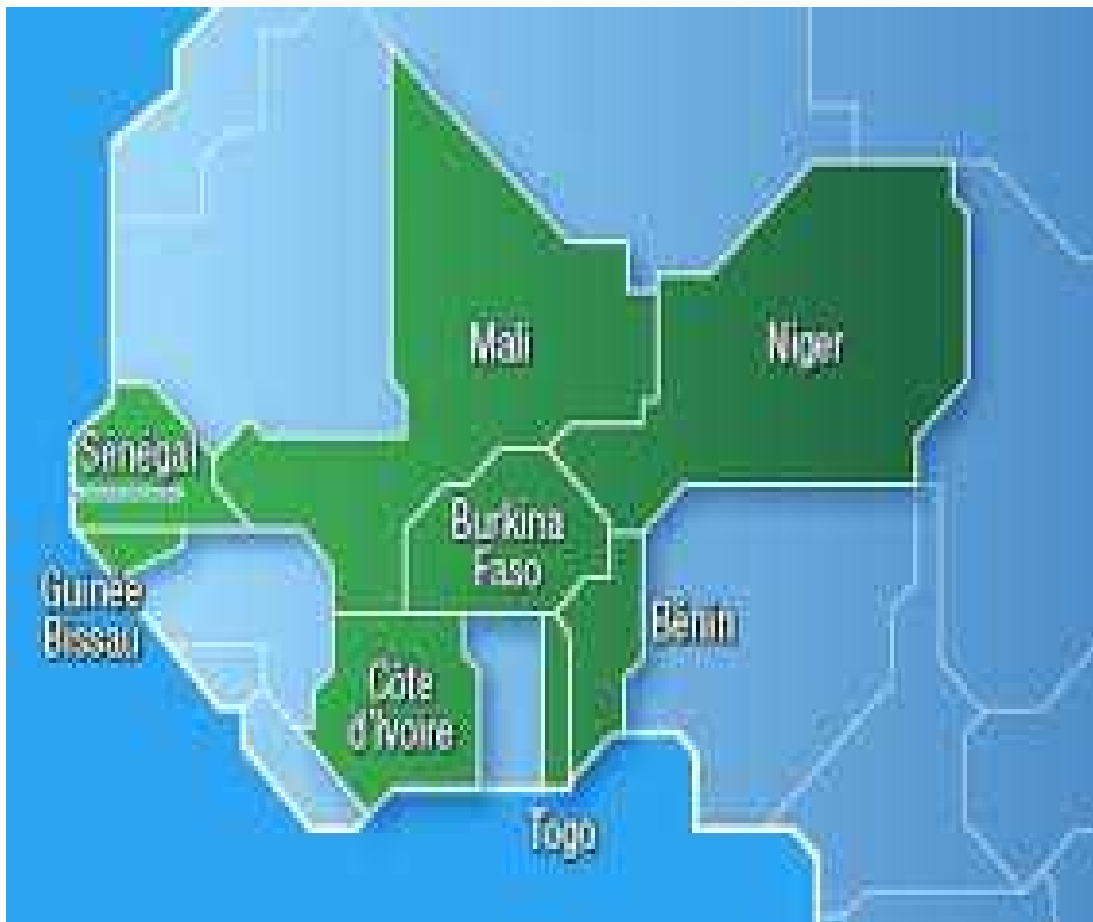
SECTION II : IMPORTANCE DE LA PRODUCTION DE COTON EN AFRIQUE

Comme évoqué plus haut, le coton ouest africain est principalement produit dans les régions sahéniennes d'Afrique de l'Ouest et accessoirement dans des pays côtiers comme le Bénin, le Ghana, le Nigeria et la Côte d'Ivoire. Cependant pour des raisons de données statistiques disponibles, nous allons dans ce passage nous intéresser à la production de coton des pays de l'UEMOA.

I) La zone UEMOA

L'Union Economique et Monétaire Ouest-Africaine (UEMOA) est une organisation qui œuvre pour le développement socioéconomique de ses pays membres. Créée le 15 janvier 1994, l'UEMOA regroupe aujourd'hui huit pays de l'Afrique de l'Ouest que sont le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Bissau, le Mali, le Niger, le Sénégal et le Togo.

Carte n° 9 : Les huit (8) pays de l'UEMOA



Source :

https://www.google.fr/search?sourceid=navclient&aq=&oq=region+uemoa&hl=fr&ie=UTF-8&rlz=1T4SKPB_fr__FR503&q=region+uemoa&gs_l

Riche en ressources humaines et naturelles, la zone UEMOA a un potentiel économique important et sa situation géographique est favorable à la pratique de plusieurs types de cultures tropicales vivrières et industrielles dont le coton.

Tableau n°32 – PIB nominal des pays de l'UEMOA en milliards de francs CFA de 2000 à 2011

PIB nominal En Milliards FCFA	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bénin	1679.7	1832.1	1956.7	2067.5	2140.0	2298.7	2460.2	2638.9	2970.5	3109.4	3248.2	3442.2
Burkina Faso	1744.0	2090.4	2251.2	2525.8	2699.0	2862.7	3173.3	2811.6	2957.6	3937.7	4369.3	4759.8
Côte d'Ivoire	7546.5	7869.5	8011.1	7984.3	8178.5	9011.8	9033.3	9439.6	10425.3	10880.7	11352.0	11150.0
Guinée Bis(*)	153.5	145.9	141.9	138.9	152.3	161.8	302.5	331.0	387.0	390.5	423.4	470.5
Mali	1890.6	2212.0	2222.6	2453.6	2632.1	2893.9	3201.5	3424.5	3912.8	4232.9	4655.7	5012.4
Niger	1174.8	1285.8	1405.4	1466.3	1530.4	1755.0	1906.9	2053.0	2419.7	2533.4	2809.1	3010.9
Sénégal	3114.0	3342.7	3467.1	3960.8	4233.9	4582.3	4893.5	5408.3	5994.5	6029.4	6368.6	6816.5
Togo	946.1	955.3	1026.2	1025.8	1023.2	1113.1	1160.1	1212.8	1418.5	1493.5	1581.4	1698.7
TOTAL	18249.2	19733.7	20482.4	21622.9	22589.4	24679.2	26131.2	27319.9	30485.9	32607.5	34807.6	36361.0

Source :
BCEAO

Comme indiqué dans le tableau ci-dessus, le PIB nominal global de ces 8 pays est passé de 19 734 Milliards FCFA en 2001 à 36 316 milliards FCFA en 2011 soit un accroissement en une décennie de 84%. Concernant le Mali, les critères de convergence le concernant sont présentés dans le tableau n° 33.

Tableau n°33 : Evolution des critères de convergence de l'UEMOA

Critères de premier rang	norme	2008	2009	2010
Ratio Solde budgétaire de base / PIB (en %)	$\geq 0\%$	-1,5%	-1,2%	-2,7%
Encours total de la dette publique (Int et Ext/ PIB)	$\leq 70\%$	19,0%	22,9%	21,9%
Taux d'inflation annuel moyen	$\leq 3\%$	2,2%	1,9%	1,9%
Variat. Arr. Ext (en milliards de F CFA)	≤ 0	0,0%	0,0%	0,0%
Variat. Arr. Int (en milliards de F CFA)	≤ 0	0,0%	0,0%	0,0%
Critères de second rang				
Masse salariale / Recettes fiscales (en %)	≤ 35	35,7%	34,2%	34,8%
Inv.fin. sur Ress. int / RF (en %)	≥ 20	25,0%	24,4%	27,8%
Déficit ext courant (hors dons)/PIB (en %)	$\leq 5\%$	10,5%	9,2%	9,5%
Taux de pression fiscale (en %)	≥ 17	13,8%	14,9%	15,2%
Critères complémentaires				
Solde budgétaire de base corrigé des aides	$\geq 0\%$	2,0%	3,0%	2,0%
Ratio des invest publics corrigés des dons	≥ 20	18%	16%	20%
Ratio masse salariale corrigée des dons budgétaires	≤ 35	23%	21%	21%
Taux d'inflation annuel sous/jacente	$\leq 3\%$			

Source : Commission UEMOA, Ouagadougou www.uemoa.int

Il ressort de ce tableau que nonobstant une détérioration des soldes budgétaires, la plupart des critères de convergence ont été respectés. Ainsi, il a été observé en

2011 et 2012 une légère amélioration des principaux soldes des finances publiques. Les recettes budgétaires sont passées de 708,9 milliards en 2010 à 846, milliards, soit un accroissement moyen de 9,3%. Les recettes fiscales se sont établies à 809,7 milliards en 2012 contre 677 milliards en 2010, celles non fiscales ont accru de 16,4% en moyenne sur la période. Ces résultats ont été réalisés grâce à la poursuite des efforts dans le sens de l'élargissement de l'assiette fiscale, l'amélioration des recouvrements des recettes, la lutte contre la fraude. A ces mesures, il faut ajouter la maîtrise des flux des marchandises à la douane, le renforcement des effectifs de la Direction Nationale des Domaines et du Cadastres, la formation des agents et la poursuite de la mise en place du système d'information foncière.

Tableau n° 34 Total des exportations de biens des pays de l'UEMOA

	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011
Bénin	259.5	279.4	273.9	312.1	314.3	300.4	305.0	384.6	501.7	574.2	578.3	634.8	664.7
Burkina Faso	156.2	146.4	163.8	170.8	186.3	253.2	247.1	307.6	298.6	310.4	425.2	785.2	1041.2
Côte d'Ivoire	2870.1	2768.2	2892.5	3676.5	3363.7	3655.4	4060.1	4432.7	4154.7	4652.7	5348.4	5722.8	5918.1
Guinée-Bissau	31.5	44.2	46.1	37.9	37.8	40.0	47.2	38.8	51.3	57.4	57.4	62.7	105.8
Mali	351.6	388.1	531.6	609.9	539.3	515.8	580.7	810.7	745.9	939.1	837.5	1018.1	1148.9
Niger	176.6	201.5	199.7	194.8	204.5	230.7	251.9	265.6	317.9	408.5	470.7	570.1	589.6
Sénégal	632.4	654.9	735.3	743.4	730.6	797.4	832.4	833.5	802.2	987.9	990.1	1071.9	1171.6
Togo	241.0	257.7	261.9	295.6	347.4	317.5	348.2	329.6	324.4	381.8	426.4	483.5	519.3
TOTAL	471 8.9	4740.4	5104.8	6041	5066.9	6109.4	6672.6	7403.1	7196.7	8312.0	9134	10349.1	11158.9

Source : BCEAO

II) Le coton et l'économie des pays africains

Le coton constitue un véritable poumon économique de la sous-région, il est au service du développement économique et social. L'essentiel du PIB des pays de l'UEMOA est dépendant des exportations des produits agricoles et le coton représente dans celles-ci une part non négligeable notamment pour les pays comme le Bénin, le Burkina et le Mali, soit respectivement 65%, 65% et 30% (voir Evolution dans le tableau n° 35 ci-dessous).

Dans la zone UEMOA, le coton est cultivé sur une superficie de 3,5 millions de km² avec une population d'une centaine de millions d'habitants. L'or blanc induit des activités et revenus directs et indirects pour près de 15 millions de personnes. Dans la zone, le coton représente environ 6% des exportations mondiales de coton (2010) et près de 3,5% de la superficie cotonnière emblavée au plan mondial (Campagne 2009/2010).⁷⁸ La période d'après 2002/2003 a été caractérisée par la baisse de la production consécutivement à celle des cours sur le marché

⁷⁸ www.intracen.org/programme relatif aux produits de bases agricoles

international, elle-même suivie d'un déficit d'exploitation des sociétés cotonnières nationales et de la montée de la concurrence des fibres synthétiques.

Tableau n° 35- Part du coton dans les exportations des pays africains (en %)

	1990/1991	2000/2001	2005/2006	2011/2012
Bénin	52,4	66,7	61	65
Burkina Faso	59,7	56,6	61	65
Mali	61,9	38,1	16,5	30
Tanzanie	18.41	6.89	6.52	10
Togo	21,3	15,6	5	15,8
Cameroun	3,3	4,6	4,5	6
Zimbabwe	5.01	8.25	3.41	10
Côte d'Ivoire	5,3	4,1	2	4
Tchad*	85,9	75,6	1,6	30

* De 2001 à 2005, les exportations totales en valeur du Tchad ont été multipliées par 16, en lien avec le démarrage de l'extraction pétrolière dès 2003, mais la valeur des exportations de coton se maintient.

Source : FAOSTAT, 2011 (dernières données disponibles)

Tableau N°36 Part et place du coton en 2011 dans les exportations de biens (en Milliards FCFA)

Pays	% dans les exportations de biens	Valeur dans les exportations	Place du coton
Burkina Faso	65	432	1
Benin	65	676,78	1
Mali *	30	344,67	2
Zimbabwe	10	-	2
Togo	15,8	82,05	2
Cameroun	6	-	6
Zambie	3,38	-	10
Côte d'Ivoire	4	236,72	8
Tchad	30	-	4
Rép. Centrafricaine	1	-	8

Source : CNUCED, rapport sur les statistiques sur le commerce mondial du coton

*estimation avec des sous-produits du coton

Tableau n°37 Evolution de la production cotonnière en milliers de tonnes de coton graine des 10 pays africains de la zone franc

Années	50	60	1980	1990	2000	2004	2008	2009
Coton graine	0	0	500	1000	2000	2600	1300	2000*

Sources: CFDT/Dagris, forum n°45 décembre 2008-février 2009 * Estimation

Le secteur du coton en Afrique de l’Ouest est le moteur du développement économique dans les zones rurales. Il procure des revenus aux agriculteurs pour financer la scolarisation de leurs enfants, les soins de santé et l’alimentation de la famille. La culture du coton contribue de ce fait à sécurité alimentaire et à la lutte contre la pauvreté dans la région. Le secteur du coton se développe avec la promotion d’une gouvernance transparente de la filière, créant ainsi de la valeur ajoutée tout au long de la chaîne de valeur. Le coton pluvial est au service du développement économique et social de la sous-région. Les pesticides utilisés sont peu polluants et la récolte manuelle préserve toutes les qualités intrinsèques de la fibre. Le coton africain laisse ainsi une empreinte carbone très faible, préservant la biodiversité de l’environnement. La filière cotonnière reste la principale source de revenu de plus de 15 millions de personnes, près de 70 % de la population active de la sous-région. Les sociétés cotonnières participent en Afrique de l’Ouest à construction d’infrastructures rurales (pistes rurales, équipements collectifs, etc.). Elles soutiennent entre autres le développement des cultures vivrières. Au sein de l’UEMOA, le coton est cultivé par des exploitations agricoles familiales en association avec l’élevage et les cultures vivrières. Les superficies ont connu une très forte croissance atteignant les pics dans les années 2004-2006 avant de s’effondrer consécutivement à la grave crise que les filières cotonnières ont traversé ces derniers temps. Néanmoins, un redressement s’amorce grâce à la remontée des cours mondiaux du coton.⁷⁹

Tableau n° 38 Répartition des surfaces emblavées de coton dans l’UEMOA

Pays	Superficies en ha	
	Réalisations 2010-2011	Réalisations 2011-2012
Bénin	181 871	204 920
Burkina Faso	419 254	426 093
Côte d’Ivoire	215 000	256 953
Mali	300 662	498 254
Sénégal	27 582	28 311
Togo	61 000	99 758
Total	1 205 369	1 514 289

Source : Commission de l’uemoa, www.uemoa.int ou www.izt.net

⁷⁹ Uemoa, le coton, l’or blanc d’Afrique de l’Ouest à la conquête du marché mondial, commission de l’uemoa, Ouagadougou campagne 2011/12

Aussi, grâce à la promotion de la recherche dans le domaine de la sélection variétale de semences, de la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS), de l'entomologie, de l'agronomie et aux appuis techniques fournis aux producteurs à travers les conseils à l'usage sur les bonnes pratiques culturales, les rendements aux champs pourront atteindre très rapidement un niveau potentiel moyen de 1,5 à 2 tonnes à l'hectare selon les zones de production. Environ 20% de la production font l'objet de classement instrumental. Récolté à la main, le coton ouest africain garde toute son authenticité et sa pureté. Sa fibre se situe dans la catégorie dans la catégorie supérieure des fibres moyennes-longues. Elle est caractérisée par une longueur moyenne de la fibre de 1"1/8. Cette longueur peut atteindre celles des fibres de longue soie. Elle est l'une des plus résistantes et tenaces et son uniformité est acceptable (80%). Le tableau n°39 synthétise les types de vente des pays de l'UEMOA.

Tableau N°39 Tableau des types de ventes des pays de l'UEMOA et leurs correspondances avec les standards internationaux (2011)

Standards	Boule*	Bénin	Burkina Faso	Côte d'Ivoire	Mali	Sénégal	Togo	Standards Internationaux
STANDARD 0	01	KABA/S	BOBY/S	MIKO		SIGAL/S	OTI	Good Middling
	02				SARAMA		ALTO/S	
	03		BOLA/S	MANBO/S	JULI/S			Strict Middling
	04				NERE			
STANDARD 1	01	KABA	TOMA			SIGAL		
	02	BELA	BOBY	MANBO/N	JULI		ALTO	Middling
	03			MANBO/C				Middling Light Spotted
	04							
STANDARD 2	01		TOMA			TAMA	TANGO	Strict Low Middling
	02	BELA/C	VOTA	BEMA/N	KATI	SAVAL		S. Low Middling Light
	03		RUDY		KATI/C	MAKO	OGOU	Strict Low Middling Spotted
	04						GOTO	
STANDARD 3	01	BELA/T			LIBA	SEVE		Low Middling
	02	ZANA	VIVA/RAD A	BEMA/C	LIBA/C		TOLE	Low Middling Spotted
	03		BUFA	BILO	KOLA			L. Middling Spotted/Tinged
	04	ZANA/C					BUTO	Low Middling Tinged
STANDARD 4	01	ZANA/T	BOBO/3		BATA			Strict Good Ordinary
	02	KENE	BABU	CORE			LAGO	Strict Good Ordinary Tinged
	03							
	04	BATI	BOBO/4	BUKA				S. G. Ordinary Tinged/Brown

Source: commission uemoa, Ouagadougou, www.uemoa.int

Il ressort du tableau ci-dessus que plus de 80% de la fibre de l'UEMOA est classée dans les types de grades supérieurs. L'utilisation de méthodes modernes tenant compte de l'évolution du développement global et du contexte local, permet d'améliorer chaque année les techniques de culture, de récolte et d'égrenage pour une meilleure fibre en quantité et en qualité. Quant à la qualité, elle est le crédo de tous les acteurs de la filière avec comme leitmotif : **une démarche qualité vers la contamination zéro**. A cet effet, depuis les semis

jusqu'à l'exportation, en passant par les traitements aux champs, la récolte, le stockage, le classement, l'emballage et la manutention, toutes les mesures sont prises pour réduire à zéro la contamination du coton graine à la fibre de coton pour une meilleure compétitivité sur le marché international. La récolte effectuée manuellement permet d'éliminer les corps étrangers et autres impuretés. Les sacs de récolte en polypropylène sont en train d'être remplacés par des sacs en coton ou en polyéthylène en couleur. Les cotonculteurs utilisent des sacs en coton à deux poches ou deux sacs pour séparer le coton-graine de la première qualité du coton de deuxième choix dès la récolte. Au niveau des usines, toutes les dispositions techniques sont prises pour un égrenage qui conserve toutes les qualités de la fibre, avec un rendement de l'égrenage entre 41 et 43% et un rendement agro-industriel (coton fibre) d'environ 400 kilogrammes à l'hectare. Le Tableau n° 40 met en évidence la capacité d'égrenage des 82 usines de l'espace UEMOA.

Tableau n° 40 – Répartition et capacité des usines d'égrenage dans l'UEMOA

Pays	Nombre D'usines	Capacité en tonnes	%
Mali	17	600 000	24
Bénin	18	587 500	24
Burkina	20	535 000	22
Côte d'Ivoire	13	420 000	17
Togo	6	205 000	8
Sénégal	5	65 000	3
Niger	2	60 000	2
Guinée Bissau	1	10 000	-
Total UEMOA	82	2 482 500	100

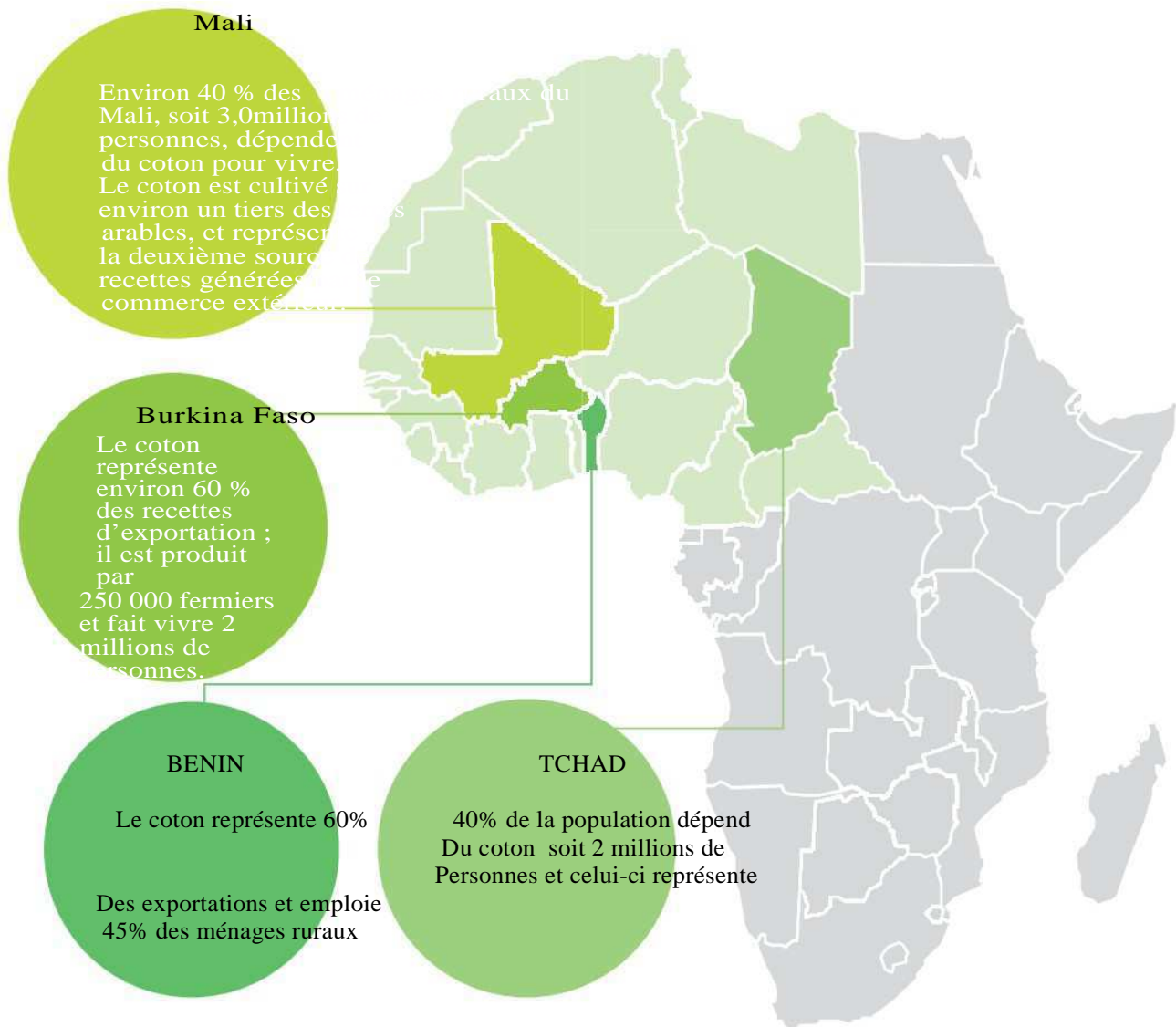
Source: Commission uemoa, Ouagadougou, www.uemoa.int

SECTION III : IMPORTANCE ET INTERET DU COTON AU MALI

Les moyens d'existence et les recettes d'exportations de nombreux pays les moins avancés dépendent du coton, notamment le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, où cette production représente 5 à 10 % du PIB.⁸⁰ Selon les Nations Unies, ces quatre pays ont un Indice de développement humain « faible »⁸¹ L'essentiel du coton d'AOC est arrosé par les pluies, ce qui réduit l'empreinte écologique du coton africain par rapport au coton irrigué cultivé dans de nombreuses autres régions du monde. En fait, seulement un quart du coton mondial est non irrigué.

Carte n°10 Les pays du C4 (Afrique de l'Ouest et du Centre)

(Afrique de l'Ouest et du Centre)



⁸⁰ Hussein, K. (2008), 'West and Central Africa: Role in the regional economy and livelihoods, and potential to add value', Proceeding of the symposium on natural fibres, Common Fund for Commodities, FAO, octobre 2008.

⁸¹ PNUD (2009), Base de données sur les Rapports sur le développement humain, <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/>

Le coton est un produit d'une importance capitale pour l'économie malienne eu égard à sa part dans le PIB et à la place qu'il occupe dans les exportations totales du Mali (2^e après l'or, environ 20 à 30% des exportations). Il présente à cet effet de nombreux avantages liés directement ou indirectement à sa culture. Plusieurs avantages sont liés à la culture du coton dont les plus importants sont :

- La consommation et l'exportation du coton et sa part dans le PIB (I) ;
- Les avantages liés au coton dans l'industrie textile et les commerces régionaux (II);
- Les avantages liés à la culture du coton sur le quadruple plan socio-économique environnemental et culturel (III)

I) L'importance économique de la consommation et de l'exportation du coton

Il ressort du tableau n°41 que le coton représente une part très importante dans les exportations globales du pays pour le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad. C'est le deuxième produit d'exportation du Mali, après l'or c'est pourquoi, on appelle « or blanc du Mali ». Cette importance se démontre davantage s'agissant de la part du coton dans le PIB au niveau des pays d'Afrique de l'Ouest. Avec une production d'environ 600 000 tonnes en 2009/2010 et 2010/2011, le coton a aussi, permis d'améliorer le solde de la balance commerciale du Mali et au-delà celui de la balance des paiements par l'apport d'importantes devises de plus de 200 milliards FCFA en moyenne avec un pic pouvant atteindre 344 milliards FCFA comme en 2011 (coton et sous-produits compris)⁸². A cela s'ajoutent, 85 à 123 voire 200 milliards de revenus bruts distribués (recettes coton +intrants) distribués au monde rural sans compter 5 à 10 milliards FCFA de taxes directes versées à l'Etat par la CMDT.

D'une manière générale, les principaux indicateurs macro-économiques et financiers du Mali sont en constante amélioration depuis 2008. Cette situation s'explique par la stabilité politique qui a toujours caractérisé le pays jusqu'en janvier 2012. A cela, il faut ajouter la mise en œuvre d'un ensemble de mesures et de réformes visant à améliorer le climat des affaires (guichet unique pour la création des entreprises, réformes fiscales...)

S'agissant du secteur réel, le taux de croissance de l'activité économique s'est affiché à 5,2% en 2010 contre 4,4% en 2009 et 5,0% en 2008. En somme, le PIB a crû d'environ 4,9% sur la période. Il faut

⁸² <http://www.ritimo.org/article4384.html>

rappeler que cette croissance a été principalement soutenue par le dynamisme du secteur primaire et la reprise de la production du secteur secondaire. Les activités de ce secteur ont progressé de 4,8% en 2010 contre 5,6% en 2009 et 13,2% en 2008. Cette décélération se justifie par une campagne moyenne marquée toutefois par une bonne pluviométrie et les mesures de soutien à l'agriculture vivrière, à travers des subventions d'intrants agricoles.

Tableau N° 41 Part et place du coton en 2011 dans les exportations de biens
En Milliards FCFA

Pays	% dans les exportations de biens	Valeur dans les exportations	Place du coton
Burkina Faso	65	432	1
Bénin	30	344,67	2
Mali *	15,8	82,05	2
Togo	4	236,72	10
Côte d'Ivoire	30	-	4
Tchad			

Source : CNUCED, rapport sur les statistiques sur le commerce mondial du coton

Après une baisse de 4,6% en 2008, le secteur secondaire (Tableau n°42) a enregistré une croissance de 3,5% en 2009 et 6,3% en 2010. Cette croissance a été principalement tirée par des investissements en cours dans le cadre de l'électrification rurale, la poursuite du programme de logements sociaux, la construction du troisième pont de Bamako et de l'échangeur multiple au niveau de la Cité administrative. Le secteur tertiaire a enregistré une croissance de 5,3% en 2010 contre 3,5% en 2009 et 4,3% en 2008. Cette performance est surtout imputable aux secteurs du commerce, des transports et télécommunication et des autres services marchands non financiers

Tableau n°42 : Evolution du taux de croissance PIB

PIB Secteur primaire (prix const.)	13,2%	5,6%	4,8%
PIB Secteur secondaire (prix const.)	-4,6%	3,5%	6,3%
PIB Secteur tertiaire (prix const.)	4,3%	3,5%	5,3%
PIB aux prix du marché, prix de 1987	5,0%	4,4%	5,2%

Source: Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, MEF Mali : note sur l'évolution des indicateurs économiques et financiers du Mali

Tableau n°43 : PIB du Mali à prix constant (1987)

PIB CONSTANTS (1987)	2008	2009	2010	2011	2012
RESSOURCES					
PIB Secteur primaire (prix const.)	559,78	591,40	619,75	642,58	674,58
PIB Secteur secondaire (prix const.)	288,31	298,43	317,36	333,99	351,02
PIB Secteur tertiaire (prix const.)	595,77	616,60	649,38	678,32	707,99
PIB au coût des facteurs, prix de 1987	1443,86	1506,43	1586,49	1654,89	1733,59
Taxes indirectes (moins subventions) (prix const.)	108,50	114,93	119,03	122,41	122,48
PIB aux prix du marché, prix de 1987	1552,36	1621,36	1705,52	1777,30	1856,07
EMPLOIS					
	2008	2009	2010	2011	2012
CONSOMMATION FINALE	1174,58	1202,61	1259,14	1319,66	1371,12
FORM. BRUTE DE CAPITAL (Investissements)	302,69	361,21	351,14	346,24	369,09
FBCF	271,52	302,78	316,76	348,00	362,24
VARIATION DE STOCKS	31,17	58,43	34,38	-1,76	6,85
EXPORTATIONS	362,24	367,67	419,15	441,78	459,45
IMPORTATIONS	287,15	310,13	323,90	330,38	343,59

Source : Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, MEF: note sur l'évolution des indicateurs économiques et financiers du Mali

Tableau n°44 : PIB du Mali à prix courant

PIB AU PRIX COURANTS	2008	2009	2010	2011	2012
RESSOURCES					
PIB Secteur primaire (prix cour.)	1412,22	1474,89	1523,90	1596,50	1722,48
PIB Agriculture	906,96	941,80	950,76	988,59	1073,86
PIB Agriculture vivrière hors riz (prix cour.)	616,74	636,36	635,34	660,86	714,72
PIB branche consolidé du riz (prix cour.)	199,43	200,83	194,24	196,07	211,99
PIB Agriculture industrielle hors coton (prix cour.)	59,35	66,05	73,98	79,38	85,21
PIB branche consolidée coton (prix cour.)	31,44	38,57	47,21	52,29	61,94
PIB Elevage (prix cour.)	321,37	342,57	368,54	393,72	421,48
PIB Pêche (prix cour.)	25,24	25,83	26,83	28,11	30,01
PIB Sylviculture (prix cour.)	158,65	164,69	177,77	186,08	197,13
PIB Secteur secondaire (prix cour.)	714,79	769,30	849,46	921,03	996,08
PIB Produits de l'extraction (prix cour.)	242,31	264,64	287,11	310,51	334,83
PIB Industries alimentaires (prix cour.)	80,10	87,63	97,87	105,48	114,71
PIB Industries textiles, cuir et vannerie (prix cour.)	73,25	73,07	92,43	95,43	96,41
PIB Autres industries (prix cour.)	53,89	50,16	51,80	57,41	63,67
PIB Electricité eau (prix cour.)	74,66	81,69	90,86	98,12	105,10
PIB Construction (prix cour.)	190,57	212,10	229,39	254,07	281,37
PIB Secteur tertiaire (prix cour.)	1417,69	1506,20	1621,19	1750,35	1879,70
PIB Commerce (prix cour.)	559,66	608,2	666,9	736,2	811,4
PIB Transport et communication (prix cour.)	220,81	232,7	252,3	272,9	292,8
PIB Autres services privés (prix cour.)	262,79	273,3	290,4	305,6	320,6
PIB Services financiers (prix cour.)	29,73	29,4	30,9	32,6	34,8
PIB Administration publique (prix cour.)	359,43	377,7	396,1	419,7	437,5
PIB Production imputée de services bancaires (marges d'intérêt)	-14,72	-15,1	-15,5	-16,6	-17,4
PIB au coût des facteurs, prix courants	3544,71	3750,40	3994,54	4267,88	4598,27
Taxes indirectes (moins subventions) (prix cour.)	368,06	423,0	460,0	492,0	510,0
PIB au prix du marché (prix cour.)	3912,8	4173,4	4454,5	4759,9	5108,3
EMPLOIS					
	2008	2009	2010	2011	2012
CONSOMMATION FINALE	3182,76	3339,87	3568,30	3807,08	4034,01
MENAGES	2495,02	2606,00	2772,51	2935,31	3083,83
ADMINISTRATIONS	687,739	733,87	795,79	871,77	950,18
FORM. BRUTE DE CAPITAL (Investissements)	790,49	921,37	935,92	992,39	1096,94
FBCF	715,79	824,53	898,83	1012,17	1085,19
Privée	397,54	451,72	489,52	551,94	596,92
Publique	318,25	372,81	409,31	460,24	488,26
VARIATION DE STOCKS	74,7	96,8	37,1	-19,8	11,8
EXPORTATIONS	896,28	950,67	1083,76	1170,84	1266,38
IMPORTATIONS	956,76	1038,50	1133,43	1210,44	1289,07

Source: Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, MEF: note sur l'évolution des indicateurs économiques et financiers du Mali

Tableau n°45 : Croissance réelle de l'économie malienne

CROISSANCE REELLE	2008	2009	2010	2011	2012
PIB Secteur primaire (prix const.)	13,2%	5,6%	4,8%	3,7%	5,0%
PIB Agriculture (prix const.)	20,2%	6,4%	5,0%	3,5%	5,6%
PIB Agriculture vivrière hors riz (prix const.)	14,4%	5,6%	4,0%	3,5%	5,0%
PIB branche consolidé du riz (prix constants)	48,5%	6,0%	4,0%	3,0%	6,0%
PIB Agriculture industrielle hors coton (prix const.)	22,0%	9,0%	9,5%	5,0%	5,0%
PIB branche consolidé coton (prix const.)	-16,8%	16,8%	20,0%	4,0%	12,0%
PIB Elevage (prix const.)	4,0%	4,2%	4,3%	4,0%	4,0%
PIB Pêche (prix const.)	3,0%	3,8%	3,7%	3,8%	3,7%
PIB Sylviculture (prix const.)	3,9%	5,6%	4,8%	4,0%	4,0%
PIB Secteur secondaire (prix const.)	-4,6%	3,5%	6,3%	5,2%	5,1%
PIB Produits de l'extraction (prix const.)	-6,4%	1,5%	4,7%	3,0%	2,3%
PIB Agroalimentaire-boisson-tabac (prix const.)	-20,0%	8,0%	8,4%	5,5%	6,0%
PIB Industries textiles (prix const.)	-34,0%	5,0%	15,0%	3,0%	3,5%
PIB Autres branches manufacturières (prix const.)	16,2%	-9,2%	0,5%	8,0%	8,0%
PIB Electricité eau (prix const.)	10,0%	10,0%	11,0%	8,0%	7,0%
PIB Bâtiment et travaux publics (prix const.)	4,5%	6,0%	5,0%	6,5%	7,0%
PIB Secteur tertiaire (prix const.)	4,3%	3,5%	5,3%	4,5%	4,4%
PIB Commerce (prix const.)	4,4%	4,5%	7,4%	5,0%	6,2%
PIB Transport et télécommunication (prix const.)	10,0%	1,9%	5,0%	4,5%	3,8%
PIB Autres services marchands non financiers (prix const.)	1,0%	5,1%	4,7%	5,0%	4,0%
PIB Services financiers (prix const.)	2,0%	3,5%	3,5%	5,0%	5,0%
PIB Services non marchands (prix const.)	2,0%	1,9%	2,3%	3,0%	1,5%
PIB Production imputée de services bancaires (marges)	5,5%	4,0%	3,0%	8,0%	5,0%
PIB au coût des facteurs, prix de 1987	5,5%	4,3%	5,3%	4,3%	4,8%
Taxes indirectes (moins subventions) (prix const.)	-2,0%	5,9%	3,6%	2,8%	0,1%
PIB aux prix du marché, prix de 1987	5,0%	4,4%	5,2%	4,2%	4,4%
EMPLOIS					
	2008	2009	2010	2011	2012
CONSOMMATION FINALE	3,3%	2,4%	4,7%	4,8%	3,9%
MENAGES	1,9%	2,2%	4,3%	4,0%	3,0%
ADMINISTRATIONS	8,0%	3,0%	6,0%	7,4%	6,7%
FORM. BRUTE DE CAPITAL	7,9%	19,3%	-2,8%	-1,4%	6,6%
FBCF	-0,8%	11,5%	4,6%	9,9%	4,1%
Privée	3,7%	10,0%	4,0%	10,0%	5,0%
Publique	-5,9%	13,4%	5,4%	9,7%	3,0%
VARIATION DE STOCKS	360%	87%	-41%	-105%	-489%
EXPORTATIONS	-13,0%	1,5%	14,0%	5,4%	4,0%
IMPORTATIONS	-19,1%	8,0%	4,4%	2,0%	4,0%

Source: Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, MEF: note sur l'évolution des indicateurs économiques et financiers du Mali

Tableau n°46 : Balance des paiements du Mali (en milliards de FCFA)

	2008	2009	2010	2011	2012
		Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
BALANCE COMMERCIALE	-216,3	-133,8	-139,7	-198,9	-228,9
Exportations FOB	886,7	933,8	1071.	1134,2	1152,5
Agriculture, sylviculture, élevage et pêche					
Extraction (mines, pétrole brut...)					
Produits manufacturés					
Importations CAF	1361,7	1318,1	1495.	1603,3	1661,3
Produits alimentaires	189,5	177,8	179,5	189,3	199,8
Produits pétroliers	322,5	229,9	324,4	357,6	376,9
Autres biens de consommation (Boissons et tabacs, mvts d'entrep. et autres)					
Biens intermédiaires	173,3	191,7	203,0	210,9	224,5
Biens d'équipement	519,2	558,0	620,0	668,3	679,0
Autres biens (transformation, réparation, etc.)	157,3	160,8	168,7	177,3	181,2
Importations FOB	1103,0	1067,7	1211.	1330,8	1378,9
Services nets	-216,8	-238,8	-255,4	-248,7	-230,4
exportation de services non facteurs	214,0	191,9	223,8	236,2	175,3
dont Tourisme	116,5	96,7	108,3	113,7	93,4
importation de services non facteurs	430,8	430,6	479,2	484,9	405,7
dont Fret et assurances	245,1	237,3	269,2	272,6	282,4
BALANCE DES BIENS ET SERVICES	-433,0	-372,6	-395,1	-447,6	-459,3
NON FACTEURS					
Revenus nets					
Crédit	33,6	32,5	33,5	37,2	38,5
Débit	142,9	188,0	189,9	173,7	169,5
Revenus nets	-109,3	-155,5	-156,3	-136,5	-131,0
Revenus des investissements	-113,1	-157,4	-158,4	-139,3	-141,0
dont Intérêts de la dette publique	-12,5	-12,5	-13,2	-21,2	-21,2
Transferts courants					
Crédit	271,7	258,1	246,3	281,7	295,3
dont publics	70,0	76,6	76,6	91,6	90,0
Débit	42,4	44,1	42,2	42,8	44,8
Transferts nets	229,3	214,0	204,1	238,8	250,5
Privés	164,1	142,4	132,5	151,0	164,3
dont Economies sur salaires					
Publics	65,2	71,6	71,6	87,8	86,2
dont Aide budgétaire	25,0	46,6	46,6	46,6	45,0
BALANCE COURANTE	-313,1	-314,1	-347,3	-345,2	-339,8

COMPTE DE CAPITAL ET D'OPERATIONS FINANCIERES	282,8	474,1	347,3	363,1	348,2
Crédit	139,7	181,9	167,4	167,4	165,0
dont privé	30,5	18,3	20,1	20,1	20,0
Public	109,2	163,6	147,3	147,3	145,0
PPTE					
Débit	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0
Solde	139,5	181,7	167,2	167,4	165,0
Compte d'opérations financières	143,4	292,4	180,1	195,7	183,2
investissements directs de l'économie à l'étranger	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
investissements directs de l'étranger à l'économie	82,9	194,8	87,0	99,3	107,0
investissements directs nets	82,9	194,8	87,0	99,3	107,0
Investissements de portefeuille : avoirs	4,5	6,5	6,5	6,5	6,5
titres de participation					
titres de créance					
Investissements de portefeuille : engagements	2,1	2,1	2,1	2,1	2,1
Titres de participation					
Titres d'engagement					
Investissements de portefeuille nets	2,4	4,4	4,4	4,4	4,4
Autres investissements : avoirs	174,4	256,4	246,0	249,7	229,2
autorités monétaires					
administrations publiques					
Banques					
autres secteurs					
Autres investissements : engagements	127,2	174,7	176,9	176,2	175,9
autorités monétaires					
administrations publiques					
Banques					
autres secteurs					
Autres investissements nets	47,2	81,7	69,1	73,5	53,3
Erreurs et omissions	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
BALANCE GLOBALE	-30,2	160,0	0,0	17,9	8,3
Contrepartie des Réévaluations					
Variation des avoirs extérieurs nets	30,2	-160,0	0,0	-17,9	-8,3
FINANCEMENT	30,2	-160,0	0,0	-17,9	-8,3
Pour mémoire					
Avoirs de réserve					
Crédits et prêts FMI					
Financement exceptionnel	10,9	11,5	19,6	18,4	18,4
Variation des arriérés de paiement	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Réaménagement de la dette					
éré de paiement Club de Paris					
Annulations de dette	10,9	11,5	19,6	18,4	18,4
PIB	3	4	4	4	-
850,8	151,5	344,4	600,1	-	
CC/PIB	-8,1	-7,6	-8,0	-7,5	-
CCHors dons officiels bruts (CCHD)	-383,1	-390,7	-423,9	-436,8	-429,8
CCHD/PIB (%)	-9,9	-9,4	-9,8	-9,5	-

Source: Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, MEF: note sur l'évolution des indicateurs économiques et financiers du Mali

Entre 2010 et 2012, la part du secteur primaire dans le PIB a été en moyenne de 36,30% (base du prix du PIB constant 1987) et d'environ 34% sur la même période (sur la base du PIB à prix courant). Quant au coton, il entre dans le PIB à peine à hauteur de 0,2% et représente environ 5% dans le PIB de l'agriculture. Cette situation un peu paradoxale est due à la très faible transformation du coton, à peine 5% de la production totale du pays. Par contre au niveau des exportations, le coton est le deuxième produit après l'or avec 30% des recettes d'exportations.⁸³ Aussi, l'importance du coton est telle qu'elle est indispensable à la croissance économique et au développement du pays en dépit de la crise qu'a connue la filière cotonnière due principalement à une chute importante et soutenue des cours mondiaux de la fibre, qui a affecté sérieusement les producteurs, les populations et les pays africains plus particulièrement le Mali.

Selon le rapport présenté le 06 novembre 2009 par l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la Lutte contre la Pauvreté (ODHD/LCP), les facteurs endogènes de cette crise sont liés à la baisse des rendements de 1300 kg dans les années 1980 à 975 kg de coton graine par hectare en 2005/2006⁸⁴. Malgré cette crise, le coton a beaucoup contribué à la croissance économique au Mali. Le coton fait partie des principales cultures commerciales sur lesquelles le Mali a fondé son développement et plus généralement son économie. Le sous secteur a été pendant plusieurs décennies le principal pourvoyeur de l'économie malienne. Il a par ailleurs constitué l'outil principal de développement rural en zone cotonnière et l'on estime actuellement qu'un tiers de la population malienne (soit environ 5 millions d'habitants) vit directement ou indirectement des revenus issus du coton. Selon le rapport de l'étude « sur la contribution du coton à la croissance économique du Mali »⁸⁵, le coton joue un rôle de choix et contribue à la croissance économique. Cette contribution peut être saisie au niveau des trois secteurs de l'économie à savoir le secteur primaire, le secteur secondaire et le secteur tertiaire (cf. différents tableaux ci-dessus).

Dans le secteur primaire et secondaire, l'évolution de la production coton graine et coton fibre affecte directement le taux de croissance réelle. Ainsi, entre 2008 et 2011, la contribution du coton au taux de croissance du secteur primaire a été en moyenne de 1 point. Au niveau du secteur secondaire, la contribution des industries textiles à la croissance économique n'a pas été très appréciable avec le faible niveau de transformation, le taux de valeur ajoutée industrielle du coton demeure faible. En ce qui concerne les industries textiles (Comatex, Iteima et FITINA), elles consomment à

⁸³ Voir tableau n°44 , Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique, note sur l'évolution des indicateurs économiques et financiers du Mali.

⁸⁴ Documents du cadre stratégique de lutte contre la pauvreté au Mali, dans le cadre de l'Observatoire du Développement Humain Durable et de la lutte contre la pauvreté.

⁸⁵ <http://www.slire.net/document/318>

peine 3% à 5% de la fibre de coton produit localement. S'agissant du secteur tertiaire, le transport de coton a un impact sur la contribution à la croissance notamment le volume de transport de graine-coton vers les unités d'égrenage et celui de la fibre de coton vers les ports d'embarquement (Abidjan, Dakar, Lomé, Tema ou Accra). Les exportations de fibre de coton sont l'une des principales sources de devises pour le Mali.

En somme, le développement important de la production du coton a engendré plusieurs avantages macro économiques relatifs aux recettes d'exportation, au PIB, aux recettes fiscales, aux revenus ruraux et la pauvreté ainsi que les dynamiques rurales. La part du coton dans les recettes totales d'exportation est particulièrement importante dans les pays sahéliens dépourvus d'autres cultures de rente. Elle atteint les deux tiers des recettes d'exportations au Burkina Faso et au Bénin ; elle reste importante au Mali (28 à 30% des recettes) et au Togo (30% des recettes) ; elle est en revanche plus faible dans les autres pays (moins de 10%) notamment le Tchad depuis le début de la production pétrolière.

Tableau n°47: Evolution des exportations de coton fibre au Mali en Milliers Tonnes

Campagne	99/00	00/01	01/02	02/03	03/04	04/05	05/06	06/07	07/08	08/09	09/10
										*	*
Product Coton graine	459.123	242.790	575.074	439.759	620.665	580.000	420.000	480.000	368.132	550.000	600.000
Product° Coton fibres	196.877	101.893	241.531	181.274	255.725	243.600	174.300	200.640	153.750	231.550	255.000
Exportation Fibre coton	187.033	96.798	229.454	163.147	230.153	219.240	156.870	180.576	138.375	192.195	229.500
Valeur des exportations en Milliards *	91,824	48,558	115,01	92,75	124,1	116,0	84,0	96,0	73,6	110,0	120,0

*Estimation

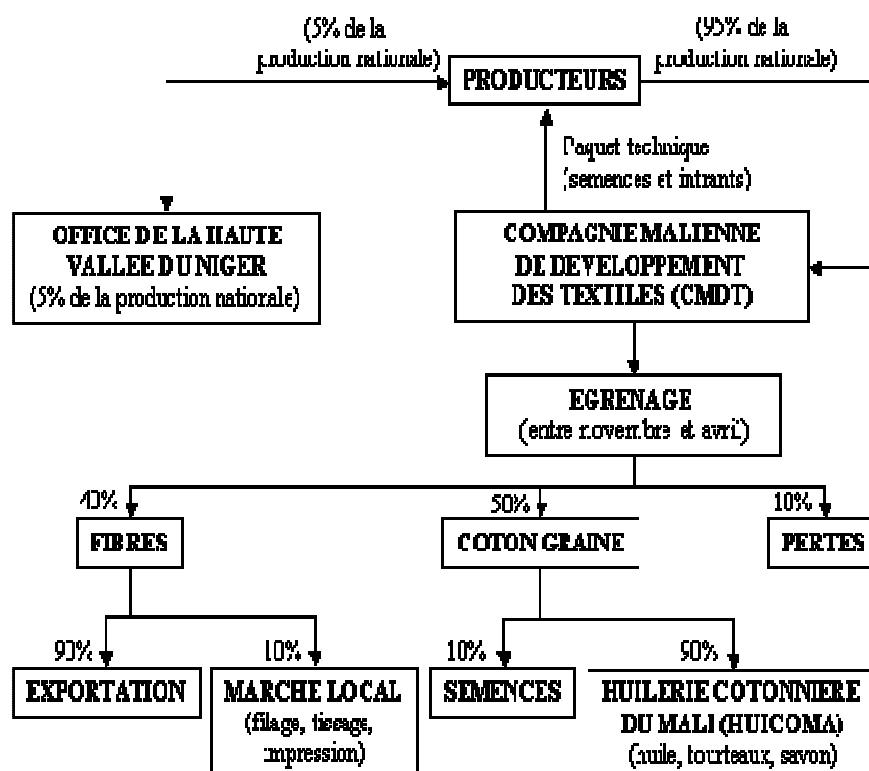
Source: CMDT et données recueillies par l'auteur

N.B : D'après les responsables de la CMDT, les exportations portaient sur presque 95% de la production jusqu'en 2001/02 et c'est à partir de 2002/03 avec la création de certaines unités de transformation comme FITINA et la reprise de l'exploitation de l'ITEMA que le taux de consommation de la production a été porté à environ 10% et les exportations estimées à 90% de la production.

Le poids du coton dans le PIB est compris entre 5 et 8% selon les années dans les pays sahéliens producteurs (6,9% en 2000 au Burkina Faso, 5% au Mali, 5,1% au Tchad). L'incidence des cours du coton sur le taux de croissance est non négligeable. Une baisse de 5 cents/livre du cours du coton sur la croissance du PIB est négativement estimée à 0,13 % du PIB au Mali contre 0,18 % sur celui du Burkina Faso.

La Compagnie Malienne pour le Développement du Textile régente toutes les activités agricoles, de Kita à Sikasso. Elle emploie 2 300 travailleurs permanents et 2 800 saisonniers. Sa zone d'encadrement couvre plus de 170.000 exploitations, dans 5 400 villages. La société appartient à l'Etat Malien et la Compagnie Française pour le Développement des Fibres Textiles. Elle a pour objectifs le développement global de la région, la formation et l'organisation du monde rural, le développement de la production agricole (surtout celle du coton), le désenclavement de la zone, la commercialisation de la production, l'organisation des sous-filières. Elle intervient sur la production végétale, l'encadrement des cultures du coton (mais aussi de mil, de sorgho, de maïs, d'arachide, de riz de haricots, de sésame, de pois sucrés, ainsi que l'arboriculture), la production animale (insémination artificielle et embouche bovine et ovine, élevages de volailles améliorées, apiculture), la gestion des espaces ruraux (lutte contre l'érosion des sols, reboisement, construction de foyers améliorés et des pare-feux), la sensibilisation à l'environnement, la gestion des modes de production, la formation et l'organisation du monde rural, l'initiation aux nouvelles technologies (notamment le projet de biogaz). Un recentrage des activités de la CMDT a été demandé par les bailleurs de fonds mais elle s'engage à continuer à donner un appui technique aux villageois. La CMDT établit à la fin de chaque campagne un bilan des activités de développement rural de la région de Sikasso. Il apparaît dans ce bilan de la campagne 2001-2002 que, malgré les difficultés de démarrage liées aux irrégularités des pluies, les programmes fixés ont été atteints, voire dépassés. La relance du coton déjà entreprise a été effective avec la reprise totale de cette activité dans tous les secteurs. L'augmentation du prix du coton graine à 200 FCFA et la restauration du climat de confiance entre producteurs et encadrement ont suscité un engouement pour la culture du coton.

Figure n° 7 Schéma de la filière malienne



Source : Secrétariat de la CNUCED

La CMDT c'est environ 55 milliards FCFA (soit 84 millions d'euros) versés à titre de transport de balles de coton, de frais de personnel, d'impôts et taxes et divers en 2012. Le coton assure la plus grande distribution de masse d'argent en milieu rural, c'est-à-dire 85 à 130 milliards de FCFA par an et il pourvoit à 4000 emplois permanents et temporaires directs au niveau de la société cotonnière. Le secteur coton joue un rôle stratégique dans la politique de développement économique et social du Mali. Les exploitations cotonnières représentent 200 000 exploitations familiales qui cultivent en moyenne 8 à 10 hectares par exploitation dont 2 à 3 hectares de coton dans un système de production coton céréales. La plupart de ces exploitations, plus de 80%, pratiquent la culture attelée et l'on peut souligner que la motorisation gagne de plus en plus de terrain, avec des tracteurs de 30 CV et plus. On peut souligner que le coton constitue principale source de revenus des paysans de la zone permettant ainsi de satisfaire, dans la plupart des cas leurs besoins en

biens de consommation, comme par exemple, l'achat de motos, de téléviseurs. Il apporte la création d'infrastructures rurales tels les centres de santé, les écoles, la réalisation de points d'eau pour l'abreuvement des animaux, les parcs de vaccination ... sans compter l'allègement du travail des femmes rurales grâce à des moulins individuels, des forages apportant l'eau potable, des foyers améliorés. Il assure l'autopromotion du monde rural avec l'alphabétisation fonctionnelle, la post-alphabétisation, les organisations paysannes comme les coopératives. La CMDT concerne 6 345 villages et hameaux pour 175 exploitations, 56% de la production nationale en céréales sèches, plus de 5 000 emplois directs (permanents et saisonniers) et indirects, le développement des infrastructures et des équipements collectifs, l'amélioration de l'approvisionnement des populations en eau potable et l'exercice d'un rôle majeur dans la mobilisation de l'épargne et la distribution des revenus. Cependant, au plan financier, alors que la compagnie a un déficit cumulé de 172 milliards FCFA entre 1999 et 2007, mais son rôle économique a sans doute été essentiel, irremplaçable.⁸⁶

Tableau n°48 : Les chiffres clés de la CMDT en millions FCFA * (Tableau discuté, cf. ci-dessous etc.)

Libellés	2009	2010	2011	2012
Chiffres d'affaires	85485	98173	103311	133522
Charge du personnel	8922	16520	5458	8334
Transport	3973	4775	6518	5817
Services extérieurs	16907	17654	23253	40186
Impôts et taxes	1019	894	204	500

Source : rapports d'activité CMDT 2009 à 2012

* Ces chiffres ne prennent en compte que ceux du siège et non les filiales au nombre de 4 en raison de leur statut juridique distinct. Aussi, ce tableau nous semble loin de la réalité bien que la source soit la CMDT, elle-même.

⁸⁶ Rapport annuel d'activités 2007, CMDT

En termes de recettes fiscales, le poids de la filière coton est également important, quoique très variable selon le niveau des cours et les bénéfices ou pertes réalisés par les sociétés cotonnières : il est estimé qu'au Mali la filière a généré directement ou indirectement entre 20 et 50 milliards de FCFA (soit entre 30 et 76 millions d'euros) de recettes annuelles de TVA et de droits de douanes, entre 2005 et 2011 (soit de l'ordre de 5 à 10% des recettes fiscales totales).⁸⁷

Le coton est un pourvoyeur important d'emplois ruraux, du fait des pratiques culturales intensives en main d'œuvre: on estime entre 110 et 150 hommes-jour le temps de travaux nécessaires à la culture d'un hectare, ce qui permet de calculer que chaque tonne de coton fibre produite représente environ 320 hommes-jour de travail, soit salarié soit propre à l'exploitant ou sa famille. A cet emploi agricole s'ajoutent d'autre part les emplois salariés créés par les sociétés cotonnières. Le coton paraît très important dans les zones productrices. Il constitue dans les zones soudano-sahéliennes où il est cultivé, la seule culture de rente bénéficiant d'un prix connu à l'avance et d'un marché assuré, ce qui, outre un revenu monétaire, permet l'accès au crédit et une certaine intensification. La marge des producteurs après paiement des intrants était, en 2008, de 123.000 FCFA/ha au Mali. Les marges nettes d'intrants, ainsi distribuées aux producteurs, ont été, au cours de la même période (2005-2011), de l'ordre de 62 milliards FCFA au Mali (pour 170.000 exploitants). L'impact de cet apport monétaire sur l'économie rurale est considérable, l'effet direct étant renforcé par les nombreux effets induits, multiplicateurs, sur les populations ne dépendant pas directement du coton. Au Mali, le coton fait vivre directement 5 millions d'habitants (environ le tiers de la population).

Outre l'impact des revenus monétaires distribués, le coton constitue un facteur de dynamisme et de développement capital dans les zones concernées : il a permis aux sociétés cotonnières, à l'époque où les cours le rendaient possible, de construire les salles de classes, les dispensaires et d'améliorer le réseau des pistes rurales, donc de désenclaver les zones de production ; il a fortement amélioré les techniques agricoles utilisées par les agriculteurs qui sont, grâce au coton et à la vulgarisation qui l'accompagne, désormais familiarisés avec l'utilisation d'intrants et de pesticide; de même le crédit court terme mis en place par ou grâce aux sociétés cotonnières est souvent le seul disponible pour l'acquisition d'intrants. Par l'importance des revenus qu'il distribue, le coton est un élément dans la stratégie de lutte contre la pauvreté, qui constitue, dans tous les pays concernés, l'objectif majeur de développement. En effet, il s'avère que la pauvreté dans les pays sahéliens est avant tout un phénomène rural, même si les zones cotonnières sont sans doute moins affectées que celles ne disposant que de cultures vivrières. Le taux de pauvreté a baissé de 50 à 42% dans les zones

⁸⁷ D'après les données fournies par les responsables de la CMDT

cotonnières au sud du Mali alors qu'il a augmenté de deux points dans les zones non cotonnières. A noter également que les zones cotonnières possèdent les taux d'exode rural et d'émigration les plus faibles du pays.

Le développement du coton a un effet direct positif sur la production de maïs (avec lequel, il entre en rotation et qui bénéficie de l'arrière effet des engrais) et permet donc d'améliorer et de sécuriser la satisfaction des besoins vivriers à l'échelle nationale. Enfin, le coton a permis la structuration progressive du monde paysan en groupements et associations professionnelles au niveau du village, de la région et du pays. Ces groupements et associations, actifs dans un premier temps dans la distribution des intrants et la collecte du coton sont appelés à jouer un rôle croissant dans tous les aspects de développement de la filière et de prise en main par les paysans de leur propre développement.

II) Avantages du coton dans l'industrie textile et commerces régionaux

L'importance régionale du coton est remarquée par le fait qu'il est cultivé à des climats et pour des objectifs différents dans les pays de l'UEMOA, tout en constituant pour beaucoup d'entre eux une importante source de devises. En Afrique subsaharienne, la production cotonnière a été soutenue par les entreprises parapubliques dont les multiples activités de soutien ont contribué à améliorer les moyens d'existence dans les zones de production cotonnière. En 2001, le coton a connu un des prix les plus bas de son histoire, en effet à cette date, le prix du coton est tombé à 35 cents la livre, un niveau inférieur à son coût de production, empêchant les producteurs africains, qui ne bénéficiaient quasiment d'aucune protection publique pour faire face à la volatilité des prix. Devant cette conjoncture internationale de baisse des prix, il a fallu trouver les moyens appropriés en vue de réduire la dépendance des pays africains vis-à-vis des exportations de produits de rente, notamment le coton, et d'encourager la transformation et les commerces régionaux de coton. Il convient de rappeler que la plupart des produits dérivés de la graine de coton sont traités localement, particulièrement l'huile de coton et les tourteaux de coton destinés à l'alimentation du bétail fabriqués à partir des déchets du cotonnier. Toutefois, le commerce intra régional du coton et des produits dérivés n'est pas significatif même s'il existe des initiatives et programmes de développement du sous secteur. Ainsi, nous aborderons les avantages liés à l'industrie du coton et produits dérivés (II.1) et les commerces régionaux de coton (II.2).

II.1) L'industrie du coton et produits dérivés :

En Afrique comme au Mali, l'importance du coton s'est traduite par la création d'industries du textile, d'huileries et d'unités de fabrication d'aliment bétail. La création de ces unités a permis la transformation sur place d'environ 10 % du coton produit selon les pays de la sous région.

II.1.1) L'industrie textile :

La crise qu'a connue le coton en Afrique n'a pas seulement affecté son commerce, mais aussi le secteur textile. Durant les années 1970, les pays de l'UEMOA ont connu des taux de croissance du secteur industriel textile souvent supérieur à ceux des pays d'Asie du Sud Est. Au début des années 1980, une quarantaine d'entreprises textiles dominaient l'important marché régional des pagnes fancy et wax. Elles produisaient aussi des filés et des tissés dont une partie était destinée à l'exportation. Certaines d'entre elles se lançaient dans des productions de tissus synthétiques, de produits confectionnés et d'articles textiles pour l'industrie. En 2004, seules trois entreprises poursuivant des activités pouvaient encore être considérées comme viables : UNIWAX (Société d'impression en Côte d'Ivoire), COTIVO (filature et tissage en Côte d'Ivoire) et CCV (Cotonnière du Cap Vert au Sénégal produisant du fil de bonne qualité exporté en Europe). La filature FITINA SA, récemment créée au Mali, avec un investissement de l'ordre de 10 millions d'Euros, ainsi que deux autres filatures au Bénin et au Burkina Faso, rejoindront peut-être - mais cela reste à prouver - ces entreprises dont l'activité est viable. En plus de l'unité de filature, on peut citer la COMATEX (fabrique de fancy), l'ITEMA devenue BATEX CI (fabrique de tissus imprimés wax...). Ces trois unités à elles seules emploient à titre permanent et temporaire environ 4000 à 5000 personnes, avec une contribution au budget d'Etat environ 3 à 4 milliards FCFA d'impôts et taxes.⁸⁸

Quelques projets de relance existent également, notamment avec des entrepreneurs indiens ou chinois, parmi lesquels on citera le projet INDOSEN. Toutefois, il faut rappeler que, sur la période 1997-2004, la tendance à la disparition de l'industrie textile s'est poursuivie ; en 2011 elle ne s'est guère améliorée principalement pour les raisons suivantes :

- la très forte concurrence à l'échelle mondiale ;
- la concurrence déloyale des importations frauduleuses, la contrefaçon des imprimés, la friperie. Par exemple, l'écart de prix entre les tissus

⁸⁸ Rapport d'enquêtes réalisées auprès des entreprises concernées.

imprimés localement et les importations frauduleuses est de l'ordre de 40 % dans certains des pays de la Région comme le Mali;

- l'absence d'un véritable marché régional, chaque pays cherchant à « réserver son marché à ses propres industries »;
- le faible niveau des investissements productifs se traduisant par l'existence d'un parc d'équipements obsolètes ou inadaptés à l'environnement économique et social;
- les coûts très élevés de certaines consommations intermédiaires (énergie, transport, etc.) ;
- la mauvaise gestion dans bon nombre de cas: absence de recherche de compétitivité, effectif pléthorique et manque de productivité ;
- l'environnement des affaires peu propice à l'arrivée de nouveaux investisseurs, les difficultés politiques dans certains pays, les pratiques abusives et lourdeurs de certaines administrations, la faiblesse des protections légales, la fiscalité inadaptée et non-incitatives dans certains cas.
 - En outre, au milieu des années 1980, les nécessités de l'ajustement structurel

conduit par le FMI et la Banque Mondiale ont forcé le désengagement des Etats et l'ouverture des Frontières. Cette situation a eu pour conséquences, la fermeture des dizaines d'entreprises textiles et de grands groupes textiles européens (DMC, Willot...) se sont retirés de la Région.

Face à la crise conjoncturelles du secteur textile, certains programmes ont été initiés, notamment celui du CDE/PRO€INVEST qui vise à contribuer à la valorisation locale du coton dans la zone UEMOA. Ses objectifs spécifiques visent à favoriser :

- l'appui des industries existantes dans leurs efforts de redressement et de développement ;
- le renforcement des organisations professionnelles du secteur ;
- la promotion dans la mesure du possible de nouveaux investissements dans la région.

Ce programme 2003-2005, d'un montant total de 3 millions d'Euros (1,7 millions sur budget propre du CDE et 1,3 millions sur budget de PRO€INVEST), a permis le lancement de plusieurs actions comme la mise à disposition d'une Cellule d'Appui Technique(CAT), la réouverture d'un centre textile régional (CERTIFEX)⁸⁹, à Ségou – Mali, l'identification de partenaires techniques et financiers (Maurice, France, Belgique) pour des promoteurs de la région, la recherche de financement des investissements auprès de la BEI, de la BOAD et des banques locales, la participation à la mise en place d'un programme-test de commerce équitable du coton, en partenariat avec le MAE (France), DAGRIS et Max Havelaar.

⁸⁹ Centre de recherche et de Formation pour l'Industrie Textile (CERTIFEX), analyse les huiles produites et certifie diverses qualités de coton.

II.1.2) L'huile de coton

L'huile de coton bien qu'insuffisamment produite a principalement deux usages en tant que huile alimentaire et tant que carburant.

Le coton, en tant que matière première oléo protéagineuse, est méconnu voire ignoré. Cette méconnaissance est liée au fait que le coton n'est pas cultivé à cette fin et que les transactions internationales ne portent que sur 2% des huiles et sur 1% de la production de graines qui, compte tenu de leur faible densité et de leur sensibilité à l'humidité, se prêtent difficilement aux opérations de manutention, de transport et de stockage. Bien que la trituration des graines et le raffinage de l'huile brute produite soient des opérations délicates, l'huile de coton arrive avec 3,9 millions de tonnes au 5^{ème} rang mondial de la consommation d'huile alimentaire, tandis que la richesse protidique de ses tourteaux le situe au 2^{ème} rang mondial derrière le soja⁹⁰. En Afrique de l'Ouest, l'huile de coton représente l'essentiel de la consommation d'huile alimentaire au Mali, au Tchad, au Burkina, au Togo et une production importante en Côte d'Ivoire et au Cameroun. En moyenne, 100 kg de coton graine produisent 10 litres d'huile. Ainsi, en Afrique de l'Ouest, on obtient couramment 100 litres d'huile par hectare. Compte tenu de ses rendements en coton graine, la Chine peut produire 300 litres d'huile par hectare. Aussi, par comparaison au colza ou au tournesol, uniquement cultivés pour leur huile, en produisant 1000 à 1200 litres par hectare, on mesure l'intérêt de triturer les graines de coton qui ne constituent qu'un coproduit de la fibre, cette dernière représentant 85% de la valeur marchande du coton graine.⁹¹

L'égrenage du coton-graine consiste à séparer la fibre (environ 42% du poids en récolte manuelle) de la graine (55%), le reste (3%) étant constitué de déchets. En 2001 /2002, la récolte de coton-graine a été estimée à 2,4 millions de tonnes. Après égrenage, il se dégage environ 1 million de tonnes de fibres et 1,3 millions de tonnes de graines. Une faible partie des graines (moins de 100.000 tonnes) sera réservée à la semence pour la campagne suivante. Coproduit de la fibre, la valorisation de la graine de coton est restée longtemps marginale jusqu'au début des années 1970, où la trituration pour la production d'huile était limitée à quelques petites huileries mixtes coton-arachide pour l'approvisionnement du marché local.

A partir des années 1970, on assiste d'une part à une forte augmentation de la production de coton-graine qui est passée de 350.000 tonnes en 1970 à 1,3 millions de tonnes en 1990, pour dépasser 2 millions de tonnes en 1998 et d'autre part, à une régression de la trituration d'arachide qui a pratiquement disparue à l'exception notable du Sénégal. Parallèlement, le marché local de l'huile s'est accru régulièrement, constituant un débouché pour l'huile de

⁹⁰ Publications Dagrís 2003

⁹¹ Cahiers d'études et de recherches francophones (2006): le coton, des futurs à construire INRA

coton. Aussi, dans presque toutes les zones cotonnières sauf le Sénégal, on verra une modernisation des huileries de coton existantes et à la construction de nouvelles huileries.⁹²

Tableau n°49 : Utilisation des graines de coton dans les pays UEMOA en tonnes

	1972-1973		2001-2002		2009-2010	
Coton-graine	420 000		2 400 000		2 000 000	
Tonnage graine	260 000		1 300 000		1 083 333	
Semences	35 000	13%	100 000	8%	86 667	8%
Huilerie	75 000	29%	930 000	72%	780 000	72%
Exportation	95 000	37%	115 000	9%	97 500	9%
Aliments du bétail	25 000	10%	25 000	2%	21 667	2%
Combustibles	20 000	8%	117 000	8%	86 667	8%
Déchets	10 000	4%	13 000	1%	10 833	1%

Source : Publications Dagrís, 2003, 2010

Ce tableau n°49 montre la répartition et l'évolution de l'utilisation des graines de coton qui va crescendo même s'il apparaît un fléchissement en 2009/2010, en rapport avec le volume de production de coton-graine. Les capacités de production d'huile de coton bien qu'importante paraissent insuffisantes pour couvrir les besoins des marchés nationaux, en dépit d'une centaine d'huileries existantes (semi-industrielles et semi-artisanales)⁹³. Au Mali, les huileries ont pris une place importante dans l'économie à telle enseigne que le 6^{ème} rang des 100 premières entreprises est occupé par une huilerie : HUICOMA⁹⁴. Cette entreprise comprend trois unités : Koulikoro, Koutiala et Kita avec plus de 500 employés. Elle utilise

⁹² Principales huileries construites ou modernisées: Sodecoton à Maroua et Garoua (Cameroun) ; Cotontchad à Moundou (Tchad) ; Husaca à Bangui (Centrafrique) ; Huicoma à Kita, Koulikoro et Koutiala (Mali) ; SN-CITEC à Bobo (Burkina Faso) ; Trituraf à Bouaké (côte d'Ivoire) ; Nioto à Lomé (Togo) ; SHB à Bohicon et Fludor à Cana (Bénin).

⁹³ Rapport de contrôle de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC), <http://www.afribone.com/spip.php?article9776,21/01/08>

⁹⁴ Le classement est fait par le journal « les ECHOS » du Mali dans sa livraison du 18-02-2004

240.000 tonnes de graine de coton, produit 36.000 tonnes d'huile raffinée et apparaît comme une des plus importantes de la sous région tout en assurant des exportations vers les pays voisins comme le Burkina Faso. En outre, on dénombre à travers le Mali, plus de 100 petites et moyennes huileries : Ségou, Koutiala, Niono, Bougouni, Sikasso etc.

Les huiles végétales font l'objet d'une considération croissante en tant que carburants des moteurs diesels destinés à l'agriculture, la production d'électricité ou les transports, que ce soit dans les pays du Sud que dans ceux du Nord. La directive⁹⁵ du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne, à ce sujet exprime clairement la volonté de promouvoir l'utilisation des biocarburants dans les transports à partir de 2005. L'huile coton quant à elle est très peu connue des consommateurs occidentaux même si elle occupe le 5eme rang mondial de la consommation d'huile alimentaire. Outre son usage alimentaire, deux débouchés importants de l'huile de coton peuvent se dégager pour les pays producteurs :

- L'utilisation dans le circuit d'autoconsommation;
- L'utilisation en tant que carburant national, notamment pour les transports.

Le circuit d'autoconsommation concerne les petits producteurs et les sociétés cotonnières : les premiers ont ainsi un accès à un substitut du fioul, les seconds pour réduire les charges énergétiques croissantes. En effet, l'huile de coton naturelle issue de procédés d'extraction artisanaux est directement utilisable pure ou en mélange avec du fioul dans certains moteurs diesels couvrant la gamme de puissance de 5 à 100kw. En tant que carburant « national », c'est-à-dire un biocarburant utilisé pur ou en mélange, de façon banalisée par les utilisateurs, l'huile de coton doit être adaptée aux contraintes techniques des moteurs diesels du marché. Les moteurs à injection directe n'acceptent pas les huiles végétales naturelles. C'est généralement par estérification que les huiles végétales sont transformées en carburants, communément appelés Biodiesel, respectant les spécifications des fiouls et gazoles. Toutefois, il est à signaler que l'huile de coton utilisée ici est d'origine industrielle et nécessite un raffinage quasi complet car elle est semi-siccative⁹⁶.

⁹⁵ Directive 2003/30/CE du Parlement Européen et du Conseil de l'Union Européenne, du 08 mai 2003 visant à promouvoir l'utilisation de biocarburants ou autres carburants renouvelables dans les transports. JOCE, 17/05/2003

⁹⁶ Siccativité : incorporation progressive d'oxygène dans une pâte oléagineuse, provoquant, par polymérisation, sa solidification sans qu'il y ait évaporation.

Tableau n°50 : Caractéristiques carburant de l'huile de coton naturelle et d'un ester éthylique comparée avec 7 autres huiles végétales et le gazole.

	Densité 20°C	Viscosité 20°C mm ² /s	Point Ecoulement (°C)	Point de Trouble (°C)	Point Eclair	Indice de cétane	Pouvoir calor (PCI) MJ/kg
Combustible Diesel	0,836	3 à 7,5	-18	<-5	93	50	43,8
Ester méthylique de colza	0,880	7	-12	-4	183	52	41
Ester méthylique de Coton	0,870	7	1	2	178	54	40
Copra	0,915	30 ^a	23/26	28	230	43	37,1
Palme	0,945	60 ^a	23/40	31	280	39	36,9
Coton	0,921	73	-2	-1	243	34	36,8
Pourghère	0,920	77	-3	2	236	35	38,8
Arachide	0,914	85	-1	9	258	34	39,3
Colza	0,920	78	-2	-11	285	36	37,4
Soja	0,920	61	-4	-4	330	31	37,3
Tournesol	0,925	58	-6	-5	316	36	37,8

Source : cahiers agricultures vol.15, n°1, janvier –février 2006 P.148-149

Tableau n°51 : Performances comparées dans un moteur diesel à injection indirecte (Renault J8S).

Produits	Couple maximum(Nm)	Consommation	Rendement
	A 2 500 tr/mn	Spécifique CS (g/kWh)	(%)
Gazole	150	232	35
Ester de Colza	149	258	37
Coprah	146,7	264	36
Coton	147,0	279	35
Pourghère	148,5	265	36
Colza	151,5	272	35
	146,3	288	33

Source : cahiers agricultures vol.15, n°1, janvier –février 2006 P.148-149

Tableau n°52 : Résultats des émissions mesurées selon les 13 modes de la norme R49(1993). Moteur diesel à injection indirecte (Renault J8S)

g/kWh	Diesel	Ester de colza	Pourghère	Coprah	Colza	Coton
CO	0,966	0,873	1,712	1,128	1,875	1,936
HC	0,294	0,249	0,622	0,350	0,711	0,842
NOx	2,827	2,863	2,911	2,832	2,750	2,565

Source : cahiers agricultures vol.15, n°1, janvier –février 2006 p.148-149

Tableau n°53 : Résultats des émissions mesurées selon les 13 modes de la norme R49(1993). Moteur diesel à injection directe (Hatz 1D80), Pleine charge –couple 36 Nm à 1 800 tr/mn.

	CO (ppm)	HC (ppm)	NOx (ppm)
Diesel	655	253	1 270
Coton	601	231	1 280
Colza	910	235	1 135
Ester de colza	555	295	1 180

Source : cahiers agricultures vol.15, n°1, janvier –février 2006 p.148-149

Tableau n°54 : Résultat avec du fioul domestique dans un brûleur standard Cuenoud C22.0, comparés avec des huiles naturelles de colza et de coton dans un brûleur C22.2 spécialement adapté.

Conditions	Fuel domestique C22.0	Colza C22.2	Coton C22.2
Débit de carb.kg/h	14,9	15,0	15,1
Temps fuel. °C	23	25	28
O2 %	5,9	5,8	6
CO2 %	11,2	11,2	11,3
CO ppmn	39	52	50
NO ppmn	62	57	59
NOx ppmn	66	61	63
SO2 ppmn	61	0	0
Temp. Echappement °C	161	165	167
Temp. Ambiante °C	24,8	25	23,3
Rendement %	93,8	93,6	93,1
Excès d'air %	38	39	40

Source : cahiers agricultures vol.15, n°1, janvier –février 2006 p.148-149

L'huile coton, utilisée comme carburant, présente de très bonnes perspectives qu'il importe d'analyser et de comparer à d'autres huiles végétales naturelles, substituts des fiouls et gazoles

Comme évoqué plus haut, les huiles végétales sont des substituts naturels des fiouls ou des gazoles à condition que les moteurs ou les brûleurs soient spécialement adaptés.⁹⁷ Ces modifications ou adaptations permettent toujours l'usage alternatif des produits pétroliers purs et/ou en mélange avec les huiles végétales. Avec les huiles végétales, il est aussi facile de retrouver la puissance obtenue avec le gazole ou le fioul, avec une surconsommation volumique d'environ 8% due au faible contenu énergétique des huiles vis-à-vis du gazole.⁹⁸ Le tableau N°50 compare les caractéristiques « carburant » du gazole (Europe) avec celles de l'huile coton et de sept autres huiles végétales. Il y ressort des viscosités plus élevées pour les huiles tandis que leurs pouvoirs calorifiques sont légèrement plus faibles. Toutefois, des densités plus fortes permettent de corriger le déficit énergétique du volume de carburant injecté ; elles aident en outre les huiles végétales à atteindre les performances équivalentes à celle du gazole (Tableau n°51). Les tableaux n°50 et 51 démontrent aussi que l'huile de coton est très similaire aux autres huiles telles arachide, pourghère, soja... Un ester éthylique de coton est comparé à l'ester éthylique de colza dont l'usage est très répandu en Europe. Leurs caractéristiques sont très proches, l'ester de coton conservant une plus grande sensibilité au froid ce qui n'est pas un obstacle en zone tropicale.

Les tableaux n°51, 52 et 53 prouvent que l'huile de coton présente des performances, des rendements et des quantités de polluants très proches de celles du gazole, quel que soit le type de moteur. Du reste, les taux de particules émises sont inférieurs de 30% à ceux du gazole. Autre enseignement à tirer, les résultats du tableau n°53 sont obtenus avec un moteur diesel à injection directe adapté aux huiles végétales alors que, dans le tableau n°52, le moteur à injection indirecte n'est pas modifié. Quant au tableau n°54, il illustre l'usage des huiles comme combustibles de brûleurs. Le brûleur a été adapté aux huiles et l'on obtient aisément des niveaux d'émission identiques à ceux du fioul avec l'avantage que, dans le cas des moteurs diesels, les huiles végétales ne rejettent pas de CO₂ fossile dans l'atmosphère terrestre. En effet, le CO₂ émis par la combustion des huiles végétales sera remobilisé pour assurer la croissance de la plante lors du cycle cultural de la saison suivante. En résumé, l'huile de coton en tant que biocarburant présente les mêmes caractéristiques que les autres huiles végétales comme le colza ou le tournesol utilisé depuis 15 ans dans les

⁹⁷ JALINIER CJ et al .Détermination des conditions nécessaires au bon fonctionnement des moteurs diesels alimentés avec de l'huile coton. Entropie 1990 ;(148) :69-73.

⁹⁸ HIGELIN P. Huiles végétales-biocombustible Diesel – Incidence des aspects thermiques liés au type de moteur sur la combustion. Thèse, Université d'Orléans, 1992.

pays industrialisés. En somme, dans un contexte de prix du pétrole élevé et suivant une tendance haussière, il y a lieu d'approfondir de nombreuses opportunités énergétiques qu'offre l'huile de coton comme biocarburant comparativement aux autres huiles comme le colza ou le tournesol ayant sensiblement les mêmes caractéristiques, les mêmes performances, les mêmes rendements et parfois meilleurs que ceux obtenus avec les produits pétroliers.

II.1.3) L'aliment bétail :

Rappelons qu'un des sous produits du coton est le tourteau, aliment bétail à base de graine de coton, très prisé des éleveurs eu égard à sa valeur nutritive reconnue tant pour la production de viande et de lait que pour la matière organique fournie comme engrais à partir de la bouse de vache. D'où la mise en place de la trilogie entre la production agricole, la production de viande et lait et la production d'engrais. C'est l'agriculture qui donne le foin et les tourteaux pour l'élevage des animaux qui, à son tour est pourvoyeur d'engrais organique à partir de la bouse de vache, utilisée dans l'agriculture. Malgré la présence d'unités et de marché fondés sur le textile dans certains pays comme le Mali, le Ghana et le Nigéria, il est indéniable que les usines textiles modernes de grande envergure sont peu nombreuses, d'où la nécessité de développer un commerce intra régional au niveau de la CEDEAO ou inter régional avec d'autres sous régions (Afrique Australe).

II.2) Les commerces régionaux du coton

Le secteur de la production de tissus et d'habillement traditionnels (filage, teinture, fabrication de tissus, etc.) est, d'après une étude du CSAO⁹⁹, le deuxième plus grand employeur d'Afrique de l'Ouest, après l'agriculture. La même étude montre que 65 à 70% des artisans maliens, 50% des artisans burkinabè et 30 à 40% des artisans ghanéens travaillent dans le secteur du textile traditionnel. La demande de boubous, tenues traditionnelles portées (au Mali, Burkina, Sénégal, Côte d'Ivoire, Niger et Nord Cameroun) pour les grands jours, demeure soutenue. Toutefois, ce marché est de dimension sous régionale et donc limitée, bien que de qualité élevée en raison d'une part des revenus faibles des consommateurs locaux et d'autre part de la concurrence des importations asiatiques bon marché et particulièrement le commerce illégal et la contrebande des vêtements d'occasion ou « de friperie » en provenance d'Amérique ou

⁹⁹ Le Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest a été créé en 1976 à l'initiative des membres de l'Organisation pour la Coopération et le Développement Economique(OCDE), en liaison avec plusieurs chefs d'Etats d'Afrique de l'Ouest en réponse à la sécheresse qui avait dévasté la région.

d'Europe.

Face aux potentialités de la région Ouest africaine dans le cadre de la CEDEAO, soit un marché de plus de 300 millions d'habitants avec le Nigéria, le commerce de textile peut être dynamisé. Aussi, dans le cadre du commerce inter régional, des solides liens peuvent être tissés avec l'Afrique du Sud, car il s'est avéré d'après la COPACO, qu'une partie du coton malien acheté par elle est revendu en Afrique du Sud à des prix trois à quatre fois supérieurs au prix FOB à l'embarquement.

II.3) LES AVANTAGES LIES A LA CULTURE DU COTON SUR UN QUADRUPLE PLAN SOCIO-ECONOMIQUE, ENVIRONNEMENTAL ET CULTUREL

Au-delà des avantages du coton liés aux indicateurs macroéconomiques (PIB, exportations, emplois, recettes fiscales etc...), à l'industrie textile et aux commerces régionaux, les avantages du coton sur un plan socioéconomique, environnemental et culturel peuvent être cernés sous deux angles: le rôle du coton dans les moyens d'existence des communautés et l'accès aux services (I.3.1), ainsi que son rôle dans les questions de développement durable (I.3.2).

II.3.1) Rôle du coton sur les moyens d'existence des communautés et l'accès aux services de base

Ce rôle comprend successivement l'accès aux innovations technologiques, les relations entre les productions cotonnières et céréalières et l'accès aux infrastructures et services sociaux.

A) Un meilleur accès aux innovations technologiques dans les zones cotonnières

Le rôle des systèmes de soutien du secteur coton dans les processus d'innovation agricole s'illustre à travers plusieurs cas dont le Mali. L'accès à l'innovation agricole est généralement plus importante dans les zones cotonnières en raison du système de soutien à la production introduit à l'origine par l'administration coloniale, ce qui améliore l'accès aux engrais, aux pesticides, aux conseils en matière de vulgarisation aux crédits, à la technologie et aux intrants. De l'étude de terrain réalisée par le CSAO sur l'accès aux innovations agricoles au Mali en 2004, ainsi que les observations pratiques jusqu'en 2011, date de début de la filialisation de la compagnie, il ressort sans ambiguïté l'importance du puissant système de soutien à la production cotonnière sur l'accès aux nouvelles technologies.

Cependant, cette étude identifie un certain nombre de risques liés notamment à la réforme en cours et à l'amointrissement des services de soutien à la production cotonnière jusqu'alors proposés par la CMDT.

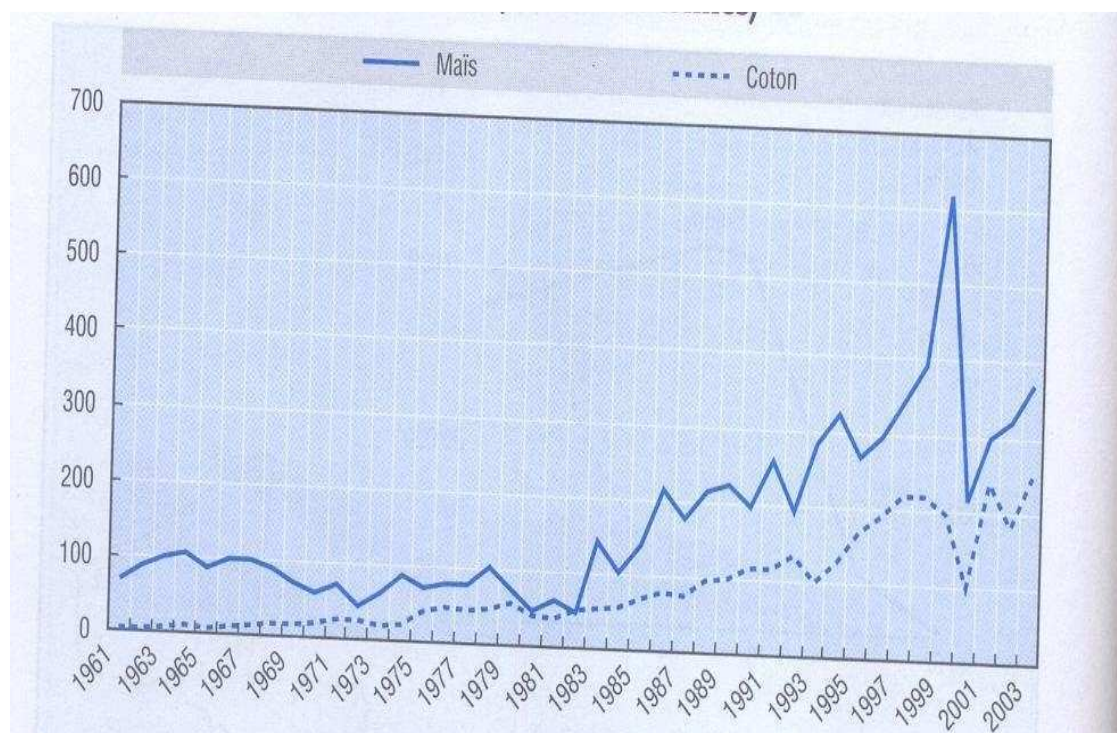
Au Mali, les zones de production ont connu ce que certains ont appelé une sorte de « révolution verte », par le canal notamment d'une augmentation de la production agricole, de l'essor de la valeur ajoutée et de l'amélioration des moyens d'existence des communautés rurales. Depuis le milieu des années 1970 jusqu'en 2011, on assiste à un partage croissant des responsabilités entre les différents intervenants de ce secteur. Cette démarche a démarré par le transfert de la commercialisation des graines de coton, puis elle s'est poursuivie de manière plus radicale par une distribution de fonds communautaires et publics qui a contribué à améliorer fortement les conditions de vie des communautés. Dans ces zones, le système de soutien à la production cotonnière a permis une plus grande innovation agricole. Outre, son soutien apporté aux initiatives éducatives, la CMDT et son réseau de collaborateurs sur le terrain ont développé des activités qui ont abouti à l'amélioration des moyens d'existence et de la sécurité alimentaire dans les zones rurales, en aidant notamment les organisations de producteurs au niveau de la collecte et de la commercialisation des céréales, en encourageant l'embouche bovine et ovine, et en favorisant les activités génératrices de revenus pour les femmes dans le domaine de la transformation. Pour toutes ces activités, la CMDT a apporté un appui technique en termes d'encadrement et a facilité l'accès au crédit. Les zones cotonnières ont tendance à constituer des régions de forte culture vivrière (céréales notamment), la CMDT facilitant l'accès aux intrants et l'écoulement des céréales. Une approche globale peut contribuer à améliorer les moyens d'existence, à augmenter la production de coton et de céréales et à obtenir une meilleure performance. Ce processus novateur a été amélioré par l'adoption d'une approche reposant sur la prestation de services agricoles régie par la demande au moyen de contrats conclu entre la CMDT, l'OHVN et l'IER et fixant des objectifs clairs. Au cours des campagnes agricoles de 2002-2003 et de 2003-2004 et ce jusqu'en 2011, le volume de financement octroyé au titre de cette coopération tripartite s'est élevé en moyenne à environ 300 millions FCFA. Avec les changements de gestion du coton, les producteurs craignent qu'une dégradation de leurs conditions de vie en résulte au moment où l'on assiste une forte baisse des prix sur les marchés internationaux. Les importants effets multiplicateurs qu'engendre, sur le reste de l'agriculture, le soutien communautaire à l'utilisation des intrants risquent d'être mis en péril par les effets négatifs sur la productivité et les revenus.

B) Les relations entre la production cotonnière et céréalière

Les zones de savane d'Afrique de l'Ouest ont toujours été bien adaptées à la culture cotonnière et céréalière. Mieux arrosée que le Sahel et épargnée par les crises climatiques extrêmes, elles constituent la colonne vertébrale de l'Afrique de l'Ouest. Aux traditionnels mils et sorgho s'ajoute, depuis le XVI^{ème} siècle, le maïs. Aux espaces des céréales se superposent ceux du coton. Culture vivrière et culture de rente sont en général associées dans les exploitations, la succession coton/céréales sur une même parcelle permettant à celui-ci de bénéficier de l'arrière effet des engrais apportés à celui-là. Il a souvent existé une forte corrélation entre la hausse de la production cotonnière et la hausse de la production céréalière, notamment le maïs (graphique n°4).

Graphique n°4 : relations entre la production du maïs et la production du coton à Sikasso(Mali):1961-2003

(En milliers de tonnes)



Source : FAO, voir <http://apps.fao.org/faostat>

Le schéma ci-dessus illustre à nouveau l'interdépendance de la production du coton et du maïs à Sikasso. Il montre l'essor remarquable de ces cultures et la manière dont la courbe du maïs suit de près celle du coton, avec un écart initial de 10 ans qui se réduit néanmoins rapidement. Cependant, nous ne disposons pas de statistiques plus récentes pour confirmer ou infirmer cette tendance observée il y a une décennie, mais au niveau de la société cotonnière, certains encadreurs affirment que la corrélation se justifie toujours et qu'en plus du maïs dont la production augmente notamment dans

la zone Mali sud, d'autres cultures comme le mil, le sorgho ou le niébé (en fonction des habitudes alimentaires par zone) ont vu leur production s'accroître avec celle du coton en raison de la hausse du volume des intrants mais aussi de l'utilisation des mêmes techniques culturales.

C) Accès aux infrastructures et aux services sociaux

Différents indicateurs font partie des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) qui sont contenus dans ce qu'on appelle la "Déclaration du Millénaire". Ils se présentent comme un affinement des objectifs internationaux de développement dérivés des accords et résolutions des conférences des Nations Unies tenues au cours des années 1990¹⁰⁰. Les OMD originels constituent une plate-forme minimum de huit (8) objectifs, déclinés en dix huit cibles (18) ou sous objectifs quantifiés. Lors de l'Atelier de lancement des OMD au Mali ¹⁰¹, huit (8) objectifs avec des cibles et des indicateurs ont été retenus.

- Eliminer l'extrême pauvreté et la faim ;
- Assurer l'éducation primaire ;
- Promouvoir l'égalité des sexes l'autonomisation des femmes ;
- Réduire la mortalité des enfants de moins de 5ans ;
- Améliorer la santé maternelle ;
- Combattre le VIH Sida, le paludisme et d'autres maladies;
- Assurer un environnement durable ;
- Mettre en place un partenariat mondial pour le développement.

Selon les principales conclusions issues du Premier Rapport de Suivi de la Mise en Œuvre des OMD au Mali (2005), au rythme actuel de mise en œuvre des politiques et stratégies d'exécution des programmes et projets de développement, le pays a de faibles chances d'atteindre **tous les OMD** à l'horizon 2015. Cependant, dans certains domaines comme l'autosuffisance alimentaire, la scolarisation primaire universelle ou l'accès à l'eau potable, l'espoir est permis à condition que les efforts déjà entrepris soient maintenus, voire intensifiés, et que les partenaires au développement du Mali puissent tenir leurs engagements.¹⁰² Pour ces indicateurs, nous nous sommes limités à 2006, car au delà, il n'y a pas de données fiables, la prochaine évaluation étant fixée en 2015 (Tableau n° 57).

¹⁰⁰ Mali, synthèse rapport de suivi des objectifs du Millénaire pour le Développement, Novembre 2007 http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Mali/Mali_synthese_OMD.pdf

¹⁰¹ Atelier de lancement des OMD au Mali (Palais des Congrès de Bamako, les 15 & 16 décembre 2003)

¹⁰² http://planipolis.iiep.unesco.org/upload/Mali/Mali_synthese_OMD.pdf

Tableau n°55: Evolution du taux de pauvreté (Energie nutritive)

Niveaux	Années	2001	2006
National		68,3	64,4
Urbain		37,4	31,8
Rural		79,2	79,5

Source : Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali 2001- 2006

Suivant cette méthode, nous pouvons, sur la base de ces résultats, affirmer que la pauvreté monétaire a connu une baisse d'environ 4 points de pourcentage entre 2001 (environ 68,3%) et 2006 (environ 64,4%), soit un recul timide de 0,65% en moyenne annuelle. Toutefois il convient de noter que des efforts doivent être fournis afin de réduire l'écart entre le milieu rural et le milieu urbain (79, 5% contre 31,8% en 2006).

Tableau n°56: Evolution du taux de pauvreté (Coûts de besoins de base, consommation calories variant entre 1800 et 3000 Kcal)

Niveaux	Années	2001	2006
National		55,6	47,4
Urbain		24,1	25,5
Rural		66,8	57,6

Source : Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali 2001- 2006

Avec cette approche, il ressort que la pauvreté recule de manière plus sensible sur les périodes 2001 et 2006. Alors qu'en 2001, 55,6% des maliens vivaient en dessous du seuil de pauvreté, ils sont 47,4% à être dans cette situation en 2006.

Tableau n°57: Evolution du seuil de la pauvreté monétaire

Années	1994	1999	2001	2006
Seuil de pauvreté (CFA)	77.204	97.843	144.022	157.920

Source : Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali 2001- 2006

S'agissant de la pauvreté monétaire, le seuil de pauvreté au Mali a été estimé à 77.204 FCFA par individu et par an en 1994 contre 97.843 FCFA en 1999. Les résultats de l'EMEP ont permis de fixer ce seuil à 144.022

FCFA par personne et par an en 2001, le seuil de 2006 en tenant compte de l'inflation est estimé à 157 920 FCFA par personne et par an.

Tableau n°58: Evolution de la pauvreté des conditions de vie ou pauvreté de masse.

Niveau	2001	2006
National	64%	58%
Urbain	33%	32%
Rural	76%	70%

Source : Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali 2001- 2006

Tableau n°59: Indicateurs de malnutrition

Années	1996	2001	2006
Niveaux			
Retard de croissance (Taille pour Age en %)	32,8	38,0	33,9
Emaciation (Poids pour Taille %)	24,5	11,0	13,3
Insuffisance pondérale (Poids pour Age en %)	43,3	33,0	31,7

Source : Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali 2001- 2006

Ce tableau montre que l'insuffisance pondérale a connu une baisse considérable entre 1996 et 2006 de 43,3% à 31,1%.

Tableau n°60 : Evolution de quelques indicateurs dans le domaine de l'éducation

Années	2002	2003	2004	2005	2006
Indicateurs					
Taux brut de scolarisation au 1 ^{er} cycle	64,4%	67%	70,5%	74%	75%
Taux brut de scolarisation au 1 ^{er} cycle des Filles	53,7%	56,4%	59,9%	63,4%	69,5%
Taux d'alphabétisation des 15 ans et plus	22,85%	24%	25,15%	26,3%	26,2%
Taux d'alphabétisation des femmes	16,72%	17,60%	18,50%	15,9%	19,1%
Part du budget de l'Education dans le budget d'Etat		14,05%	15,37%	15,13%	

Taux d'exécution du budget ordinaire alloué à l'achat de matériels didactiques	99,56%	99,74%	99,54%	98,53%	
Ratio élèves/maître au 1 ^{er} cycle (public)	57	57	57	54	

Source : Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali 2001- 2006

L'analyse de certains indicateurs d'accès montre que des progrès ont été réalisés en matière d'éducation au Mali. En effet, l'évolution du Taux brut de scolarisation (TBS) dans le primaire permet de constater que, grâce à la mise en place des infrastructures scolaires et au recrutement d'enseignants, un nombre croissant d'enfants accède au primaire et que, graduellement l'écart entre garçons et filles se résorbe. Ainsi, le TBS dans le primaire est passé de 26,0% en 1990 à 39,1% en 1995, puis 58,1% en 2000 pour se situer à 74,4% en 2006, soit une multiplication par 2,86 en 16 ans. Dans le même temps, le TBS des garçons dans le primaire a été multiplié par 2,38 passant de 33,2% en 1990 à 79,0% en 2006. Celui des filles l'a été par 3,68 passant de 18,9% en 1990 à 69,5% en 2006. Il en résulte que le TBS/filles progresse plus vite que celui des garçons permettant ainsi d'améliorer progressivement le niveau de scolarisation des filles au Mali. Toutefois, la scolarisation des filles reste encore freinée par de multiples pesanteurs socioéconomiques.

Le taux d'alphabétisation des adultes est faible mais il est en nette amélioration.

En 2006 plus de 73% des adultes ne sont pas alphabétisés. Les femmes sont moins alphabétisées que les hommes 18,2% contre 34,9%. Bien que qu'on constate une baisse (environ de 10 points), l'évolution de ce taux reste encore faible.

Tableau n° 61 : Evolution de quelques indicateurs dans le domaine de la santé

Indicateurs	Années	EDS 2001	EDS 2006
Indice synthétique de fécondité (ISF)		6,8	6,6
Utilisation actuelle de méthode moderne (%)		5,7	6,4
Consultation prénatale (1 ^{ère} visite) (%)		47	70
Accouchement assisté (%)		41	49
Couverture vaccin # rougeole (%)		49	68
Couverture vaccin DPT3 (%)		40	68
Mortalité Infantile / 1000 naissances		113	96
Mortalité 0-5 ans / 1000 naissances		229	191
Allaitement exclusif au sein (%)		25	37

Source : Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali 2001- 2006

En 2001, les résultats de l'EDSM-III ont permis d'estimer respectivement le taux de mortalité infantile à **11,3%** et le taux de mortalité infanto - juvénile à **22,9%**. Les résultats de l'enquête ont démontré ainsi une relative diminution de la mortalité des enfants au Mali, respectivement de 10 et de 9 points de pourcentage en une décennie, **soit environ 1% par an**. En revanche, la proportion d'accouchements assistés par du personnel de santé qualifié, après avoir connu une quasi stagnation aux alentours de 41% en 2001, s'est sensiblement améliorée pour atteindre 49,0% en 2006, ce qui est avoisinant à l'objectif de 50% fixé par la composante Santé du 1^{er} CSLP 2002-2006.

Tableau n°62 : L'accès des populations en eau potable selon le milieu

Années	1991	2002	2006
Niveaux			
National	ND	ND	, 78,5%
Milieu rural	38,0%	54,1%	68,4%
Milieu urbain	36,0%	83,2%	95,4%

Source : Tendances et déterminants de la pauvreté au Mali 2001- 2006

Concernant la mise en valeur des ressources en eau on note des progrès importants dans l'accès des populations, tant en milieu urbain que rural, à des sources d'eau potable. En effet, la proportion de la population rurale ayant accès à une source d'eau meilleure (robinet, borne fontaine, forage, puits à grand diamètre) est passée de 36,0% en 1991 à 54,1% en 2002. La progression a été plus importante en milieu urbain car ce pourcentage est passé de 38,0% en 1991 à 83,2% en 2002. Cette tendance s'est poursuivie, car en 2006, 78,5% des ménages maliens consomment de l'eau potable, avec 95,4% pour le milieu urbain contre 68,4% pour le milieu rural (source : ELIM 2006).

Le taux d'ouverture de l'Economie nationale (Export+Import/PIB) ne cesse de s'améliorer au cours de la période 1990-2006, il peut être estimé à environ 58% en moyenne annuelle. Toutefois, les entraves et contraintes à une plus grande insertion du Mali dans l'économie mondiale se situent plus du côté de l'offre, le Mali éprouvant de sérieuses difficultés à promouvoir ses exportations. La nouvelle politique commerciale devra viser cette promotion dans l'espace sous régional (UEMOA) et régional (CEDEAO) et au-delà (notamment dans le cadre des APE et de l'AGO), ainsi qu'une meilleure exploitation des filières porteuses comme le textile, les peaux et cuirs, la viande, les fruits et légumes, le sel gemme, etc. Les différents graphiques et tableaux présentés à partir du traitement des différentes enquêtes (enquêtes-ménages et EDS) convergent tous pour confirmer

l'hypothèse d'une croissance qui aurait profité aux plus riches, et notamment aux riches urbains. L'accroissement des inégalités en termes d'éducation notamment risque d'entraîner une pérennisation du phénomène.

II.3.2) Le coton et les questions de développement durable

La durabilité se définit souvent comme l'utilisation des ressources disponibles sans exploiter la base sur laquelle reposent ces ressources. Dans le domaine de la production cotonnière, il s'agit d'une considération clé, qui revêt trois dimensions : économique (A), environnementale (B) et sociale (C).

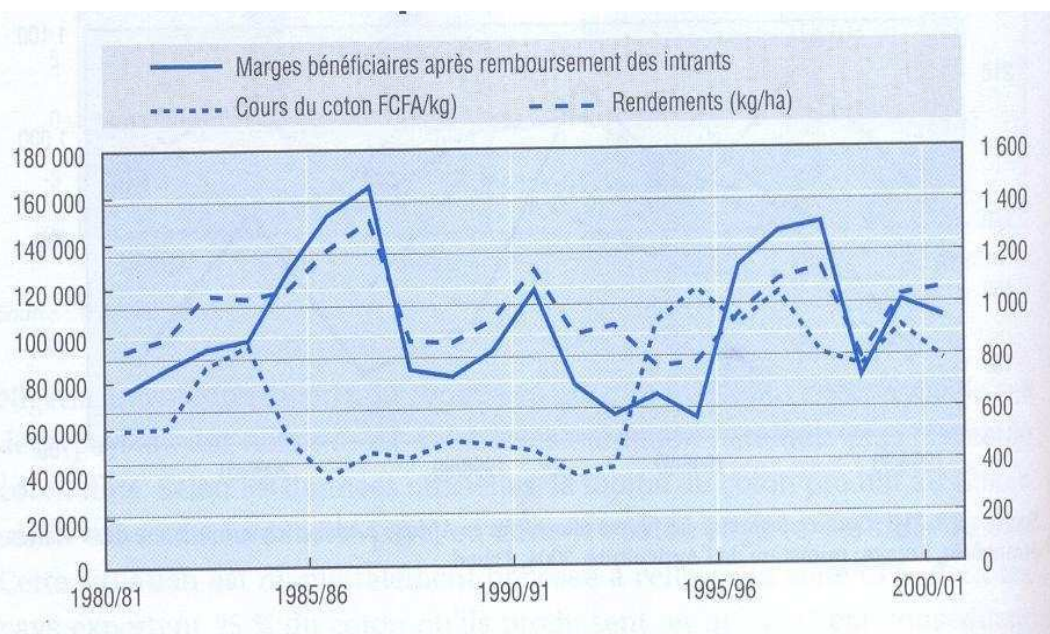
A) Durabilité économique

Dans le monde rural, le coton est souvent considéré comme une culture problématique. La dépendance de bon nombre de pays pauvres de cette culture de rente et la tendance baissière que connaît le prix du coton sur le marché mondial alimentent les inquiétudes sur la durabilité de la contribution du coton aux revenus monétaires déjà faibles de plusieurs millions d'habitants pauvres dans le monde notamment en Afrique au Sud du Sahara. En Afrique, le coton se présente comme une culture typique de régions désavantagées sur le plan de l'accès aux marchés. La culture du coton peut se faire à distance des marchés grâce à son caractère non-périssable, et elle est alors souvent cultivée dans des régions où les producteurs ne trouvent pas de débouchés pour d'autres cultures. Cela explique pourquoi le coton est produit en Afrique à grande échelle même si les revenus qui en sont tirés sont si bas que le producteur demeure généralement en grande pauvreté.

La durabilité dépend de plusieurs facteurs internes et externes : l'évolution des marchés mondiaux et des taux de change, les subventions, le développement et l'accroissement des revenus monétaires, la mise en œuvre de dispositifs de crédits et de financements. L'évolution des marchés mondiaux dépend aussi des taux de change. Il faut rappeler que l'évolution du prix du coton a un effet corrélatif sur la production du coton. En effet, avec la dévaluation du CFA en 1994, nous avons assisté à une augmentation du prix du coton graine (exprimé en devise) allant de 15% au Tchad à +50 à 70% au Mali et au Burkina. Cette situation a eu une retombée positive sur les superficies à cultiver en coton et l'intensification de la culture avec, comme conséquence, la hausse des rendements. Il en est de même pour les marges bénéficiaires des producteurs après le remboursement des intrants. Les marges bénéficiaires des producteurs du Burkina Faso après remboursement des consommations intermédiaires avaient évolué positivement entre 1980 et 2001, avec un surplus de près de 33% de production par hectare (Graphique n°5).

Actuellement, la marge est fonction du prix d'achat fixé par l'Etat pour chaque campagne. Pour la campagne 2011/2012, elle serait en moyenne de 140.000 FCFA/ha¹⁰³. Pour les autres produits issus des systèmes de production à base de coton. L'évolution du prix du coton également très dépendante des fluctuations du taux de change USD et euro¹⁰⁴. Les subventions payées par les États-Unis et l'Europe à leurs producteurs de coton influent aussi sur l'évolution du marché mondial du coton-fibre et alors sur la durabilité des secteurs coton en Afrique. Ces subventions ont fait l'objet de dénonciation dans le cadre de l'Initiative du Coton présentée à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) par quatre pays producteurs du coton d'Afrique de l'Ouest et du Centre (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) (WTO, 2003).

Graphique n°5 : Evolution des marges bénéficiaires des producteurs du Burkina Faso et du Mali après remboursement des intrants



Source : VOGNAN G., 2002 : impact économique de la recherche agricole sur la culture du coton et stratégie de lutte contre la pauvreté, Actes FIRSIT 2002

¹⁰³ Aux dires des responsables du service commercial de la CMDT

¹⁰⁴ Les taux de change sont (Août 2013): Euro : FCFA = 1 : 655,957, et Euro : USD = 1 : 0,7622 Euro. La forte dépréciation depuis début-2002 du dollar US par rapport à l'Euro a diminué la compétitivité du coton africain sur le marché mondial. Son coût de revient moyen rendu port d'importation (CAF) est passé de USD 45-50 ct/lb à USD 66-77 ct/lb (Estur, 2005).

Toutefois, le coton a contribué et contribue toujours- au développement économique de zones de production étendues dans la bande soudano-sahélienne de l'Afrique de l'Ouest, dont le Burkina Faso et le Mali. Des zones entières ont pu se développer grâce aux revenus du coton¹⁰⁵. Les revenus ont conduit au désenclavement et ils ont été convertis en infrastructures communautaires. Bref, le secteur coton a permis de nombreux acquis. Les faibles revenus des producteurs de coton sur le continent le plus pauvre du monde sont une préoccupation pour les pays producteurs. Elle devrait aussi l'être pour tous ceux qui sont impliqués dans les maillons en aval de la filière coton-textile : les égreneurs, les commerçants internationaux, les industries textiles, les magasins de vente, les consommateurs des produits-finis. Les cotons d'Afrique méritent une identification à part et une promotion particulière sur le marché mondial dans l'objectif d'augmenter les revenus des producteurs et de contribuer à une réduction de la pauvreté d'où la politique adoptée par de nombreux gouvernants visant à fixer un prix aux producteurs de coton plus rémunérateurs.

La mise en place de dispositifs de crédits et de financements est essentielle. Aux dires des experts, la production à grande échelle du coton n'est possible qu'en utilisant des intrants synthétiques externes et chers. Un système d'approvisionnement en intrants est alors indispensable. Il est mis en place dans la filière coton par une distribution des intrants aux producteurs, sous forme de crédits à déduire au moment du paiement du coton-graine. L'expression des besoins se fait alors avant la connaissance des résultats de la campagne en cours. Les producteurs, à leur tour, contractent des crédits d'intrants lors de la campagne (entre avril et septembre). Que la campagne soit bonne ou mauvaise, ils seront toujours tenus de les rembourser à l'OP. Au niveau du producteur, la campagne peut être mauvaise pour diverses raisons, notamment les aléas climatiques (sécheresse, inondation, etc.), une forte pression parasitaire, des problèmes personnels (maladies), etc. Alors, un certain pourcentage des producteurs est tenu de cultiver le coton pour la campagne prochaine pour rembourser les crédits d'intrants des années antérieures. Dans le cadre de la formulation de politiques cotonnières appropriées il est important de connaître précisément l'ampleur du problème d'endettement au niveau des OPS et au niveau des producteurs individuels. Toutefois, constatons, sur la base d'entretiens, que ce pourcentage ne semble pas connu au Burkina Faso ou au Mali. Cela est un vide à combler¹⁰⁶. Aujourd'hui, en moyenne 35-40 % des revenus bruts du coton au Burkina Faso et au Mali sont dépensés à l'extérieur pour l'achat d'intrants synthétiques. Au même moment, l'utilisation des ressources

¹⁰⁵ Voir par exemple : World Bank (1988), MCD (1991), Deveze (1994) et Brünrup (1997).

¹⁰⁶ Au Burkina il est à noter que les programmes d'appui des bailleurs aux OPs tels que le PA-OPA (devenu PAP-OPC) depuis la fin des années 1990 ont contribué à assainir cette situation.

locales de fertilisation et de protection des cultures est sous-développée et guère promue. Des initiatives visant à rentabiliser les ressources locales en remplaçant (au moins en partie) les intrants externes et coûteux sont à soutenir. Elles contribuent à limiter l'endettement par les crédits d'intrants à la production de coton.

B) La durabilité environnementale

La fertilité naturelle des vieux sols du Mali est relativement faible. Beaucoup de nutriments ont été lessivés et les sols sont érodés. Le point de départ n'est alors pas très favorable pour une agriculture 'durable', tout en la rendant encore plus nécessaire, beaucoup de terres étant en effet plus appropriées à une exploitation extensive. Cela explique pourquoi la plupart des acteurs contactés au Mali considèrent la fertilité des sols comme le thème le plus important à traiter dans le cadre de la recherche d'une production du coton plus durable. Le pays comprend plusieurs zones agro-écologiques, dont certaines sont surexploitées et d'autres sont peu exploitées. Dans les dernières zones, il est possible d'instaurer une agriculture dite 'durable', grâce à la disponibilité d'eau, de biomasse et de matières organiques. Dans les zones surexploitées, il est possible de produire des cultures à faible rendement ou, avec l'apport de nutriments solubles, à des rendements plus élevés. Cependant, dans le dernier cas le système ne peut pas tenir très longtemps. La surexploitation de ces terres se traduit par une baisse de la matière organique déjà faible, un affaiblissement de la structure du sol favorisant l'érosion, et un pH plus bas ce qui diminue encore plus la capacité de ces terres à produire - même à faible rendement. Une fois que les terres sont irréversiblement surexploitées, elles ne pourront servir qu'à l'élevage extensif.

Tous les acteurs contactés s'accordent sur le fait que la matière organique doit être la priorité dans les politiques agricoles au Burkina Faso et au Mali¹⁰⁷. Cependant, les opinions diffèrent sur le potentiel qu'il y a ici et là pour produire suffisamment de biomasse et pour résoudre les problèmes logistiques liés à la production et à l'épandage du compost et de la fumure organique. Dans la pratique, nous constatons que beaucoup de producteurs sont découragés face à l'utilisation de la matière organique comme fertilisant à cause des importantes quantités requises (jusqu'à 10 tonnes par hectare sont recommandées sur 2 ans, ce qui n'est souvent pas faisable en milieu réel¹⁰⁸). Toutefois, au Mali, aujourd'hui environ 25 % des champs de coton bénéficient de l'apport de la fumure organique. L'intégration de l'agriculture et de l'élevage, la production de la fumure dans des parcs améliorés et la lutte antiérosive font partie de programmes d'appuis à l'institut de recherche IER

¹⁰⁷ L'UNPC-B a lancé ces dernières années d'importants mots d'ordre de promotion de l'usage des fosses fumières auprès de ses membres.

¹⁰⁸ D'après la FAO, ceci devrait toutefois être faisable pour la plupart des petits producteurs dont la superficie emblavée en coton ne dépasse pas en moyenne 2,5 ha.

et à la vulgarisation de la CMDT depuis le début des années 1980¹⁰⁹. Ces programmes étaient effectifs pour lutter contre l'érosion¹¹⁰ et pour augmenter l'utilisation de la fumure organique, mais ils ont été abandonnés vers la fin des années 1990, sous la pression budgétaire. Pourtant, ces programmes sont toujours d'actualité au Mali. Toute initiative visant à revitaliser et à étendre ces programmes et à augmenter la valorisation des ressources locales de fertilisation doit fortement être encouragée par les autorités et les bailleurs de fonds.

C) La durabilité sociale

Il s'agit essentiellement du développement institutionnel et du renforcement des organisations de producteurs de coton, de la lutte contre les cultures illicites et les migrations et de la promotion de l'égalité des genres et d'un accès équitable aux services et avantages issus de la production cotonnière. Le soutien historique accordé par les sociétés cotonnières ou les agences de développement des zones cotonnières a facilité l'essor d'organisations puissantes de producteurs. Le GSCVM au Mali est une organisation prête à représenter et à défendre les intérêts de ses membres au sein de forums politiques nationaux, régionaux et internationaux. Ainsi, les producteurs participent davantage à l'élaboration des politiques agricoles nationales et régionales. La démarche en matière de développement cotonnier, axée sur un renforcement du développement communautaire dans la zone franc CFA, a amélioré non seulement les capacités techniques et productives de la filière coton, mais elle a également amélioré les pratiques agricoles et les conditions de vie globales. Ce progrès est dû aux revenus du coton mais aussi aux activités secondaires, comme la coordination de la commercialisation des céréales ou le soutien des activités économiques supplémentaires.

Face à la tendance baissière des cours du coton depuis 2001/2002, les autorités des pays producteurs de coton, dont le Mali, ont tiré la sonnette d'alarme en faisant le rapprochement d'une part entre migration et coton et d'autre part l'apparition de cultures illicites. Après la dévaluation du FCFA en 1994, le prix du coton, ainsi que la marge bénéficiaire des paysans producteurs de coton, ont fortement augmenté, chaque agriculteur vivait décemment de sa production. Les revenus issus de la production cotonnière étaient tels qu'aucun d'entre eux ne pensait à quitter son champ et son village

¹⁰⁹ Ces programmes étaient exécutés en collaboration avec l'Institut Royal des Tropiques (KIT) aux Pays-Bas, et avec le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement (CIRAD) en France. Les publications clés incluent à : Kleene *et al.* (1989), Hijkoop *et al.* (1991) et Berger (1996).

¹¹⁰ Selon une récente évaluation de 20 ans de conservations des sols et des eaux au Mali-Sud, vers 2002 des mesures anti-érosives avaient été prises dans tous les villages étudiés, par 46 % des paysans mais seulement sur 15 % des champs du Mali-Sud tandis que tous les champs devraient bénéficier de mesures anti-érosives. Le projet anti-érosif avait réussi à toucher des grands nombres de producteurs et à avoir un degré d'adoption important. Les mesures anti-érosives avaient permis de réduire l'érosion. Toutefois, cela n'avait pas permis à arrêter la dégradation des sols et la baisse des rendements dans son ensemble, dû à une augmentation générale de la superficie agricole et à sa surexploitation (Bodnar, 2005).

pour la ville ou l'Occident. Autrement dit, les zones cotonnières au Mali sont celles qui connaissent moins de migration vers l'extérieur, car le coton permet de les fixer dans les champs contrairement aux autres régions où l'agriculture (notamment le coton) est très peu développée (1^{ère} région du Mali, Kayes). Mais aujourd'hui, alors que la production cotonnière connaît une baisse des cours mondiaux et une baisse de volume respectivement de 40 et 30% pour l'ensemble de la zone (Mali et Burkina), chaque agriculteur pense qu'il gagnerait en France ou en Espagne 50 fois plus. Sans le coton, dans ces zones, les paysans n'ont qu'une alternative pour s'assurer un revenu monétaire : émigrer vers les villes puis n'y trouvant pas de travail vers d'autres pays Espagne ou la France ou opter vers des cultures illicites.

Pour retenir le paysan sur son champ, il faut trouver une solution à la crise actuelle de la filière cotonnière sinon une autre alternative en dehors de l'émigration et pour pouvoir s'assurer des revenus importants, est d'opter pour des cultures illicites (la drogue notamment les feuilles de chanvre) comme en Afghanistan ou au Maroc. Cela est d'autant plus plausible que certains pays de l'Afrique de l'ouest (Guinée Bissau, Guinée Conakry, Mali et Sénégal) sont devenus depuis quelques 2 à 3 ans une plaque tournante dans le trafic international de la drogue vers l'Europe et l'Asie où il existe des consommateurs solvables. En résumé, la logique, l'éthique et l'intérêt commun bien compris voudraient que les pays de l'Union Européenne prennent des dispositions idoines pour soutenir et sauver la filière de la crise dont les retombées négatives pourraient être fatales pour leurs populations et leur économie.

La promotion de l'égalité des genres et d'un accès équitable aux services et avantages issus de la production cotonnière constitue un objectif important. Les structures de soutien à la production cotonnière font que les producteurs de coton et leurs familles bénéficient souvent d'effets multiplicateurs qui les rendent moins vulnérables à la pauvreté et améliorent leurs revenus monétaires et leur accès aux écoles et cliniques (grâce aux revenus supplémentaires dégagés par ou aux services fournis par les sociétés cotonnières). Il est évident que l'accroissement de la production cotonnière continue à avoir un impact sérieux sur les questions de genre et d'équité. La nécessité de continuer à octroyer une aide gouvernementale et un soutien accru pour développer le coton a été mise en exergue, le contexte politique étant plus favorable à une réduction et/ou à une lutte contre la pauvreté au moyen de programmes d'aide au développement. En dépit des ressources immenses mises au niveau du sous secteur à travers les sociétés cotonnières, une certaine inefficacité semble s'observer dans leur usage ; c'est pourquoi, il est question actuellement au niveau des institutions financières internationales, de la libéralisation et de la réforme de la filière en Afrique de l'Ouest. Cependant, il est à noter que les revenus issus de la production cotonnière et le système de soutien ont permis aux femmes et aux enfants de

se faire entendre, d'acquérir de nouvelles compétences et d'accéder aux moyens de production.

SECTION IV. LES INCONVENIENTS LIES A LA CULTURE DU COTON

Le coton est depuis les indépendances, une culture de rente, qui représente un poids non négligeable dans le PNB des pays producteurs notamment africains, permettant la création d'emplois, la

distribution des revenus ou des recettes fiscales. En face de ces nombreux avantages, force est de reconnaître que la production de cette culture n'est pas sans conséquences tant au niveau mondial qu'au niveau des pays producteurs de coton. Aussi, nous pouvons sans être exhaustif, présenter certains inconvénients qui nous paraissent être les plus importants comme la dépendance vis-à-vis du marché et des acheteurs (I), la faiblesse de la valeur ajoutée issue de la production de coton (II), l'insuffisante valeur du cours du coton (III), la faible organisation des pays producteurs africains de coton (IV) et l'accroissement de l'utilisation de produits chimiques (V) pour la production.

I) La dépendance des producteurs de coton vis-à-vis du marché et des acheteurs.

En se référant à la cartographie de la production de coton, seulement 10 pays produisent 90,10% de la production mondiale de coton. Aussi, les exportations sont assurées à 84,4% par seulement 10 pays parmi lesquels seuls 3 pays (Chine, Turquie, Pakistan) affichent un niveau de consommation non négligeable (43,9% de la production mondiale). Autrement dit, une bonne partie de la production échappe au marché donc au jeu de la concurrence entre l'offre et la demande. Ce qui fait que les mécanismes du marché jouent rarement d'où l'incertitude voire la dépendance des petits pays producteurs vis-à-vis du marché et des acheteurs.

II) La faiblesse de la valeur ajoutée issue de la production de coton

Au niveau de la région subsaharienne, il faut rappeler qu'aujourd'hui, l'Afrique francophone exporte 95% de son coton brut et n'en transforme que 5%, ce qui réduit beaucoup la valeur ajoutée de cette production. Il est important pour l'Afrique de rechercher les moyens de se réappropriier le coton, ceci afin de participer à la lutte contre les effets du néolibéralisme. La transformation locale du coton-fibre est ainsi jugée prometteuse, du fait qu'elle a créé, à partir d'un savoir-faire local, des emplois et de la valeur

ajoutée. Les ministres de l'UEMOA (Union économique et monétaire Ouest Afrique - 8 pays), dans le cadre de leur programme d'intégration économique et industriel, se sont fixés comme objectif de transformer 25% de la production de coton-fibre d'ici à 2010-2015 et d'assurer la création de 50.000 emplois. Cependant, cela nécessite la prise de certaines mesures comme l'interdiction de l'importation de tissus imprimés, la définition d'un prix de vente préférentiel pour le coton accordés aux industriels implantés localement ou la suspension de la TVA sur les ventes réalisées sur le marché intérieur. Toutefois, ce projet ne peut véritablement réussir sans que les Etats subventionnent indirectement les industriels, par exemple par un prix négocié de l'électricité (généralement de source thermique, et donc à coût élevé). Les producteurs de coton africains touchent moins de 1 Euro par kilo de coton brut. Une fois transformé en fil, le coton triple de valeur et s'il est tissé, sa valeur est 6 fois supérieure. Donc, la transformation peut constituer une solution intéressante. Mais il faut prévoir la concurrence des pays asiatiques dotés depuis longtemps d'industries performantes. De plus, l'arrivée massive de vêtements d'occasion en Afrique représente aussi un frein au développement de l'économie locale.

III) La faiblesse et la chute du cours du coton

Les cours mondiaux du coton se sont situés, durant la campagne 1994/95, au niveau record de 90 cents la livre. Cependant, depuis cette date, ils connaissent durablement des variations à la baisse. Pour les pays en voie de développement, cette chute prolongée des cours du coton est en grande partie liée aux aides importantes accordées par les Etats Unis et l'Union Européenne à leurs producteurs respectifs. En effet, les producteurs américains, deuxième producteur et premier exportateur de coton dans le monde, occupent une place de choix sur le marché international car ils sont en outre le premier pays pour le volume d'aide accordé à ses producteurs de coton avec 4,18 milliards de dollars US en 2007/2008. Quant à l'Union Européenne qui produit à peine 3% de la production et des échanges mondiaux de coton, elle apparaît en tête pour le montant de l'aide par kilogramme de coton produit avec 1 milliard de dollar Us de subvention. Aussi, pendant plusieurs années, l'offre est demeurée supérieure à la demande avec des prix stagnants, entraînant ainsi un désintérêt certain pour la culture du coton. Entre 2007 et 2008, les cultures alimentaires ont remplacé le coton sur de nombreuses terres cultivables. Avec la crise de 2008, un recul net de la consommation de coton a été enregistré. Néanmoins, ce repli a été suivi en 2009 d'une forte reprise de la demande de coton entraînant une augmentation en flèche des prix. L'index A de Cotton Outlook est ainsi passé de 87 cts/lb début Août 2010 à 186 cts/lb en décembre 2010. Cette situation pourrait entraîner une hausse de production

les campagnes suivantes, d'où une offre plus importante pouvant engendrer une chute des cours accentuée par les distorsions du marché international provoquées par les subventions américaines et européennes. En somme, la volatilité des cours internationaux du coton affecte négativement la croissance des pays africains comme le Mali dont l'économie a besoin du secteur cotonnier.

IV) La faible organisation des pays producteurs africains de coton

En dehors des certaines ONG et Associations de producteurs comme l'APROCA ou l'ACA, il n'existe pratiquement pas d'organisation spécifique aux pays africains producteurs de coton en Afrique au sud du Sahara. La seule et véritable organisation que l'on peut évoquer, créée de façon spontanée, est le C4 ou l'Initiative cotonnière africaine. En effet en mars 2003, le Brésil porte plainte contre les subventions accordées par les Etats Unis à leurs producteurs de coton devant l'Organe de règlement des différends de l'organisation Mondiale du Commerce (OMC), différend auquel le Bénin et le Tchad décident de se porter tierce partie. Ces deux pays africains sont rejoints par le Mali et le Burkina Faso. Ainsi, le 30 Avril 2003, ces quatre pays d'Afrique sub-saharienne (le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad), ont déposé au comité de l'agriculture de l'OMC un document intitulé « Réduction de la Pauvreté : initiative sectorielle en faveur du coton ». Faisant suite à la grave crise traversée par leur secteur cotonnier en 2001/2002, l'initiative cotonnière avait pour objet d'attirer l'attention des Etats membres de l'OMC sur les distorsions du marché international provoquées par les subventions des pays développés. Elle avait aussi pour but d'inscrire le dossier coton en priorité à la Conférence Ministérielle de Cancun de 2003.

V) L'accroissement de l'utilisation de produits chimiques

Aujourd'hui, en raison de l'augmentation généralisée de la pression anthropique, sur les ressources naturelles, on est passé d'une logique d'extension des cultures et troupeaux à une logique d'intensification et de valorisation des coproduits de l'agriculture et de l'élevage. Autrement dit, la culture du coton ne peut pas se faire sans l'usage d'engrais, notamment organique à partir de la fumure des animaux de trait utilisés pour la culture du coton et les restes des tourteaux de coton utilisés comme aliment de bétail. D'où, l'expression « Concentration et cohésion de production ». Cependant, à cause d'une agriculture à la fois intensive et extensive, d'autres méthodes de production ont cours dans le monde. Celles-ci sont considérées souvent comme dangereuses ou risquées pour ce qui est des cultures vivrières. Toutefois, elles sont employées communément dans la culture non comestible qu'est le coton¹¹¹. Il s'agit en Afrique de l'utilisation

¹¹¹Même si l'huile de coton est utilisée pour la consommation humaine et les tourteaux à base coton pour la nourriture du bétail.

des différents pesticides nocifs à l'homme, aux animaux et à l'environnement - à savoir des insecticides, des fongicides et les herbicides. La production du coton à elle seule absorbait, il y a quelques années, le quart du marché mondial des insecticides agricoles.

V.1. Pesticides et insecticides

Les agriculteurs, puissamment aidés par les scientifiques, ne sont pas sans armes contre les maladies et les ennemis du cotonnier. Cependant, si des batailles sont souvent gagnées, il s'agit d'une guerre sans fin. Aucune méthode de lutte ne reste absolument sûre pendant très longtemps. Pathogènes ou insectes finissent toujours par s'adapter et il faut continuer à inventer de nouvelles stratégies. En Afrique, les pesticides ne sont pas utilisés en grande quantité comme dans les pays développés où leur prix d'accès est comparativement faible. Pourtant, les conditions d'emploi des pesticides y sont très aléatoires, ce qui fait que des quantités réduites de pesticides par hectare sont susceptibles de causer des grands dégâts¹¹². La FAO estime que la majorité des empoisonnements par pesticides a lieu dans les pays en voie de développement. Cependant, il n'existe pas de données pour les cas spécifiques du Mali, qui ne dispose pas d'un mécanisme pour enregistrer les cas d'intoxication et de décès par l'empoisonnement au pesticide. Pourtant, les producteurs témoignent de cas d'intoxication et de décès.

Les insecticides coton sont un concentré émulsifiable (CE) d'une ou plusieurs matières actives dissolues dans des solvants. La toxicité de la formulation dépend des types et des doses de matières actives, mais les solvants peuvent aussi influencer la toxicité de la solution. Ici nous nous limitons à une discussion sur les matières actives. Le Tableau n°66 résume les matières actives employées au Mali depuis 1998/99¹¹³. Il existe plusieurs classifications et listes dans le monde pour distinguer les insecticides dangereux de ceux moins dangereux. Nous discutons ici du statut des matières actives concernées selon les listes les plus communes. Sur les treize (13) insecticides mentionnés dans le Tableau n°26, il y en a trois (3) qui sont classés pour leur toxicité aiguë par l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) dans la Classe Ib, ou 'très dangereux'. Il s'agit de : métamidophos, monocrotophos et triazophos. Sept (7) autres insecticides entrent dans la

¹¹² Parmi les facteurs qui distinguent le contexte d'emploi en Afrique d'autres régions dans le monde figurent : A) l'analphabétisme qui ne permet pas la lecture des étiquettes, B) les produits coton sont parfois utilisés sur des cultures vivrières, dans le stockage et dans la pêche, C) les matériels d'application recommandés sont chers, souvent pas disponibles et peu adaptés au climat chaud, D) la proximité du coton et des cultures vivrières d'une part et du coton, de l'homme et des petits ruminants d'autre part augmente le risque d'intoxications, E) beaucoup de paysans ne sont pas formés en matière d'application des pesticides, F) les produits étant chers les producteurs gardent les résidus des produits pour un usage futur - dans des lieux de stockage dangereux (sous le lit, à proximité des aliments, à la portée des enfants, etc.).

¹¹³ Au Burkina Faso les mêmes insecticides qu'au Mali sont souvent utilisés. Toutefois, nous ne disposons pas de données détaillées pour le Burkina Faso.

Classe II de l’OMS, ou ‘modérément dangereux’. La FAO recommande que les pesticides des Classes Ia et Ib ne soient plus utilisés dans les pays en voie de développement (PAN-UK, 2001b). L’Union Européenne ne veut plus financer les produits des Classes OMS Ia et Ib. Puis, la Banque Mondiale ne finance pas non plus « des produits formulés entrant dans les Classes OMS Ia et Ib, ou des formulations de produits en Classe II, si le pays manque des restrictions à leur distribution et usage ; ou s’ils seront probablement employés par, ou à la disposition de non-professionnels, producteurs, ou d’autres personnes sans formation, équipement ou facilités pour manipuler, stocker et appliquer ces produits de façon appropriée » (World Bank, 1998). Cette politique de la Banque Mondiale ne concerne pas moins de 77 % (10 sur 13) des insecticides actuellement employés dans la production cotonnière en Afrique de l’Ouest et du Centre. Chlorpyrifos, diméthoate, métamidophos, monocrotophos, profénofos et triazophos (donc 6 sur 13) appartiennent au groupe des organophosphorés (OPs). Les OPs sont les insecticides les plus utilisés dans le monde. Ils sont aussi parmi les pesticides ayant une toxicité aiguë la plus élevée pour l’homme, les vertébrés et les insectes ravageurs. Les OPs sont dangereux pour les professionnels aussi bien que pour les amateurs. Ils sont régulièrement détectés (surtout au Nord) dans des aliments tels que les fruits et les légumes, et parfois leur taux dépasse le niveau de sécurité connu comme la dose de référence aiguë¹¹⁴ (PAN-UK, 2001b).

Tableau n°63 - Caractéristiques des principales matières actives en usage dans la production du coton au Mali (1998/99-2008/09).

Matière active	Groupe	LD50	Classe OMS	Possiblement Cancérigène	Disrupteur Endocrinien Potentiel	pas approuvé, retiré ou interdit dans certains pays
Acétamiprid						
Alphaméthrine	PY	79	II		X	X
Chlorpyrifos	OP	135	II		X	X
Cyperméthrine	PY	250	II	X	X	
Deltaméthrine	PY	135	II		X	
Diméthoate	OP	150	II	X	X	X
Endosulfan	OC	80	II		X	X
Indoxacarb	CA					
Métamidophos	OP	30	Ib			X
Monocrotophos	OP	14	Ib			X
Profénofos	OP	358	II			X
Spinozine	Bio	3738	U			
Triazophos	OP	82	Ib			X
OC = organochloré, OP = organophosphoré, CA = carbamate, PY = pyréthriinoïde, Bio = biologique						
Source	PAN-UK (2001a et 2001b).					

114

La dose de référence aiguë est une estimation de l'exposition journalière orale de la population humaine (dont les sous-groupes) qui est probablement sans risque appréciable d'effets délétères pour la durée de la vie (PAN-UK, 2001b).

Cyperméthrine et diméthoate (2 sur 13) sont possiblement cancérigènes pour l'homme ; c'est-à-dire qu'ils sont soupçonnés de causer le cancer. Alphaméthrine, chlorpyrifos, cyperméthrine, deltaméthrine, diméthoate et endosulfan (6 sur 13) sont soupçonnés de causer de la disruption endocrine. Les disrupteurs endocrines affectent des parties des systèmes hormonaux du corps, et ils peuvent causer une augmentation des défauts ou malformations congénitales, des anomalies sexuelles et des défaillances reproductives (PAN-UK, 2001b). Les produits à base d'endosulfan représentent actuellement environ un tiers des produits insecticides en Afrique de l'Ouest - avec deux applications standard au début de la campagne (la première fenêtre ; à partir du 35^{ème} jour après la levée) sur un total de 6-7 traitements. Or, l'endosulfan, qui était déjà redouté en Afrique de l'Ouest pour ses impacts sur la santé et l'environnement¹¹⁵, vient d'être interdit en Europe à partir du 30 juin 2007 (UE, 2005). Aucun produit agricole ayant été traité avec l'endosulfan ne pourra être introduit sur le marché européen (Afrique Agriculture, 2006)¹¹⁶. Cela va avoir des grandes implications pour l'itinéraire technique du coton en Afrique dont une partie importante est toujours vendue en Europe. Les seuls insecticides coton en usage aujourd'hui qui sont considérés comme respectueux de l'homme, des animaux et de l'environnement sont le bio pesticide spinosine, et dans une moindre mesure les nouvelles molécules indoxacarb (EPA, 2000) et acétamiprid (EPA, 2002) ; c'est-à-dire 3 sur 13, ou seul 23 % au total. En conclusion, les insecticides coton en usage en Afrique de l'Ouest et du Centre sont très dangereux pour l'homme, les animaux et l'environnement en général. C'est pourquoi 8 des 13 matières actives mentionnées (62 %) ne sont plus utilisées, pas approuvées ou bien interdites dans certains pays. Leur utilisation peut mener à des intoxications aiguës ou même fatales. Même l'intoxication légère répétée lors de la campagne, ou au cours des traitements, peut déjà gravement affecter la santé des hommes et des animaux concernés.

V.2. Les fongicides et leurs inconvénients

Les fongicides sont utilisés au Burkina Faso et au Mali pour traiter les semences coton avant le semis. Le Tableau n°67 donne un aperçu des fongicides utilisés au Mali dans le traitement des semences coton. Or, sur les quatre (4) matières actives, il y en a deux (2) qui sont classées pour leur toxicité aiguë par l'OMS dans la Classe II, ou 'modérément dangereux' : endosulfan et lindane. Le lindane figure d'ailleurs parmi les 18 pesticides

¹¹⁵Voir par exemple : Ton *et al.* (2000) et Tovignan *et al.* (2001).

¹¹⁶L'endosulfan devrait continuer d'être utilisé en Afrique sur le coton pour la campagne 2006/07. Toutefois, la Côte d'Ivoire a anticipé la législation européenne en interdisant l'usage de l'endosulfan sur son territoire déjà depuis le 31 décembre 2005 (Afrique Agriculture, 2006).

considérés comme les plus dangereux au monde - et pour lesquels ils existent des réglementations internationales.

Tableau n°64: Caractéristiques des principales matières actives en usage dans le traitement des semences coton au Mali (1998/99-2008/09).

Matière active	Groupe	LD50	Classe	Possiblement	Disrupteur	pas approuvé, Retiré ou banni Dans certains pays
			OMS	Cancérogène	Endocrinien Potentiel	
Chlorotalonil		10000	U	X		X
Endosulfan	OC	80	II		X	X
Lindane	OC	88	II	X	X	X
Thiram	CA	560	III		X	X
	OC = organochloré, CA = carbamate					
Source :	PAN-UK (2001a et 001b).					

Chlorotalonil et lindane (2 sur 4) sont soupçonnés de causer le cancer. Endosulfan, lindane et thiram (3 sur 4) sont soupçonnés d'affecter des parties des systèmes hormonaux, et de causer une augmentation des défauts à la naissance, des anomalies sexuelles et des défaillances reproductives. En conclusion, les fongicides utilisés pour le traitement des semences coton en Afrique francophone sont très dangereux pour l'homme, les animaux et l'environnement en général. Ces quatre matières actives sont d'ailleurs retirées, non approuvées ou interdites dans certains pays. Leur utilisation peut mener à des intoxications aiguës ou même fatales. L'intoxication légère au cours des traitements peut déjà gravement endommager la santé des hommes et des animaux concernés.

Le risque d'intoxication est plus élevé si le traitement des semences se fait de façon décentralisée à la ferme ou au champ, ce qui est le cas au Burkina Faso et au Mali¹¹⁷. Puis, le risque d'intoxication est élevé au semis, surtout s'il est fait à la main.

¹¹⁷ Les semences coton sont souvent vendues aux paysans accompagnées par des sachets de fongicides pour le traitement. La vente de semences traitées en usine diminue le risque d'intoxication des paysans. Par contre, cela augmente le risque d'intoxication des animaux, qui mangent parfois des semences coton.

V.3. Les herbicides

Les herbicides coton sont utilisés pour lutter contre les adventices avant, au début ou au cours de la campagne. Les producteurs qui les utilisent, cherchent souvent à semer le plus tôt possible après les premières pluies sur la superficie la plus grande possible, réduisant ainsi la pénibilité du travail. L'utilisation d'herbicides est monnaie courante au Burkina Faso (sur environ 20-25 % de la superficie) et au Mali (30-35 %).

Tableau n°65 : Caractéristiques des principales matières actives en usage dans le désherbage des champs de coton au Mali (1998/99-2009/10)

Matière active	LD50	Classe	Possiblemen t	Disrupteur	pas approuvé,
		OMS	Cancérogène	Endocrinien	retiré ou banni
				Potentiel	dans certains pays
Diuron	3400	U	X		
Fluométuron	8000	U	X		
Glyphosate	4230	U		X	
haloxyfop-etoxyethyl	393	II	X		X
Métolachlore	2780	III	X		
Paraquat	150	II		X	X
Pendiméthaline	1050	III	X	X	X
Prométhrine	3150	U		X	
Terbutrine	2400	U	X	X	
Source :	PAN-UK (2001a et 2001b).				

Le Tableau n°65 donne un aperçu des herbicides utilisés dans la production cotonnière en Afrique de l'Ouest et du Centre. Or, sur les neuf (9) matières actives mentionnées, il y en a deux (2) qui sont classées pour leur toxicité aiguë par l'OMS dans la Classe II : haloxyfop-etoxyethyl et paraquat. Pas moins de 6 sur 9 matières actives sont soupçonnées de causer le cancer : diuron, fluométuron, haloxyfop-etoxyethyl, métalochlore, pendiméthaline et terbutrine. Glyphosate, paraquat, pendiméthaline, prométhrine et terbutrine (5 sur 9) sont tous de possibles disrupteurs endocriniens - associés avec des changements dans les systèmes hormonaux, avec des effets négatifs dès la naissance des enfants concernés, des anomalies sexuelles et des défaillances reproductives.

En conclusion, les herbicides coton sont beaucoup plus dangereux que l'on n'a souvent tendance à le croire. Leur propagation en Afrique francophone n'est pas sans risque. Aucun des herbicides mentionnés au Tableau n°68 n'est respectueux de l'homme, des animaux et de l'environnement. Certes, à part le paraquat, leur toxicité aiguë (le LD50¹¹⁸) est beaucoup plus basse que celle des insecticides et fongicides. Mais cela n'empêche que leurs effets chroniques posent de sérieux risques pour l'homme, les animaux et l'environnement en général. Même l'intoxication légère au cours des traitements peut déjà gravement affecter la santé des hommes et des animaux.

¹¹⁸ Le LD50 oral est la dose d'une matière active pure, mesurée en milligrammes (mg) de la matière par kilogramme (kg) de poids d'un animal, qui induit chez les rats une mortalité de 50 % dans une population exemplaire. Le LD50 est un indice de la toxicité d'une matière active (PAN-UK, 2001a).

DEUXIEME PARTIE : LA GUERRE DU COTON

D'après Michel FOK, économiste au CIRAD, l'utilisation de l'expression « Guerre des cotons » est tout à fait adaptée, tant les tensions sont fortes dans ce secteur¹¹⁹. Elle fait référence à la contestation portée à l'OMC par le Brésil contre les subventions américaines et au différend aussi symbolique opposant quatre pays les moins avancés (PMA) aux deux pôles puissants de ce monde, les Etats-Unis et l'Union européenne. L'engagement à poursuivre toute négociation globale concernant l'ouverture des frontières était conditionné à une solution à apporter à la question des subventions des pays développés en faveur de leurs producteurs de coton. Du fait de la vulnérabilité du secteur liée à la variation du cours du coton, les revenus des pays africains étaient très menacés, alors même que le Burkina Faso et le Mali tirent 30 à 40% de ses revenus à l'exportation et 5 à 10 % de sa contribution au PNB du secteur du coton. Ainsi, Il est intéressant d'analyser successivement les raisons justifiant la guerre du coton, la spéculation qui existe dans ce secteur et les subventions accordées au coton. Ces questions ont fait l'objet de différents « rounds » de négociations entre les pays membres de l'Organisation Mondiale du Commerce, qui par principe, lutte contre toute forme de barrières tarifaires pouvant entraver le développement du commerce international.

Chapitre III : LES RAISONS JUSTIFIANT LA GUERRE DU COTON

L'introduction de la culture du coton en Afrique et au Mali. Celles-ci sont d'ordre climatique, économique et géopolitique. Pour ce qui est de la guerre du coton, les principales raisons en sont d'ordre historique et géopolitique.

SECTION I : LES RAISONS HISTORIQUES

¹¹⁹ <http://www.youscribe.com/catalogue/rapports-et-theses/savoirs/science-de-la-nature/la-guerre-des-cotons-en-questions-1532064>, Revue : la Recherche, 2007 numero 407, suppl.pp.20-21

Historiquement, nous pouvons retenir deux éléments : le rôle incontournable de l'Etat dans l'introduction de la culture du coton (I) et la fin des accords multifibres (II).

I) Le Rôle incontournable de l'Etat dans l'introduction de la culture du coton

L'histoire économique nous enseigne deux choses. D'abord, depuis la révolution industrielle, tout pays qui a réussi son décollage économique, l'a fait en s'appuyant sur quelques secteurs qui ont ensuite entraîné les autres. Ainsi, l'Angleterre moderne s'est bâtie à partir du textile, de l'acier et des chemins de fer, l'Allemagne de l'acier et de la chimie, le Japon des chantiers navals et du textile, la Corée du Sud des chantiers navals et de l'acier. Ensuite, l'alchimie du développement a impliqué l'intervention de l'Etat pour protéger et motiver les entreprises privées par différentes méthodes et lois, permettant de soutenir les activités économiques encore fragiles. Les subventions, les tarifs douaniers, les marchés réservés, les réglementations ad hoc ont été des instruments favorisant la production nationale.

Au 18^e siècle, lors de la Révolution industrielle, le secteur textile, nouvellement mécanisée, s'approvisionnait en Amérique et en Inde. Depuis 1834, les Etats Unis sont le premier exportateur mondial de coton, d'abord grâce au travail des esclaves dans les champs, ensuite par l'effet du soutien de l'Etat. Dans les années 1850, le prix du coton a augmenté à la suite des grandes grèves en Inde, principal pourvoyeur de coton. Dix années après, la Guerre de Sécession aux Etats Unis a entraîné une baisse des quantités de coton à l'exportation à destination de l'Europe.

Ainsi, les pays européens, soucieux d'alimenter leurs industries textiles en pleine expansion, se sont tournés vers leurs colonies africaines pour y trouver une autre alternative d'approvisionnement. Après des tentatives dans plusieurs zones d'Afrique de l'Ouest, la Grande-Bretagne et la France se sont installées dans les savanes d'Afrique Equatoriale Française situées entre le Cameroun, le Tchad et la République centrafricaine afin de constituer le premier bassin cotonnier important d'Afrique. Quant à l'Afrique de l'Ouest, son industrie cotonnière s'est développée au cours de l'indépendance des nations africaines au début des années 1960. Au cours des cinquante dernières années, les surfaces dédiées à la culture du coton ont presque quadruplé, passant de 800.000 à 3 000 000 d'hectares (ha).

Au sein de l'UEMOA, le coton est cultivé par des exploitations agricoles familiales, en association avec l'élevage et les cultures vivrières. Les superficies ont connu une très forte croissance atteignant les pics dans les années 2004-2006 avant de s'effondrer consécutivement à la grave crise que les filières cotonnières ont traversée ces dernières années. Elles

amorcent un redressement grâce à la forte remontée des cours mondiaux du coton.

Tableau n° 66 Evolution des surfaces emblavées pour la production de coton dans l'UEMOA (en Hectares; ha)

	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2004/06	2010/11	2011/12
Bénin	383 000	380 000	380 000	370 100	335 500	330 000	415 000	181 871	204 920
Burkina Faso	200 000	295 200	355 000	242 400	260 000	355 900	650 000	419 254	426 093
Côte d'Ivoire	211 000	244 000	271 400	291 500	248 500	285 000	315 200	215 000	256 953
Mali	420 000	497 000	504 430	482 300	226 900	516 300	610 500	300 662	498 254
Sénégal	52 000	55 800	48 400	17 700	22 300	32 480	55 000	27 582	28 311
Togo	108 000	137 000	165 700	153 700	134 600	150 000	205 300	61 000	99 758
Sous-total *	1 908 200	2 245 000	2 252 450	2 078 700	1 712 000	2 239 950	3 695 700	1 205 369	1 514 289

Source: commission uemoa, Ouagadougou, www.uemoa.int

*Y compris les surfaces de certains pays d'Afrique Centrale : Cameroun, République Centrafricaine, Togo.

Quant au rendement, il a plus que doublé, passant de 400kg/ha en 1960 à environ 1 tonne/ ha à l'heure actuelle. A son apogée, le coton a été qualifié « d'or blanc » des savanes, car il constituait une source de recettes d'exportation conséquente et stimulait le développement rural. Au niveau des usines, toutes les dispositions techniques sont aujourd'hui prises pour un égrenage qui conserve toutes les qualités de la fibre :

- Rendement à l'égrenage : 41% à 43% (voir ci-dessous graphique n° pour le Mali).
- Rendement agro-industriel (coton fibre) : environ 400 kg à l'hectare. En revanche, le coton graine peut aller de 600kg à 1 000 kg à l'hectare selon les zones ou les pays en fonction des techniques culturales.¹²⁰

Tableau n° 67 Répartition des usines d'égrenage et leur capacité dans l'espace UEMOA

Pays	Nombre d'usines	Capacité (tonnes)	%
Mali	17	600 000	24
Bénin	18	587 500	24
Burkina Faso	20	535 000	22
Cote d'Ivoire	13	420 000	17
Togo	6	205 000	8
Sénégal	5	65 000	3
Niger	2	60 000	2
Guinée-Bissau	1	10 000	-

Source: Commission UEMOA, Ouagadougou, www.uemoa.int

¹²⁰Uemoa, le coton, l'or blanc d'Afrique de l'Ouest à la conquête du marché mondial, commission de l'uemoa, Ouagadougou campagne 2011/12, www.uemoa.int

Le tableau n° 68 atteste que la zone UEMOA, à elle seule dispose d'environ 2 500 000 tonnes de capacité d'égrenage avec le Mali, le Bénin et le Burkina Faso qui sont également les trois pays de l'Afrique de l'ouest faisant partie du C4. (En plus du Tchad formant les quatre pays de l'initiative cotonnière africaine)

Tableau n° 68 Répartition des usines d'égrenage et leur capacité dans l'espace UEMOA Pourcentage par pays

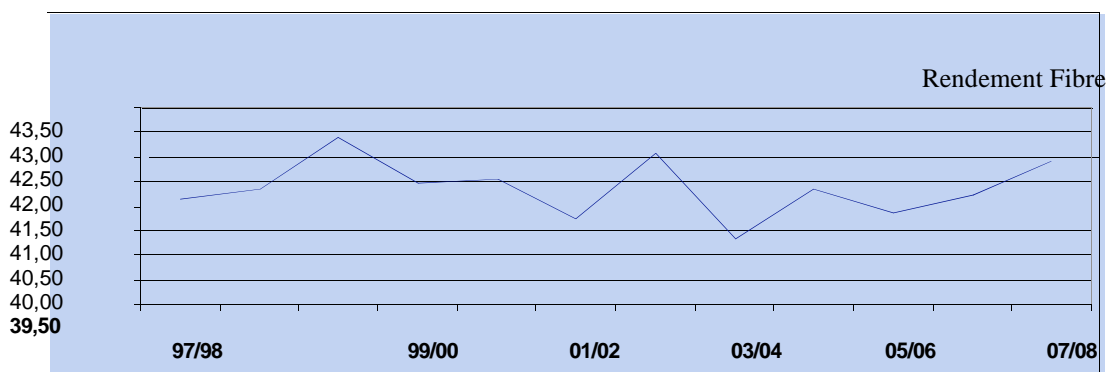
Pays	Nombre d'usines	Capacité (tonnes)	%
Mali	17	600 000	24
Bénin	18	587 500	24
Burkina Faso	20	535 000	22
Cote d'ivoire	13	420 000	17
Togo	6	205 000	8
Sénégal	5	65 000	3
Niger	2	60 000	2
Guinée-Bissau	1	10 000	-
Total UEMOA	82	2 482 500	100

Source: Commission UEMOA, Ouagadougou, www.uemoa.int

Aussi, le graphique °6 ci-dessous retrace l'évolution sur une décennie du rendement de la fibre de coton au Mali principalement au niveau de la CMDT, la compagnie cotonnière du pays.

Le rendement oscille entre 39,50 et 43,50 avec un pic de 43,00 et ce entre les campagnes 97/98 et 2007/08.

Graphique n°6 Evolution du Rendement de la Fibre de coton au Mali



Source : https://www.icac.org/meetings/plenary/67_ouagadougou/documents/country_reports/f_mali.pdf

II) La Fin des accords multifibres :

Véritable paradoxe dans le fonctionnement des marchés internationaux de produits de base, ce ne sont pas les plus gros producteurs mais les premiers exportateurs de coton qui en déterminent les prix, les cours mondiaux. Le plus gros producteur est la Chine, qui est aussi le premier consommateur, mouvement qui s'est amplifié au fur et à mesure que ce pays est devenu l'atelier textile du monde.

Rappelons que le régime des quotas a aidé à développer l'industrie textile et de l'habillement dans les pays pauvres en leur permettant d'accéder aux marchés occidentaux. La fin de ce système n'est sans doute pas sans conséquence sur le marché mondial du coton.

Nous verrons d'une part la mise en place des accords multifibres et d'autre part les conséquences liées à sa suppression.

Cependant, il ne s'agit pas de la seule raison historique justifiant la guerre du coton.

II.1) La mise en place des accords multifibres

Cet accord appelé arrangement multifibres, était en vigueur entre 1974 et 1994 et qui portait sur le textile, les vêtements en coton, la laine et les fibres synthétiques. Cet instrument prévoyait des règles pour l'imposition de restrictions quantitatives sélectives lorsque des poussées soudaines des importations portaient, ou menaçaient de porter un préjudice grave à la branche de production du pays importateur.

L'Arrangement multifibres constituait une dérogation importante aux règles fondamentales du GATT, notamment au principe de la non-discrimination. Le 1er janvier 1995, il a été remplacé par l'Accord de l'OMC sur les textiles et les vêtements qui met en place un processus transitoire en vue de la suppression définitive de ces contingents¹²¹.

Rappelons que le système des quotas remonte à 1961, lorsque les Etats riches ont négocié l'ouverture progressive de leurs frontières aux produits textiles des pays pauvres, afin de sauvegarder leur industrie menacée par les bas salaires pratiqués dans les pays en développement. Mais s'ils ont limité les exportations des grands producteurs comme la Chine ou l'Inde, les quotas ont aussi garanti l'accès au marché pour les autres, puisque les importateurs ont été contraints de se fournir auprès des pays qui disposaient de quotas. Ce système s'est traduit par le développement de l'industrie textile de certains pays comme la Tunisie, l'Ile Maurice, la République Dominicaine. Dans ceux-ci, les pays riches ont fait transformer des tissus

¹²¹<http://www.glossaire-international.com/pages/tous-les-termes/arrangement-multifibres-amf.html>

qui sont ensuite exportés vers l'Union Européenne ou les Etats Unis. La fin de cet avantage n'est sans doute pas sans conséquence sur le développement industriel textile amorcé depuis quelques années dans certains pays.

II.2) Les conséquences de la fin des accords multifibres

Le 1^{er} janvier 2005 a marqué la fin du système de quotas d'importations qui a régi le commerce mondial du textile pendant trente ans. Elle se traduit forcément par des gagnants et des perdants.

L'Accord sur les textiles et les vêtements est un instrument transitoire qui repose sur les éléments-clés suivants: a) l'éventail des produits visés, qui comprend l'essentiel des filés, des tissus, des articles confectionnés et des vêtements; b) un programme d'intégration progressive des textiles et des vêtements dans le cadre des règles du GATT de 1994; c) un processus de libéralisation visant à augmenter progressivement les contingents existants (jusqu'à leur suppression) grâce à un relèvement des coefficients de croissance annuels à chaque étape; d) un mécanisme de sauvegarde transitoire permettant de régler les nouveaux cas de préjudice grave ou de menace de préjudice grave causé aux branches de production nationales qui pourraient se présenter pendant la période de transition; e) la création d'un Organe de supervision des textiles (Ost) chargé de superviser la mise en œuvre de l'Accord et de veiller à ce que les règles soient scrupuleusement observées; et f) d'autres dispositions régissant notamment le contournement des contingents, leur administration, les restrictions quantitatives autres que celles qui résultent de l'AMF et les engagements pris au titre d'autres accords et procédures de l'OMC affectant ce secteur¹²².

La **liste des produits visés**, jointe en annexe à l'Accord, comprend tous les produits qui étaient assujettis à des contingents relevant de l'AMF ou à d'autres contingents de ce type dans au moins un pays importateur.

Le **processus d'intégration** est défini à l'article 2 de l'Accord qui décrit la manière dont les Membres devront intégrer les produits énumérés à l'annexe dans le cadre des règles du GATT de 1994 sur une période de dix ans. Ce processus doit s'effectuer progressivement en trois étapes (trois ans, quatre ans, trois ans), tous les produits étant intégrés à la fin des dix ans. L'étape 1 a commencé le 1er janvier 1995 avec l'intégration par chaque Membre de produits qui représentaient pas moins de 16 pour cent du volume total de ses importations des produits visés à l'annexe effectuées en 1990. Au cours de l'étape 2, qui a démarré le 1er janvier 1998, pas moins de 17 pour pour cent supplémentaires ont été intégrés. Au cours de l'étape 3, qui démarrera le 1er janvier 2002, pas moins de 18 pour cent supplémentaires seront intégrés. Enfin, le 1er janvier 2005, tous les produits restants (représentant 49 pour cent des importations effectuées par le Membre en 1990) seront intégrés et

¹²² http://www.wto.org/french/tratop_f/texti_f/texintro_f.htm

l'Accord prendra fin. Chaque Membre importateur décide lui-même des produits qu'il intégrera à chaque étape pour atteindre le niveau fixé. La seule condition est que les quatre catégories (peignés et filés, tissus, articles confectionnés et vêtements) doivent être représentées dans la liste des produits intégrés.¹²³

II.2.1) Les gagnants de la fin des accords multifibres

La Chine et l'Inde sont les principaux bénéficiaires de l'accord.

A) La Chine et son influence croissante sur la production de textile dans le monde

Depuis son ouverture à l'étranger, son passage au socialisme de marché et son adhésion à l'OMC en 2001, la Chine a fait d'importants progrès notamment dans le domaine de l'industrie textile. Cette situation est due à la suppression de l'arrangement multifibres certes mais aussi à d'énormes potentialités que présente ce sous-continent, notamment son avantage comparatif dans le domaine textile. L'indicateur développé par Bella Balassa (note de bas de page) le met clairement en évidence. Il permet de dégager les principales caractéristiques de la spécialisation interbranche. Il consiste, pour une branche donnée, à diviser le % des exportations de cette branche relativement aux exportations totales du pays par le % de ses exportations relativement aux exportations totales d'une zone de référence, le monde par exemple. Pour une branche quelconque i d'un pays donné j , l'indicateur de Balassa¹²⁴, s'écrit :

$$Bal_{ij} = \frac{\frac{X_i^j}{\sum_i X_i^j}}{\frac{\sum_j X_i^j}{\sum_i \sum_j X_i^j}} \geq 0$$

Si l'indicateur est supérieur à 1, le pays est considéré comme spécialisé dans la branche (avantage comparatif dans la branche), puisqu'il est relativement plus exportateur que la zone de référence. Bien entendu, la spécialisation du pays est d'autant plus forte que l'indicateur prend une valeur élevée supérieure à 1. Par contre, si l'indicateur est inférieur à 1, le pays n'est pas spécialisé dans la branche (désavantage comparatif). Le désavantage est d'autant plus grand que l'indicateur s'approche de 0. Les tableaux 71 et 72 présentent les avantages comparatifs révélés de la Chine, de l'Inde et de certains pays africains.

¹²³ Voir les annexes de l'accord sur le site http://www.wto.org/french/tratop_f/texti_f/texintro_f.htm

¹²⁴ <http://ces.univ-paris1.fr/membre/Gormsen/pdf/TD2indicateurs.pdf>

Tableau n° 69 Avantages comparatifs révélés de la Chine et de l'Inde

	Chine	Inde
Produits alimentaires frais	0,68	2,23
Produits alimentaires transf.	0,47	0,76
Minéraux	0,28	2,03
Produits en bois	0,43	0,17
Produits en cuir	3,34	2,18
Textiles	2,39	4,27
Vêtements	3,46	3,09
Produits chimiques	0,42	1,06
Produits manufacturés de base	0,96	1,36
Matériels de transfert	0,27	0,23

Source: intrace en 2006,

<http://books.google.fr/books?id=7dOBFacXWtkC&pg=PA153&lpg=PA153&dq=valeurs+de+l'indicateur+de+balassa+pour+la+chine>

Tableau n° 70 Avantages comparatifs révélés de certains pays africains

Produits	Afrique Sud	Angola	Burkina	Gabon	Ghana	Mali	Sénégal
Aliments. frais	1,51	-	17,72	-	14,47	18,73	6,16
Aliments transf.	1,13	-	2,74	8,07	1,47	-	3,41
Minéraux	1,86	8,97	-	2,43	0,93	-	2,15
Produits en bois	1,35	-	-	-	4,3	-	0,28
Produits en cuir	-	-	3,94	-	-	1,86	-
Textiles	0,36	-	0,47	-	-	-	0,28
Vêtements	0,28	-	-	-	0,16	-	-
Produits chimiques	0,71	-	-	-	-	-	-

Source : intrace en 2006,

<http://books.google.fr/books?id=7dOBFacXWtkC&pg=PA153&lpg=PA153&dq=valeurs+de+l'indicateur+de+balassa+pour+la+chine>

Il ressort des tableaux ci-dessus que la Chine et l'Inde sont les deux premiers pays qui ont des avantages comparatifs révélés dans les textiles et les vêtements pour 2,39 et 3,46 > 1 pour la Chine et 4,27 et 3,09 > 1 pour l'Inde. Autrement dit, selon l'indicateur de BALASSA, la Chine et l'Inde ont plus intérêts à demeurer dans les industries des textiles et des vêtements plus que les autres pays, notamment africains. Entre les deux pays, la Chine a plus d'avantages dans la production de vêtements que l'Inde, mais cette dernière en a plus dans les produits textiles.

Au niveau des pays africains, l'Angola est avantagé dans la production de minéraux (Indicateur= 8,97 > 1), le Mali dans les produits alimentaires frais (18,73 > 1), le Burkina Faso dans les produits en cuir (3,94 > 1).

Désagréablement, les résultats du Mali et du Burkina Faso, 1^{er} ou 2^{eme} producteur de l'ouest africain de coton selon les années, confirment la quasi absence d'industrie de transformation du coton (à peine 5%) mais aussi la fermeture des quelques rares unités textiles et de filature au Mali (ITEMA, COMATEX, FITINA) en 2005/2006, année de production des données ci-dessus.

Quelles sont les raisons de cet avantage pour la Chine ? D'abord, elle dispose d'une main-d'œuvre très bon marché. Les campagnes constituent un réservoir de main-d'œuvre prête à migrer vers les villes pour occuper des emplois à faible qualification. Cette situation permet d'expliquer pourquoi la Chine a pu sans cesse produire davantage de biens manufacturés, sans que cela renchérisse véritablement ses coûts. En 2004, la Chine employait 19 000 000 personnes dans le secteur textile/ habillement, chiffre passé en 2010 à environ 22 420 000 personnes¹²⁵. Ainsi, la main d'œuvre chinoise est caractérisée par un coût horaire bas notamment dans le textile comparativement à certains pays développés comme indiqué dans les tableaux n°71 et 73 relatif aux avantages comparatifs révélés et au coût horaire comparatif dans le textile en Chine et dans certains pays développés.

Tableau n° 71 Coût horaire textile et heures travaillées/an des principales économies mondiales

	Coût horaire textile (US \$)	Heures travaillées/an
France	15,93	5.741
USA	15,13	7.506
Japon	22,76	5.400
Allemagne	21,18	7.378
Italie	15,60	7.008
Chine (région côtière)	0,69	8.194
Chine (Mainland)	0,41	8.040

Source : Werner International, Bruxelles, 2006

<http://www.memoireonline.com/12/06/309/emergence-economie-chinoise-impact-monde.html>

Il ressort du tableau ci-dessus que l'écart de coût horaire et heures travaillées est très élevé entre la Chine et l'Occident. En effet, en comparant avec l'Italie, le premier exportateur européen de textile, il apparaît qu'une heure travaillée coûte 15,60 \$ (contre 0,69 \$ en Chine) et que le nombre d'heures travaillées par an y est de 7008 (contre plus de 8000 en Chine). D'où l'envahissement quasi-total des marchés européens et américains par les produits textiles chinois depuis l'entrée en vigueur de la fin de l'AMF et la

¹²⁵<http://www.memoireonline.com/12/06/309/emergence-economie-chinoise-impact-monde.html>

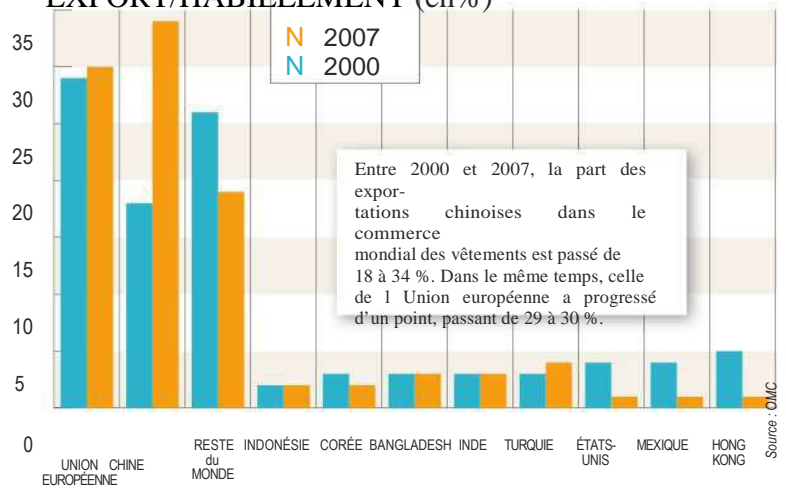
levée des quotas pour les produits textiles européens. Cette situation est mise en évidence par les données du graphique n° 8 ci-dessous Export/habillement. L'Europe tient son rang, où il ressort qu'entre 2000 et 2007, la part chinoise dans les exportations mondiales des vêtements est passée 18 à 34% tandis que celle de l'Union Européenne n'a progressé que d'un point passant de 29 à 30%, grâce notamment aux produits de haut de gamme.



c'est le montant total du de vêtements en 2007. Un chiffre qui augmente régulièrement. En 2000, il ne représentait que 346 milliards de dollars.

Source : OMC

Graphique n°7
EXPORT/HABILLEMENT (en%)



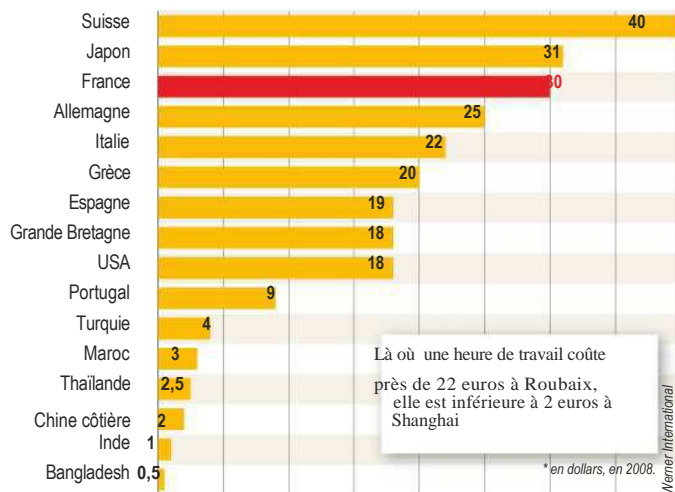
Entre 2000 et 2007, la part des exportations chinoises dans le commerce mondial des vêtements est passé de 18 à 34 %. Dans le même temps, celle de l'Union européenne a progressé d'un point, passant de 29 à 30 %.

Source : OMC

source: http://partenaires.onise.fr/wpcontent/uploads/2011/02/2009_monde.pro_Textile_BasseDef1.pdf

GRAPHIQUE n°8

COÛT HORAIRE DU TRAVAIL DANS L'INDUSTRIE
TEXTILE*



Là où une heure de travail coûte près de 22 euros à Roubaix, elle est inférieure à 2 euros à Shanghai

* en dollars, en 2008.

Source : Werner International

source: http://partenaires.onise.fr/wpcontent/uploads/2011/02/2009_monde.pro_Textile_BasseDef1.pdf

Selon l'Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel, la production mondiale de textile s'élèverait à environ 500 milliards de dollars, tandis que celle de l'habillement tournerait autour de 350 milliards de dollars. Le secteur textile-habillement se classe, aussi, au troisième rang des échanges commerciaux derrière l'électronique et l'automobile. Il emploie, également, des dizaines de millions de personnes. D'où l'importance primordiale de ce secteur au niveau mondial et principalement la Chine. Le secteur du textile-habillement, bien qu'il ait connu des phases de mécanisation poussée et des révolutions technologiques parfois inachevées, reste une industrie de main d'œuvre. La Chine possède de l'avantage comparatif dans ce secteur et avec le démantèlement complet des quotas le 1^{er} janvier 2005, elle a inondé le marché mondial par ces produits et surtout ceux de l'UE et celui des Etats-Unis, d'où le recours aux clauses de sauvegarde l'année même de la levée des quotas.

L'importance du secteur textile et de la production des vêtements est très significative dans l'histoire du développement économique de la Chine¹²⁶. Le secteur du textile et des vêtements joue depuis longtemps un rôle fondamental dans l'histoire de la Chine, et son développement a été décisif pour l'industrialisation du pays. Le secteur a dû subir le difficile processus d'ajustement structurel nécessité par l'accession de la Chine à l'économie de marché et son intégration dans le système commercial mondial. Ce remaniement a provoqué la perte d'emploi de 1,4 million de personnes (essentiellement des femmes, d'âge moyen), mais a assuré à la Chine une position de force sur l'échiquier des échanges internationaux. Ben NAHIA¹²⁷ dans son mémoire « l'émergence de l'économie chinoise et son impact sur l'économie mondiale », affirme que l'ouverture du marché chinois, à la suite à son entrée à l'OMC, s'est traduite par une réaffectation des ressources commandée par la nécessité de maintenir l'avantage comparatif du pays. Avec un accroissement démographique annuel de 15 millions de personnes, il fallait impérativement que la Chine puisse fournir un emploi à son abondante main-d'œuvre, notamment aux millions de personnes qui avaient dû quitter les campagnes en raison de l'augmentation des importations agricoles. Il s'agissait de créer des emplois dans les secteurs dans lesquels la Chine détenait des avantages comparatifs sur l'échiquier international; le secteur du textile et des vêtements se révélait à cet égard particulièrement prometteur. En 2010, 22,41 millions de travailleurs (soit environ 25 % de l'ensemble des emplois du secteur manufacturier) sont employés dans ce secteur qui, selon les estimations, concerne directement et indirectement près de 100 millions de personnes. L'industrie du textile et des vêtements est implantée dans l'est du pays, dans la région côtière la plus industrialisée du pays ainsi que l'une de celles qui contribue le plus à la croissance du PIB national. Les provinces de Zhejiang, Guangdong, Jiangsu et Shandong, et la municipalité de Shanghai sont les cinq principaux exportateurs de textiles du pays et assurent 76,8 % de la production totale du secteur des textiles et des vêtements.¹²⁸ Comme la Chine l'a précisé dans ses communications à l'OMC, le secteur du textile et des vêtements ne reçoit ni

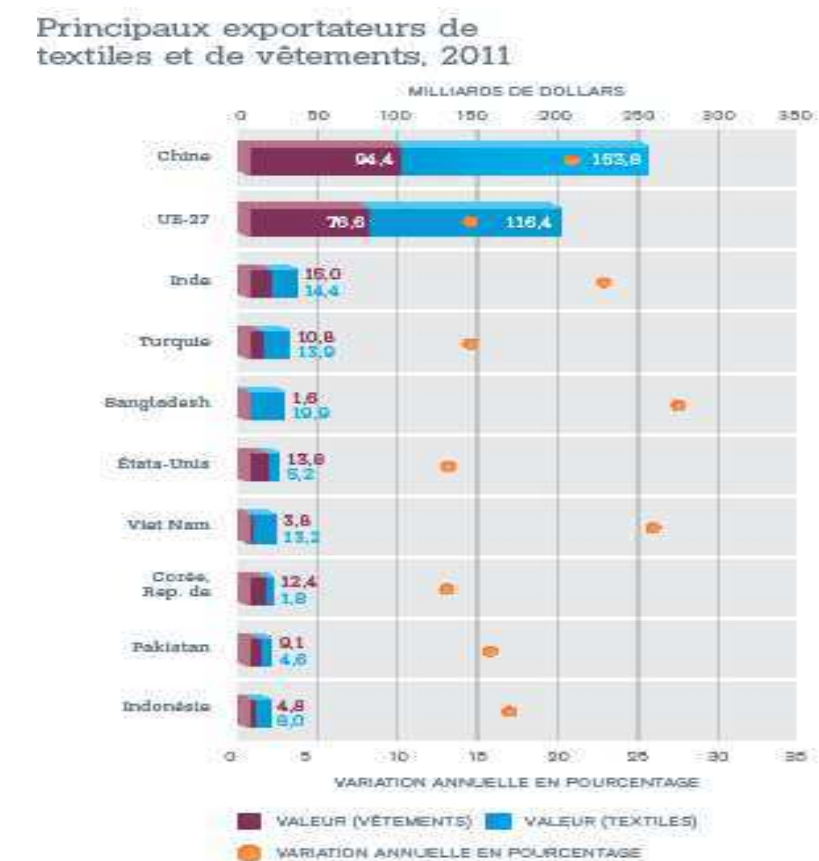
¹²⁶ <http://www.memoireonline.com/12/06/309/emergence-economie-chinoise-impact-monde.html> pp25-35

¹²⁷ FSEG de Nabeul (Tunisie)-maitrise en science économie spécliaité économie-finance 2006pp.40-55,

¹²⁸ <http://www.memoireonline.com/12/06/309/emergence-economie-chinoise-impact-monde.htmlpp40-65>

subventions ni aide quelconque de la part de l'Etat¹²⁹. La Chine est confrontée à un défi de taille: parvenir à vêtir une population gigantesque, qui compte aujourd'hui 1,35 milliards d'individus fin 2010¹³⁰, le secteur du textile et des vêtements a développé une formidable capacité de production, destinée à la consommation intérieure à hauteur de 80%. Pour garantir sa compétitivité, il est important que l'industrie chinoise du vêtement puisse avoir accès aux intrants les moins coûteux. En effet, pour pouvoir exporter ses vêtements, il faut d'abord que la Chine importe des tissus, des matières premières et des machines pour textiles. Selon les estimations, 50 % des vêtements exportés sont confectionnés à partir de textiles importés et la Chine représente à elle seule, environ 35% des exportations mondiales de vêtements, figurant ainsi à la première place tandis que l'ensemble des pays de l'Asie du Sud-est ne représente qu'une proportion de 10 à 12% environ¹³¹.

Figure n°8 : Les principaux exportateurs de textile et de vêtement, 2011.



Source : Organisation Mondiale du Commerce, statistiques du commerce international 2012, www.wto.org/statistics

En se référant à la figure n°08 ci-dessus et d'après l'Organisation Mondiale du Commerce, les exportations de vêtements connaissent leur plus forte croissance depuis 2000. A cet effet, le montant total des exportations mondiales de textiles et

¹²⁹ Il est tenu de respecter les normes internationales du travail, ainsi que les normes environnementales et les droits de propriété intellectuelle

¹³⁰ http://fr.wikipedia.org/wiki/D%C3%A9mographie_de_la_Chine

¹³¹ <http://www.marketing-chine.com/entreprises-chinoises/lindustrie-du-textile-chinoise-delocalise>

de vêtements en 2011 représente un marché de 706 milliards de \$EU, soit 20% d'augmentation des exportations chinoises de textiles et de vêtements en 2011. Aussi, sur le même graphique, il ressort que les exportations mondiales de textiles et de vêtements ont augmenté de 17 % en 2011.

Les dix principaux exportateurs ont tous enregistré une croissance de 13 % ou plus.

- Parmi les dix principaux exportateurs, le Bangladesh a enregistré la plus forte croissance (27 %) et États-Unis la croissance la plus faible (13%).
- Le classement des dix principaux exportateurs reste le même qu'en 2010. Il s'agit par ordre de la Chine, de l'UE 27¹³², l'Inde, la Turquie, ... les 9 et 10 e pays sont respectivement le Pakistan et l'Indonésie.

La Chine a été le premier exportateur de textiles et de vêtements en 2011, avec 32% des exportations mondiales de textiles et 37 % des exportations mondiales de vêtements soit respectivement 153,8 milliards \$ US et 94,4 milliards \$ US.

L'Union Européenne et les États-Unis sont les principaux importateurs de vêtements, avec respectivement, 45 % et 21% des importations mondiales¹³³.

B) L'Inde

Selon Ben NAHIA¹³⁴, l'Inde est incontestablement le deuxième grand bénéficiaire de la fin du régime des quotas après la Chine. C'est le troisième producteur mondial de coton, après la Chine et les États-Unis et le deuxième producteur de fil. Le pays compte aussi une vaste main d'œuvre bon marché. L'Inde est le troisième fournisseur de textile en Europe après la Chine et la Turquie. L'industrie textile est un des secteurs clés de l'économie indienne. Par industrie textile on entend toute la chaîne de production allant de la culture des différentes plantes (coton, lin, jute, soie, laine etc.) au marketing des produits finis. Avec une production estimée à 45 milliards d'euros¹³⁵, l'industrie textile représente 13-14% de la production industrielle et plus de 37% des exportations. C'est le second employeur du pays derrière l'agriculture, avec **35 millions d'employés**. La branche textile est présente dans toutes les régions de l'Inde, avec une certaine concentration dans les États du Nord et du Sud. Elle emploie un personnel nombreux et peu qualifié. Comme évoqué, cette activité recoupe de nombreuses branches, chacune d'entre elles se caractérisant par une localisation et un degré de concentration particulier.¹³⁶

Depuis quelques années, l'industrie textile est emportée par le vent de la libéralisation. Les autorités indiennes ont clairement indiqué leur volonté de faire de cette industrie l'un des piliers de leur politique de croissance pour le 21^{ème} siècle. Pour ce faire le commerce est libéralisé, les taxes de douane rendues symboliques et les restrictions aux importations sont progressivement éliminées. Cette industrie est intéressante par sa taille, elle couvre des secteurs très diversifiés. Les grandes chaînes de production qui visent l'exportation sont relativement peu nombreuses, fortement investies en capital fixe et ont su se constituer en un lobby puissant aussi

¹³² Il s'agit des 27 pays de l'Union Européenne avant celle de la Croatie qui porte à 28 le nombre de pays ;

¹³³ http://www.wto.org/french/res_f/statis_f/its2012_f/its12_highlights2_f.pdf

¹³⁴ FSEG de Nabeul (Tunisie)-maîtrise en science économie spécialité économie-finance 2006pp.45-50

¹³⁵ <http://www.ubifrance.fr/001B1301318A+le-marche-de-l-industrie-textile-en-inde-2013.html>

¹³⁶ www.hec.unil.ch,

<http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=7&ved=0CGYQFjAG&url=http%3A%2F%2F>

bien au niveau régional qu'au niveau national. D'un autre côté la production manufacturière est largement dispersée sur le territoire et occupe plusieurs dizaines de millions de personnes.

L'industrie indienne du textile, outre le moteur des exportations, se tourne vers sa demande intérieure pour alimenter sa croissance. Le marché domestique du textile et de l'habillement en Inde était estimé, en 2012, à 43 milliards d'euros (dont 29,8 milliards d'euros pour l'habillement 9,8 milliards pour le textile technique et 3,4 milliards pour le textile d'ameublement). L'Inde est le troisième exportateur mondial de textiles et de vêtements après la Chine et les 27 pays de l'UE.¹³⁷ Cependant, l'industrie indienne du textile est confrontée à plusieurs défis : elle est très fragmentée et a un niveau de productivité plus bas que les pays concurrents tels que le Bangladesh, le Sri Lanka et la Chine.

II.2.2) Les principaux pays perdants

Le régime des quotas ayant aidé à amorcer un développement industriel textile dans certains pays pauvres en leur permettant d'accéder aux marchés occidentaux, sa fin ne sera pas sans conséquence sur ces pays. Les pays les plus vulnérables sont le Bangladesh, l'Indonésie, les Philippines, l'Ile Maurice, la Tunisie etc. Il y a aussi les pays exportateurs et/ou les pays producteurs de coton ou produits travaillés comme les Etats-Unis, l'Union Européenne et les pays africains, producteurs de coton. Les Etats-Unis et les pays de l'UE sont les principaux importateurs de textiles et de vêtements. Ainsi ils accaparent plus de 70 % des importations mondiales.

A) Les Etats-Unis

La Chine n'a pas été concernée par les deux premières étapes de la libéralisation mais, en 2002, aux lendemains de son adhésion à l'OMC, elle a bénéficié rétroactivement des mesures prises depuis 1995. L'entrée de la Chine à l'OMC en 2002 a provoqué, sur l'ensemble des secteurs, avec une chute des prix de l'ordre de 70 %¹³⁸. La conséquence a été une augmentation spectaculaire de sa part de marché sur les catégories libéralisées. Sur le marché des Etats-Unis on a assisté à une forte progression des importations chinoises d'habillement (+ 64 % en dollars sur les 8 premiers mois de 2005)¹³⁹. Dès le premier mois de la levée des quotas, les importations des Etats-Unis révèlent une croissance de 41 % en provenance de Chine, passant de 6,5 milliards d'euros pendant janvier-juin 2004 à 10,8 milliards d'euros pendant la même période 2005¹⁴⁰. En ce qui concerne l'emploi dans le secteur de textile et des vêtements aux Etats-Unis, il a reculé d'environ 7,7 % entre juin 2004 et juin 2005. Depuis la levée des contingents en janvier 2005, le secteur a perdu 25000 emplois, la plupart dans la fabrication des vêtements (Le tableau 74

¹³⁷ http://www.wto.org/french/res_f/statist_f/its2012_f/its12_highlights2_f.pdf

¹³⁸ D'après les données de l'EUROSTAT, <http://www.memoireonline.com/12/06/309/emergence-economie-chinoise-impact-monde.html>

¹³⁹ D'après la lettre des économistes de l'AFD N°11 de janvier 2006.

¹⁴⁰ D'après la lettre CTCOE, <http://www.memoireonline.com/12/06/309/emergence-economie-chinoise-impact-monde.htmlpp56-65>

n'a que peu d'intérêt pour le sujet). Cette situation met en évidence l'aggravation de la pression concurrentielle exercée par la Chine, d'où le recours des Etats-Unis à la clause de sauvegarde pour protéger son industrie de textile-habillement de la concurrence des produits chinois. Le GATT prévoit dans son article XIX la possibilité pour un pays de prendre des mesures de sauvegarde lorsqu'une augmentation soudaine des importations cause ou menace de causer un préjudice grave à une industrie locale. Un accord sur les sauvegardes fait également partie de cadre juridique de l'OMC, qui détaille les conditions de mise en œuvre de ces sauvegardes.¹⁴¹ L'accord d'accession de la Chine à l'OMC prévoyait diverses mesures de sauvegardes, dont certaines spécifiques au secteur textile, que les membres de l'OMC pourront invoquer en cas de perturbation de leur marché causée par les importations chinoises. Ces sauvegardes pourront être invoquées jusqu'en 2008 (sauvegardes spécifiques au textile) et 2013 (sauvegardes générales). Le 23 mai 2005, les Etats-Unis ont imposé des restrictions pour trois catégories importations d'origine chinoise. Il s'agit des chemises et blouses de tricot en coton, les pantalons, culottes et shorts en coton et les sous-vêtements en coton et en fibres synthétiques. Le 27 mai 2005, des limites ont été imposées pour quatre produits supplémentaires: le fil de coton, les chemises en coton et en fibres synthétiques (autres que tricot) pour hommes et garçons, les chemises et blouses de tricot en fibres synthétiques et les pantalons en fibres synthétiques. La détérioration a ainsi été freinée, mais elle continue cependant son processus.

B) L'Union européenne

Depuis l'élimination des quotas qui régissent les importations européennes d'habillement le 1^{er} janvier 2005, la Chine a encore élargie sa part de marché dans ce secteur au détriment des autres fournisseurs extérieurs de l'UE. La part de la Chine dans les importations de l'UE à 15 dans l'habillement est passée de 18 % fin 2004 à 29 % après la levée des quotas. La Tableau 75 n'est pas utile, il est trop éloigné du sujet et il révèle des chiffres trop anciens et pas suffisamment novateurs par rapport à eux des USA. Les chiffres correspondants de l'emploi dans le secteur des vêtements sont en baisse de 9,8 % dans l'Europe des 25 et de 11 % dans l'Europe des 15. Pour remédier à ces déséquilibres les USA et l'UE ont eu recours à l'application des clauses de sauvegarde. Le motif indiqué pour introduire des limites quantitatives était

la forte augmentation des importations de ces articles. La Commission européenne a lancé, le 29 avril 2005, des investigations portant sur neuf catégories de produits importés de Chine, à savoir: T-shirts, pull-overs, pantalons pour hommes, blouses, bas et chaussettes, manteaux pour femmes, soutien-gorge et bustiers, fils de lin ou de ramie et tissus de lin. Les investigations ont révélé que les importations de T-shirts et de fils de lin ou de ramie de Chine perturbaient le marché, et permis de constater que les conditions pour introduire des sauvegardes étaient réunies.

On peut ajouter que les pays africains ont aussi été touchés par ces accords, mais de manière très différenciée.

¹⁴¹ www.wto.org

SECTION II : LES RAISONS GEOPOLITIQUES

Le cours mondial du coton reste très instable, il souffre notamment de la dépréciation du dollar(I), des distorsions du marché international particulièrement préjudiciables aux filières cotonnières des pays en développement, auxquels les institutions multilatérales essaient tant bien que mal de remédier (II). En outre, l'OMC qui a du mal à faire respecter les règles d'une concurrence loyale entre pays producteurs de coton(III). Ainsi, l'Union Européenne contribue à modifier les prix et l'équité du commerce international avec des subventions importantes au coton des producteurs espagnols et grecs. Dans ce cas, il est impératif selon Roland RIBOUX¹⁴² que les pays africains, notamment ceux de l'UEMOA, réagissent en demandant l'arrêt de la violation des règles de base de la mondialisation ou exigent le versement en leur faveur des compensations annuelles équivalant la première année à 10% des subventions versées à la filière coton américaine, 20% la deuxième année et 30% la troisième année afin de réguler le marché coton. Les discussions s'avèrent parfois très houleuses lors des différents cycles de négociation de l'OMC

I) Un cours mondial du coton très instable souffrant de la dépréciation du dollar

Le cours du coton depuis plusieurs années accuse d'importantes fluctuations et souffre fortement de la dépréciation du dollar US, la monnaie dans laquelle le coton est vendu. Il n'existe pas, à proprement parler, de cours mondial du coton. Ce qu'il est convenu de qualifier de « **cours mondial** » est plutôt le calcul d'un *indice* publié par la société anglaise *Cotton Outlook (Cotlook)*, basée à Liverpool, et qui correspond à une moyenne de prix établie selon des critères de *qualité* et d'*origine*. Cet indice, qui traduit le prix de la *livre* de coton-fibre exprimé en *cents* américains, est de deux types :

- **L'indice A** (pour la *soie moyenne*) est traditionnellement calculé pour le coton à destination des pays de l'Europe du Nord (NE) et, depuis 2004, pour le coton à destination de l'Extrême Orient (FE). L'indice A « **Far East** » (FE) de Cotlook, prend en compte la moyenne des 5 cotations les plus basses de 19 origines* de fibres de coton de *soie moyenne* (Middling 1-3/32 de pouce), les prix concernés s'entendant CAF à l'arrivée du bateau dans les ports d'Extrême-Orient**. Cet indice remplace depuis le 1er août 2004 l'indice A « **North Europe** » (NE), du fait de l'importance de plus en plus grande prise par les pays asiatiques, notamment par la Chine et l'Inde dans les importations de coton ; une valeur séparée de l'indice A (NE) est néanmoins toujours calculée pour les importations à destination de l'Europe du Nord.¹⁴³

- **L'indice B** (pour la *soie courte*) « North Europe » (NE) de Cotlook prend en compte la moyenne des 3 cotations les plus basses de 9 origines*** de fibres de coton correspondantes (Coarse Count Cotton) et dont la destination est l'Europe du Nord.¹⁴⁴ En fait, comme le souligne très justement Éric Orsenna, « les cours annoncés chaque jour à New-York et à Liverpool servent d'indication, de cadre de

¹⁴² Extrait des notes de Roland RIBOUX, PDG de FLUDOR BENIN S.A et ancien Président de l'Association des industriels de la filière Oléagineuse de l'UEMOA-AIFO-UEMOA.

¹⁴³ http://www.cndp.fr/crdp-rouen/images/stories/le-havre/pdf/afrique/conf_coton.pdf

¹⁴⁴ http://www.cndp.fr/crdp-rouen/images/stories/le-havre/pdf/afrique/conf_coton.pdf

référence. Mais qui connaît la réalité des contrats ? Qui peut savoir à quel prix l'Ouzbékistan vend son coton à la Chine ?¹⁴⁵. Le cours mondial du coton est d'une grande volatilité, c'est-à-dire d'une grande instabilité et variabilité. Entre janvier 1994 et août 2005, l'indice A (NE-Europe du Nord) a ainsi connu des valeurs extrêmes allant de 37,2 cents US la livre (octobre 2001) à 110,5 cents US la livre (mars 1995). Le cours est fonction de l'offre et de la demande, mais il reste aussi influencé par les politiques menées par les différents pays producteurs. Les subventions accordées par certains pays industrialisés à leurs producteurs de coton, en stimulant notamment la production et en accroissant par conséquent l'offre, tirent incontestablement le cours vers le bas.

* Memphis/Est, Californie/Arizona, Orleans/Texas, Tanzanie, Turquie, Inde, Ouzbékistan, Paraguay, Pakistan, Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Bénin, Mali, Grèce, Australie, Mexique, Syrie, Brésil, Chine.
 ** Notamment les ports de Bangkok, Laemchabang, Jakarta, Hong Kong, Penang, Kelang, Singapour, Busan, les principaux ports japonais et chinois, Manille, Tainan, Keelung, Semarang, Surabaya.
 ***Orleans/Texas, Argentine, Brésil, Turquie, Syrie, Ouzbékistan, Chine, Pakistan, Inde.

Toutefois, pour les pays producteurs, le prix réel perçu lors de la vente de leur coton dépend aussi de la parité qu'entretient la monnaie de leur pays avec le dollar américain, la monnaie de référence de la cotation du coton sur le marché et du calcul de l'indice Cotlook. Si cette parité n'est pas fixe, comme c'est le cas du *franc CFA*, en vigueur en Afrique dans la zone CFA et *arrimé depuis 1999 par une parité fixe à l'euro*, une monnaie qui n'a pas cessé pendant une décennie de s'apprécier par rapport au dollar, le manque à gagner peut être important. Rappelons que début 2002 un euro valait 0,86 dollar ; à la mi-novembre 2007, il en valait 1,46, soit une dépréciation du dollar de près de 70%.¹⁴⁶ Aujourd'hui, sur une valeur de change qui devait à l'origine être équivalente à 1,168, elle est encore située au-dessus de 1,32 dollars pour un euro.

II) Des distorsions du marché international particulièrement préjudiciables aux filières cotonnières des pays en développement

En se référant à certaines analystes, les différentes distorsions du marché international du coton s'expliquent d'une part par la perturbation du marché par les subventions accordées par les États-Unis, l'Union européenne et la Chine à leurs producteurs de coton et, d'autre part, par le non respect des mécanismes et règles du marché.

II.1) Les subventions accordées aux producteurs du coton

Le coton ouest africain est de bonne qualité. Récolté à la main et d'un coût moyen de 46 cents environ par livre, sa rentabilité était jusqu'ici bonne. Or, depuis janvier 2000, les prix sur les marchés internationaux se sont effondrés, passant de 82 cents la livre au niveau de 40 cents environ la livre en 2005-2006. Cet effondrement est

¹⁴⁵ Orsenna Eric: Voyages au pays du coton, petits précis de mondialisation, fayard, 2006.

¹⁴⁶ http://www.cndp.fr/crdp-rouen/images/stories/le-havre/pdf/afrique/conf_coton.pdf

principalement dû aux Etats-Unis, à l'Union Européenne et à la Chine qui subventionnent leurs producteurs de coton. Leur part dans la production mondiale représente 20% à 35% sur le marché mondial (hors marché domestique). Aussi, la production des Etats-Unis, en plus du Farm Bill 2002 et 2008¹⁴⁷, bénéficie de subventions à hauteur de 4,5 milliards de \$ US soit environ 52 cents la livre de coton selon les chiffres du Comité Consultatif International du Coton¹⁴⁸.

A) Les subventions américaines en faveur du coton

Elles sont de loin les plus importantes et les plus déstabilisatrices du marché. Dès les années 1930, des mesures de soutien au marché intérieur ont été mises en place, sous la forme d'un système d'avances qui permettait d'échelonner la vente du coton au cours de la campagne de commercialisation. Les lois agricoles (les *Farm Bills*) de 1990, 1996, 2002, 2008 sont aujourd'hui à la base des mesures de soutien actuelles, très compliquées mais, en gros, de deux types¹⁴⁹ :

- Il existe des **subventions aux producteurs, accordées sous la forme de prêts** à la commercialisation, des paiements garantis découplés de la production et du prix en vigueur (fondés sur des paiements historiquement jugés normaux), des indemnités face aux calamités (ou soutiens contra-cycliques) pour couvrir les pertes économiques consécutives à la baisse des cours ou à la baisse de la production, et un programme d'aide à la compétitivité.

- **Les subventions aux industries de transformation et aux exportations**, comprennent d'abord le volet dit « step 2 » (étape n° 2) du programme d'aide à la compétitivité, qui accorde des aides aux exportateurs et aux utilisateurs des filatures américaines pour compenser l'achat du coton américain à un prix supérieur à celui du marché, suivi d'un programme de garantie des crédits à l'exportation, en vue de soutenir les exportations de coton américain en offrant des conditions favorables aux pays importateurs.

De 1991 à 2003, les seules subventions aux *producteurs* de coton se sont élevées, en moyenne à 1,76 milliard de dollars par an, soit l'équivalent annuel de 21 cents par livre de coton-fibre. Ajouté au prix moyen du marché, qui a été de 57 cents, cela donne une rémunération moyenne par livre de coton-fibre de 78 cents par an pour la période de référence. En somme, grâce à ce système de subventions, **le producteur de coton américain** perçoit environ **2 fois** ce que perçoit **le producteur africain** par kilo de coton-graine produit.

D'après Louis GOREUX « Les subventions cotonnières américaines contribuent à déprimer le cours du coton sur le marché mondial et causent un préjudice aux exportateurs de coton » ; elles seraient aussi, responsables d'une baisse de 11,6% du cours mondial du coton¹⁵⁰. Ces subventions sont d'autant plus inéquitables qu'elles profitent surtout aux plus « gros » des 25 000 producteurs américains de coton – les coûts de production diminuant avec la taille de l'exploitation –, c'est-à-dire à ceux qui n'en ont pas le plus besoin (il convient de

¹⁴⁷ <http://www.usda.gov/wps/portal/usda/farmbill2008?navid=FARMBILL2008>

¹⁴⁸ <http://www.coton-acp.org/fr/partner/comite-consultatif-international-du-coton-ccic-international-cotton-advisory-committee-icac>

¹⁴⁹ Hazard Eric: le livre blanc sur le coton Dakar, ENDA, 2005

¹⁵⁰ Citation de GOREUX L. en 2005, dans *Le livre blanc sur le coton* réalisé par l'ONG ENDA – Tiers-Monde

rappeler que 255 exploitations ont plus de 1 200 ha). Grâce à la rente perçue, les « grosses » exploitations peuvent par ailleurs plus facilement racheter les plus petites. C'est ce qu'elles font : en 1949, il y avait 1 100 000 exploitations cotonnières aux États-Unis, en 2002 il n'y en a plus que 25 000.

B) Les subventions européennes en faveur de ses producteurs de coton

Deux pays en sont bénéficiaires : la Grèce, qui a intégré l'Union Européenne en 1981 et l'Espagne, qui l'a intégrée en 1986. Un prix « rémunérateur », dit « prix d'objectif » est fixé par l'Union Européenne, à hauteur d'une quantité de production garantie (un « quota »), au-delà de laquelle c'est le prix du marché mondial qui rémunère le producteur. Il faut savoir que la quantité produite dépasse en moyenne de 35% la quantité garantie. En 2001, le prix « d'objectif » était de 1,063 euro par kilo de coton-graine, soit l'équivalent de 700 francs CFA, c'est-à-dire trois fois et demi le prix reçu par les producteurs africains. Il s'agit du prix le plus élevé au monde.¹⁵¹ Au cours des 13 années qui ont suivi l'adhésion de la Grèce à l'Union Européenne, les surfaces plantées en coton y ont triplé. Pour l'Espagne, la hausse de la production a été plus modérée.

En avril 2004, la Commission européenne a pris toutefois une mesure de découplage des subventions à hauteur de 65% de la production de coton de l'espace communautaire, 35% de la production seulement continue donc encore à bénéficier de soutiens « liés ».

C) Le soutien de la Chine en faveur de ses producteurs de coton

Les mesures de soutien appliquées par la Chine sont de deux ordres¹⁵². Il existe des mesures d'incitation à la production (par la fixation par le gouvernement de prix du coton élevés, donc attractifs pour les producteurs et les aides à l'acquisition des engrais et des insecticides) et le remboursement de la TVA aux entreprises textiles exportatrices...

D'après Louis Goreux, les subventions américaines et européennes additionnées seraient responsables d'une baisse du cours mondial du coton de 15%, ce qui représenterait, pour les filières cotonnières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre de la zone CFA, un manque à gagner de 250 millions de dollars par an. Une augmentation de 15% du cours mondial se traduirait, quant à elle, par une augmentation du revenu net des producteurs de la même zone voisine de 30% (tous les coûts de production n'étant pas affectés par le cours mondial). Cela concerne au total 10 millions d'Africains, dont la pauvreté pourrait être réduite... L'importance de ces subventions fait que les mécanismes du marché ne jouent plus, ce qui provoque la baisse voire la faiblesse du prix du coton, avec pour conséquence l'abandon ou l'élimination du

¹⁵¹http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/50/52/72/PDF/These_F._TRAORE.pdf

¹⁵² Gérald Estur, « Ombres chinoises, le marché cotonnier sous influence », *Coton et développement*, n° 16, décembre 1995 :

marché par les producteurs ouest africains a priori plus efficaces mais non bénéficiaires de subvention.¹⁵³

II.2) Le non respect des mécanismes et des règles du marché

En se référant à la doctrine libérale et à la théorie ricardienne des avantages comparatifs identifiés par l'indicateur de *Balassa* (en vue de mettre en évidence les avantages comparatifs révélés), il ressort avec force que la production du coton américain n'est pas rentable et qu'elle doit être arrêtée. En fait, il faut dépenser plus de 90 cents (40 cents environ de prix d'achat de coton sur le marché et 52 cents de subvention) pour produire une livre de coton américain, pendant la période 2005-2010, le prix le plus élevé a atteint 85 cents, soit dans le meilleur des cas une perte nette de 8 cents sans l'intervention de l'Etat¹⁵⁴. Ainsi, l'abandon de la culture du coton par les producteurs américains, selon la théorie de Ricardo, aura des effets positifs simultanément sur l'économie des Etats Unis et sur les pays africains producteurs de coton. Tandis qu'aux Etats Unis de grands moyens de production et l'argent des contribuables sont inutilement affectés à la production du coton, ceux-ci pourraient être orientés utilement vers les activités dans la production desquelles, le pays occupe une place de choix : microprocesseurs de haut de gamme, avions de combat, logiciels informatiques, superproductions hollywoodiennes etc. Ainsi, avec l'abandon de cette production excédentaire de coton, les prix sur le marché pourraient s'apprécier afin d'offrir aux producteurs ouest africains une juste rémunération de leur production. Cependant, les Américains, pour d'évidentes raisons électorales, refusent cette logique économique, qui est pourtant la seule justification possible à la « mondialisation ».

III) Une OMC qui a du mal à faire respecter les règles d'une concurrence loyale entre les pays producteurs de coton

Face à des pratiques aussi inéquitables et aussi préjudiciables aux paysans producteurs de coton des pays les plus pauvres, que fait donc une institution internationale telle que l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), officiellement en charge de la régulation des relations commerciales à l'échelle mondiale ? L'OMC est née en 1995, héritière du GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), regroupe aujourd'hui 153 pays du monde.¹⁵⁵ Lors de la 4ème Conférence ministérielle qu'elle a tenue à Doha (au Qatar), elle a lancé un programme de négociations commerciales (en principe sur 3 ans), appelé le « cycle de Doha pour le développement », avec précisément pour objectif « d'élaborer un système commercial équitable et axé sur le marché ». Deux autres conférences ministérielles se sont tenues depuis, pour faire le point sur ces négociations : la 5ème

¹⁵³ « Le Roi Coton : Soumettre ou se soumettre ? Économie politique du coton américain et perspectives pour une réforme favorable au développement », in *Le livre blanc sur le coton*, sous la direction de Éric Hazard, Dakar, ENDA, 2005

¹⁵⁴ http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/50/52/72/PDF/These_F._TRAORE.pdf

¹⁵⁵ www.wto.org

Conférence, à Cancun (au Mexique) en 2003 et la 6ème à Hong-Kong (en Chine) en 2005. Les négociations ont été houleuses, car l'OMC est accusée de ne faire respecter la « libéralisation des échanges » à l'échelle mondiale¹⁵⁶, que lorsque les pays développés y ont intérêt, notamment dans le domaine agricole.

En substance, on peut conclure partiellement que l'accroissement de la production de coton dans le monde est due au mauvais fonctionnement de l'économie de marché, mais aussi à l'augmentation du volume des intrants et des surfaces emblavées, à l'application des techniques culturales moderne entraînant des rendements élevés des champs de coton, à la fin de l'Arrangement Multifibre (AMF) en 2005 avec la suppression des quotas des textiles à l'importation des produits textiles et des vêtements dans les pays développés (USA et UE) et à l'adhésion de la Chine à l'OMC en 2001. Le non respect des règles de la mondialisation par la spécialisation des pays ou groupe de pays dans la fabrication des biens ou services pour lesquels ils possèdent des avantages comparatifs, est une raison essentielle à l'existence larvée d'une guerre économique autour du produit coton.

Cela laisse évidemment présager farouches et d'interminables discussions autour de ce dossier coton qui a occupé, dès l'origine, une place de choix dans les cycles de négociation entamées à Doha le 13 Novembre 2001.¹⁵⁷

CHAPITRE IV : LES DISCUSSIONS

Plusieurs conférences et négociations s'étaient déjà tenues depuis la création le 1^{er} janvier 1995 de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) : Singapour en 1996, Genève en 1998, Seattle en 1999, Doha en 2001. Le 10 septembre 2003, s'ouvrait à Cancun (Mexique), la cinquième conférence de l'OMC avec 2.500 délégués, avec, à l'ordre du jour l'agriculture, le commerce des services financiers, le tourisme, l'éducation, les transports, la santé, la culture etc.¹⁵⁸ De manière générale, toutes ces discussions firent ressortir des intérêts divergents et des positions souvent « inconciliables », particulièrement sur les questions agricoles. 70 % des pays en développement, membres de l'OMC,¹⁵⁹ vivent de l'agriculture et 16 millions de personnes en Afrique de l'Ouest (dont 3 à 4 millions pour le Mali) vivent de la seule culture de rente, notamment du coton dont 95% de la production est exclusivement destinés à l'exportation. Il est intéressant d'analyser les négociations et décisions de l'OMC sur le dossier coton et ses répercussions sur les pays producteurs (Section I), les études scientifiques et les points de vue des économistes et chercheurs (section II) et, enfin, les positions, des associations et organisations sous-régionales, professionnelles et non gouvernementales (Section III).

¹⁵⁶ http://www.cndp.fr/crdp-rouen/images/stories/le-havre/pdf/afrique/conf_coton.pdf

¹⁵⁷ http://fr.wikipedia.org/wiki/Cycle_de_Doha

¹⁵⁸ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/d000117-l-organisation-mondiale-du-commerce-omc/les-grandes-conferences-de-l-omc>

¹⁵⁹ L'OMC comprend 159 membres au 2 mars 2013, portés à 160 au 02 avril 2003, http://www.wto.org/french/thewto_f/whatis_f/tif_f/org6_f.htm

SECTION I : LES NEGOCIATIONS ET DECISIONS DE L'OMC

Sur le dossier coton, plusieurs négociations avaient eu lieu de Doha à Hong-Kong, en passant par Cancun. Il en avait résulté plusieurs décisions soit bilatérales ou multilatérales, faisant souvent l'objet de fortes contestations et qualifiées tantôt « d'injustes » tantôt « d'insuffisantes ». Parmi, celles-ci, on peut citer en premier lieu, la plainte du Brésil contre les Etats-Unis, puis l'Initiative sectorielle africaine et les négociations à la conférence de Cancun et enfin les insuffisances de la conférence de Hong-Kong.

I) La plainte du Brésil contre les Etats-Unis:

En septembre 2002, le Brésil a déposé une demande de consultation sur les subventions au coton versées aux producteurs américains, première étape dans le système de règlement des différends de l'OMC, vers le dépôt d'une plainte formelle. Le 21 mars 2005, au terme d'un long et difficile processus, les rapports établis par le Groupe spécial¹⁶⁰ et l'organe d'appel de l'OMC¹⁶¹ furent adoptés par les membres de l'organisation, confirmant ainsi l'illégalité des subventions américaines au coton ; c'était la première fois qu'un tribunal international démontre que les subventions agricoles des pays développés ont un impact négatif sur les producteurs des pays en développement. Quels sont les fondements de la plainte, les subventions mises en cause et les résultats obtenus.

I.1) Les fondements de la plainte

Si dès le départ, plusieurs arguments militent en faveur de la plainte brésilienne, toutefois, trois arguments majeurs sont à retenir :

- En premier lieu, le Brésil remet en cause la mise en œuvre par les Etats-Unis de l'Accord du Cycle d'Uruguay, signé en 1994. Autrement dit, le Brésil considérait comme non-conforme la notification des différents programmes de subvention américains, en tenant compte du système de classification en vigueur au titre de l'accord sur l'agriculture. Selon les arguments brésiliens, les Etats-Unis n'avaient pas respecté leurs engagements et certains programmes de soutien à la production de coton devaient être considérés comme des subventions à l'exportation, lesquelles sont prohibées. Brasilia estimait que les subventions américaines aux producteurs de coton avaient atteint 12 milliards de dollars entre 1999 et 2002, alors que la valeur des récoltes a été de 13,9 milliards de dollars pendant la même période soit un taux de subvention moyen de 89,5%.¹⁶²

¹⁶⁰ http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/disp_settlement_cbt_f/c3s3p1_f.htm

¹⁶¹ http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/appellate_body_f.htm

¹⁶² http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:http://www.alternatives-economiques.fr/subventions---victoire-du-sud-dans-la-guerre-du-coton_fr_art_181_20115.html&strip=1

- Deuxièmement, la plainte brésilienne défendait le fait que les subventions américaines au coton créent un préjudice sérieux pour les autres producteurs de coton « en empêchant une hausse des prix mondiaux dans une mesure notable », comme stipulé par l'article 6.3 de l'Accord sur les Subventions¹⁶³. En isolant complètement les producteurs américains des signaux du marché et en leur permettant d'augmenter artificiellement leurs niveaux de production et d'exportation, les subventions américaines avaient aussi pour conséquence de pousser les prix mondiaux vers une tendance baissière. Néanmoins, le Groupe spécial avant de juger de la pertinence économique ou du préjudice sérieux de la plainte brésilienne, devait tout d'abord examiner si celle-ci entrait dans le cadre du test de la « Clause de paix ». ¹⁶⁴

- L'article 13 de l'Accord sur l'Agriculture, connu sous le nom de « Clause de paix » ou de modération, est une disposition qui protège la plupart des subventions agricoles contre des plaintes aux fins de l'Accord sur les Subventions et les mesures compensatoires pour une période de neuf ans (l'échéance de la clause de paix étant fixée au 31 décembre 2003). Lorsque la période de validité de la clause est échue, la partie plaignante doit démontrer que les montants des subventions mises en cause sont supérieurs à ceux observés durant l'année de référence (1992). Dans le cas du coton, le Groupe spécial de l'OMC a observé que les niveaux de Subventions observés pendant quatre années consécutives (de 1999 à 2002) dépassaient ceux de 1992 et que la plainte brésilienne était par conséquent recevable.

I.2) Les subventions mises en cause

Etant donné que la plainte brésilienne était jugée fondée, il était dès lors possible de considérer la substance des arguments du Brésil sur le préjudice sérieux. Cette réclamation du Brésil concernait l'impact des subventions américaines sur les échanges internationaux. En d'autres termes, il fallait démontrer le lien entre la baisse des cours du coton et les subventions américaines. Selon les documents soumis par le Brésil, les subventions américaines au coton rehaussent artificiellement le niveau de production du coton aux Etats-Unis et stimulent artificiellement les exportations. Par extension, elles mènent à une réduction des prix mondiaux et à une perte de parts de marché pour les autres producteurs. Entre 1998 et 2003, la part des Etats-Unis dans les exportations mondiales de coton est passée de 17% à 42%. Toutefois, il est à noter que, cette réussite commerciale découle davantage de la générosité du gouvernement que de la compétitivité des producteurs locaux. En effet, en sus des subventions à l'exportation mises en exergue ci-dessus, les producteurs américains ont également accès à toute une série de programmes de soutien interne, notamment :

- Les prêts à la commercialisation :

¹⁶³ http://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/24-scm.pdf

¹⁶⁴ <http://www.elcorreo.eu.org/Fin-de-la-Clause-de-Paix-a-l-OMC>

- Les paiements anticycliques, versés sur la base d'un prix indicatif de 0.52 USD par livre. Ces versements permettent de maintenir les niveaux de production indépendamment du niveau des prix mondiaux.
- Enfin, le gouvernement américain propose également aux producteurs de coton des programmes d'assurance subventionnés (contre les mauvaises conditions climatiques, les maladies ou la baisse des prix).

Le Groupe spécial de l'OMC, confirmé par l'Organe d'appel, n'a mis en évidence que les trois programmes évoqués ci-dessus, les paiements anticycliques et les prêts à la commercialisation représentant un total de 2,6 milliards USD en 2002-2003, causant un préjudice sérieux aux autres pays exportateurs de coton en « empêchant une hausse des prix mondiaux dans une mesure notable ». Cependant, ni le Groupe spécial, ni l'Organe d'appel n'ont fixé de date de mise en œuvre précise pour l'élimination des effets défavorables de ces subventions. Toutefois, l'article 7.9 de l'Accord sur les subventions stipule que la partie concernée dispose d'un délai de six mois à compter de la date à laquelle l'ORD adopte le rapport de l'Organe d'appel, pour prendre les mesures appropriées pour éliminer les effets défavorables des subventions ou les éliminer. L'ORD ayant adopté les rapports du Groupe spécial et de l'Organe d'appel sur les subventions des Etats Unis concernant le coton le 21 mars 2005, les Etats Unis devaient donc prendre les mesures nécessaires avant le 21 septembre 2005.

De manière plus générale, les programmes de garantie de crédit à l'exportation concernant le coton et la plupart des autres produits agricoles (riz, maïs, soja...) furent contestés par le Brésil dans le cadre de la plainte sur le coton. En 2002-2003, 415 millions USD avaient été versés au titre du programme « Step 2 ». Le Groupe spécial a démontré que ce programme devait être considéré comme une subvention à l'exportation.¹⁶⁵ Les Etats Unis n'ayant pas réservé le droit d'utiliser des subventions à l'exportation sur le coton dans le cadre de leurs engagements relatifs à l'Accord sur l'Agriculture, le Groupe spécial a constaté que ces programmes étaient des subventions prohibées au titre de l'Accord sur les Subventions et devaient par conséquent être éliminés. Conformément à l'article 4.7 de l'Accord sur les subventions, la date limite de mise en œuvre fixée par le Groupe spécial et confirmé par l'organe d'appel, était fixée au 1^{er} juillet 2005.

La plainte brésilienne remettait également en cause les versements directs. Ceux-ci étaient versés aux producteurs sur la base des superficies et rendements historiques observés entre 1998 et 2001. Ils représentaient environ 0,06 USD par livre de coton soit un total de 617 millions USD en 2002-2003. Les règles actuelles de l'OMC ne restreignent pas la capacité des membres de l'OMC à recourir aux subventions ayant des effets de distorsion minimale sur les échanges, par exemple pour financer la recherche agricole ou la préservation de l'environnement. De tels paiements, non soumis à des engagements de réduction, sont notifiés à l'OMC par les pays membres comme faisant partie de la « catégorie verte ». Le Groupe spécial de l'OMC a cependant reconnu que ces versements directs ne respectaient pas l'ensemble des critères de la catégorie verte, et plus particulièrement les

¹⁶⁵ http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/cases_f/ds267_f.htm

paragraphe 6(a) et 6(b) de l'annexe 2 de l'Accord sur l'Agriculture¹⁶⁶. Il existe en effet des dispositions qui limitent la tolérance touchant les cultures concernées par cette règle, notamment l'interdiction de cultiver des fruits, des légumes et du riz sauvage sur les terres qui bénéficient de tels paiements. Cette décision du Groupe spécial a eu deux implications importantes. D'abord, les Etats Unis devaient reclasser ces programmes dans la « catégorie ambre »¹⁶⁷ et risquaient ainsi de dépasser le plafond autorisé au titre de cette catégorie. Ensuite, les limites du statut de Tierce partie et la mise en œuvre de la décision étaient engagées. Une fois le principe de l'illégalité des subventions américaines sur le coton reconnu, il restait à déterminer quel serait l'impact d'une élimination de ces programmes.

Les estimations présentées par le Brésil devant le Groupe spécial¹⁶⁸ ont souligné qu'en l'absence de subventions sur la période 1999-2002, la production de coton américaine aurait été en moyenne moins élevée d'environ 29% tandis que les exportations auraient également diminué de 41%. De plus, sur la même période, les prix mondiaux du coton auraient été en moyenne plus élevés d'environ 12,6%. Le Brésil a estimé alors avoir subi des pertes d'environ 478 millions de dollars en raison des subventions américaines sur la période 1999-2002. De même, l'élimination des subventions américaines sur le coton sur la période 2003-2007 permettrait une hausse des prix mondiaux d'environ 10,8%. Cette même étude démontre que les programmes qui ont le plus d'impact sur les prix mondiaux sont le « step 2 », les prêts à la commercialisation et les paiements anticycliques. Sur cette même période, les exportations américaines chuteraient d'environ 44%, créant ainsi de nouvelles opportunités en termes de parts de marché pour les producteurs des pays en développement, et donc pour les pays africains.¹⁶⁹

Conformément aux dates fixées par le Groupe spécial et confirmées par l'organe d'appel pour l'élimination des subventions prohibées, l'Administration Bush a été conduite à engager une réforme administrative des programmes de garantie de crédit à l'exportation le 30 juin 2005. Celle-ci était, toutefois, jugée insuffisante en ce qui concerne ces programmes de garantie et elle restait silencieuse sur le programme «Step2» qui aurait également dû être éliminé à cette date. Le 5 juillet 2005, les autorités américaines finalement présentèrent une seconde proposition permettant aux Etats-Unis de respecter la décision de l'ORD sur les subventions prohibées, en proposant notamment une élimination du programme «Step 2».

Devant l'incapacité du gouvernement américain à éliminer ses programmes prohibés au 1^{er} juillet 2005, le Brésil a logiquement demandé l'autorisation de prendre des mesures de rétorsion à l'égard des Etats-Unis lors de la réunion de l'ORD du 15 juillet 2005. Toutefois, reconnaissant, que l'Administration américaine avait effectué un premier pas en transmettant une proposition de réforme au Congrès, le Brésil a signé un accord bilatéral avec les USA au terme duquel la procédure d'arbitrage a été suspendue afin de donner un délai aux Etats-Unis pour

¹⁶⁶ http://www.wto.org/french/docs_f/legal_f/14-ag.pdf

¹⁶⁷ http://www.hubrural.org/IMG/pdf/ictsd_notes_sur_modalites.pdf

¹⁶⁸ http://www.memoireonline.com/08/07/566/m_impact-subventions-exportation-produits-agricoles-croissance-pvd9.html

¹⁶⁹ http://www.globaleducation.ch/francaisP/Une_journee_en_mondialisation/habillement_3.html

mener à terme le processus législatif relatif à l'élimination des subventions prohibées. Il est important de noter que cette procédure bilatérale permettait au Brésil de préserver l'ensemble de ses droits, de prendre les mesures appropriées en cas de mise œuvre non satisfaisante. Le Brésil a également rappelé, lors de la réunion de l'ORD du 15 juillet 2005, que cet accord bilatéral ne s'appliquait qu'aux subventions prohibées, et ne dispensait donc pas les Etats-Unis de prendre des mesures nécessaires sur les programmes de subventions causant un préjudice sérieux d'ici au 21 septembre de la même année.

I.3) Le succès de la plainte brésilienne

L'OMC a autorisé le Brésil à réclamer des dédommagements aux Etats Unis concernant les subventions accordées par Washington à ses producteurs de coton, mais leur montant exact devait encore être calculé. Le Brésil estimait notamment qu'il pourra réclamer jusqu'à 800 millions de dollars pour l'année 2009, selon l'ambassadeur du Brésil auprès de l'OMC, Roberto AZEVEDO¹⁷⁰ au cours d'une rencontre avec presse après la publication de la décision arbitrale. Le montant des sanctions devait être calculé selon une formule mathématique complexe mise au point par les arbitres de l'OMC. Pour l'année 2006, le Brésil recevra des indemnités de l'ordre de 300 millions de dollars se décomposant en deux parties: l'une de 147,4 millions de dollars de sanctions pour avoir violé les règles du commerce international en accordant les subventions à ses producteurs et, l'autre, 147,3 millions de dollars sujette à révision pour compenser la baisse des prix mondiaux du coton induite par ces aides.¹⁷¹

Le Brésil juge regrettable que les Etats Unis ne se soient pas encore pliés aux décisions du système de commerce multilatéral en dépit de la condamnation à plusieurs reprises des subventions américaines. Pour le Brésil l'attitude de l'Administration américaine est une source d'inquiétude alors que l'OMC tente de relancer les négociations du cycle de Doha pour libéraliser les échanges mondiaux. Le 2 mars 2009, le Brésil a réclamé une indemnité à hauteur de 2,5 milliards de dollars pour le préjudice causé à ses producteurs», une partie des sanctions financières devant être prélevées sur les marchandises et l'autre partie sur les secteurs de la propriété intellectuelle et des services.¹⁷² La demande d'indemnités du Brésil faisait suite à la condamnation en appel le 2 juin 2008 des subventions américaines sur le coton, considérées comme déloyales par Brasilia et reconnues comme telles par l'OMC. Selon un communiqué de la porte parole du représentant du commerce américain, Ron KIRK, les Etats-Unis ont déclaré être déçus de cet état de fait, mais contents que les arbitres aient accordé au Brésil des mesures de rétorsions d'un montant bien inférieur à ce que ce dernier demandait.

¹⁷⁰ Ancien Représentant du Brésil au sein de l'OMC récemment nommé à la tête de cette institution comme Directeur Général entré en fonction le 1^{er} /09/2013

¹⁷¹ <http://french.cri.cn/621/2013/08/09/304s336301.htm>

¹⁷² http://webcache.googleusercontent.com/search?q=cache:http://www.alternatives-economiques.fr/subventions---victoire-du-sud-dans-la-guerre-du-coton_fr_art_181_20115.html&strip=1

En juin 2011, la Chambre des représentants américaine vota pour mettre un terme aux paiements américains en faveur du Brazil Cotton Institute (Institut Brésilien du Coton). Ces paiements, de 147,3 millions de \$ US par an, faisaient partie de l'accord qui a suspendu temporairement le litige ci-dessus évoqué, évitant ainsi l'imposition de contre-mesures autorisées par l'OMC qui auraient visé 830 millions de dollars US d'exportations américaines vers le Brésil. Les représentants démocrates ont affirmé que « soutenir l'industrie du coton du Brésil avec l'argent du contribuable est excessif et inutile ». Ce qui, selon le Ministre Brésilien de l'extérieur affirmant que « la suspension finale au Fonds du coton constituait la violation d'un accord bilatéral »¹⁷³

Ce cas de règlement de différend au sein de l'OMC spécifiquement lié au coton était unique. C'était aussi la première fois, dans le cadre de l'OMC qu'un pays en développement s'attaquait à un programme de subventions aux producteurs d'un pays membre de l'OCDE.¹⁷⁴ Elle a aussi permis à certains Etats africains producteurs de coton de se porter en tierce partie dans le différend Brésil/Etats-Unis et par la suite, de mettre en place une initiative sectorielle appelée C4 .

II. L'Initiative sectorielle africaine et les négociations à la Conférence de Cancun

En réservant une fin de recevoir à la plainte du Brésil, les membres de l'OMC valident sur le plan légal l'argumentaire de l'Initiative sectorielle sur le coton soumis en juin 2003 par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad.

II.1) L'initiative sectorielle africaine

Elle s'articule principalement autour de trois points : les acteurs à l'origine de l'initiative, les stratégies utilisées par ces acteurs et les doléances présentées par eux.

II.1.1. Les acteurs à l'origine de l'initiative coton

A ce niveau, il y a lieu de faire une distinction entre les acteurs étatiques et les acteurs non étatiques.

A) Les acteurs étatiques

Face aux pratiques déloyales des grands pays cotonniers, les Autorités de la Région ont lancé des actions revendicatives, notamment auprès de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC). Ainsi, les gouvernements du Mali, du Burkina Faso, du Bénin et du Tchad ont décidé de soutenir la plainte déposée par le Brésil auprès de l'OMC contre les subventions accordées par les grands pays en faveur de leurs producteurs de coton. En outre, en juin 2003, le Président du Burkina Faso a plaidé

¹⁷³ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Produits-de-base/Coton/Le-litige-Etats-Unis-Bresil-sur-le-coton-pourrait-retourner-a-l-OMC>

¹⁷⁴ http://fr.wikipedia.org/wiki/Organisation_de_coop%C3%A9ration_et_de_d%C3%A9veloppement_%C3%A9conomiques

devant les instances de l'OMC contre la politique de subventions des grands pays et pour l'obtention de compensation en faveur des producteurs africains. Il faut noter que l'engagement des gouvernements africains est le résultat d'une pression croissante et médiatisée des producteurs de coton, accompagnés par les ONG qui ont su utiliser les scènes sous-régionales africaines et leurs réseaux de communication pour amplifier leurs messages.

B) Les acteurs non étatiques

Les acteurs non étatiques, face aux difficultés accrues provoquées par les subventions auxquelles doit faire face la filière cotonnière africaine, vont s'organiser en tant qu'ONG (Organisations Non Gouvernementales ou associations, dans les régions, les secteurs professionnels ou même auprès d'organismes privés internationaux préoccupés par les questions de développement économique. Parmi ces acteurs, il est possible de citer entre autres, l'A.C.A.¹⁷⁵, l'APROCA (Association des Producteurs de coton africain), le CIRAD (recherche agronomique pour le développement), OXFAM ou MAX HAVELLAR. Les stratégies utilisées par les pays de l'initiative coton sont d'ordre régional ou international. Face à la chute des cours internationaux, dès septembre 2001, les producteurs ouest-africains se sont mobilisés pour alerter l'opinion publique internationale, suivis en cela par des ONG sous-régionales et des sociétés cotonnières africaines. Un immense travail de concertation, mais aussi de plaidoyer et de lobbying, a été entamé auprès des autorités nationales et sous-régionales de l'espace AOC¹⁷⁶. C'est ainsi, que lors de leurs concertations sont nées plusieurs associations de cotonculteurs africains, comme l'A.C.A et l'APROCA.

L'A.C.A a pour mission d'organiser et de défendre les filières cotonnières africaines, menacées par les pratiques commerciales anticoncurrentielles. Depuis 2002, elle a utilisé toutes les tribunes au plan national, régional et international pour plaider, par le lobbying notamment, en faveur des filières cotonnières africaines, notamment à l'OMC. L'APROCA quant à elle, est l'association des producteurs de coton africains. Face à la crise de la filière coton qui affecte plus de 16 millions de personnes en Afrique de l'Ouest et du Centre, des producteurs de coton de six pays d'Afrique (Burkina Faso, Togo, Mali, Bénin, Cameroun et Sénégal) se sont réunis les 21 et 22 décembre 2004 pour analyser la crise qui touche la filière coton et définir des stratégies de mobilisation, de positionnement et d'actions leur permettant de défendre leurs intérêts. Cette rencontre des producteurs avait pour but d'échanger sur la situation internationale afin de centrer la problématique du coton dans un contexte global, puis d'analyser la situation de crise telle que vécue par chaque pays. Elle a abouti à la naissance de l'APROCA. C'est ainsi que grâce à leur capacité de regroupement, ces associations ont pu exercer une pression respectivement au niveau régional qu'international.

¹⁷⁵ Créée en 2002, l'ACA (l'association cotonnière africaine créée le 19 septembre 2002 à Cotonou au Bénin) est née de la volonté des professionnels, appartenant à la diaspora, de mettre en œuvre le développement économique de l'Afrique, en favorisant le développement du secteur privé et la réalisation d'actions concrètes en direction de l'Afrique.

¹⁷⁶ www.screnus-po.org/projets_collectif/revendications_sud/coton_afr.htm

C) Les stratégies d'alliances au niveau international sont menées par les Etats et les acteurs non étatiques.

En réservant une fin de recevoir à la plainte du Brésil, les membres de l'OMC ont validé sur le plan légal l'argumentaire de l'Initiative sectorielle sur le coton soumis juin 2003 par le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad. Ces quatre pays, avant de déposer auprès de l'OMC leurs doléances sur le dossier coton, se sont d'abord joints à la plainte brésilienne avec le statut de Tierce partie. Si la décision du Bénin et du Tchad de participer à la plainte brésilienne est à remettre dans le contexte plus large de leur stratégie sur le coton, elle illustre également les limites du système de règlement des différends de l'OMC dans sa forme actuelle. En effet, si la question d'une participation africaine aux côtés du Brésil en tant que partie plaignante s'est effectivement posée en 2002, les obstacles techniques, financiers et surtout politiques inhérents à la participation à un tel processus juridique ont clairement agi comme des barrières à l'engagement des pays d'Afrique et du Centre. Alors que l'ORD en est à sa dixième année d'existence en 2005, et qu'il est régulièrement célébré comme une avancée majeure pour le système commercial multilatéral, il reste important de rappeler qu'aucun PMA (Pays Moins Avancé) n'a encore pris part à une plainte en tant que tierce partie, puisque l'on observe une unique participation entre 1995 et 2003. Si ces statistiques interrogent et remettent en cause le système de règlement des différends dans sa forme actuelle, elles soulignent également l'importance de la participation du Bénin et du Tchad en tant que Tierce partie dans le cas de la plainte brésilienne. La participation des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre à la plainte sur le coton était essentielle pour permettre au Groupe spécial de considérer l'impact des subventions américaines au coton au delà du Brésil. Le *'Mémoire d'Accord sur les Règles et Procédures Régissant le Règlement des Différends'*¹⁷⁷ définit, dans son article 10, le statut de Tierce partie. Il y est stipulé que « Tout Membre qui aura un intérêt substantiel dans une affaire portée devant un Groupe spécial [...] aura la possibilité de se faire entendre par ce Groupe spécial et de lui présenter des communications écrites. Ces communications seront également remises aux parties et il en sera fait état dans les rapports du Groupe spécial ». Le Groupe spécial et l'Organe d'appel de l'OMC ont ainsi entendu les éléments de preuve fournis par le Bénin et le Tchad à propos de l'incidence sur leurs ventes de coton des subventions américaines. Ces éléments de preuve ont relayé les arguments fournis par le Brésil et souligné le fait que l'impact négatif des subventions au coton ne s'arrêtait pas à ce seul pays. Les communications du Bénin et du Tchad auprès du Groupe spécial ont ainsi permis de mettre en évidence certains points essentiels, d'ailleurs repris dans l'initiative sectorielle sur le coton. Ces deux pays ont rappelé l'importance du coton pour leur économie (75% des exportations du Bénin et 25% de celles du Tchad), avant de présenter diverses études mettant en évidence les difficultés rencontrées par les producteurs africains du fait des subventions américaines au coton. Le Bénin a également rappelé dans sa communication qu'il ne cherchait pas à obtenir un traitement spécial et différencié dans le cadre du présent différend. Il demandait

¹⁷⁷ http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/dsu_f.htm

seulement au Groupe spécial de faire en sorte que les « dispositions pertinentes des Accords de l'OMC [...] soient interprétées telles qu'elles ont été négociées ».¹⁷⁸

Si cette participation à la plainte brésilienne est importante au point de mettre en évidence des éléments de preuve au Groupe spécial, le statut ne procure néanmoins pas les mêmes droits qu'à la partie plaignante. Ainsi, dans l'éventualité où la décision adoptée par l'ORD ne serait pas appliquée, l'imposition de mesures de rétorsion n'est pas une possibilité offerte aux tierces parties. Ceci souligne les limites de ce statut et montre que les pays africains sont dès lors dépendants d'une mise en œuvre de bonne foi de la décision de l'ORD de la part des Etats Unis, ou à défaut des pressions politiques que peut exercer le Brésil à travers l'imposition de mesures de rétorsion pour pousser les Etats Unis à retirer leurs programmes illégaux. Si le Brésil a estimé avoir subi des pertes d'environ 478 millions en raison des subventions américaines sur la période 1999-2002, les pays d'Afrique producteurs de coton restent les plus durement touchés. En Afrique de l'Ouest uniquement, 16 millions de personnes dépendent du coton pour leur subsistance. OXFAM a ainsi estimé que l'Afrique dans son ensemble perdait plus de 400 millions USD par an en raison des distorsions sur le marché du coton.¹⁷⁹

Durant la période menant à la conférence ministérielle de Cancun, une série de manifestations de soutien à l'initiative sectorielle a été entreprise tant par les administrations publiques que par les acteurs étatiques. C'est ainsi que les représentants de producteurs ont réussi à tisser un réseau de soutiens associant une expertise diversifiée, articulé à des bureaux genevois spécialisés dans l'accompagnement des pays en développement dans les négociations internationales, les producteurs continuant à exercer la pression via leur association. Ils réussirent également à avoir le soutien de personnalités importantes, notamment le président de la Banque Mondiale et le Commissaire Européen au commerce.

II.1.2. Les doléances des pays africains producteurs de coton (C4)

Il est à rappeler que les deux dernières décennies ont été marquées par des cadres d'expression nouveaux des pays africains, ce que le GATT ni l'OMC n'avaient jamais connu auparavant. Il était très difficile de retrouver des traces d'initiatives africaines aussi bien dans les négociations que dans les procédures contentieuses. En effet, le lien qui a pu être établi entre la baisse du niveau de vie des cotonculteurs sur le continent et les subventions américaines a révélé aux Pays les Moins Avancés (PMA) africains l'existence de l'OMC comme potentiel important de contestation des problèmes créés artificiellement par les pays développés. Les pays les plus pauvres se sont installés au cœur du système commercial, par des revendications offensives en faveur d'une plus grande ouverture des marchés du Nord. Outre la sympathie naturelle qu'elle a suscitée, l'Initiative a connu un succès médiatique fulgurant qui a permis de prendre l'opinion publique internationale comme témoin d'une grande injustice découlant des règles qui régissent les échanges commerciaux internationaux. Cependant, quelle que soit l'importance

¹⁷⁸ http://www.wto.org/french/tratop_f/dispu_f/dsu_f.htm

¹⁷⁹ http://oxfam.qc.ca/sites/oxfam.qc.ca/files/2004-08-08_Dumping.pdf

prise par la communication dans les négociations commerciales internationales, le champ médiatique n'est pas le terrain le plus approprié des pays du Nord, lesquels excluent du marché mondial les producteurs les plus compétitifs au profit de leurs homologues américains ou européens peu compétitifs mais fortement subventionnés. Peu habitués aux cénacles internationaux et aux débats posés par les politiques commerciales inéquitables, les producteurs africains, rejoints par certains industriels, leurs Etats, certaines organisations non gouvernementales et de la société civile, ont porté leur problème de survie au niveau des négociations commerciales internationales.

En avril 2003, quatre pays africains, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad (appelés collectivement les Quatre du coton ou C4) déposaient une proposition de négociation à l'OMC à Genève intitulée « Réduction de la pauvreté : initiative sectorielle sur le coton ». Ladite proposition visait à trouver une solution au problème posé par les politiques de subventions de certains pays du Nord. Cette prise de position a été largement médiatisée et a bénéficié de nombreux soutiens au point de devenir un des sujets phares de la rencontre ministérielle de Cancún. Il s'agissait d'un cas d'école qui atteste de façon précise les méfaits possibles de la mondialisation et des difficultés des pays du sud à en tirer les bénéfices substantiels.

II.2) Les négociations à la conférence ministérielle de Cancún

En avril 2003, les gouvernements, soutenus par les organisations sous-régionales telles que l'UEMOA et la CEDEAO, ont introduit à l'OMC une « initiative sectorielle sur le coton », demandant l'élimination des subventions et des compensations transitoires pour les pays moins avancés affectés. Cette demande apparaissait dans le paragraphe 25 du premier projet de déclaration ministérielle de Cancún. Loin des discours théoriques et des engagements politiques sans lendemain, il revenait donc aux membres de la conférence de le compléter, afin de répondre immédiatement et de façon adéquate à une situation dont l'urgence économique et sociale justifiait le caractère sectoriel de l'initiative. Après une semaine de plaidoyer et de lobbying international, l'initiative fut présentée en séance plénière à Cancún. Dès le premier jour des débats, cette soumission demandait l'application stricte des principes de l'OMC. De la capacité ou non des États membres à trouver des solutions allait donc dépendre la « crédibilité » de l'institution. Parallèlement, ce dossier suscitait de nombreuses déclarations de soutien et de marques de sympathie au point de progressivement s'imposer comme un des symboles de la Conférence. Après que l'Union Européenne et la délégation américaine se soient renvoyé la responsabilité sans offrir de solutions durables et à la suite de différentes concertations, le paragraphe 25 de la déclaration ministérielle, devenu le paragraphe 27¹⁸⁰, était proposé aux différentes délégations. Il sera reçu par les ministres des quatre pays comme une « insulte », rejoints en cela par l'ensemble des personnes qui ont porté ce dossier, à commencer par les producteurs présents à Cancún (UNPCB, FUPRO, producteurs tchadiens)¹⁸¹. Sans rentrer dans

¹⁸⁰ http://fr.wikipedia.org/wiki/Cinqui%C3%A8me_conf%C3%A9rence_minist%C3%A9rielle_de_l'Organisation_mon_diale_du_commerce

¹⁸¹ <http://yameogounblogfr.unblog.fr/2009/06/30/ou-en-est-on-avec-le-dossier-coton-africain/>

les arcanes techniques de l'OMC, ce texte n'était qu'une pâle copie de la proposition américaine. Les pays AOC victimes de la politique de dumping étaient invités à diversifier leur économie, sous l'égide des institutions de Brettons Wood, **celles-là mêmes leur avaient** imposé des options politiques par le biais de la conditionnalité dans les processus d'ajustement de leurs filières cotonnières. La réponse consistait à dire : « Vous avez le coton le plus compétitif au monde..., mais allez plutôt produire la fraise des bois ». Ainsi, outre qu'il ne représentait en rien le résultat d'un éventuel consensus, ce texte ignorait les deux problèmes posés : le rôle de distorsion des subventions et l'urgence de la demande. Les producteurs africains, les sociétés cotonnières et les ONG impliqués dans ce dossier ont organisé une conférence de presse pour dénoncer cette mascarade. Dans le même temps, un groupe réunissant l'Union africaine (UA), le groupe des pays les moins avancées (PMA) et le groupe Afrique, Caraïbes, Pacifique (ACP) présentera une contreproposition. Cette dernière n'aura malheureusement pas le temps d'être réellement discutée, emportée par l'échec de la conférence ministérielle.¹⁸²

En plus des pays africains producteurs de coton, le Brésil, quatrième exportateur mondial, a cherché à imposer son leadership sur les pays du Sud. Il est aussi membre du groupe de Cairns¹⁸³, qui regroupe des pays exportateurs de produits agricoles qui n'accordent ni aides internes ni subventions à l'exportation. Parmi eux, il y a des pays émergents et des pays défenseurs du libre-échange comme l'Afrique du Sud, l'Australie et l'Argentine. D'autres lors de la Conférence de Cancun se sont ajoutés pour former le Groupe des 21¹⁸⁴ et qui débouchera sur la naissance du Groupe des 90, regroupant le Groupe des 21, l'Union Africaine et les pays ACP. Ainsi, une stratégie Sud-Sud se mit progressivement en place avec la création en juillet 2004 à Cotonou d'un sous-comité coton, dont la mission était de régler les principaux différends entre les producteurs africains et les Etats-Unis et, en premier lieu, la suppression des subventions avant la conférence de Hong-Kong (2007). Finalement, les pays africains n'obtinrent à Hongkong rien de plus que des propositions américaines et européennes de réductions progressives des subventions à l'exportation, figurant dans le compromis final, le calendrier devant s'étaler sur 6 ans jusqu'en 2013. Le président du comité de l'agriculture s'est alors interrogé sur la manière de conduire des pourparlers après Hongkong, en vue notamment de l'obtention de « résultats tangibles ». Concernant le dossier coton, la déclaration de Hongkong¹⁸⁵ préconise trois piliers comme suit :

- L'élimination de toutes les formes de subventions à l'exportation pour le coton par les pays développés en 2006, ce que le Congrès américain a approuvé dès février 2006 ;
- Concernant l'accès au marché, le deuxième pilier des négociations indique que « les pays développés accorderont un accès en franchise de droits et sans

¹⁸² <http://yameogounblogfr.unblog.fr/2009/06/30/ou-en-est-on-avec-le-dossier-coton-africain/>

¹⁸³ Le groupe de Cairns regroupe 19 pays à savoir : l'Afrique du Sud, l'Argentine, l'Australie, la Bolivie, le Brésil, le Canada, le Chili, la Colombie, le Costa Rica, les Philippines, le Guatemala, l'Indonésie, la Malaisie, la Nouvelle-Zélande, le Pakistan, le Paraguay, le Pérou, la Thaïlande et l'Uruguay, <http://www.lafranceagricole.fr/actualite-agricole/omc-le-groupe-de-cairns-souhaite-l-abolition-des-subventions-aux-exportations-en-2013-26312.html>

¹⁸⁴ Le groupe des 21 coalition des 21 puis des 22 pays en développement constituée pour la conférence de Cancun. Il comprend les 19 pays de Cairns plus la Chine et l'Inde,

<http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/dossiers/omc/conferences.shtml>

¹⁸⁵ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/dossiers/omc/conferences.shtml>

contingents aux exportations de coton en provenance des PMA à compter du début de la période de mise en œuvre, c'est-à-dire fin 2008».

- La conférence a convenu de fixer à fin 2013 la suppression des subventions à l'exportation des produits agricoles.

Il est indispensable de rappeler les résultats de plusieurs études et points de vue sur le « dossier coton ».

SECTION II : LES ETUDES ET POINTS DE VUE DES ECONOMISTES ET CHERCHEURS

Plusieurs économistes et chercheurs ont engagé des études concrètes sur le dossier coton, notamment sur les subventions versées par les pays développés à leurs producteurs au détriment de ceux des pays du sud notamment africains, sur la baisse des cours du coton et sur les perspectives de cette culture, tout en mettant en exergue l'importance de cette production pour l'économie des pays qui en dépendent. Il s'agit entre autres d'Erik ORSENNA, Eric HAZARD, Michel FOCK, Louis GOREUX, Kako NABUKPO, Manda Sadio KEITA et bien d'autres pour ne citer que ceux-là.

Michel FOCK¹⁸⁶, dans sa thèse « Etat, production et exportation cotonnières, industrie textile et développement économique », présentée en 1997 à l'Université de Montpellier I, parle des effets positifs du coton comme source de richesse et facteur de développement économique. Erik ORSENNA¹⁸⁷ dans son ouvrage « Voyage aux pays du coton, petit précis de la mondialisation », qualifie le coton « d'or blanc » des savanes africaines. Il souligne l'importance du coton dans l'économie malienne et les convictions des fermiers américains quant au bien fondé des subventions qu'ils reçoivent. Manda S. KEITA et Kako NABUKPO¹⁸⁸, deux économistes ouest-africains ayant beaucoup travaillé sur le coton, ont mené une étude comparative sur les facteurs de compétitivité des exploitations cotonnières au Mali, au Brésil et aux Etats-Unis. Cette étude atteste que les performances technico-économiques les plus élevées sont fondées sur des rendements importants au Brésil et sur la faiblesse des coûts par hectare au Mali. Ainsi, en termes de coût de revient par livre de coton fibre produite, le Brésil se situe dans une fourchette comprise entre 50 et 60 cents par livre tandis qu'au Mali, le coût de revient moyen est d'environ 40 cents par livre. Quant aux Etats-Unis, la moyenne nationale est de 80 cents par livre. En outre, les performances au Brésil comme au Mali sont aussi liées aux coûts relativement bas des charges de salaires.¹⁸⁹

¹⁸⁶ Michel Fock Ah Chuen économiste au CIRAD, <http://www.theses.fr/1997MON10040>

¹⁸⁷ De son véritable nom Erik Arnoult, romancier et académicien français, économistes agrégé de l'enseignement supérieur en sciences économiques.

https://www.google.fr/search?sourceid=navclient&aq=&oq=erik+orsenna&hl=fr&ie=UTF-8&rlz=1T4SKPB_fr___FR503&q=erik+orsenna&gs_l=hp...015.0.0.8.47666.....0.hyqGt5uPDKg

¹⁸⁸ Economistes-chercheurs à l'IER du Mali <http://fr.allafrica.com/stories/201204130879.html>; <http://www.jle.com/e-docs/00/04/66/98/article.phtml>

¹⁸⁹ <http://www.jle.com/e-docs/00/04/16/2D/article.phtml>

En conclusion de cette étude comparative basée sur des exploitations cotonnières dans deux continents différents (Afrique et Amérique), le Mali et/ou le Brésil, selon la thèse des avantages de coûts comparatifs, ont beaucoup plus intérêt à se spécialiser dans la production de coton plus que les Etats-Unis. Cette spécialisation sera d'autant plus marquée qu'une élimination totale ou partielle des subventions américaines, européennes ou chinoises serait de nature à réduire l'offre mondiale à l'exportation, les producteurs bénéficiaires de subventions ne touchant plus que le prix mondial. Une amélioration du prix du coton serait alors engagée. En substance, ces différents auteurs, après avoir rappelé l'importance économique, socioculturelle du coton dans les économies des pays producteurs notamment africains, retracent l'importance et l'impact des subventions versées par les pays développés sur le cours du coton et sur les revenus issus de la vente de cette culture par les producteurs africains. Ils mettent en exergue les avantages des coûts comparatifs qui ne peuvent pleinement jouer qu'avec un abandon partiel ou total des subventions prôné par les pays en développement dans le cadre des négociations au sein de l'OMC. Il en est de même pour ce qui est des positions des associations et ONG que nous verrons ci-après.

SECTION III : LES POSITIONS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS SOUS- REGIONALES, PROFESIONNELLES, NON-GOUVERNEMENTALES EN FAVEUR DU COTON

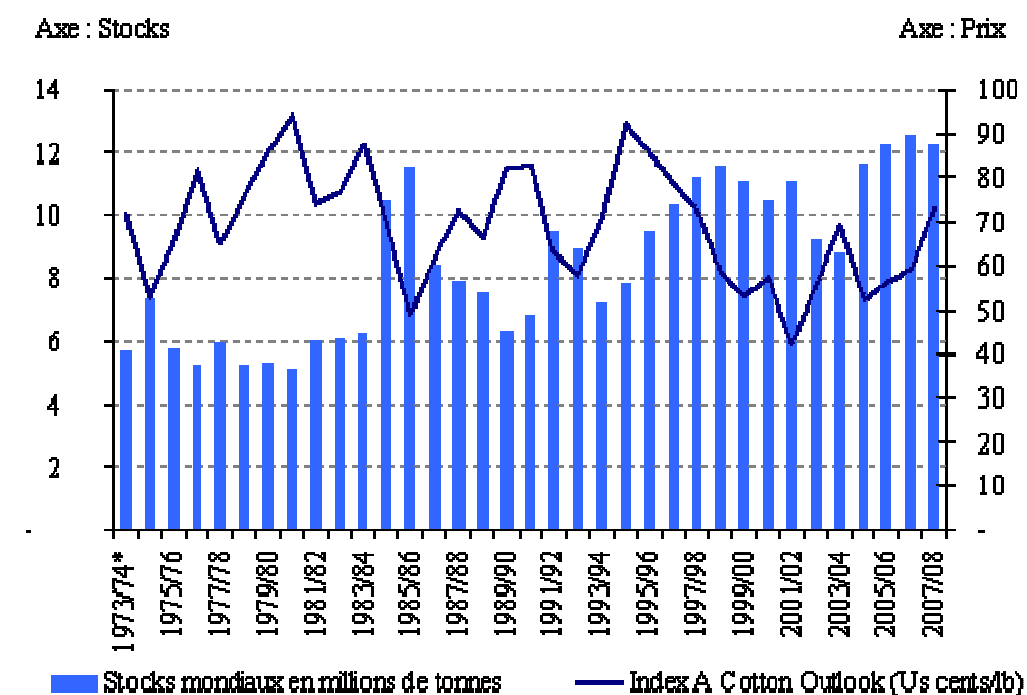
La période de 1973/74 à 1999/2000 a été marquée par une évolution du prix du coton en dents de scie avec des pics en 1980/81 et 1994/95 de plus de 90 cents US\$ la livre de coton fibre. Ces années de « pic » de l'indice A cotton Outlook correspondent également à celles des fortes baisses du niveau des stocks mondiaux ramenés respectivement à 5 et 8 millions de tonnes. Parallèlement, les fortes baisses du même indice observées en 1974/74 et 1985/86 se sont traduites par une forte hausse du niveau des stocks respectivement à 7,5 millions et 11,5 millions de tonnes. Cela met en évidence le fait que l'indice A Outlook et le niveau des stocks de coton pendant cette période ont une évolution inversement proportionnelle.

Après 2000, la même évolution en dents de scie a été observée jusqu'en 2004/05, période à partir de laquelle, l'indice A Cotton Outlook a connu une certaine embellie (plus de 70 cents us\$ la livre) en 2007/08 en dépit de la hausse du niveau mondial des stocks avec plus de 10 millions de tonnes. La hausse du cours en dépit de celle du niveau des stocks mondiaux est liée à celle de la consommation mondiale du coton.

Sur la figure n°9 ci-dessous, retraçant l'évolution du prix du coton selon l'indice A Cotton Outlook de 1973/74 à 2007/2008, il y ressort deux grandes périodes : celle allant de 1973/74 à 1999/2000, et celle après 2000.

Figure n° 9

Evolution historique des prix du coton selon l'Indice A de Cotton Outlook (1973/74 à 2007/08) et des stocks mondiaux de coton¹⁹⁰



Source: Secrétariat de la CNUCED d'après les données statistiques de la CNUCED et du CCIC

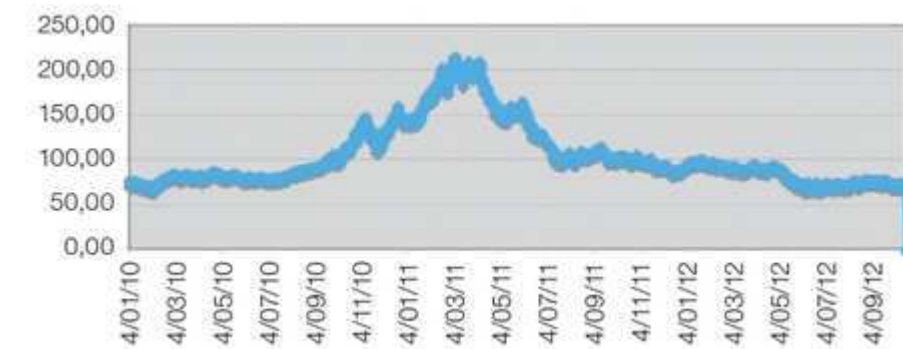
Note : Les moyennes des prix annuels ont été calculées en fonction des dates des saisons cotonnières (01/08-31/07 de chaque année).

* La cotation de l'Index Outlook A a débuté en janvier 1974. La moyenne pour la saison cotonnière 1973/74 prend donc uniquement en considération les prix sur l'année civile 1974 et ceci jusqu'au 31 juillet.

Après avoir atteint en 2003/04 son niveau le plus élevé depuis 1997/98, l'indice Outlook « A » des cours mondiaux du coton s'est affaibli en 2004/2005, en s'affichant aux alentours de 50 cents \$ US la livre précisément en Août 2004, soit environ 40% de moins qu'en 2001/2002.

¹⁹⁰ <http://r0.unctad.org/infocomm/francais/coton/prix.htm>

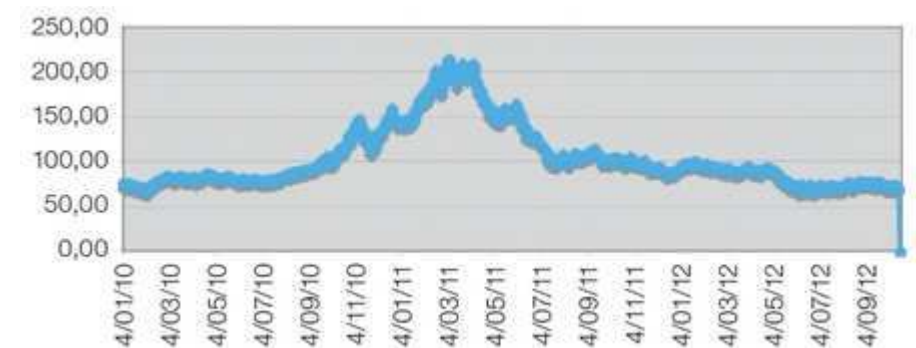
Rappel Figure N°7 : Évolution du cours du coton à New York à partir de 2010 (en cents/livre)¹⁹¹



Source : Agence Reuters.

Sur la figure ci-dessus, les cours du coton ont doublé à partir de 2010 pour atteindre 227 cents \$ US la livre le 7 mars 2011, affichant des records jamais observés depuis la guerre de Sécession¹⁹². Plusieurs facteurs sont à la base de cette hausse « exceptionnelle » des cours mondiaux. En 2009/10, la production se situait pour la quatrième campagne consécutive en dessous de la consommation avec des stocks, chutant de 25 %, à leur plus bas niveau depuis sept campagnes. La reprise de la consommation a été plus rapide notamment en Asie, provoquant des tensions sur l'offre, qui ont été accentuées par des incidents climatiques, notamment au Pakistan. Depuis avril 2011, le ralentissement de la demande fait glisser les cours, qui sont redescendus en dessous de 100 cents la livre à la fin 2011, alors même que les cours avaient incité les pays producteurs à accroître les superficies et la production de coton en 2011/12, laquelle était plus attractive que les cultures concurrentes. La baisse s'est poursuivie au premier semestre 2012, les cours s'étant établis à environ 70 cents \$ US la livre.¹⁹³ En 2010 et 2011, les cours internationaux ont été marqués par une volatilité extrême à la hausse et à la baisse, fragilisant l'ensemble des acteurs du monde cotonnier, producteurs, négociants, filateurs, dans un contexte où les financements sont plus rares. Conséquence directe, les ruptures de contrats se

¹⁹¹ Rappel Figure N°7 : Évolution du cours du coton à New York à partir de 2010 (en cents/livre)



¹⁹² La guerre de Sécession 1861-1865 entre indigènes et britanniques, <https://www.google.fr/search?sourceid=navclient&aq=&oq=guerre+de+se&hl=fr&ie=UTF>

¹⁹³ NOTE D'INFORMATION. MAI 2013 Coton: Évolution de la Production mondiale, California States of America.

sont multipliées. En 2011, elles ont atteint un niveau record avec 242 demandes pour des arbitrages techniques, soit cinq fois la moyenne enregistrée par an par le passé. Sur le premier semestre 2012, l'International Cotton Association (ICA) en recense 135. Ainsi, pour faire face à cette crise, et éventuellement à d'autres crises à l'avenir, en plus des producteurs de coton et de leurs gouvernants, plusieurs organisations ou associations œuvrent pour la défense des intérêts des producteurs par le soutien et l'instauration de prix plus rémunérateurs, un commerce équitable, une production de qualité ... Pour ces actions, les organisations et associations les plus actives sont : le CIRAD, l'APROCA et MAX HAVELAAR.

I. LE CIRAD

Le Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement¹⁹⁴, institut français de recherche agronomique au service du Développement des pays du sud et de l'outre-mer français, privilégie la recherche en partenariat. C'est un Etablissement public à caractère industriel et commercial créé en 1984.

I.1 Les objectifs du CIRAD¹⁹⁵

Dans le monde, plusieurs centaines de personnes sont directement ou indirectement impliquées dans la production, la transformation et la commercialisation du coton. C'est un des moteurs du développement de l'Afrique de l'Ouest et du Centre, deuxième région exportatrice mondiale. Pourtant, le contexte est difficile pour ces pays car les rendements stagnent et leurs filières cotonnières sont confrontées à la libéralisation du marché, aux politiques de subventions agricoles de certains grands pays producteurs et à la baisse du prix mondial. Face à la crise que traverse cette filière, de nouveaux défis sont à relever à savoir :

- L'amélioration de la compétitivité de la filière notamment par la professionnalisation des agriculteurs ;
- La durabilité de la production et la protection de l'environnement ;
- L'amélioration de la qualité de la fibre ;
- La mise au point d'innovations pour construire l'avenir de la filière.

Pour relever ces défis, le CIRAD met en œuvre des projets de recherche en partenariat avec les structures nationales de recherche, l'enseignement supérieur et les organismes de formation, les sociétés cotonnières, les opérateurs privés et les organisations de producteurs.

I.2. La professionnalisation des agriculteurs

Les chercheurs mettent au point des méthodes de conseils personnalisés auprès des agriculteurs en fonction de leur stratégie. Ils assurent la constitution du conseil aux

¹⁹⁴ <http://www.cirad.fr/>

¹⁹⁵ <http://www.unciplus.eu/les-partenaires/le-centre-international-de-recherche-agronomique-pour-le-developpement-cirad>

exploitations familiales en zone cotonnière africaine et l'indispensable action des organisations paysannes.

- Le conseil aux exploitations familiales en zone cotonnière africaine est important. Depuis le développement de la culture cotonnière en Afrique dans les années 1960, les agriculteurs ont acquis des bases techniques de la production. Ils possèdent une bonne technicité notamment pour la culture attelée, la maîtrise des adventices avec les herbicides, la lutte contre les ennemis des cultures. Aujourd'hui, le conseil aux exploitations agricoles évolue vers une meilleure réponse aux questions associant les aspects techniques et économiques. Le CIRAD et ses partenaires poursuivent des travaux de recherche-développement dans le but d'améliorer les conseils à donner aux exploitations familiales en tenant compte de la diversité des situations.

- L'indispensable action des organisations paysannes tend à améliorer la professionnalisation des responsables des organisations paysannes. La participation des producteurs aux politiques agricoles nationales est un enjeu majeur de la réorganisation des filières cotonnières de nombreux pays africains.

II.3. La durabilité de la production et la protection de l'environnement

La durabilité de la production de coton peut être perçue par le canal de la création de nouvelles variétés, la fertilisation du cotonnier, la baisse de l'usage des pesticides et le recours à un nouveau modèle.

- Pour créer des variétés de cotonnier plus productives et fournissant une fibre de meilleure qualité, les sélectionneurs disposent, en plus des méthodes conventionnelles, de nouveaux outils de la biotechnologie comme la sélection assistée par marqueurs, l'hybridation interspécifique et la transformation génétique.

- La fertilisation du cotonnier est assurée par l'achat des engrais minéraux aux sociétés cotonnières. Il existe une garantie de paiement pour les engrais destinés aux cultures vivrières. Des sociétés consentent des crédits à la fourniture d'intrants et les agriculteurs les remboursent au moment de la commercialisation primaire du coton.

- La baisse de l'utilisation de pesticides et le recours à un nouveau modèle (cotons-Simbad) est recherchée. Souvent montrés du doigt pour leur recours excessif aux produits insecticides, les agriculteurs de coton manquent parfois des informations nécessaires pour intégrer dans leurs pratiques quotidiennes d'autres méthodes qui permettraient d'éviter certains effets négatifs infligés à la culture par les ravageurs. C'est vers les petits producteurs de coton africains que le CIRAD a plus particulièrement orienté ses actions de recherche-développement. Par l'intermédiaire de méthodes participatives, chercheurs et agriculteurs tentent d'intégrer un ensemble de pratiques agricoles pour assurer une gestion durable. Aussi, en vue de réduire la dépendance de la culture vis-à-vis des pesticides chimiques et au regard des considérations économiques et environnementales, le CIRAD et ses partenaires du Pôle de recherche appliquée au développement des savanes d'Afrique centrale (Prasac) ont développé un modèle pour la protection de la culture du coton, appelé cotons- Simbad.

II.4. L'amélioration de la qualité de la fibre

L'amélioration de la qualité de la fibre est aussi recherchée¹⁹⁶. Plusieurs critères (longueur, uniformité, ténacité, allongement, micronaire, brillance, couleur, contaminants et matières étrangères) sont utilisés mondialement pour classer les balles de fibres en lots de qualité homogène. Le CIRAD a développé différents outils et méthodes de mesure de ces critères technologiques. En substance, le but de ces travaux est de favoriser une production de qualité optimale, normalisée, et reconnue par les utilisateurs. Aussi, pour mieux améliorer la qualité du coton, il existe un classement du coton suivant différents critères qualitatifs (origine variétale, terroirs, conditions agro-climatiques, expertise des producteurs, conditions des récoltes, stockage, transport ou égrenage)¹⁹⁷, des solutions contre les fragments de coque et les appareils pour détecter le collage du coton. I

- Il y a un classement traditionnel mettant en avant les pratiques anciennes, toujours d'actualité, et le classement par chaîne automatique qui est fondé sur des activités en croissance. Le classement manuel traditionnel du coton permet de déterminer de manière fiable, les principaux critères qualitatifs servant de base de transactions sur le marché mondial. Environ, 70% de la production mondiale est concernée. Ce classement, principalement fondé sur l'expertise humaine, a recours à la vue et au toucher de classeurs expérimentés pour déterminer les critères de vente que sont le grade¹⁹⁸, la longueur¹⁹⁹ et le caractère.²⁰⁰ Le grade est déterminé en comparaison avec les standards²⁰¹. Ces pratiques rapportées au marché permettent de constater

¹⁹⁶ <http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=R%20418>

¹⁹⁷ <http://www.inrs.fr/accueil/produits/mediatheque/doc/publications.html?refINRS=R%20418>

¹⁹⁸ Le grade est l'indice de propriété, de couleur, de charge et de présentation

¹⁹⁹ La longueur donne la mesure exacte des soies en pouce; plus un coton est long plus mieux il est valorisé.

Les longueurs de soies d'Afrique sont comprises entre 1 pouce 1/4 et 1 pouce 1/16^{ème}.

²⁰⁰ La résistance reflète la force du faisceau de fibre, l'uniformité de longueur donne la variation de la longueur de soie, la finesse qualifie le caractère fin des fibres.

²⁰¹ La qualité est prédéfinie et déposée par chaque pays auprès de sa clientèle ou dans les chambres arbitrales. La longueur de soie fait appel à la technique de « pulling » qui consiste à tirer de l'échantillon une touffe de fibres, à la paralléliser et à prendre la mesure exacte de la longueur de soie. Le caractère comprend les autres facteurs : d'uniformité de longueur, de résistance et de finesse. Ces déterminants du caractère sont appréciés au toucher par le classeur qui ne peut toutefois pas les quantifier avec précision.

que la presque totalité des cotons d'Afrique est classée en mode manuel traditionnel (balle à balle), que les clients filateurs sont favorables au classement automatique, que les Etats-Unis, leader à l'exportation pratiquent le classement universel 100% HVI²⁰² et que l'option américaine influence d'autres exportateurs. Le classement par instruments à l'échelle industrielle remonte à 1970. Les Etats-Unis étant souvent les précurseurs, parfois les développeurs et depuis 1991 les principaux utilisateurs à 100%. L'Europe y a également contribué. Les instruments actuellement utilisés sont des chaînes entièrement automatisées. L'évolution vers le classement automatique balle à balle rencontre la faveur de la clientèle et atteint de nos jours 30% de la production mondiale. Les Etats-Unis pratiquent largement le classement balle à balle 100% HVI. Cette option prend de plus en plus d'ampleur à telle enseigne que le Département Américain de l'Agriculture exige le classement sur HVI pour que le producteur soit éligible au programme gouvernemental de soutien au secteur coton. Le Brésil qui est entrain de devenir un exportateur majeur prévoit de passer au classement par instrument à court terme. La Chine étudie le classement automatique pour partie de sa production. L'Afrique du Sud utilise des instruments et d'autres pays d'Afrique dont le Tchad, le Burkina Faso, le Benin, et la Côte d'Ivoire disposent actuellement d'une à deux chaînes de classement automatiques par en appui au classement traditionnel manuel qui, toutefois, reste la base de valorisation de toute leur production. Le Mali quant à lui a connu un début d'utilisation d'une HVI rétrocedée finalement à l'ex école régionale (ESITEX).²⁰³

- Les fibres de coton contiennent diverses impuretés : débris de feuilles et de tiges, déjections d'insectes, graines entières ou cassées, fragments de coque des graines. Si certaines scories sont assez faciles à éliminer, tels les débris de tiges et de feuilles, il est plus difficile d'extraire les fragments de coques des graines, car ils portent des fibres. Ces polluants se retrouvent jusqu'en filature, où ils peuvent être source de pertes de production. Toutefois, le CIRAD a mis au point le « Trashcam », un appareil de détection et de comptage des fragments de coques et a inclus ce critère dans ses programmes d'amélioration variétale.

- Des appareils de détection de collage de coton ont été mis en place. Après la récolte, les impuretés diminuent la valeur marchande de la fibre de coton. C'est le cas des déjections sucrées que déposent certains insectes sur les fibres. Devenues collantes, elles encrassent les machines des usines de filature. S'ensuivent pannes, pertes de production et dépréciation des produits finis. La mesure précise du collage est indispensable dans les pays producteurs et chez les filateurs pour optimiser l'assemblage des lots de coton. C'est pourquoi, le CIRAD a inventé deux appareils de mesure spécifiques du collage, le thermo détecteur SCT et le détecteur rapide H2SD.

II. L'APROCA²⁰⁴

L'Association des Producteurs de Coton Africains a été créée le 22 décembre 2004 à Cotonou au Bénin. Face à la crise de la filière coton qui affecte près de 20

²⁰² HVI : High Volume Instrument, marque de chaîne de classement automatisée ; autres chaînes AFIS, Lintronics...

²⁰³ <http://ingenieuresitex.e-monsite.com/>

²⁰⁴ <http://www.aproca.net/>

millions de personnes en Afrique de l'Ouest et du Centre (Burkina Faso, Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Mali, Sénégal, Tchad et Togo), leurs gouvernements se sont réunis les 21 et 22 décembre 2004 pour analyser la crise qui touchait la filière et définir des stratégies de mobilisation, de positionnement et d'actions permettant de défendre leurs intérêts.

Tableau n° 72 - Composition du Bureau Exécutif de l'APROCA²⁰⁵

POSTES	NOMS PRENOMS	ET	ORGANISATIONS/PAYS
PRESIDENT	François B. TRAORE		UNPCB (Burkina Faso)
VICE PRESIDENT	Moussa SABALY		FNPC (Senegal)
SECRETAIRE GENERAL	Bakary TOGOLA		UN-SCPC (Mali)
SECRETAIRE GENERAL ADJ	Payouni BEBNONE		OPCC-GIE(Cameroun)
TRESORIER GENERAL	Zorobouragui SERO		CNPC (Benin)
TRESORIER GENERAL ADJ	Essohana SOH		FNGPC(Togo)
CONSEILLER	Kéléligui BAMBA		AFFICOT-CI (Côte d'Ivoire)

L'association s'est donnée pour mission de défendre les intérêts des producteurs africains dans un cadre de concertation à l'échelle continentale.

Elle souhaite :

- Regrouper l'ensemble des organisations de producteurs de coton exerçant sur le Continent africain ;
- Promouvoir la solidarité entre les organisations membres ;
- Favoriser la concertation et la coopération entre les membres pour traiter des questions d'intérêt commun ;
- Collecter, traiter et diffuser en direction des membres toute information touchant au coton ;
- Défendre les producteurs de coton face à toute distorsion du marché mondial du Coton ;
- Echanger les expériences entre les organisations membres.

Dans le cadre de son plan régional d'actions 2007-2011, l'APROCA a mis en évidence cinq domaines prioritaires qui sont :

- Le développement institutionnel suppose la restructuration des filières coton, leur libéralisation et leur privatisation avec leurs options et enjeux et la mise en place de relations organisationnelles des producteurs et des sociétés cotonnières nouvelles et anciennes ;
- Le renforcement organisationnel des Organisations de producteurs coton qui comprend l'alphabétisation et les outils de gestion de conception, de production et d'utilisation, l'essor des crédits et la mobilisation des fonds et l'amélioration de la gouvernance et du leadership ;

²⁰⁵Liste des membres à ce jour, <http://www.aproca.net/>

- L'amélioration de la productivité de la filière coton est revendiquée avec l'accès et l'approvisionnement en intrants, la recherche d'une production locale des intrants et l'amélioration de la fertilité des sols et la gestion du foncier.
- Des progrès substantiels concernant la compétitivité de la filière doivent être engagés, par la création d'un label africain, un meilleur accès aux marchés internationaux et une pression sur la baisse des cours internationaux.
- L'application des nouvelles technologies et des processus biotechnologiques (notamment les OGM) doit être envisagée.
- Enfin, les options des marchés de coton alternatifs à savoir le coton équitable, le coton bio, le coton Bio-Equitable sont prometteuses.

Dans la perspective de la huitième conférence ministérielle²⁰⁶ du 15 au 17 décembre 2011, l'Association des producteurs de Coton Africains (APROCA), réunie en assemblée générale le 06 décembre 2011 à Banjul (Gambie), face aux rendez-vous manqués et aux espoirs déçus des différents cycles de négociation de Doha, a constaté d'abord la place prépondérante du coton dans les économies des pays producteurs de coton, ensuite les effets pervers des subventions accordées par les pays producteurs sur le marché mondial du coton, affectant négativement le développement des filières cotonnières africaines et leur apport aux économies nationales et enfin les blocages dans les négociations commerciales internationales dans le cadre de l'OMC. Dans ce contexte, l'APROCA exige un arrêt immédiat de toutes les formes de subventions aux producteurs de coton dans le cadre de l'OMC, ayant un effet de distorsion sur le marché mondial, elle réaffirme son attachement aux engagements de Hong Kong comme base de tout règlement sur le dossier coton, elle demande que le dossier coton soit traité en priorité face aux répercussions de la crise financière internationale sur les économies des pays africains, elle revendique que la question du coton fasse l'objet sans attendre d'un règlement à l'issue du cycle de Doha et elle réaffirme son soutien total à l'initiative sectorielle africaine en faveur du coton.

III. LA FONDATION MAX HAVELAAR²⁰⁷

En 1988, des producteurs Mexicains interpellent une ONG néerlandaise. Ensemble, ils développeront l'idée d'un label pour appliquer le commerce équitable aux produits de tous les jours. Son principe : « Trade, not Aid » (du commerce plutôt que l'assistance). Le label prend le nom d'un héros de roman anticolonialiste du XIX e siècle très célèbre aux Pays-Bas, Max Havelaar. Quant à la Fondation MAX HAVELAAR (Suisse), elle a été créée en 1992 par six Grandes Œuvres suisses d'entraide (pain pour le prochain, Caritas, Action de Carême, Helvetas et Swissaid). Le but de la fondation est la promotion d'un commerce équitable et respectueux de l'environnement et l'information sur les thèmes qui s'y rattachent. Il s'agit d'assurer aux petits des producteurs et ouvrières et ouvriers des régions défavorisées du Sud un accès au marché à des conditions commerciales équitables ; de contrôler et de certifier que les articles portant le label Max Havelaar sont des produits et commercialisés conformément aux standards du commerce équitable (FLO). Elle

²⁰⁶ http://www.wto.org/french/thewto_f/minist_f/min11_f/min11_f.htm

²⁰⁷ <http://www.monde-diplomatique.fr/2007/09/JACQUIAU/15101>

instaure des relations directes entre le commerce en Occident principalement en Europe et les organisations des producteurs du Sud et permet ainsi à ces dernières d'avoir directement accès au marché occidental, notamment européen. Elle conclut avec les acteurs commerciaux intéressés des contrats de licence qui règlent les conditions d'importation des produits issus du commerce équitable ainsi que les conditions d'utilisation du label.

A ce jour, plusieurs produits portent le label Max Havelaar à savoir le café, le miel, le thé, les produits à base de coton etc. A titre d'illustration en 2008, le chiffre d'affaires réalisé avec les produits Labellisés Max Havelaar s'est élevé à 267,6 millions d'euros, dont environ 61 millions d'euros sont revenus directement aux organisations de producteurs et aux travailleurs et travailleuses du Sud, qui ont ainsi gagné 14% de plus de ce qu'ils auraient encaissé dans le cadre du commerce conventionnel.²⁰⁸ En 1997, la Fondation Max Havelaar a cofondé la Fairtrade Labelling Organisations International (FLO)²⁰⁹, dont le siège est à Bonn. Dans le cadre de ce réseau, la Fondation Max Havelaar, collabore étroitement avec 20 autres organisations du commerce équitable (Max Havelaar en France, TransFair en Allemagne, Fair Trade Foundation en Grande Bretagne), toutes sont dotées du logo international FAIRTRADE. FLO comprend deux entités : l'organisation FLO E.V. et l'organisme de Certification indépendant FLO-CERT, agréé ISO 65 depuis 2007. Aussi, il existe principalement deux types de standards Fairtrade: les uns axés sur les coopératives de petits paysans « standards for small holders » et les autres sur les plantations avec des salariés « standards for hired labour ». Dès qu'une organisation productrice répond à tous les standards Fairtrade, elle pourra solliciter sa certification par FLO. Les organisations certifiées sont contrôlées régulièrement. En contrepartie, elles accèdent au prix minimum garanti et une prime Fairtrade.

A partir du 28 avril 2005, forte du succès de plus en plus grand rencontré en Europe notamment en Suisse par les produits du commerce équitable, en particulier les bananes (part de marché 47%) et les fleurs (28%), la Fondation Max Havelaar²¹⁰, en collaboration avec Switcher, Manor, Migros, Helvetas et Balsiger Textil AG, fait son entrée dans le domaine non alimentaire en lançant des produits coton et textiles portant son label. Dans cette phase initiale environ 500 cultivateurs de coton de l'Inde, du Pakistan, du Mali et du Sénégal sont ainsi intégrés au concept du commerce équitable. La certification du coton permet la définition d'un prix juste pour des producteurs mieux organisés, une prime de développement pour la coopérative et une production de coton qui respecte l'environnement. Le prix du coton équitable payé au producteur repose sur un prix minimum calculé sur la base des coûts de production et une prime de développement²¹¹. Présent au Burkina Faso, au Cameroun, au Mali et au Sénégal, le coton équitable est vendu en Europe (Autriche, Belgique, France, Luxembourg, Royaume Uni mais également dans des

²⁰⁸ Source : www.maxhavelaar.ch

²⁰⁹ http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/fairtrade_labelling_organizations_international_flo.php4

²¹⁰ http://www.maxhavelaar.ch/fileadmin/user_upload/publikationen/Portrait_F_2010.pdf

²¹¹ Destinée à financer les des projets communautaires (écoles, centres de santé, magasins de stockage...) dans le village.

pays comme le Japon ou le Canada. Les produits coton et textiles portent sur des articles divers (Tableau n° 73).

Tableau n° 73 : liste des produits coton et textiles marqués du sceau Max Havelaar

PRODUITS :	PARTENAIRES DISTRIBUTEURS :
T-shirt	Switcher, Migros SportXX, Helvetas
Bodies pour bébés	Manor
Serviettes-éponges	Manor, Balsiger Textil AG
Peignoirs de bains	Balsiger Textil AG
Cotons-tiges, rondelles d'ouate, ouate	Migros

Source : www.maxhavelaar.ch

Outre ces organisations ou fondations, d'autres structures non moins importantes œuvrent, dans le cadre de plusieurs fora, en faveur du dossier coton qu'il s'agisse des discussions dans le cadre du partenariat UE-ACP ou de la fondation FARM²¹². « Le coton africain après la conférence de Hong Kong : une question grave mais non résolue, les prix mondiaux sont bas, les producteurs américains sont aidés, alors que les prix d'achat des producteurs africains continuent de baisser.. »²¹³. Quant au partenariat UE-Afrique²¹⁴ sur le coton, il est né en réponse aux inquiétudes des filières cotonnières africaines fortement affectées par la baisse des prix du coton au cours des années 1990 et au-delà de 2000. En 2004, à l'occasion du *Forum de Paris*²¹⁵, en 2004, l'Union Européenne et les pays africains ont approuvé la création du partenariat ainsi que de son plan d'action, qui depuis février 2010 a cédé le pas à un Cadre d'Action. Le partenariat comporte d'une part un volet « **Commerce** » visant l'établissement de relations commerciales équitables dans le cadre de l'OMC par le biais du Programme de Doha pour le développement ; d'autre part, un volet « **Développement** » ayant pour objectif l'amélioration de la compétitivité et de la valeur ajoutée des filières cotonnières africaines en optimisant l'impact sur le revenu du producteur.

Le *Cadre d'action* traduit les objectifs de ces deux composantes à travers six (6) axes stratégiques :

- l'amélioration de la capacité à élaborer, suivre, évaluer et actualiser des stratégies nationales et régionales sur le coton;

²¹² Fondation pour l'Agriculture et la Ruralité dans le Monde, www.fondation--farm.org

²¹³ Bernard Bachelier est le Directeur de la fondation FARM, http://www.fondation-farm.org/zoe/doc/farm_fr_notecoton_avril06.pdf

²¹⁴ <http://www.coton-acp.org/fr/parteneriat-ue-afrique-sur-le-coton>

²¹⁵ <http://www.coton-acp.org/fr/forum>

- l'Amélioration de l'environnement institutionnel des filières cotonnières, de leur organisation interne et de leur efficacité
- l'amélioration de la compétitivité des filières cotonnières africaines
- la réduction de la vulnérabilité des filières cotonnières
- l'accroissement de la valeur ajoutée générée par les filières cotonnières, et
- le renforcement de l'efficacité et de l'efficacité de la coordination au niveau international, régional et national.

Afin d'assurer la coordination et le suivi de la mise en œuvre du Cadre d'Action, le partenariat est doté d'un organe de pilotage : le **Comité d'orientation et de suivi du Partenariat UE-Afrique sur le coton (COS-Coton)**²¹⁶. Ainsi, le COS-Coton a pour mission de gérer les besoins des divers acteurs de la filière, d'assurer la cohérence et l'appropriation du cadre d'action et des programmes associés, en ce y compris la composante 'coton' du Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles. A l'issue d'une expertise externe du Partenariat menée en 2009, il a été jugé opportun de décentraliser le COS au niveau régional, notamment en vue de permettre une meilleure communication et une plus grande proximité avec les partenaires ACP. Cette solution devrait permettre par ailleurs de faciliter les consultations et les négociations entre les acteurs de la filière et les autorités aux niveaux national, régional et international.

En conclusion partielle, on peut dire qu'en dépit des différents fora et discussions sur le coton, l'une des questions majeures non encore résolues, demeure celle des subventions versées par les pays développés (Etats-Unis, UE et Chine) en faveur de leurs producteurs de coton au détriment de ceux des pays pauvres du Sud, notamment africains.

²¹⁶ <http://www.coton-acp.org/fr/cos-coton>

CHAPITRE V : LES SUBVENTIONS

Selon Bernard Bachelier Directeur de la Fondation FARM²¹⁷, « si les subventions étaient éliminées, la production chuterait dans les pays où le coton est subventionné, mais pourrait croître rapidement dans d'autres pays du fait d'un prix mondial plus élevé ». Cette assertion prouve l'importance de l'impact des subventions dans l'économie des pays africains producteurs de coton, notamment pour le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad, où la production de coton représente 10 à 15% du PIB et où, selon les Nations Unies, ces pays ont un indice de développement humain faible.²¹⁸ Il s'agira alors d'expliquer pourquoi ces subventions sont maintenues, de quelles natures sont-elles et enfin quel est l'impact de ces subventions sur les économies des pays africains producteurs de coton.

Les nombreuses distorsions du marché international du coton s'expliquent d'une part par la perturbation du marché par les subventions accordées par les États-Unis, l'Union européenne et la Chine à leurs producteurs de coton et d'autre part par le non respect des mécanismes et règles du marché. L'existence des subventions par les pays développés (Etats-Unis, Union Européenne, Chine) en faveur de leurs agriculteurs, notamment ceux de la filière coton, est fondée principalement sur des bases géopolitiques. La théorie ricardienne stipule que les pays doivent se spécialiser dans la production des produits ou services pour lesquels leurs coûts de production sont relativement les plus faibles. Or, les bénéficiaires de l'aide des pouvoirs publics nationaux bénéficient d'un avantage concurrentiel sur les marchés internationaux fondé sur une altération des structures compétitives des pays. Autrement dit, le respect de cette loi fondamentale du commerce international qui est à l'origine de la mondialisation, entraîne, ipso facto, la suppression des subventions versées dans le secteur de l'agriculture, précisément dans la culture du coton par les pays développés.

SECTION I : LES NOMBREUSES POLITIQUES DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DU COTON

La production de coton fait l'objet de mesures de soutien diverses, essentiellement dans trois pays ou ensemble de pays : les Etats-Unis, l'Union Européenne et la Chine. La responsabilité de ces politiques dans la crise subie par le marché du coton au cours des dernières années et les préjudices qui en découlent pour les petits pays producteurs dépendants de leurs exportations cotonnières, font l'objet, depuis plusieurs années, d'intenses débats et se trouvent au cœur des négociations multilatérales sur le commerce.

²¹⁷ <http://soubala.com/le-livre-blanc-sur-le-coton-negociations-commerciales-internationales-et-reduction-de-la-pauvrete.html>

²¹⁸ <http://hdr.undp.org/fr/statistiques/>, Bénin=166 e rang, Burkina-Faso=183 e rang, Mali=182 e rang et Tchad=184 e rang sur un nombre total de 186

I) Les Mesures Américaines de soutien au coton

Les Etats Unis sont le deuxième pays producteur de coton, le premier exportateur mondial et le premier pays par le volume des aides accordées aux producteurs de coton. Les aides en vigueur depuis 2005 étaient d'abord définies²¹⁹ par le Farm Security and Rural Investment Act (FSRI) de 2002(I.1) qui couvrait la période 2002-2007. En 2008, une nouvelle loi, la Food, Conservation and Energy Act (I.2), a été adoptée par le Congrès.

I.1) Le Farm Security and Rural Investment (FSRI) Act²²⁰

Il comprend sept principaux programmes d'aides à la production et à la consommation du coton. Il s'agit des aides directes, des aides contra-cycliques, des programmes de prêts à la commercialisation, des versements au titre de la commercialisation, du programme assurance récolte, du programme spécial de compétitivité et du quota spécial d'importation.

- Les aides directes (direct payments) sont des aides qui ne sont pas liées à la production et aux superficies en exploitation, elles sont établies en référence à la production d'une période antérieure. Elles sont classées dans la boîte *verte*²²¹ de l'Annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC. Pour qu'une subvention entre dans la "catégorie verte", ses effets de distorsion sur les échanges doivent être nuls²²². Elle doit être financée par des fonds publics et ne pas apporter un soutien des prix. C'est un soutien direct du revenu des agriculteurs sans lien avec les niveaux de production ou les prix en vigueur ("découplés"). Ces subventions prennent parfois la forme de programmes de protection de l'environnement et de programmes de développement régional. Certains experts affirment que ces aides créent des distorsions sur le marché mondial, dans la mesure où elles peuvent pousser certaines exploitations à accroître leurs superficies dans l'espoir d'un nouveau calcul de référence historique. Le taux de l'aide directe est de 0,0667 dollar par livre de coton « up land »²²³. Le montant de l'aide perçu par un producteur correspond au produit du taux d'aide par une surface de référence laissée à la discrétion du producteur. Cependant, pour des raisons budgétaires, le montant maximal d'aide directe qu'un producteur peut obtenir a été plafonné à 40 000 dollars par campagne.

²¹⁹ http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/50/52/72/PDF/These_F._TRAORE.pdf

²²⁰ http://en.wikipedia.org/wiki/Farm_Security_and_Rural_Investment_Act_of_2002

²²¹ Des programmes établis à l'Annexe 2 de l'Accord sur l'agriculture de l'OMC. Généralement, ces mesures doivent être financées par le gouvernement et ne doivent pas comprendre un soutien des prix ; on attribue un feu vert à cette catégorie, c'est-à-dire que les mesures qui y sont comprises ne sont pas soumises à des engagements de réduction de la production.

²²² http://www.wto.org/french/tratop_f/agric_f/agboxes_f.htm

²²³ C'est le coton le plus résistant. https://www.google.fr/webhp?sourceid=toolbar-instant&hl=fr&ion=1&qscr=1&rlz=1T4SKPB_fr__FR503#hl=fr&q=livre+de+coton+upland&qscr=1

- Les aides contra-cycliques (Counter-Cyclical Payments) sont payées sur la base des superficies en production lorsque le prix du coton passe en deçà d'un seuil (de 72 cts/lb), le producteur recevant la différence entre le prix du marché et le prix de seuil. Cette forme d'aide est classée dans la boîte *orange*²²⁴. Elle crée des distorsions importantes sur le marché, elles doivent donc être contrôlées, comme toutes les aides inscrites dans la boîte orange. Le montant de cette aide est plafonné à 65 000 dollars par producteur et par campagne.
- Les programmes de prêts à la commercialisation (Marketing Assistance loans) sont des financements à court terme permettant aux producteurs d'attendre une remontée des cours pour vendre leur récolte. Le producteur peut rembourser son prêt au prix du marché si celui-ci est inférieur au prix de soutien. Cette aide, directement liée au prix, est classée dans la boîte *orange*. Le plafond est de 75 000 dollars par campagne.
- Les versements au titre de la commercialisation pour les utilisateurs (step2)²²⁵ sont des subventions destinées à favoriser l'exportation et l'utilisation du coton américain par les industriels. Ces types de paiement sont prohibés par l'OMC et sont de ce fait classés dans la boîte *orange*. Cette mesure est à l'origine de la plainte du Brésil en 2003. Les versements au titre de l'assurance crédit offrent une couverture de risque contre les catastrophes naturelles et les fluctuations du marché. Ces versements sont autorisés au titre de la clause *de minimis*²²⁶ s'ils n'excèdent pas 5% de la valeur totale annuelle;
- Le programme d'assurance récolte (Federal Crop Insurance Program): il s'agit de mesures de garantie du crédit à l'exportation. Il s'agit en fait de subventions à l'exportation classées dans la boîte *orange*, car entraînant des conditions de crédit particulièrement favorables. Le dispositif est administré par l'Agence de gestion des risques (Risk Management Agency).
- Le programme spécial de compétitivité pour le coton ELS, comme son nom l'indique ne s'applique qu'au coton ELS (Extra Long Staple)²²⁷.
- Le quota spécial d'importation appelé « special import Quota » vise à accroître de façon temporaire l'offre de coton sur le marché américain en ne soumettant pas les quantités importées de coton au tarif hors quota en vigueur dans le système de contingent tarifaire qui régit le secteur.

²²⁴ Cette catégorie fait référence aux mesures de soutien relatives au prix et à la production qui ont dû être réduites ou éliminées à la suite de l'accord sur l'agriculture de l'OMC. Ce type de soutien a été quantifié pendant le Cycle d'Uruguay par la Mesure Globale de Soutien (MGS), qui doit être réduite pour chaque pays selon les engagements pris dans le cadre de l'OMC.

²²⁵ **Step 2**, parfois appelé le "programme de certificats de commercialisation pour l'utilisateur", sont faites pour les utilisateurs et exportateurs des États-Unis où les prix sont plus élevés que les prix mondiaux de coton américains. Step 2 sont destinés à combler l'écart de prix et de garder le coton américain concurrentiel.

http://en.wikipedia.org/wiki/Cotton_competitiveness_provisions

²²⁶ Cette disposition permet aux Membres de l'OMC d'exclure de la catégorie orange (c'est à dire de la Mesure Globale de Soutien) le soutien qui est en dessous d'un certain seuil. Ce seuil a été fixé pour les pays développés à 5% de la valeur de la production du produit agricole concerné.

²²⁷ <http://www.thefreedictionary.com/Extra+long+staple+cotton>

I.2) La loi « Food Conservation and Energy Act²²⁸ » de 2008

Le 18 juin 2008, le Congrès a adopté une nouvelle loi, la Food Conservation and Energy Act²²⁹, couvrant la période 2008-2012. Cette nouvelle loi conserve la plupart des mesures précédentes en y apportant souvent des aménagements mineurs. Elle entérine la suppression du Step-2 et introduit deux nouveaux mécanismes :

- The Average Crop Revenue Election Program (ACRE)²³⁰ se veut une solution palliative aux aides directes et contra cycliques. C'est une mesure de soutien des revenus en cas de baisse conjoncturelle des prix.
- L'assistance économique pour les utilisateurs de coton, appelée « economic adjustment assistance »²³¹, vise à se substituer au step-2 de l'ancienne loi. Elle prévoit une subvention à la consommation de 4 cents par livre de coton pour les industriels. La subvention s'applique quelle que soit l'origine du coton consommé (local ou importé).

L'ensemble de ces aides représentent environ 2 milliards de dollars par an près de 500 dollars par tonne produite, ou 37% de la valeur marchande de la production. L'écart de variation des aides va de 858 millions de dollars US en 1996/97 à plus de 1,129 milliard de dollars US en 2007/2008. (cf. tableau n°74).

²²⁸<http://www.govtrack.us/congress/bills/110/hr2419>

²²⁹<http://www.govtrack.us/congress/bills/110/hr2419>

²³⁰[http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.ers.usda.gov/topics/farm-economy/farm-commodity-policy/program-provisions/average-crop-revenue-election-\(acre\).aspx&prev=/search%3Fq%3Daverage%2Bcrop%2Bvenue%2Belection%2Bprogram%26hl%3Dfr%26rlz%3D1T4SKPB_fr__FR503](http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.ers.usda.gov/topics/farm-economy/farm-commodity-policy/program-provisions/average-crop-revenue-election-(acre).aspx&prev=/search%3Fq%3Daverage%2Bcrop%2Bvenue%2Belection%2Bprogram%26hl%3Dfr%26rlz%3D1T4SKPB_fr__FR503)

²³¹http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.emdc.org/document_upload/EDA/EconomicAdjustmentAssistance.pdf&prev=/search%3Fq%3Deconomic%2Badjustment%2Bassistance%26hl%3Dfr%26rlz%3D1T4SKPB_fr__FR503

Tableau n° 74 Aides à la production de coton aux USA en millions de dollars

Nature des aides	1 996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/05	2005/06	2006/07	2007/08	2009/10	2010/11
Loan Deficiency payments et Marketing Loan Gains	0	32	561	1547	541	2245	697	154	1 736	116	85	15	15	
Forfaitures	2	0	3	1	17	0	-	-	-	-	-	-	-	
Aides directes²³²	699	598	637	614	575	474	645	645	645	464	464	464	818	
Aides Contracycliques²³³	0	0	316	614	613	524	1372	402	1372	955	955	447	184	
Assurance*	157	148	155	223	216	266	265	262	262	263	242	199	83	
Step-2	20	467	214	486	253	125	358	260	470	-	-	-	-	
Total	858	929	1790	3179	2048	3706	3336	1722	4484	1798	1746	1125	1100	
Production (1000 tonnes)	4009	3972	2934	3548	3658	4268	3599	3881	4752	5201	4700	4183	4034	
Aide en \$/kg	0.21	0.23	0.61	0.90	0.56	0.87	0.93	0.44	0.94	0.35	0.37	0.27	0.19	
Aide unitaire /Pw (%)	12	13	42	77	43	82	91	32	69	28	49	44	-	

Source: 1996/97 à 2004/05 : Baffes (2003) d'après source USDA et ICAC, et Araujo, Calipel et Traoré (2006)

Source: 2004/05 à 2007/08: F.Traoré Thèse Doctorat es sciences économiques, Université d'Auvergne, Clermont Ferrand, juillet 2010,

Source: <http://ictsd.org/i/news/eclairage/98533/>, <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Commodities/Cotton/Executive-Brief-Update-2012-Cotton-sector> p-12

Aux États-Unis, les subventions sont passées de 1,1 milliard \$US en 2009/10 à 650 millions \$US en 2010/11, ce qui revient à un soutien d'environ 7 cents contre 19 cents/livre en 2009/10. L'ICAC observe qu'au cours des 14 dernières années le soutien le plus élevé des États-Unis a été de 3,9 milliards \$US en 2004/05 (équivalent de 35 cents/livre).²³⁴

²³² Production Flexibility Contracts avant 2002.

²³³ Market Loss Assurances avant 2002.

²³⁴ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Commodities/Cotton/Executive-Brief-Update-2012-Cotton-sector> p-12

II) Les Mesures Européennes de soutien au coton

L'Union Européenne produit 2,5 à 3% de la production mondiale de coton ; elle occupe toutefois, la première place dans le monde pour le montant unitaire (par kilogramme produit) des subventions accordées aux producteurs de coton. Le régime d'aide à la filière coton en Europe a commencé avec l'adhésion de la Grèce en 1981, puis il s'est s'élargi à l'Espagne et au Portugal au moment de leur adhésion en 1986, ainsi que celle de la Bulgarie en 2007. Depuis 1981, trois régimes se sont succédés dans l'objectif de découpler les aides. En somme, le mécanisme européen de soutien à la filière coton, repose principalement sur trois (3) dispositifs: le régime d'aide à la production de coton avant 2005/2006 (II.1), le régime réformé de 2003 (II.2) et enfin la nouvelle révision de 2008 (II.3).²³⁵

II.1) Le régime d'aide à la production de coton avant 2005/2006

Le régime d'aide en vigueur avant 2005/2006 date du règlement du 1^{er} septembre 2001. L'aide accordée aux producteurs de coton dépend de l'écart entre le prix mondial et un prix objectif. Elle est limitée par un système de quota global et par pays, dans le cadre de la Politique Agricole Commune (PAC)²³⁶. Le soutien correspond à la différence entre le prix du marché et un prix de référence, fixé en 1999 à 1,063 EUROS/ Kg. Le soutien est versé aux industries, qui le répercutent sur les producteurs. La production pouvant faire l'objet d'un soutien est plafonnée à 782 000 tonnes pour la Grèce et 249 000 tonnes pour l'Espagne, 1500 tonnes pour le Portugal et les autres Etats membres. En cas de dépassement de ces quantités nationales garanties, le mécanisme stabilisateur consiste en une réduction du prix d'objectif et du prix minimum. Le mécanisme, qui progresse par paliers, fonctionne comme suit :

- En cas de dépassement des quantités nationales garanties en Grèce et en Espagne sans que le total de leur production ne dépasse 1 031 000 tonnes, le prix d'objectif et le prix plancher sont réduits de la moitié du pourcentage de dépassement. Dans le cas où seul un des deux Etats dépasse sa quantité nationale garantie, la réduction de prix est toujours calculée sur la base du dépassement de la somme des productions des deux pays par rapport à 1031000 tonnes²³⁷ ;
- Dans le cas où la somme des productions effectives des deux pays dépasse 1500 000 tonnes (dont 1138 000 tonnes pour la Grèce et 362 000 tonnes pour l'Espagne), le pourcentage de réduction des prix est augmenté progressivement de 2 points en Grèce, pour chaque tranche de 15 170 tonnes pour la production au dessus de 1138 000 tonnes, et en Espagne, pour chaque tranche de 4 830 tonnes pour la production au dessus 362 000 tonnes. Quant au Portugal, la quantité nationale garantie est de 1500 Tonnes. Toutefois le mécanisme de pénalités ne lui est appliqué que si le total de la production de la Grèce et de l'Espagne dépasse 1 031 000 Tonnes. Il n'est pas non plus soumis à la majoration des 2 points

²³⁵ http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/50/52/72/PDF/These_F._TRAORE.pdf

²³⁶ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/etats-unis-union-europeenne/pac-farm-bill.shtml>

²³⁷ Ce qui tend à avantager l'Etat « fautif ».

appliqués à l'Espagne et à la Grèce lorsque ceux-ci dépassent 1 500 000 tonnes.

Le mécanisme stabilisateur vise à contenir le montant des aides dans l'enveloppe budgétaire disponible (770 millions d'euros).²³⁸ Toutefois, si à l'issue de l'application des différents dispositifs le prix mondial s'avérait supérieur à 3,020 euros /kg et que le volume d'aide accordé est inférieur au budget alloué, l'aide allouée aux Etats membres ayant dépassé leur quantité nationale garantie peut être majorée, à l'exception toutefois du Portugal. Ce mécanisme a été profondément remanié en mai 2004, le Conseil des Ministres de l'Union Européenne ayant adopté une décision sur la réforme du soutien interne au coton: 65% du soutien précédemment accordé au coton doit être découplé. Cela signifie qu'il sera payé aux producteurs indépendamment de la superficie qu'ils cultivent en coton et de leur production cotonnière, le soutien restant lié à la superficie cultivée (35% du soutien total) portant en revanche sur une superficie en accroissement de 4% par rapport à la moyenne 2000-2002.

II.2) Le régime réformé de 2003²³⁹

Un nouveau règlement, daté du 29 avril 2004, établissant les règles de soutien en faveur des producteurs de coton, a été appliqué à partir de 2006 (fin de la campagne 2005/2006). L'objectif des réformes introduites s'inscrivait dans le cadre des nouvelles orientations de la PAC, elles mêmes guidées par les règles de l'Organisation Mondiale du Commerce. En d'autres termes, il s'agissait de privilégier les aides découplées, qui créent moins de distorsions sur les marchés, et qui relèvent de la boîte verte de l'OMC. Pour le coton, le nouveau mécanisme devait être neutre du point de vue budgétaire et fondé sur le système d'aide à l'hectare. Le montant de cette aide variait en fonction des surfaces plantées chaque année, mais elle était limitée à une surface maximale garantie par pays.

En Grèce, la surface de base nationale était fixée à 370 000 ha, en Espagne à 70 000 ha et au Portugal à 360 ha. Ces surfaces étaient fixées à un niveau inférieur à la moyenne des surfaces plantées sur la période 2000/01-2002/03. Le montant de l'aide à verser par hectare admissible était fixé:

- en Grèce à : 594 euros pour 300 000 ha et 342,85 euros pour les 70 000 ha restants,
- en Espagne à : 1 039 euros,
- au Portugal à : 556 euros.

Si dans un Etat membre la superficie de coton admissible au bénéfice de l'aide dépassait la superficie de base, l'aide était réduite proportionnellement au dépassement de la superficie de base. Pour ce qui concerne la Grèce, la réduction proportionnelle était appliquée sur le montant de l'aide fixée pour la partie de la superficie de base nationale de 70 000 ha afin de respecter l'enveloppe globale de l'aide couplée.

²³⁸ <http://www.memoireonline.com/03/12/5509/Impact-des-subsidations-agricoles-sur-les-exportations-de-coton-du-Burkina-Faso.html>

²³⁹ http://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_agricole_commune

II.3) La révision de 2008²⁴⁰

La réforme de 2003 a fait l'objet d'une contestation de l'Espagne qui a introduit un recours devant la Cour de justice des communautés européennes au motif de la violation du principe de proportionnalité pour la partie concernant l'aide à la surface. Après examen du dossier, la Cour a annulé en décembre 2006, le régime de 2003. Toutefois l'annulation n'a été décidée effective qu'à partir de 2008 avec l'adoption du nouveau régime. Le nouveau régime au sein de l'Union est désormais régi par le règlement (CE) No637/2008 du Conseil du 23 juin 2008, entré en vigueur le 1^{er} janvier 2009.²⁴¹ Il maintient le paiement unique et il modifie les modalités de l'aide à l'hectare en révisant les surfaces de base et en introduisant des rendements de référence fixes pour chaque pays. Les surfaces de base nationales sont données comme suit:

- Grèce : 250 000 ha,
- Espagne : 48 000 ha
- Bulgarie : 3 342 ha
- Portugal : 360 ha.

Les rendements fixes sont donnés ainsi :

- Grèce: 3,2 tonnes/ha,
- Espagne: 3,5 tonnes/ha,
- Bulgarie: 1,2 tonne/ha,
- Portugal: 2,2 tonnes/ha.

Le montant de l'aide à l'hectare correspond au produit des rendements fixes et des montants de référence de chaque pays. Ces montants de référence sont de 251,75 euros pour la Grèce ; 400 euros pour l'Espagne ; 671,33 euros pour la Bulgarie et 252,73 euros pour le Portugal. Comme dans la loi de 2004, si dans un Etat membre la superficie de coton admissible au bénéfice de l'aide dépasse la superficie de base, l'aide est réduite proportionnellement au dépassement de la superficie de base.

Par rapport à la précédente loi, on peut remarquer une réduction des surfaces nationales de base, compensée par une augmentation de l'aide à l'hectare donnée ici par le produit du rendement fixe et du montant de référence. Ainsi, pour l'Espagne qui avait attaqué la décision, l'aide à l'hectare passe 1039 à 1400 euros. Pour la Grèce, le système à deux paliers est abandonné au profit d'un montant unique de 805,6 euros par hectare. Il n'y a en revanche aucune modification concernant le Portugal. Il est également intéressant de noter qu'au

²⁴⁰ <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/etats-unis-union-europeenne/pac-farm-bill.shtml>

²⁴¹ <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=CONSLEG:2008R0637:20090616:FR:PDF>

bout du compte, l'enveloppe globale allouée à l'Espagne passe de 72 millions à 67 millions d'euros.²⁴²

²⁴² <http://www.guidedecoton.org/guide-du-coton/mesures-gouvernementales/>

Tableau n° 75 Aides à la production de coton en UE

	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	04/05	09/10*	10/11*
Millions d'euros	740	800	761	903	855	733	804	872	835	952	266	277
Millions dollars	972	1026	855	1004	911	675	720	820	941	1181	353	368
Production fibre 1000 t	484	417	488	494	572	535	563	469	426	500	450	425
Aide en e/kg produit	1.53	1.92	1.56	1.83	1.49	1.37	1.43	1.86	2	1.71	0.59	0.65
Aide en \$/kg produit	2.01	2.46	1.75	2.03	1.59	1.26	1.28	1.75	2.26	2.12	0.78	0.87
Indice A \$/kg	2.17	1.78	1.75	1.44	1.17	1.30	1.06	1.02	1.40	1.37	1.96	0.93
Aide unitaire / Pw (%)	93	139	100	141	136	97	121	171	161	155	-	-

Sources : DG AGRI

Document de travail de la Direction Générale de l'Agriculture : Cotton Impact Assessment. Document de travail de la Direction Générale de l'Agriculture : « Le secteur coton ».

Source : <http://ictsd.org/i/news/eclairage/98533>

*Estimation de l'auteur à partir des données de la note de synthèse sur le coton 2012, <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Commodities/Cotton/Executive-Brief-Update-2012-Cotton-sector>

En Europe, des modifications ont été introduites au sein de la Politique agricole commune (PAC) en 2009/10 avec pour les deux producteurs de coton, la Grèce et l'Espagne, une baisse des superficies maximales admissibles. L'ICAC calcule que le montant des subventions directes à la Grèce peut être estimé à 276 millions \$US en 2010/11 (contre 260 millions en 2009/10), soit l'équivalent de 70 cents/livre (55 cents en 2009/10) et celles de l'Espagne de 92 millions \$US (93 millions en 2009/10), ou 93 cents la livre (196 cents en 2009/10)²⁴³

III) Les Mesures de soutien en faveur de la production de coton en CHINE

Premier producteur, consommateur et importateur mondial de coton, le poids de la Chine sur le marché mondial est déterminant. L'influence a été encore plus marquée lors de ces deux dernières années mouvementées. La Chine a engagé pour la première fois, un généreux programme de soutien aux producteurs en garantissant un prix minimum d'achat au-dessus du prix mondial et décidé de reconstituer sa réserve nationale. A la suite à son adhésion à l'OMC devenue effective en décembre 2001, les droits ont été réduits de 15%, mais un système de quotas à l'importation a été mis en place. Au niveau du commerce international, bien que de nombreux pays appliquent un tarif douanier aux importations de coton, la Chine est le seul pays, avec la Corée du Sud et les Etats-Unis, à pratiquer un système de contingent tarifaire. Le volume du contingent est de 894000 tonnes avec un tarif réduit sous contingent de 1% et un droit consolidé hors contingent de 40%. Le droit de douane de base est de 3%, auquel s'ajoute un droit de 1% pour les importations sous quota (894.000 tonnes porté à 1 356 350 tonnes)²⁴⁴ et de 40% pour les importations hors quota. Par ailleurs, en dépit de la suppression du mécanisme de subvention des intrants suite à l'adhésion de la Chine à l'OMC, la Banque de Développement Agricole de la Chine octroie des prêts à des conditions de taux particulièrement avantageuses aux acheteurs de coton qui en font profiter indirectement aux producteurs. En outre depuis 2007, le ministère de l'agriculture a mis en place un programme de subvention de 32 dollars par hectare pour un montant total de 72 millions de dollars concernant les variétés dites de « haute qualité ».²⁴⁵ A la suite de ces choix, les prix intérieurs ont baissé et le soutien interne a, de ce fait, été réduit. A ce soutien interne s'ajoute une subvention à l'exportation, destinée à combler l'écart entre le prix intérieur et le cours mondial, mais de faible poids étant donné la faiblesse des exportations chinoises de coton. La Chine conserve également un droit de douane sur les importations de coton, destiné à maintenir la compétitivité du coton national. Le National Cotton Council²⁴⁶ considère que la protection du marché chinois par le système de contingentement tarifaire aboutissait à des prix aux producteurs supérieurs de 12 à 15 % au prix mondial en 2005.

Tableau n° 76 Tarifs et contingents tarifaires en Chine

	2002	2003	2004	2005	2006
Tarif de base (%)	3	3	3	3	3
Tarif à l'intérieur du quota (%)	1	1	1	1	1
Tarifs hors quota (%) (ODI, 2004)	76	67	58	49	40
Volume initial du contingent (1000 t)	743	856	894	894	894
Volume révisé du contingent (1000 t)	743	1 356	1 394		
Importations effectives (1000 t)	681	1 524	1 390	3 375	

Les données de 2003 correspondent à un taux de protection de 16 %, pour les autres au delà de 2006, pas de données.

Source : http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/aides_USA_UE_coton_marche.pdf

²⁴⁴ http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/aides_USA_UE_coton_marche.pdf p25

²⁴⁵ http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/50/52/72/PDF/These_F._TRAORE.pdf

²⁴⁶ http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/aides_USA_UE_coton_marche.pdf

Tableau n° 77 Montant des subventions au coton en milliards de dollars

Pays	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2009/10	1010/11
Chine	1,5	1,9	1,2	0,8	1,3	1,1	2,0	0,327
Total	1,5	1,9	1,2	0,8	1,3	1,1	2,0	0,327

Source : données CCIC et http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/aides_USA_UE_coton_marche.pdf

Pour la Chine, les subventions au coton ont fortement baissé passant de 2 milliards \$US en 2009/10 à 327 millions \$US en 2010/11, eu égard certainement aux diverses pressions exercées sur elle au niveau de l'OMC dont elle membre depuis 2001, mais aussi au double niveau bilatéral d'une part avec les Etats-Unis et d'autre part avec l'Union Européenne dans le cadre de leurs différentes négociations commerciales.²⁴⁷ Par ailleurs, en dépit de la suppression du mécanisme de subvention des intrants suite à l'adhésion de la Chine à l'OMC, la Banque de Développement Agricole de la Chine octroie des prêts à des conditions de taux particulièrement avantageuses aux acheteurs de coton qui en font profiter indirectement aux producteurs. En outre depuis 2007, le ministère de l'agriculture a mis en place un programme de subvention de 32 dollars par hectare pour un montant total de 72 millions de dollars concernant les variétés dites de « haute qualité ».²⁴⁸ En se référant aux différentes études d'impacts réalisées au cours des dernières années (Etude FAPRI 2002, Etude Goreux 2003, Araujo B.C 2006 etc.)²⁴⁹, il ressort que le niveau élevé des subventions fait baisser le prix mondial du coton, lequel se répercute directement sur les recettes à l'exportation.

En 2011/12, les importations chinoises ont presque doublé, atteignant plus de 5 millions de tonnes, représentant plus de 55 % des importations mondiales. Un bond qui ne reflète pas la demande des filatures chinoises mais la politique gouvernementale, et qui a contribué à soutenir les prix au niveau interne et international, à réduire les quantités disponibles de coton et à accroître les échanges commerciaux. Ainsi, en 2012/13, les stocks d'ouverture en Chine, estimés à plus de 6 millions de tonnes, ont quasiment triplé. En 2012/13, les importations chinoises devraient reculer, mais le gouvernement chinois a annoncé qu'il renouvellerait son prix minimum d'achat et donc les achats pour sa réserve²⁵⁰. Le Gouvernement chinois fixe un prix de référence pour le coton, généralement au dessus des cours mondiaux, mais il autorise depuis 1999 des prix librement négociés entre producteurs et acheteurs.

En conclusion, selon plusieurs études, notamment celle d'Araujo Bonjean C, Stéphane C. et Traoré F. (2006)²⁵¹, en sus des Etats Unis et de l'Union Européenne, plus d'une quinzaine de pays dans le monde (Argentine, Brésil,

²⁴⁷ http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/aides_USA_UE_coton_marche.pdf-12

²⁴⁸ http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/50/52/72/PDF/These_F_TRAORE.pdf

²⁴⁹ http://www.univ-orleans.fr/leo/image.s/espace_perso/djimasra/WP_2468.pdf

²⁵⁰ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Commodities/Cotton/Executive-Brief-Update-2012-Cotton-sector>

²⁵¹ http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/aides_USA_UE_coton_marche.pdf

Australie, Inde, Mali, Burkina Faso etc.) ont des programmes pouvant s'assimiler à des soutiens des prix à la production ou à des paiements directs. De nombreux autres pays comme la Turquie, l'Ouzbékistan ou l'Égypte subventionnent également les intrants soit au niveau des fertilisants soit à travers les programmes d'irrigation.

Au Mali, les subventions au coton sont « déguisées » et se traduisent généralement par l'octroi aux paysans cotonculteurs d'énormes facilités :

- La distribution d'intrants et semences avec une remise de 30 à 50% du prix réel;
- Des crédits pour l'acquisition de matériels et équipements agricoles (semoirs, tracteurs, bœufs de labour etc.) à des conditions très favorables comme des taux d'intérêts « bonifiés », donc très bas par rapport à ceux appliqués à d'autres secteurs ;
- L'appui au développement économique des zones cotonnières.

Dans le cadre de l'aide publique au développement, l'Agence Française de Développement (AFD), à travers le projet PASE II²⁵², a versé: des subventions de 6,5 M€ en 2000; 11 M€ en 2007, au titre de la délégation de fonds européens 1,5 M€²⁵³. Ces appuis visent particulièrement à améliorer la productivité et la diversification des exploitations de la filière cotonnière malienne et les capacités du réseau des coopératives de producteurs de coton et de l'Interprofession coton, appelés à jouer un rôle grandissant dans la perspective de la privatisation de la CMDT et de la libéralisation de la filière cotonnière malienne. Le projet PASE II se décline en trois objectifs:

- L'amélioration de la productivité et durabilité des exploitations familiales;
- Le renforcement des capacités du réseau d'Unions de coopératives;
- L'appui à l'élaboration d'une politique publique concertée en zone cotonnière.

Les subventions à l'industrie du coton (le soutien direct à la production, les protections douanières, les subventions à l'assurance récolte, les prix minimums garantis et les subventions à l'exportation) sont estimées à 1,7 milliard \$US en 2010/11 contre 3,8 milliards en 2009/10 et 6,3 milliards en 2008/09, selon le dernier rapport sur l'aide gouvernementale au coton de l'ICAC.²⁵⁴

SECTION II : LES IMPACTS DES SUBVENTIONS SUR L'ECONOMIE DES PAYS PAUVRES PRODUCTEURS DE COTON NOTAMMENT LE MALI

L'agriculture notamment la filière cotonnière est et reste une source de

²⁵² <http://www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-afri/mali/projets/appui-a-la-filiere-coton-pase-ii>

²⁵³ http://www.on-mali.org/pdf/fiche_pays1_mali_f_v11.pdf leuro=655,957 FCFA

²⁵⁴ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Commodities/Cotton/Executive-Brief-Update-2012-Cotton-sector>

richesses incontestable pour les pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre (AOC) qui en tirent 10 à 15% de leur PIB et entre 30 à 75 voire 90% de leurs recettes d'exportation en dépit de la concurrence mondiale en leur défaveur. Aussi, nombre d'observateurs et experts considèrent, en effet, que ces pays ont souvent été lésés par les subventions agricoles à la production et à l'exportation versées par les pays développés en faveur de leurs producteurs de coton, enfreignant ainsi aux dispositions de l'Organisation Mondiale du Commerce, laquelle a pourtant toujours cherché à sanctionner les Etats qui violent les règles définies en la matière (cf. les études d'Anderson et Valenzuela²⁵⁵). D'après Louis Goreux²⁵⁶, les subventions américaines et européennes additionnées seraient responsables d'une baisse du cours mondial du coton de 15%, ce qui représenterait pour les filières cotonnières de l'Afrique de l'Ouest et du Centre de la zone CFA un manque à gagner de 250 millions de dollars par an (soit 188 millions d'euros ou plus de 123 milliards FCFA)²⁵⁷. Une augmentation de 15% du cours mondial se traduirait, quant à elle, par une augmentation du revenu net des producteurs de la même zone voisine de 30% (tous les coûts de production n'étant pas affectés par le cours mondial). En d'autres termes, toutes les études d'impacts réalisées sur le coton ces dernières années (Etude FAPRI 2002, Etude Goreux 2003, Araujo B.C 2006 etc.)²⁵⁸, corroborent le fait que le niveau élevé des subventions fait baisser le prix mondial du coton et se répercute directement sur les recettes à l'exportation qui ont tendance à décroître, ce qui n'est pas sans effets sur le niveau de production, les surfaces emblavées, les emplois ruraux, le PIB, les revenus des producteurs, leur niveau de vie etc.

I) Les effets des subventions sur les recettes d'exportation dans le secteur du coton

Les subventions versées en faveur de la filière cotonnière notamment à l'exportation, peuvent être assimilées à un moyen permettant aux entreprises domestiques de pratiquer une sorte de « dumping ». Dans le cas du coton, les Etats-Unis constituent l'exemple type d'un pays qui exporte sa production nationale à des prix inférieurs aux coûts de production supportés par ses industriels ou producteurs (cf. rapport 2006, OMC)²⁵⁹. Cette politique de subvention a un double effet. D'une part, elle se traduit simultanément et mécaniquement par un accroissement de l'offre de coton et une diminution des cours. En effet, les Etats-Unis, grâce aux subventions, tiennent le rôle de « Price maker » (littéralement faiseur de prix) sur le marché international.²⁶⁰ D'autre part, les subventions accordées par les Etats-Unis induisent des pertes de parts de marché pour les pays de l'AOC, incapables de subventionner leur propre agriculture au même niveau que les Etats-Unis. Deux effets sont susceptibles de justifier le versement des subventions par les pouvoirs publics américains en faveur de leurs cotonculteurs²⁶¹.

²⁵⁵ <http://www.buseco.monash.edu.au/schools/gippsland/staff/valenzuela.html>

²⁵⁶ https://www.icac.org/wp-content/uploads/2012/03/pr_april_2011_goreux.pdf

²⁵⁷ 1Euro=1,33 USD, <http://fr.finance.yahoo.com/q?s=EURUSD=X>

²⁵⁸ http://www.univ-orleans.fr/leo/image,s/espace_perso/djimasra/WP_2468.pdf

²⁵⁹ http://www.wto.org/french/res_f/booksp_f/anrep_f/wtr06-2e_f.pdf

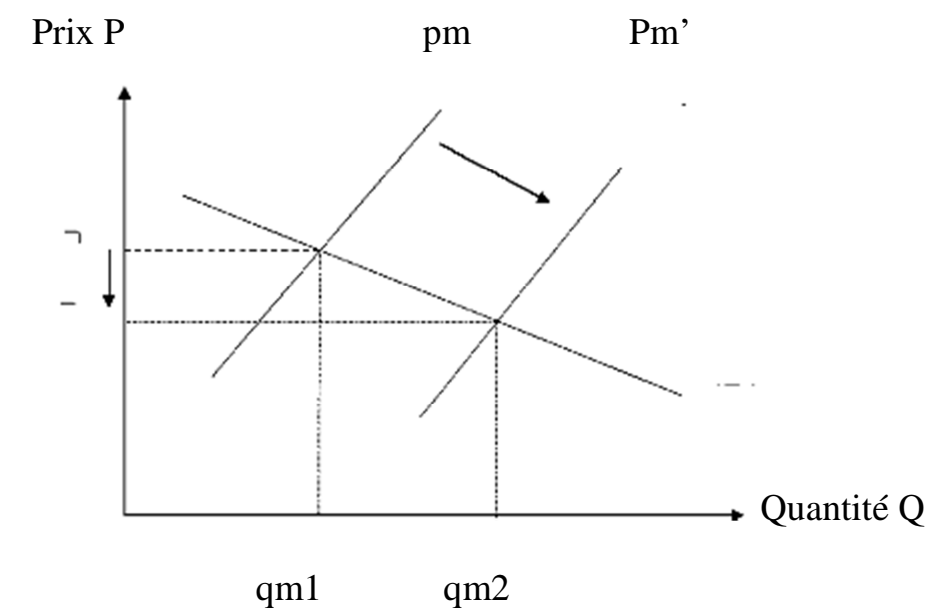
²⁶⁰ http://www.gredeg.cnrs.fr/Seminaire-doctoral/Fichiers/SEM_DOCT_BALDIN.pdf

²⁶¹ http://www.gredeg.cnrs.fr/Seminaire-doctoral/Fichiers/SEM_DOCT_BALDIN.pdf

D'abord, une subvention induit pour les producteurs américains les mêmes conséquences qu'une baisse de leurs coûts marginaux, ce qui provoque automatiquement une hausse des quantités exportées. La courbe de demande mondiale de coton à laquelle font face les Etats-Unis n'étant pas infiniment élastique (cf. supra chapitre I), l'offre excédentaire à l'exportation entraîne à son tour une baisse du prix mondial. Ensuite, le mécanisme précédent provoque un effet direct sur les pays de l'AOC qui sont contraints d'aligner leur prix de vente à l'exportation sur le cours mondial, tandis que celui-ci reste en deçà de leur coût de revient.

En définitive, les producteurs américains sont les seuls bénéficiaires des politiques de subventions pratiquées par leurs pouvoirs publics contre les pays de l'AOC. Parallèlement, les entreprises des pays de l'AOC devenant « moins compétitives » par ce « jeu des subventions » se voient évincer de la filière cotonnière pendant qu'elles détenaient au départ un avantage comparatif naturel. Ainsi, de telles politiques quoiqu'efficaces du moins au plan interne pour les Etats Unis, leur nature déloyale s'avère évidente comme cela a été condamné par les instances de l'OMC lors de l'examen en appel de la plainte du Brésil (OMC, 2 Juin 2008)²⁶². Cela est d'autant plus préjudiciable pour les pays de l'AOC que leurs recettes d'exportation en dépendent fortement, et s'amenuisent considérablement d'où des répercussions négatives sur les autres facteurs.

Graphique n° 9: L'effet des subventions sur le marché mondial de coton sur deux pays ²⁶³



Au prix mondial P_m , les quantités offertes et demandées s'équilibrent sur le marché mondial à q_{m1} . Après la subvention accordée aux producteurs américains, l'offre de coton américain augmente. Laquelle augmentation induit un accroissement de

²⁶² http://www.coton-acp.org/docs/acpue/rapport_mise_jour_partenariat_octobre_2008_Final-FR1.pdf

²⁶³ <http://www.memoireonline.com/03/12/5509/Impact-des-subventions-agricoles-sur-les-exportations-de-coton-du-Burkina-Faso.html>

l'offre globale mondiale. L'augmentation de l'offre mondiale de coton se traduit par un déplacement de la courbe de l'offre globale vers la droite. Toute chose étant égale par ailleurs, la demande mondiale reste sensiblement affectée. Alors un nouvel équilibre ne tarde pas à s'établir sur ce marché. D'où, un nouveau prix d'équilibre P_m' inférieur à P_m s'impose. A ce nouveau prix mondial, les quantités offertes et demandées s'équilibrent à q_{m2} . Ainsi, après subvention, le prix sur le marché mondial est P_m' , un prix inférieur au prix initial avant subvention, P_m . Autrement dit, par le biais des subventions, les exportations américaines de coton sont dopées et par conséquent provoquent une augmentation de l'offre globale sur le marché mondial de coton. Cette flambée de l'offre va faire chuter le prix conformément à la loi de l'offre et de la demande. Ainsi le Mali en tant que « petit pays », un « Price taker » (littéralement qui est soumis au prix), est confronté à cette nouvelle donnée du marché dominé par les Etats-Unis

II) Les effets des subventions sur la production cotonnière et les surfaces emblavées

Le mouvement de boycott de la culture de coton lancé par les paysans pendant la campagne 2000/01 s'est traduit par la chute de la production de plus de 200.000 tonnes. En effet, le niveau de production est passé de 460.000 tonnes en 1999/00 à 243.000 tonnes en 2000/01. Ce boycott a été enclenché par les producteurs à la suite d'une décision de la CMDT de réduire le prix d'achat du coton au producteur de 35 francs CFA. Ainsi, le prix d'achat au producteur est passé de 185 francs CFA/kg en 1998/99 à 150 francs CFA/kg en 1999/00.²⁶⁴ Cette baisse du prix d'achat du coton était elle-même consécutive à celle du cours mondial du coton. Comme évoqué plus haut, la baisse de l'indice Outlook était liée aux importantes subventions versées par les Etats-Unis à leurs producteurs de coton, il en de même pour l'Union Européenne. La remontée de la production dépendait de l'augmentation du prix d'achat du coton graine de première qualité qui est passé de 150 FCFA/kg en 2000/01 à 200 FCFA/kg en 2001/02. Parallèlement, on constate que la baisse de la production du coton par suite d'un mouvement de boycott des paysans maliens en 2000/01 s'explique par la baisse du prix d'achat du coton au niveau national et à celle du prix de vente au niveau du marché mondial.

III) Les effets des subventions américaines et européennes sur la CMDT (Compagnie Malienne pour le développement des Textiles)

Depuis 1998, les cours mondiaux du coton fibre ont amorcé une tendance baissière qui a perduré jusqu'en 2001, d'où la crise qu'a connue le secteur cotonnier à cette période. Les prix moyens de vente du coton fibre sur les marchés internationaux ont été de 925 francs CFA/kg en 1997/98, 772 francs CFA/kg en 1998/99, et 700 francs CFA/kg en 1999/00. De ce fait, il s'en déduit une baisse relative des prix moyens de vente du coton fibre entre 1997/98 et 1999/00, de l'ordre de l'ordre de 24%.

²⁶⁴ http://fsg.afre.msu.edu/mali_pasidma/APCAM_MSU_WP3.pdf

La constance de cette tendance baissière des cours mondiaux en 1999/2000 a conduit à une sorte d'impasse financière au niveau des crédits de campagne de 34,4 milliards de francs CFA dont :

*30 milliards de francs CFA dus aux pools des banques locales ;

*4,4 milliards de francs CFA dus au consortium des banques extérieures²⁶⁵.

La CMDT a décidé de réduire le prix d'achat au producteur de 35 francs CFA en passant de 185 francs CFA/kg à 150 francs CFA/kg. La baisse du prix d'achat au producteur a déclenché le mouvement de boycott de la culture du coton pendant la campagne 2000/01. Les conséquences du mouvement de boycott de la culture du coton par les producteurs sur la santé financière de la CMDT ont principalement été :

- La chute de la production de coton graine entraînant une hausse mécanique des coûts de revient du coton fibre de 35,9% (avec la baisse des économies d'échelle);
- Le déficit partiel de trésorerie estimé à 60 milliards de francs CFA;
- L'impossibilité pour la CMDT d'exécuter la totalité des contrats de vente signés pendant la campagne 2000/01.
- Parallèlement, le non-dénouement des crédits de campagne de 34,4 milliards de francs CFA s'est traduit par la non-participation des banques au financement de la campagne 2000/01 et a contraint les actionnaires de la CMDT à financer les achats de coton graine à hauteur de 33 milliards de francs CFA. La contribution de l'Etat malien a été de 8 milliards de francs CFA. L'ensemble des facteurs ci-dessus a influencé négativement les résultats des différents exercices sur la période 1999-2001. Pour les différents exercices, on note des pertes de l'ordre de ²⁶⁶:
 *28,5 milliards de francs CFA en 1999 ;
 *21 milliards de francs CFA en 2000 ;
 *8,4 milliards de francs CFA en 2001.

IV) Les effets des subventions sur le PIB et l'économie en général

La baisse de la production de coton se traduit naturellement par celle des exportations, par celle des richesses créées, ce qui réduit d'autant le PIB. Aussi, la diminution de la production a un impact négatif sur l'utilisation des différents facteurs de production notamment le facteur travail, ce qui provoque une baisse des emplois liés à la filière cotonnière. D'autre part, le coton est à l'origine du développement de la culture attelée et du développement de l'utilisation des intrants modernes, lesquels participent également à l'accroissement de la production d'autres produits, particulièrement les cultures vivrières. Il existe d'ailleurs une forte corrélation entre le développement de la culture cotonnière et le développement de la production de céréales. Enfin, le coton étant une culture dont le revenu est certain et plus rémunérateur que d'autres productions, il constitue un frein à l'exode rural

²⁶⁵ http://fsg.afre.msu.edu/mali_pasidma/APCAM_MSU_WP3.pdf

²⁶⁶ Rapports d'activité de la CMDT 1999, 2000, 2001, http://fsg.afre.msu.edu/mali_pasidma/APCAM_MSU_WP3.pdf

des villages vers les villes en fixant les jeunes ruraux sur place. Toutes choses égales, par ailleurs, la baisse de la production cotonnière du fait des subventions n'est pas sans effets sur les revenus, la production des cultures céréalières, l'insuffisance alimentaire, le désinvestissement et même sur l'exode rural et sur les migrations internationales vers l'Europe et les Etats-Unis.

V) Les effets des subventions sur les revenus des producteurs

Au Mali, plusieurs enquêtes ont été réalisées notamment par la CMDT, notamment dans la zone Mali Sud. Elles ont montré que le coton arrive comme la première source de revenu et représente en moyenne 65% à 75% des revenus globaux des ménages des cotonculteurs²⁶⁷. Le revenu tiré de la vente du coton paraît certain et mieux sécurisé avec la CMDT grâce aux mécanismes mis en place tant en amont (fournitures de semences et d'intrants avec ou sans crédit bancaire) qu'en aval (achats exclusivement par la CMDT du coton récolté, quel que soit le volume, à l'appui des crédits de campagne mis en place par les banques maliennes et étrangères). La filière cotonnière constitue donc un puissant moteur de monétarisation des ménages et elle favorise l'accès aux investissements (Achats d'équipements agricoles, de ménages, engins à deux, voire à quatre roues etc.).

Toutefois, le revenu tiré de la vente du coton dépend de plusieurs facteurs: le rendement par hectare, les frais liés à l'achat d'intrants, l'indice A Outlook dont la baisse peut se traduire par celle du volume de la production et donc du revenu qui en découle.

Tableau n°78 Évolution du revenu net moyen d'un hectare de coton en zone CMDT

Campagne	Rendement		Revenu brut (RB)	Charge intrants			Revenu net (RN)
	Prix d'achat	Moyen		(*)	doses réalisées	% RB	
	coton graine	(kg/ha)	(CFA/ha)	(CFA/ha)	(CFA/ha)	(CFA/ha)	
1996/97	155	1083	167 865	56 720	48 305	28,8	119 560
1997/98	170	1058	179 860	55 950	52 827	29,4	127 033
1998/99	185	1032	190 920	55 180	55 281	29,0	135 639
1999/00	150	972	145 800	54 530	50 839	34,9	94 961
2000/01	170	1.085	184 450	54 290	49 215	26,7	135 235
2001/02	200	1.089	217 800	65 388	55 883	25,7	161 917
2002/03	180	994	178 920	65 700	57 542	32,2	121 378
2003/04	200	1.150	230 000	73 270	58 398	25,4	171 602
2004/05	210	1.047	219 870	73 725	61 217	27,8	158 653
2005/06	165	976	161 040	69 190	58 477	36,3	102 563
2006/07	165	868	143 220	63 895	53 473	37,3	89 747
2007/08	171	861	147 230	76 225	60 465	41,1	86 765
2008/09	200	1036	207 200	96 918	72 689	35,1	134 512
2009/10**	175	929	162 575	ND	51 812	31,8	110 763
2010/11**	175	929	162 575	ND	51 812	31,8	110 763
2011/12**	175	929	162 575	ND	51 812	31,8	110 763

(*) Doses vulgarisées

Sources : (1) le suivi évaluation de la CMDT et (2) Estur, juillet 2009 : les données jusqu'en 2007/08 sont du suivi évaluation de la CMDT et les données de 2008/09 sont de Estur 2009.

²⁶⁷ Cf. différents rapports d'activités CMDT de 1998 à 2009

(**) Estimations faites par l'auteur : 175 FCFA, représente le prix maximum dans le cadre du nouveau mécanisme de fixation des prix en vigueur depuis 2005/06, 929 tonnes/ha est le rendement moyen avec le coût moyen/ha, selon 4 types d'exploitation cotonnière au Mali²⁶⁸

L'analyse du tableau n°78 confirme que l'évolution du revenu net du cotonculteur suit celle du cours mondial, la forte baisse en 1999/00 qu'a connu le niveau de ce revenu étant liée au boycott par le syndicat des producteurs maliens de coton. L'augmentation du même revenu de 86 765 à 134 512 FCFA l'hectare entre 2007/08 et 2008/09 suit la reprise du même cours qui est passé respectivement de 72 cents la livre à environ 100 cents la livre fin 2009, début 2010. Face à cette vulnérabilité du cours mondial du coton qui affecte négativement les revenus des producteurs de coton d'une part et d'autre part l'exploitation de la CMDT, l'Etat Malien, afin de minimiser les effets qui en découlent, a adopté en janvier 2005 et applicable à partir de la campagne 2005/06, « un nouveau mécanisme de fixation du prix d'achat du coton-graine au producteur ». Ce nouveau système s'est traduit concrètement par une révision drastique à la baisse du prix garanti aux producteurs, qui passe désormais de 210 F CFA/kg à un intervalle compris entre 160 et 175 F CFA/kg à compter de la campagne 2005/06. Dans le protocole d'accord signé par l'État malien, la CMDT et le Groupement des producteurs (GSCVM), il convient de noter l'innovation que constitue l'article 8 : « Cas de force majeure : si les prévisions pour la période N+1 donnent une rémunération finale des producteurs inférieure au prix d'achat de base, les signataires décideront, avant le début des achats N+1 et en août N au plus tard, une réduction de ce prix d'achat de base. » Cet article revêt une signification particulière au regard de l'article 2 qui précise que le fonds de soutien prévu comme garant du bon fonctionnement du nouveau mécanisme de prix n'est en aucune manière un préalable à son application, dans la mesure où cet article dit explicitement que le nouveau mécanisme de prix « doit fonctionner, que le fonds de soutien soit abondé ou pas »²⁶⁹.

Après la mise en œuvre pendant trois (3) campagnes du nouveau mécanisme de fixation des prix, il s'est avéré que le prix plafond retenu soit 175 FCFA/ kg de coton graine est très insuffisant, ce qui a poussé les Autorités à appliquer exceptionnellement pour la campagne 2008/09, un prix d'achat de 200 FCFA/kg. Aussi, pour la campagne en cours, 2012-2013, le prix d'achat a été fixé à 255 FCFA contre 235 F CFA sur le marché mondial, soit une perte nette de 20 FCFA avec une production prévisionnelle de 540 000 tonnes. Selon, en cas de réalisation d'une marge ou d'une perte, la répartition se fait en respectant une clé fixée en accord entre les Parties. Pour cette campagne, elle est de 45% pour la CMDT et de 55 % pour les producteurs.²⁷⁰

La question est de savoir si, à l'avenir, ce mécanisme ne sera pas abandonné ou profondément amendé eu égard aux insuffisances de son application soulevées dès les premières campagnes? L'étude de Kako Nubukpo et Manda S. Keita (2006) fait les constats suivants : «*Du fait de la baisse des revenus des producteurs de coton et*

²⁶⁸ <http://www.jle.com/e-docs/00/04/16/2E/article.phtml>

²⁶⁹ <http://www.jle.com/e-docs/00/04/16/2E/article.phtml>

²⁷⁰ ²³⁹ <http://www.maliweb.net/news/economie/cmdt-textile/2013/08/21/article,165285.html>

par voie de conséquence de ceux des populations rurales, le nouveau mécanisme de prix va probablement contribuer à accroître la pauvreté en zone cotonnière du Mali. Un tel constat est inquiétant au regard des objectifs officiellement poursuivis à la fois par les pouvoirs publics maliens et les institutions de Bretton Woods, lesquels ont pourtant validé ce nouveau mécanisme. La recherche d'une plus grande cohérence entre, d'une part, les effets d'annonce et les décisions effectivement prises et, d'autre part, les différentes politiques publiques (macroéconomiques, sectorielles) menées, s'impose dans le souci de réduire la pauvreté au Mali. En outre, il convient d'insister sur les risques inhérents à la dépendance de l'économie malienne vis-à-vis d'une seule filière agricole, grande pourvoyeuse de recettes d'exportation fluctuantes au gré des conditions du marché mondial. Le cas du coton éclaire les faiblesses de la spécialisation primaire des économies africaines au sein du commerce international».

Ceci pose d'ores et déjà, le problème de survie des producteurs de coton africains et partant de là, l'avenir de cette filière.

TROISIEME PARTIE : L'AVENIR DU COTON AU MALI

En Afrique de l'Ouest, environ 16 millions de personnes dépendent directement ou indirectement de la culture du coton. La culture du coton a une place non négligeable dans l'économie de plusieurs pays africains de l'Ouest et du Centre. Au Bénin, le coton représente 5,3% du PIB et 67% des exportations totales et concerne 3 millions de personnes soit un béninois sur deux. Au Burkina Faso, le coton représente 4% du PIB et 67% des exportations totales, il emploie 3 millions de personnes donc, un Burkinabé sur quatre vit du coton. Au Mali, le coton représente 9% du PIB et 57% des exportations totales et il fait vivre de 3,3 à 5 millions de personnes, soit un Malien sur cinq. Au Tchad, le coton représente 9% du PIB et 76% des exportations totales (hors pétrole) et occupe 1 million de personnes.

Dans les mêmes régions, notamment en Afrique de l'Ouest, le coton a eu un impact significatif en termes de réduction de la pauvreté. Une étude de l'OMS²⁷¹ a démontré les avantages de la culture du coton, à l'origine de l'amélioration de la santé des foyers observés en zones cotonnières. Lorsque la production de coton a crû rapidement de 1993-1994 à 1997-1998, la pauvreté a baissé de 42 à 50% en zones cotonnières, alors qu'elle a augmenté de deux points dans des zones sans coton. Aussi, elle a permis le développement d'infrastructures de qualité, notamment des routes, des écoles ou des dispensaires.

Aux Etats Unis, 25.000 agriculteurs vivent de la culture du coton et des différentes subventions versées par l'Administration Américaine soit 5 milliards \$ US par an (3,5 milliards d'aides directes et 1,5 milliard de subvention aux exportations). Ces fermiers américains bénéficiaires de subventions, constituent par ailleurs, un puissant lobby dans l'électorat américain comme l'affirme Eric ORSENNA²⁷². En Europe, l'UE verse notamment aux paysans espagnols et grecs 0,7 milliard \$ US par an.

Au sein de l'OMC, les négociations sur le sous-secteur coton s'enlisent car elles durent depuis une décennie depuis la conférence de Cancun en Septembre 2003, avec l'arrivée médiatique de quatre pays africains munis d'un manifeste appelé Initiative sectorielle africaine, déposée à la suite de la plainte du Brésil contre les Etats Unis à propos des subventions que leur gouvernement verse à ses producteurs. La demande a été déposée consécutivement à la chute sans précédent depuis 35 ans des cours du coton à 35 cents la livre en 2001/2002. Des demandes en réparation par le versement d'indemnités compensatrices ont même été déposées. En substance, la culture du coton constitue et constituera un enjeu non négligeable à plusieurs niveaux. Se pose toujours la question de la survie de la filière en Afrique, qui est menacée par les subventions, la réussite ou pas des réformes des filières

²⁷¹ <http://www.on-mali.org/pdf/36798078.pdf>

²⁷² <http://www.weblettres.net/blogs/uploads/p/parneix/3746.pdf>

cotonnières déjà mises en œuvre ou en cours en Afrique, les spécificités ou opportunités liées à la culture du coton, les ententes ou les unions à sceller autour du dossier coton ainsi que les appuis ou aides internationales à mettre en place.

CHAPITRE VI : LA REPOSE A LA QUESTION DES SUBVENTIONS

Les théories du libre-échange voire du commerce international ne jouent pas pleinement leur rôle, car les hypothèses sur lesquelles elles sont fondées ne fonctionnent pas. Selon Ricardo, la théorie des avantages comparatifs ne peut être valide qu'en l'absence d'un marché international des capitaux, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Cependant, une des entraves au respect de ces postulats est l'interventionnisme des pays développés (notamment les Etats Unis et l'Union Européenne) dans les échanges par des versements d'importantes subventions à leurs agriculteurs, entraînant ainsi un net fléchissement du cours mondial du coton avec des effets néfastes sur l'économie des pays pauvres producteurs de coton, qui se traduisent pour ceux-ci par la baisse de la production de coton, des pertes d'emploi, des désinvestissements et des pertes de revenus. Il s'agit donc de s'interroger sur les effets d'une suppression desdites subventions en faveur du coton et des efforts à fournir aussi par les pays producteurs non subventionnés.

SECTION I : LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS ET LEURS IMPACTS

Le coton d'Afrique de l'Ouest et du Centre est « le monstre à trois têtes », voilà comment les Burkinabés décrivent le problème qui a entravé l'industrie cotonnière africaine pendant la dernière décennie : un dollar faible, des prix mondiaux bas et les subventions américaines au coton plus néfastes pour les producteurs des pays pauvres d'Afrique.²⁷³ Aujourd'hui, le dollar est revalorisé, les prix mondiaux connaissent une reprise certaine. Cependant, le système de subventions perdure et les filières en sont exsangues.

I) Les différentes propositions allant dans le sens d'une suppression des subventions en faveur du coton:

Les propositions auprès de l'OMC ont été engagées dès les négociations de Doha, V-Cancun et Hong-Kong. Des négociations ont été entreprises de 2005 à 2011 à Genève. Enfin, la prochaine « Farm Bill et le réforme de la Politique Agricole commune de l'Union européenne en 2013 modifient le contenu du problème.

²⁷³ Bannerman,L(2007), 'the farmers ruined by subsidy', The Times, 9 avril 2007

I.1) Les décisions concernant le dossier coton: De Doha en 2001 à Hong Kong en 2005 en passant par Cancun en 2003.

Réunie à Doha au Qatar du 9 au 14 novembre 2001, la 4ème conférence ministérielle de l'OMC²⁷⁴ a finalement lancé un nouveau cycle de négociations, le Programme de Doha pour le développement, deux ans après l'échec retentissant de la conférence de Seattle sur le Cycle du millénaire. Aussi, plusieurs arguments ont été avancés pour la suppression des subventions agricoles ou à défaut, l'abandon total ou partiel de certaines catégories de subventions. A cet effet, on peut rappeler la plainte du Brésil contre les Etats-Unis (à laquelle certains pays africains notamment le Bénin et le Tchad se sont constitués en tierce partie) qui a abouti à la condamnation en appel, le 2 juin 2008, des subventions américaines au coton considérées comme déloyales par Brasilia et reconnues comme telles par l'OMC et contraignant ainsi les seconds à payer une compensation financière au premier. A celle là, s'est ajoutée l'initiative sectorielle africaine présentée par les quatre pays du C4 (le Bénin, le Burkina-Faso, le Mali et le Tchad) à la 5ème conférence ministérielle de Cancun en septembre 2003. Elle visait essentiellement à obtenir l'élimination totale des subventions des pays du Nord, en particulier des Etats-Unis, et une indemnisation financière pour les pertes subies. Pour le Brésil et les pays africains producteurs de coton du C4, la faiblesse persistante des cours du coton depuis maintenant près de dix ans était en partie la conséquence des politiques de soutien pratiquées par les Etats-Unis et l'Union Européenne. Quant à la conférence de Hong Kong, d'après Pascal Lamy, Directeur Général de l'OMC jusqu'au 31 août 2013²⁷⁵, la tâche principale des pays membres à Hong Kong a été de trouver un accord en forme de compromis pour préparer l'accord final marquant l'achèvement du Programme de Doha pour le développement, avec pour horizon temps 2016. Ainsi, les principales décisions de la Conférence de Hong Kong du 13 au 18 décembre ont été les suivantes:

- La conférence a convenu de fixer à la fin 2013 la suppression des subventions à l'exportation des produits agricoles. Les pays en développement, derrière le Brésil et l'Inde notamment, demandaient cette suppression pour 2010.
- Quant au coton, les subventions aux exportations de coton devront cesser à partir de 2006. Toutefois, comme le rappellent les producteurs africains (notamment Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad), 90% des aides aux producteurs américains de coton sont internes. L'accord définit comme "objectif prioritaire" la réduction des subventions internes.

²⁷⁴ http://www.wto.org/french/tratop_f/dda_f/dda_f.htm

²⁷⁵ Pascal Lamy de nationalité française, ancien Directeur Général de l'OMC, depuis le 1^{er} septembre 2013, remplacé par le Brésilien Roberto Azevêdo, <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/dossiers/omc/conferences.shtml>

- Par rapport aux exportations des pays les moins avancés (PMA), les pays développés devront s'engager à importer 97% (le principe d'exception, pour le textile aux États-Unis et le riz au Japon, ayant été accepté) des produits des pays les moins avancés (PMA) sans droit de douane ni contingent à partir de 2008.

I.2) Après Hong Kong en 2005 jusqu'à Genève en 2011, le dossier du coton à l'OMC²⁷⁶ à l'arrêt

Pendant près de six ans entre décembre 2005, date de la tenue de la conférence de Hong Kong et décembre 2011, date de celle de Genève, on note très peu de progrès dans l'avancement du dossier coton à l'OMC. Après Cancun, les pays africains, avec en tête de peloton le C4, ont notamment présenté une proposition de « *statu quo* » en novembre 2011²⁷⁷ selon laquelle « les États-Unis et l'UE devraient geler leur soutien au secteur du coton (...) aux niveaux actuels historiquement faibles ». Étant donné les faibles niveaux des paiements du fait de la hausse des prix du coton, l'application du « principe de *statu quo* » aux niveaux actuels des subventions était susceptible de définir une sortie à l'impasse des négociations ; toutefois, aucun consensus n'a pu être dégagé sur la question. Les pays africains ont continué également de mener des actions de sensibilisation et de plaider sur le coton africain. En dépit de ces « blocages » sur le dossier coton en particulier et les avancées très timides sur le cycle de Doha, en général, les actions de plaider n'ont pas cessé. Ainsi, en juin 2012, le groupe C4, lors de son voyage aux États-Unis, et les pays ACP, lors de leur 95^e session du Conseil des ministres ACP au Vanuatu²⁷⁸, ont renouvelé leurs doléances afin que l'Europe et les États-Unis réduisent leurs subventions en faveur de la filière cotonnière.

En revanche, en marge de la réunion ministérielle de l'OMC, le 12 décembre 2011 à Genève, la Chine a signé un accord de coopération avec les quatre pays du C4 (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad)²⁷⁹. Dans le cadre de cet accord, la Chine devait fournir des équipements, des connaissances et des matériaux dans le but d'augmenter et d'améliorer la qualité de la production locale. Il a été présenté dans le cadre du soutien de la Chine au programme « d'aide pour le commerce » au sein de l'OMC. Cependant, nombre d'analystes ont émis des doutes quant à sa faisabilité de ce programme, particulièrement en ce qui concerne les avantages obtenus, étant entendu que « les entreprises chinoises préfèrent acheter le coton des États-Unis en raison de sa bonne qualité et de son prix inférieur, en particulier avec l'appréciation du yuan chinois²⁸⁰ ». Alors que comparé aux approvisionnements américains et

²⁷⁶ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Commodities/Cotton/Executive-Brief-Update-2012-Cotton-sector>

²⁷⁷ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Produits-de-base/Coton/Les-pays-du-groupe-C4-presentent-une-proposition-de-statu-quo-a-l-OMC>

²⁷⁸ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Produits-de-base/Coton/Discussions-a-l-OMC-sur-le-coton-peu-de-progres-mais-des-inquietudes-croissantes>

²⁷⁹ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Produits-de-base/Coton/Le-groupe-C4-et-la-Chine-conviennent-d-un-accord-de-cooperation-en-marge-de-la-reunion-ministerielle-de-l-OMC>

²⁸⁰ Appelation de la monnaie chinoise un yuan chinois=0.163391 U.S. dollars,
https://www.google.fr/search?sourceid=navclient&aq=&oq=yuan+&hl=fr&ie=UTF-8&rlz=1T4SKPB_fr_FR503&q=yuan+&gs_l=hp...0.0.7.3287265.....0.a815TuJXE9c

indiens, « le coton africain est plus coûteux (...) et ne présente aucune garantie de qualité ». Face à ces tergiversations sur le problème des subventions en faveur du coton, la question qui se pose est de savoir quels seront les niveaux des subventions à allouer par les Etats-Unis et l'Union Européenne respectivement dans le cadre des prochaines discussions sur la Farm Bill et la réforme de la PAC en 2013 qui se déroulent dans un environnement de fortes pressions budgétaires et de crise économique ?

I.3) La prochaine Farm Bill

Chaque année, le Congrès et l'Administration doivent suivre le processus budgétaire et des crédits, afin de déterminer les niveaux de dépenses pour chacun des ministères, organismes et programmes du gouvernement fédéral.²⁸¹ Le Farm Bill est un texte de loi complet qui guide et autorise le financement de la plupart des politiques alimentaires, y compris le Programme d'aide à la nutrition supplémentaire (SNAP). Tous les cinq ans, le Congrès renouvelle le Farm Bill dans le cadre du processus de ré autorisation. Le Titre IV de la loi agricole couvre les programmes de distribution de denrées alimentaires nationale et de la nutrition . La dernière loi sur le Farm Bill a été adoptée en 2008²⁸². Pour le Farm Bill 2012, les coupes étaient estimées à un peu moins 23 milliards \$US. En outre, le gouvernement des États-Unis devrait abandonner les paiements directs et miser sur un système d'assurance (assurance revenu et assurance récolte), en conformité avec les souhaits des agriculteurs. Ce système d'assurance donnera encore plus de force au marché, qui jouera pleinement son rôle de régulateur.²⁸³

Le Comité de la Chambre Agriculture et le Comité du Sénat agriculture, nutrition et forêts ont compétence sur le Farm Bill²⁸⁴. Dans ce cadre, des coupes budgétaires ont été décidées en mai 2013 par le Comité de la Chambre de l'Agriculture (Congrès) dans le cadre de la Loi sur la gestion des risques et la réforme fédérale de l'Agriculture 2013 *pour un montant de 21 milliards de dollars sur 10 ans*. Quant au Sénat, *il procéda à une coupe de 4,1 milliards de dollars sur 10 ans, dans le cadre de la réforme de l'Agriculture Food & Jobs Act de 2013 (adoptée en Juin 2013 par un vote de 66-27 et contenu dans S. 954)*.²⁸⁵ Ces orientations concernant prochaine Farm Bill (2012-2016) adoptées en 2013 seront certainement déterminantes pour la réduction des subventions et éventuellement pour les avancées des négociations sur le coton dans le cadre de l'OMC. En outre, après la promulgation de la Farm Bill, le différend entre les États-Unis et le Brésil, qui a été momentanément suspendu mais non réglé, sera à nouveau d'actualité. En effet, les deux parties ont négocié et abouti le 4 mai 2010 à un accord intermédiaire avec des compensations financières.²⁸⁶ Ce qui ne sera pas sans conséquences sur le volume

²⁸¹ http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://frac.org/leg-act-center/farm-bill-2012/&prev=/search%3Fq%3DFarm%2BBill2012%26hl%3Dfr%26rlz%3D1T4SKPB_fr__FR503

²⁸² http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://frac.org/leg-act-center/farm-bill-2012/&prev=/search%3Fq%3DFarm%2BBill2012%26hl%3Dfr%26rlz%3D1T4SKPB_fr__FR503

²⁸³ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Commodities/Cotton/Executive-Brief-Update-2012-Cotton-sector>

²⁸⁴ <http://frac.org/leg-act-center/farm-bill-2012/>

²⁸⁵ <http://frac.org/leg-act-center/farm-bill-2012/>

²⁸⁶ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Commodities/Cotton/Executive-Brief-Update-2012-Cotton-sector>

des subventions dans un contexte de restriction budgétaire et de reprise des versements de la compensation financière des Etats-Unis par l'OMC en faveur du Brésil, à la suite à la plainte de ce dernier.

I.4.) La réforme 2013 de la PAC de l'UE

La politique agricole commune (PAC) est une des plus anciennes et des plus importantes politiques communes de l'UE (environ 35 % du budget européen, 45 % si l'on englobe le Développement rural en matière budgétaire, même si celui-ci est actuellement en baisse). Créée par le traité de Rome en 1957, elle a été mise en place en 1962. Ses objectifs étaient :

- d'accroître la productivité de l'agriculture ;
- d'assurer un niveau de vie équitable à la population agricole ;
- de stabiliser les marchés;
- de garantir la sécurité des approvisionnements ;
- d'assurer des prix raisonnables aux consommateurs.²⁸⁷

Il est à rappeler que malgré sa faible importance relative dans la production mondiale de coton, entre 2% et 3%, le rôle de l'UE n'est pas négligeable dans le régime des subventions en faveur du coton. A cet effet, près de 65% de l'aide européenne versée aux agriculteurs est désormais «découplée» de la production, ce qui signifie qu'elle est versée aux producteurs indépendamment de ce qu'ils décident de cultiver. Cependant, 35% de cette aide prend encore la forme de versements spécifiques pour le coton. Cette fraction « couplée » cherche à éviter l'abandon de la culture cotonnière dans les régions les plus pauvres d'Europe productrices de coton²⁸⁸. L'UE distribue en outre le plus gros montant de subventions par livre au coton. Aussi, avec la publication de la communication de la Commission Européenne sur l'avenir de la Politique Agricole Commune (PAC), intitulée « la PAC à l'horizon 2020 »²⁸⁹, il ressort, en dépit des plaintes des pays de l'AOC, que le maintien d'un régime de subventions pour le coton est maintenu, 5,94 milliards d'euros ayant déjà été distribués à 100 000 producteurs de coton européens depuis 2001.²⁹⁰

Dans son étude sur l'impact des subventions sur le coton de 2007²⁹¹, la Commission européenne considérait qu'« un régime de soutien entièrement découplé serait compatible avec la position de négociation de l'UE dans le Cycle de Doha. » L'étude notait en outre qu'une option de découplage complet serait « en accord avec la réforme de la PAC, dont la principale composante est le découplage du soutien aux revenus ». Pourtant, dans le même document, elle notait d'abord une sorte de contradiction entre le maintien des subventions à un niveau aussi élevé pour le coton et son engagement vis-à-vis du développement, notamment sur la cohérence de ses politiques pour le développement (CPD) et ensuite que par ailleurs « l'UE

²⁸⁷ http://fr.wikipedia.org/wiki/Politique_agricole_commune

²⁸⁸ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-07-1669_fr.htm?locale=fr

²⁸⁹ <http://ictsd.org/i/news/eclairage/98533/#sthash.mu35VIZk.dpuf>

²⁹⁰ www.fairtrade.org.uk/products/cotton/the_great_cotton_stitch_up.aspx. - See more at:

<http://ictsd.org/i/news/eclairage/98533/#sthash.mu35VIZk.dpuf>

²⁹¹ http://europa.eu/rapid/press-release_IP-07-1669_fr.htm?locale=fr

ferait un pas qui aiderait probablement les producteurs africains, par une réduction supplémentaire de sa production de coton». La PAC actuelle arrive à échéance en 2013 et les négociations sont en cours pour la réformer. Afin de respecter l'engagement pris à l'OMC en 2005 de traiter le coton « de façon rapide, ambitieuse et adaptée » et de montrer son attachement à une conclusion du processus du CDD, l'UE doit, sans plus tarder malgré des efforts déjà consentis, découpler ses subventions à la production du coton et faire preuve de leadership concernant la question du coton dans la conception du train de réformes de la PAC 2013. Quant aux États-Unis, ils ont toujours refusé jusqu'à présent d'entamer des discussions sérieuses, affirmant que toute proposition concernant doit être faite dans le cadre d'un accord à conclure sur les subventions agricoles en général.

II) Les impacts de la suppression totale ou partielle des subventions au coton

De prime abord, toute décision de suppression totale ou partielle des subventions au coton aurait pour conséquence directe, la baisse de la production (offre), ce qui se traduirait par la hausse du cours mondial du coton, dans le cadre du fonctionnement des mécanismes du marché. Il faut rappeler que les questions sur les impacts des subventions américaines et européennes (celles de la Chine étant très peu disponibles) ont suscité de nombreuses études à plusieurs niveaux:

- Des Organisations Non Gouvernementales (OXFAM, 2002; ODI, 2004) ;
- Des institutions internationales (Poonyth et al.2004);
- Des chercheurs indépendants (Tockarick, 2003; Pan et al.2004; Araujo, Calipel et Traoré, 2006) ;
- Etc.²⁹²

Plusieurs outils techniques ont été utilisés dans le cadre de ces études d'impacts et il s'agit essentiellement des modèles d'équilibre général calculable, des modèles d'équilibre partiel et accessoirement des modèles économétriques dont les résultats s'avèrent être souvent contradictoires.²⁹³

II.1) Les modèles et outils d'analyse utilisés dans l'évaluation des impacts des subventions

Plusieurs études ont été engagées selon des méthodes comparables (Goreux 2003, Tockarick 2003, ODI 2004, Araujo, Calipel et Traoré 2006), ainsi que des modèles économétriques. Ces études sont généralement orientées vers les objectifs recherchés par leurs commanditaires. Parmi cette série de modèles et d'outils techniques, nous nous intéressons à deux d'entre eux, qui à notre avis, dont les objectifs de base sont principalement fondés sur l'impact des subventions. Il s'agit de l'étude Goreux 2003, lequel considère les subventions comme une variable exogène au marché mondial du coton, et le modèle vectoriel (VAR) de type bayésien qui les endogénéise dans le modèle.

²⁹² http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/50/52/72/PDF/These_F._TRAORE.pdf

²⁹³ Traoré F.:les aides américaines et européennes au coton, impacts sur le marché international et conséquences pour l'économie malienne, thèse de doctorat, présentée le 12/10/2010, Université d'Auvergne, clermont-Ferrand I FSEG (CERDI) pp54- 58.

II.1.1) Le modèle structurel du marché mondial du coton:l'étude de Goreux

Les modèles structurels permettent d'examiner l'impact qu'aurait eu un choc particulier intervenu dans le passé sur l'évolution d'une ou de plusieurs variables, cela jusqu'à la fin de la période d'observation. L'analyse de Goreux 2003 a été commanditée par les pays africains membres du C4, auteurs du mémorandum sur l'initiative sectorielle africaine contre les subventions, et elle prend en compte le Mali dans son champ d'étude.

A) Présentation et fondements théoriques du modèle Goreux 2003²⁹⁴

Cette étude, commanditée par la Conférence des Ministres de l'Agriculture des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre (CMA/AOC), utilise un modèle ad hoc d'équilibre partiel. L'objectif est d'évaluer l'impact des subventions américaines, européennes et chinoises sur les différentes variables du marché et les gains potentiels en recettes d'exportation pour les pays africains concernés. Cette étude a largement influencé les prises de position des pays africains producteurs de coton, notamment dans le cadre de leur Initiative Sectorielle en faveur du coton. Le modèle retient une hypothèse relativement simple du marché mondial réduit à l'offre et à la demande de coton. Ainsi, à partir d'un prix mondial d'équilibre établi par la confrontation de ces fonctions d'offre et de demande mondiales, il simule une élimination des subventions sur les cinq dernières années avant l'étude. La période de base retenue par lui correspond, de ce fait, à la moyenne de 1997/98 à 2001/02. L'élimination des subventions entraîne une réduction de l'offre mondiale d'exportation, notamment de la part des producteurs qui en bénéficiaient auparavant et qui, ne touchant plus que le prix mondial, baissent ainsi leur production qui, elle-même influe négativement sur les exportations. Un nouveau prix d'équilibre plus élevé que le précédent s'établit sur le marché mondial, en fonction de la demande mondiale (supposée inchangée) et de la nouvelle offre naturellement en baisse. Il s'agit en fait d'un simple déplacement de la courbe d'offre vers le bas dans un modèle standard d'équilibre partiel. Les quantités et prix d'équilibre sont ensuite recalculés algébriquement en résolvant simultanément les équations d'offre et de demande mondiales.

B) Exemple d'illustration du modèle

Les simulations effectuées avec ce modèle donnent, pour les élasticités d'offre et de demande retenues, une augmentation du prix mondial allant de 7,5 % à 11,4 % sur la période 1997/1998 - 2001/2002. Les gains en recettes d'exportation pour les pays d'Afrique occidentale et centrale s'élèvent à 250 millions de dollars selon les valeurs des paramètres (élasticités). Ce résultat qui semble être dans la « moyenne »²⁹⁵, appelle toutefois quelques commentaires. En substance, l'étude est

²⁹⁴ <http://books.google.fr/books?id=vHSYYJFriNcC&pg=PA84&lpg=PA84&dq=pr%C3%A9judices+Goreux&source=bl&ots=e6q1T1Hw0V&sig=794Gztc59Dzt9utNa4TLg2UcBo&hl=fr&sa=X&ei=UWNAUtGQA8fLhAe4iYDQCQ&ved=0CFcQ6AEwBA#v=snippet&q=pr%C3%A9judices%20Goreux&f=tr>

²⁹⁵ Les pertes des pays africains sont comprises d'après Louis Goreux entre 37 et 254 millions USD.

basée sur une modélisation ad hoc du marché international par une approche séquentielle :

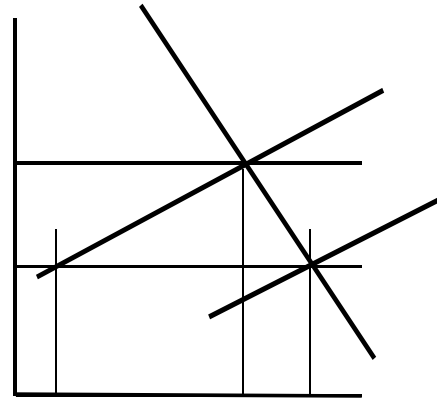
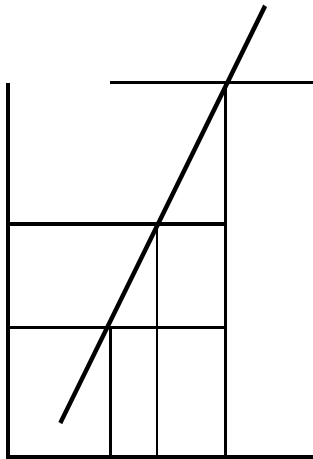
- * Calcul du niveau de production des pays qui subventionnent en l'absence de subventions;
- * Calcul d'un prix mondial d'équilibre sans subventions
- * Calcul du niveau de production des pays africains avec le prix mondial d'équilibre trouvé.

Les pays de l'AOC doivent également utiliser un modèle pour simuler la perte de recettes d'exportation causée par les subventions accordées par les Etats-Unis, la Chine, la Grèce et l'Espagne à leurs producteurs de coton. Comme le prix sur le marché mondial est affecté par de multiples facteurs, il est nécessaire d'isoler l'effet spécifique des subventions. A cette fin, Goreux analyse les subventions au cours des cinq dernières années telles qu'elles sont révélées par les données statistiques existantes et il calcule l'augmentation de prix qui aurait résulté de l'élimination des subventions, toutes choses restant égales par ailleurs²⁹⁶. Le modèle, qui est présenté algébriquement à l'annexe I, repose sur une démarche qui peut être illustrée graphiquement en termes de courbes d'offre et de demande. La démarche suivie est illustrée sur la Figure n° 10 ci-dessus à l'aide des trois diagrammes se rapportant respectivement au pays i (comme les Etats-Unis) dont la production est subventionnée (10A), à l'ensemble du monde (10B) et au pays j (comme le Mali) dont la production n'est pas subventionnée (10C). La présentation graphique est accompagnée d'une présentation chiffrée qui fait ressortir les résultats du modèle obtenus pour l'année 1999/2000 en retenant des coefficients d'élasticité de l'offre et de la demande égaux respectivement à +0,5 et -0,1 (Tableau n°79). L'étude se fait à partir de la situation existante avec des subventions sur le marché mondial (Figure n°10B). Le point d'équilibre M correspond à l'intersection des courbes d'offre (O) et de demande (D). Il définit le prix observé P (mesuré par l'Indice A) et la quantité produite dans l'ensemble du monde Q. Le diagramme de gauche donne la courbe d'offre (O_i) du pays subventionné i (Figure 10A). Avec la subvention S_i, le point d'équilibre I correspond au prix P+S_i et à la quantité Q_i. Sans subvention, les producteurs n'auraient reçu que P et auraient naturellement produit moins soit Q'_i. Le point d'équilibre se serait déplacé vers la gauche de I à I' et la production aurait diminué de la quantité représentée sur le diagramme par le segment Q'_iQ_i. Pour Goreux, concernant les Etats-Unis (comme il ressort du tableau n°79), les producteurs n'auraient reçu que 61% de ce qu'ils ont reçu avec subventions et ils n'auraient produit que 78,1% de ce qu'ils ont effectivement produit si l'élasticité de l'offre est égale à +0,5 ; en conséquence, la production aurait été réduite de 811.000 tonnes (Cf. Tableau n°79). D'après l'étude Goreux en extrapolant pour les trois autres pays subventionnés (Chine, Espagne et Grèce), il s'avère que la production mondiale aurait baissé de 1.550.000 tonnes sous réserve que les subventions aient été éliminées dans les quatre pays (Etats-Unis, Chine, Espagne et la Grèce)²⁹⁷.

²⁹⁶ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Prejudices_COTON_FR.pdf

²⁹⁷ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Prejudices_COTON_FR.pdf pp26-27

Source: http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Prejudices_COTON_F



Autrement dit, l'étude conclut qu'en l'absence de subventions versées par les pays développés à leurs producteurs, la production de ces pays développés aurait baissé, ainsi que leurs exportations, et il y aurait eu de ce fait, une augmentation du prix du coton (indice), qui se serait traduit par celle de la production des pays pauvres non subventionnés et donc du revenu que leurs producteurs auraient encaissé. Néanmoins, Goreux fait remarquer que toute augmentation du revenu net en supplément repose sur deux hypothèses. La première est l'affectation à l'exportation de l'entièreté de la production additionnelle, ce qui implique que la consommation locale ne soit pas affectée par la variation des prix (Indice A), ce qui paraît raisonnable. La seconde est que l'augmentation des exportations de coton n'ait pas d'impacts négatifs sur les exportations d'autres produits, ce qui constitue une hypothèse vraisemblable en zone sahélienne. L'augmentation des recettes brutes correspond alors à la somme des surfaces des rectangles schématisés plus haut (PP'H''J et QjQ''jJ''H''). (Cf Diagramme 10C)²⁹⁸.

Comme toute approche d'équilibre partiel, l'étude néglige les autres marchés, en particulier celui des produits concurrents du coton notamment les fibres synthétiques. La prise en compte de cette concurrence est de nature à rendre la demande plus élastique, et par conséquent elle atténue l'augmentation du prix du coton. En outre la même valeur de l'élasticité est retenue pour tous les pays, ce qui n'est pas nécessairement avéré. Dans ce modèle, les fonctions d'offre et de demande de coton ne dépendent que des prix. Il n'y a pas d'autres facteurs pris en compte du côté de l'offre (contraintes techniques, risque de prix,...) ni du côté de la demande (revenu, population, prix des produits concurrents...).

II.1.2 Un modèle vectoriel autorégressif (VAR) bayésien:

Contrairement au modèle précédent, les modèles VAR peuvent être vus au contraire comme des outils de prévisions, tournés vers l'avenir et permettant d'étudier ce qui se passerait dans le futur si un événement survenait à l'instant (t). Le paragraphe précédent a mis en exergue l'effet négatif des subventions sur le prix du coton. Le présent paragraphe s'appréhende sous un angle économétrique tout en se basant sur sous l'aspect de la «prévision». La question que l'on se pose est de savoir ce qui se passerait si l'on supprimait les subventions à partir de l'instant présent (t) et non pas ce qui serait passé avec l'élimination des mêmes subventions par le passé à un temps passé (t-1)? En outre, l'approche VAR permet de considérer éventuellement les subventions comme une variable endogène. Les modèles VAR ont été introduits par Sims (1980)²⁹⁹ en critique aux méthodes de la Commission Cowles³⁰⁰, particulièrement la partie concernant les techniques d'identification. L'unique tentative de formalisation économétrique de l'impact des subventions sur le

²⁹⁸ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Prejudices_COTON_FR.pdf_p-28

²⁹⁹ http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/64/29/20/PDF/JBG-CG-Nobel_Sims.pdf

³⁰⁰ http://jenni.uchicago.edu/papers/koop2006/koop1-cowles_ho_2006-09-25_jlt.pdf

prix à l'aide d'un modèle VAR est l'étude de Shepherd (2004).³⁰¹

Le modèle estimé est un modèle vectoriel autorégressif standard dans la tradition de Sims (1980). Pour Sims, ces modèles souffrent d'un certain nombre d'insuffisances. Le caractère endogène ou exogène d'une variable est trop souvent défini a priori³⁰² sans justification statistique. Toutes les variables sont ainsi a priori endogènes, l'exogénéité éventuelle de l'une d'elles pouvant être testée statistiquement à partir des tests de causalité. Les variables retenues sont le prix mondial du coton, la production et la consommation mondiale de coton, les subventions américaines et le prix du polyester. Ce modèle VAR(q) se présente sous forme matricielle et réduite comme suit³⁰³ :

$$Y_t = \alpha + \sum_{i=1}^q \beta_i Y_{t-i}$$

Avec Y_t le vecteur des variables endogènes, α vecteur des constantes, et q le nombre de retards. Pour l'utilisation du modèle toutes les variables sont exprimées en logarithme.

A) Choix et définition des variables du modèle³⁰⁴

Ainsi se pose un problème au regard des effets de ces subventions sur le marché mondial du coton et particulièrement sur les exportations de coton des pays de l'AOC comme le Mali. Notre objectif étant d'étudier l'impact des subventions agricoles sur les exportations de coton du Mali via des chocs sur les variables de subventions, il s'agit d'analyser le marché mondial du coton à travers un modèle vectoriel autorégressif (VAR). Le modèle comporte 6 variables :

- **ExpCM** représente les exportations totales de coton du Mali. Cette variable est essentielle dans notre étude, car c'est sur elle que tout est fondé. Elles sont exprimées en milliers de tonnes.
- **PMdC** : exprimée en milliers de tonnes³⁰⁵ représente la quantité de coton produite à travers le monde. La considération de cette variable dans notre modèle s'explique par le fait que le prix de tout bien est déterminé par son offre (l'offre découlant de la production).
- **PrMC** : le prix mondial du coton exprimé par l'indice A de Outlook, l'indicateur du niveau moyen des prix internationaux le plus souvent cité. L'Indice A est calculé par les employés de Outlook Ltd, une entreprise privée de Liverpool, Royaume-Uni, qui reçoit des informations sur les prix tant des

³⁰¹ The impact of us subsidies on the world cotton market: a reassessment, groupe d'économie mondiale, sciences-po, mars 2004,

http://books.google.fr/books?id=vHSYYJFriNcC&pg=PA145&lpg=PA145&dq=mod%C3%A8le+ben+shepherd&source=bl&ots=e6rUM5Py2W&sig=eaJBddwKv9qfGWUmqK8aTtedmA&hl=fr&sa=X&ei=jbNFUovQN_H54QSzv4HACg&ved=0CFQQ6AEwAw#v=onepage&q=mod%C3%A8le%20ben%20shepherd&f=false

³⁰² Souvent de façon implicite

³² Contraintes identifiantes

³⁰³ <http://www.memoireonline.com/03/12/5509/Impact-des-subventions-agricoles-sur-les-exportations-de-coton-du-Burkina-Faso.html>

³⁰⁴ Exemple illustré à partir du mémoire sur l'impact des subventions agricoles sur les exportations de coton du Burkina Faso par Mama Talla FAYE, présenté pour l'obtention d'un DEA, (Economie et finance) Université cheick Anta Diop Dakar, 2011.

³⁰⁵ 1 bale, est égale à 480 lb. La livre (pound ou lb) est une unité de mesure anglo-saxonne qui vaut 0,4536 kg,

<http://www.cotton.org/pubs/cottoncounts/what-can-you-make.cfm>,

[https://www.google.fr/search?sourceid=navclient&aq=&oq=1+pound&hl=fr&ie=UTF-](https://www.google.fr/search?sourceid=navclient&aq=&oq=1+pound&hl=fr&ie=UTF-8&rlz=1T4SKPB_fr__FR503&q=1+pound+to+kg&gs_l=hp..2.015.0.0.4.236836.....0.EPn4mTe6nGc)

[8&rlz=1T4SKPB_fr__FR503&q=1+pound+to+kg&gs_l=hp..2.015.0.0.4.236836.....0.EPn4mTe6nGc](https://www.google.fr/search?sourceid=navclient&aq=&oq=1+pound&hl=fr&ie=UTF-8&rlz=1T4SKPB_fr__FR503&q=1+pound+to+kg&gs_l=hp..2.015.0.0.4.236836.....0.EPn4mTe6nGc)

acheteurs que des vendeurs de coton de différentes origines. Cet indice exprimé en US/Cents³⁰⁶ par Livre est la moyenne des cinq cotations les plus basses parmi un ensemble de cotations représentatives d'origines très diversifiées, rapportées au stade CAF nord --Europe. Cette variable est capitale dans notre étude dans la mesure où les distorsions évoquées sur le marché du coton font principalement allusion à la chute des cours mondiaux du coton.

- **AiUSA**: Les subventions américaines exprimées en millions de dollars, sont calculées sur la base des paiements directs du gouvernement au coton (direct government payments of cotton) tels qu'apparaissant dans U.S. and State Farm Income Data (include calendar-year data on direct government payments).

- **AiUE** : Les subventions européennes quant à elles sont approchées par les aides pour la production du coton. Elles sont aussi exprimées en millions de dollars. AiUSA et AiUE sont les variables capitales de notre modèle, car elles sont considérées comme étant à l'origine des distorsions observées sur le marché mondial du coton et donc sur les exportations de coton du Mali.

- **PdCM** : exprimée en milliers de tonnes représente la quantité de coton produite par le Mali. La prise en compte de cette variable s'explique par le fait que l'exportation d'un produit est fortement dépendante du volume de sa production.

B) Sources des données et hypothèses de recherches

Notre thèse ne portant pas sur un sujet ou modèle économétrique, nous voulons simplement par pédagogie parler brièvement de la démarche et de l'interprétation des résultats obtenus. Par conséquent, le recours à ce modèle ne vise nullement à tester son efficacité ou sa pertinence d'où une démarche très simplifiée adoptée dans ce cas d'illustration. La présente étude porte sur des données annuelles s'étalant entre 1996 et 2007, soit 12 observations. Les informations utilisées dans le cadre de cette étude sont tirées de bases de données existantes ou fournies par la CMDT. Il s'agit entre autres d'une part des exportations de coton du Mali, de la production mondiale de coton, le prix mondial du coton fixé sur la base de l'indice A de Cotlook et de la production de coton au Mali, tirés du site « Index mundi »³⁰⁷ et d'autre part, des subventions américaines et européennes proviennent de diverses sources : U.S. and State Farm Income Data. (Include calendar-year data on direct government payments)³⁰⁸.

Nous avons posé les hypothèses de recherche suivantes :

³⁰⁶ Le Cent est la centième division du dollar (1\$= 100 cents)

³⁰⁷ www.indexmundi.com;

www.indexmundimali.com

³⁰⁸ www.ers.usda.gov/Briefing/FarmIncome/Data/GP_T7.htm

www.agritrade.org http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/aides_USA_UE_coton_marche.pdf

[http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.ers.usda.gov/topics/farm-economy/farm-](http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.ers.usda.gov/topics/farm-economy/farm-commodity-policy/program-provisions/average-crop-revenue-election)

[commodity-policy/program-provisions/average-crop-revenue-election-](http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.ers.usda.gov/topics/farm-economy/farm-commodity-policy/program-provisions/average-crop-revenue-election)

[/average-crop-revenue-election-](http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.ers.usda.gov/topics/farm-economy/farm-commodity-policy/program-provisions/average-crop-revenue-election)

[/average-crop-revenue-election-](http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.ers.usda.gov/topics/farm-economy/farm-commodity-policy/program-provisions/average-crop-revenue-election)

[/average-crop-revenue-election-](http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.ers.usda.gov/topics/farm-economy/farm-commodity-policy/program-provisions/average-crop-revenue-election)

[/average-crop-revenue-election-](http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.ers.usda.gov/topics/farm-economy/farm-commodity-policy/program-provisions/average-crop-revenue-election)

[/average-crop-revenue-election-](http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.ers.usda.gov/topics/farm-economy/farm-commodity-policy/program-provisions/average-crop-revenue-election)

Hypothèse 1 : Les subventions américaines et européennes impactent négativement sur les exportations de coton du Mali.

Hypothèse 2 : L'impact des subventions américaines est plus important que l'impact des subventions européennes sur les exportations de coton du Mali.

Hypothèse 3 : Les subventions américaines et européennes influencent négativement le prix mondial du coton.

Hypothèse 4 : dans un souci de simplification, il est fait abstraction des nombres de retard retenus dans l'estimation des paramètres du modèle VAR.

L'étude considère le seuil de 5% pour la validation des différentes hypothèses.

D'où la confirmation que les variables Log(ExpCM), Log(PMdC), Log(AiUSA), Log(AiUE), Log(PdCM) et Log(PRMC) sont cointégrées au seuil de 5%. Elles suivent des évolutions parallèles sur la période 1996 et 2007.

Tableau n°80 : Résultats des tests de racine unitaire : I(n)³⁰⁹

Variables	LExpCM	LPMdC	LAiUSA	LAiUE	LPdCM	LPrMC
PP	-3.924	-6.627	-3.235	-3.927	-5.736	-5.266
CV	-2.991	-2.991	-2.985	-2.991	-2.997	-2.991
Résultats	I(1)	I(1)	I(1)	I(1)	I(2)	I(1)

Source : mémoire sur l'impact des subventions agricoles sur les exportations de coton du Burkina Faso par Mama Talla FAYE, présenté pour l'obtention d'un DEA, (Economie et finance) Université cheick Anta Diop Dakar, 2011.

Il ressort de ce tableau que les variables LExpCM, LPMdC, LAiUSA, LAiUE et LPrMC sont stationnaires en différence première, alors que la variable LPdCM (production de coton au Mali) est stationnaire en différence seconde. Dans la procédure d'estimation des modèles VAR, outre la question portant sur la nature des séries, une seconde interrogation a trait au nombre optimal de retards qui pourraient inclus dans le modèle.

- **Estimation des paramètres du modèle VAR**

L'estimation du processus VAR est résumée dans le tableau suivant.

Tableau n°81 : Résumé de l'estimation du modèle VAR

Variables	D(LOG(ExpM))	D(LOG(PMdC))	D(LOG(AiUSA))	D(LOG(AiUE))	D(LOG(PdCM),2)	D(LOG(PrMC))
D(LOG(ExpM(-1))	-0.366362 (0.48526)	0.005811 (0.15556)	0.906890 (2.04304)	0.569734 (0.35416)	-0.865777 (0.53256)	-0.334363 (0.41833)
	(-0.75498)	(0.03735)	(0.44389)	(1.60869)	(-1.62568)	(-0.79928)
D(LOG(ExpM(-2))	-0.327959 (0.51641)	0.071372 (0.16555)	2.277728 (2.17417)	-0.583155 (0.37689)	-0.625260 (0.56675)	0.037679 (0.44518)
	(-0.63508)	(0.43112)	(1.04763)	(-1.54727)	(-1.10325)	(0.08464)

Source : mémoire sur l'impact des subventions agricoles sur les exportations de coton du Burkina Faso par Mama Talla FAYE, présenté pour l'obtention d'un DEA, (Economie et finance) Université cheick Anta Diop Dakar, 2011.

³⁰⁹ Signifie intégré d'ordre n

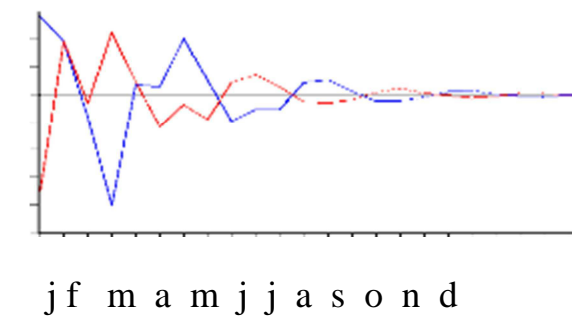
Les premiers chiffres entre parenthèses désignent les écarts types et les seconds, les t de student des coefficients estimés. Les résultats indiquent que les exportations de coton du Mali retardées de deux périodes dépendent négativement des aides européennes et de la production de coton du Mali. Cependant, elles dépendent positivement des aides américaines, de la production mondiale de coton et du prix mondial du coton.

D'après Mama Talal FAYE³¹⁰, on ne peut accorder trop d'importance aux coefficients d'un modèle VAR. En effet leur interprétation économique est délicate dans la mesure où toutes les variables sont considérées et traitées comme endogènes. Ainsi, un coefficient ne saurait être directement interprété comme un effet marginal, car de par la définition dynamique du modèle, l'hypothèse toutes choses égales par ailleurs ne tient pas à moyen ou long terme. De facto, toute variation observée au niveau d'une variable peut être de nature à affecter les autres variables du modèle et cela de façon dynamique. C'est pourquoi ces modèles sont plutôt appréhendés à travers les fonctions de réponse aux chocs et à la décomposition de la variance.

A partir de la représentation VAR estimée, il faut interpréter les fonctions de réponses impulsionnelles et décomposer la variance de l'erreur de prévision. En voici quelques résultats. Ce que nous ferons le plus simplement. Les modèles VAR sont souvent analysés au travers de leur dynamique via la simulation des chocs sur les variables du modèle. En effet, les fonctions de réponses Impulsionnelles permettent d'analyser l'impact de la variation d'une innovation (ou transformation d'une variable) sur les variables. Les graphiques qui suivent, représentent les réponses à des chocs sur les résidus structurels des six variables du modèle. Pour chaque variable, le choc est égal à l'écart type de ses résidus. L'horizon temporel des réponses est fixé à 12 mois. Cet horizon représente le délai nécessaire pour que les variables retrouvent leurs niveaux de long terme. Dans la mesure où notre étude cherche à appréhender l'impact des subventions agricoles sur les exportations de coton du Mali, nous retenons les variables de subvention pour simuler les chocs. Il s'agit d'une part des aides américaines en faveur du coton et d'autre part des aides européennes. Nous avons en bleue la réponse des variables à un choc sur les subventions américaines et en rouge leurs réponses suite à un choc sur les subventions européennes.

³¹⁰ <http://www.memoireonline.com/03/12/5509/Impact-des-subventions-agricoles-sur-les-exportations-de-coton-du-Burkina-Faso.html>

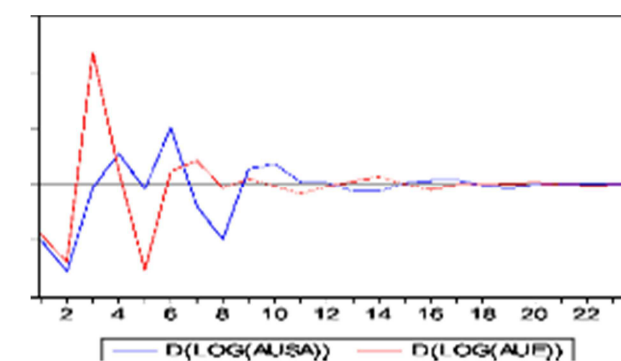
Graphique n° 10 : Réponse des exportations de coton du Mali à un choc sur les subventions



Source : <http://www.memoireonline.com/03/12/5509/Impact-des-subsventions-agricoles-sur-les-exportations-de-coton-du-Burkina-Faso.html>

Un choc positif sur les subventions américaines se traduit par une baisse des exportations de coton du Mali dans les cinq premiers mois. L'effet devient positif entre le sixième et le huitième mois avant de retrouver son niveau de long terme au vingtième mois. Par ailleurs, on observe qu'à la suite d'un choc positif sur les subventions européennes $D(\text{LOGexpM})$, $D(\text{LOGAiUE})$, les exportations de coton du Mali réagissent négativement durant les trois premiers mois. Tandis qu'il devient positif entre le quatrième et le cinquième mois. A partir du douzième mois, l'effet se stabilise. Ainsi, il ressort du graphique une réaction instantanée et négative des exportations de coton du Mali à un choc sur les subventions. Autrement dit, les subventions $D(\text{LOGAiUSA})$, $D(\text{LOGAiUE})$ américaines et européennes impactent négativement les exportations de coton du Mali. Par ailleurs on constate sur le graphique que la période de négativité des exportations de coton du Mali due à un choc sur les subventions américaines est supérieure à celle due à un choc sur les subventions européennes. Donc on peut dire que les exportations de coton du Mali sont plus vulnérables aux subventions américaines qu'aux subventions européennes.

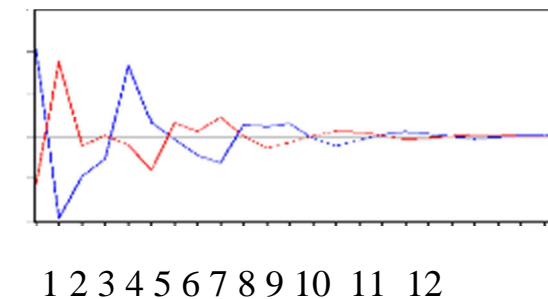
Graphique n° 11 : Réponse de la production mondiale de coton à un choc sur les subventions



Source : <http://www.memoireonline.com/03/12/5509/Impact-des-subsventions-agricoles-sur-les-exportations-de-coton-du-Burkina-Faso.html> *Les mois de l'année sont numérotés de 1 à 12, 1=janvier, 2= février

Il ressort du graphique n°11 qu'un choc positif sur les subventions américaines se traduit par une fonction de réaction négative de la production mondiale de coton pendant les trois premiers mois. L'effet devient positif entre le troisième et le cinquième mois avant de retrouver son niveau de long terme au dix-huitième mois (à condition que cesse le choc exogène des subventions). Par ailleurs, un choc positif sur les subventions européennes se traduit par un effet négatif sur la production mondiale de coton durant les trois premiers mois. L'effet devient positif entre le troisième et le quatrième mois. Il se stabilise après le douzième mois. Donc les subventions influent négativement la production mondiale de coton. De plus ces résultats montrent aussi que les subventions américaines influencent plus l'offre mondiale de coton par rapport aux subventions européennes.

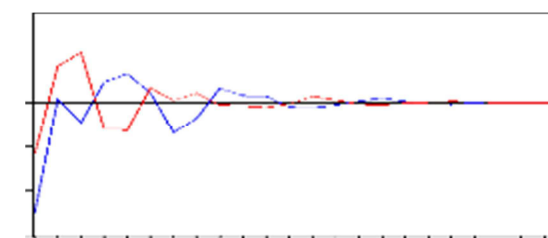
Graphique n°12 : Réponse de la production de coton du Mali à un choc sur les subventions



Source : <http://www.memoireonline.com/03/12/5509/Impact-des-subventions-agricoles-sur-les-exportations-de-coton-du-Burkina-Faso.html>

Du graphique n°12, il ressort que la production de coton du Mali baisse à la suite d'un choc positif sur les subventions européennes pendant les deux premiers mois. Elle augmente entre le deuxième et le troisième mois avant de redevenir négative entre le troisième et le septième mois. L'effet se stabilise au delà du douzième mois. La production de coton du Mali réagit négativement à un choc sur les subventions. Donc les subventions américaines et européennes impactent négativement la production de coton du Mali.

Graphique n°13 : Réponse du prix mondial du coton à un choc sur les subventions



Source : <http://www.memoireonline.com/03/12/5509/Impact-des-subventions-agricoles-sur-les-exportations-de-coton-du-Burkina-Faso.html>

La réaction du prix mondial du coton à la suite d'un choc positif sur les subventions américaines est instantanée. Le prix mondial du coton baisse fortement durant les quatre premiers mois. L'effet devient positif entre le quatrième et le septième mois avant de redevenir négatif entre le sixième et le neuvième. Il se stabilise à partir du douzième mois. Il ressort de ce graphique que le prix mondial du coton réagit négativement à un choc sur les subventions. Ce résultat confirme notre hypothèse de départ. Autrement dit les subventions impactent négativement le prix mondial du coton. De plus tout comme les exportations de coton du Mali, le prix mondial du coton est plus vulnérable aux subventions américaines qu'aux subventions européennes.

Les baisses enregistrées au niveau de la production mondiale de coton, de la production de coton du Mali et des exportations de coton du Mali peuvent être, au moins partiellement, être expliquées par les subventions des pays développés à leurs producteurs nationaux de coton. En effet les chocs positifs sur les subventions entraînent une baisse du prix mondial du coton et à une baisse de l'offre mondiale de coton. Ainsi, il en résulte une baisse des exportations de coton du Mali due à la baisse de l'offre mondiale et du prix mondial du coton. Or le Mali exporte presque la totalité de sa production de coton, il s'ensuit une baisse du volume de cette dernière.

- **Décomposition de la variance**

La décomposition de la variance de l'erreur de prévision a pour objectif de calculer pour chacune des « innovations » (ou chocs exogènes) sa contribution à la variance de l'erreur en pourcentage. Quand une innovation explique une part importante de la variance de l'erreur de prévision, on en déduit que l'économie étudiée est très sensible aux chocs affectant cette série. En effet la décomposition de la variance nous permet de voir laquelle des subventions (américaines ou européennes), influence le plus les variables du modèle. Du point de vue de l'intérêt de l'étude, nous ne retiendrons que les variables LExpM, LPdCM et LPrMC.

Tableau n°82 : Résumé de la décomposition de la variance (en pourcentage)

Variables endogènes	Périodes	Variables exogènes					
		LExpB	LPdCM	LAIUSA	LAIUE	LPdCM	LPrMC
LExpM	1	71,79	0	11,11	17,10	0	0
	12	47,71	4,64	23,57	16,59	0,75	6,73
LPdCM	1	56,56	2,67	30,44	9,18	1,14	0
	12	43,85	3,43	29,40	12,63	1,71	8,98
LPrMC	1	12,10	0,72	45,72	9,92	2,62	28,91
	12	25,91	7,80	29,59	15,95	1,79	18,95

Source: <http://www.memoireonline.com/03/12/5509/Impact-des-subventions-agricoles-sur-les-exportations-de-coton-du-Burkina-Faso.html>

Les résultats du tableau montrent que la variance de l'erreur de prévision des exportations de coton du Mali est due, de façon instantanée à 71,79% à ses propres innovations à 11,11% à celle des subventions américaines et à 17,10% à celles des subventions européennes. Cependant à moyen et long terme, cette variance est expliquée à 47,71% par ses propres innovations, à 23,57% à celles des subventions américaines, à 16,59% aux innovations des subventions européennes et à 6,73% aux variations du prix mondial du coton. Ces résultats sont conformes à ceux obtenus sur les fonctions de réponse suite à un choc sur les subventions. En effet on note sur ces graphiques que les exportations de coton du Mali réagissent plus à un choc sur les subventions américaines qu'à un choc sur les subventions européennes. Les subventions américaines influencent donc fortement les exportations de coton du Mali.

En procédant aussi à la décomposition de la variance on constate que les variations de la production de coton du Mali sont dues dans le très court terme (1mois) à 56,56% aux variations des exportations de coton, à 30,44% à celles des subventions américaines et à 9,18% à celles des subventions européennes. Dans le moyen et long terme, cette variance est expliquée à 43,85% aux innovations des ExpM, à 29,40% à celles des AiUSA, à 12,63% par les innovations des AiUE et à 8,98% aux innovations du prix mondial. Il ressort ainsi que les subventions américaines impactent donc plus la production de coton du Mali que les subventions européennes, confirmant ainsi les résultats précédents.

En ce qui concerne le prix mondial du coton, ses variations sont dues essentiellement aux variations des subventions américaines (45,72%) dans le très court terme. Elles sont dues à 28,91% à ses propres innovations et à 9,92% à celles des subventions européennes. Dans le moyen et long terme, la variance de l'erreur de prévision du prix mondial du coton est due à 18,95% à ses propres innovations, à 29,59% aux innovations des subventions américaines et à 15,95% à celles des subventions européennes. Par ailleurs, on remarque que les exportations de coton du Mali expliquent les variations du prix mondial du coton dans une proportion plus ou moins grande de 12 à 25%. Cela peut être expliqué par le poids du Mali dans le marché africain de coton, car il est le premier pays africain (tantôt le second après le Burkina Faso) exportateur de coton, avec 316 508 tonnes exporté en 2003/2004.³¹¹

Le tableau n°83 ci-dessous récapitule les principaux modèles ou outils d'évaluation des impacts des subventions en faveur du coton dont les études Summer (2003) et Goreux (2003) qui ont respectivement permis au Brésil et aux pays africains du C4 de justifier leurs plaintes auprès de l'OMC pour la remise en cause des politiques américaines, européennes et chinoises. Ces estimations du préjudice subi par eux sont produites à partir de modèles dont les résultats quant à l'impact des aides sur le prix mondial du coton varient fortement de 2 à 28 %.

³¹¹ Sources/Notes : [http://fsg.afre.msu.edu/cotton/3_Mali_juil2011_vf_vom_\(rev%20vom\).pdf](http://fsg.afre.msu.edu/cotton/3_Mali_juil2011_vf_vom_(rev%20vom).pdf)

Tableau n°83 Synthèse des modèles importants utilisés pour l'évaluation de l'impact des subventions en faveur du coton

Types de Modèles	Montant des aides (en millions USD), (prix mondial du coton indice A) et période de référence	Résultats : Variation des quantités produites, Variations du prix mondial de références	Particularités	Période de référence
FAPRI³¹² (2002) Modèle dynamique d'équilibre partiel multi produits <u>Objectifs:</u> -conçu originellement pour étudier l'impact de la politique agricole américaine sur l'offre américaine en travaillant sur l'impact sur la production et la demande d'une libéralisation simultanée de plusieurs marchés	<u>Aides :</u> US : 3700 UE non précisé Turquie:59 Egypte : 23 Brésil : 3,96cts/lb Mexique:14 <u>Prix de référence cents/lb³¹³ 51</u>	Deux scénarios : -Elimination de toutes les distorsions au niveau de la production et du commerce de 11 produits. Cela induit une augmentation de 11,4% du prix mondial du coton -Elimination seulement des distorsions aux échanges, augmentation du prix mondial de 2,93% ³¹⁴ tarifaires et quantitatives	Prise en compte d'évènements importants : entrée de la Chine dans l'OMC en 2001, réforme de la PAC mais ne tient pas compte de la loi Farm Bill 2002. Les surfaces plantées et les rendements dépendent d'une base régionale	2002-2011
GOREUX(2003) : Modélisation adhoc du marché international par une approche séquentielle : -Calcul du niveau de production des pays qui subventionnent en l'absence de subventions -Calcul d'un prix mondial d'équilibre sans subventions -Calcul du niveau de production des pays africains avec le prix mondial d'équilibre trouvé	<u>Aides:</u> US: 2845 Chine: 1939 Grèce : 573 Espagne: 83 <u>Prix de référence cents/lb : 53</u> <u>Campagne:</u> 1997-2002	Augmentation du prix mondial de 12% Cette variation élevée peut être en partie expliquée par le choix d'une faible élasticité de la demande: -0,1 Elimination des subventions aux USA, en UE et en Chine	Non prise en compte de l'impact des modifications de l'offre dans les pays qui ne subventionnent pas et hypothèse d'un marché mondial unifié Hypothèse qui suppose un niveau de stock invariable, ce qui ne correspond pas à la réalité du marché du coton Le choix des coefficients d'élasticité des prix est basé sur	Moyenne 1997-1998 2001-2002

³¹² FAPRI : Food and Agricultural Policy Research Institute of IOWA State University and University of Missouri-Columbia

³¹³ 1 lb (16 oz)=454,59 g

³¹⁴ 4% des importations mondiales sont sujettes à des barrières douanières.

<p><i>Eude commanditée par les Ministres de l'Agriculture des pays d'Afrique de l'Ouest et du Centre, utilisée régulièrement par le C4 comme fondement technique de leur argumentation</i></p> <p>Objectif: Évaluation du préjudice causé aux Pays africains exportateurs de coton par les subventions américaines, européennes et chinoises</p>			<p>des estimations de l'ICAC/FAO³¹⁵:0,47 pour des Etats-Unis et 0,06 pour le reste du monde. Cette hypothèse d'uniformité des élasticités mondiales est mise en doute par Ben Shepherd</p>	
<p>SUMMER (2003):</p> <p>Modèle dérivé du FAPRI, <i>utilisé par le Brésil dans son différend avec les Etats-Unis.</i></p> <p>Objectif: étude des conséquences de la suppression de 6 aides principales américaines</p>	<p>Prise en compte du Marketing Loan, des aides directes, des aides contra cycliques, de l'assurance récolte, des aides step 2 et des crédits à l'exportation, les montants ne sont pas spécifiés</p> <p>Prix de référence cents/lb 51 Campagnes:1999-2002</p>	<p>Baisse des quantités produites par les Etats-Unis de 28,7%</p> <p>Augmentation du prix mondial de 12,6% (ce résultat n'a pas été validé par le panel d'experts qui a étudié la plainte du Brésil à l'OMC)</p> <p>Ce fort impact peut être dû à la non-prise en compte des produits concurrents du coton L'aide américaine ayant le plus grand impact est le marketing loan</p>	<p>Hypothèses: -Conditions climatiques normales -Evolution normale des variables macroéconomiques -Prise en compte du Farm Bill de 2002 -Production américaine éclatée en régions -Prix de vente du coton supposé égal à celui de la campagne précédente</p>	<p>1999-2000 2000-2002</p>
<p>TOKARICK(2003) :</p> <p>Modèle d'équilibre partiel à un seul marché, 4 formes de soutiens internes sont considérées: les tarifs, les subventions à l'exportation, à la production et</p>	<p><u>Aides:</u> Pour le coton seules les aides américaines sont considérées US : 1270 Prix de référence</p>	<p>Augmentation du prix mondial de 2,8%</p>		<p>2000</p>

³¹⁵ Elasticité de 0,40 pour les USA et 0,06 pour le reste du monde. Selon Shepherd, Louis Goreux a réalisé plusieurs tests de sensibilité utilisant différentes combinaisons de coefficients de sensibilité. Ce qui a produit une grande variété de résultats: le prix mondial évoluait dans une fourchette de 2,9 à 13,4% et les pertes des pays africains allaient de 37 à 254 millions USD. Louis Goreux a considéré comme valables les résultats de la tranche supérieure.

<p>sur les intrants</p> <p><u>Objectif</u> : Evaluer les subventions versées</p> <p>POONYTH et AL (2004) :</p> <p>Utilisation du sous modèle coton du modèle d'équilibre statique multi produits ATPSM de la FAO et de la CNUCED</p> <p>Objectif : Le modèle général simule l'impact des politiques commerciales dans le cadre de l'accord agricole de l'OMC, le sous-modèle coton est utilisé pour calculer l'impact des subventions, les effets de la suppression des mesures de soutien internes de 10 produits du secteur primaire, dont le coton, sur le bien-être de l'ensemble OCDE</p>	<p>cents/lb : 57</p> <p>Campagne:2000</p> <p><u>Aides:</u> UD : 1570 Chine:0 Colombie:2 Egypte : 0 UE : 908 Mexique : 0 Turquie : 0</p> <p><u>Prix de référence cents/lb</u> : 61</p> <p><u>Campagne</u> : 1997-99</p>	<p>Augmentation du prix mondial de 3,61%</p> <p>Les valeurs élevées d'élasticité de ce modèle peuvent être en partie responsables de cette faible augmentation du prix mondial</p> <p>Variations des quantités produites : US : -14,2% Chine : +2,8% UE : -31,7%</p>	<p>Hypothèses :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Parfaite homogénéité des produits et parfaite substitution des productions locales par des produits importés quelle que soit l'origine -Fixité du rapport exportation/production -Transmission totale des fluctuations de prix aux producteurs 	<p>Moyenne 1997-1999</p>
<p>ODI (2004) :</p> <p>Modélisation <u>ad hoc</u></p> <p>Même démarche que Goreux</p> <p>Objectif : Simulation de l'impact d'une élimination totale et simultanée des subventions américaines, européennes et chinoises sur le prix mondial</p>	<p>Aides : US 3313 Chine : 2272 Grèce : 623 Espagne : 80</p> <p>Campagne: 2001</p>	<p>Augmentation du prix mondial de 22 à 28%</p> <p>La forte augmentation du prix mondial est à mettre en relation avec l'hypothèse de fragmentation du marché mondial et la faible élasticité de l'offre par rapport au prix</p>	<p>Hypothèse d'un marché mondial fragmenté dans lequel les pays ne commercent qu'avec leurs partenaires historiques et qui permet d'intégrer le fait que le coton n'est pas un produit homogène. Mais cette hypothèse de la fixité de la structure des échanges est peu réaliste.</p>	
<p>PAN et AL (2004)³¹⁶ :</p> <p>Modèle d'équilibre partiel du</p>	<p>Pas d'indication sur le montant de subvention retenu</p>	<p>Augmentation du prix mondial de 2,43%</p> <p>Cette faible augmentation peut être expliquée par la prise en compte des</p>	<p>Prise en compte des effets de substitution entre la laine, le coton et le polyester</p>	<p>1999-2000 2002-2003</p>

³¹⁶ Etude réalisée dans le cadre du centre de recherche sur l'économie du coton de l'université de Texas 27

<p>marché mondial des fibres, proche de celui de SUMMER</p> <p>Objectif : Evaluer les impacts des aides américaines sur le marché mondial du coton</p>	<p><u>Prix de référence</u> cents/lb : 52</p> <p><u>Campagnes:</u> 1999-2003</p>	<p>produits concurrents du coton</p> <p>Diminution de la production américaine de 5,67%</p>	<p>Non prise en compte des subventions aux primes d'assurance, des aides distribuées aux travers des crédits à l'exportation. Désagrégation régionale</p>	
<p>Araujo, Calipel et Traoré (2006)</p> <p>Modèle d'équilibre partiel.</p>	<p><u>Campagnes:</u> 2002-2004</p>	<p>Suppression des aides américaines et européennes au coton de 9,1%</p>	<p>Impact sur le prix du coton et polyester</p>	<p>2002-2003 2003-2004</p>
<p>Modèle VAR 2006</p> <p>Modèle économétrique de type bayésien.</p> <p>Le modèle comportant 6 variables dont la variable principale est l'indice A cotlook en us-cents/lb</p>	<p><u>Campagne :</u> 2004-2005</p>	<p>Baisse des exportations des pays africains de 11,11% due aux subventions américaines et de 17,10% due aux subventions européennes</p>	<p>Impact sur la production et les exportations africaines</p>	<p>2004-2005</p>

Source : Réalisé par l'auteur à partir des données traitées et extraites dans les livres Gouba Annick : l'initiative sectorielle en faveur du coton africain, une négociation entre souverains inégaux, l'Harmattan, 2007 et à partir de la synthèse réalisée par Catherine Araujo Bonjean (CNRS, CERDI), Stéphane Calipel (CERDI) et Fousseyni TRAORE (CERDI), impact des aides américaines et européennes sur le marché international du coton, mars 2006.

http://books.google.fr/books?id=pCg6g9l5vogC&pg=PA83&lpg=PA83&dq=initiative+sectorielle+en+faveur+du+coton+louis+Goreux&source=bl&ots=bGgTIKgnUL&sig=cye5RF5c8CH8eDO551_724kb8Xw&hl=fr&sa=X&ei=xSNDUsLiKaT17AaEzoHgBw&ved=0CDQQ6AEwAA#v=onepage&q=initiative%20sectorielle%20en%20faveur%20du%20coton%20louis%20Goreux&f=false

Ainsi, les deux études précitées qui ont servi de base aux revendications du Groupe africain et du Brésil estiment à 12 % l'impact sur le prix mondial de la suppression des aides américaines, européennes et chinoises (Goreux, 2003)³¹⁷. En revanche, d'autres études reprises dans le même tableau commanditées par les Etats-Unis (Pan et al, 2004) et la FAO (Poonyth et al. 2004) font apparaître un impact beaucoup plus faible des subventions, respectivement entre 2,43% et 3,61 % du prix mondial. Ces divergences de résultats s'expliquent principalement par le choix de la période de référence, du montant des aides considérées, de la valeur des paramètres clés (des élasticités de l'offre et de la demande), de la modélisation des stocks et de la prise en compte ou non de la concurrence d'autres produits notamment les fibres synthétiques au niveau de l'offre et de la demande de coton. Les résultats attestent le rôle critique joué par le choix de l'année de référence dans l'évaluation de l'impact des aides. Du fait de leur caractère contra-cyclique, l'impact des aides américaines sur le prix mondial varie, en moyenne, de 3 % (base 2003/04) à 7 % (base 2002/03). En revanche, l'impact des aides européennes, dont le montant global est stable, est de l'ordre de 2 %, quelle que soit l'année de référence.

II.2) Que pourraient être les impacts proprement dits liés à une suppression des subventions au coton

Il s'agit d'analyser de façon générale les impacts positifs liés à la suppression totale ou partielle des subventions en faveur du coton et de façon particulière ceux relatifs à l'économie malienne.

II.2.1 Les impacts positifs liés la suppression des subventions au coton de façon générale

D'après Louis Goreux les subventions versées par les Etats-Unis, l'UE et la Chine en faveur de leurs producteurs seraient à l'origine d'une baisse du cours mondial (indice outlook A) du coton d'environ 12 à 15%. Aussi, toutes choses égales par ailleurs, l'élimination des dites subventions entrainerait une augmentation de 15% du cours mondial, laquelle augmentation se traduirait, quant à elle, par celle du revenu net des producteurs de la même zone voisine de 30% (tous les coûts de production n'étant pas affectés par le cours mondial). En d'autres termes, toutes les études d'impacts réalisées sur le coton ces dernières années (Etude FAPRI 2002, Etude Goreux 2003, Araujo B.C 2006 etc.)³¹⁸, corroborent le fait que la suppression totale ou partielle des subventions fait réguler le marché mondial du coton et rehausser le cas échéant le prix mondial du coton (ce qui n'est pas sans effets positifs sur les recettes à l'exportation qui ont tendance à accroître ainsi que sur la production). Aussi, face à l'immobilisme des pays développés pour une baisse voire une élimination partielle ou totale des subventions versées en faveur de leurs producteurs, d'aucuns, à l'appui de diverses études ad hoc, réclament le versement

³¹⁷ <http://books.google.fr/books?id=vHSYYJFriNcC&pg=PA140&lpg=PA140&dq=Louis+Goreux&source=bl&ots=e6q100Lu31&sig=GuGjnYAgxkBYog4tDn3Bczg3uJA&hl=fr&sa=X&ei=H6o4UruGBqmr7AakoIGwDw&ved=0CGQ6AEwCDgK#v=onepage&q=Louis%20Goreux&f=false>

³¹⁸ http://www.univ-orleans.fr/leo/image,s/espace_perso/djimasra/WP_2468.pdf

de compensations financières en faveur des pays producteurs africains notamment ceux du C4, comme celles versées par les USA au Brésil.

A) La régularisation du marché mondial du coton :

L'architecture théorique sur les subventions a été ébauchée par P. Krugman et M. Obstfeld (2001)³¹⁹. Dans leur démarche, ils font ressortir l'effet des droits de douane sur les prix qui n'est rien d'autre que l'effet « inverse » de celui des subventions sur les prix. Supposons qu'il y a deux pays, X et Y, tous deux consommant et produisant du « coton », lequel peut être transporté sans coût entre les pays. Dans chaque pays, le « coton » constitue une industrie compétitive dans laquelle les courbes d'offre et de demande sont fonction du prix du marché. Comme, il est normal, l'offre et la demande dans le pays X dépendront du prix exprimé en termes de la monnaie de X ; l'offre et la demande dans Y, dépendront du prix exprimé en termes de la monnaie de Y. Nous supposons aussi que le taux de change entre les monnaies n'est pas affecté par les mesures de politique commerciale, quelle qu'en soit la nature. Ainsi, les prix sur les deux marchés en termes peuvent être exprimés en monnaie du pays X. Le commerce se développera sur pareil marché si les prix avant l'échange sont différents. Supposons qu'en l'absence d'échange, le prix du « coton » soit plus élevé dans X, que dans Y. Laissons maintenant les pays procéder au commerce international :

Comme le prix du « coton » dans X excède celui dans Y, les vendeurs se mettront à expédier du « coton » du pays Y vers le pays X. L'exportation du « coton » en augmente le prix dans le pays Y et en abaisse le prix dans le pays X jusqu'au moment où la différence de prix s'annule. Pour déterminer le prix mondial et les quantités échangées, il est commode de définir deux nouvelles courbes : la courbe de demande d'importation pour X et la courbe d'offre d'exportation pour Y.

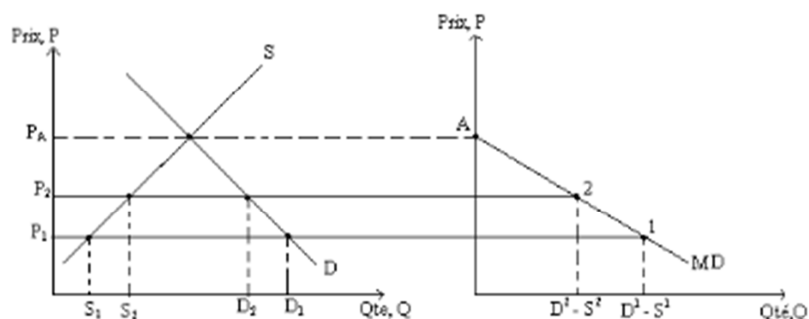


Figure n°11: Dérivation de la courbe de demande d'importation du pays X.

Source : *Economie internationale*, Paul R. Krugman et Maurice Obstfeld, 3^{ème} édition

http://www.memoireonline.com/02/11/4234/m_Subventions-cotonniere-des-pays-developpes-et-distorsions-sur-le-marche-mondial--une-approche-p9.html

La courbe de demande d'importation est descendante car la quantité d'importation

³¹⁹ http://www.memoireonline.com/02/11/4234/m_Subventions-cotonniere-des-pays-developpes-et-distorsions-sur-le-marche-mondial--une-approche-p9.html

demandée diminue au fur à mesure que le prix s'accroît.

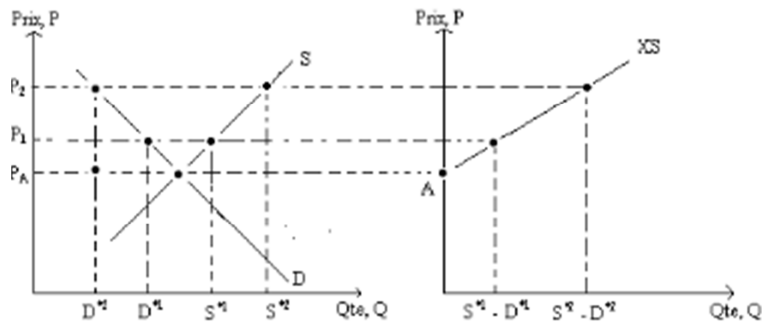


Figure n°12: Dérivation de la courbe d'offre d'exportation pour le pays Y

Source : *Economie internationale*, Paul R. Krugman et Maurice Obstfeld, 3^{ème} édition

http://www.memoireonline.com/02/11/4234/m_Subventions-cotonnieres-des-pays-developpes-et-distorsions-sur-le-marche-mondial--une-approche-p9.html

Cette courbe est ascendante car l'offre de biens disponibles pour l'exportation s'accroît au fur et à mesure que le prix monte. L'équilibre mondial se réalise lorsque la demande d'importation du pays X égalise l'offre d'exportation du pays Y.

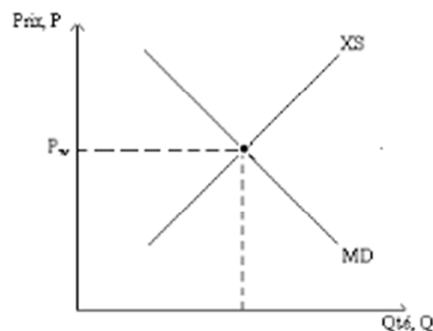


Figure n°13: Equilibre mondial

Source : *Economie internationale*, Paul R. Krugman et Maurice Obstfeld, 3^{ème} édition,

http://www.memoireonline.com/02/11/4234/m_Subventions-cotonnieres-des-pays-developpes-et-distorsions-sur-le-marche-mondial--une-approche-p9.html

P_w est le prix d'équilibre, celui pour lequel la demande d'importation est égale à l'offre d'exportation d'étranger. Ainsi, pour Goreux le prix d'équilibre du coton est celui qui est obtenu après une augmentation d'environ 15% du prix initial et ce, sous réserve de la suppression des subventions et après ajustement de l'offre et de la demande de coton au niveau du marché mondial.

Toutefois, en attendant une réduction importante des subventions voire leur élimination totale par les Etats-Unis, l'Union Européenne et la Chine, d'aucuns affirment que la solution d'urgence consiste en une compensation financière à verser aux pays pauvres africains, victimes de ces subventions.

B) Les compensations financières et leurs effets

La survie et le développement du secteur cotonnier dans les pays africains réside dans une réduction importante et même dans l'élimination totale des subventions accordées par les Etats-Unis et l'Union européenne. Toutefois, et jusqu'à la

suppression totale des subventions, il est nécessaire d'envisager une solution d'urgence consistant en une compensation financière à verser aux pays concernés. Il est cependant indispensable de déterminer le montant exact du préjudice.

Louis Goreux dans son étude³²⁰ avait estimé le préjudice pour les pays africains du C4 précisément à 254 millions USD pour une seule campagne. Par contre, certains analystes pensent que les compensations éventuelles à verser pourraient être perçues comme une forme de subvention qui contribuera à accentuer la surproduction sur le marché du coton. Cependant, on peut affirmer que pour les pays de l'AOC, notamment ceux du C4, objet de l'étude Goreux susvisée, que le risque est moindre, et que l'on pourrait même penser que les compensations ne visent pas à gonfler la production, mais plutôt à garantir aux producteurs un niveau de revenu acceptable.³²¹ En effet, selon les données disponibles, l'ensemble des pays de l'Afrique de l'Ouest et du Centre ne représente que 15 % des exportations contre 35 % pour les Etats-Unis et les compensations ne peuvent pas prendre le caractère massif des subventions.

Toutefois, trois experts du REPA³²², dans leur rapport « cotons d'Afrique face aux subventions mondiales Bénin, Burkina Faso et Mali » pour avoir une idée assez exacte sur la question, ont fait une estimation de l'augmentation moyenne de la production pouvant accompagner ces compensations par pays sur la base de l'élasticité de la production par rapport au revenu perçu par les producteurs. Les résultats sont donnés dans le tableau n°86. La hausse de la production de coton fibre des trois pays ne dépassera pas 234 180 tonnes. Ce qui ne représente que 2,5 à 3 % des 7 806 000 de tonnes d'exportation du marché mondial en 2009/2010³²³.

Tableau n° 84 Estimation des compensations éventuelles qui pourraient être versées aux pays du C4

Pays	2002		2005		2008		2009	
	Prt°en Tonnes	Compensation Milliard CFA	Prt°en tonnes	Compensation Milliard CFA	Prdt° tonnes	Compensation Milliard CFA	Prt°en tonnes	Compensation Milliard CFA
Burkina	169,7	37,33	299	84,85	207	58,74	184	52,21
Bénin	125	37,00	131	37,18	125	35,47	89	25,25
Mali	184,7	57,3	250	70,95	100	28,38	76	21,57
Tchad	70	24,27	76	21,57	38	10,78	20	5,68
Total	549,4	155,90 ³²⁴	756	214,55	470	133,37	369	104,71

Source : Elaboré par l'auteur à partir des données de l'USDA, CCIC, NOTE D'INFORMATION. MAI 2013 Coton: Évolution de la Production mondiale, San Francisco, California 94105, United States of America. ISSN 1817 356X, Rapport des experts Epiphane ADJOVI, Claude WETTA et Oumar SANOGO du Réseau d'Expertise des Politiques Agricoles, http://www.hubrural.org/IMG/pdf/repa_etude_coton.pdf *Les estimations des compensations ont été faites à

³²⁰ http://books.google.fr/books?id=pCg6g9l5vogC&pg=PA83&lpg=PA83&dq=initiative+sectorielle+en+faveur+du+coton+louis+Goreux&source=bl&ots=bGgTIKgnUL&sig=cye5RF5c8CH8eDO551_724kb8Xw&hl=fr&sa=X&ei=xSNDUaT17AaEzoHgBw&ved=0CDQQ6AEwAA#v=onepage&q=initiative%20sectorielle%20en%20faveur%20du%20coton%20louis%20Goreux&f=false

³²¹ http://www.hubrural.org/IMG/pdf/repa_etude_coton.pdf

³²² Epiphane ADJOVI, Claude WETTA et Oumar SANOGO REPA=Réseau d'Expertise des Politiques Agricoles, http://www.hubrural.org/IMG/pdf/repa_etude_coton.pdf

³²³ http://www.hubrural.org/IMG/pdf/repa_etude_coton.pdf

³²⁴ Ce montant est sensiblement égal à celui de Goreux (250 millions USD) contre 260 millions USD pour cette étude avec la parité de 1 USD=600 FCFA en 2002/2003

partir des données de 2002; **Pour le préjudice, il a été calculé par le produit de la perte unitaire (qui est la différence entre le coût de production unitaire par tonne par pays et le prix de vente d'une tonne de coton sur le marché mondial) par la quantité de la production de fibres du pays.

Il ressort du tableau que pour les quatre (4) années 2002, 2005, 2008 et 2009 le montant global à verser aux pays du C4 au titre des compensations financières s'il y a lieu aurait pu s'élever à 608,5 Milliards de FCFA, soit environ 1 milliard d'euro ou 1,36 milliard USD.

II.2.2) Les impacts positifs de la suppression des subventions sur l'économie malienne :

Comme évoqué dans le chapitre précédent, le versement des subventions par les pays développés à leurs producteurs (USA, UE et Chine) a de nombreux effets néfastes, entraînant directement ou indirectement une baisse du prix mondial du coton, une baisse de la production et celle des recettes liées à l'exportation de ce même produit. Toutes choses égales par ailleurs, l'élimination totale ou partielle des subventions en faveur du coton se traduirait également par une augmentation entre 2,43 et 28% du prix mondial du coton (indice A) respectivement selon Pan et al.2004 et ODI 2004 des modèles d'évaluation d'impacts des subventions. Cette hausse des prix ne sera pas sans effets positifs l'économie malienne car au regard des résultats de l'étude des experts du REPA³²⁵, il apparaît que le cours mondial du coton détermine à la fois, le revenu des agents économiques tant sur le plan microéconomique que macroéconomique (notamment le prix au producteur de coton malien et le revenu agricole), la production de coton au Mali et les conditions de vie des populations.

A) Elimination des subventions et effets positifs sur le revenu des agents économiques tant sur le plan microéconomique que macroéconomique

Le tableau n°85 montre qu'il existe une corrélation entre le cours mondial du coton et le prix aux producteurs de coton maliens, la valeur ajoutée et le revenu agricole et une corrélation inversement proportionnelle entre les subventions et ceux-ci. Autrement dit, toute augmentation (diminution) du cours mondial du coton se traduirait par celle du prix au producteur de coton, la valeur ajoutée et le revenu agricole et par contre, toute baisse (hausse) des subventions entraîne une hausse (baisse) de ceux-ci.

³²⁵http://www.hubrural.org/IMG/pdf/repa_etude_coton.pdf

TABLEAU n° 85: corrélation entre le cours mondial et le prix, la production, la valeur ajoutée et le revenu d'exportation

	Subventions Totales	Production Mali	Prix aux producteurs	Recettes d'exportati	Valeur Ajoutée
Cours mondial	-0.891	- 0.280	- 0.442	- 0.403	- 0.459
Subventions totales	-	- 0.524	- 0.517	- 0.502	- 0.502
UE	-	- 0.276	- 0.375	- 0.271	- 0.336
USA	-	- 0.357	- 0.318	- 0.214	- 0.333
Chine	-	- 0.198	- 0.342	- 0.217	- 0.293

Source : http://www.hubrural.org/IMG/pdf/repa_etude_coton.pdf

B) Effets positifs sur le revenu des producteurs de coton

Pour mieux appréhender l'impact de la hausse (simulée) du cours mondial du coton sur le revenu des producteurs, il importe de faire une comparaison avant et après simulation³²⁶.

Comme évoqué précédemment, l'analyse du tableau ci-dessus, confirme bien que l'évolution du revenu net du cotonculteur suit celle du cours mondial, tant à la baisse qu'à la hausse. Au Mali, le nouveau mécanisme de fixation des prix aux producteurs de coton en vigueur depuis la campagne 2005/06, il faut rappeler qu'il est indexé sur le cours mondial du coton (Indice outlook A), par conséquent,

³²⁶ **RAPPEL** du Tableau n°78 Évolution du revenu net moyen d'un hectare de coton en zone CMDT

Campagne	Prix d'achat	Rendement	Revenu	Charge intrants			Revenu
	coton graine	Moyen	brut (RB)	(*)	doses réalisées		net (RN)
	(CFA/kg)	(kg/ha)	(CFA/ha)	(CFA/ha)	(CFA/ha)	% RB	(CFA/ha)
1996/97	155	1083	167 865	56 720	48 305	28,8	119 560
1997/98	170	1058	179 860	55 950	52 827	29,4	127 033
1998/99	185	1032	190 920	55 180	55 281	29,0	135 639
1999/00	150	972	145 800	54 530	50 839	34,9	94 961
2000/01	170	1.085	184 450	54 290	49 215	26,7	135 235
2001/02	200	1.089	217 800	65 388	55 883	25,7	161 917
2002/03	180	994	178 920	65 700	57 542	32,2	121 378
2003/04	200	1.150	230 000	73 270	58 398	25,4	171 602
2004/05	210	1.047	219 870	73 725	61 217	27,8	158 653
2005/06	165	976	161 040	69 190	58 477	36,3	102 563
2006/07	165	868	143 220	63 895	53 473	37,3	89 747
2007/08	171	861	147 230	76 225	60 465	41,1	86 765
2008/09	200	1036	207 200	96 918	72 689	35,1	134 512
2009/10**	175	929	162 575	ND	51 812	31,8	110 763
2010/11**	175	929	162 575	ND	51 812	31,8	110 763
2011/12**	175	929	162 575	ND	51 812	31,8	110 763

toute augmentation du cours mondial se répercute positivement sur les prix aux producteurs au Mali. Ainsi, sur la base des résultats des modèles Pan et al.2004 et ODI 2004, l'élimination des subventions se traduit par une hausse de 2,43 et 28% du prix mondial du coton, soit une moyenne de 15,215%, le prix au producteur malien y étant directement indexé devrait croître d'autant. D'où le tableau suivant recalculé sur cette base et retraçant l'évolution du revenu net moyen d'un hectare de coton en zone CMDT tenant compte cette augmentation et ce à partir de 2004, date d'évaluation des impacts par les études suscitées.

Tableau n°86 Évolution du revenu net moyen d'un hectare de coton en zone CMDT recalculé après simulation d'une augmentation de 15,215% du prix au producteur

Campagne	Prix d'achat		Rendement Moyen	Revenu brut (RB)	Charge intrants			Revenu net (RN)
	coton	Après			(*)	doses réalisées		
	(CFA/kg)	(CFA/kg)			(CFA/ha)	(CFA/ha)	% RB	
1996/97	15	178,58	10	193	56	48	24,9	145 097
1997/98	5	195,86	83	402	720	305	25,4	154 383
1998/99	17	213,15	10	207	55	52	25,1	164 690
1999/00	0	172,82	58	210	950	827	30,2	117 142
2000/01	18	195,86	10	219	55	55	23,1	163 931
2001/02	5	230,43	32	971	180	281	22,3	195 055
2002/03	15	207,38	9	167	54	50	27,9	148 594
2003/04	0	230,43	7	981	530	839	22,0	206 597
2004/05	17	241,95	2	212	54	49	24,1	193 105
2005/06	0	190,10	1.0	508	290	215	31,5	127 061
2006/07	20	190,10	85	250	65	55	32,4	111 534
2007/08	0	190,10	1.0	938	388	883	32,4	111 534
2007/08	18	197,01	89	206	65	57	35,6	109 221
2008/09	20	230,43	10	238	96	72	30,4	166 036
2009/10**	17	201,62	92	187	ND	51	27,6	135 493
2010/11**	17	201,62	92	187	ND	51	27,6	135 493
2011/12**	17	201,62	92	187	ND	51	27,6	135 493

Source : calcul de l'auteur à partir des données tirées sur

[http://fsg.afre.msu.edu/cotton/3_Mali_juil2011_vf_vom_\(rev%20vom\).pdf](http://fsg.afre.msu.edu/cotton/3_Mali_juil2011_vf_vom_(rev%20vom).pdf) (*) Doses vulgarisées

Sources : (1) le suivi évaluation de la CMDT et (2) Estur, juillet 2009 : les données jusqu'en 2007/08 sont du suivi évaluation de la CMDT et les données de 2008/09 sont de Estur 2009. (***) Estimations faites à partir de 175 FCFA, qui représente le prix maximum dans le cadre du nouveau mécanisme de fixation des prix en vigueur depuis 2005/06, 929 tonnes/ha est le rendement moyen avec le coût moyen/ha, selon 4 types d'exploitation cotonnière au Mali³²⁷

Les enseignements à tirer du tableau ci-dessus confirment une augmentation du prix au producteur de coton consécutive à celle du cours mondial du coton (provoquée par une élimination des subventions) et entraînerait une amélioration du revenu net à verser pour la culture d'un hectare de coton en zone CMDT, avec l'hypothèse de frais d'intrants inchangés.

C) Effets positifs sur le revenu des autres agents économiques

Ici les calculs sont faits pour l'année 2001 pendant laquelle les subventions ont atteint le pic. C'est aussi, en cette date, que la filière du coton a connu sa plus grave crise. Ainsi, l'élasticité des recettes publiques avec le cours mondial de coton est

égal à +0,16. Le signe positif de cette grandeur implique une variation dans le même sens. Cette relation signifie qu'une hausse (ou baisse) du prix du coton de 1 % sur le marché international entraîne une augmentation (ou diminution) de 0,16 % des recettes publiques. C'est ainsi en 2001 que le Trésor Public Malien aurait pu gagner près de 26,1 milliards de francs CFA n'eût été la baisse du cours mondial de coton. Toutes choses égales par ailleurs, une élimination totale des subventions à cette époque pourraient se traduire par une hausse du cours de 12% en se référant à l'étude Goreux 2003, d'une augmentation des recettes publiques au Mali de 1,92% soit un gain global d'environ 27 milliards FCFA.

D) Effets positifs sur la production de coton

L'évaluation de l'impact de la hausse (simulée) du cours mondial du coton sur la production de coton graine passe par la comparaison entre la production de coton graine avant et après simulation³²⁸.

Tableau n° 87. Évolution de la production des graines de coton après simulation d'une augmentation de la production suite à la hausse du cours du coton (taux d'accroissement minimum retenu 30% double du taux appliqué à la hausse du prix et du revenu du coton)

	2000/01		2001/02		2002/03		2004/2005		2005/2006		2006/2007		2008/2009	
	Product Avant	Prod simulée	Product Avant	Prod simulée	Product Avant	Prod simulée	Product Avant	Prod simulée	Product Avant	Prod simulée	Product Avant	Prod simulée	Product Avant	Prod simulée
Production du coton graine (tonnes) ^a	242 726	315 544	570 989	742 286	439 722	571 639	589 751	766 676	534 122	694 359	414 965	539 455	201 462	261 901
Production Coton fibre (rendement*production coton graine)	128 135	166 575	300 059	390 077	232 349	302 054	310 327	403 425	275 019	357 525	211 881	275 445	105 778	137 511

Sources/Notes: calcul de l'auteur à partir de [http://fsg.afre.msu.edu/cotton/3_Mali_juil2011_vf_vom_\(rev%20vom\).pdf](http://fsg.afre.msu.edu/cotton/3_Mali_juil2011_vf_vom_(rev%20vom).pdf)

D'après certains analystes, l'augmentation du prix mondial du coton aurait un effet multiplicateur sur le volume de la production de coton pour trois raisons:

- La hausse du cours est un facteur incitant le producteur à augmenter dans la même proportion les surfaces emblavées destinées à la culture du coton ;

³²⁸ Rappel Tableau n° 17. Évolution de la production de coton-graine avant simulation

	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04	2004/2005	2005/2006	2006/2007	2007/2008	2008/2009
Production du coton graine (tonnes) ^a	242 726	570 989	439 722	620 665	589 751	534 122	414 965	242 238	201 462
Rendement en graines de coton ^b	52,8 %	52,6 %	52,8 %	51,0 %	52,6 %	51,5 %	51,1 %	53,2 %	52,5 %
Production Coton fibre (rendement*production coton graine)	128 135	300 059	232 349	316 508	310 327	275 019	211 881	128 774	105 778
Graines marchandes ^a	102 797	274 500	206 239	276 644	284 415	247 861	191 628	114 992	96 442

- L'augmentation du cours étant à la base de celle du revenu net perçu par le producteur, cela entraîne naturellement ce dernier à investir davantage dans l'achat d'intrants (engrais, pesticides, herbicides, fongicides), ce qui est de nature à doper le rendement par hectare ;
- Enfin, la hausse du cours est un élément explicatif de l'amélioration de la qualité du coton dont le premier choix (première qualité) est généralement plus rémunérateur pour le paysan, donc l'incite à prendre soin davantage de sa production.
C'est pourquoi, dans le tableau ci-dessus, le taux appliqué est de 30% d'augmentation.

E) Effets positifs sur les conditions de vie des populations.

D'après le rapport du REPA intitulé « cotons d'Afrique, face aux subventions mondiales »³²⁹, il existe une forte corrélation entre les indicateurs de pauvreté (indice FGTou Indice de Foster, Greer et Thorbecke.) et le cours mondial du coton. Ces élasticités sont consignées dans le tableau n° 88. On remarque que l'incidence de la pauvreté est plus sensible à la baisse (ou la hausse) du cours de coton. Cependant, les plus pauvres (P2) subissent davantage les variations du prix mondial du coton que les moins pauvres. L'impact des subventions est tout aussi perceptible sur les pauvres. En conséquence, une baisse voire une élimination des subventions a un impact positif sur le comportement des pauvres, malgré le lien indirect entre les différents indicateurs.

Tableau n°88 : l'Elasticité des indices FGT et le cours mondial

	Incidence de la pauvreté P0	Profondeur de la pauvreté P1	Sévérité de la pauvreté P2
Cours mondial	0.072	0.053	0.031
Subventions	0.046	0.33	0.026

Source : http://www.hubrural.org/IMG/pdf/repa_etude_coton.pdf

Aussi, l'analyse des résultats du sondage réalisé par le Réseau d'Expertise des Politiques Agricoles³³⁰ dans 6 villages des zones CMDT de Koutiala et Fana et compilés à l'aide du logiciel SPSS donne les éléments suivants consignés dans le tableau n°89. Cette enquête a concerné 100 producteurs de 5 associations de production de coton (APC) de villages, situés dans les zones de production de Koutiala et de Fana. Les individus ont été choisis au hasard, et les entretiens avec les APC se sont déroulés en groupes.

³²⁹ http://www.hubrural.org/IMG/pdf/repa_etude_coton.pdf

³³⁰ http://www.hubrural.org/IMG/pdf/repa_etude_coton.pdf pp42-44

Tableau n° 89 Résultats Enquête d'opinion en zones CMDT Koutiala et Fana

Questions	Réponses					
	1. Que pensez-vous du prix au producteur de coton ?	Très bas	45 %	Bas	46 %	Acceptable
2. Pourquoi le prix du coton est-il si bas	Gouvernement	56 %	SYCOV	3 %	CMDT	41 %
3. Savez-vous que le Mali ne fixe pas le prix de vente du coton malien	Non	23 %	Oui	77 %		
4. Savez-vous que certains pays subventionnent leur production ?	Non	17 %	Oui	83 %		
5. Aimeriez-vous que le Mali subventionne la production au Mali	Non	28 %	Oui	46 %	Ne peut rien faire	26 %
6. Que doivent faire les pays qui soutiennent la production de coton	Supprimer les subventions	30 %	Compenser le Mali	47 %	Ne peut Rien faire	23 %
7. Que pensez-vous de la soumission de la doléance des quatre pays africains à l'OMC	Bonne		Politique	12 %	Ne sait pas	16 %
8. Que pensez-vous de l'avenir du coton au Mali	Fin	32 %	Prospère	30 %	Ne sait pas	48 %
9. Que feriez-vous sans la culture de coton ?	Exil	49 %	Céréale	23 %	Envoyer les jeunes en ville	28 %
10. Quelles sont vos suggestions pour que le coton soit rentable ?	Augmenter Les prix	62 %	Aider les Paysans	30 %	Transformer le coton	8 %

Source : rapport experts du REPA http://www.hubrural.org/IMG/pdf/repa_etude_coton.pdf

Même si l'échantillon questionné reste relativement faible pour faire des extrapolations, les résultats rendent compte d'un état d'esprit. En effet, les enquêtés pensent, dans leur majorité, que le prix aux producteurs est très bas. Ils estiment que l'Etat et la CMDT sont responsables de cette situation. Cependant, ils savent que le Mali ne fixe pas le prix de vente du coton. Les pays qui subventionnent leur production ont les moyens, le Mali n'a pas les moyens. Quant à la soumission de la doléance des pays du C4, les producteurs pensent que c'est une bonne chose, et que les pays qui soutiennent leur production doivent compenser les Maliens pour le manque à gagner dont ils sont à l'origine.

A la question de savoir quel est l'avenir du coton au Mali, les producteurs, même les plus pessimistes, se refusent à donner leur verdict. Au rythme actuel, un grand nombre craint, cependant, la disparition de la filière. Par ailleurs, beaucoup d'entre les producteurs (49 %) émigreront en cas de disparition de la culture de coton. D'autres enverront leurs enfants à la ville. En ce qui concerne les solutions envisagées pour résoudre la question, les agriculteurs pensent que l'augmentation du prix aux producteurs reste la meilleure thérapie pour octroyer une

rentabilité au coton. En conclusion, tous les modèles utilisés corroborent le fait que l'élimination des subventions a un effet positif sur le prix mondial cependant, l'impact varie d'un modèle à un autre de 2 à 28% selon les interprétations et les hypothèses d'écoles retenues. En substance, il ressort que des propositions de suppression voire d'élimination totale des subventions en faveur de la filière cotonnière par les pays développés au détriment des producteurs des pays du sud ne joueront pleinement sans un certain engagement politique et avec l'application stricte des règles de l'OMC régissant le commerce international. Ce qui malheureusement n'est pas le cas d'où les limites liées à la suppression des subventions.

SECTION II : LES LIMITES DE LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS

La campagne contre les subventions européennes et américaines aux exportations de coton lancée en 2001, a permis de sensibiliser l'opinion publique sur l'importance de la culture pour la vie de millions de familles africaines, d'interpeller les gouvernements occidentaux sur leurs pratiques déloyales et contraires aux règles qu'ils défendent au sein de l'OMC. Cette campagne vise à dénoncer les pratiques de dumping à travers les subventions à l'exportation qui sont une des causes de la baisse des cours du coton.

Force est de reconnaître que l'Union Européenne a supprimé les subventions aux exportations de coton pour se limiter au système de quotas de production. Cependant, les Etats-Unis, eu égard à la puissance du lobby cotonnier américain, traînent le pas. Ainsi, nous risquons d'aboutir à deux insuffisances : « le jeu des boîtes » et les effets pervers de la campagne de suppression des subventions.

I) Le jeu « des boîtes » :

Au sein de l'OMC, il y a les engagements pris dans le cadre de l'Accord sur l'Agriculture (AsA) entré en vigueur le 1^{er} juillet 1995 et dont le processus de renégociation est engagé depuis le 1^{er} janvier 2000. **Il s'agit de supprimer les barrières à l'importation concernant la restriction de l'accès aux marchés nationaux et les barrières tarifaires (droits de douane) et non-tarifaires (quotas, prélèvements variables, prix minimum). Les subventions à l'exportation** permettent à un pays d'exporter ses produits agricoles à des prix inférieurs à ceux du marché intérieur. Elles représentent les subventions directes à l'exportation (utilisées par l'UE notamment), la vente à l'exportation des stocks à des prix inférieurs sur le marché intérieur, les subventions au transport et celles destinées à réduire les coûts de commercialisation. **Le soutien interne** est discutable. L'Accord sur l'Agriculture (AsA), distingue trois types de soutien à la production, regroupés dans des « boîtes » en fonction de leurs effets de distorsion plus ou moins importants sur les échanges.

- **La boîte verte** contient les soutiens qui n'ont pas ou peu d'effets de distorsion. Elle comprend principalement les programmes de service public (recherche, formation, infrastructures, lutte contre les parasites, détention de stocks publics à

des fins de sécurité alimentaire), les versements directs aux producteurs (qui ne sont pas liés aux volumes de production ou aux facteurs de production, appelés aussi aides au revenu découplées comme les assurances récoltes en cas d'accidents climatiques), les programmes de protection de l'environnement et les programmes d'aide aux régions défavorisées.

Il apparaît que ces mesures n'ont pas d'effets incitatifs sur la production et ne créent donc pas de distorsions sur les échanges. Les pays en développement ont en général recours à des mesures de type boîte verte, comme les dépenses liées au développement et à la vulgarisation, aux contrôles sanitaires.

- **La boîte bleue contient** des aides qui sont en partie découplées et sont attribuées aux producteurs dans le cadre de programme de limitation de la production. Elle a, de facto, été créée pour les Etats-Unis et l'Union Européenne pour gérer la transition entre les soutiens par les prix et ceux directement versés aux producteurs. Ces aides ne peuvent pas augmenter. Aucun pays en développement n'a notifié de mesures appartenant à cette boîte.

- **La boîte orange** contient essentiellement les mesures de soutien aux prix et d'autres aides qui n'entrent pas dans les boîtes bleues et vertes. Ces mesures sont considérées comme très distorsives pour le commerce et doivent être diminuées dans le cadre de l'AsA. Les caisses de péréquation ou de stabilisation entrent dans cette boîte orange. Les soutiens aux prix que permettent ces organismes sont donc soumis à réduction. Ils sont utilisés par de nombreux PED. Cependant, les PED sous ajustement structurel ont été contraints de les supprimer.

Tableau n° 90 Les outils de politique agricole régulés par l'OMC ³³¹

Accès au marché	Subvention aux exportations	Soutien interne		
		Boîte orange	Boîte bleue	Boîte verte
Droits de douane fixes Prélèvement variables Prix minimum d'importation Quotas d'importations Normes phytosanitaires et sanitaires	Subventions aux exportations Entreprises d'Etat pour l'import-export Crédits à l'exportation Vente de stocks à perte Aide à la commercialisation	Prix garanti Compléments de prix versés aux producteurs liés à la production Subvention à l'achat D'intrants Aides aux investissements	Aides versées sous réserve de limitation de la production	Mécanismes de garantie de revenu au titre d'événements exceptionnels (crise de marché, catastrophe,...) Fourniture ou subvention de crédit agricole Assurance récolte Financement de la vulgarisation Financement de la formation Financement de recherche Financement de services de protection des végétaux Financement de service santé animale Financement d'infrastructures collectives (irrigation, drainage, stockage, abattoir...) Définitions de normes et réglementations Programmes de protection de l'environnement Stock de sécurité alimentaire.

Source : http://agri-alim.redev.info/Doc/docs/Note_them_polit_agri_1-06-04.pdf

³³¹ http://agri-alim.redev.info/Doc/docs/Note_them_polit_agri_1-06-04.pdf

En substance, à défaut de réelles réductions des subventions, les négociations risquent d'aboutir à un « jeu de boîtes », c'est-à-dire à une réaffectation de certaines formes de subventions interdites (boîte orange) vers des aides autorisées par l'OMC (boîtes verte et bleue), c'est-à-dire n'ayant officiellement pas d'effets de distorsion sur le marché international. Aussi, au delà des limites de la campagne de réduction des subventions, il y a aussi des effets pervers liés à celles-ci.

II) Les effets pervers liés à la campagne de réduction des subventions

Ces effets pervers sont de trois sortes :

- L'absence de gestion de l'offre
- La libéralisation à outrance du commerce mondial
- La question des écarts de productivité entre pays producteurs.

II.1) L'absence de gestion de l'offre

L'une des causes de la chute du cours du coton est liée certes, à l'octroi des subventions, mais il convient aussi de prendre en compte la gestion de l'offre de coton. La gestion de l'offre constitue une véritable politique agricole qui va à l'encontre des orientations actuelles de l'OMC. En fait, contrairement à l'avis des experts de l'OMC et de la plupart des gouvernements actuels, le marché du coton n'est pas un marché où la concurrence est libre et non faussée et où la rencontre de l'offre et de la demande puisse permettre la meilleure répartition des parts de marché possible et la meilleure fixation du cours mondial. Du fait des écarts de productivité entre les pays producteurs, de l'accès inégal à l'information et aux infrastructures, de la concentration de la production, le marché du coton est un marché où la concurrence est éminemment imparfaite, autrement dit déloyale et où les motivations des intervenants sont souvent celles de prédateurs.

II.2) La libéralisation à outrance du commerce mondial :

Cette libéralisation met en péril et expose davantage les filières cotonnières africaines et à la longue met en jeu à terme la survie des producteurs de coton africains. Cette libéralisation influe négativement sur les cours du coton en dépit de la suppression des subventions.

III.3) La question des écarts de productivité entre producteurs

La question des écarts de productivité est tellement importante entre pays producteurs notamment ceux du sud que même une réduction ou un abandon des subventions ne peut valablement résoudre la question des subventions. En effet, l'étude comparée d'exploitations cotonnières dans trois zones de cultures au Mali, au Brésil et aux Etats-Unis menée par trois (3) économistes chercheurs³³² ayant pour objectif de mettre en exergue les avantages comparatifs liés à la culture du coton

³³² Patricio Mendez del Villar, Lucilio R.A. Alvez, Manda Sadio Keita
<http://r0.unctad.org/infocomm/anglais/cotton/Doc/competitivitecoton.pdf>

dans ces différentes zones. L'analyse qui ressort de cette étude atteste que les performances technico-économiques plus élevées sont fondées sur des rendements plus élevés au Brésil et sur la faiblesse des coûts par hectare au Mali. Ainsi, en termes de coût de revient par livre de coton fibre produite, le Brésil se situe dans une fourchette comprise entre 50 et 60 cents par livre tandis qu'au Mali, le coût de revient moyen est d'environ 40 cents par livre.

En conclusion partielle, on peut dire que si l'élimination des subventions est une réponse adaptée, cela ne saurait jouer pleinement sans d'une part l'application rigoureuse des règles de l'OMC et d'autre part l'engagement réel des pays développés pour cette suppression. Toutefois, afin de renforcer l'intérêt international pour ce nouveau comportement, il faut une voire plusieurs ententes africaines autour du dossier coton.

CHAPITRE VII - LES ENTENTES AFRICAINES AUTOUR DU DOSSIER COTON

Il faut signaler que les problèmes du coton ne se limitent pas seulement à la recherche de solutions à la question des subventions dont l'élimination est prônée à plusieurs niveaux : l'OMC, les ONG et Organisations professionnelles (OXFAM, CIRAD, ACA, APROCA etc.), les chercheurs (Erik ORSENNA, Eric HAZARD, Michel FOCK, Louis GOREUX, Kako NABUKPO, Manda Sadio KEITA etc.), les discussions et négociations au sein de l'OMC autour du dossier coton, mais une des solutions aux problèmes de cette culture réside en la capacité des pays africains, notamment ceux de l'AOC producteurs de coton, à mettre en place des accords ou ententes au plan régional ou africain pour la défense des intérêts des producteurs de cette culture. Il est donc intéressant de présenter l'initiative sectorielle africaine, les actions de l'UEMOA qui s'inscrivent en faveur de la filière cotonnière et la position des pays ACP vis-à-vis du dossier coton.

SECTION I : L'INITIATIVE SECTORIELLE AFRICAINE

En avril 2003, quatre pays africains, le Bénin, le Burkina Faso, le Mali et le Tchad (appelés collectivement les Quatre du coton ou C4) déposaient une proposition de négociation à l'OMC à Genève intitulée « Réduction de la pauvreté : initiative sectorielle sur le coton ». Ladite proposition visait à trouver une solution au problème posé par les politiques de subventions de certains pays du Nord. Eu égard à l'importance du coton, qui reste vital pour les producteurs et pour l'économie de plus de 36 pays Africains, les pays co-auteurs de l'initiative sectorielle cotonnière ont fait du dossier coton une question « prioritaire ». A cet effet, les gouvernants des pays du C4 ont décidé, après Cancun en 2003 et cela, dans l'accord-cadre du 1er août 2004 et durant la conférence ministérielle de Hong Kong en décembre 2006,

d'accorder un degré élevé de priorité à cette question et de la traiter en urgence. Une déclaration, a été faite par les pays co-auteurs, et qui indiquait en substance :

- L'acceptation des Etats du C4 des modalités révisées soumises aux membres de l'OMC, ces propositions sur le coton devant contribuer à traiter la question de "façon effective, appropriée et ambitieuse"³³³.
- Le relèvement à un tiers du plafond par produit de la boîte bleue applicable au coton avec une proposition de période de référence fixée aux années 1995-2000 ;
- L'accès aux marchés du coton exporté par les PMA ;
- Le rappel des dispositions du paragraphe 11 de la déclaration adoptée à Hong Kong qui prévoient l'élimination de toutes les subventions accordées à l'exportation du coton accordées par les pays développés à la fin 2006³³⁴ ;
- L'Aide au développement en faveur du coton doit être maintenue dans le tableau opérationnel d'aide de l'OMC.

Aussi, dans le cadre de l'appui en faveur de l'initiative sectorielle, le Fonds africain de développement a octroyé en novembre 2007 un appui financier de 27 milliards FCFA, soit 41,2 millions d'euros, pour le projet de développement de la filière coton-textile³³⁵. Ce projet visait :

- L'amélioration de la production et de la compétitivité de la fibre et de la graine de coton ;
- La transformation artisanale et le renforcement des capacités des organisations des producteurs à la base, et l'appui à la commercialisation et à la défense des intérêts de la filière dans les négociations commerciales

En outre, la Banque Mondiale dans son rapport sur le développement mondial en 2006 affirme que "*De fait, la plupart des conseils donnés aux pays pauvres au cours des dernières décennies – en particulier par la Banque mondiale – soulignaient les avantages qu'ils tireraient d'une participation à l'économie mondiale. Mais les marchés mondiaux sont loin d'être équitables, et les règles qui régissent leur fonctionnement ont des effets particulièrement préjudiciables pour les pays en développement. Ces règles sont le produit de processus de négociations complexes sur lesquelles les pays en développement ne peuvent guère peser. En outre, même si les marchés fonctionnaient de façon équitable, l'inégalité des dotations en ressources limiterait l'aptitude des pays pauvres à tirer parti des opportunités mondiales... Il faut donc instaurer des règles plus équitables pour le fonctionnement des marchés internationaux, il faut permettre aux pays pauvres de participer de manière plus efficace aux processus de détermination des règles internationales*"³³⁶.

³³³<http://ictsd.org/i/news/passerelessynthese/8308/>

³³⁴<http://ictsd.org/i/news/passerelessynthese/8308/#sthash.AlvWFWkD.dpuf>

³³⁵<http://www.lefaso.net/spip.php?article24301>

³³⁶http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=29&ved=0CGYQFjAIOBQ&url=http%3A%2F%2Fwww.abcburkina.net%2Fancien%2Fdocuments%2Fcoton_berthelot_03_06.doc&ei=bzRQUvvpGY7E4gSe1IH0Dg&usq=AFQjCNHKxwMl3owhaY6qlzNndV2Qi8pESg&sig2=PzXBMU3YJLbcNrxkkuRSaw

En 2013, l'initiative sectorielle africaine³³⁷ a déjà dix (10) ans, mais les résultats ne sont pas probants tant les négociations traînent. Les pays développés tardent à respecter leurs engagements pour l'élimination des subventions ou à payer les compensations financières en contre partie du préjudice subi par les pays du C4. La question juridique pour la revendication des pays du C4 n'est toujours pas tranchée. Face à ces insuffisances, d'autres solutions pour le devenir de la filière ont été proposées.

SECTION II: LES ACTIONS DE L'UEMOA S'INSCRIVANT EN FAVEUR DE LA FILIERE COTONNIERE AFRICAINE

D'après les experts de l'UEMOA³³⁸, le risque pour le développement du coton africain provient à la fois du taux de change du dollar qui, lorsqu'il est faible, diminue le prix reçu en francs CFA, et des modifications de la demande chinoise. La conjonction d'un dollar faible et d'un montant élevé de subventions (entraînant une surproduction) pourrait aboutir à une nouvelle crise. A plus long terme, le défi que devra relever le secteur coton en Afrique est celui des évolutions technologiques. C'est pour cela que l'UEMOA a décrété un programme intitulé « L'Agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA et les activités du Programme Qualité UEMOA » pour l'amélioration de la position concurrentielle de cette importante filière économique de l'espace communautaire. Ainsi, le 22 décembre 2003, par décision n°15/2003/cm/uemoa³³⁹, l'UEMOA a adopté l'agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'espace UEMOA. L'Agenda est articulé autour des six axes stratégiques ci-après :

Axe 1 : la création et la mise en place d'un Fonds régional de promotion de la production du coton et d'incitation à la transformation locale de la fibre de coton en vue de (i) sécuriser les revenus des producteurs de coton et (ii) attirer l'investissement privé dans la transformation de la fibre de coton ;

Axe 2 : la création et la mise en place d'un Fonds régional d'investissement pour le développement de l'industrie textile de l'UEMOA ;

Axe 3 : le lancement d'une concertation sectorielle permanente Etat-secteur privé autour de l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour la compétitivité de la filière ;

Axe 4 : l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme régional de formation aux métiers du textile notamment à travers le Centre de Recherche et de Formation de l'Industrie Textile -CERFITEX- (Ex Ecole Supérieure des Industries Textiles -ESITEX- de Ségou) au Mali ;

Axe 5 : la mise en place d'un dispositif régional de centres techniques textiles ;

Axe 6 : le lancement d'une campagne de communication active de l'Agenda et de

³³⁷ http://www.editions-harmattan.fr/index.asp?navig=catalogue&obj=numero&no_revue=&no=24631,

<http://www.artisansdumonde.org/actualite/pdf/Appel-coton.pdf>

³³⁸ <http://www.infotheque.info/ressource/9048.html>

³³⁹ http://www.cotton-acp.org/docs/strategies/UEMOA_decision_2003_CM_UEMOA_Agenda_Coton.pdf

promotion de la zone UEMOA, dont la mise en œuvre suppose la mobilisation de tous les acteurs (les pouvoirs publics, les institutions régionales et internationales, les investisseurs internationaux et les opérateurs économiques privés).

D'autres actions ont déjà été entreprises, notamment le lancement d'une initiative pour transformer 25% de la production à l'horizon 2010 dans l'espace UEMOA, suite à la table ronde sur la transformation du coton à Bamako en 2004³⁴⁰. En effet, en vue d'atteindre ces objectifs, huit actions principales sont envisagées³⁴¹.

I) La mise en place du cadre de concertation de la filière coton

Plusieurs facteurs militent en sa mise en place :

I.1) Le poids des exportations des pays de l'UEMOA sur le marché mondial qui place la région au deuxième rang des exportateurs mondiaux derrière des USA.

I.2) L'activisme des syndicats de producteurs de coton depuis plusieurs années dans de nombreux pays ayant une bonne pratique des négociations de filière (fixation des prix de campagne, gestion des intrants...). Il s'agit entre autres de l'ACA, l'APROCA, ROPPA, etc.

I.3) L'engagement de plusieurs partenaires au développement à intervenir fortement dans le développement des filières: BOAD, AFD, ONUDI...

II) Les négociations internationales sur le coton, notamment dans le cadre de l'OMC au nom du C4, doivent être poursuivies

III) La promotion des industries régionales de transformation

Les pays de l'UEMOA, producteurs de coton ne transforment que très marginalement les fibres jusqu'à la consommation finale. Le taux de transformation atteint à peine 5% en moyenne. Il s'agit maintenant de savoir comment s'organiser pour conquérir le marché régional qui est approvisionné aussi par les fibres synthétiques, les textiles asiatiques et les fripes qui attaquent le marché de l'UEMOA avec des prix très compétitifs?

IV) L'harmonisation du marché des intrants

La zone coton est celle qui utilise une très large proportion d'intrants consommés dans la zone UEMOA, importés à 90-95%. Au vu de cette demande, une offre d'intrants peut être mise en place par la création d'usines d'intrants par le biais d'investissements privés qui pourraient être très rapidement rentabilisés. Aussi, un système d'information régional sur les intrants au coton peut être mis en place (prix, fournisseurs...)

V) La coordination de la recherche

Afin de bénéficier d'économies d'échelles, certains pensent qu'il est indispensable d'établir un programme régional consacré au développement de la filière cotonnière : nouvelle variété de coton, lutte phytosanitaire, accroissement des

³⁴⁰ http://www.coton-acp.org/sites/default/files/documents/downloads/final_brochure_coton_uemoa_valide_r2b.pdf

³⁴¹ http://www.coton-acp.org/docs/strategies/Etude_competitivite_filiere_agricoles_UEMOA.pdf

rendements à l'hectare... Le coton africain est un coton pluvial. Les pesticides utilisés sont peu polluants et la récolte manuelle préserve toutes les qualités intrinsèques de la fibre. Il laisse ainsi une empreinte carbone très faible, préservant ainsi la biodiversité de l'environnement. Grâce à la promotion de la recherche dans le domaine de la sélection variétale de semences, de la Gestion Intégrée de la Fertilité des Sols (GIFS), de l'entomologie, de l'agronomie et aux appuis techniques fournis aux producteurs à travers les conseils à l'exploitation sur les bonnes pratiques culturales, les rendements au champs pourront atteindre très rapidement un niveau potentiel moyen de 1,5 à 2 tonnes à l'hectare selon les zones de production.

VI) La mise en place d'une classification régionale sur les qualités des produits

Actuellement, il existe sur le coton plusieurs qualifications en grade (couleur, qualité), ainsi que sur la longueur de soie. Plus de 80% de la fibre de l'UEMOA est classée dans les types de têtes (grades supérieurs). Pour plus d'amples informations, on peut se référer aux différents types de ventes de fibre coton des pays de l'UEMOA et leurs correspondances avec les standards internationaux (voir supra chapitre II Tableau n°39). Par rapport à la certification, la SODEFITEX au Sénégal est certifiée ISO 9001 version 2008 depuis 2005. Quant aux autres sociétés cotonnières des autres pays de la sous-région, elles sont également très avancées dans leur processus de certification³⁴²

VII) La mise en place d'un fonds d'assurance pour la gestion des risques liés aux prix

Dans le souci de limiter les impacts des variations de prix sur l'équilibre financier des compagnies en charge de la filière cotonnière dans chaque pays de l'UEMOA et sur les revenus des producteurs, il est envisagé de mettre en place un fonds d'assurance chargé de gérer les pertes et les gains d'une année sur l'autre. Des tentatives de sécurisation ou d'atténuation des fluctuations ont été expérimentés par pays notamment au Mali, un fonds de stabilisation a été créé et devrait être alimenté par le surplus « différence entre le prix de vente prévisionnel mondial du coton et le prix de vente réel appliqué sur le marché pour la vente du coton malien). Mais pour des raisons obscures, il n'a jamais joué au moment où éclatait la crise de la filière au début des années 2000 pour la simple raison que ce fonds n'a jamais été doté.

³⁴² http://www.coton-acp.org/sites/default/files/documents/downloads/final_brochure_coton_uemoa_valide_r2b.pdf

VIII) La proposition de calendrier de mise en place d'actions prioritaires

**Tableau n° 91 AGENDA POUR LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE
COTON TEXTILE DE L'UEMOA**

<u>PLAN D' ACTIONS</u>				
Axe 1 : Création et mise en place d'un Fonds régional de promotion de la production et d'incitation à la transformation locale de la fibre de coton				
Objectifs	Leviers d'actions	Mise en œuvre	Responsable	Délai
<p>Sécuriser les revenus des producteurs de coton</p> <p>Attirer l'investissement privé dans la transformation de la fibre et encourager l'implication des égreneurs dans la première transformation du coton fibre</p>	<p>- Garantir un prix minimum aux producteurs de coton en cas de déprime des cours du coton</p> <p>- Accorder un prix de cession du attractif pour inciter l'investissement par octroi aux industriels de ristournes, pour une période de 15 ans maximum</p> <p>- Garantir l'approvisionnement de coton fibre pour</p>	<p>- Appliquer une taxe régionale sur l'exportation de fibres brutes. Taxe dégressive en fonction des cours du coton et fixé selon des principes et un barème arrêté au niveau communautaire. Cette taxe sera appliquée et gérée dans chaque pays</p> <p>- Taxer les importations de friperie au niveau national (en utilisant les mécanismes additionnels de protection du Tarif Extérieur Commun, les TDP et TCI)</p> <p>- Taxer les importations de tous les produits textiles (fil, tissu, maille, écrus ou finis)</p> <p>- Favoriser les rapprochements égreneur : filateur via des incitations fiscales et des prêts bonifiés</p> <p>- Permettre à tout industriel textile de l'Union d'accéder</p>	<p>Etats et Commission UEMOA, BOAD</p>	<p>Etude de faisabilité : 2004</p> <p>Mise en œuvre : mi-2004-2005</p>

PLAN D' ACTIONS

Axe 2 : Création et mise en place d'un Fonds régional d'investissement pour le développement de l'industrie textile de l'U.E.M.O.A.

Objectifs	Levier s d'actions	Mise en œ œuvre	Responsable	Délai
Appuyer les entreprises actuelles et producteurs potentiellement compétitifs	<ul style="list-style-type: none"> - Financer leur besoins en fonds de roulement - Appuyer la restructuration des entreprises actuelles potentiellement compétitives 	<p>Diagnostiquer les besoins en fonds de roulement</p> <p>Appui à la formation et l'acquisition de services de conseil Faire bénéficier aux entreprises éligibles de fonds de capital risque</p>	<p>Institutions financières et bailleurs (BOAD)</p> <p>Commission UEMOA, BOAD</p> <p>Mécanismes internationaux existants</p>	<p>Etude de faisabilité 2003-2004</p> <p>Mise en œuvre du fonds : 2004-2005</p>
Appuyer le financement des nouveaux investisseurs	<ul style="list-style-type: none"> - Aider à la recapitalisation de ces entreprises, via l'entrée de nouveaux partenaires - Aider à l'investissement de modernisation et d'augmentation de capacité - Faciliter l'implantation des investisseurs au sein de l'UEMOA 	<p>Lever sur le marché monétaire régional les besoins de financement des campagnes cotonnières</p> <p>Mettre à la disposition des investisseurs des terrains et bâtiments industriels à prix attractifs</p> <p>Réaliser des dossiers complets type « guide de l'investisseur » avec toutes les informations économiques, les contacts, etc.... nécessaires</p> <p>Créer une cellule d'accueil, d'appui et d'aide au montage des dossiers d'investissement pour l'obtention des financements</p>		
Financer le développement de l'infrastructure économique de la grappe	Financer le développement de zones industrielles privées	<p>Entreprendre une étude d'identification des besoins essentiels en environnement de sous-traitance pour le succès d'une implantation d'industries textiles</p> <p>Entreprendre une étude d'identification de projets pour l'aménagement de grappes industrielles dans les bassins cotonniers</p> <p>Mettre en place des lignes de crédit à taux bonifiés</p>		

PLAN D' ACTIONS

Axe 3 : Mise en place d'une concertation sectorielle permanente Etat-secteur privé autour de l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour la compétitivité de la filière

Objectifs	Responsable	Délai
Mettre en place le Comité de suivi de l'Agenda	Commission UEMOA, BCEAO, BOAD, CDE.	2004
Elaborer un programme et un calendrier de concertation à l'échelon national et régional	Etats, OPICT, Comité de suivi de l'Agenda	2004
Réaliser les concertations au niveau national	Etats, organisations nationales textiles, OPIC, Commission de l'UEMOA, BOAD, CDE, Comité de suivi de l'Agenda	2004
Réaliser les concertations au niveau UEMOA		2004
Suivre le processus global de mise en œuvre de l'Agenda		2004

PLAN D' ACTION

Axe 4 : Mise en place d'un programme régional de formation aux métiers du textile

Objectifs	Leviers d'actions	Mise en œuvre	Responsable	Délai
Mettre en place des structures de formation au niveau régional sur les métiers du textile	Redémarrer le CERFITEX après analyse des besoins des entreprises	Elaborer et mettre en place un dispositif de formation orienté vers les besoins de l'industrie textile et ouvert à l'ensemble des échelons de l'encadrement (Instituts, écoles spécialisées par métiers)	OPICT, Commission UEMOA	Etude redémarrage CERFITEX 2004
Promouvoir la formation par l'apprentissage sur une base contractuelle Etat-entreprises	Proposer des cycles de formation aux métiers du textile dans les écoles de formation professionnelle existantes	Développer, dans le cadre de Centres Textiles Régionaux, des sessions de perfectionnement sur les métiers et besoins identifiés des entreprises		Mise en œuvre : 2004
	Mettre en place un système de formation sur site.	Créer un « corps » d'opérateurs qualifiés, techniciens et ingénieurs itinérant, qualifié dans les différentes branches d'activités, pour réaliser des formations in situ.		

Axe 5 : Mise en place d'un dispositif régional de centres techniques textiles

Objectifs	Leviers d'actions	Mise en œuvre	Responsable	Délai
Créer des Centres Techniques Textiles gérés par Le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les gouvernements sur la nécessité d'assurer une mise à niveau permanente du tissu industriel textile - Impliquer de façon directe les industriels et producteurs cotonniers dans la mise en place des centres techniques 	<p>Définir la mission des centres, leurs objectifs, mécanismes de fonctionnement (organisation, financement des activités, entreprises textiles participantes, moyens à mettre en œuvre, etc.)</p> <p>Choisir la localisation des différents centres</p> <p>Choisir les domaines d'activités à développer à court, moyen et long terme</p>	Etats, Commission UEMOA, OPICT,	<p>Etude et formalisation dispositif centres techniques régionaux: 2004-2005</p> <p>Mise en œuvre : 2004</p>

<u>PLAN D' ACTIONS</u>				
<u>Axe 6</u> : Le lancement d'une campagne de communication active de l'Agenda et de promotion de la zone UEMOA				
Objectifs	Leviers d'actions	Mise en œuvre	Responsable	Délai
mouvoir la stratégie auprès des Autorités des Etats membres de l'UEMOA	Communiquer sur la stratégie et les problèmes de compétitivité de la filière coton-textile dans les 8 pays de l'UEMOA	Définir un plan de communication et de visites dans chaque pays de l'UEMOA Identifier les investisseurs à rencontrer	Commission UEMOA,	2004
Mobiliser le secteur privé autour de la vision 2010		Définir un plan de communication et de visites	OPICT (appui CDE ProInvest) Commission UEMOA, BOAD,	2004
Promouvoir la stratégie auprès des institutions internationales et bailleurs de fonds	Rencontrer des organisations professionnelles du secteur textile européen (Allemagne, Italie, France)	Identifier les organisations à rencontrer Définir un plan de communication et de visites	Commission UEMOA, BOAD, OPICT	2005
Mobiliser les investisseurs étrangers, notamment à travers un Forum des Investisseurs		Réaliser des « guides de l'investisseur », des « guides des bailleurs de fonds », des « guides des	Commission UEMOA, BOAD, OPICT, CDE	Mi-2005

Source: http://www.cotton-acp.org/docs/strategies/UEMOA_decision_2003_CM_UEMOA_Agenda_Coton.pdf

Comme, il ressort du tableau ci-dessus, le délai indiqué sur ce plan d'actions est entièrement dépassé et on constate très peu de progrès quant à la réalisation des actions prévues. C'est pourquoi, grâce à l'appui financier de l'Union européenne et l'assistance technique du CCI, la Commission de l'UEMOA a mis en place une nouvelle stratégie en septembre 2011 (après avoir révisé l'ancien agenda adopté le 22/12/2003) sur la compétitivité de la filière coton-textile et qualité au sein de l'UEMOA³⁴³, en vue transformer à l'horizon 2020, 25% de la production de fibre, créer de la valeur ajoutée et 50.000 emplois industriels. Un plan de mise en œuvre couvrant tous les segments de la filière et approuvé par tous les Etats membres et les acteurs suivant cinq objectifs stratégiques³⁴⁴:

1. Améliorer la productivité des filières coton-textile de la zone UEMOA;
2. Améliorer la qualité du coton dans la zone UEMOA;
3. Soutenir le développement et la promotion du coton et des textiles de la zone UEMOA sur les marchés régional et international;
4. Développer la transformation locale de la fibre de coton;
5. Favoriser le développement et la promotion de la filière oléagineuse (Graine de coton) ;

Aussi, une cellule de coordination de mise en œuvre de la stratégie en appui au Secrétariat Technique du projet a été créée avec comme crédo la convergence d'actions de tous les acteurs et partenaires. Les priorités concernent :

- L'élaboration de fiches d'activités prioritaires ;
- L'organisation de séances de concertation, entre l'UC/

³⁴³ <http://www.uemoa.int/Documents/Portails/Cos-Coton/Strat%C3%A9gie%20r%C3%A9vis%C3%A9e%20Agenda%20Coton-Textile%20UEMOA.pdf>

³⁴⁴ http://www.uemoa.int/Pages/Programmes_Projets/Point%20Focal%20R%C3%A9gional%20COS-Coton%20UEMOA/Pr%C3%A9sentation%20Agenda%20Coton-textile%20r%C3%A9vis%C3%A9.aspx.

CP, les points focaux régionaux (ROPPA et UEMOA) et les OIs (FAO, CFC/IFDC) sur l'état de progrès des actions mises en œuvre ;

- La participation des acteurs de la sous-région aux missions de promotion commerciale du coton africain et de renforcement de capacités dans certains pays ayant une expérience avérée dans l'industrie du coton et du textile (Indonésie, Chine et Turquie) ;
- L'étude pour l'analyse critique des trois études sur la création de fonds dédiés à la filière coton-textile dans l'UEMOA ;

Outre, les actions de l'UEMOA en faveur de la filière cotonnière, il y a lieu de rappeler celles des pays ACP, et ACP-UE dans le cadre de leur partenariat.

SECTION III : LA POSITION DES PAYS ACP VIS-A-VIS DU DOSSIER COTON

Le groupe des pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP), au nombre de 79 membres, dénonce depuis fort longtemps les subventions américaines sur le coton qui font chuter les prix mondiaux et compromettent les moyens d'existence déjà fragiles des producteurs de coton des pays en développement, notamment en Afrique de l'Ouest.³⁴⁵ Aussi, ils appellent à une « action immédiate » sur les subventions du coton et ils déplorent l'impasse actuelle d'une situation exceptionnelle sans précédent où, pour ne pas avoir à mettre sa politique commerciale en conformité avec ses obligations envers l'OMC, un Membre de l'Organisation verse un paiement aux producteurs d'un seul autre membre, en référence au différend opposant le Brésil aux Etats-Unis dans lequel une compensation financière a été versée au premier en

³⁴⁵<http://www.coton-acp.org/fr/partenariat-ue-afrique-sur-le-coton>

guise de réparation.³⁴⁶ En outre, dans le cadre du partenariat UE-Afrique est né le volet sur le coton en réponse aux inquiétudes des filières cotonnières africaines fortement affectées par la baisse des prix du coton au cours des années 1990 et au-delà de 2000³⁴⁷.

D'autres programmes non moins importants ont été mis en place de façon bilatérale en soutien à l'initiative sectorielle africaine, dont l'un des plus importants est le WACIP (West Africa Cotton Improvment Program) ou Programme de Renforcement du Secteur Coton en Afrique de l'Ouest et du Centre WACIP³⁴⁸. Il s'agit d'un programme de l'USAID qui s'étend sur 5ans (2007-2013). L'objectif général du WACIP est de réduire la pauvreté et la faim par l'accroissement des revenus des acteurs de la filière coton en poursuivant les deux buts principaux du projet, d'abord l'accroissement du revenu des cotonculteurs sélectionnés des pays du C-4 par 15% pour le coton et 10% pour le maïs le niébé et l'augmentation du revenu des transformateurs du coton du C-4,20% pour les artisans sélectionnés et 2% pour des égreneurs sélectionnés. Le WACIP contribue à l'augmentation du revenu des cotonculteurs des pays du C-4 grâce à l'amélioration de la productivité du coton et des cultures vivrières. Le projet travail avec les partenaires pour assurer l'augmentation des rendements du coton et des cultures vivrières et l'augmentation de la rentabilité des intrants. Ces résultats seront atteints par les activités menées dans le cadre des quatre domaines d'intervention suivants³⁴⁹:

³⁴⁶ <http://www.acordinternational.org/acord/fr/nos-actions/a/moyens-de-subsistance/justice-dans-le-commerce-mondial/organisation-mondiale-du-commerce/>

³⁴⁷ <http://www.coton-acp.org/fr/parteneriat-ue-afrique-sur-le-coton>

³⁴⁸ <http://www.wacip.org/objectifs.htm>

³⁴⁹ <http://www.wacip.org/parteneraires.htm>

- La généralisation de l'utilisation des bonnes pratiques agricoles dans les zones de production de coton, y compris la prise en charge des problèmes de dégradation et de fertilité des sols et l'amélioration des pratiques de gestion des ravageurs ;
- L'amélioration de l'accès à la qualité et à la réduction du coût des intrants (semences, engrais et produits chimiques) ;
- La promotion des liens existant entre les organisations de recherche agricole américaine et d'Afrique de l'Ouest et du Centre dans le secteur coton; et
- Le renforcement des capacités de gestion des questions techniques et établissement de procédures de biosécurité et réglementations pour la biotechnologie agricole y compris le coton transgénique.

Le WACIP contribue à l'augmentation du revenu des transformateurs du coton du C-4 à travers l'accroissement de la valeur des produits de coton du C-4, tels que la fibre, les graines de coton et les produits de textiles. Le projet travaille avec les partenaires pour assurer l'augmentation de la quantité des produits à la base de coton et l'amélioration de la variété et de la qualité des produits à la base de coton. Ces résultats seront atteints par les activités menées dans les trois domaines d'intervention suivants :

- L'amélioration de la qualité du coton dans les pays du C-4 par l'amélioration du classement du coton graine et de la fibre ;
- Le programme de formation régionale des égreneurs
- L'augmentation de la valeur ajoutée du coton par le traitement et la transformation.

En conclusion partielle, on peut dire que les argumentaires et les prises de position visant à l'élimination totale des subventions, la mise en place d'ententes sous-régionales

ou africaines sur le coton (UEMOA, Afrique-UE...), suffiront-ils pour trouver une solution durable aux difficultés que connaît la filière coton ? La réponse ou tentative de réponse prônée par certains experts de la filière suggère une réforme du secteur dans pratiquement tous les pays africains producteurs de coton notamment ceux de l'AOC dont le Mali est membre.

CHAPITRE VIII: LES REFORMES DES FILIERES COTONNIERES ET LEURS IMPACTS

Au cours de ces deux dernières décennies (1990-2010), la plupart des débats sur le coton africain ont porté sur des questions très spécifiques, hautement stratégiques et très sensibles, telles que les distorsions au commerce du coton nées des subventions américaines, européennes et chinoises d'une part, la nécessité ou non d'engager et/ou de poursuivre les réformes recommandées par les organismes internationaux de développement d'autre part.

Il est reconnu dans tous les programmes de réforme des filières agricoles, particulièrement du coton, que la structure du secteur est importante, au moins dans la mesure où celle-ci favorise ou au contraire freine la concurrence, voire la compétitivité. La production cotonnière était initialement aux mains de monopoles d'Etat en Afrique francophone⁷, des Marketing Boards⁸ dans les pays anglophones. Mais face aux difficultés rencontrées par celles-ci et en fonction des politiques cotonnières menées, le rythme et les orientations des

programmes de réforme des filières coton ont considérablement varié d'un pays à un autre.

Pendant la décennie 1990, la Tanzanie et l'Ouganda ont lancé de profondes réformes structurelles entre le début et le milieu des années 1990, en vue de répondre aux problèmes de crédits pour la fourniture des « intrants » aux petits exploitants qui sont apparus dans les filières où opéraient déjà de nombreuses entreprises d'égrenage, par la privatisation et la libéralisation de leur système coopératif, tandis que la Zambie et le Zimbabwe ont éliminé les systèmes monopolistiques existants.

En Afrique francophone, les réformes sont plus récentes et plus lentes. La taille des filières et le rôle plus important de l'État dans le secteur ont rendu les réformes beaucoup plus difficiles, tant pour des enjeux sociopolitiques que pratiques. Dans de nombreux pays où le processus de réforme accuse un retard, il existe une perception courante, tant parmi les responsables politiques que parmi les acteurs, selon laquelle l'expérience des réformes dans d'autres pays, en particulier en Afrique de l'Est et australe, s'est traduite par des résultats décevants, voire par un quasi-effondrement de la production cotonnière. Quoiqu'il en soit, la quasi-totalité des filières cotonnières africaines ont amorcé des réformes structurelles et institutionnelles. Elles sont presque toutes passées par différentes phases souvent inspirées et dirigées par les institutions internationales, avec aujourd'hui des résultats mitigés⁹.

Les principaux objectifs des réformes cotonnières visaient d'une part la recherche de la compétitivité et d'autre part la réorganisation des organes de gestion, afin de les adapter au nouveau contexte économique international. Avec les réformes, les filières cotonnières

ont connu un nouvel état d'esprit dans un environnement nouveau. Il s'agissait de mettre en place un paquet technologique insistant sur la rentabilité industrielle et variétale ou la monoculture intensive, ce qui impliquait la création d'un système d'encadrement paysan « rapproché » et « directif ». Eu égard à ce qui précède, nous allons relativement aux réformes de la filière cotonnière en Afrique, tenter de répondre aux interrogations suivantes:

- Quels sont les facteurs nécessitant les réformes Cotonnières ?
- Quels sont les cas de réformes cotonnières en Afrique ?+
- Quels sont les impacts qui pourraient en découler ?

SECTION I: QUELS SONT LES FACTEURS NECESSITANT LES REFORMES COTONNIERES ?

Historiquement presque que toutes les compagnies cotonnières en Afrique de l'Ouest et du Centre et en Afrique orientale étaient des monopoles d'Etat, ou des Marketing Boards dans les pays anglophones, héritées de la colonisation avec les mêmes structures, la même organisation et le même fonctionnement, ce qui n'allait pas sans heurts et rendait difficiles à moyen et long termes les mutations nécessaires au niveau des entités concernées. A cela s'ajoutent d'autres difficultés plus ou moins exogènes qui s'imposaient à la filière cotonnière africaine comme la vulnérabilité du cours mondial du coton, les politiques de subventions ou de « dumping » pratiquées par certains pays développés au détriment de cotonculteurs africains. Enfin, les négociations commerciales sur le dossier coton ont mis du temps à avancer auprès de l'OMC. Ainsi, on en déduit que plusieurs facteurs étaient à l'origine des réformes à engager impérativement au niveau des sociétés

cotonnières africaines. Principalement, ces facteurs pourraient être au nombre de trois(3): l'instabilité et les tendances baissières du cours mondial du coton, la recherche ou le manque de compétitivité de l'industrie textile locale et la mauvaise gouvernance et le déficit des filières cotonnières africaines.

I. L'instabilité et les tendances baissières du cours mondial du coton

Louis Goreux³⁵⁰ justifie l'instabilité et les tendances baissières des cours mondiaux du coton par la conjonction de quatre éléments à savoir : les subventions accordées aux producteurs de coton dans plusieurs pays développés (I.1), les fluctuations des taux de change (I.2), la concurrence des fibres synthétiques (I.3) et le ralentissement de l'activité économique (I.4).

I.1) Les subventions accordées aux producteurs de coton dans plusieurs pays développés

La tendance baissière des cours mondial du coton (indice Outlook A) ces deux dernières décennies, dont les impacts sur la compétitivité du coton sont avérés, peut s'expliquer en premier lieu par les effets dévastateurs des importantes subventions directes et indirectes américaines, européennes et chinoises versés par ces pays à leurs producteurs, exportateurs ou industriels du coton au détriment de ceux des pays pauvres africains. En effet, les subventions dont bénéficient les producteurs des pays développés constituent sans doute une mesure très incitative pour leur maintien dans la poursuite de leur activité dans la filière cotonnière, bien qu'ils

³⁵⁰ Goreux I. reformes des filières cotonnières en Afrique Subsaharienne, Banque mondiale, AFD et MAE février 2003

n'aient pratiquement pas d'avantages comparatifs révélés (cf. supra chapitre III section I indicateur de Balassa). Loin des débats d'école, la politique de subvention exerce non seulement un impact négatif sur le prix mondial du coton, mais elle constitue surtout un réel frein à la compétitivité du coton africain. Entre 2005/2006 et 2009/2010, le montant total des soutiens directs des prix et des revenus du coton s'est élevé en moyenne à 4,6 milliards de dollars US par an, ce qui représente 40% de la valeur des exportations au coton au prix moyen du marché, et près de 13% de la valeur de la production mondiale et plus de deux fois la production de l'UEMOA³⁵¹.

Les subventions octroyées par plusieurs pays de l'OCDE, favorisent le maintien de la production dans ces pays où les coûts moyens sont supérieurs aux prix du marché. Même si des tendances à la baisse des subventions sont observées, leur suppression totale semble ne pas être de sitôt en raison des divergences de positions au sein de l'OMC sur le dossier coton³⁵². Selon les statistiques du comité international consultatif du coton (CICC), les subventions aux producteurs de coton s'élevaient à 4,7 milliards de dollars en 2009-2010, contre 6,2 milliards de dollars la campagne précédente³⁵³. Cependant, bien que relativement sensible, cette baisse des subventions est loin de combler les attentes des principaux pays producteurs de coton d'Afrique, notamment ceux qui ont dénoncé sans réserve cette politique de subventions des pays développés et qui sont à l'origine de l'initiative sectorielle africaine du C4 (le Burkina Faso, la Mali, le

³⁵¹ TRAORE Fousseini (2010), Les aides américaines et européennes au coton : impacts sur le marché international et conséquences pour l'économie malienne, thèse de Doctorat, Université d'Auvergne, Clermont Ferrand1.

³⁵² Blocage des négociations à l'OMC et rejet par les Etats Unis lors du CNC du 31 mai 2011 d'une négociation précoce sur le dossier coton.

³⁵³ <http://www.youscribe.com/catalogue/tous/savoirs/sciences-humaines-et-sociales/rapport-final-etude-coton-textile-04-01-2011-541775>

Benin et le Tchad).

I.2) Les fluctuations des taux de change

Outre les subventions, la fluctuation du dollar et l'arrimage du FCFA à l'euro pour le cas particulier des pays francophones de l'AOC pourrait aussi expliquer l'instabilité et les tendances baissières du cours du coton. La faiblesse des monnaies locales en Afrique et la dépréciation du dollar³⁵⁴ constituent également des facteurs exogènes qui pèsent sur le prix du coton africain. A titre d'exemple pour les pays d'AOC, entre 2001 et 2008, le taux de change du dollar par rapport au FCFA a été divisé par deux. En 2002, au mois d'avril, le taux de change était de 740 FCFA pour 1 \$ USD en moyenne, il est tombé à 416 FCFA pour 1\$USD en juillet 2008. Cette dépréciation du dollar par rapport au F CFA a eu pour effet immédiat, la baisse du prix aux producteurs de ces pays, la hausse du coût des facteurs de production, particulièrement les intrants dont la majeure partie est importée de la zone euro.³⁵⁵

Yao Kouman ADINGRA³⁵⁶, lors de la rencontre africaine sur le coton, a mis en évidence, dans son rapport intitulé « coton africain : défis, enjeux et perspectives », l'impact néfaste de la dépréciation du dollar sur la rentabilité du coton africain. Il considère, selon ses propres termes, que le prix d'achat du coton-graine est passé en moyenne pondérée dans la zone UEMOA de 198 F CFA/kg en 2004-2005 à 159 FCFA par kg en 2007-2008. Dans le même temps, le coût des intrants a fortement augmenté et la marge bénéficiaire

³⁵⁴ Le dollar américain est la monnaie de cotation du cours du coton sur le marché mondial, il est exprimé en cent/lb=220,462262 kg

³⁵⁵

http://www.unctad.info/upload/SUC/PACM_Benin/CotonAfricain_D%C3%A9fis_Enjeux_Perspectives.PDFp-10

³⁵⁶ Chercheur à l'Université de Paris1 Panthéon-Sorbonne, rapport présenté en juin 2011, lors de la rencontre africaine sur le coton à Cotonou –Bénin.

après remboursement des intrants divisée par trois, dans certains bassins cotonniers de l'Afrique de l'Ouest, passant ainsi de 180 000 CFA/ha à 60 000 CFA / ha entre 2004 et 2008. Malgré un relèvement des cours du coton entre 2001 et 2008, le prix de la fibre de coton pour les pays de la zone CFA a perdu 30% de sa valeur. Au cours de l'année 2010, la tendance à la dépréciation du dollar par rapport à l'Euro s'est maintenue ; un dollar coutait près de 470 CFA. Malgré la forte augmentation des cours internationaux du coton en 2010 et 2011 (le prix international a doublé en un an entre janvier 2010 et janvier 2011), ce facteur exogène continuera donc de peser négativement sur la compétitivité du coton exporté de la zone CFA.

I.3) La concurrence des fibres synthétiques

Comme élément non moins important, la concurrence de plus en plus croissante des fibres synthétiques³⁵⁷ peut être retenu comme un facteur à l'origine de la baisse du cours du coton, même si ce n'est pas au même degré que l'impact des subventions ou des fluctuations du dollar américain. La part du coton dans la consommation mondiale de fibre qui, connaît un recul progressif depuis les années 1960, est tombé à un niveau à peine supérieur à 40 % de la consommation. De même, les fibres synthétiques, qui représentent actuellement près de 60 % de la consommation mondiale de fibres textiles, ont aussi un impact significatif sur le marché mondial du coton.³⁵⁸ Au cours des douze dernières années la progression a été particulièrement rapide pour le polyester,

³⁵⁷ La part du coton dans la consommation totale de fibres est passée de 52% en 1975 à 35% en 2010,
http://www.unctad.info/upload/SUC/PACM_Benin/CotonAfricain_D%C3%A9fis_Enjeux_Perspectives.PDF

³⁵⁸ <http://www.linguee.fr/francais-anglais/traduction/la+consommation+mondiale+de+fibres.html>

dont la production en Asie a presque sextuplé, tandis que la production mondiale est passée au triple, pour plus de 42 millions de tonnes en 2008³⁵⁹.

I.4) Le ralentissement de l'activité économique

A l'instar de plusieurs secteurs, le marché du coton textile n'est pas à l'abri de la crise économique. En effet, après un rebondissement à la suite de la crise financière de 2008, la consommation mondiale de coton s'est à nouveau contractée en 2010/11 du fait de la hausse des prix, et à nouveau en 2011/12 avec la crise économique, qui freine la demande de textile. Il en résulte une baisse de la consommation globale de l'ordre de 10,5 %. Pour la campagne 2012/13, une reprise de la consommation mondiale est attendue particulièrement après deux campagnes successives de baisse respectivement en 2010/11 et 2011/12. Avec des prix plus bas du coton, et donc plus compétitifs comparativement aux fibres synthétiques, une reprise de l'économie mondiale est de nature à booster une hausse de la consommation d'environ 4 % en 2012/13, mais il faut tenir compte du niveau des stocks relativement plus élevé que précédemment en raison d'une production supérieure à la consommation mondiale. L'USDA³⁶⁰ estime que la consommation en Chine connaîtra un léger recul de 2 %, soit la plus faible utilisation depuis 8 ans, à un niveau de 40 millions de balles. Toutefois, cette baisse sera largement compensée par un accroissement de la consommation en Inde, au Pakistan, en Turquie et au Brésil, avec des hausses comprises entre 6 et 7 %, ainsi qu'en Thaïlande avec plus

³⁵⁹ <http://www.planetoscope.com/matieres-premieres/1282-production-mondiale-de-polyester.html>

³⁶⁰ United States department of Agriculture

https://www.google.fr/search?sourceid=navclient&aq=&oq=usda&hl=fr&ie=UTF-8&rlz=1T4SKPB_fr___FR503&q=usda&gs_l=hp...0.0.3.13356.....0.d7XkULHpk58

de 22 % de hausse après les inondations de 2011/12.³⁶¹ Après l'instabilité et les tendances baissières comme facteurs nécessitant la réforme des filières cotonnières, un autre facteur non moindre de l'évolution du marché du coton réside dans la recherche ou dans le manque de compétitivité de l'industrie textile locale.

II) La recherche ou le manque de compétitivité de l'industrie textile

L'un des atouts du coton ouest africain est incontestablement les avantages comparatifs qu'il présente par rapport à ses concurrents américain ou européen. Il est récolté à la main (ce qui implique une bonne qualité intrinsèque) et son coût de production est relativement du fait de la main d'œuvre moins chère en comparaison du coût du travail aux Etats-Unis et en Europe. Cependant, cet avantage ne profite guère aux pays africains producteurs de coton pour trois raisons :

- La mauvaise organisation du circuit d'exploitation du coton récolté;
- La faible valorisation (transformation) en produits finis du coton produit;
- La timidité de l'intégration économique sous régionale de la filière cotonnière.

II.1) La mauvaise organisation du circuit d'exploitation du coton récolté

En raison de sa récolte manuelle et de la main d'œuvre peu coûteuse, le coton africain a des avantages compétitifs potentiels sur le marché. Toutefois, à cause du taux élevé des contaminations du coton-graine récolté à la main due aux conditions de récolte, de stockage, de manipulation ou de transport, il a été démontré que le

³⁶¹ <http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Commodities/Cotton/Executive-Brief-Update-2012-Cotton-sector>

coton récolté au moment de sa manipulation (pesage, emballage...) absorbe beaucoup d'impuretés. De ce fait, l'avantage théorique de la récolte manuelle se trouve ainsi annihilé au moment de la vente sur le marché de la fibre. Par conséquent, l'élimination de la contamination s'avère être une priorité pour le maintien de la qualité intrinsèque du coton récolté manuellement. Ce qui pourrait induire en une augmentation du prix de vente localement de la fibre et par ricochet des revenus des producteurs locaux de la filière³⁶². Aussi, bien que la plupart des fibres de coton produites en Afrique soient jugées convenables, les conseils en matière de qualité, depuis environ deux décennies n'ont pas été suffisamment suivis d'effets. Ainsi, la qualité de beaucoup de fibres africaines s'est progressivement détériorée à cause de la présence de corps étrangers.

Traditionnellement, le prix du coton était largement déterminé par des facteurs comme la longueur de la fibre, le grade, la couleur, etc. Aujourd'hui, en plus des qualités intrinsèques et la propriété de la fibre, l'état de contamination de la fibre par des corps étrangers rentre pour une part non négligeable dans la détermination du prix localement payé aux producteurs, à telle enseigne que dans certains pays, l'instauration d'une prime à la qualité a été instaurée afin de mettre plus de rigueur dans le traitement³⁶³. Néanmoins, la contamination du coton produit par des corps étranger n'est pas le seul facteur entravant la compétitivité du coton africain.

³⁶²http://www.unctad.info/upload/SUC/PACM_Benin/CotonAfricain_D%C3%A9fis_Enjeux_Perspectives.PDF

³⁶³ Prime à la qualité : Zimbabwe (10 cents / livre entre 1995 et 2001), Zambie (+5 cents par livre) et Burkina Faso (+ 1 cent par livre). Au Mali, on parle de 1^{er}, 2^e et 3^e choix dont les prix sont fixés en fonction de la qualité avec une différence de 10 à 50 FCFA entre les différents choix et par kilogramme de fibre de coton.

II.2) La faible valorisation (transformation) en produits finis du coton produit

L'un des gros handicaps du secteur cotonnier africain est sa très faible valeur ajoutée, du fait d'une activité industrielle très embryonnaire d'à peine 5% de la production totale qui est transformé sur place, les 95% de la production restante étant exclusivement destinée à l'exportation. Les questions de la transformation du coton en produit fini et de l'incitation à la consommation sur place des produits de l'industrie textile africaine semblent alimenter les débats qui visent à trouver une réponse à l'éternelle décadence des unités textiles en Afrique. Si dans un grand nombre de pays africains producteurs de coton, on cherche à hisser les capacités d'égrenage du coton au même niveau que les capacités de production cotonnière, il n'en demeure pas moins que l'industrie du textile et de l'habillement reste largement tributaire de trois grandes difficultés, à savoir la croissante compétitivité du textile et de l'habillement chinois, la concurrence de la friperie et le retard technologique.

- Depuis plus d'une décennie, le marché ouest africain notamment malien est inondé de produits chinois de toutes tailles et à des prix très bas défiant toute concurrence. Cette situation s'accroît avec la présence de plus en plus massive d'une main d'œuvre chinoise issue de «l'immigration» au Mali et qui exerce dans l'importation et le commerce de ces mêmes produits. Même s'il n'y a pas de statistiques officielles, au Mali à titre d'exemple, un (1) article textile sur trois(3) est supposée d'origine chinoise.

- Au lendemain des indépendances africaines, la friperie occupait une place importante dans l'habillement d'une certaine catégorie de la population. Aujourd'hui même si cette part se rétrécit de plus en plus, elle constitue un

frein au développement de l'industrie textile africaine particulièrement malienne.

- Les rares unités de fabrique textile de filature ou d'habillement souffrent cruellement d'une fracture technologique due d'abord à l'obsolescence des équipements techniques qui y sont utilisés, ce qui, fondamentalement, pose le problème de maintenance et de pièces de rechange. Ainsi, l'unité de filature au Mali (FITINA) n'a pratiquement pas pu démarrer à cause de la vétusté de sa chaîne de production ayant servi pendant plus de 20 ans dans l'île Maurice. Ensuite, dans le cas où l'unité de production est en mesure de répondre aux normes technologiques, elle est confrontée à un problème de manque de main d'œuvre qualifiée de dernière génération. Enfin, l'absence ou la très faible valorisation des sous produits ou coproduits du coton, comme l'huile alimentaire, l'aliment bétail, les combustibles, les déchets du coton servant d'engrais, constitue une difficulté supplémentaire de rentabilité et de compétitivité des.

II.3) La timidité de l'intégration économique sous-régionale de la filière cotonnière.

Les gouvernants des pays ouest africains ne traduisent pas leurs en faveur de l'union économique dans les faits. A ce niveau, l'illustration parfaite est l'éclosion de petites industries textiles de taille réduite au Mali, en Côte d'Ivoire, au Togo etc. qui, pourtant, appartiennent tous au même espace économique sous-régional, mais qui ne jouent pas le jeu des avantages comparatifs et des économies d'échelle pour réduire les coûts élevés des facteurs de production (énergie, transport, main d'œuvre, matière première...). Alors que le coton malien est moins cher et de bonne qualité, avec un coût du travail bas, la Côte d'Ivoire, qui dispose d'une énergie abondante peut acheter du coton malien moins cher qu'elle ne le produit

en faisant appel à la main d'œuvre togolaise relativement qualifiée et peu coûteuse en comparaison avec le coût du travail interne. La Côte d'Ivoire aurait ainsi pu abriter la seule grande unité textile d'Afrique de l'Ouest (zone UEMOA) en important le coton et la main d'œuvre respectivement du Mali et du Togo. En conclusion partielle, les défis et enjeux de valorisation du coton africain sont tellement préoccupants pour ses dirigeants que l'UEMOA en a légiféré en adoptant une décision communautaire ayant pour principal objectif d'atteindre à l'horizon 2020 un taux de transformation de 25% de la production de coton fibre dans son espace.³⁶⁴

Un des facteurs à la base de la réforme des filières cotonnières en Afrique est, outre l'effet prix ou le manque de compétitivité, la mauvaise gestion et le déficit d'exploitation qu'ont connu les différentes filières. Selon Michel FOK, chercheur au CIRAD³⁶⁵, une baisse brutale, importante et durable du prix mondial du coton est bien sûr un facteur déclencheur d'une crise dans les pays producteurs, dans la mesure où elle induit un déficit financier qui menace la poursuite de la production cotonnière. Les crises cotonnières dans les pays de l'Afrique Zone Franc (PAZF) revêtent cependant des facettes qui dépassent les simples conséquences directes de la baisse du prix mondial. Pour lui, historiquement, la plupart des composantes des crises actuelles découlent des ajustements du fonctionnement des filières cotonnières, qui ont été engagés au lendemain de la première crise du secteur (1985/86), et poursuivis

³⁶⁴ Voir agenda régional sur la compétitivité de la filière textile

http://www.uemoa.int/Pages/Programmes_Progects/Point%20Focal%20R%C3%A9gional%20COS-Coton%20UEMOA/Pr%C3%A9sentation%20Agenda%20Coton-textile%20r%C3%A9vis%C3%A9.aspx

³⁶⁵ http://agents.cirad.fr/pjjimg/michel.fok@cirad.fr/Fok_cotafricain_soutiens_p_rprint.pdf

depuis, en réponse aux diverses baisses consécutives de l'indice du coton.

Ces ajustements se sont révélés inefficaces en raison de la fréquence de l'état conflictuel des acteurs du secteur et qui s'est répercuté sur les coûts de production, d'où un déficit qui ne peut être résorbé ni automatiquement ni rapidement par une remontée du cours ponctuel du cours mondial. Si le déficit du secteur cotonnier africain est un des facteurs à la base de sa réforme, il peut être néanmoins considéré comme un facteur qui résulte des baisses continues du cours mondial du coton et du manque de sa compétitivité entraînant des déficits importants de fonctionnement. Le prix du coton reste le premier indicateur de rentabilité. Entre les campagnes 2004/2005 et 2008/2009, soit en l'espace de quatre ans, la production africaine a baissé de 42 %. La production de l'Afrique de l'Ouest et du Centre a diminué de 50 % alors qu'elle représente environ 60 % de la production africaine. Les revenus des agriculteurs se sont effondrés l'effet combiné de la baisse des prix au producteur et de la productivité agronomique d'une part, la flambée du prix des intrants d'autre part. Les grandes compagnies publiques sont sous contrainte OHADA et ne tiennent que grâce à d'importants soutiens de l'Etat à défaut, le coton disparaît pratiquement comme en RCA, au Niger, en Gambie, en Guinée-Bissau et en Guinée Conakry. Enfin, les déficits cumulés (estimés à plus de 200 milliards de FCFA soit 300M€) pèsent toujours lourdement sur les bilans des sociétés cotonnières et ont englouti leurs fonds propres sans cesse recapitalisés comme le cas de la CMDT qui a connu en 10 ans environ cinq recapitalisations. Les producteurs sont payés avec beaucoup de retard dans plusieurs pays, parfois, laissant des factures impayées. Quant à l'ajustement par les prix d'achat au producteur et par des mesures radicales de compression des charges qui mettent en péril l'outil de

production des sociétés, il a eu pour conséquence la chute libre de la production, laquelle dégrade en retour les prix de revient unitaires malgré les efforts des cotonculteurs et des sociétés cotonnières³⁶⁶. Au Mali, le coton malien pour une seule année (2007) a connu un déficit de 27 milliards FCFA,³⁶⁷ le plus important de toute son existence après celui de 1999.

Pour les différents exercices, on note des pertes de l'ordre de³⁶⁸:

- * 28,5 milliards de francs FCFA en 1999 ;
- * 21,0 milliards de francs FCFA en 2000 ;
- * 8,4 milliards de francs FCFA en 2001
- * 27,0 milliards de francs FCFA en 2007
- * 10,62 milliards de francs FCFA en 2010

Les pertes accusées par la CMDT dans la seule saison 2004/05 ont été estimées à environ FCFA 50 milliards (Euro 76 millions ou USD 90 millions). Les 18 milliards FCFA, qui avaient été mis de côté par et pour les producteurs dans un fonds de soutien géré par la CMDT, ont disparu à la suite de la mauvaise gestion de la CMDT de l'époque. Les dettes de la CMDT (jusqu'en 2005) ont été couvertes par l'État malien sous forme d'avances en comptes courants, puis converties en capital. L'Etat espère les récupérer après (et par) la vente des nouvelles sociétés de la CMDT³⁶⁹. Vue l'ampleur des difficultés ci-dessus évoquées, les filières cotonnières africaines n'avaient d'autres alternatives que d'entreprendre des réformes mêmes si celles-ci ont été vues par certains comme une

³⁶⁶ <http://www.sodefitex.sn/pdf/Article%20Bachir%20Coton%20Outlook.pdf>

³⁶⁷ <http://www.inter-reseaux.org/bulletin-de-veille/bulletin-de-veille-no108-02-08/article/coton-malien-27-milliards-cfa-de>

³⁶⁸ Rapports d'activité de la CMDT 1999, 2000, 2001,

http://fsg.afre.msu.edu/mali_pasidma/APCAM_MSU_WP3.pdf

³⁶⁹ Source quotidien d'informations générales « L'indépendant » n°2401 dans sa parution du mardi 16 février 2010

thérapie administrée de force par les bailleurs de fonds internationaux (FMI et Banque Mondiale).

SECTION II : LES REFORMES MISES EN OEUVRE

Les réformes sont plus avancées au Bénin qu'au Burkina Faso, mais les performances ne sont pour autant pas meilleures. En Côte d'Ivoire, la réforme a porté sur le découpage des zones de culture. Au Mali, elles n'ont pratiquement pas démarré, car entamées à peine un an après plusieurs reports successifs depuis 2006. Avant d'évaluer les impacts des réformes entreprises dans quelques pays ouest africains, il convient de rappeler le modèle du monopole public qui a prévalu pendant plus de trois décennies dans les pays de la zone CFA, (encore en vigueur dans certains pays), que l'on désigne comme la situation d'avant réforme, avant de passer en revue quelques cas de réforme en Afrique de l'Ouest que l'on appelle l'ère des réformes et de la libéralisation.

I) LA SITUATION D'AVANT REFORME : LES MONOPOLES PUBLICS

Après les indépendances, chaque entreprise publique (CMDT au Mali, CIDT en Côte d'Ivoire, SOFITEX au Burkina Faso et SONAPRA au Bénin...), constituait une filière verticale intégrée bénéficiant d'un monopole pour l'achat et l'égrenage du coton graine et la vente de la fibre, et d'un quasi-monopole pour la vente des intrants. L'entreprise gérait chacune des étapes de la filière verticale allant de l'achat du coton graine au village à la vente de la fibre. Elle était aussi partiellement responsable de la recherche, de l'entretien des pistes et, parfois, de la gestion d'écoles et de dispensaires. Les principaux inconvénients étaient ceux que l'on retrouve dans la

plupart des monopoles publics en Afrique, et ils se sont fait sentir particulièrement lorsque les prix mondiaux étaient élevés. Dans les trois pays de la zone CFA, au moment où les prix du coton atteignaient leur pic en 1994/95, les prix payés aux producteurs ne représentaient que 30 % des prix mondiaux et seulement 44 % au cours de deux années suivantes lorsque les prix étaient encore élevés. Immédiatement après la dévaluation, il était impératif d'augmenter les revenus gouvernementaux et de contenir les pressions inflationnistes, mais les prix aux producteurs ont été maintenus à un niveau trop faible pendant trop longtemps³⁷⁰.

Le cas malien est très illustratif. En effet, durant les quatre années qui suivirent la dévaluation, la CMDT était tellement rentable qu'elle était devenue la cible des chasseurs de rentes et de gains faciles. Aussi les coûts ont augmenté de façon anormale (surfacturation, absence d'appel à concurrence etc.) et, quand les cours mondiaux ont commencé à baisser (en 1998/99), la CMDT est pratiquement tombée en faillite car n'ayant pas, pendant ses périodes glorieuses, constitué de fonds de soutien pour faire face aux besoins à la chute radicale des cours. Ce cas, à quelques exceptions près, représente assez bien la situation des autres monopoles ouest africains.

³⁷⁰ http://books.google.fr/books?id=Q6yOZRat4ukC&pg=PA163&lpg=PA163&dq=compagnies+cotonni%C3%A8res+monopoles+publics&source=bl&ots=57tObhOsn&sig=U_1afqycrB87ea8QtVEblJ8QVoI&hl=fr&sa=X&ei=wFpWUvCoC8eD4AT68YDABA&ved=0CGYQ6AEwBg#v=onepage&q=cohttp://www.oecd.org/fr/csao/publications/38410062.pdf

II) L'ERE DES REFORMES ET DE LA LIBERALISATION³⁷¹

La plupart des réformes cotonnières entamées en Afrique ont été accompagnées par la libéralisation du secteur cotonnier à des degrés plus ou moins élevés. Dans certains cas, les sociétés d'État ont transféré progressivement tout ou partie de leurs fonctions (activités de recherche et développement, approvisionnement en intrants, production et collecte primaire du coton et activités d'égrenage) aux unions de producteurs ou à d'autres acteurs privés. Dans le cas des pays anglophones, ce processus est même achevé³⁷². Dans d'autres cas, ces changements n'ont, fondamentalement, pas remis en cause certaines prérogatives des États qui continuent de décider ou de peser sur les décisions prises principalement dans le cadre de la fixation des prix d'achat aux producteurs. Par contre, les sociétés cotonnières qui sont restées en place, ont ouvert leur capital aux producteurs ou à d'autres acteurs privés nationaux et internationaux (e.g. Union Nationale des Producteurs de Coton au Burkina Faso – Unpc-B est dans le capital de la Sofitex au Burkina Faso, les sociétés privées et producteurs pour ce qui concerne la Sofitex au Sénégal). Certaines entreprises publiques ont été entièrement démantelées au profit de nouvelles structures : la nouvelle compagnie cotonnière de Guinée (CGC – dont les capitaux proviennent d'acteurs privés et de producteurs), née au terme des projets publics de développement cotonniers, a passé en 2000 une convention avec l'État pour une durée de 15 ans.³⁷³

³⁷¹ <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38410062.pdf>

³⁷² Le Ghana a été le premier à mettre en œuvre les réformes de libéralisation en 1985 avec la privatisation du Cotton Development Board (CDB) devenu Ghana Cotton Company Ltd (GCCL). L'État détenait alors 30 % de son capital à côté d'autres actionnaires : sociétés textiles, fournisseurs d'intrants et Agricultural Development Bank.

³⁷³ <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38410062.pdf>

Chaque pays ayant sa spécificité, nous allons respectivement et succinctement nous pencher sur les cas burkinabé, ivoirien, béninois et malien.

II.1) L'organisation de la filière au Burkina Faso³⁷⁴

La SOFITEX n'a pas rencontré les mêmes problèmes que la CMDT, car elle a été mieux gérée et sa structure a évolué dans les années récentes. En septembre 1999, les producteurs ont acheté à l'Etat 30 % des actions de la société contre des sièges au sein du Conseil sièges d'administration et au sein du Conseil de Gestion (avec une majorité de 7 sièges sur 12 de puis juin 2000). Cette dernière structure est responsable de la gestion des appels d'offres des intrants. Avec une gestion très prudente, la filière burkinabé n'a pas pratiquement pas eu de difficultés en 2001/02, contrairement aux filières du Bénin et de la Cote d'Ivoire qui n'ont pas pu se passer des appuis financiers de leurs Etats respectifs. Grâce à la participation accrue des producteurs dans sa gestion, la SOFITEX a obtenu d'assez bons résultats ces dernières années. Cependant, en 2002, l'Etat a pris la décision de mettre fin à sa position monopsonique et de mettre en vente deux usines d'égrenage. Ces usines sont situées dans le centre et l'est du pays, à une certaine distance de la principale zone cotonnière, et elles ne comptent que pour 17 % de la capacité d'égrenage nationale. Ainsi, au Burkina Faso, la filière comprend : la Sofitex qui a conservé son rôle à l'Ouest, Faso coton a repris la zone Centre et Socoma la zone Est³⁷⁵.

³⁷⁴

http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Reformes_des_filières_cotonnières_en_Afrique_subsaaharienne-2.pdf

³⁷⁵ <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38410062.pdf>

II.2) La division du secteur en zones cotonnières en Cote d'Ivoire

A l'instar du Burkina Faso, la restructuration de la filière s'est traduite par une redéfinition géographique des activités. C'est ainsi que la CIDT a été divisée en trois sociétés dans trois zones de tailles semblables et, après une période transitoire de deux années, chacune des trois sociétés a exercé une gestion indépendante. Il s'agit de: la CIDT nouvelle au Sud, Ivoire coton au Nord-Ouest et LCCI au Nord-Est³⁷⁶. Cette division n'a pas engendré la concurrence des prix puisque le prix du coton graine est resté le même dans chacune des trois zones, pas plus qu'en matière de parts de marché chaque société bénéficiant déjà de droits d'achat exclusifs dans sa propre zone. L'URECOS-CI, qui est de loin la principale association avec environ 80 % des producteurs, entend recréer la filière intégrée ainsi, l'épineux problème de distribution des profits entre producteurs et égreneurs devrait prendre fin avec cette nouvelle configuration, mais sans occulter pour autant le risque de conférer autant de pouvoirs à une association de producteurs, donc un syndicat, ce qui peut être source de conflit d'intérêt.

II.3) Les étapes de la réforme au Bénin³⁷⁷

Au Bénin, les réformes se sont déroulées en plusieurs étapes. Les deux premières ont consisté à ouvrir la porte aux entrepreneurs privés pour la fourniture d'intrants en 1992 et pour l'égrenage en 1995. Le marché des intrants a été libéralisé progressivement, la part de marché réservée aux privés passant de 20 % à 60 % en entre 1992 et 1994. La première société privée pour la fourniture d'intrants a

³⁷⁶ <http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38410062.pdf>

³⁷⁷ http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Reformes_des_filières_cotonnières_en_Afrique_subsaaharienne-2.pdf

été créée en 1992, la seconde en 1993 et la troisième en 1994. Trois usines d'égrenage privées ont été construites en 1995. Ces usines, dites de première génération, ont bénéficié de conditions d'approvisionnement favorables de la part du gouvernement. La hausse des cours mondiaux et le triplement de la production nationale de 1989/90 à 1995/96, ont engendré une euphorie, qui a conduit à une vague d'investissements par la création de cinq nouvelles usines d'égrenage, portant la production à environ 350 000 tonnes de coton graine entre 1995/96 et 2000/01, niveau auquel elle s'est stabilisée avec une surcapacité de 40 %. Au Bénin, la filière comprend: la SONAPRA, entreprise publique avec douze usines, huit sociétés cotonnières privées et un nombre plus important de fournisseurs d'intrants, l'option de libéralisation choisie, a été celle qui consistait à confier la régulation à la profession, appelée interprofession car elle couvrait l'ensemble des parties intéressées. Ce choix a conduit à la mise en place de nouvelles institutions et au renforcement de celles existantes, dont la centrale de sécurisation des paiements et des recouvrements (CSPR) et l'association interprofessionnelle du coton (AIC).

II.4) La filialisation de la CMDT au Mali

Comme le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire, au Mali la restructuration de la CMDT, l'unique société publique chargée du secteur cotonnier se caractérise par une redéfinition géographique de ses activités par sa filialisation. La seule société cotonnière au Mali, la CMDT, était jusqu'ici détenue par l'État malien (60 % des actions) et le groupe français Dagrès (40 % des actions). En 2005, pourtant, l'État malien a augmenté sa part dans la CMDT à 75,4 %, la part de Dagrès diminuant à 24,6 %. Cela était le résultat de décisions prises concernant le financement des dettes croissantes de la CMDT

Historiquement, le gouvernement du Mali a décidé, sous la pression des bailleurs de fonds et surtout de la Banque Mondiale, la libéralisation du secteur coton et la privatisation de la société cotonnière CMDT. Pour ce faire, en 2003, un appel d'offre était lancé pour la vente des usines d'égrenage dans la zone OHVN et à Kita (environ 15 % de la production). Ce processus a été interrompu en 2004, par manque de candidats remplissant les critères. En mai 2004, l'objectif de l'État Malien était encore de privatiser la CMDT (95 % de la production nationale) avant la fin de 2005. Depuis, la privatisation a été reportée, d'abord vers 2006, puis 2007, et encore vers fin-2008/2009(MRSC, 2005)³⁷⁸. Les élections présidentielles de 2007 ont joué sur la planification de la libéralisation de ce secteur qui est d'une importance primordiale pour les populations du Mali-Sud où habite plus de la moitié de la population. Cependant, le processus semble connaître depuis fin 2010, début 2011, un coup d'accélérateur avec le franchissement de deux étapes décisives. D'une part l'exécution partielle du plan social 2010 relatif au départ volontaire de 323 personnes pour un coût total de 7,8 milliards FCFA. D'autre part, à une réorganisation de la compagnie devenue désormais le Groupe CMDT avec la création des quatre filiales et de la holding pour un effectif total après déflation de 1 411 personnes. Les directions régionales de la compagnie ont cédé la place aux quatre filiales que sont :

- La filiale Sud :
Elle comprend
 - les régions CMDT de Sikasso et de Bougouni ;
 - un potentiel de 274.000 tonnes de coton graine ;
 - 6 usines d'une capacité globale de 280.000 tonnes de coton-graine en 150 jours

³⁷⁸ Rapport de la mission de restructuration du secteur cotonnier publié en 2005 et constamment actualisé.

- La filiale Centre :
Elle comprend :
 - la région CMDT de Fana et la zone colon de l'OHVN ;
 - un potentiel de production de 137.000 tonnes de coton graine ;
 - 4 usines d'une capacité d'égrenage de 159.000 tonnes en 150 jours de campagne.

- La filiale du Nord-Est :
Elle comprend :
 - les régions CMDT de Koutiala et San,
 - un potentiel de 211.000 tonnes de coton graine;
 - 6 usines d'une capacité d'égrenage de 202.000 tonnes en 150 jours.

- La filiale de l'Ouest
Elle comprend :
 - la région CMDT de Kita ;
 - un potentiel de 52.000 tonnes de coton graine ;
 - une usine d'une capacité d'égrenage de 45.000 tonnes de coton graine en 150jours.

A côté de ces quatre filiales, il existe une filiale spécifique, le service de classement. Les filiales sont rattachées hiérarchiquement à la Holding qui est l'ancienne Direction Générale de la compagnie.³⁷⁹ La privatisation des quatre filiales se fera par cession de blocs majoritaires d'actions de la CMDT (Holding).

La structure finale du capital de chaque filiale après privatisation sera la suivante:

- Investisseurs de référence.....61%
- Association des Producteurs de Coton.....20%
- Etat Malien17%

³⁷⁹ Source quotidien d'informations générales « L'indépendant » n°2401 du mardi 16 février 2010.

- Travailleurs..... 2%

Cependant, l'état d'avancement du schéma n'est guère satisfaisant. A l'avenir, il n'est pas exclu que ce schéma malien, en vigueur au Burkina et la Côte d'Ivoire, soit également appliqué aux cas de privatisation à la Sodécoton (Cameroun) ou à la Cotontchad (Tchad). En conclusion partielle, les réformes déjà à terme (au Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Bénin) ou en cours (Mali) ne sont pas sans impacts positifs ou négatifs.

SECTION III: LES IMPACTS DES REFORMES DES FILIERES COTONNIERES

Au regard de l'évolution des filières cotonnières africaines, on a assisté à la mise en œuvre impérieuse de leur réforme par les différents Etats africains producteurs de coton. Ces différentes réformes en cours ou en voie de finalisation présentent des avantages, mais aussi des inconvénients qui pourraient à moyen ou long terme nécessiter des corrections à mi-parcours.

I) Les avantages liés aux réformes des filières cotonnières³⁸⁰:

Sans exhaustivité, les avantages tirés des réformes des filières cotonnières en Afrique différent et varient d'un pays à un autre. Il s'agit entre autres des facilités d'accès aux crédits intrants, de la fertilité des sols et de la protection de l'environnement, du renforcement des pouvoirs des producteurs et de l'encadrement et du contrôle de qualité.

³⁸⁰http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Reformes_des_filieres_cotonnieres_en_Afrique_subsaaharienne-2.pdf

I.1) Facilités d'accès aux crédits intrants

Au Mali et au Burkina Faso, l'un des principaux avantages de la filière intégrée était la fourniture d'intrants à crédit (engrais et pesticides) à des conditions très favorables. Pour la gestion de ces crédits, l'Etat était en amont et en aval. Ce qui, souvent, n'était pas un gage de bonne gestion car certains producteurs mal intentionnés refusaient de payer sous prétexte qu'il s'agit de subventions d'Etat. La gestion de ces crédits par les structures autres que l'Etat sera de nature à apporter plus de clarté et de transparence, car ceux-ci seront remboursés en déduisant leurs coûts de la valeur du coton graine livré à l'égreneur. Ainsi, si le prix du coton graine se situe à 200 FCFA le kilo et si les intrants coûtent l'équivalent de 60 FCFA par kg de coton graine, les producteurs reçoivent 140 FCFA à la livraison ; le remboursement des crédits intrants est ainsi réalisé³⁸¹. La société cotonnière est en mesure d'obtenir des prix favorables pour les intrants grâce à ses grosses commandes. Il en de même pour l'obtention de crédits dans de bonnes conditions, du fait de sa forte capacité financière.

I.2) Fertilité des sols et protection de l'environnement

Dans les pays de l'Afrique de l'Ouest, les rendements ont augmenté dans les années 80 avant de se stabiliser ou de baisser par endroit vers la fin de la décennie 1990. L'accroissement de la production au cours des dix dernières années est donc dû à l'extension des surfaces d'une part et à l'usage de plus en plus important d'engrais

³⁸¹ Des arriérés sur les intrants pouvaient cependant s'accumuler si une association de village avait moins de coton à vendre que prévu au moment de l'achat des intrants, du fait que les engrais avaient été utilisés pour d'autres cultures ou vendus à l'extérieur de l'association, ou parce que la production était très inférieure aux attentes en raison d'une sécheresse ou de maladies.

chimiques et de matières organiques, si l'on veut éviter que les sols ne s'appauvrissent. La culture attelée a été fréquemment recommandée dans les mêmes pays CFA, pour pouvoir non seulement satisfaire aux exigences de l'itinéraire technique, mais aussi aux besoins de fumure organique. Les petits exploitants ont besoin de crédits à moyen terme pour acheter les animaux et les équipements qui aident à la protection du couvert, l'éco-culture réduit les besoins d'engrais et cette technique a été appliquée au Brésil avec des résultats favorables. Mais l'éco-culture tout comme les semences à gènes modifiés (OGM) ne sont utilisés en Afrique de l'Ouest que de façon très timide.

I.3) Le renforcement du pouvoir des producteurs³⁸²

Au Burkina Faso, les agriculteurs qui cultivaient le coton et ceux qui ne le faisaient pas appartenaient initialement au même groupement villageois (GV). Ceci permit parfois aux seconds de se procurer de l'engrais sans avoir à le payer, devenant ainsi ce qu'on a appelé les « passagers clandestins ». En effet, un cultivateur qui ne faisait pas de coton pouvait obtenir des engrais pour son champ de maïs sur un crédit garanti par la livraison future de coton, crédit qui serait finalement remboursé seulement aux cotonniers. Afin de contourner cet écueil, les GVs ont été remplacés vers la fin des années 90 par des associations plus restreintes qui n'étaient ouvertes qu'à ceux qui faisaient du coton; ces derniers avaient intérêt à s'unir et à exercer un contrôle collectif pour dissuader ceux qui auraient été tentés de les abuser. Ceux qui cultivaient du coton dans le même village formèrent un groupement des producteurs de coton (GPC) qui achetait les intrants à crédit et vendait le coton graine pour le compte de leurs membres. Le GPC constituait le trait d'union entre le

³⁸²http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Reformes_des_filières_cotonnières_en_Afrique_subsaaharienne-2.pdf

cultivateur et la SOFITEX. Après avoir déduit le montant du crédit aux intrants de la valeur du coton graine délivré, la SOFITEX effectuait le règlement en espèces au GPC qui distribuait la somme reçue entre ses membres au prorata de leurs livraisons après déduction du coût des intrants. L'Union des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPCB) formait une pyramide à cinq niveaux avec 250 000 producteurs à la base, 8.000 GPC au niveau des villages, 170 unions départementales (UD) et 17 unions provinciales (UP) au troisième et quatrième niveaux, et une faîtière au sommet. Au niveau départemental, une dizaine de membres de l'UD (non rémunérés mais indemnisés pour leurs déplacements) et trois agents rémunérés par la SOFITEX remplissaient une triple fonction allant de l'assistance technique aux cultivateurs, à l'estimation de la production de la récolte sur tige, en passant par l'assistance à l'allocation des crédits aux intrants et à leurs remboursements.

Le Bénin et la Côte d'Ivoire avaient des associations de producteurs comparables à celle du Burkina Faso. Mais la Côte d'Ivoire avait quatre associations de producteurs qui avaient chacune des connections politiques propres, l'une d'entre elles, l'URECOS-CI étant néanmoins beaucoup plus puissante que les autres. Aussi, avec une part grandissante dans le transport du coton, les transporteurs privés se sont constitués en associations pour mieux défendre leurs intérêts³⁸³. Au Bénin, les fournisseurs d'intrants créèrent aussi leurs associations (GPDIA et CAGIA) ; les égreneurs et les producteurs créèrent aussi les leurs (APEB et FUPRO). Les diverses associations furent regroupées dans l'Association

³⁸³ Au Bénin, la commercialisation du coton fut retardée en 2001/02 par un désaccord sur la rémunération des transporteurs privés. Au Burkina, une part seulement de la fibre était acheminée au port par le rail ; la plus grande partie des fibres et la quasi-totalité des graines étaient transportées par camions privés. Le coton graine était acheminé à beaucoup plus cher, les privés n'en avaient pas.

Interprofessionnelle du Coton (AIC). La création de nouvelles institutions a conduit à des nouveaux coûts d'établissement et de fonctionnement³⁸⁴.

I.4) L'encadrement et le contrôle de qualité

Chaque pays dispose d'un service de vulgarisation agricole. Mais, dans la plupart des cas, le recrutement a été gelé depuis plusieurs années, ce qui a affecté le moral et l'efficacité du personnel. Comme la culture du coton exige des soins particuliers, les services publics ne répondent pas aux besoins. La culture du coton demande un encadrement spécialisé et son développement rapide dans les pays de l'Afrique de l'Ouest semble lier en partie à la rigueur affichée par les encadreurs pour le respect d'un itinéraire technique rigoureux. La fibre est classée de façon rigoureuse avant d'être exportée et, du temps des monopoles, ce classement s'opérait généralement dans une seule des usines de la société. Cette pratique n'a pas encore changé au Bénin et en Côte d'Ivoire bien qu'il y existe aujourd'hui plusieurs sociétés. Il semblerait désirable d'établir une unité nationale de classement sous le contrôle de la profession. En conclusion, il nous a été donné de constater que les réformes des filières cotonnières bien que présentant des avantages certes, sont aussi émaillées de plusieurs inconvénients.

II) LES INCONVENIENTS

Quelle que soient l'issue des réformes et l'organisation mise en place au niveau des filières cotonnières, celles-ci connaissent toujours quelques inconvénients, comme les

³⁸⁴ Les trois institutions créées au Bénin en 1999 et 2000 (CAGIA, AIC et CSPR) ont un coût de fonctionnement de quelque 2 milliards FCFA, soit 3% de la valeur du coton graine en 2000/01.

écarts de compétitivité, l'utilisation des produits chimiques, les conflits d'intérêt, l'aide insuffisante de l'Etat en matière de recherche spécifique et le désengagement de l'Etat en matière d'infrastructures.

II.1) Les écarts de compétitivité liés aux coûts d'approche

Louis Goreux fait remarquer que « comparer les parts des prix mondiaux reçues par les producteurs dans trois pays de la zone CFA est aisé parce que les prix à la production sont mesurés de la même manière avec la même monnaie »³⁸⁵. Il est utile néanmoins de faire une distinction entre deux séries statistiques. La première donne le prix effectivement reçu par les producteurs pendant l'année de récolte. La deuxième est ajustée pour tenir compte des coûts réels de production, en éliminant les subventions reçues en 2001/02 et, concernant le Burkina Faso et le Bénin, et en allouant les primes distribuées en année t+1 à l'année t pendant laquelle les bénéfices ont été réalisés. Au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et en Côte d'Ivoire, la part effectivement reçue par les producteurs doit être recalculée en tenant compte de ce qu'on appelle les frais d'approche qui représentent les coûts de transport de la fibre de l'usine au port d'embarquement vers les acheteurs. A titre d'illustration, si le prix du coton sur le marché mondial est payé 1000 FCFA par kilogramme aux producteurs maliens, ivoiriens, béninois et burkinabés, et que le coût d'approche est de 200 FCFA par kilogramme pris en charge par les producteurs de pays de l'inter land (Burkina Faso et Mali), le prix net encaissé par les producteurs maliens et burkinabé sera de 800FCFA. Cette différence en faveur du Bénin et de la Côte d'Ivoire (ayant accès au port) correspond à l'économie

³⁸⁵http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Reformes_des_filières_cotonnières_en_Afrique_subsaaharienne-2.pdf

faite sur les coûts de transport de la fibre de l'usine au port. C'est ce que Goreux appelle les écarts de compétitivité liés aux coûts d'approche.

II.2) Les méfaits de l'utilisation des produits chimiques

Quelle que soit l'organisation de la filière, le coton est une culture qui demande beaucoup d'intrants. Ce qui entraîne, la pollution des eaux des surfaces par les engrais azotés ; l'empoisonnement causé par les pesticides (l'endosulfan en particulier) est aussi considéré comme un problème plus grave. Aussi a-t-il été recommandé de renforcer les contrôles sur l'importation des pesticides. Afin de réduire les dangers de contamination, les semences peuvent être traitées pour protéger les plantes des insectes suceurs en début de saison et des traitements biotechnologiques peuvent limiter les dégâts causés par la chenille endophage.

II.3) Les conflits d'intérêts

La fréquence des conflits entre les différents acteurs en Côte d'Ivoire contraste avec les relations consensuelles observées au Burkina Faso. Les producteurs sont entrés en conflit avec les égreneurs et aussi entre eux, ce qui a conduit à l'émergence de trois nouvelles petites associations de producteurs. Les prises de position conflictuelles à l'intérieur de la filière cotonnière ont été attisées par le conflit Nord-Sud qui a récemment dominé le paysage politique de la Côte d'Ivoire (courant 2011). Aussi, les producteurs de coton membres des syndicats, eux-mêmes actionnaires des sociétés cotonnières dans les conseils d'administrations desquelles ils siègent régulièrement, ont souvent une double casquette. Ce qui ne facilite pas les prises de décisions.

II.4) L'insuffisance des ressources allouées à la recherche par l'ÉTAT ³⁸⁶

La recherche de variétés de coton mieux appropriées aux conditions locales a été conduite généralement dans des instituts publics nationaux qui peuvent être soutenus par des instituts étrangers, tel que le CIRAD en France. Les ressources transférées par le gouvernement ne couvrent généralement qu'une partie des coûts et cette part a généralement diminué. Aussi, les instituts sont contraints de faire appel à l'assistance extérieure et aux contributions des sociétés cotonnières. Au Bénin, ces contributions sont incorporées dans les « fonctions critiques » qui comptent pour 10% de la valeur du coton graine et sont en principe financées par les sociétés cotonnières au prorata de leurs achats de coton graine. Ce qui n'est pas sans incidences négatives sur les résultats qui en résultent. L'impact des réformes sur la recherche peut être illustré par l'introduction de la nouvelle semence (H289.1) depuis la campagne 2002/03. Après les réformes, les chercheurs ne sont plus exclusivement à la disposition de la SONAPRA, ils peuvent satisfaire les producteurs et les égreneurs qui n'avaient pas les mêmes préoccupations. Aussi, les égreneurs étaient surtout intéressés par le rendement à l'égrenage et la longueur de la soie, tandis que les producteurs étaient intéressés par le rendement à l'hectare, la résistance aux insectes et la façon dont la fleur de coton pouvait être cueillie.

II.5) Le désengagement de l'Etat dans la construction et l'entretien des infrastructures

Aussi, dans plusieurs pays, l'entretien des pistes rurales, la construction d'écoles, de dispensaires ou même de centres

³⁸⁶http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/IMG/pdf/Reformes_des_filières_cotonnières_en_Afrique_subsaaharienne-2.pdf

socio-éducatifs relevaient de la société cotonnière étatique. Donc, une réforme qui se traduirait par une sortie totale ou partielle de l'Etat dans le capital, aurait pour conséquence, certains pays, l'abandon des tâches régaliennes, et donc une détérioration des infrastructures, faute d'entretien.

En conclusion, si des réformes ont été engagées dans les trois pays CFA pour améliorer l'efficacité des filières cotonnières, en Côte d'Ivoire et au Bénin, où les réformes sont plus avancées, les performances à ce jour ne se sont pas avérées meilleures qu'au Burkina Faso. Au Mali, depuis 2010, les autorités publiques ont amorcé un tournant décisif par la filialisation de la CMDT. Cependant, au vu de l'importance du secteur dans l'économie des pays de l'AOC, la question qui se pose est de savoir si les seules réformes institutionnelles, géographiques et sociales suffiront ? Quel est donc l'intérêt de la culture du coton pour les pays africains ?

CHAPITRE IX : L'OPPORTUNITE DE LA CULTURE DU COTON

Face à une baisse radicale des cours du coton et l'impasse dans laquelle se trouvent les négociations de l'OMC sur le dossier coton avec la question toujours en suspens de multiples et d'importantes subventions accordées par les pays développés à leurs agriculteurs au détriment de ceux des pays africains, il ya lieu de poser la question sur l'opportunité de la culture du coton « classique » au Mali par rapport d'une part à d'autres variétés de coton (coton biologique, coton OGM ou coton issu du commerce équitable...) et d'autre part à d'autres cultures(notamment céréalières ou de rente...).

Pour mieux appréhender cette question, il importe de s'interroger sur l'intérêt de la culture du coton conventionnel par rapport à d'autres variétés de coton d'une part et d'autre part, par rapport aux cultures céréalières et d'autres cultures de rente tout en faisant ressortir les avantages et inconvénients pour telles ou telles variétés voire à déterminer la (les) option(s) à choisir.

SECTION I : L'opportunité de la culture du coton « classique » par rapport à d'autres variétés de coton.

La production de coton conventionnel (classique) utilise beaucoup de produits agrochimiques. On estime que la filière cotonnière consomme environ 9% des pesticides agrochimiques, 20% des insecticides et 8% des engrais chimiques utilisés dans le monde. La quantité de produits chimiques nécessaires à la culture du coton a une incidence sur la santé humaine et l'écosystème mondial.³⁸⁷

Au début des années 1990, les ravageurs du cotonnier étaient principalement contrôlés par des méthodes culturales et physiques. Les insecticides font aujourd'hui partie intégrante des systèmes de production du coton à travers le monde. Plus de 90% des surfaces mondiales plantées en coton sont traitées avec des insecticides une ou plusieurs fois par saison. Elles ont néanmoins un effet très préjudiciable sur les insectes utiles et posent de gros problèmes de pollution résiduelle de l'environnement. La résistance des insectes aux insecticides et des herbicides³⁸⁸ est un des principaux problèmes liés à l'utilisation de produits agrochimiques sur le coton.

³⁸⁷<http://www.guidedecoton.org/guide-du-coton/segments-du-marche-coton-conventionnel/#sthash.Q2brbve6.dpuf>

³⁸⁸ <http://www.guidedecoton.org/guide-du-coton/segments-du-marche-coton-conventionnel/#sthash.Q2brbve6.dpuf>

Les techniques de production ont une incidence sur la pérennité de la production de coton à travers le monde. La solution au problème réside dans l'élaboration et le développement de méthodes alternatives moins risquées pour la santé humaine et l'environnement, avec les avantages et inconvénients qui y sont liés. En d'autres termes, la culture du coton conventionnel, notamment en Afrique, se traduisant par son caractère très polluant par l'utilisation excessive de 24% des pesticides pour seulement 2,4% des surfaces cultivées dans le monde, il en résulte un déséquilibre de l'écosystème par l'élimination des bons et mauvais insectes. En réponse, une alternative au coton conventionnel paraît souhaitable au regard des difficultés que connaissent les producteurs de cette culture en Afrique.

I) Les variétés alternatives de coton (non conventionnelles)

La culture du coton conventionnel présente plusieurs caractéristiques nocives sur la santé (malformations chez les nouveau-nés et augmentation du nombre de cancers, notamment), sur l'environnement (assèchement de la terre d'Arral) et sur l'équilibre financier des producteurs (surendettement). Inévitablement le recours à d'autres variétés de coton que sont le coton génétiquement modifié (OGM), le coton issu du commerce équitable, le coton biologique et le coton bio-équitable sont évoqués comme une alternative de production.

I.1) Le coton génétiquement modifié (OGM)

A ce niveau et tout comme le coton conventionnel, nous verrons brièvement, l'histoire et la géographie de cette variété.

I.1.1) Histoire du coton OGM

Avant d'analyser les grandes dates qui ont marqué la culture de cet organisme, il est nécessaire de comprendre ce que sont les OGM.

A) Les Organismes Génétiquement Modifiés (OGM)

L'OGM est un organisme vivant dont le patrimoine génétique a été modifié par l'intervention humaine³⁸⁹. Il constitue un domaine de recherche de la biotechnologie depuis les années 1990. La biotechnologie se définit comme « l'application des principes scientifiques aux organismes vivants (agents biologiques) en vue de les transformer à des fins de production de biens et services ». En d'autres termes, elle résulte d'une combinaison entre la science des êtres vivants, notamment la biologie et d'autres disciplines scientifiques telles que la microbiologie, la biochimie, la biophysique, la génétique, la biologie moléculaire, l'informatique, etc. On restreint très souvent la biotechnologie à un seul domaine du génie génétique et aux technologies issues des transferts de gènes³⁹⁰.

a) Les dates de la culture du coton OGM:

Depuis très longtemps, les agriculteurs sélectionnent des cultures et des plantes qui ont des caractéristiques utiles. Pour ce faire, ils ont progressivement, mais sûrement, modifié le matériel génétique³⁹¹ de ces cultures. Ce lent processus s'étale sur plusieurs dizaines, voire des centaines

³⁸⁹

http://fr.wikipedia.org/wiki/Organisme_g%C3%A9n%C3%A9tiquement_modifi%C3%A9

³⁹⁰http://www.endadiapol.org/IMG/pdf/Risques_et_opportunit%C3%A9s_de_la_culture_du_coton_Bt_en_Afrique_Enda_AProCA.Version_francaise.pdf

³⁹¹ Tout matériel d'origine végétale, animale, microbienne ou autre qui renferme l'information génétique et la transmet d'une génération à la suivante. Pour l'ensemble des organismes vivants connus à ce jour, le matériel génétique est presque exclusivement constitué d'ADN à l'exception de certains virus.

d'années et à plusieurs endroits du globe, mais de manières différentes. Depuis la fin du 19^{ème} siècle, grâce aux travaux de Mendel³⁹² sur le transfert des caractéristiques des organismes vivants d'une génération à l'autre, de nombreuses études ont été conduites pour obtenir des cultures ayant des caractéristiques spécifiques et définies. Suite à la « révolution verte »³⁹³, de nouvelles variétés améliorées et hybrides ont été développées, principalement pour les cultures comme le blé, le maïs et le riz. Dans les années 1970, les cultures ont été irradiées aux rayons gamma (à partir de l'énergie atomique/nucléaire) pour déstabiliser la structure génétique et créer des mutants. Celles-ci ont été exploitées et les plantes ayant les meilleures caractéristiques ont été sélectionnées pour accélérer l'évolution de la recherche dans le domaine. Au cours de la même période, il a été constaté qu'à partir d'une petite partie de la plante, on pouvait obtenir une nouvelle plante. Cette technique est utilisée principalement pour la multiplication de la banane et des orchidées. Mais elle est également essentielle dans la production de cultures génétiquement modifiées.

Plusieurs entreprises multinationales se sont investies activement dans le domaine des biotechnologies à la fin du 20^{ème} siècle. Cependant, jusqu'à nos jours, seul un petit nombre d'entre elles domine le marché des semences transgéniques. Et pour cause, peu d'entre elles possèdent le

³⁹² Johann Gregor Mendel (22 juillet 1822 - 6 janvier 1884) : Botaniste tchèque, il est communément reconnu comme le père fondateur de la génétique. Il est à l'origine de ce qui est aujourd'hui appelé les lois de Mendel, qui définissent la manière dont les gènes se transmettent de génération en génération.

³⁹³ La révolution verte est une expression qui permet de définir une période qui a débuté des années 1960 et qui a eu pour but de mettre en place une politique de transformation dans le domaine de l'agriculture au niveau des pays en développement (PED) ou des pays les moins avancés (PMA). Cette politique repose essentiellement sur l'intensification et l'utilisation des variétés de céréales, comme le blé et le riz, qui disposent de hauts potentiels de rendements, améliorés grâce à la sélection variétale mais également à l'utilisation des engrais minéraux et des produits phytosanitaires, à la mécanisation et aux processus d'irrigation.

savoir faire nécessaire pour la modification des cultures. C'est en 1996 qu'est mise en œuvre la culture commerciale de Coton Génétiquement Modifié aux États-Unis d'Amérique. Aujourd'hui, trois types de coton GM existent. D'abord, les cotonniers tolérants à l'herbicide (45%), ceux résistants aux chenilles (25%) et les cotonniers à la fois tolérants à l'herbicide et résistants aux chenilles (30%) sont bien connus. Ensuite, le glyphosate est l'herbicide utilisé sur les cotonniers tolérants à l'herbicide. C'est un herbicide total, c'est à dire non sélectif et classé dans la catégorie Xi par l'UE. Enfin, la toxine *Bacillus thuringiensis* (Bt) est à la base de la résistance aux chenilles.

Depuis le lancement de la production et de la commercialisation du coton génétiquement modifié en 1996 aux États-Unis, les cotons GM ont conquis le monde en superficie et en volume. En 2005/06, les cotons GM occupaient environ 28 % de la superficie coton dans le monde, et environ 37 % du coton-fibre. Les cotons GM sont cultivés à grande échelle aux États-Unis (82 % de la superficie) et en Chine (environ 70 %), puis en Australie, en Colombie, en Inde, au Mexique et en Afrique du Sud (ICAC, 2006). Depuis, malgré les combats des écologistes, les surfaces occupées et les volumes ont encore augmenté, mais les informations statistiques sur ce point ne sont pas très fiables.

b) Géographie du coton du coton GM

La géographie du coton GM consiste à mettre en évidence les lieux de la culture des plantes génétiquement modifiées dans le monde, en Afrique et au Mali.

- Au niveau mondial

L'introduction des biotechnologies dans l'agriculture moderne est relativement récente. La commercialisation des produits agricoles issus des plantes génétiquement

modifiées date de moins d'une quinzaine d'années. Sur le plan mondial, la superficie globale consacrée aux plantes transgéniques s'élevait à environ 148 millions d'hectares en 2010 (voir graphique n°15), avec un taux d'augmentation annuel de près de 10% par rapport à 2009. En termes de cultures génétiquement modifiées, le soja transgénique vient en tête avec 65,8 millions d'hectares (environ 53% de la superficie mondiale des PGM), suivi du maïs génétiquement modifié (37.3 millions d'hectares, soit 30%), du coton génétiquement modifié (15,5 millions d'hectares, pour 12% de la superficie totale) et du Colza transgénique (5,9 millions d'hectares, soit environ 5%).

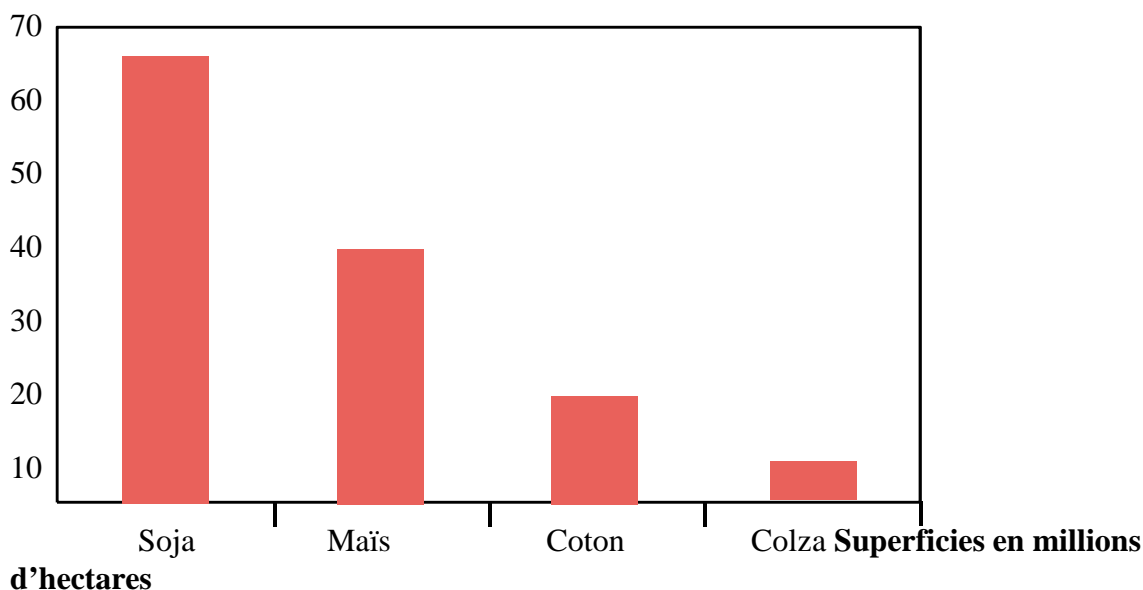
Les Etats-Unis d'Amérique, véritable puissance agricole, sont le pays qui consacre le plus de terres à la culture des plantes génétiquement modifiées. En 2010, 66,8 millions d'hectares étaient dédiés aux PGM. Dans ce pays, la réglementation sur les biotechnologies est rigoureusement régie par trois (3) entités à savoir : le Ministère de l'Agriculture « United States Department of agriculture » (USDA), un détachement du Ministère de la Santé « Foods and drugs department » (FDD), et une agence directement rattachée à la Maison Blanche « Environment Protection Agency » (EPA). Chacune de ces structures régleme un aspect bien précis du secteur. Le Canada est également très actif dans le secteur des biotechnologies. En Amérique du Sud, le Brésil, l'Argentine et le Paraguay comptent désormais parmi les principales puissances agricoles impliquées dans la diffusion des biotechnologies. L'Inde affiche la plus forte croissance avec 9,4 millions d'hectares consacrés exclusivement à la culture du coton génétiquement modifié en 2010. Il devance dorénavant la Chine et se positionne comme le 4^{ème} plus grand producteur mondial de plantes transgéniques. La Chine, l'un des pays précurseurs en la matière, est reléguée au 6^{ème} rang mondial, avec 3,5 millions d'hectares consacrés aux plantes

génétiqnement modifiées en 2010.³⁹⁴

En Afrique, l'Afrique du Sud a été le premier pays du continent à adopter les OGM. Aujourd'hui, le pays a multiplié par trois la superficie consacrée aux plantes transgéniques, notamment avec le maïs blanc Bt et le maïs jaune Bt, devenant ainsi le leader sur le continent. Environ 2,1 millions d'hectares y sont consacrés à la culture des plantes transgéniques. Avec plus de 100.000 hectares emblavés en coton génétiquement modifié en 2010, le Burkina Faso arrive en seconde position sur le continent et occupe le 18^{ème} rang mondial.

³⁹⁴http://www.endadiapol.org/IMG/pdf/Risques_et_opportunités_de_la_culture_du_coton_Bt_en_Afrique_Enda_AProCA.Version_francaise_pdf.pdf

Graphique N°14: Classement mondial des plantes transgéniques commerciales les plus cultivées en 2009



Source : Rapport ISAAA, 2009,

Tableau n°92 : Classement mondial des 14 premiers pays producteurs de plantes transgéniques

Rang	Pays	Superficies en Millions d'hectares
1 ^{er}	USA	66,8
2 ^{ème}	Brésil	25,4
3 ^{ème}	Argentine	22,9
4 ^{ème}	Inde	9,4
5 ^{ème}	Canada	8,8
6 ^{ème}	Chine	3,5
7 ^{ème}	Paraguay	2,6
8 ^{ème}	Afrique du Sud	2,2
9 ^{ème}	Uruguay	1,1
10 ^{ème}	Bolivie	0,8
11 ^{ème}	Philippines	0,5
12 ^{ème}	Australie	0,2
13 ^{ème}	Burkina Faso	0,1
14 ^{ème}	Mexique	0,1

Source : Rapport ISAAA, 2010

http://www.endadiapol.org/IMG/pdf/Risques_et_opportunités_de_la_culture_du_coton_Bt_en_Afrique_Enda_APr_oCA.Version_francaise_pdf.pdf

En sa qualité de premier pays africain à s'ouvrir aux OGM, l'expérience de l'Afrique du Sud influence de plus en plus les pays voisins. Ainsi l'Ile Maurice, le Lesotho, le Malawi, la Namibie, la Tanzanie et l'Ouganda ont pris des dispositions institutionnelles leur permettant d'adopter les OGM.

Quant au Burkina Faso, pays voisin du Mali, il s'est résolument engagé dans la production du coton transgénique en 2006 et il commence à tracer son sillon. Ce choix politique a, avant tout, été exprimé par les producteurs de l'Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina (UNPCB), à la suite des dégâts

occasionnés par les attaques d'insectes de la famille des chenilles coprophages, notamment l'*Helicoverpa Armigera*. Déjà en 2003, avec l'appui financier et l'assistance technique de Monsanto, l'Institut de l'Environnement et de Recherches Agricoles (INERA) avait entrepris des essais sur deux de ses stations de recherches à Fada N'Gourma (région Est du pays) et à Farako-ba (Sud-Ouest). Ces travaux ont été autorisés par le gouvernement, sous l'assistance de l'Agence Nationale de Biosécurité du Burkina Faso (ANB). Les résultats « encourageants » des essais ont abouti à la culture de 8 500 hectares de coton transgénique en 2008.³⁹⁵ Aujourd'hui, dans le cadre de l'atelier du Programme régional de protection intégrée du cotonnier en Afrique (PR-PICA) qui s'est tenu à Grand Bassam en Côte d'Ivoire, plusieurs pays membres comme le Bénin, la Côte d'Ivoire, le Mali, le Sénégal et le Togo emboîtent le pays du Burkina Faso en s'inspirant de son expérience pour la culture du coton Bt³⁹⁶.

La culture du coton conventionnel nécessitant plusieurs traitements phytosanitaires, les molécules que renferment ces produits ne sont pas forcément compatibles avec l'environnement. Ainsi, les sols, la flore et la faune sont gravement attaqués par les résidus de pesticides, d'herbicides et d'insecticides que les paysans utilisent en très grandes quantités pour sauver leurs cultures de leur environnement. Aussi leur santé n'est guère épargnée. Il est de plus en plus difficile de faire accepter par la main d'œuvre locale les nombreux traitements que nécessitent les champs de coton conventionnel. Une des alternatives à cette pollution inexorable de notre environnement et à la dégradation de l'état de santé des paysans est l'adoption de coton qui ne nécessite pas beaucoup de traitements et peut procurer les mêmes bénéfices que la variété conventionnelle.

En Afrique de l'Ouest il n'y a pas encore des variétés GM commercialement disponibles. Au Mali, la production et la recherche sur le coton GM ne sont pas autorisées. Le Burkina Faso est le seul pays ouest-africain à avoir commencé des essais avec des cotons GM - à savoir les cotons Bt de Monsanto (Bollgard II) et Syngenta (VIP). Les essais en station, depuis 3 ans, visent à développer des variétés GM qui sont adaptées aux contextes locaux. Même si les essais sont probants, les premiers semis à grande échelle n'ont été produits seulement qu'en 2009. Une fois que les cotons GM seront disponibles localement, le principal facteur limitant leur diffusion est le prix élevé des semences. Les variétés GM sont patentées ce qui donne aux firmes propriétaires le droit de leur exploitation en situation de monopole.

Toutefois, Adama Coulibaly (conseiller technique au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche), la Compagnie malienne de développement des textiles (CMDT) et même l'Union nationale des sociétés coopératives de producteurs de coton (UNSCPC) et même certains responsables de la CMDT assurent que le Mali à travers sa compagnie cotonnière est prêt à s'engager avec le coton transgénique lorsque la recherche agronomique nationale fournira les garanties nécessaires de son adoption³⁹⁷. A cet effet, le pays dispose d'un cadre

³⁹⁵ http://www.endadiapol.org/IMG/pdf/Risques_et_opportunités_de_la_culture_du_coton_Bt_en_Afrique_Enda_A_ProCA.Version_francaise_pdf.pdf

³⁹⁶ http://www.malijet.com/la_societe_malienne_aujourd'hui/44122-production-cotonni%C3%A8re-%3A-%E2%80%99alternative-du-coton-transg%C3%A9nique.html

³⁹⁷ http://www.malijet.com/la_societe_malienne_aujourd'hui/44122-production-cotonni%C3%A8re-%3A-%E2%80%99alternative-du-coton-transg%C3%A9nique.html

biosécurité conforme au Protocole de Kyoto et à la loi modèle de l'Union africaine. Des projets de texte de loi sont en attente sur la table de l'Assemblée nationale et attendent d'être adoptés. Ils permettront à la recherche agronomique malienne de se pencher sur la problématique de la biotechnologie agricole. L'adoption du coton transgénique qui épargnerait aux paysans les nombreux traitements phytosanitaires et à l'environnement la moindre pollution est une alternative à tester pour le bien-être des populations et un moyen de pérenniser la source de revenus stratégiques qu'est le coton. Mais le gouvernement doit avoir dans sa ligne de mire les intérêts économiques et la guerre technologique sous-jacents conduits en permanence par certaines puissances occidentales qui ne lui laisseront aucun répit.

En principe, les cotons Bt ont le potentiel de limiter l'incidence des principaux ravageurs, les chenilles lépidoptères, lors d'une période-clé de la campagne. Ils contribuent à une diminution des attaques des chenilles au moment de la formation des parties fructifères. Or, l'une des questions auxquelles la recherche devrait donner une réponse est de savoir si la place des chenilles est reprise, oui ou non, par des ravageurs jusqu'ici considérés comme secondaires, et quels sont les dégâts économiques ou environnementaux collatéraux. Les avantages économiques des cotons Bt pourraient être compromis par des dégâts d'insectes qui ne sont pas aujourd'hui considérés comme des 'ravageurs'. Les chercheurs de l'INERA au Burkina Faso s'attendent à développer des variétés de coton Bt qui ramènent le nombre des traitements insecticides de 6 à 4,5 au plus, soit une diminution de 15 % à 35 %. La plus faible incidence des dégâts des chenilles se traduirait en un rendement plus élevé, et l'utilisation plus réduite des insecticides aurait des impacts positifs sur la santé de l'homme, des animaux et de l'environnement.

L'impact économique que pourraient avoir de telles variétés n'est pas connu car il dépend du prix des semences - et alors des politiques de commercialisation des firmes propriétaires des cotons GM. Les rendements du coton Bt seront probablement plus élevés. Il y aura certes aussi un avantage économique pour le producteur moyen pour que ces semences soient attractives. Toutefois, les frais supplémentaires des semences GM vont capter une bonne partie des avantages économiques qui y sont issus. Aussi, il faut s'attendre à une augmentation absolue - plutôt qu'à une baisse - des coûts des intrants (semences incluses), des crédits d'intrants, et alors des risques financiers. Un défi pratique sera d'ailleurs la gestion de la distribution des semences GM au niveau paysan afin de respecter les contrats. Cependant, il est utile de rappeler qu'aux Etats-Unis les variétés qui sont tolérantes aux herbicides (TH) représentent 90 % de la superficie coton GM. Certaines de ces variétés résistent contre les ravageurs du coton - comme le Bt. Généralement, le coton Bt est rentable, mais l'ampleur des avantages varie beaucoup en fonction de l'emplacement géographique, de l'année, du type de producteurs, de l'expression de la toxine. Toutefois, une décennie ne suffit pas pour observer tous les impacts, comme les effets sur la santé, l'environnement, les inégalités et la pauvreté.

Cependant une question reste en suspens : des pays comme le Burkina, le Bénin, le Mali, le Togo et le Sénégal peuvent-ils se passer du coton GM, dans un marché aussi concurrentiel ? Selon une étude récente, ces pays ont un coût

d'opportunité total de non adoption du coton Bt équivalent à 20 à 30 millions de dollars US avec un taux d'adoption de 30%. Des ventes de 10 millions de dollars US par an sont perdues en l'absence du coton BT et un gain de 10 millions/an de dollars US en l'adoptant à 30%³⁹⁸ serait attendu. L'étude reconnaît que ces résultats dépendent fortement du taux d'adoption et ne tiennent pas compte des conditions actuelles de production avec la flambée du prix des intrants et de la capacité de certains de ces pays à développer des stratégies commerciales de niche adaptées au volume de leur production. Enfin, selon les tenants de l'agriculture biologique compte tenu des risques potentiels, il y a incompatibilité entre les cultures conventionnelles et les OGM, la cohabitation est à proscrire d'où le recours voire les différentes mesures incitatives à l'endroit de la culture du coton dans le cadre d'un commerce équitable, du coton biologique et bio-équitable.

I.2) Le Coton issu du commerce équitable :

Les notions de coton dans le commerce équitable ou de coton biologique ou de coton bio-équitable visent à promouvoir la culture du coton et valoriser les revenus des petits producteurs ou des groupements de producteurs par la certification de leur coton produit, tout en imposant le recours à de moins en moins des produits chimiques dans le cycle de production. Le coton équitable est un coton provenant d'un « commerce équitable », appelé en terme anglo saxon « *fairtrade* ». Le commerce équitable est une approche en faveur des petits producteurs et des travailleurs agricoles salariés du Sud dont le développement économique et social est limité, en grande partie, par les conditions du marché mondial.

Le commerce équitable fonctionne sur la base d'un prix minimum garanti payé au producteur. Le prix minimum garanti couvre les coûts de production et de la vie du producteur, ainsi que les coûts de mise en conformité avec les standards du commerce équitable de *Fair Trade Labelling Organisation* (FLO) et les coûts de certification par l'organisme certificateur de FLO, FLO-Cert³⁹⁹. En supplément au prix minimum garanti vient une prime de développement communautaire, qui est destinée au groupement des producteurs, pour le financement de projets décidés par les membres.

Le Mali est avec le Burkina Faso, le Cameroun, le Sénégal et le Bénin, les premiers pays à faire du coton équitable. Ses premières expériences remontent à la campagne agricole de 2003-2004. L'introduction du coton équitable y trouve son explication dans trois facteurs. D'abord, il y a les crises socioéconomiques occasionnées par les subventions agricoles que certains pays du Nord (notamment les États-Unis d'Amérique) accordent à leurs

³⁹⁸

http://www.endadiapol.org/IMG/pdf/Risques_et_opportunités_de_la_culture_du_coton_Bt_en_Afrique_Enda_APr_oCA.Version_francaise_pdf.pdf

³⁹⁹ Les petits producteurs participent au commerce équitable dans le cadre d'organisations (coopératives, groupements, association, etc.) contrôlées démocratiquement par leurs membres. FLO contrôle et certifie ces organisations selon des standards de base pour garantir la gestion transparente de l'organisation, et selon des standards évolutifs visant à encourager les producteurs à améliorer constamment leurs conditions de vie et leur organisation. FLO a d'ailleurs développé des standards spécifiques pour le coton-graine (FLO, 2005).

producteurs du coton à la suite d'une chute des cours au marché mondial, de déficits budgétaires dans les pays du Sud, de mouvements syndicaux des producteurs agricoles, de tensions sociales, etc. Ensuite, il y a les conséquences de la mauvaise gestion de la compagnie malienne pour le développement des textiles (CMDT). Enfin, il faut considérer les risques écologiques et sanitaires liés à une utilisation continue des engrais chimiques dans les champs de coton. Au regard de tous ces facteurs, le coton équitable se révèle une alternative de production et de commercialisation qui permette de faire face aux conséquences des crises socioéconomiques et risques écologiques dans les collectivités concernées.

Dans le monde, la vente de produits textiles à base de coton équitable n'a commencé qu'en 2003, avec des cotons originaires du Mali, du Sénégal et du Cameroun. Le Burkina Faso s'est associé en 2005. Au Mali, le coton équitable provient de la région de Kita (à l'Ouest). Il est commercialisé par COPACO, après égrenage par la CMDT. Les volumes concernés étaient de 120 tonnes de coton-fibre en 2003/04 et 300 tonnes en 2004/05. En 2005/6, il a été produit environ 800 tonnes, soit 2.000 tonnes de coton-graine. Au Burkina Faso, le coton équitable provient de la région de l'Est où Dagriss s'est installé. Le coton est commercialisé par COPACO, une filiale de Dagriss. Les volumes produits étaient de 1.600 tonnes de coton-graine en 2004/05 (environ 650 tonnes de coton-fibre). L'objectif pour 2005/06 est de 7.000 tonnes (environ 3.000 tonnes de coton-fibre). La récolte et la certification par FLO sont en cours⁴⁰⁰. Le prix minimum garanti pour le coton-graine a été fixé par FLO à 238 FCFA par kg, ce qui est bien supérieur au prix conventionnel. En 2004/05, au Burkina Faso et au Mali le prix conventionnel était de 210 FCFA par kg. En 2005/06, les prix étaient 175 FCFA au Burkina Faso et 160 FCFA par kg au Mali. Le coton équitable se payait alors 13 % plus cher en 2004/05, puis 36 % plus cher au Burkina Faso en 2005/06, et même 49 % plus cher au Mali. La prime communautaire s'y ajoute encore : 34 FCFA par kg de coton-graine. Elle est payée après la vente du coton-fibre à l'extérieur. Le prix plus élevé du coton équitable est à relativiser en partie. D'abord, une partie du prix supplémentaire payé au producteur sert à compenser les frais d'enregistrement et de certification par FLO. Puis, les producteurs s'engagent à faire un meilleur tri de leur coton afin d'assurer la qualité⁴⁰¹. En effet, ils délivrent alors aux sociétés cotonnières un coton ayant plus de valeur. D'ailleurs, les producteurs du coton équitable ne reçoivent la prime communautaire par kg que pour l'équivalent des volumes de coton-fibre qui ont été vendus sur le marché en tant que coton équitable.

Les produits à base de coton équitable sont vendus en France, en Belgique, en Suisse, en Autriche et au Royaume-Uni. Ils seront aussi mis en vente aux États-Unis (2006) et aux Pays-Bas (2007). Les acteurs impliqués en aval de la filière coton-textile incluent au moins aux entreprises et labels suivants : La Redoute, Kindy, Hydra/Bo Coton, Armor Lux, Celio, Cora/Influx, Eider, Hacot & Colombier, et TDV Industries. Quatre catégories de produits sont concernées :

⁴⁰⁰ <http://www.actu->

[environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/fairtrade_labelling_organizations_international_flo.php4](http://www.actu-environnement.com/ae/dictionnaire_environnement/definition/fairtrade_labelling_organizations_international_flo.php4)

⁴⁰¹ Cela n'est pas une exigence de FLO, mais plutôt le résultat d'un accord volontaire entre le commerçant initiateur du projet, le groupe français Dagriss, et les producteurs du coton équitable.

chaussettes, t-shirts ou polo, linge de maison et coton hydrophile. La distribution se fait par vente à distance, grands distributeurs, boutiques indépendantes et boutiques spécialisées (Max Havelaar France, 2005). Au Mali, deux filières de coton équitable existent : la filière de coton équitable dans la région de Kita et la filière de coton biologique et équitable dans la région de Bougouni. L'association Max Havelaar France est présente dans la filière de la région de Kita et l'association Max Havelaar Suisse dans celle de la région de Bougouni. Ces deux associations sont membres de la Fairtrade Labelling Organization (FLO), une organisation internationale européenne qui fixe les standards du commerce équitable et accorde la certification équitable.⁴⁰² La filière de coton équitable de la région de Kita est un programme qui a démarré au cours de la campagne agricole 2003-2004. Elle est l'œuvre de la CMDT et du Groupe Développement agro-industriel du Sud (Groupe Dagriss), appuyés par l'association Max Havelaar France.

I.3) Coton biologique

Le coton biologique provient d'un système de production contrôlé et certifié par des agences spécialisées en agriculture biologique. Ces agences de contrôle et de certification sont à leur tour agréées par les autorités des pays du Nord où il existe un marché rémunérateur, mais encore restreint, pour les produits biologiques certifiés. La production du coton biologique certifié a commencé en Afrique subsaharienne en 1994/95 - en Ouganda et en Tanzanie. Les premiers essais en Afrique francophone ont commencé en 1995/96 au Sénégal, puis en 1996/97 au Bénin. Aujourd'hui, le coton biologique est cultivé en quantités exportables au Bénin, au Burkina Faso, au Mali et au Sénégal. Le nombre total des producteurs s'élève environ 3.000 personnes, cultivant environ 1.600 hectares de coton. Depuis 2004/05, le Burkina Faso et le Mali vendent le coton biologique à une double prime « bio & équitable ». Il n'y a plus de production du coton biologique « simple ».

Le coton biologique se distingue d'autres modes de production cotonnière par le fait qu'il s'achète à un prix supérieur (environ 20 % au-dessus du prix local de coton-graine), et que sa production respecte un certain nombre de critères visant à promouvoir les bilans naturels dans le champ, sans compromettre la santé de l'homme, des animaux et de l'environnement. Pour cela, les semences GM et l'emploi d'intrants synthétiques (fongicides, herbicides, engrais, insecticides) sont interdits. Au Mali et au Burkina Faso, les semences utilisées sont conventionnelles, mais non-traitées. Les fongicides et les herbicides ne sont pas appliqués. Le sarclage est manuel. Les engrais synthétiques sont remplacés par des apports de fumure organique, du compost, par le parcage de bœufs sur la parcelle, etc. La protection de cultures s'y fait avec des extraits bio-pesticide à base de graines de neem (*Azadirachta indica*) mélangé aux huiles de Koby (*Carapa procera*) et Npeku (*Lannea microsperma*), et qui a séjourné plusieurs jours avant utilisation.

⁴⁰² http://www.hubrural.org/IMG/pdf/mali_helvetas_coton_bio_equitable.pdf

Au Mali, où le coton biologique existe depuis 1999, il provient de trois régions à terres fertiles puisque récemment défrichées : Bougouni, Yanfolila et Kolondiéba. Le coton biologique a été commercialisé par le commerçant international Reinhart (Suisse) après égrenage par la CMDT. Les producteurs recevaient une prime de 20% au-dessus du prix conventionnel. La qualité du coton-fibre biologique est comparable à la qualité conventionnelle. La longueur de la fibre est généralement bonne, la résistance et la maturité aussi. L'indice de jaune, par contre, est un peu plus élevé à cause du contrôle plus faible des ravageurs⁴⁰³. La production du coton biologique est saine. Les producteurs du coton, leurs familles et leurs animaux ne sont plus soumis aux risques de santé et environnementaux des pratiques culturales appliquées dans la production conventionnelle du coton. Leurs coûts de production diminuent d'ailleurs par le non-usage des intrants synthétiques et chers, limitant ainsi les risques de production et d'endettement. Toutefois, le rendement moyen en coton-graine est encore faible (400-500 kg/ha). La production biologique telle que pratiquée jusqu'en 2004 au Burkina Faso et au Mali intéressait surtout les producteurs ayant accès à la fumure organique, les femmes et les producteurs démunis⁴⁰⁴, mais pas encore le producteur moyen. Pour que les revenus monétaires du producteur moyen soient équivalents au conventionnel il faudrait qu'il obtienne un rendement biologique de 550-575 kg/ha en moyenne⁴⁰⁵.

I.4) Coton bio-équitable

Depuis 2004, tout coton biologique au Burkina Faso et au Mali est aussi « équitable ». Le coton 'bio-équitable' est commercialisé par le commerçant international Reinhart (Suisse) après égrenage par la CMDT tout comme le coton biologique avant 2004. Ce qui a changé pourtant, c'est le prix payé aux producteurs. Les producteurs individuels au Mali recevaient le prix du coton équitable (FCFA 238 par kg coton-graine) plus une prime biologique de FCFA 34 par kg. Il s'y ajoutait encore la prime communautaire équitable (FCFA 34 par kg coton-graine) qui est payée à l'organisation des producteurs, le Mouvement Biologique du Mali (MOBIOM), après la vente du coton-fibre à l'extérieur. Au Burkina Faso, où les champs biologiques étaient encore en conversion en 2004/05, le prix au producteur était FCFA 252 par kg, soit 20% plus que le prix conventionnel (Helvetas & UNPCB, 2005). Les acteurs impliqués en aval de la filière coton biologique du Mali incluent aux mêmes entreprises qu'avant 2004 : PREM (Inde), Switcher et Migros (Suisse). La certification est assurée par EcoCert (biologique ; France/Allemagne) et FLO (commerce équitable ; Allemagne). D'autres produits issus de la rotation qui sont commercialisés

⁴⁰³ En 2003/04, 63% du coton-fibre biologique était de la soie 1 1/8 ; le reste étant 1 3/32. Trois-quarts du coton biologique était de la qualité LIBA/C et un quart KATI/C (CMDT, 2004).

⁴⁰⁴ Les producteurs pratiquant le parcage des boeufs et ayant une charrette pour le transport de la fumure organique ont un avantage comparatif pour la production biologique du coton. Les femmes, qui représentent environ la moitié des producteurs biologiques dans les deux pays, s'intéressent au coton biologique pour trois raisons : A) leur santé et celle de leurs bébés et enfants n'est pas mise en danger, B) elles n'ont souvent pas d'accès aux intrants pour le coton conventionnel, C) le coton biologique favorise leur accès à des revenus monétaires. Enfin, les plus démunis sont souvent endettés. Le coton biologique leur permet de cultiver le coton sans grands frais et alors sans risque d'endettement.

⁴⁰⁵ Suivant le calcul brut :

(Rendement CONV x prix CONV) - 35 % intrants = rendement BIO x prix BIO.

comme des produits biologiques incluent aux mangues, aux bananes et au sésame, même en faible quantité.

Quelles sont les perspectives du coton bio-équitable sur le terrain en Afrique ? Le prix est (très) attractif, mais les rendements sont encore bas. Le promoteur de l'approche biologique dans les deux pays, l'ONG suisse Helvetas, doute d'ailleurs sa faisabilité technique dans les zones à faible disponibilité de la matière organique, à savoir dans les anciens bassins cotonniers. Toutefois, l'écart de prix entre le coton conventionnel et le coton bio-équitable est tel que beaucoup de producteurs seraient prêts à s'y investir⁴⁰⁶. En 2005/06, le coton équitable se payait 55 % plus cher au Burkina Faso (FCFA 272 contre FCFA 175 par kg) et 70 % plus cher au Mali (FCFA 272 contre FCFA 160 par kg), plus encore la prime communautaire de FCFA 34 par kg. Les revenus monétaires du producteur moyen étaient équivalents au conventionnel si le rendement bio-équitable est de l'ordre de 440 kg/ha au Burkina Faso et 400 kg/ha au Mali⁴⁰⁷. Cependant, si nous comparons le coton bio-équitable avec le coton équitable, il est évident que le coton équitable est le coton le plus attrayant pour les producteurs moyens. Les revenus monétaires du producteur moyen ne seraient équivalents au coton équitable qu'à un rendement bio-équitable de 600 kg/ha⁴⁰⁸. Quant à la filière de coton bio-équitable de la région de Bougouni, elle a été lancée en 2004 à la suite d'un programme de coton biologique dont la phase expérimentale s'est déroulée de 1998 à 2002. Trois organismes suisses y ont collaboré : l'ONG Helvetas-Mali, l'association Max Havelaar suisse et la compagnie Reinhart Inc. qui travaillent avec l'appui de la CMDT (Helvetas-Mali, 2005 et 2006)¹. C'est un programme dont la spécificité est qu'il joint l'aspect équitable du commerce au caractère biologique de la production agricole. Dans la zone du coton bio-équitable, les coopératives forment une fédération: le Mouvement biologique malien (MOBIOM). Créé en 2002, ce mouvement vise essentiellement le développement de l'agriculture biologique au Mali, la défense des intérêts des producteurs, et la promotion du commerce équitable. Concernant, le coton biologique, le coton issu du commerce équitable ou du commerce bio-équitable, nous ne disposons pratiquement pas de statistiques récentes eu égard à l'introduction très récente (moins d'une décennie) de ces analyses au Mali.

⁴⁰⁶ Actuellement il est difficile de dissocier les producteurs intéressés aux pratiques culturales biologiques des producteurs intéressés au coton équitable, du fait que les initiateurs du coton équitable n'interviennent pas (encore) dans les zones de Yanfolila, Kolondiéba et Bougouni au Mali.

⁴⁰⁷ Suivant le calcul brut :

(Rendement CONV x prix CONV) - 35 % intrants = rendement BIO-ÉQ x prix BIO-ÉQ.

⁴⁰⁸ L'écart plus faible entre le prix équitable et le prix bio-équitable (14% au lieu de 20%) rend plus difficile la conversion du producteur équitable vers la mode de production bio-équitable.

SECTION II L'INTERET DE LA PRODUCTION DE COTON ET LES IMPACTS DES CULTURES ALTERNATIVES AU COTON CONVENTIONNEL

L'opportunité qu'offre le coton avec ses différentes variétés ainsi que ses utilisations à divers produits dérivés n'est pas le cas pour les autres. Pour plusieurs raisons à savoir: raisons climatiques, économiques, culturelles, historiques et sanitaires, etc.

- Le cotonnier est connu pour une plante qui ne demande pas beaucoup d'eau pour sa culture entre 500 et 1000mm maximum par an, ce qui n'est pas le cas pour les autres notamment, le maïs le riz ou le sorgho.
- Naturellement, le coton ayant plus de débouchés que les autres cultures, sa demande au niveau mondial est plus importante.
- En Afrique particulièrement au Mali, les techniques culturales du coton semblent bien maîtrisées, avec les encadrements rigoureux et permanents depuis l'introduction de cette culture pendant la colonisation jusqu'à nos jours. Aussi, les impacts positifs de la recherche grâce à l'introduction des semences améliorées⁴⁰⁹
- Historiquement, la culture du coton est très ancienne donc ancrée dans l'esprit des paysans qui ont bénéficié après la colonisation d'un précieux héritage colonial favorisant le maintien, voire le développement, de sa production après les indépendances.
- Contrairement aux autres cultures maïs, sorgho, riz, arachide qui sont des produits comestibles donc directement destinés à la consommation humaine, le cas du coton est différent. L'usage intensif notamment dans la culture du coton conventionnel même dans une moindre mesure des autres variétés de coton pourrait aisément être admis contrairement au coton. En matière de consommation humaine, plusieurs normes sont imposées pour l'utilisation et la distribution et l'exportation des produits alimentaires à cause des maladies qu'ils peuvent véhiculer.

I) LES AVANTAGES LIES AUX AUTRES VARIETES DE COTON

Les reformes des filières cotonnières en Afrique visent à briser d'une part les monopoles publics des compagnies, mais aussi à les rendre plus compétitives sur le marché mondial en éliminant les subventions et/ ou les primes versées aux producteurs sous quelques formes que ce soit. Aussi, pour atteindre ce double objectif avec les coûts souvent prohibitifs des intrants (insecticides, herbicides ou fongicides), n'est-il pas indispensable d'accompagner ces reformes avec l'introduction et le développement d'autres variétés de coton plus avantageux. Il s'agit d'avantages liés à la culture du coton OGM (coton Bt), du coton issu du commerce équitable, du coton biologique et du coton bio-équitable.

⁴⁰⁹ <http://www.inter-reseaux.org/revue-grain-de-sel/52-53-les-semences-intrant/>

I.1) Les avantages liés à la culture du coton GM (Bt) :

Selon, l'OMS la culture du coton conventionnel constitue un désastre sanitaire et environnemental par le volume des insecticides utilisés (25% pour seulement 2,5% des surfaces cultivées) provoquant un (1) million de personnes intoxiquées dont 22 000 morts par an et de ce fait le recours à la culture du coton OGM peut présenter beaucoup d'avantages pour l'environnement, les gains de rendement, la lutte contre la pauvreté.

I.1.1) Avantages sur l'environnement :

On peut considérer que les OGM ont un impact positif sur l'environnement, car ils permettent de lutter contre l'effet néfaste de certains pesticides sur les utilisateurs et l'environnement et d'en limiter l'utilisation. Les cotonculteurs qui ont expérimenté le CGM font preuve d'un réel enthousiasme car ils sont débarrassés des deux tiers de la corvée des traitements insecticides, même s'ils ne connaissent pas le prix de cession des semences Bt. Le coton génétiquement modifié est une technologie à la disposition des filières cotonnières africaines. Son introduction doit tenir compte des conditions qui permettent d'assurer sa rentabilité pour les exploitations agricoles et l'ensemble des acteurs des filières cotonnières. Enfin, le coton OGM permet de réduire considérablement les applications de pesticides et d'insecticides dans sa culture.

I.1.2) Avantages des gains de rendement

Etant donné que la culture du coton GM requiert moins de pesticides et d'insecticides, il en découle un coût de production plus bas, donc un gain de rendement plus élevé. Cependant, ces gains de rendements sont très variables d'une région ou d'un pays à un autre du fait des niveaux techniques, d'intensification et des conditions de culture. En Chine certaines régions n'ont pas eu de gain de rendement à cause des rendements déjà élevés obtenus avant l'application de cette technologie ou pour des raisons d'expression insuffisante des toxines par la plante et de la qualité des semences. Dans d'autres régions, on enregistre une augmentation de 40% des rendements. En Inde également, on note une augmentation de 45% dans certaines zones avec une utilisation maximale de fertilisants, alors que dans d'autres zones, on n'observe aucune augmentation de rendements. En Colombie et en Afrique du Sud, les mêmes variabilités sont constatées. Aussi, la réduction des quantités d'insecticides est notée dans tous les pays étudiés, sauf dans certains cas, notamment en Chine.

I.1.3) Instrument de lutte contre la pauvreté

Les OGM permettent de lutter contre la faim et la pauvreté, notamment avec les gains de productivité et de rendement, et l'augmentation du volume de coton récolté. Mais en même temps, leurs applications interpellent vigoureusement sur la question de la mainmise d'un nombre très restreint de multinationales sur le marché mondial des OGM et des semences. Donc, les enjeux stratégiques ne

peuvent être occultés : 75% des brevets dans le monde sont détenus par trois multinationales. Se posent alors les questions relatives à la souveraineté alimentaire des peuples, à l'accès aux ressources génétiques, au développement durable avec l'uniformisation des cultures et la menace sur les variétés locales, à la place de la recherche publique dans sa liaison avec la recherche privée, à l'accès aux marchés dans une situation où les Américains et les Européens continuent à subventionner leurs cotonculteurs en violation des règles établies par l'OMC. L'Afrique a intérêt à ne pas rester en marge, mais elle a le devoir de savoir où elle va, pour quels objectifs et avec quels moyens ?

I.1.4) Augmentation des revenus :

Max Havelaar s'est engagé dans la filière du coton équitable en association avec Dagrif, entreprise française qui a clairement exprimé son soutien à l'agriculture transgénique, notamment via un partenariat avec le CIRAD. Le coton équitable contribue à une augmentation des revenus du producteur et à une réduction de la pauvreté. Le modèle du commerce équitable favorise l'organisation transparente des producteurs avec plus de 50% du volume qui doit être produit par les petits producteurs. Il se traduit aussi par le paiement d'un juste prix basé sur un prix minimum officiel assorti du préfinancement à hauteur de 60% de la valeur du contrat à la demande du vendeur.

I.1.5) Protection de l'environnement:

Le coton équitable mène à plus de précaution dans l'utilisation des pesticides, avec des conditions de travail plus sûres et saines, ce qui favorise la santé et l'environnement. Les standards de FLO n'admettent pas l'utilisation des produits des Classes IA et IB de l'OMS, ni les pesticides figurant sur la liste '*Dirty Dozen*' du Noyau d'Action sur les Pesticides (PAN), ou ceux inscrits dans la liste '*Prior Informed Consent*' (PIC) de la FAO/PNUE. Sur les 13 pesticides utilisés au Mali les dernières années trois d'entre eux sont interdits par FLO : le métamidophos, le monocrotophos et le triazophos. Le fongicide lindane et l'herbicide paraquat ne sont pas admis par FLO non plus. L'interdiction en culture équitable de ces pesticides à basse LD50 réduit les risques d'intoxication aiguë. FLO encourage d'ailleurs la diminution de l'utilisation d'insecticides synthétiques par l'intermédiaire de la gestion intégrée suivant un rythme choisi par les OPs.

I.1.6) Respect des conditions humaines de travail :

La production du coton dans le cadre du commerce équitable est basée sur le respect de certains principes humains que sont la mise en place d'une structure démocratique de producteurs, le bannissement du travail forcé ainsi que le travail des enfants. Elle prône aussi l'égalité des sexes avec à la clé une amélioration constante dans tous les domaines.

I.2) Les avantages liés à la culture du coton biologique et bio-équitable

Comme le coton GM, la culture du coton biologique et bio-équitable procure plusieurs avantages relatifs à la protection de l'environnement, la santé, les débouchés et les revenus.

- Tout comme le coton Bt, la culture du coton biologique et du coton bio-équitable préserve l'environnement par l'augmentation de la biodiversité, le maintien de l'équilibre écologique entre les parasites et les animaux utiles, avec moins de pollution due à l'apport d'engrais organiques naturels ou à la rotation des cultures. Aussi, la culture du coton biologique est fondée sur l'exclusion des producteurs « doublons » (biologique et conventionnel en même temps).

- Etant donné qu'il n'y a pas de pesticides dans la culture du coton biologique, on assiste à une diminution du risque sanitaire et à l'absence de maladies chroniques et à la production d'aliments sains. Elle se traduit aussi par l'usage de méthodes biologiques de gestion des ravageurs et des mauvaises herbes.

- Le coton biologique étant un coton « labélisé », donc certifié par des normes internationales connues, comme UE (CEE 2092/91), USA (NOP) et Japon (JAS), il présente moins de dépendance vis-à-vis des flux du marché et il crée un rapport plus étroit entre acheteurs et producteurs.

- Le coton biologique est un coton assorti d'un label, ce qui lui procure donc un prix élevé, des revenus plus importants avec des coûts de production réduits et une garantie du prix minimal.

II) Les inconvénients liés à la culture d'autres variétés de coton

Les mêmes critères peuvent être utilisés, à savoir l'environnement, la productivité, le risque écologique, la résistance à certains gènes, la baisse des rendements, des bénéficiaires limités, des questions techniques et de outputs.

II.1) Impacts négatifs sur l'environnement

Les OGM peuvent entraîner la dissémination du pollen des plantes OGM vers des d'autres espèces végétales et l'utilisation abusive d'herbicides. Les enjeux sont d'ordre éthique, par les bouleversements qu'ils peuvent induire sur la biodiversité avec des transferts de gènes non maîtrisés. L'usage excessif des produits chimiques dérègle l'écosystème et peut être source de certaines maladies graves comme « le syndrome du bébé bleu ». L'utilisation des OGM interpelle vigoureusement sur la mainmise d'un nombre très restreint de multinationales sur le marché mondial des OGM et des semences. Les enjeux stratégiques ne peuvent être occultés : 75% des brevets dans le monde sont détenus par 3 multinationales ; la question de la souveraineté alimentaire des peuples, l'accès aux ressources génétiques, le développement durable avec l'uniformisation des cultures et la menace sur les variétés locales, la place de la recherche publique dans sa liaison avec la recherche privée, l'accès aux marchés dans une situation où les Américains et les Européens continuent à

subventionner leurs cotonculteurs en violation des règles établies par l'OMC sont des questions qui ne peuvent pas être occultées.

II.2) Baisse de productivité et risque écologique

Il est apparu la résistance aux toxines Bt. En plus de l'efficacité propre à chaque toxine, certains facteurs externes ou internes peuvent perturber ou diminuer l'expression du gène et par conséquent la productivité du cotonnier GM. Parmi ces facteurs, nous pouvons citer la mise en œuvre d'un paquet technique optimal adapté, les températures élevées, le déficit hydrique, l'âge de la plante les déficiences azotées, la salinité et la saturation en eau. Le coton Bt par exemple, protège uniquement contre les chenilles et non contre les piqueurs suceurs, myriapodes, acariens etc. Ce qui veut dire, qu'il faut nécessairement développer une gestion intégrée des ravageurs avec un programme de suivi de la plante. Cette gestion intégrée repose sur la mise en œuvre de zones refuges, le suivi de l'efficacité du gène et la sensibilité des ravageurs aux toxines, le maintien de la pureté variétale et la mise en œuvre d'itinéraires techniques adaptés. Toutefois, cela n'exclut pas nécessairement le risque écologique avec l'émergence d'autres ravageurs, l'incertitude sur les capacités à éviter ou retarder les résistances, les menaces sur la biodiversité avec les cotonniers résistants aux herbicides.

Quant à la contamination, elle est due soit au flux de gènes, soit au mélange pendant le transport. Le flux de gène est un phénomène qui a toujours existé. Chez le cotonnier la dispersion du pollen est faite par les insectes et avec une séparation de 15 m entre cotonniers GM et conventionnels, le transfert de gènes devient impossible, tout comme la contamination entre espèces différentes.

II.3) Absence de trace d'ADN – Résistance à certains gènes:

La fibre de coton ne porte pas de trace d'ADN, donc elle n'est pas contaminée ; pour ce qui est de l'huile de coton, on peut la retrouver à l'état de trace très rarement, sous une forme désorganisée. Concernant la résistance aux toxines BT, elle a connu une évolution liée aux différentes générations de coton Bt mises sur le marché (cry1 Ac en 1995, cry1Ac+ cry2Ab en 2001, cry1Ac + cry1F en 2004). Ainsi, aucun produit qui contient des OGM ne peut être autorisé à la consommation sans avoir subi au préalable une évaluation concernant sa sûreté, en plus de l'étiquetage. Différentes méthodes permettant de détecter les OGM sont développées selon les cas comme la certification de semence de variétés GM, la pollinisation de cultures par du pollen OGM ou la transformation des récoltes à partir de variétés OGM.

Le coton biologique et le coton bio-équitable sont des variétés de coton sans pesticides, sans insecticides et sans produits chimiques, les seuls engrais utilisés étant des matières organiques naturelles (compost, fumure organique...). De ce fait, cette culture présente peu d'inconvénients mais plutôt de contraintes. Celles-ci sont de plusieurs ordres :

II.4) Baisse des rendements

En culture biologique, l'épandage d'engrais organiques (fumier ou compost) et la rotation des cultures permettent de limiter l'épuisement des terres, mais en Afrique, le fumier et le compost sont des denrées rares et difficiles à transporter. Ce qui peut constituer des limites pour l'augmentation des rendements : 485 kg/ha en moyenne au Bénin pour le coton biologique au Bénin contre 1 167kg/ha pour le coton Bt, selon l'estimation de l'ONG OBEPAP pour dans le même pays.

II.5) Des bénéficiaires limités

Le coton biologique, eu égard à sa grande qualité, ne bénéficie qu'aux seuls producteurs, car il est destiné exclusivement à l'exportation, donc les autres acteurs locaux (tissage, filature) se trouvent délaissés. A titre d'exemple, au Mali en 2003 et 2004, avec HELVETAS, toute la production de coton biologique était vendue à la société suisse Migros après sa transformation par les industries textiles en Inde.

II.6) Difficultés liées à la culture du coton biologique

Le coton biologique étant un coton certifié haute qualité, sa culture exige un savoir-faire agricole des producteurs, donc une formation obligatoire des producteurs pour la maîtrise des techniques culturales relatives au respect du calendrier de la culture ou à l'application de la dose de fumure recommandée.

II.7) Coûts liés à la culture du coton biologique

Le coton biologique est celui qui exige une certification par des normes bien connues telles qu'américaines, européennes ou japonaises. Cela nécessite, le déplacement et l'hébergement sur le terrain des inspecteurs de ces pays d'où des frais importants liés à cette activité de certification d'où des coûts supplémentaires à prendre en charge par les producteurs, cette situation pourrait anéantir l'avantage lié au non recours des pesticides, des engrais et des produits chimiques utilisés dans la culture du coton conventionnel ou du coton OGM. Aussi, le coton biologique consomme beaucoup plus d'eau que la culture conventionnelle.

En conclusion partielle, on peut dire que la plupart des grands producteurs de coton (Usa, Inde, Chine) ont adopté le coton transgénique. Tandis que le coton biologique, le coton bio-équitable issu du commerce équitable considéré plus rémunérateur pour les producteurs mais moins débouchés, est en développement dans des pays comme le Mali. Dans cette dichotomie, il n'est pas exclu qu'au fil des années, certains, maîtrisant la technologie du coton Bt, en soient les propriétaires et se soustraient au paiement des Droits de Propriété Intellectuelle. La conséquence directe serait la réduction du prix de la semence au profit de leurs producteurs. Cependant, l'introduction du transgénique au sein des filières cotonnières africaines comme au Burkina Faso ne doit se faire que sur la base d'une analyse profonde des dotations agro-écologiques et des spécificités de chaque filière.

Les facteurs qui déterminent le succès ou l'échec du coton transgénique ne sont pas uniquement liés à la qualité de la technologie mais également à la culture et à la mentalité des producteurs. Autrement dit à leur faculté à accepter ces nouvelles « biotechnologies » non encore totalement admises dans des pays comme la France qui, elle-même est la base de l'introduction de cette culture dans toutes ses anciennes colonies.

Alors le point d'interrogation est si d'aventure les pays comme le Mali viendrait à opter le coton transgénique, il serait important de prendre en compte d'autres facteurs qui vont au-delà de l'aspect technologique du coton Bt, à savoir les effets néfastes des ravageurs secondaires, ce sur lesquels, les chercheurs nationaux ne se sont pas clairement exprimés.

CHAPITRE X : L'AIDE INTERNATIONALE

La promotion de la culture du coton dans les pays en Afrique de l'Ouest nécessite une certaine coopération internationale, qui est d'autant plus nécessaire qu'elle vise à corriger ou du moins à atténuer les distorsions créées, du fait de certains pays ou groupe de pays qui ne respectent pas leurs engagements dans le cadre des règles du commerce mondial notamment du coton au sein de l'OMC. Ces aides sont généralement versées en faveur des pays au détriment desquels les distorsions sont créées et dont les contributeurs directs ou indirects sont ceux-là mêmes qui en sont responsables (compensations financières versées par les Etats-Unis au Brésil, compensations financières réclamées par les pays du C4 dans le cadre de leur initiative sectorielle...). A cet effet, il y a lieu de passer en revue les différentes aides dont bénéficie directement ou indirectement la filière cotonnière africaine, en prenant soins d'isoler les aides bilatérales (entre deux pays ou groupes de pays ou d'organisations) de celles versées au plan multilatéral (entre plusieurs pays ou groupes de pays et plusieurs organisations ou groupes d'organisations).

SECTION I : LES AIDES BILATERALES

Il faut noter qu'au Mali les subventions, bien qu'indirectes en faveur de la filière cotonnière, couvrent une part importante du budget d'Etat. Selon, les statistiques de l'OCDE et de la BAD, en 2004-2005, la CMDT a accusé un déficit de 68 milliards FCFA (104 millions d'euros). Le gouvernement n'a couvert ce déficit qu'à hauteur de 28 milliards FCFA (42,7 millions d'euros), le reliquat soit 40 milliards FCFA (61 millions d'euros) a fait l'objet de recherche d'appui budgétaire auprès des partenaires techniques financiers (OCDE/BAfD, 2006)⁴¹⁰. Cet exemple met en évidence la forte dépendance du Mali de l'aide internationale depuis de longues années. Selon, le CSCRP

⁴¹⁰ Rapports OCDE et BAD, 2006, <http://www.oecd.org/fr/dev/emoa/40570677.pdf>

(Comité Sectoriel de croissance et de Réduction de la Pauvreté), le Mali a reçu une aide annuelle de 407 millions US \$ entre 2002 et 2005 soit 36 US \$ per capita (RdM, 2006). Ce montant est naturellement, plus élevé et pourrait atteindre aujourd'hui le double (800 millions à 1 000 millions de US \$) en tenant compte de toutes les aides notamment, notamment celles fournies par les pays arabes⁴¹¹.

Depuis une bonne décennie, le secteur agricole et les infrastructures (transport, énergie et communications) sont les deux grands bénéficiaires de l'aide. Selon Colombo (2006), ils auraient drainé plus de 241 millions US \$ en 2005, soit 44% de l'aide totale reçue par le Mali⁴¹². L'ACDI, l'USAID et la Banque Mondiale, surnommées la « troïka agricole », représentent les trois principales agences d'aide agricole au Mali. Ce trio travaille en proche collaboration avec d'autres bailleurs comme les Pays-Bas, la Belgique, la Suisse, la BAD, la BID, l'AFD, les Fonds de développement arabes. En outre, certains de ces bailleurs coordonnent leurs efforts pour la réforme du secteur cotonnier. Une forte coordination est déjà assurée entre la Banque Mondiale, via son programme de compétitivité et diversification agricoles (PCDA), et l'AFD, via son programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière en ce qui concerne plus particulièrement les services de conseil agricole et la réhabilitation de pistes rurales dans les zones de culture du coton. L'Union européenne a financé le mécanisme de fixation des prix des producteurs. Plusieurs bailleurs de fonds interviennent au Mali sur un plan bilatéral dans le secteur agricole. Cependant, pour ce qui est du coton, nous pouvons retenir les appuis des deux principaux bailleurs à savoir l'AFD et HELVETAS.

Tableau n° 93 Aides des bailleurs pour le développement du secteur privé agricole⁴¹³ En euros en 2005

N°	Zones d'intervention	Bailleurs	Nbre Projet	Décaissement total	% Décaissement	Moyenne/p projet
1	Exploitations et entreprises					
1.1	Recherche/Extension agricoles	Pays-Bas, France, BM	6	17,5	7,3	2,9
1.2	Production/assistance technique	BAD, BOAD, Fida, Pnud	8	5,1	2,1	0,6
1.3	Production-Irrigation	BAD, koweit, BID	11	12,2	5,1	1,1
1.4	Production agricole, transformation, marketing	BAD, Canada, UE, Fida, Suisse, Etats-Unis, BM	8	19,5	8,1	2,4
1.5	Organisation de producteurs	France, Suisse	7	5,3	2,2	0,8
1.6	Gestion ressources naturelles	EU, FAO, France, BM	23	12,3	5,1	0,5
1.7	Sécurité alimentaire	FAO, PAM, BM, Italie	15	3,4	1,4	0,2
1.8	Développement rural	BAD, Fida, BID, Pays-Bas	15	21,1	8,7	1,4
1.9	Financement agricole	BAD, France, Pays-Bas	7	7,5	3,1	1,1
2	Secteur public/ privé					
2.1	Politique agricole/renforcement capacités institutions publiques	Canada, FAO, Pays-Bas	5	3,9	1,6	0,8
2.2	Négociations commerciales	PNUD	1	0	0	0
3	Infrastructures					
3.1	Transports	BOAD, Canada, Bei, UE, Bid	28	93,2	38,6	3,3
3.2	Energie	BAD, BOAD, Pnud, BM	11	10,5	4,3	1,0
3.3	Communication	BOAD, Suisse	4	2,3	1,0	0,6
3.4	Eau	Koweït, Italie, Pnud	4	2,3	0,9	0,6
4	Soutien aux politiques de développement du secteur					
4.1	Accès au crédit	BAD, Aga Khan, BM	4	17,2	7,1	4,3

⁴¹¹ <http://www.imf.org/external/french/pubs/ft/scr/2013/cr13111f.pdf>

⁴¹² <http://www.oecd.org/fr/dev/41228343.pdf>

⁴¹³ Les chiffres plus récents ne sont pas disponibles

4.2	Soutien au développement secteur privé	Allemagne, BM	2	4,9	2,0	2,5
4.3	Privatisation	BEI	2	1,8	0,7	0,9
	Total		164	241,3	100,0	

Source : données tirées du rapport colombo(2006) et de la revue BM(2006), <http://www.oecd.org/fr/dev/41228343.pdf>.

I) L'AFD

L'Agence Française de développement(AFD), est un organisme de coopération et de développement de l'Etat français en faveur de ses pays partenaires qui vise, entre autres, un soutien à leur développement économique. Elle travaille avec les producteurs de coton à travers son programme « vedette », le Programme d'amélioration des systèmes d'exploitation en zone cotonnière (Pase), en plus du PRCC (programme de renforcement des capacités commerciales) qui est le projet qui vise à soutenir les cultivateurs d'autres produits agricoles commerciaux. Le Pase a connu deux phases. La première débutée en 2003 s'est terminée en 2006, elle a concerné la politique de développement du secteur cotonnier adoptée par le Gouvernement malien en 2001. Elle a contribué à transformer les anciennes associations villageoises en coopératives. Elle a aidé aussi à développer des relations interprofessionnelles et offert des conseils aux organisations de producteurs de coton. L'évaluation du Pase I met en avant un problème de durabilité. Ainsi, il est apparu que quatre années de mise en œuvre se sont avérées insuffisantes pour créer des relations stables entre producteurs de coton, institutions agricoles publiques, banques privées et institutions de soutien au développement commercial. En substance, cette phase visait les objectifs suivants :

- Appui aux réformes institutionnelles ;
- Actions pour le renforcement et la structuration des organisations de producteurs ;
- Amélioration des systèmes d'exploitation ;
- Création d'un fonds de réponse à la demande paysanne.

Quant à la phase II du Pase qui s'étend sur 3 ans à compter de 2012⁴¹⁴, selon les informations recueillies, elle met l'accent sur l'amélioration des connaissances scientifiques, sur les organismes génétiquement modifié (OGM), l'utilisation industrielle des produits de l'agriculture avec les biocarburants et l'introduction de nouvelles cultures telles que le tournesol.

- Le projet vise à apporter un appui à la structuration des producteurs en renforçant les capacités de leurs Unions, à les accompagner dans la maîtrise des fonctions qui leur ont été transférées ou qu'elles doivent cogérer au sein de l'Interprofession (approvisionnement en intrants céréales, à assurer le suivi de la gestion du crédit aux coopératives, à co-administrer des sociétés cotonnières et les systèmes d'information, etc.). Il s'agit ensuite de favoriser le dialogue interprofessionnel et l'élaboration d'une politique publique concertée sur la filière (mécanisme de gestion du risque prix, rôle de l'Etat dans la régulation, etc.)

⁴¹⁴ <http://www.afd.fr/home/pays/afrique/geo-af/mali/projets/appui-a-la-filiere-coton-pase-ii>

- Le projet comporte cinq (5) composantes, à savoir l'amélioration de la productivité et durabilité des exploitations familiale, le renforcement des capacités du réseau d'Unions de coopératives, l'appui à l'élaboration d'une politique publique concertée en zone cotonnière, le pilotage du projet, le renforcement des capacités des maîtrises d'ouvrage déléguées du projet et l'alphabétisation fonctionnelle sur délégation de fonds de l'UE.
- Le coût total du projet est fixé à 12.5 millions d'euros. L'AFD et l'UE apportent respectivement une subvention de 11 millions d'euros et de 1.5 millions d'euros délégués à l'AFD.

II) HELVETAS

Helvetas est une organisation privée de coopération au développement créée en 1955 en Suisse et soutenue par près de 40 000 membres. Elle est engagée en faveur de populations économiquement et socialement défavorisées dans une vingtaine de pays en Afrique (dont le Mali), en Asie, en Amérique Latine et en Europe Centrale. Actuellement au Mali, Helvetas intervient dans la région de Sikasso (Bougouni, Kolondiéba et Yanfolila) à travers essentiellement le programme Coton Biologique et Equitable (Coton Bio). Les principales activités d'accompagnement de Helvetas s'articulent autour de :

- La formation aux principes et techniques de l'agriculture biologique ;
- Le soutien à l'augmentation de la production de matières organiques ;
- Le conseil agricole auprès des producteurs et productrices ;
- La recherche en milieu paysan en collaboration avec les instituts de recherche (IPR/ISFRA, IER de Sikasso) ;
- Le soutien à la production, la commercialisation et la négociation des marchés du coton bio et équitable ;
- Le soutien à la diversification à travers les produits de la rotation (sésame, karité, maïs, arachide etc.) ;
- L'appui à la certification bio et équitable ;
- Le renforcement des capacités de gestion, de négociation et de plaidoyer des CPCB et leur faîtière MOBIOM ;
- Le réseautage au niveau national, régional et international

Le produit fini issu du coton biologique est 100% bio, zéro % OGM. Aussi, faut-il rappeler que les entreprises suisses (Migros, Switcher et Reinhart) et anglaise (Marks & Spenser) achètent la fibre de coton bio et équitable et assurent la transformation en produits finis (Tee-shirt, Pyjamas, etc.) et leur distribution au niveau des grandes surfaces et marchés. Les partenaires techniques sont la CMDT, MOBIOM, Setade, AMS, IER, IPR, ICRAF, ECOCERT, FLO. Quant aux partenaires financiers, ils sont principalement DDC (Suisse), SECO (Suisse), ICCO (ONG Pays Bas), LED, UE, Oxfam GB. Enfin, l'aide internationale autour du coton n'est pas seulement bilatérale mais aussi multilatérale.

SECTION II : LES AIDES MULTILATERALES

Dans le cadre de la promotion de la culture du coton, plusieurs initiatives ont été entreprises depuis très longtemps, comme la coopération Bretagne-UEMOA, le partenariat UE-Afrique pour le secteur coton, les initiatives UEMOA avec l'appui des bailleurs de fonds et enfin les aides versées et coordonnées par l'OMC dans le cadre des négociations sur l'agriculture particulièrement sur le dossier coton.

I) La coopération Bretagne –UEMOA

Impulsée par la Région Bretagne en faveur de huit (8) pays d'Afrique de l'Ouest particulièrement ceux de l'UEMOA, cette coopération est le fruit de liens tissés par certains responsables politiques en Bretagne (Erik ORSENNA, Kofi Yamgnane) et en Afrique (Soumaila Cisse)⁴¹⁵. Ce projet cofinancé par la Région Bretagne et l'UEMOA vise à la production au Burkina Faso et au Mali de coton bio et équitable. La première phase expérimentale débutée en 2008 a permis la production de 1000 tonnes de coton bio et équitable provenant du Mali et du Burkina Faso. Deuxième exportateur de coton après les Etats-Unis, l'Afrique de l'Ouest produit 5% du coton mondial. Son coton reconnu d'excellente qualité implique de 10% de la population ouest africaine et joue un rôle primordial dans le développement économique et social de ces pays. Donc, la filière coton biologique paraît être une alternative à développer. En substance, la coopération Bretagne-UEMOA⁴¹⁶ vise l'encadrement de 20 villages, 2000 hectares, 3300 producteurs, 1000 tonnes de coton graine en 2008, 1500 tonnes en 2009 et 2300 tonnes en 2010

Au Burkina Faso, il s'agit de 10 villages, 1600 hectares, 2000 producteurs, 250 tonnes de coton graine en 2008, 325 tonnes en 2009 et 600 tonnes en 2010.

Rappelons que la coopération Bretagne-UEMOA soutient l'ONG Helvetas, elle est présente depuis plusieurs années en Afrique de l'Ouest et elle dispose d'une forte expertise sur le coton bio, pour accompagner humainement et techniquement les cotonculteurs au Mali (Région de la Haute Vallée du Niger) et au Burkina Faso (Fada N'Gourma). Le coût du programme est de 743 000 euros sur 3 ans avec un cofinancement Région Bretagne (appui du Ministère des Affaires étrangères et Européennes) et de l'UEMOA. Enfin, cinq(5) entreprises : Armor lux (Quimper), Ekyog (Rennes), Dolmen (Guingamp) Fileuse d'Arvor (Quimper) et TDV Industries (Laval) s'associent au programme de Co-développement entre la Bretagne et l'UEMOA.

II) Le Partenariat UE-Afrique

Le 13 février 2004, la Commission Européenne présentait, dans une communication au Conseil des Ministres et le parlement Européen, une proposition de partenariat UE-Afrique à l'appui du développement du secteur coton. Cette proposition fait partie du Plan d'Action d'Aide aux Pays en

⁴¹⁵ E.Orsenna, auteur du livre voyages aux pays du coton, K.Yamgnane, homme politique en France d'origine togolaise, soumaila Cissé, ancien président commission uemoa, bulletin hebdomadaire n°2007 du 23-29 juin 2008 paru dans la semaine de l'UEMOA.

⁴¹⁶ http://www.global-local-forum.com/pages.asp?ref_page=3862&tra_n_id=

Développement Tributaires des produits de Base (PDTPB)⁴¹⁷. Le partenariat UE-Afrique fait suite à l'initiative des quatre pays africains (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad) pour inscrire le coton parmi les thèmes de négociation sur *le programme de développement de Doha*. Elle contenait :

- Une demande pour la réduction du soutien donné à la production cotonnière (USA et UE) en vue de l'élimination complète de celle-ci;
- Une demande d'indemnisation financière, comme mesure transitoire, aux producteurs de coton des Pays les Moins Avancés (PMA) qui ont souffert de grandes pertes de revenus à cause des subventions.

Le partenariat UE-Afrique⁴¹⁸ poursuit deux objectifs majeurs,

- L'obtention de conditions commerciales équitables sur les marchés internationaux, dans un cadre similaire aux initiatives de type « tout sauf les armes » est recherchée. La Commission estime que tous les pays développés et les pays du sud-est asiatique devraient ouvrir complètement leurs marchés à tous les produits agricoles des PMA, notamment le coton et les produits de base de coton. Ensuite, toutes les subventions, accordées par ces pays aux produits qui sont spécialement importants pour les pays en développement doivent être supprimées. Enfin, l'assistance technique, c'est-à-dire l'aide au développement, doit être liée au commerce afin d'aider les PMA à défendre leurs intérêts sur les marchés internationaux.

- L'appui aux régions cotonnières d'Afrique pour la diversification est souhaité.

Se référant aux négociations des Accords de Partenariats Economiques Régionaux (APER), la Commission propose la mise en œuvre de plans globaux à moyen et long terme, pour un développement durable des régions cotonnières. Ces plans favoriseraient la diversification simultanée du secteur coton et d'autres cultures de base émergentes ou traditionnelles.

Enfin, le soutien des organisations régionales ou sous régionales se fait principalement, en ce qui concerne l'Afrique de l'Ouest, par le canal de la Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest (la CEDEAO) et l'UEMOA.

III) Appui à la filière au sein de l'UEMOA

Force est de constater que les pays producteurs de coton notamment ceux de l'espace UEMOA sont, d'après les conclusions de plusieurs études menées par le consortium CAC/Dagris/SERES⁴¹⁹, affectés par les aléas du marché international et une transformation quasiment inexistante et sinistrée du coton. Ainsi, les productions de fibre de coton des pays de l'UEMOA ne trouvent plus de débouchés avec des prix rémunérateurs, sur un marché international dont le cours était de plus en plus tiré vers le bas à cause d'importantes subventions versés par

⁴¹⁷ <http://www.aefjn.org>

⁴¹⁸ <http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=1&ved=0CDQQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.africamission-mafr.org%2FMiseaJourCoton03041.doc&ei=vmhZUuLTK4PV4gSq4oDgCA&usg=AFQjCNF5xoSeLMkikfazJ4MRb2QzRCJR5A&sig2=gAaxnaizSghIOHcogBuaZg&bvm=bv.53899372,d.bGE>

⁴¹⁹ <http://www.google.fr/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&frm=1&source=web&cd=1&ved=0CDIQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.uemoa.int%2FDocuments%2FPortails%2FCos-Coton%2FEtudes%2Frapport%2520final%2520fonds%2520d%27investissement.pdf&ei=-WxZUoCzD-b24QTpuoDYBQ&usg=AFQjCNF9uUyPGAZ3qNYAkqAPnVSqaW2P0g&sig2=UP06mRv11kvGGxnvK5mfA&bvm=bv.53899372,d.bGE>

les grands pays producteurs désignés sous le sobriquet de « price makers » du coton. Aussi, les produits tirés de la vente du coton ne suffisaient plus pour les producteurs à faire face au coût des facteurs de production et aux frais financiers résultant des crédits de campagne. En outre, les mécanismes de soutien et les différentes formes d'aides que pouvaient apporter les Etats, n'étaient plus adaptés aux évolutions institutionnelles introduites par le vent de la libération et des privatisations dans la filière. Cette situation compromettait gravement non seulement l'avenir de production cotonnière mais aussi celui de la transformation textile qu'elle approvisionne en matières premières.

Enfin, des plans d'actions ont visé à la promotion de la production cotonnière et à l'incitation à la transformation locale du coton, sans occulter les solutions ou les ressources destinées au financement des mesures préconisées dans les plans d'actions notamment celui de l'UEMOA mis en place le 22 décembre 2003 et révisé courant 2011 pour l'horizon 2020 en vue de la réalisation de 25% de taux de transformation de la production cotonnière des pays membres de sa zone (les actions de l'uemoa s'inscrivant en faveur de la filière cotonnière africaine et infra en annexe la décision n°15/2003/cm/uemoa, de l'UEMOA portant sur son agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile dans son espace autour de ses six axes stratégiques)⁴²⁰.

IV) Les aides recensées et coordonnées par l'OMC dans le cadre des appuis en faveur de l'agriculture particulièrement sur le dossier coton.

L'OMC en plus de son rôle d'arbitre et de veille du respect des règles du commerce international par l'élimination des subventions et toutes sortes de barrières tarifaires et non tarifaires, joue le rôle d'organisme de centralisation et de suivi des appuis financiers faits dans le cadre du développement de certains secteurs notamment l'agriculture et sa composante « coton ». Ceci se fait sur la base de ce qu'on appelle « TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON »⁴²¹ (voir détail annexe). Ce tableau (15^e version du genre) comprend essentiellement trois (3) parties. Il fait ressortir les engagements et les décaissements actualisés concernant les activités opérationnelles en cours inscrits⁴²²:

- Dans la partie I, qui concerne l'aide au développement spécifique en faveur du coton, le nombre de bénéficiaires individuels est passé de 27 dans la version précédente à 25, tandis que le nombre total d'engagements est passé de 64 à 43, principalement en raison du transfert des projets terminés à l'annexe. La valeur totale des engagements a augmenté de 11,2 millions de dollars USD, pour s'établir aujourd'hui à 365,6 millions de dollars USD. Les décaissements ont augmenté de 34,2 millions de dollars, pour atteindre 131,7 millions de dollars. Le

⁴²⁰http://www.cotton-acp.org/docs/strategies/UEMOA_decision_2003_CM_UEMOA_Agenda_Coton.pdf

⁴²¹[https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=@Symbol=%20\(wt/cfmc/6%20or%20wt/cfmc/6/*\)&Language=FRENCH&Context=FomerScriptedSearch&languageUIChanged=true#](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=@Symbol=%20(wt/cfmc/6%20or%20wt/cfmc/6/*)&Language=FRENCH&Context=FomerScriptedSearch&languageUIChanged=true#)

⁴²²[https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=@Symbol=%20\(wt/cfmc/6%20or%20wt/cfmc/6/*\)&Language=FRENCH&Context=FomerScriptedSearch&languageUIChanged=true#](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=@Symbol=%20(wt/cfmc/6%20or%20wt/cfmc/6/*)&Language=FRENCH&Context=FomerScriptedSearch&languageUIChanged=true#)

ratio décaissements totaux-engagements totaux est passé à 36%, contre 28% précédemment.

- Dans la partie II, qui concerne l'aide au développement dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures connexes, le nombre de bénéficiaires individuels est passé de 29 dans la version précédente à 28, tandis que le nombre total d'engagements a légèrement reculé, de 47 à 44. La valeur totale de ces engagements est de 5,43 milliards de dollars USD. Les décaissements ont augmenté de 498 millions de dollars USD, pour atteindre 1,59 milliard de dollars USD. Le ratio décaissements totaux-engagements totaux est passé à 29%, contre 23% dans la version précédente.

- La partie III a été établie conformément aux résultats de la Session de haut niveau sur le coton de mars 2007.² Son objectif est d'indiquer les ressources « disponibles » en les distinguant des ressources engagées (voir la note finale "a" en page 18, qui décrit la nature de ces ressources). Ces ressources peuvent être affectées à tout secteur ou activité sur la base des priorités en matière de développement national ou de réduction de la pauvreté. Dans cette partie, il n'y a pas de valeurs *ex ante* dans la colonne « Situation/Montants disponibles pour le coton ». Les valeurs seront indiquées en fonction des dépenses d'équipement et dépenses renouvelables intérieures.

Comme il ressort du détail du tableau en annexe, les bénéficiaires de ces aides sont tous les pays africains producteurs de coton principalement ceux de l'Afrique de l'Ouest et du Centre. Parmi ceux-ci, les plus gros bénéficiaires sont ceux du C4 tant individuellement que dans le cadre de leur initiative sectorielle. Aussi, il faut remarquer que les contributions ont été données par les groupes de pays à travers leur union notamment l'union Européenne qu'individuellement (certains des pays de l'Union, France, Allemagne, Pays-Bas etc.), les Etats-Unis, le Canada, le Japon, les institutions Financières Internationales : Banque Mondiale, FMI, FAO, ONUDI, CNUCED etc.

En conclusion partielle, le volume des aides notamment dans le cadre de l'OMC qui se montent à environ 6 milliards de dollars US (en termes d'engagements) suffiront-elles à compenser les pertes subies (du fait des subventions) par les pays africains producteurs de coton notamment ceux du C4 dont le Mali fait partie ? À restructurer convenablement leur filière cotonnière par recherche de compétitivité et de valorisation de leur coton ? Etc....

CONCLUSION GENERALE

Introduite pendant la colonisation dans les Etats d'Afrique francophone, notamment en Afrique de l'Ouest dont le Mali fait partie, la culture du coton a été l'une des « success story » que ces pays ont connu au lendemain des indépendances en raison de plusieurs facteurs liés principalement aux infrastructures de base (usines et équipements) et à l'encadrement technique (management, vulgarisation des techniques culturales) hérités de la colonisation, aux conditions climatiques adaptées à cette culture qui demande 500 à 700 mm de pluies par an dans des pays insuffisamment arrosés (climat sahélo-saharien) mais aussi aux nombreux avantages que cette culture procure au triple plan économique, social et culturel (apport en devises, création d'emplois, distribution de revenus, construction d'écoles, de dispensaires, de routes etc.). Cependant, cette embellie depuis plus d'une décennie semble s'estomper à cause de la crise que traversent toutes les sociétés cotonnières africaines dont la CMDT au Mali. Les causes non exhaustives de cette crise qui secoue toutes les filières cotonnières africaines sont dues :

- aux fréquentes instabilités et tendances baissières du cours mondial du coton exprimé par l'indice Outlook A ;
- au manque de compétitivité de l'industrie du coton africain et
- aux déficits d'exploitation qu'elles traversent du fait, en partie, de la mauvaise gouvernance dont la plupart ont fait l'objet.

Cependant, parmi ces causes, plusieurs experts ont unanimement (à l'aide de modèles et d'outils d'évaluation spécifiques) lié l'ampleur de la crise aux importantes chutes du prix mondial du coton et aux subventions des pays développés. Les chutes de prix d'après eux n'ont d'autres origines que les « méchantes et égoïstes » subventions de toutes sortes (à la production, à la commercialisation, à l'exportation) versées par les pays développés (Etats-Unis, Union Européenne et Chine) à leurs producteurs au détriment des petits producteurs africains (Maliens) violant ainsi les règles de base de l'OMC qui veille à l'élimination de toutes les barrières tarifaires ou toute procédure entravant le fonctionnement du commerce international. Face à cette situation, le Brésil a porté plainte contre les Etats-Unis en 2002. Il a eu droit au paiement de quelques compensations financières. Le Brésil a été rejoint par quatre pays africains (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad), regroupés au sein du groupe C4, dans le cadre de l'initiative sectorielle africaine présentée en 2003 à Cancun, eu égard aux préjudices subis par leurs producteurs mais aussi en vue d'arrêter intégralement les politiques de subventions et d'obtenir éventuellement des compensations financières à l'exemple du Brésil à côté duquel, certains pays se sont constitués tierce partie. En dépit de la pertinence de ses doléances, l'initiative traîne car elle n'a toujours pas trouvé de solution depuis dix ans. C'est pourquoi, face à cet échec en « demi teinte », plusieurs initiatives ont été menées sur plusieurs fronts tant à l'interne des pays (restructuration des filières) qu'à l'externe (initiative UEMOA, partenariat ACP-UE etc.). Ces initiatives nouvelles visent, d'abord, à rendre plus compétitive l'industrie du coton africain par une

réorganisation institutionnelle et une valorisation de sa production ; l'UEMOA a proposé un agenda spécifique d'ici à l'horizon 2020 qui vise à rehausser le taux de transformation du coton produit en son sein à 25%. Elles se proposent ensuite d'explorer d'autres cultures alternatives au coton conventionnel comme le coton « OGM » (ou Bt), le coton biologique, le coton issu du commerce équitable, d'autres cultures céréalières (maïs, arachide, sorgho etc.). Elles s'engagent enfin à réclamer et à obtenir en lieu et place de l'élimination des subventions au coton, des compensations financières du fait des préjudices subis.

Concrètement, la mise en œuvre de chacune de ces initiatives n'est pas évidente en raison des obstacles de plusieurs ordres qu'il est nécessaire de franchir afin de parvenir à leur réalisation. Beaucoup de pays n'ont encore engagé aucune réforme, notamment le Mali, le Tchad, le Cameroun. Au Mali, pour des raisons diverses et variées (notamment politiques, la zone CMDT renfermant le plus grand électorat du pays), le calendrier de privatisation de la CMDT prévue en 2006 a été repoussé d'année en année, même si, théoriquement, la compétence territoriale des quatre futures filiales est connue. Pour les pays comme le Bénin, le Burkina Faso et la Côte d'Ivoire qui ont entamé les réformes du secteur coton, les résultats sont assez mitigés et des correctifs à mi-parcours semblent nécessaires. Concernant, les cultures alternatives, comme le coton Bt, elles présentent certes de nombreux avantages mais deux obstacles majeurs heurtent son introduction et son développement, comme l'absence de législation nationale rigoureuse régissant cette culture destinée à maîtriser les effets néfastes connus ou non qui réduit le potentiel environnemental de la « biotechnologie agricole ». Quant au coton biologique et au coton bio-équitable, ils sont évidemment bien rémunérateurs pour les producteurs maliens, dont certains en font l'expérience depuis quelques années grâce aux fondations Max Haaveler (France et en Suisse) et l'ONG Helvetas. Cependant, le problème fondamental reste la faiblesse des débouchés pour ces variétés de coton à l'instar des cultures céréalières. Pour ce qui est de la transformation de 25% du coton produit destiné à mieux valoriser la production du coton, l'espace temporel semble bien lointain (2020), pour un délai initialement prévu en 2010.

Enfin, relativement à la demande et à l'obtention de compensations financières en faveur des producteurs des pays africains pour les préjudices subis, l'enlisement des négociations commerciales au sein de l'OMC et la suspension par le Sénat et le Congrès américains du paiement des compensations financières dues au Brésil ne sont pas des signes encourageants pour les demandes de réparation, pour autant nécessaires, exigées par les pays africains. A cela s'ajoutent les crises économiques et l'endettement public que connaît actuellement le monde occidental. Pour les Etats-Unis, la situation semble de plus en plus délicate avec le refus actuel du Congrès d'adopter le budget des Etats-Unis, malgré le début depuis le 1^{er} octobre 2013 de l'exercice budgétaire américain. Les restrictions budgétaires nécessitées par le déficit de l'Etat américain ne constituent pas une bonne nouvelle pour les pays en voie de développement qui demandent réparation au gouvernement américain.

C'est dire que le coton, « l'or blanc » des savanes africaines comme l'a écrit Eric Orsenna, risque à l'avenir de devenir « noir » si des solutions rapides et concrètes ne sont pas trouvées pour faire face aux multiples défis auxquels

doivent répondre les secteurs cotonniers africains ; spécifiquement ceux du C4 dont le Mali est partie prenante eu égard à sa position de premier (ou deuxième) producteur et/ou exportateur africain. Tout le paradoxe du coton est résumé dans cette phrase prononcée lors de la conférence de l'OMC en Cancun en 2003 par son S.E. Mme Yacinthe Wodobode⁴²³, « *Le coton est si doux et je ne comprends pas que le traitement de sa question soit si dur!* »

⁴²³ Ministre du commerce, de l'industrie et de la promotion du secteur privé, de la République Centrafricaine, lors de sa déclaration à la Conférence Ministérielle de Cancun en septembre 2003, www.who.org

REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AFRIQUE AGRICULTURE (2006), L'endosulfan mis à l'index en Europe. Dans : *Afrique Agriculture*, No. 344 (février 2006), pp30-35.
- ARAUJO Bonjean Catherine, CALIPEL Stéphane, TRAORE Fousseyni(2007), L'impact des aides américaines et européennes sur le marché du coton : résultats d'un modèle d'équilibre partiel dynamique NEE n°27 avril 2007 Clermont-Ferrand pp57-89.
- Banque de France (2004), Rapport annuel de la Zone Franc Euro système pp160-167.
- BELLORIA Cécilia (2006), Comment les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique peuvent-ils tirer parti des accords de partenariat économique ?synthèse du colloque organisé par FARM les 28 et 29 novembre 2006 12 p.
- BELLORIA Cécilia (2007), Compte rendu –débat accord de partenariat économique(APE): état des lieux des négociations et enjeux à l'approche de 2008 FARM Novembre 2007.
- Ben NAHIA l'émergence de l'économie chinoise, l'impact sur le monde FSEG de Nabeul (Tunisie)-maitrise en science économie spécialité économie-finance 2006
- BERGER, M. (1996), L'amélioration de la fumure organique en Afrique soudano-sahélienne. Dans : *Agriculture & Développement*, No. hors-série 1996.
- BIKIENGA, I.M., B. DIARRA, A. GASSAMA, A. VAN PAASSEN, H. VAN DER VALK (2005), Programme sous-régional de formation participative en gestion intégrée de la production et des déprédateurs à travers les champs-écoles des producteurs pour le Burkina Faso, le Mali et le Sénégal (GCP/INT/813/NET). Mission d'évaluation. FAO, Rome, février 2005, 125p.
- BLEIN Roger, SOULE Bio Goura, DUPAIGRE Benoît Faivre et al(2008), Les potentialités agricoles de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), FARM, IRAM, LARES Février 2008 116 p.
- BODNAR, F. (2005), Monitoring for impact: Evaluating 20 years of soil and water conservation in southern Mali. Wageningen University and Research Centre, Pays-Bas, 219p.
- BRÜNTRUP, M. (1997), Agricultural price policy and its impact on production, income, employment and the adoption of innovations. A farming system based analysis of cotton policy in northern Benin. Development economics and policy, No. 9. Peter Lang GmbH, Frankfurt am Main, Germany, 515p.
- CAMILLE Renaudin (2007), Etude sur la vulnérabilité du paysannat cotonnier dans la région Est du Burkina Faso, Equipe d'accueil GESTER (Gestion des Sociétés des Territoires et des Risques)-Université Paul VALERY Montpellier 3 Dossier FARM 2007 85 p.
- CARY Paul (2004), Le Commerce Equitable Harmattan Paris.

- CEDEAO-CSAO/OCDE (2006), Atlas de l'intégration régionale en Afrique de l'Ouest, le coton Août 2006 20 p. [Disponible sur www.atlas-ouestafrique.org]
- CHALMIN Philippe (2007), Les Marchés Mondiaux CYCLOPE 2007 Paris Economica.
- CIRAD(2007), Les enjeux de la filière coton, dossiers CIRAD [Consulté sur <http://www.cirad.fr>....]
- CLING Jean-Pierre, RAZAFINDRAKOTO, ROUBAUD François (2003), Les nouvelles stratégies internationales de lutte contre la pauvreté 2è édition DIAL Economica.
- CMDT, Etude sur l'impact de la recherche sur les rendements de la culture du coton dans les zones Mali-Sud et la zone de Kita, Sidibé 2008.
- Dagrís (2006), Du coton polémique, la lettre de Dagrís n°19.
- Dagrís (2007), Le coton africain, un coton pas comme les autresla lettre de Dagrís n°25 Direction publication Gilles PELTIER Christelle DUCOEUR, Rédaction Reynald EVANGELISTA, Novembre 2007.
- Dagrís(2008), Production cotonnière africaine -campagne 2006-2007, note de conjoncture n°16 Janvier-Février (Rédaction Jannick Perennes-Bernard Esteule).
- DEGUINE Jean-Philippe, PICHOT Jean-Pascal [dir.] (2006), Le coton des futurs à construire Editions Quae CIRAD 168 p.
- DESALLIEN Renata Lok ; GOUNE Alissabatou Sanoussi ; DIARRA Bakary et al (2001), Stratégie de réduction de la pauvreté: Expérience du Mali, PNUD, Université Laval, Canada
- DEVEZE, J.D. (1994), Les zones cotonnières entre développement, ajustement et dévaluation. Réflexions sur le rôle du coton en Afrique francophone de l'Ouest et du Centre. CFD, Paris, France. April 1994, 29p..
- DIAGNE, B. (2004), *La commercialisation du coton au Mali à travers la CMDT*. CMDT, Direction Commerciale, Bamako, Mali, le 16 janvier 2004, 4p..
- DIAWARA, W. (2004), *Résultats du classement coton-fibre biologique. Campagne 2003/04*. CMDT, Classement, Bamako, Mali, le 20 avril 2004, 21p.
- Direction Nationale du Trésor et de la Comptabilité Publique (2005), Synthèse de l'Economie Malienne 1990-2005, Division Banques Finances.
- Documentation Française(2005), Mondialisation et Commerce international, Cahiers français n°325, Mars Avril 2005.
- EPA (2000), *Indoxacarb. Pesticide fact sheet*. United States Environmental Protection Agency (EPA), États-Unis. Octobre 2000, 17p..
- EPA (2002), *Acetamiprid. Pesticide fact sheet*. United States Environmental Protection Agency (EPA), États-Unis. Mars 2002, 14p.
- ESTUR, G. (2005), *Is West African cotton competitive with the US on the world market?* International Cotton Advisory Commitee (ICAC), Washington D.C., États-Unis. Janvier 2005, 10p.
- ÉTAT DU BURKINA FASO (2004), Protocole d'Accord portant Cahier des Charges applicables aux opérateurs de la filière coton au Burkina Faso. Signé entre les parties le 3 septembre 2004, 22p.

- FABIO Berti, HOFS Jean Luc, ZAGBAÏ Hebert Sery et al (2006), Le coton dans le monde, place du coton africain et principaux enjeux, BASE, Octobre 2006, pp272-279.
- FAO & UNEP (2005), Terms of reference. Activity 1. FAO-UNEP study on sustainable cotton production and implementation needs in Mali and Burkina Faso (November 23, 2005), 8p.
- FAO (2004), Environmental education for poor farmers. FAO-EU IPM Programme for Cotton in Asia. FAO Régional Office Asia & the Pacific, Thailand, 62p.
- FAO (2005), Programme multinational d'amélioration de la compétitivité de la filière coton-textile. Rapport d'identification au Mali, Burkina Faso, Côte d'Ivoire et Bénin. FAO, Rome, Italie. Mai 2005, 66p. + Annexes.
- FAO-GIPD (2003), Session de formation des formateurs sur la GIPD du cotonnier (juin - octobre 2002). Rapport d'exécution. FAO, Bamako, Mali. Mars 2003.
- FARM (2005), Le coton : quels enjeux pour l'Afrique ? Les dossiers FARM novembre 2005 20 p.
- FARM (2006), Le coton africain après Hong Kong : une question grave mais pas résolue, annexe coton, les dossiers de FARM avril 2006 10 p.
- FERRANDON Benoît (2005), Mondialisation et Commerce International cahier français n°325 Mars-Avril 2005.
- FLO (2005), *Fair trade standards for seed cotton*. Fair Trade Labelling Organisation (FLO), Bonn, Allemagne. Septembre 2005, 17p.
- FONTAGNE Lionel, LABORDE David, MITARITONNA Cristina (2006), Etude de l'impact des APE et de l'intégration régionale sur les ACP, colloque FARM Novembre 2006.
- GOMBEAUD Jean-Louis (2003), Guerre dans le marché, Paris Economica.
- GOREUX Louis, MACRAE John(2003), Reforme des Filières Cotonnières en Afrique Subsaharienne 2003 Banque Mondiale.
- Gouba Annick : l'initiative sectorielle en faveur du coton africain, une négociation entre souverains inégaux, l'Harmattan, 2007
- HABERT Nicolas (2002), Les marchés à terme agricoles, science et économie, ellipses
- HAMMOUDA Ben Hakim (2005), L'Afrique, l'OMC et le Développement Paris: Maisonneuve et Larose.
- HAZARD Eric [dir.] (2006), le livre blanc sur le coton. Négociations commerciales internationales et Réduction de la pauvreté, Paris: Maisonneuve et Laroche, 195 p.
- HELVETAS & UNPCB (2005), Programme de promotion du coton biologique au Burkina Faso. Rapport Annuel 2004. Helvetas & UNPCB, Burkina Faso. Janvier 2005, 17p..
- HIJkoop, J., P. VAN DER POEL & B. KAYA (1991), *Une lutte de longue haleine... Aménagements antiérosifs et gestion de terroirs*. Institut d'Économie Rurale (IER), Bamako, Mali / Institut Royal des Tropiques (KIT), Amsterdam, Pays-Bas, 154p..

- HINMAN Herbert R. (2002), 2002 Farm Bill Fact Sheet for Grain, Pulse and Oil seed Producers in Eastern Washington State, Washington State University.
- HUSSEIN K.; PERRET C.; HITIMANA L. (2005), Importance Economique et Sociale du coton en Afrique de l'Ouest : rôle du coton dans le développement, le commerce et les moyens d'existence, secrétariat CSAO /OCDE, Paris 72 p.
- ICAC (2006), *Biotech cotton area rising*. International Cotton Advisory Council (ICAC), Washington DC, États-Unis. Communiqué de presse, le 12 janvier 2006.
- KAMINSKI Jonathan (2007), Reforme de la filière cotonnière Burkinabé-retour sur 10 ans de mutation: analyse des impacts économiques et sociaux sur les producteurs et implications des organisations agricoles Arqade-Toulouse School of Economics FARM, Décembre 2007.
- KLEENE, P., B. SANOGO & G. VIERSTRA (1989), *À partir de Fonsébouyou... Présentation, objectifs et méthodologie du 'Volet Fonsébouyou' (1977-1987)*. Institut d'Économie Rurale (IER), Bamako, Mali / Institut Royal des Tropiques (KIT), Amsterdam, Pays-Bas, 48p..
- LAFAY Gérard (2006), Initiation à l'Économie Internationale 2eme Edition Economica.
- LALBA, A. & G. VOGNAN (2004), Dynamique de l'intensification durable des systèmes de production mixtes « coton-céréales-élevage » dans l'Ouest du Burkina Faso. INERA/FAO. Mars 2004, 31p.
- LINARD André (2003), Victime des rapports Nord-Sud, le coton africain sinistré, le Monde Diplomatique Septembre 2003.
- LODGE Ngurdoto M. (2007), Cotton in Africa Trends, Incentives and institutions: wath works wath doesn't and why? Arusha, 6-8 Septembre compte rendu participation du COS cotton 28 p.
- MAGASSA Mamadou (2001), Prospective Mali 2025, cadre et plan d'action pour l'opérationnalisation de l'étude nationale prospective à long terme « Mali 2025 », Etudes Nationales de prospectives à long terme(ENPLT) PNUD.
- Mama Talla FAYE du mémoire sur l'impact des subventions agricoles sur les exportations de coton du Burkina Faso par Mama Talla FAYE, présenté pour l'obtention d'un DEA, (Economie et finance) Université cheick Anta Diop Dakar, 2011.
- MAX HAVELAAR FRANCE (2005), Le coton équitable, première filière non-alimentaire de Max Havelaar. Max Havelaar, Paris, France, 22p.
- MAYATA Mambueni (2005), L'Afrique du XXI e siècle une autre vision du développement pour l'Afrique Editions A.J Presse.
- MCD (1991), *Le coton en Afrique de l'Ouest et du Centre*. Ministère de la Coopération et du Développement, Paris, France, 353p..
- MENDEZ Del Villar Patricio, ALVEZ Lucilio R.A, KEITA Manda S. (2006), Facteurs de performance et de compétitivité des exploitations cotonnières au Brésil, aux Etats Unis et au Mali Cahiers Agricultures Volume 15 n°1 Janvier-Février 2006.
- MERCERON, F. & D. TRAORÉ (2005), Programme de promotion du coton biologique au Mali. Rapport annuel d'activités 2004. Helvetas, Bamako, Mali. Janvier 2005, 21p.

- Ministère de l'Economie et des Finances(2005), Chronogramme révisé du processus de réforme du secteur coton, mission conjointe Mali- Partenaires Techniques et Financiers 16-23 Novembre 2005(adopté par le conseil des ministres le 28 décembre 2005).
- Ministère des Finances(2006), Balance des paiements et position extérieure globale du Mali, rapport annuel 2006, comité de balance des paiements.
- MRSC (2005), *Chronogramme révisé du processus de réforme du secteur coton*. Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC), Bamako, Mali. Novembre 2005, 29p..
- MYERS, D. & S. STOLTON (eds.) (1999), *Organic cotton. From field to final product*. Intermediate Technology Publications Ltd., Londres, Royaume-Uni, 267p.
- NOJON Alain (2004), La nouvelle hiérarchie des puissances dans la mondialisation au 21eme siècle Collectif Direction DALENNE ellipses.
- OCDE (2006), Le coton en Afrique de l'Ouest, un enjeu économique et social Edition OCDE
- OMC (2004), Examen des politiques commerciales du Mali, rapport du gouvernement, organe d'examen des politiques commerciales, 02 Juin 2004.
- ONUDI (2004), Identification d'un plan d'action d'amélioration et de la valorisation de la qualité du coton dans les pays de l'UEMOA, rapport d'étude PNUD, Vienne.
- ONUDI (2005), *Responding to Doha: UNIDO new Cotton initiative for African countries*. Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel (ONUDI), Vienne, Autriche. Novembre 2005, 14p..
- ORSENNA Eric (2006), Voyage aux pays du coton : petit précis de mondialisation Fayard 291 p.
- OXFAM (2002), *Cultivating poverty. The impact of US cotton subsidies on Africa*. Oxfam Briefing Paper, No. 30. Oxfam, Oxford, Royaume-Uni. Août 2002, 36p.
- Sissoko Oumar F: le coton et l'hypocrisie des pays riches, mémoire de master 2 Université Paris X Nanterre, 2009;
-
- OXFAM (2002), Deux poids deux mesures commerce, globalisation et lutte contre la pauvreté pour un commerce équilibré, OXFAM [Disponible sur www.maketradefair.com 304 p.]
- OXFAM AMERICA (2007), Impacts of reductions in US cotton subsidies on West African cotton producers 34 p.
- OXFAM International (2006), Partenaires inégaux: comment les APE UE-ACP pourraient-ils nuire aux perspectives de développement d'un grand nombre de pays parmi les plus pauvres Document d'information OXFAM 19 p.
- P.h.Texier, quel avenir pour le coton des pays africains de la zone franc ?forum, grain de sel n°45Déc2008-Fév2009.
- PAN-UK (2001a), *Guide to active ingredient hazards*. Pesticide Action Network-UK (PAN-UK), Londres, Royaume-Uni, 60p.
- PAN-UK (2001b), *The List of Lists*. Briefing paper No. 3 (November 2001). Pesticide Action Network-UK (PAN-UK), Londres, Royaume-Uni, 14p.

- PNUD (2001), Stratégie de réduction de la pauvreté: expérience du Mali Edition IDEA International.
- POISOT, A.-S. & S. VAN 'T RIET (2005), Rapport de mission au Burkina Faso sur l'Atelier de restitution des CEP-BPA et l'Atelier de rédaction du curriculum de formation BPA Systèmes intégrés de production coton-céréales-élevage en Afrique de l'Ouest (3-13 décembre 2005). FAO, Rome, Italie. Décembre 22, 2006, 6p.
- RAINELLI Pierre (2005), Les Politiques agricoles sont-elles condamnées par la mondialisation ? IFRI 389 p.
- SANKARA, E. & A. NAMONO-TRAORÉ (2004), Analyse institutionnelle des perceptions des principaux acteurs sur les Bonnes Pratiques Agricoles dans les systèmes de production coton-céréales-élevage de l'Ouest du Burkina Faso. INERA & FAO. Mars 2004, 47p.
- SECK Tom Amadou, Bataille pour la survie du coton africain, le Monde Diplomatique –Décembre 2005.
- SILVIE, P., J.-P. DEGUINE, S. NIBOUCHE, B. MICHEL & M. VAISSAYRE (2000), Procedures, advantages and constraints of Staggered Targeted Control programmes on cotton in West Africa. Dans : Gillham, F. (ed.) (2000), *New frontiers in cotton research. Proceedings of the World Cotton Research Conference - 2 (Athens, Greece, September 6-12, 1998)*, Thessaloniki, Greece, October 2000.
- SMILE Melinda, GRUERE Guillaume, FALCK-ZEPEDA José et al (2007), Evaluation de l'impact économique potentiel du coton Bt en Afrique de l'Ouest: résultats préliminaires et méthodes proposées, International Foods Policy Research Institute (IFPRI), 02 Février 2007
- TON P. *et al.* (1999), The market for organic cotton. Par : Peter Ton, avec des contributions de Nathan Boone, Dan Imhoff, Kevin Sweeney. Dans D. Myers & S. Stolton (eds.) (1999), *Organic cotton. From field to final product.*, pp. 101-119. Intermediate Technology Publications Ltd., Londres, Royaume-Uni.
- TON Peter (2006), Promouvoir la production plus durable de coton: possibilités au Burkina Faso et au Mali FAO-PNUE mars 2006.
- TON, P. (1996), *The European market for organic cotton and eco-textiles. A market survey.* Foundation E cooperation, Amsterdam, Pays-Bas. Septembre 1996, 28p.
- TON, P. (2001), Cotton production and rural livelihoods in West Africa. Situation and trends in the context of trade liberalisation and structural adjustment. Oxfam-GB & ENDA-Tiers Monde, Dakar, Senegal, 87p..
- TON, P. (2002a), *Organic cotton production in sub-Saharan Africa: the need for scaling-up.* Pesticide Action Network-UK (PAN-UK), Londres, Royaume-Uni. Août 2002, 67p.
- TON, P. (2002b), *The international market for organic cotton and eco-textiles.* Pesticide Action Network-UK (PAN-UK), Londres, Royaume-Uni. Août 2002, 34p.
- TON, P. (2005), *La durabilité de la production du coton en Afrique de l'Ouest et du Centre. Rapport final.* Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED), Genève, Suisse / Comité Consultatif

International du Coton (CCIC), Washington D.C., États-Unis. Avril 2005, 87p. + Annexes.

- TON, P., S. TOVIGNAN & S.D. VODOUHÊ (2000), Endosulfan deaths and poisonings in Benin. Dans : *Pesticides News*, No. 47 (mars 2000), pp. 12-14 + 20. Pesticide Action Network-UK (PAN-UK), Londres, Royaume-Uni.
- TOVIGNAN, S., S.D. VODOUHÊ & B. DINHAM (2001), Cotton pesticides cause more deaths in Benin. Dans : *Pesticides News*, No. 52 (juin 2001), pp. 12-14. Pesticide Action Network-UK (PAN-UK), Londres, Royaume-Uni.
- TRAORE Fousseini (2010), Les aides américaines et européennes au coton : impacts sur le marché international et conséquences pour l'économie malienne, thèse de Doctorat, Université d'Auvergne, Clermont Ferrand1.
- UE (2005), Décision de la Commission Européenne (2005/864/CE) du 2 décembre 2005 concernant la non-inscription de l'endosulfan dans l'annexe I de la directive 91/414/CEE du Conseil et le retrait des autorisations accordées aux produits phytopharmaceutiques contenant cette substance active. Dans : *Journal Officiel de l'Union Européenne*, le 3 décembre 2005, pp. 24-28.
- UEMOA (2006), Programme Economique Régional 2006-2010 : Diagnostic, Vision et Stratégie volume 1.
- UEMOA: coton de l'uemoa, l'or blanc d'Afrique de l'Ouest à la conquête du marché mondial, commission de l'uemoa, Ouagadougou, juin 2012 P-9
- UNDP (2005), *Human Development Report 2005. International cooperation at a crossroads*. Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), New York, États-Unis, 372p.
- WORLD BANK (1988), *Cotton development programs in Burkina Faso, Côte d'Ivoire and Togo*. World Bank, Operations Evaluations Department, Washington D.C., États-Unis, 126p.
- WORLD BANK (1998), *Pest management. World Bank Operational Manual OP 4.09*. World Bank, Washington D.C., États-Unis. Décembre 1998, 2p..
- WTO (2003), WTO negotiations on agriculture. Poverty reduction: sectorial initiative in favour of cotton. Joint proposal by Benin, Burkina Faso, Chad and Mali. World Trade Organisation (WTO), Genève, Suisse (le 23 mai 2005), 8p.
- ZOUNDI, J.S. (2005), Rencontre technique sur la mise en œuvre de l'opération pilote de recherche-action sur la promotion des Bonnes Pratiques Agricoles (Bobo-Dioulasso, 10-11 juin 2005), 20p.
- ZOUNDI, J.S., A.S. POISOT, D. KUNZE & B. BADO (2004), Actes de l'Atelier sur les Bonnes Pratiques Agricoles dans l'Ouest du Burkina Faso (Bobo-Dioulasso, 18-20 mars 2004). INERA & FAO. Juin 2004, 45p.

BIBLIOGRAPHIE ELECTRONIQUE

- <http://www.oecd.org/fr/dev/41228343.pdf>
www.who.org
[https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=@Symbol=%20\(wt/cfmc/6%20or%20wt/cfmc/6/*\)&Language=FRENCH&Context=FomerScriptedSearch&languageUIChanged=true#](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=@Symbol=%20(wt/cfmc/6%20or%20wt/cfmc/6/*)&Language=FRENCH&Context=FomerScriptedSearch&languageUIChanged=true#)
http://www.cotton-acp.org/docs/strategies/UEMOA_decision_2003_CM_UEMOA_Agenda_Coton.pdf
www.uemoa.int/www.izt.net
http://www.cottonacp.org/sites/default/files/documents/downloads/final_brochure_coton_uemoa_valide_r2b.pdf
<http://www.memoireonline.com/12/06/309/emergence-economie-chinoise-impact-monde.html>
<http://www.oecd.org/fr/csao/publications/38410062.pdf>
http://www.endadiapol.org/IMG/pdf/Risques_et_opportunites_de_la_culture_du_coton_Bt_en_Afrique_Enda_AProCA.Version_francaise_pdf.pdf
http://www.memoireonline.com/02/11/4234/m_Subventions-cotonniere-des-pays-developpes-et-distorsions-sur-le-marche-mondial--une-approche-p9.html
<http://www.memoireonline.com/03/12/5509/Impact-des-subventions-agricoles-sur-les-exportations-de-coton-du-Burkina-Faso.html>
www.indexmundial.com
www.ers.usda.gov/Briefing/FarmIncome/Data/GP_T7.htm
www.agritrade.org
http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/aides_USA_UE_coton_marche.pdf
[http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.ers.usda.gov/topics/farm-economy/farm-commodity-policy/program-provisions/average-crop-revenue-election-\(acre\).aspx&prev=/search%3Fq%3DAverage%2Bcrop%2Brevenue%2Belection%2Bprogram%26hl%3Dfr%26rlz%3D1T4SKPB_fr_FR503](http://translate.google.fr/translate?hl=fr&sl=en&u=http://www.ers.usda.gov/topics/farm-economy/farm-commodity-policy/program-provisions/average-crop-revenue-election-(acre).aspx&prev=/search%3Fq%3DAverage%2Bcrop%2Brevenue%2Belection%2Bprogram%26hl%3Dfr%26rlz%3D1T4SKPB_fr_FR503)
<http://agritrade.cta.int/fr/Agriculture/Commodities/Cotton/Executive-Brief-Update-2012-Cotton-sector>
<http://www.memoireonline.com/03/12/5509/Impact-des-subventions-agricoles-sur-les-exportations-de-coton-du-Burkina-Faso.html>
http://halshs.archives-ouvertes.fr/docs/00/50/52/72/PDF/These_F_TRAORE.pdf
<http://www.coton-acp.org/fr/parteneriat-ue-afrique-sur-le-coton>
<http://www.coton-acp.org/fr/forum>
<http://www.coton-acp.org/fr/cos-coton>
<http://www.memoireonline.com/12/06/309/emergence-economie-chinoise-impact-monde.htmlpp>
http://www.memoireonline.com/01/10/3083/m_le-coton-et-lhypocrisie-des-riches

LISTE DES ABREVIATIONS –SIGLES- ACRONYMES

AGCS	Accord Général sur les Services
ADM	Aéroport du Mali
ASS	Afrique au sud du Sahara
ACP	Afrique Caraïbe et Pacifique
AMADER	Agence pour le Développement Energie Domestique et Electrification Rurale
ATPSM	Agricultural Trade and Policy Simulation Model
ADEMA	Alliance pour la Démocratie au Mali
APROCA	Association des Producteurs de Coton en Afrique de l'Ouest
ASC	Association des Sociétés Cotonnières
AIC	Association Interprofessionnelle du Coton
ACRE	Average Crop Revenu election Programm
Bt	Baccililus tillingulus
BATEXCI	Bakary Textile Commerce et Import
BCEAO	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
BPA	Bonnes Patriques Agricoles
BUMDA	Bureau Malien des Droits d'Auteurs
CSLP	Cellule Stratégique de Lutte contre la Pauvreté
CIRAD	Centre de Coopération et de Recherche Agricole pour le Développement
CSAO	Club du sahel de l'Afrique de l'Ouest
CCIC	Comité Consultatif International sur le Coton
CGFC	Comité de Gestion de la Filière Coton
SADC	Communauté de Développement des Etats de l'Afrique Australe
CEDEAO	Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
COTIVO	Compagnie de Tissage et filature en Côte d'Ivoire
CFDT	Compagnie Française du développement des Textiles
CMDT	Compagnie Malienne de Développement des Textiles
NPKS	Complexe coton
CNUCED	Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
CPCB	Coopérative des Producteurs de Coton Biologique
CAF	Coût Assurance et Fret
EDM-SA	Energie du Mali –sa
ESA	Etats d'Afrique Australe
ELS	Extra Long Staple
FT	Fair Trade
FLO	Fair Trade Labelling Organization
FSRI	Farm Security and Rural Investment Act
FITINA	Filature et Tissage de Fils Naturels
FCL	Filière Coton Libéralisée

FMI-IMF	Fonds Monétaire International
FAO	Food Agricultural Organization
FF	Francs Français
GATT	General Agreement on tariffs and Trade
GIPD	Gestion Intégrée de la production contre les Prédateurs
HVI	Haute Valeur Internationale
HOS	Heckscher E. Ohlin B. et Samuelson B.
ITEMA	Industrie Textile du Mali
IADM	Initiative d'annulation de la dette multilaterale
IFI	Institutions Financières internationales
IER	Institut d'Economie Rurale
INERA	Institut National de Recherche Agricole
IBW	Institutions de Brettons Woods
LEC	Lutte Etagée Ciblée
MAE	Ministère des Affaires Etrangères
ODHD	Observatoire de Développement Humain Durable
OPAM	Office des Produits Agricoles du Mali
ENDA	ONG travaillant dans le domaine du travail des enfants
OCDE	Organisation Commune pour le Développement Economique
ONUDI	Organisation des Nations Unies pour le Développement Industriel
OHADA	Organisation en Afrique pour Harmonisation du droit des Affaires
OMC	Organisation Mondiale du Commerce
ONG	Organisation Non Gouvernementale
PED	Pays en Développement
PMA	Pays les Moins avancés
PPTE	Pays Pauvres très Endettés
PAC	Politique Agricole Commune
PIB	Produit Intérieur Produit
PNB	Produit National Brut
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SD	Semi Direct
UNIWAX	Société d'Impression en côte d'Ivoire
SOMIEX	Société Malienne d'Import Export
SOSUMAR	Société Sucrière de Markala
SCV	Sous Couvert Végétal
SIRA	Système d'Information Sous Régional sur l'artisanat
TOFE	Tableau des Opérations Financières et Economiques
TEC	Tarif Extérieur Commun
TS	Traitement sur Seuil
UEMOA	Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
UE	Union Européenne
UNPCB	Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso
USA	United States of America

WACEM	West African for Cement
WALTPS	West African Long term Study
BBE :	balle baissante à écarter
BCEAO :	Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CAF / CIF:	Coût Assurance Fret / "Cost insurance and Freight"
CBT :	Compagnie Béninoise Textile
CCI :	Chambres de Commerce International CCIC (ou ICAC) : Comité Consultatif
CDEAO :	Communauté des Etats d'Afrique de l'Ouest
CERFITEX	Centre de Recherche et de Formation pour l'Industrie Textile (Mali)
CFA :	Communauté Financière Africaine
CFC :	Common Fund for Commodities (Fonds Commun des Matières Premières)
CFR :	Coût et fret / "Cost and freight"
CICAM :	Cotonnière Industrielle du Cameroun
CIDT :	Compagnie Ivoirienne des Textiles
CIRAD :	Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique
COCC :	Code des Obligations Civiles et Commerciales
CORAF	Conseil Ouest et Centre Africain pour la Recherche et le Développement
COTLOOK :	Cotton Outlook
CSITC	Commercial Standardized Instrument Testing for Cotton
ct :	cent (0,01 US Dollar)
FOB / FAB :	"Free On Board" / Franco à Bord
HVI :	« High Volume Instrument » ; marque déposée par Uster
ICA (ex LCA)	International Cotton Association Limited (ex Liverpool Cotton)
ICAC (ou CCIC)	International Cotton Advisory Committee
ICCS :	International Calibration Cotton Standard ; coton de référence pour
Inch :	pouce (2,54 cm)
ISO :	International Standards Organization
ITEMA :	Industrie Textile du Mali
Lb :	pound ou livre (0,4535 kg)
NE :	Nord Europe
NF :	norme française
NSTS :	Nouvelle Société des Textiles du Sénégal
NYBOT :	New York Board Of Trade
NYCE :	New York Cotton Exchange
PAC:	Politique Agricole Commune
PIB :	Produit Intérieur Produit
PNB :	Produit National Brut
PNUD :	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE :	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
SCV :	Sous Couvert Végétal

SIRA : Système d'Information Sous Régional sur l'artisanat
 SODEFITEX : Société de Développement et des Fibres Textiles (Sénégal)
 SOFITEX : Sociétés des Fibres Textiles (Burkina Faso)
 SONAPRA : Société Nationale pour la Promotion Agricole (Bénin)
 SOSUMAR : Société Sucrière de Markala
 UEMOA : Union Economique et Monétaire Ouest Africaine
 UHVICC : Universal High Volume Instrument
 Calibration Cotton : type de coton de référence pour l'étalonnage des chaînes de mesure intégrées (CMI / HVI)
 UNIDO (ou ONUDI) : United Nations Industrial Development Organization (Autriche)
 UNPCB : Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso
 USA : United States of America
 USDA / ARS: United States Department of Agriculture / Agricultural Research Services (Etats-Unis)
 Wacem : West African for Cement
 PPTE: Pays Pauvres très Endettés
 WTO (ou OMC) : World Trade Organization

Listes des cartes des figures des graphiques des images et des tableaux

<u>Numéros</u>	<u>LISTE DES CARTES</u>	<u>Pages</u>
Carte N°1	La carte du Mali.....	12
Carte N°2	Situation pluviométrique du Mali avec les différents types de climat.....	43
Carte N°3	Précipitations, températures et évapotranspiration.....	45
Carte N°4	Bassins de production de coton en Afrique de l'Ouest.....	63
Carte N°5	Cartographie de la production de coton dans les huit(8) pays de l'UEMOA.....	64
Carte N°6	Zonage de la pluviométrie (en mm per an) dans le bassin occidental du Fleuve Niger.....	69
Carte N°7	Principaux Etats producteurs de coton aux Etats-Unis.....	94
Carte N°8	Principaux flux d'exportations de coton dans le monde.....	99
Carte N°9	Les huit (8) pays de l'UEMOA	100
Carte N°10	Les pays du C4 (Afrique de l'Ouest et du Centre).....	108

<u>Numéros</u>	<u>LISTE DES FIGURES</u>	<u>Pages</u>
Figure N°1	Production mondiale de coton.....	81
Figure N°2	Exportations mondiales de coton.....	82
Figure N°3	Évolution du cours du coton à New York (en cents/livre).....	90
Figure N°4	Filière générale du coton.....	92
Figure N°5	Filière américaine du coton.....	95
Figure N° 6	Filière cotonnière ouzbek.....	96
Figure N° 7	Schéma de la filière malienne.....	119
Figure N°8	Les principaux exportateurs de textile et de vêtement, 2011.....	167
Figure N°9	L'évolution du prix du coton selon l'indice A Cotton Outlook de 1973/74 à 2007/2008.....	190
Figure N°10	Illustration Graphique Etude Goreux.....	230
Figure N°11	Dérivation de la courbe de demande d'importation du pays X...245	
Figure N°12	Dérivation de la courbe d'offre d'exportation pour le pays Y.....246	
Figure N°13	Equilibre mondial.....	246

<u>Numéros</u>	<u>LISTE DES GRAPHIQUES</u>	<u>Pages</u>
Graphique N°1	La consommation et production de coton dans le monde 2004-2011.....	31
Graphique N°2	Classification des fibres textiles.....	45
Graphique N°3	Différentes applications de la fibre de coton.....	91
Graphique N°4	Relations entre production de maïs et production de coton...	134
Graphique N°5	Evolution des marges bénéficiaires des producteurs du Burkina Faso et du Mali après remboursement des intrants ...	141
Graphique N°6	Evolution du Rendement de la Fibre de coton au Mali.....	158
Graphique N°7	Export/Habillement.....	165
Graphique N° 8	Coût horaire du travail dans l'industrie textile.....	165
Graphique N°9	L'effet des subventions sur le marché mondial de coton sur deux pays.....	215
Graphique N°10	Réponse des exportations de coton du Mali à un choc sur les subventions.....	236
Graphique N° 11	Réponse de la production mondiale de coton à un choc sur les subventions.....	236
Graphique N°12	Réponse de la production de coton du Mali à un choc sur les subventions.....	237
Graphique N°13	Réponse du prix mondial du coton à un choc sur les subventions.....	237
Graphique N°14	Classement mondial des plantes transgéniques commerciales les plus cultivées en 2009.....	310

<u>Numéros</u>	<u>LISTE DES IMAGES</u>	<u>Pages</u>
Image N°1	Coton graine récolté avant égrenage.....	13
Image N°2	Champ de coton au moment des semis.....	13

<u>Numéros</u>	<u>LISTE DES TABLEAUX</u>	<u>Pages</u>
TABLEAU N°1	Évolution de l'IDH sur 30 ans.....	14
TABLEAU N°2	Récapitulatif de la production céréalière du Mali.....	24
TABLEAU N°3	Objectifs campagne 2012/2013.....	25
TABLEAU N° 4	Exportations de mangues du Mali.....	26
TABLEAU N°5	Evolution de la production en milliers de tonnes de coton graine au	26
TABLEAU N°6	Indicateurs de croissance.....	28
TABLEAU N°7	Indicateurs monétaires.....	29
TABLEAU N°8	Répartition de l'activité économique par secteur.....	29
TABLEAU N°9	Indicateurs socio-économiques.....	29
TABLEAU N°10	La production et la consommation de fil de coton.....	31
TABLEAU N°11	Production annuelle principaux pays producteurs coton..	32
TABLEAU N°12	Offre et demande mondiales de coton.....	33

TABLEAU N°13	Part du coton /exportations pays africains.....	35
TABLEAU N°14	Production de coton des pays africains.....	35
TABLEAU N°15	Estimations de l'USDA concernant la production de coton Afrique de l'Ouest.....	36
TABLEAU N°16	Variabilité des pluies à Konobougou.....	42
TABLEAU N°17	La production de coton- graine de la zone-franc.....	47
TABLEAU N°18	Evolution et impact de l'aspect variétal au Mali...	51- 54
TABLEAU N°19	Coûts unitaires de production comparaison entre deux pays produisant les mêmes biens X et Y.....	57
TABLEAU N° 20	Evolution de la production cotonnière des 10 pays africains de la zone franc.....	65
TABLEAU N°21	Evolution de la production de coton graine au Mali...	68
TABLEAU N°22	Evolution de la production de coton fibre au Mali.....	72
TABLEAU N°23	Résumé des acteurs dans les filières coton en Afrique De l'Ouest.....	73
TABLEAU N°24	Modes de production du coton selon la superficie emblavée, par pays.....	76
TABLEAU N°25	Six premiers producteurs de fibre de coton.....	83
TABLEAU N°26	Six premiers Exportateurs de fibre de coton.....	83
TABLEAU N°27	Production de coton des pays ouest-africains.....	84
TABLEAU N°28	Evolution des exportations de coton fibre au Mali.....	85
TABLEAU N°29	Huit premiers consommateurs de fibre de coton.....	86
TABLEAU N°30	Principaux pays importateurs de coton.....	86
TABLEAU N°31	Part dans le commerce mondial en 2008/2009.....	88
TABLEAU N°32	PIB nominal des pays de l'UEMOA.....	101
TABLEAU N°33	Evolution des critères de convergence de l'UEMOA...	101
TABLEAU N°34	Total exportations de biens des pays de l'UEMOA...	102
TABLEAU N°35	Part du coton dans les exportations des pays africains	103
TABLEAU N°36	Part et place du coton en 2011 dans exportations biens	103
TABLEAU N°37	Evolution de la production cotonnière coton graine des pays africains de la zone franc.....	103
TABLEAU N° 38	Répartition surfaces emblavées de coton UEMOA....	104
TABLEAU N°39	Tableau des types de ventes des pays de l'UEMOA et leurs correspondances avec les standards internationaux (2011).....	106
TABLEAU N°40	Répartition et capacité des usines d'égrenage UEMOA..	107
TABLEAU N°41	Part et place du coton en 2011 dans les exportations....	110
TABLEAU N°42	Evolution du taux de croissance PIB.....	111
TABLEAU N°43	PIB du Mali à prix constant (1987)	111
TABLEAU N°44	PIB du Mali à prix courant.....	112
TABLEAU N°45	Croissance réelle de l'économie malienne.....	113
TABLEAU N°46	Balance des paiements du Mali.....	114
TABLEAU N°47	Evolution des exportations de coton fibre au Mali.....	117
TABLEAU N°48	Les chiffres clés de la CMDT en millions FCFA.....	120
TABLEAU N°49	Utilisation des graines de coton dans pays UEMOA...	126
TABLEAU N°50	Caractéristiques carburant de l'huile de coton d'un ester éthylique comparée avec 7 autres huiles végétales et le gazole....	128
TABLEAU N°51	Performances comparées dans un moteur diesel à injection Indirecte.....	128
TABLEAU N°52	Résultats des émissions mesurées selon les 13 modes de la norme indirecte.....	129
TABLEAU N°53	Résultats des émissions mesurées selon les 13 modes de la norme directe	129
TABLEAU N°54	Résultat avec du fioul domestique dans un brûleur Standard Cuenoud C22.0, comparés avec des huiles	

	naturelles de colza et de coton dans un brûleur C22.2 spécialement adapté.....	129
TABLEAU N°55	Evolution du taux de pauvreté (Energie nutritive).....	136
TABLEAU N°56	Evolution du taux de pauvreté (Coûts de besoins de base, consommation calories entre 1800 et 3000 Kcal).....	136
TABLEAU N°57	Evolution du seuil de la pauvreté monétaire.....	136
TABLEAU N°58	Evolution pauvreté des conditions de vie ou pauvreté...	137
TABLEAU N°59	Indicateurs de malnutrition.....	137
TABLEAU N°60	Evolution de quelques indicateurs dans le domaine de l'éducation.....	137
TABLEAU N°61	Evolution de quelques indicateurs dans le domaine de la Santé.....	138
TABLEAU N°62	L'accès des populations en eau potable selon le milieu	139
TABLEAU N°63	Caractéristiques des principales matières actives en usage dans la production du coton au Mali.....	150
TABLEAU N°64	Caractéristiques des principales matières actives en usage dans le traitement des semences coton au Mali.....	152
TABLEAU N°65	:Caractéristiques des principales matières actives en usage dans le désherbage des champs de coton au Mali.....	153
TABLEAU N°66	Evolution des surfaces emblavées pour la production de coton dans l'UEMOA.....	157
TABLEAU N°67	Répartition des usines d'égrenage et leur capacité dans l'espace UEMOA.....	157
TABLEAU N°68	Répartition des usines d'égrenage et leur capacité dans l'espace UEMOA et pourcentage par pays	158
TABLEAU N°69	Avantages comparatifs révélés de la Chine et de l'Inde	162
TABLEAU N°70	Avantages comparatifs révélés de certains pays africains	162
TABLEAU N°71	Coût horaire textile et heures travaillées/an des principales économies mondiales.....	163
TABLEAU N°72	Composition du Bureau Exécutif de l'APROCA.....	196
TABLEAU N°73	Liste des produits coton et textiles marqués du sceau Max Havelaar	199
TABLEAU N°74	Aides à la production de coton USA millions de dollars .	205
TABLEAU N°75	Aides à la production de coton en UE.....	210
TABLEAU N°76	Tarifs et contingents tarifaires en Chine.....	211
TABLEAU N°77	Montant des subventions au coton en milliards/dollars	212
TABLEAU N°78	Évolution du revenu net moyen d'un hectare de coton En zone CMDT.....	218
TABLEAU N°79	Illustration numérique $E_0=0,5$ $E_d=-0,1$ 1999/00.....	230
TABLEAU N°80	Résultats des tests de racine unitaire.....	234
TABLEAU N°81	Résumé de l'estimation du modèle VAR.....	234
TABLEAU N°82	Résumé de la décomposition de la variance (%).....	238
TABLEAU N°83	Synthèse des modèles importants utilisés pour l'évaluation de l'impact des subventions en faveur du coton.....	240-243
TABLEAU N°84	Estimation des compensations éventuelles qui pourraient être versées aux pays du C4.....	247
TABLEAU N°85	Corrélation entre le cours mondial et le prix, la production, la valeur ajoutée et le revenu d'exportation.....	249
TABLEAU N°86	Évolution du revenu net moyen d'un hectare de coton en zone CMDT recalculé après simulation d'une augmentation de 15,215% du prix au producteur...	250
TABLEAU N°87	Évolution de la production des graines de coton après	

	simulation d'une augmentation de la production suite à la hausse du cours du coton (taux d'accroissement minimum retenu 30% double du taux appliqué à la hausse du prix et du revenu du coton).....	251
TABLEAU N°88	L'Elasticité des indices FGT et le cours mondial.....	252
TABLEAU N°89	Résultats Enquête d'opinion en zones CMDT Koutiala et Fana.....	253
TABLEAU N°90	Les outils de politique agricole régulés par l'OMC.....	255
TABLEAU N°91	Agenda pour la compétitivité de la filière coton textile de l'uemoa.....	262-266
TABLEAU N°92	Classement mondial des 14 premiers pays producteurs de plantes transgéniques.....	310
TABLEAU N°93	Aides des bailleurs pour le développement du secteur privé Agricole en euros en 2005.....	325

ANNEXES

Annexe n°1 décision UEMOA sur l'agenda coton

Annexe n°Tableau récapitulatif de l'OMC sur les aides directes en faveur du coton

ANNEXE N°1 n°15/2003/cm/uemoa, de l'UEMOA portant sur son agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile dans son espace autour de ses six axes stratégiques

**DECISION N°15/2003/CM/UEMOA PORTANT ADOPTION DE L'AGENDA
POUR LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE COTON-TEXTILE DANS L'UEMOA**

**LE CONSEIL DES MINISTRES DE L'UNION ECONOMIQUE ET MONETAIRE OUEST
AFRICAIN
(UEMOA)**

VU le Traité de l'UEMOA, notamment en ses articles 4, 7, 13, 16, 20, 21, 41, 43, 45 et 101 ;

VU l'Acte additionnel n° 05/99 du 08 décembre 1999, portant adoption de la Politique Industrielle Commune de l'Union ;

VU l'Acte additionnel n° 03/2001 du 19 décembre 2001, portant adoption de la Politique Agricole de l'Union ;

VU les orientations de la Conférence des Chefs d'Etat et de Gouvernement, du 8 décembre 1999, notamment en ce qui concerne l'action future de la BOAD en matière de lutte contre la pauvreté ;

VU les recommandations du Conseil des Ministres sectoriel de l'UEMOA lors de sa réunion du 18 juin 2003 à Ouagadougou, relatives à la stratégie régionale et au plan d'action pour la transformation du Coton dans l'UEMOA, proposés sous la forme d'un " Agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile " suite à l'étude de base le coton réalisée par la BOAD en 2002 ;

CONSIDERANT que pour relever les défis de la lutte contre la pauvreté, il s'avère indispensable d'accélérer la croissance en diversifiant ses sources et en créant plus de valeur ajoutée au niveau local, notamment par la promotion et l'incitation à la transformation de la production de coton dans l'UEMOA,

CONSIDERANT l'importance de l'agriculture qui contribue en moyenne à hauteur de 33% au Produit Intérieur Brut (PIB) de la sous-région et qui occupe près de 70% de la population active,

CONSIDERANT que la filière coton-textile crée de nombreux emplois et participe grandement à la lutte contre la pauvreté dans la sous-région,

CONSIDERANT la place stratégique de la filière coton-textile qui constitue la principale source de revenus pour plus de 10 millions de personnes dans la zone UEMOA et qui génère entre 30 et 50% des recettes d'exportation des Etats membres de l'UEMOA,

CONSIDERANT que la forte exposition du coton africain aux distorsions du marché international provoquées par les subventions octroyées par certains pays développés au secteur de l'agriculture, entraîne une déprime structurelle des cours du coton, accentue la grave crise que traverse actuellement la filière coton-textile dans la zone UEMOA et annihile les efforts de développement et de réduction de la pauvreté entrepris par les Etats,

CONSIDERANT que, en relation avec les distorsions susvisées, les pertes de recettes d'exportation sur le coton enregistrées par les Etats membres de l'UEMOA, de l'ordre 100 milliards de francs CFA par an entre 1997 et 2002, représentent un grave préjudice dû essentiellement à la non application par certains pays producteurs de coton des règles de l'Organisation Mondiale du Commerce, notamment dans le domaine des subventions,

CONSIDERANT les autres effets induits et indirects causés par cette situation et qui affectent négativement le niveau des ressources publiques,

CONSIDERANT que les Etats membres et les Institutions communautaires de l'UEMOA sont déterminés à défendre la filière coton-textile et à promouvoir la transformation du coton dans l'espace UEMOA et qu'à cet effet, ils ont engagé un processus de concertation pour se doter d'une stratégie Régionale dynamique sous la forme d'un Agenda pour la compétitivité de la filière coton textile dans l'UEMOA.

CONSCIENTS de l'appartenance des pays de l'UEMOA à l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et de la nécessité pour tous les Etats membres de l'OMC de se conformer aux règles et accords en vigueur en matière de commerce international,

AYANT PRIS ACTE de toutes les initiatives et actions en cours, au niveau des institutions régionales, des Etats et des ONG, pour la défense et la promotion de la filière coton,

SUR proposition de la Commission, de la BOAD, et de la BCEAO ; VU l'avis, en date du 19 décembre 2003, du Comité des Experts ;

ADOPTÉ LA DÉCISION DONT LA TENUE SUIT :

Article premier :

Aux fins de la présente Décision, il faut entendre par :

- UEMOA : l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Union : l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;
- Conseil : le Conseil des Ministres de l'UEMOA ;
- Commission : la Commission de l'UEMOA ;
- BOAD : la Banque Ouest Africaine de Développement
- BCEAO : la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;
- CEDEAO : Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
- OMC : Organisation Mondiale du Commerce ;
- ONG : Organisations Non Gouvernementales
- OPICT : Organisation Professionnelle des Industries Cotonnières et Textiles de l'Afrique de l'Ouest ;

Article 2

Est adopté " l'Agenda pour la compétitivité de la filière coton-textile dans l'UEMOA", tel qu'annexé à la présente Décision, dont il fait partie intégrante.

L'Agenda est articulé autour des six axes stratégiques ci-après :

Axe 1 : la création et la mise en place d'un Fonds régional de promotion de la production du coton et d'incitation à la transformation locale de la fibre de coton en vue de (i) sécuriser les revenus des producteurs de coton et (ii) attirer l'investissement privé dans la transformation de la fibre de coton ;

Axe 2 : la création et la mise en place d'un Fonds régional d'investissement pour le développement de l'industrie textile de l'UEMOA ;

Axe 3 : le lancement d'une concertation sectorielle permanente Etat-secteur privé autour de l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour la compétitivité de la filière ;

Axe 4 : l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme régional de formation aux métiers du textile notamment à travers le Centre de Recherche et de Formation de l'Industrie Textile -CERFITEX- (Ex Ecole Supérieure des Industries Textiles -ESITEX- de Ségou) au Mali ;

Axe 5 : la mise en place d'un dispositif régional de centres techniques textiles ;

Axe 6 : le lancement d'une campagne de communication active de l'Agenda et de promotion de la zone UEMOA, dont la mise en œuvre suppose la mobilisation de tous les acteurs (les pouvoirs publics, les institutions régionales et internationales, les investisseurs internationaux et les opérateurs économiques privés).

Article 3

Les attributions spécifiques des Etats membres de l'UEMOA, de la Commission, de la BOAD, sont ci-après spécifiées pour la mise en œuvre de l'Agenda.

a) La BOAD est chargée de :

- conduire l'étude pour la création et la mise en place du Fonds régional de promotion de la production et d'incitation à la transformation locale de la fibre de coton, en vue de sécuriser les revenus des producteurs de coton et d'attirer l'investissement privé dans la transformation de la fibre ;

- conduire l'étude pour la création et la mise en place d'un fonds régional d'investissement pour le développement de l'industrie textile dans l'espace UEMOA, en vue d'appuyer le financement des nouveaux investisseurs et de financer le développement de l'infrastructure économique de la grappe coton ;

- organiser dans le cadre du Comité de suivi ci-dessous visé à l'Article 4, une Table ronde des bailleurs de fonds et un Forum des investisseurs.

b) La Commission de l'UEMOA est chargée de :

- la conduite de l'étude portant sur la relance du Centre de Recherche et de Formation de l'Industrie Textile - CERFITEX- de Ségou (Mali) initiée avec le concours du Centre pour le Développement de l'Entreprise (CDE) en vue de la mise en place d'un programme régional de formation aux métiers du textile ;

- la coordination des négociations au sein de l'OMC tout en poursuivant les actions qui sont les siennes au titre de l'Agenda pour la transformation locale de la fibre de coton dans l'espace UEMOA.

c) Les Etats membres veilleront :

- à la mise en place d'un dispositif régional de centres techniques textiles spécialisés destinés à appuyer la mise à niveau technologique de la filière coton ;

- au lancement d'une concertation sectorielle autour de l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour la compétitivité de la filière coton-textile ;

- au lancement d'une campagne active de communication de l'Agenda ainsi défini et la promotion de l'espace UEMOA comme pôle de développement de la filière coton ;

- et de manière générale, à la prise en compte des orientations et des objectifs de l'Agenda dans leurs politiques nationales.

Article 4

Pour l'exécution de la présente Décision, un Comité de suivi sera mis en place par la Commission de l'UEMOA, regroupant les représentants des Etats membres, de la Commission, de la BOAD, de la BCEAO et de la Chambre Consulaire Régionale ainsi que des partenaires extérieurs désireux de contribuer à la réalisation de l'Agenda. Les modalités de fonctionnement de ce Comité seront précisées de commun accord avec toutes les parties prenantes lors de sa première réunion qui sera convoquée en février 2004. Le Comité de suivi rendra compte au moins une fois l'an au Conseil des Ministres de l'UEMOA de l'exécution de la présente Décision. Il fera des propositions quant à l'actualisation et l'approfondissement de l'Agenda. Il s'agit d'engager par cette approche une dynamique et un processus de mise en cohérence des politiques nationales autour des orientations et objectifs de l'Agenda pour une valorisation accrue de la filière coton dans l'espace UEMOA.

Article 5

Le coût des différentes actions de l'Agenda sera évalué de manière approfondie par le Comité de suivi. S'agissant de la mise en place des unités industrielles requises pour la transformation de 25% de la production cotonnière de l'UEMOA d'ici à l'horizon 2010, le volume d'investissement nécessaire est estimé à 200 milliards de FCFA dans le cadre de l'étude de base ci dessus visée. Pour la mobilisation des ressources nécessaires, le Comité de suivi, sur la base des propositions qui lui seront soumises par la BOAD, préparera une Table ronde des bailleurs de fonds un Forum des investisseurs.

Article 6

Les Etats membres de l'UEMOA, la Commission de l'UEMOA, la BOAD et la BCEAO, en parfaite synergie, sont chargés de la mise en œuvre, du suivi et de l'exécution de la présente Décision qui entre en vigueur à compter de sa date de signature et sera publiée au Bulletin Officiel de l'Union.

Fait à Lomé, le 22 décembre 2003

Pour le Conseil des Ministres,

Le Président,

Debaba BALE

**AGENDA POUR LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE
COTON TEXTILE DE L'UEMOA**

<u>PLAN D'ACTION</u>				
<u>Axe 1</u> : Création et mise en place d'un Fonds Original de promotion de la production et d'incitation à la transformation locale de la fibre de coton				
Objectifs	Leviers d'actions	Mise en œuvre	Responsable	Délai
<p>Sécuriser les revenus des producteurs de coton</p> <p>Attirer l'investissement privé dans la transformation de la fibre et encourager l'implication des égreneurs dans la première transformation du coton fibre</p>	<p>- Garantir un prix minimum aux producteurs de coton en cas de déprime des cours du coton</p> <p>- Accorder un prix de cession du attractif pour inciter l'investissement par octroi aux industriels de ristournes, pour une période de 15 ans maximum</p> <p>- Garantir l'approvisionnement de coton fibre pour les industries locales, en quantité et en qualité</p>	<p>- Appliquer une taxe régionale sur l'exportation de fibres brutes. Taxe dégressive en fonction des cours du coton et fixé selon des principes et un barème arrêté au niveau communautaire. Cette taxe sera appliquée et gérée dans chaque pays</p> <p>- Taxer les importations de friperie au niveau national (en utilisant les mécanismes additionnels de protection du Tarif Extérieur Commun, les TDP et TCI)</p> <p>- Taxer les importations de tous les produits textiles (fil, tissu, maille, écrus ou finis)</p> <p>- Favoriser les rapprochements égreneur : filateur via des incitations fiscales et des prêts bonifiés</p> <p>- Permettre à tout industriel textile de l'Union d'accéder librement au coton fibre produit dans les différents pays de l'UEMOA</p>	<p>Etats et Commission UEMOA, BOAD</p>	<p>Etude de faisabilité : 2004</p> <p>Mise en œuvre : mi-2004-2005</p>

**AGENDA POUR LA COMPETITIVITE DE LA FILIERE
COTON TEXTILE DE L'UEMOA**

<u>PLAN D'ACTION</u>				
<u>Axe 1</u> : Création et mise en place d'un Fonds Original de promotion de la production et d'incitation à la transformation locale de la fibre de coton				
Objectifs	Leviers d'actions	Mise en œuvre	Responsable	Délai
<p>Sécuriser les revenus des producteurs de coton</p> <p>Attirer l'investissement privé dans la transformation de la fibre et encourager l'implication des égreneurs dans la première transformation du coton fibre</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Garantir un prix minimum aux producteurs de coton en cas de déprime des cours du coton - Accorder un prix de cession du attractif pour inciter l'investissement par octroi aux industriels de ristournes, pour une période de 15 ans maximum - Garantir l'approvisionnement de coton fibre pour les industries locales, en quantité et en qualité 	<ul style="list-style-type: none"> - Appliquer une taxe régionale sur l'exportation de fibres brutes. Taxe dégressive en fonction des cours du coton et fixé selon des principes et un barème arrêté au niveau communautaire. Cette taxe sera appliquée et gérée dans chaque pays - Taxer les importations de friperie au niveau national (en utilisant les mécanismes additionnels de protection du Tarif Extérieur Commun, les TDP et TCI) - Taxer les importations de tous les produits textiles (fil, tissu, maille, écrus ou finis) - Favoriser les rapprochements égreneur : filateur via des incitations fiscales et des prêts bonifiés - Permettre à tout industriel textile de l'Union d'accéder librement au coton fibre produit dans les différents pays de l'UEMOA 	Etats et Commission UEMOA, BOAD	<p>Etude de faisabilité : 2004</p> <p>Mise en œuvre : mi-2004-2005</p>

<u>PLAN D'ACTION</u>				
Axe 2 : Création et mise en place d'un Fonds Original d'investissement pour le développement de l'industrie i.e. textile de l'U.E.M.O.A.				
Objectifs	Levier s d'actions	Mise en œ œuvre	Responsable	Délai
Appuyer les entreprises actuelles et producteurs potentiellement compétitifs	- Financer leur besoins en fonds de roulement - Appuyer la restructuration des entreprises actuelles potentiellement compétitives	Diagnostiquer les besoins en fonds de roulement Appui à la formation et l'acquisition de services de conseil Faire bénéficier aux entreprises éligibles de fonds de capital risque	Institutions financières et bailleurs (BOAD) Commission UEMOA, BOAD Mécanismes internationaux existants	Etude de faisabilité 2003-2004
Appuyer le financement des nouveaux investisseurs	- Aider à la recapitalisation de ces entreprises, via l'entrée de nouveaux partenaires - Aider à l'investissement de modernisation et d'augmentation de capacité - Faciliter l'implantation des investisseurs au sein de l'UEMOA	Lever sur le marché monétaire régional les besoins de financement des campagnes cotonnières Mettre à la disposition des investisseurs des terrains et bâtiments industriels à prix attractifs Réaliser des dossiers complets type « guide de l'investisseur » avec toute les informations économiques, les contacts, etc.... nécessaires Créer une cellule d'accueil, d'appui et d'aide au montage des dossiers d'investissement pour l'obtention des financements Entreprendre une étude d'identification des besoins essentiels en environnement de sous-traitance pour le succès d'une implantation d'industries textiles		Mise en œ œuvre du fonds : 2004-2005
Financer le développement de l'infrastructure économique de la grappe	Financer le développement de zones industrielles privées	Entreprendre une étude d'identification de projets pour l'aménagement de grappes industrielles dans les bassins cotonniers Mettre en place des lignes de crédit à taux bonifiés		

<u>PLAN D'ACTION</u>		
<u>Axe 3</u> : Mise en place d'une concertation sectorielle permanente Etat-secteur privé autour de l'ensemble des actions à mettre en œuvre pour la compétitivité de la filière		
Objectifs	Responsable	Délai
Mettre en place le Comité de suivi de l'Agenda	Commission UEMOA, BCEAO, BOAD, CDE.	2004
Elaborer un programme et un calendrier de concertation à l'échelon national et régional	Etats, OPICT, Comité de suivi de l'Agenda	2004
Réaliser les concertations au niveau national	Etats, organisations nationales textiles, OPIC, Commission de l'UEMOA, BOAD, CDE, Comité de suivi de l'Agenda	2004
Réaliser les concertations au niveau UEMOA		2004
Suivre le processus global de mise en œuvre de l'Agenda		2004

<u>PLAN D'ACTION</u>				
Axe 4 : Mise en place d'un programme régional de formation aux métiers du textile				
Objectifs	Leviers d'actions	Mise en œuvre	Responsable	Délai
Mettre en place des structures de formation au niveau régional sur les métiers du textile	Redémarrer le CERFITEX après analyse des besoins des entreprises	Elaborer et mettre en place un dispositif de formation orienté vers les besoins de l'industrie textile et ouvert à l'ensemble des échelons de l'encadrement (Instituts, écoles spécialisées par métiers)	OPICT, Commission UEMOA	Etude redémarrage CERFITEX 2004 Mise en œuvre : 2004
	Proposer des cycles de formation aux métiers du textile dans les écoles de formation professionnelle existantes	Développer, dans le cadre de Centres Textiles Régionaux, des sessions de perfectionnement sur les métiers et besoins identifiés des entreprises		
Promouvoir la formation par l'apprentissage sur une base contractuelle Etat-entreprises	Mettre en place un système de formation sur site.	Créer un « corps » d'opérateurs qualifiés, techniciens et ingénieurs itinérant, qualifié dans les différentes branches d'activités, pour réaliser des formations in situ. Créer des programmes de formation « clé en main », sur les différents métiers, à diffuser avec des moyens multimédia et servant de support aux formations pratiques opérationnelles sur machines		

<u>PLAN D'ACTION</u>				
<u>Axe 5</u> : Mise en place d'un dispositif régional de centres techniques textiles				
Objectifs	Leviers d'actions	Mise en œuvre	Responsable	Délai
Créer des Centres Techniques Textiles gérés par le secteur privé	<ul style="list-style-type: none"> - Mobiliser les gouvernements sur la nécessité d'assurer une mise à niveau permanente du tissu industriel textile - Impliquer de façon directe les industriels et producteurs cotonniers dans la mise en place des centres techniques 	<p>Définir la mission des centres, leurs objectifs, mécanismes de fonctionnement (organisation, financement des activités, entreprises textiles participantes, moyens à mettre en œuvre, etc.)</p> <p>Choisir la localisation des différents centres</p> <p>Choisir les domaines d'activités à développer à court, moyen et long termes (certification qualité, promotion de labels, etc.)</p> <p>Programmer les activités et recruter le personnel des différents centres</p>	Etats, Commission UEMOA, OPICT,	<p>Etude et formalisation dispositif centres techniques régionaux: 2004-2005</p> <p>Mise en œuvre : 2004</p>

<u>PLAN D'ACTION</u>				
<u>Axe 6</u> : Le lancement d'une campagne de communication active de l'Agenda et de promotion de la zone UEMOA				
Objectifs	Leviers d'actions	Mise en œuvre	Responsable	Délai
Promouvoir la stratégie auprès des Autorités des Etats membres de l'UEMOA		Définir un plan de communication et de visites dans chaque pays de l'UEMOA Identifier les investisseurs à rencontrer	Commission UEMOA,	2004
Mobiliser le secteur privé autour de la vision 2010	Communiquer sur la stratégie et les problèmes de compétitivité de la filière coton-textile dans les 8 pays de l'UEMOA	Définir un plan de communication et de visites	OPICT (appui CDE ProInvest) Commission UEMOA, BOAD,	2004
Promouvoir la stratégie auprès des institutions internationales et bailleurs de fonds		Identifier les organisations à rencontrer Définir un plan de communication et de visites	Commission UEMOA, BOAD, OPICT	2005
Mobiliser les investisseurs étrangers, notamment à travers un Forum des Investisseurs	Rencontrer des organisations professionnelles du secteur textile européen (Allemagne, Italie, France)	Réaliser des « guides de l'investisseur », des « guides des bailleurs de fonds », des « guides des acheteurs » etc... sur la base de banques de données avec tous les indicateurs textiles techniques, économiques, environnemental, à créer. et concernant la zone Organiser un atelier de formation sur le processus à suivre dans ce cadre	Commission UEMOA, BOAD, OPICT, CDE	Mi-2005
	Organiser un Forum des investisseurs			

**ANNEXE N° 2 TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON
WT/CFMC/6/Rev.14, 21 mai 2013**

(13-2644)

MÉCANISME DU CADRE CONSULTATIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL EN FAVEUR DU COTON

TABLEAU ÉVOLUTIF - 15^{ÈME} VERSION¹

Révision

Le présent document a été établi par le Secrétariat sous sa propre responsabilité et sans préjudice des positions des Membres ni de leurs droits et obligations dans le cadre de l'OMC.

Notes explicatives

1. Le tableau ci-joint est constitué des quatre parties suivantes:

- Partie I: Aide au développement spécifique en faveur du coton. Il s'agit de l'aide directement liée au secteur du coton.
- Partie II: Aide au développement dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures connexes. Il s'agit de l'aide liée au coton lorsqu'elle est fournie dans le cadre de programmes de soutien plus généraux dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures.

Partie III: Ressources disponibles pouvant être utilisées pour le coton. Dans cette partie est incluse l'aide sous la forme de ressources mises à disposition par les institutions multilatérales de la façon suivante: i) soutien budgétaire au titre de la Facilité élargie de Crédit et des Crédits à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC); et ii) allègement de la dette dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTÉ), de l'Aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit, de la Facilité de protection contre les chocs exogènes et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM).

La partie III a été établie conformément aux résultats de la Session de haut niveau sur le coton de mars 2007.² Son objectif est d'indiquer les ressources "disponibles" en les distinguant des ressources engagées (voir la note finale "a" en page 18, qui décrit la nature de ces ressources). Ces ressources peuvent être affectées à tout secteur ou activité sur la base des priorités en matière de développement national ou de réduction de la pauvreté. Dans cette partie, il n'y a pas de valeurs *ex ante* dans la colonne "Situation/Montants disponibles pour le coton". Les valeurs seront indiquées en fonction des dépenses d'équipement et dépenses renouvelables intérieures.

¹ La structure du présent tableau évolutif a été modifiée sur la base de l'entente trouvée avec les Membres et les autres participants lors de la 15^{ème} série de consultations tenues le 15 juillet 2011 au titre du Mécanisme du cadre consultatif du Directeur général en faveur du coton. Dans la structure modifiée de cette 12^{ème} version, la totalité des projets, programmes et activités relevant de la catégorie "terminé" ont été retirés du tableau opérationnel évolutif actuel et figurent désormais dans les annexes 1, 2 et 3 de celui-ci sous le titre "Activités terminées".

² TN/AG/SCC/W/7 (paragraphe 2), "Observations récapitulatives du Directeur général", Session de haut niveau, 15-16 mars 2007.

- Partie IV: Points de contact nationaux pour le secteur du coton. Cette partie fournit les coordonnées des points de contact établis par les bénéficiaires de l'aide pour leurs relations avec les communautés du développement aux plans bilatéral et multilatéral.

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS EN COURS^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
BRÉSIL	Programme de développement du secteur du coton dans les pays du groupe "Coton-4" (Bénin, Burkina Faso, Mali et Tchad)	5 400 000 \$EU	EC 2010-2012	4 663 532 \$EU	Pays du C-4
	Programme de développement du secteur du coton en Afrique	19 840 863 \$EU	EC 2012-2016	299 983 \$EU	Pays producteurs de coton en Afrique
COMMISSION EUROPÉENNE	Programme tous ACP relatif aux produits de base agricoles (AAACP): Partenariat UE-Afrique sur le coton mis en œuvre avec le CFC, la FAO, l'ITC, la CNUCED et la Banque mondiale	15 819 124 €	EC 2007-2012	15 155 740 €	C-4 et tous les producteurs africains
	Université du coton à l'UPB - Subvention de l'AproCA (contribution ordinaire de l'UEMOA au 9 ^{ème} FED)	687 500 €	EC 2010-2011	310 996 €	Tous les producteurs africains
	Soutien au secteur national du coton/aux réformes nationales du secteur du coton - Aide complémentaire (soutien institutionnel, évaluation, vérification)	300 000 €	EC 2007-2012	21 832 €	Bénin
	Syprobio - Amélioration des revenus et de la sécurité alimentaire des producteurs à travers des systèmes de production biologique diversifiées	2 959 120 €	EC 2011-2012	1 590 986 €	Bénin, Burkina Faso, Mali
	FOOD/2007/144-063 - Amélioration de la fertilité des sols dans les exploitations biologiques de la zone cotonnière du Burkina Faso	761 000 €	EC 2008-2011	719 843 €	Burkina Faso
	Soutien au laboratoire de classement du coton SOFITEX en vues d'une accréditation internationale ISO17025 (Programme de qualité UEMOA, Phase II)	75 075 €	EC	48 800 €	Burkina Faso
	Réfection des routes/des pistes dans les zones cotonnières (financement Flex 2006-2007)	9 746 650 €	EC 2009-2011	4 267 381 €	Côte d'Ivoire
	Soutien au plan de redressement du secteur du coton (Flex 2008)	10 000 000 d'€	EC 2010-2017	3 455 487 €	Côte d'Ivoire
	Soutien aux organisations de producteurs de coton (Flex 2006-2007)	600 000 €	EC 2012	583 636 €	Côte d'Ivoire
	Soutien au secteur du coton: entrepôts polyvalents	1 305 883 €	EC 2009-2012	991 698 €	Togo
	Consolidation du cadre d'action pour le partenariat UE-Afrique sur le coton	11 000 000 d'€	EC 2012-2015	1 971 626 €	Tous les producteurs africains
	Soutien à l'accroissement des revenus des petits producteurs de coton grâce à une amélioration de la qualité et de l'accès aux marchés	2 500 000 €	EC 2012-2016	549 076 €	Tanzanie

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS EN COURS^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
FRANCE	Renforcement de l'approche régionale dans le cadre du partenariat UE-Afrique: i) lancement d'une plate-forme régionale concernant les biotechnologies et la coordination phytosanitaire; ii) consolidation et renforcement des capacités des associations de producteurs; iii) contrôle de la gestion des renseignements sectoriels (établissement d'un observatoire du coton et de la structure d'un système d'information régionale sur le coton)	2 000 000 d'€	EC 2006-2012	1 336 000 €	Pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale
	Coton biologique et commerce équitable	4 700 000 €	EC 2008-2015	700 000 €	Pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale
	Amélioration de la productivité et de la durabilité des fermes dans les zones cotonnières. Renforcement de la gouvernance concernant le secteur du coton dans le cadre de la réforme institutionnelle: renforcement des capacités des coopératives et de leurs unions; soutien en faveur du dialogue interprofessionnel et soutien en faveur de l'élaboration d'une politique concertée dans les zones cotonnières	11 000 000 d'€	EC 2007-2015		Mali
	Programme de renforcement de la filière coton burkinabé (PRFC-B) - Soutien au mécanisme de gestion du risque prix. Soutien aux associations regroupant des exploitations et des producteurs de coton. Renforcement de la structure nationale pour fournir des services adéquats aux membres	11 000 000 d'€	EC 2006-2013	8 145 000 €	Burkina Faso
	Soutien aux producteurs et aux associations de producteurs, y compris dans les zones cotonnières	10 000 000 d'€	EC 2007-2016	4 588 000 €	Bénin
ALLEMAGNE	Competitive African Cotton Initiative (COMPACT)/Promotion de la production de coton en Afrique subsaharienne Phase II (BMZ 10 000 000 d'€; Fondation Bill and Melinda Gates 11 800 000 €; Fondation Aid by Trade 4 000 000 d'€)	25 800 000 €	EC 2013-2015	500 000 €	Pays d'Afrique occidentale et orientale (10 pays)
PAYS-BAS	Renforcement de l'Association des producteurs de coton (PROCOTON)	4 960 000 €	EC 2008-2013	3 720 000 €	Bénin
	Soutien aux unions de producteurs de coton communaux	2 300 000 €	SFP 2007-2012		Bénin, Burkina Faso, Mali
	Initiative pour un meilleur coton	1 761 052 €	EC 2010-2014	950 000 €	Mali

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS EN COURS^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
PAYS-BAS (suite)	Initiative pour un meilleur coton	75 500 €	SFP 2012		Mozambique
	Initiative pour un commerce durable: développement de la chaîne de valeur du coton	19 000 000 d'€	EC 2011-2015	10 000 000 d'€	Afrique, Asie centrale, Chine
SUISSE	Projet concernant le coton - garantir un résultat pour les pays africains producteurs de coton - phase III	464 000 \$EU	EC 2010-2013	400 000 \$EU	C-4 et autres pays africains
	Initiative pour un meilleur coton	640 000 \$EU	SFP		Pays africains et autres
	Initiative pour un meilleur coton	1 500 000 €	EC 2010-2013	1 150 000 €	Brésil, Chine, Inde, Mali, Pakistan
ÉTATS-UNIS	Programme d'amélioration du coton de l'Afrique de l'Ouest (WACIP)	27 360 092 \$EU	EC 2005-2013	24 508 000 \$EU	C-4 et Sénégal
	Programme de partenariat sur le coton	16 000 000 de \$EU	SFP 2013-2016		C-4

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS EN COURS^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
BAD (+ FAO + UEMOA en partenariat)	Programme pour la compétitivité multinationale dans le secteur du coton	54 600 000 \$EU	EC 2006-	20 829 000 \$EU ³	Bénin (12 480 000 \$EU), Burkina Faso (15 600 000 \$EU), Mali (15 600 000 \$EU), Tchad (7 800 000 \$EU), UEMOA (3 120 000 \$EU)
Fonds commun pour les produits de base (CFC) (en collaboration avec la FAO)	Élaboration de stratégies de gestion des risques pour les producteurs de coton au Mozambique	120 000 \$EU	EC 2011-	105 000 \$EU	Mozambique
CFC (en partenariat avec le CCIC)	Systèmes nationaux de classification du coton	2 500 000 \$EU	EC 2011-2014	150 000 \$EU	Kenya et Mozambique
	Programme "Pro Cotton" - Améliorer la productivité et la commercialisation en soutenant les associations de producteurs	850 000 \$EU	EC 2011-	160 000 \$EU	Tanzanie et Zambie
CFC (cofinancement de l'UE prévu)	Amélioration de l'efficacité de la production de coton pour les systèmes de culture à petite échelle	1 500 000 \$EU	EC 2010-	1 100 000 \$EU	Kenya, Mozambique
	Prévention de la contamination du coton graine en Afrique de l'Ouest	5 500 000 \$EU	EC 2010-	3 800 000 \$EU	Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Mali
FAO	Compétitivité et renforcement durable du secteur du coton grâce au renforcement des capacités des cotonculteurs pour la gestion intégrée de la production et des parasites ^a	3 300 000 \$EU	EC 2012-2016	50 000 \$EU	Burkina Faso, Mali, Sénégal, Tanzanie, Zambie
ITC	Commercialisation et promotion du coton africain et amélioration de la qualité (réduction de la contamination) par l'intermédiaire d'une alliance étroite avec les filatures consommatrices de coton en Asie	1 300 000 \$EU	SFP 2012		Pays d'Afrique de l'Ouest, Malawi, Ouganda, Tanzanie
	Ajout de valeur au coton grâce à l'introduction de technologies peu onéreuses comme les métiers artisanaux	1 100 000 \$EU	SFP 2012		Éthiopie, Ouganda

³ Décaissements exprimés en unités de compte: total 9 496 258 unités, à 1,56 dollar EU par unité.

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS EN COURS^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
OCI (avec l'ITFC et la BIsD)	Projet visant à renforcer le fonds pour les engrais dans le secteur du coton	16 170 700 \$EU	EC 2011-2015		Cameroun
OCI (avec la BIsD)	Projet de développement intégré du coton et des cultures vivrières	14 168 000 \$EU	SFP 2012-2015		Cameroun
ONUUDI	Soutien au laboratoire de classement du coton SOFITEX en vue d'une accréditation internationale ISO17025 (Programme de qualité UEMOA, Phase II)	100 000 €	EC	65 000 €	Pays de l'UEMOA
	Contribution à la stratégie nationale de relance du secteur cotonnier	6 660 000 €	SFP 2012		Ghana

^a La partie I contient l'aide au développement destinée spécifiquement au secteur du coton.

^b Cinq catégories de mise en œuvre opérationnelle existent: SFP: stade de la formulation du projet; EC: en cours; T: terminé; S: suspendu; I: interrompu.

^c DI: décaissement intégral.

*

Le projet marqué d'un astérisque est mentionné à la note de bas de page 4 du résumé page 8.

PARTIE I - RÉSUMÉ DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS EN COURS**VALEURS**

Valeur totale⁴ de l'aide au développement spécifique en faveur du secteur du coton (activités en cours) pour 25 pays bénéficiaires africains et d'autres pays⁵: 365 621 958 \$EU

dont valeur totale de l'aide au développement spécifique en faveur du secteur du coton principalement destinée aux pays du C-4⁶: 122 770 070 \$EU

Valeur de l'aide au développement spécifique en faveur du secteur du coton (activités en cours) par pays⁷:

Bénin:	31 461 914 \$EU
Burkina Faso:	30 322 894 \$EU
Tchad:	7 800 000 \$EU
Mali:	31 473 473 \$EU

Valeur totale des montants décaissés: 131 720 883 \$EU

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE

Programmes/Projets/Activités (total): 43

<i>États de la mise en œuvre par catégorie</i>	<i>Nombre par catégorie</i>	<i>Part en pourcentage dans le total des programmes/projets/activités</i>
SFP (stade de la formulation du projet)	8	19%
EC (en cours)	35	81%

⁴ Le projet de la FAO marqué d'un astérisque pour un montant de 3 300 000 dollars EU fait partie du projet de la Commission européenne "Consolidation du cadre d'action pour le partenariat UE-Afrique sur le coton" qui figure déjà dans la partie I - Aide au développement spécifique en faveur du coton - activités en cours.

⁵ Les 25 bénéficiaires africains et autres sont ceux qui sont identifiés dans la partie I de ce tableau.

⁶ Cette valeur est la somme des projets spécifiquement conçus pour le C-4 en tant que groupe.

⁷ Ces valeurs par pays s'ajoutent à la valeur des projets conçus pour le C-4 ci-dessus.

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE II - AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES - ACTIVITÉS EN COURS^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
CANADA	Renforcement des capacités de gestion de l'eau dans le cadre de l'Initiative intégrée du bassin du Niger - Autorité du bassin du Niger (ABN)	6 500 000 \$EU	EC 2009-2014	2 538 462 \$EU	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Guinée, Mali, Niger, Nigéria, Tchad
	Centre financier pour les entrepreneurs/Centre financier agricole	3 838 462 \$EU	EC 2009-2014	1 900 000 \$EU	Burkina Faso
	Soutien à la recherche agricole en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale (CORAF/WECARD)	8 000 000 de \$EU	EC 2010-2016	1 538 462 \$EU	Plusieurs pays, y compris le Burkina Faso, le Mali et le Tchad
JAPON	Conseiller en développement agricole et rural	1 039 000 \$EU	EC 2011-2014	768 000 \$EU	Burkina Faso
	Projet de formulation d'un plan pour une agriculture orientée vers le marché	3 647 000 \$EU	EC 2012-2014	159 000 \$EU	Burkina Faso
ÉTATS-UNIS	Société du Compte du Millénaire. Approbation de l'arrangement du Bénin	307 000 000 de \$EU	EC 2006-2011		Bénin
	Société du Compte du Millénaire	480 000 000 de \$EU	EC		Burkina Faso
	Société du Compte du Millénaire	460 000 000 de \$EU	EC 2007-2012		Mali
	Société du Compte du Millénaire	540 000 000 de \$EU	EC 2009-2014		Sénégal
	Initiative pour l'élimination de la famine en Afrique (IEHA), comportant un soutien pour le programme CAADP	200 000 000 de \$EU	EC 2006-2011		Pays africains
	Initiative pour la compétitivité et l'expansion du commerce de l'Afrique (ACTE)	120 000 000 de \$EU	EC 2012-2015		Pays africains
	Société d'investissement privé à l'étranger - Le Fonds pour l'Afrique de la Citibank offre des garanties d'investissement	125 000 000 de \$EU	EC 2005-		Angola, Botswana, Cameroun, Éthiopie, Ghana, Kenya, Mali, Mozambique, Nigéria, Ouganda, Sénégal et Tanzanie
	Société d'investissement privé à l'étranger - Fonds pour l'infrastructure en Afrique de l'EMP	100 000 000 de \$EU	EC 2005-		CEDEAO
ÉTATS-UNIS (suite)	Soutien au service d'inspection zoosanitaire et phytosanitaire pour faciliter l'exportation de produits agricoles de l'Afrique de l'Ouest	1 500 000 \$EU	EC 2005-		Afrique de l'Ouest

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE II - AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES - ACTIVITÉS EN COURS^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
	Programme "nourriture pour le progrès" pour encourager le développement du secteur agricole et des marchés	5 400 000 \$EU	SFP 2012-2014		Bénin
	Programme "nourriture pour le progrès" pour encourager le développement du secteur agricole et des marchés	8 600 000 \$EU	SFP 2012-2014		Burkina Faso

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE II - AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES - ACTIVITÉS EN COURS^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
BANQUE MONDIALE	Programme d'amélioration de la productivité agricole en Afrique de l'Est (P112688) et financement additionnel (P117593)	120 000 000 de \$EU	EC 2015	38 325 222 \$EU	Pays africains
	Don du Fonds d'affectation spéciale du Forum pour la recherche agricole en Afrique (FRAA) (P112684)	32 561 365 \$EU	EC 2013	27 165 536 \$EU	Pays africains
	Projet de diversification agricole et de développement des marchés (P081567)	69 095 000 \$EU	EC 2014	59 537 500 \$EU	Burkina Faso
	Projet d'amélioration de la productivité agricole et de la sécurité alimentaire (P114236)	38 412 484 \$EU	EC 2016	20 831 723 \$EU	Burkina Faso
	Projet pour la diversification et la compétitivité agricoles (P081704)	46 828 722 \$EU	EC 2013	42 871 652 \$EU	Mali
	Stimulation de la productivité agricole au Mali (P095091)	72 055 346 \$EU	EC 2016	18 250 240 \$EU	Mali
	Gestion durable des terres (P099709)	6 200 000 \$EU	EC 2016	407 892 \$EU	Mali
	Financement additionnel en faveur du projet de développement des collectivités rurales du Mali (P121057)	71 873 359 \$EU	EC 2013	65 863 328 \$EU	Mali
	Projet relatif à la compétitivité agricole (P112635)	60 469 653 \$EU	EC 2015	20 381 000 \$EU	Cameroun
	Projet de filet de sécurité pour la production (APL III) (P113220)	1 000 000 000 de \$EU	EC 2015	700 000 000 de \$EU	Éthiopie
	Projet pour la productivité agricole et l'agro-industrie au Kenya (P109683)	107 100 000 \$EU	EC 2014	50 290 133 \$EU	Kenya
	Projet de développement de l'agriculture (P104716)	61 510 000 \$EU	EC 2013	56 376 936 \$EU	Libéria
	Projet en faveur de l'irrigation, des moyens d'existence ruraux et du développement agricole (P084148)	112 335 958 \$EU	EC 2014	64 070 900 \$EU	Malawi
	Projet de développement du secteur agricole (P085752) et financement additionnel (P115873)	185 000 000 de \$EU	EC 2014	149 999 997 \$EU	Tanzanie
	Projet de sécurité alimentaire accélérée (P114291)	186 084 874 \$EU	EC 2013	154 898 831 \$EU	Tanzanie
	Services consultatifs pour les technologies agricoles et l'agro-industrie (P109224)	119 306 671 \$EU	EC 2016	20 321 844 \$EU	Ouganda
	Projet de développement des marchés et de la productivité du secteur agropastoral (P107343)	42 147 893 \$EU	EC 2016	18 163 084 \$EU	Burundi

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE II - AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES - ACTIVITÉS EN COURS^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
BANQUE MONDIALE (suite)	Projet de développement et de soutien de l'irrigation (P102459)	112 052 801 \$EU	EC 2018	4 129 641 \$EU	Zambie
	Projet de développement pour une irrigation durable MZ PROIRRI (P107598)	84 250 000 \$EU	EC 2017	5 633 154 \$EU	Mozambique
	Deuxième projet de soutien du programme de développement local (P113030)	24 450 611 \$EU	EC 2015	5 257 985 \$EU	Tchad
	Productivité et diversification du secteur agricole (P115886)	46 000 000 de \$EU	EC 2016	4 395 337 \$EU	Bénin
	Projet de soutien du secteur agricole (P118045)	37 000 000 de \$EU	EC 2016	4 314 859 \$EU	Togo
	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest - WAAP 1B (P117148)	113 130 000 \$EU	EC 2016	19 133 240 \$EU	Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Nigéria
	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest - WAAP 1C (P122065)	123 800 000 \$EU	EC 2016	18 581 461 \$EU	Bénin, Gambie, Libéria, Niger, Sierra Leone, Togo
	Programme régional de biosécurité en Afrique de l'Ouest (P105140)	3 900 000 \$EU	EC 2013	908 262 \$EU	Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Guinée-Bissau, Mali, Niger, Sénégal, Togo
	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest 2A (P129565)	116 068 092 \$EU	EC 2017	7 919 159 \$EU	Ghana, Sénégal
	Projet de soutien à la production agricole (P126576)	24 293 319 \$EU	EC 2016	187 652 \$EU	Tchad
	Projet pour la croissance du secteur agricole - financement additionnel (P127507)	50 000 000 de \$EU	EC 2015	14 750 278 \$EU	Éthiopie

^a La partie II contient l'aide au développement en faveur du coton fournie dans le cadre plus général de l'aide dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures connexes mais n'inclut pas la totalité de l'aide au développement de l'agriculture fournie par l'UE et ses États membres, par exemple dans le cadre du 10 FED (2008-2013).

^b Cinq catégories de mise en œuvre opérationnelle existent: SFP: stade de la formulation du projet; EC: en cours; T: terminé; S: suspendu; I: interrompu.

^c DI: décaissement intégral.

PARTIE II - RÉSUMÉ DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES - ACTIVITÉS EN COURS

VALEURS

Valeur totale de l'aide au développement dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures connexes (activités en cours) pour 28 pays bénéficiaires africains et d'autres pays⁸: 5 436 090 610 \$EU

dont valeur totale de l'aide au développement dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures connexes principalement destinée aux pays du C-4⁹: 119 900 000 \$EU

Valeur de l'aide au développement dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures connexes (activités en cours), par pays¹⁰:

Bénin:	358 400 000 \$EU
Burkina Faso:	604 631 946 \$EU
Tchad:	48 743 930 \$EU
Mali:	656 957 427 \$EU

Valeur totale des montants décaissés: 1 599 870 770 \$EU

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE

Programmes/Projets/Activités (total): 44

<i>État de la mise en œuvre par catégorie</i>	<i>Nombre par catégorie</i>	<i>Part en pourcentage dans le total des programmes/projets/activités</i>
SFP (stade de la formulation du projet)	2	5%
EC (en cours)	42	95%

⁸ Les 28 bénéficiaires africains et autres sont ceux qui sont identifiés dans la partie II de ce tableau.

⁹ Cette valeur est la somme des projets spécifiquement conçus pour le C-4 en tant que groupe.

¹⁰ Ces valeurs par pays s'ajoutent à la valeur des projets conçus pour le C-4 ci-dessus.

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE III - RESSOURCES DISPONIBLES POUVANT ÊTRE UTILISÉES POUR L'AIDE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS EN COURS^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
FMI	Facilité élargie de crédit ¹¹	114 122 060 \$EU	EC 2010-2013		Bénin
	Facilité élargie de crédit	126 882 140 \$EU	EC 2010-2013		Burkina Faso
	Facilité élargie de crédit	46 265 700 \$EU	EC 2012-2015		Burundi
	Facilité élargie de crédit	64 424 987 \$EU	EC 2012-2015		République centrafricaine
	Facilité élargie de crédit	21 590 660 \$EU	EC 2009-2012		Comores
	Facilité élargie de crédit	533 597 740 \$EU	EC 2009-2012		Congo, Rép.démocratique du
	Facilité élargie de crédit	601 824 226 \$EU	EC 2011-2014		Côte d'Ivoire
	Facilité élargie de crédit	28 777 265 \$EU	EC 2012-2015		Gambie
	Facilité élargie de crédit	198 202 259 \$EU	EC 2012-2016		Guinée
	Facilité élargie de crédit	34 491 079 \$EU	EC 2010-2013		Guinée-Bissau
	Facilité élargie de crédit	63 152 680 \$EU	EC 2010-2013		Haïti
	Facilité élargie de crédit	753 390 659 \$EU	EC 2011-2014		Kenya
	Facilité élargie de crédit	78 042 525 \$EU	EC 2010-2013		Lesotho
	Facilité élargie de crédit	160 541 979 \$EU	EC 2010-2013		Malawi
	Facilité élargie de crédit	46 265 700 \$EU	EC 2011-2014		Mali
	Facilité élargie de crédit	119 180 443 \$EU	EC 2010-2013		Mauritanie

¹¹ La facilité élargie de crédit remplace la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE III - RESSOURCES DISPONIBLES POUVANT ÊTRE UTILISÉES POUR L'AIDE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS EN COURS^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
FMI (suite)	Facilité élargie de crédit	121 771 322 \$EU	EC 2012-2016		Niger
	Facilité élargie de crédit	3 994 272 \$EU	EC 2010-2013		Sao Tomé & Principe
	Facilité élargie de crédit	47 977 531 \$EU	EC 2010-2013		Sierra Leone
	Facilité de crédit de confirmation	230 056 193 \$EU	EC 2012-2014		Tanzanie
	Ligne de précaution et de liquidité	6 349 813 106 \$EU	EC 2012-2014		Maroc
BANQUE MONDIALE	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) ¹²	124 254 146 \$EU	EC depuis 2006		Bénin
	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	419 527 730 \$EU	EC depuis 2006		Burkina Faso
	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	296 976 937 \$EU	EC depuis 2006		Cameroun
	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	1 288 406 780 \$EU	EC depuis 2006		Éthiopie
	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	1 445 744 533 \$EU	EC depuis 2006		Ghana
	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	444 429 178 \$EU	EC depuis 2006		Madagascar
	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	291 770 352 \$EU	EC depuis 2006		Mali
	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	172 765 834 \$EU	EC depuis 2006		Mauritanie

¹² L'initiative PPTE consiste en un allègement de la dette nominale de 40 pays admissibles, lequel est lié à la réduction de la pauvreté. L'IADM est un allègement supplémentaire de la dette accordé aux pays visés par l'initiative PPTE qui ont atteint leur point d'achèvement (annulation intégrale de la dette admissible à l'égard de l'IDA, du FMI, du FAD et de la BIAD).

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE III - RESSOURCES DISPONIBLES POUVANT ÊTRE UTILISÉES POUR L'AIDE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS EN COURS^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
BANQUE MONDIALE (suite)	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	1 055 114 444 \$EU	EC depuis 2006		Mozambique
	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	410 050 538 \$EU	EC depuis 2006		Niger
	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	709 371 897 \$EU	EC depuis 2006		Rwanda
	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	163 940 082 \$EU	EC depuis 2006		Sénégal
	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	1 157 131 774 \$EU	EC depuis 2006		Tanzanie
	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	983 625 018 \$EU	EC depuis 2006		Ouganda
	Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE)	885 163 233 \$EU	EC depuis 2006		Zambie
	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	703 403 814 \$EU	EC depuis 2006		Bénin
	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	755 827 279 \$EU	EC depuis 2006		Burkina Faso
	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	838 493 649 \$EU	EC depuis 2006		Cameroun
	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	2 398 261 991 \$EU	EC depuis 2006		Éthiopie
	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	3 065 777 970 \$EU	EC depuis 2006		Ghana

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE III - RESSOURCES DISPONIBLES POUVANT ÊTRE UTILISÉES POUR L'AIDE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS EN COURS^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
BANQUE MONDIALE (suite)	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	1 814 491 057 \$EU	EC depuis 2006		Madagascar
	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	1 293 657 059 \$EU	EC depuis 2006		Mali
	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	563 238 717 \$EU	EC depuis 2006		Mauritanie
	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	1 342 264 920 \$EU	EC depuis 2006		Mozambique
	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	765 060 047 \$EU	EC depuis 2006		Niger
	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	366 940 920 \$EU	EC depuis 2006		Rwanda
	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	1 897 818 191 \$EU	EC depuis 2006		Sénégal
	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	2 882 736 034 \$EU	EC depuis 2006		Tanzanie
	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	2 847 755 184 \$EU	EC depuis 2006		Ouganda
	Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM)	1 927 246 691 \$EU	EC depuis 2006		Zambie
	Don au titre du Programme d'urgence d'appui à la sécurité alimentaire (PUASA) (Programme d'intervention en réponse à la crise alimentaire mondiale)	9 607 494 \$EU	EC		Bénin

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE III - RESSOURCES DISPONIBLES POUVANT ÊTRE UTILISÉES POUR L'AIDE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS EN COURS^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
Crédits de soutien de la Banque mondiale ¹³	Financement additionnel pour la sécurité alimentaire (GRFP)	10 000 000 de \$EU	EC		Sénégal
	Cinquième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté	55 000 000 de \$EU	EC		Mali
	Crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-6)	22 000 000 de \$EU	EC		Bénin
	Crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (10)	90 000 000 de \$EU	EC		Burkina Faso
	Quatrième don pour la relance économique et la gouvernance	28 000 000 de \$EU	EC		Togo

^a Dans la partie III figurent les montants disponibles pour des dépenses publiques futures avec des possibilités de financement pour le secteur du coton selon ce que le gouvernement jugera approprié (sous réserve des objectifs globalement convenus du Millénaire pour le développement).

¹³ Les PRSC sont des crédits de soutien budgétaire et constituent le principal instrument employé par l'IDA pour aider les pays à faible revenu à mettre en œuvre leurs DSPR.

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE IV - POINTS DE CONTACT NATIONAUX POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

Membre	Service/Ministère	Contact
Afrique du Sud	Department of Agriculture International Trade Directorate Private Bag X791, Pretoria 0001 Afrique du Sud	M. Günter MÜLLER Tél.: +27 12 319 8015 Fax: +27 12 319 8001 Courrier électronique: guntermu@nda.agric.za
Bénin	Directeur général de la Société nationale pour la promotion agricole (SONAPRA) B.P. 933, Cotonou République du Bénin	M. Idrissou BAKO Tél.: +229 21 33 53 86 Fax: +229 95 42 18 74 Courrier électronique: idrissbako@yahoo.fr sponapra@yahoo.fr
Burkina Faso	Secrétaire permanent du suivi de la filière coton libéralisé Ministère de l'agriculture, de l'hydraulique et des ressources halieutiques B.P. 515, Ouagadougou 01 Burkina Faso	M. Wilfrid YAMEOGO Tél.: +226 50 34 38 82, +226 70 20 32 16 Fax: +226 50 34 38 52 Courrier électronique: yamwilfried@yahoo.fr
Cameroun	Sous-directeur des échanges commerciaux Ministère du commerce Yaoundé Cameroun	M. Sylvestre ESSONO MESSANGA Tél.: +237 77 64 18 80, +337 96 91 78 17 Fax: +237 22 23 90 29 Courrier électronique: messa_esso@yahoo.fr
Mali	Économie et finances Ministère de l'économie et des finances BP 234, Bamako République du Mali	Mme Doucouré Dougoubarka SYLLA Tél.: +22 3222 5858, +22 3678 2391 Fax: +22 3222 1914 Courrier électronique: mmedouc@yahoo.fr
Mozambique	Director of the Mozambique National Institute of Cotton Ministry of Agriculture Praça dos Heróis Moçambicanos Maputo Mozambique	M. Norberto Mapézuane MAHALAMBE Tél.: +258 21 431015/6 Fax: +258 21 430679 Courrier électronique: nmahalambe@iam.gov.mz
Swaziland	Swaziland Cotton Board Ministry of Agriculture and Cooperatives P.O. Box 220 Manzini Swaziland	M. Tom JELE Tél.: +268 505 2775 Fax: +268 505 2775 Courrier électronique: dlaminaa@gov.sz

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE IV - POINTS DE CONTACT NATIONAUX POUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

Tchad	Chef de Division, Direction des études Ministère du commerce, de l'industrie et de l'artisanat B.P. 424, N'Djaména Tchad	M. Djimbaye ASDE Tél.: +235 252 40 90; +235 629 67 89 Fax: +235 252 53 64 Courrier électronique: djimbayeads@yahoo.fr
Zambie	Ministry of Agriculture and Cooperatives Lusaka Zambie	Secrétaire permanent Tél.: +260 211 253 933 Fax: +260 211 250 305 Courrier électronique: pcd@maff.gov.zm
Zimbabwe	Department of International Trade Ministry of Industry and International Trade P.Bag 7708, Causeway, Harare Zimbabwe	Mme Beatrice MUTETWA Tél.: + 26 3479 3461 Fax: +26 3472 3765 Courrier électronique: bmutetwa@indandcom.co.zw

ANNEXE 3
ACTIVITÉS TERMINÉES - PARTIE I

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
COMMISSION EUROPÉENNE	Conférence sur le coton génétiquement modifié	309 605 €	T 2008	300 000 €	C-4 et tous les producteurs africains
	Soutien au fonctionnement du Comité d'orientation et de suivi du Partenariat UE-Afrique sur le coton (COS COTON)	189 885 €	T 2008	188 235 €	Tous les producteurs africains
	Évaluation à mi-parcours du Partenariat UE-Afrique sur le coton	162 331 €	T 2009	DI	Tous les producteurs africains
	Programme d'appui régional de l'intégration (PARI) - Classification du coton en Afrique de l'Ouest	3 000 000 d'€	T 2005	DI	Tous les producteurs africains
	Étude sur le concept de l'"Université du coton"	95 686 €	T 2009	DI	Tous les producteurs africains
	Réfection des routes rurales dans les zones cotonnières	7 850 000 €	T 2008	7 728 379 €	Bénin
	Appui à l'Association interprofessionnelle du coton (AIC) (financement Stabex)	45 000 €	T 2006	DI	Bénin
	Soutien au secteur national du coton/aux réformes nationales dans le secteur du coton - Soutien budgétaire (assorti de conditions sectorielles)	9 200 000 €	T 2010	7 360 000 €	Bénin
	Soutien au secteur national du coton/aux réformes nationales dans le secteur du coton - Soutien institutionnel	500 000 €	T 2010	DI	Bénin
	Soutien au secteur du coton (recapitalisation des sociétés cotonnières grâce à la participation des producteurs de coton par l'intermédiaire d'un don à l'UNPCB)	10 000 000 d'€	T 2010	DI	Burkina Faso
	Règlement des arriérés dans le secteur du coton (paiement des dettes)	4 000 000 d'€	T 2008	DI	République centrafricaine
	Soutien à la réforme du secteur du coton	174 242 €	T 2008	DI	Tchad
	Assistance technique à court terme accordée au Ministère de l'agriculture (financement Stabex)	147 889 €	T 2008	146 047 €	Côte d'Ivoire

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
COMMISSION EUROPÉENNE (suite)	Assistance technique à long terme accordée au Ministère de l'agriculture (financement Stabex)	195 080 €	T 2008	DI	Côte d'Ivoire
	Règlement des arriérés dans le secteur du coton (assainissement des dettes) (financement Stabex)	10 977 026 €	T 2005	DI	Côte d'Ivoire
	Règlement des arriérés dans le secteur du coton (assainissement des dettes) (financement Stabex)	14 334 711 €	T 2006-2007	14 332 852 €	Côte d'Ivoire
	Études diverses (financement Stabex)	496 340 €	T 2006-2009	496 093 €	Côte d'Ivoire
	Réfection des routes dans les zones cotonnières (financement Stabex)	4 581 795 €	T 2007-2008	2 832 979 €	Côte d'Ivoire
	Soutien à la réorganisation institutionnelle (financement Stabex)	304 898 €	T 2010	225 017 €	Côte d'Ivoire
	Soutien à la culture attelée (financement Stabex)	4 249 157 €	T 2010	3 895 029 €	Côte d'Ivoire
	Soutien aux organisations des producteurs de coton (financement Stabex)	1 524 490 €	T 2010	1 411 744 €	Côte d'Ivoire
	Compensation à l'intention des agriculteurs employés de la société LCCI (financement Stabex)	9 817 717 €	T 2010	9 696 996 €	Côte d'Ivoire
	Réhabilitation de la Salle de classement (financement Stabex)	990 919 €	T 2011	941 369 €	Côte d'Ivoire
	Assistance technique à long terme accordée à Intercoton (financement Stabex)	392 757 €	T 2009-2010	199 007 €	Côte d'Ivoire
	Programme de production de semences (financement Stabex)	477 882 €	T 2008-2010	301 194 €	Côte d'Ivoire
	Compensation à l'intention des employés de la CIDT (financement Flex 2006-2007)	2 000 000 d'€	T 2009-2010	1 965 285 €	Côte d'Ivoire
	Soutien à la réforme sectorielle concernant le coton - Tranche fixe	3 000 000 d'€	T 2007	3 000 000 d'€	Mali
	Soutien à la réforme sectorielle concernant le coton - Tranche variable	5 000 000 d'€	T 2008	DI	Mali
	Soutien à la réforme sectorielle concernant le coton - Volet alphabétisation	1 500 000 €	T 2008	DI	Mali
	Réfection des pistes dans les zones cotonnières	4 101 686 €	T 2008-2009	DI	Mali
	Compensation en faveur du coton biologique et du commerce équitable	600 000 €	T 2012	540 000 €	Mali

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
COMMISSION EUROPÉENNE (suite)	Projets de vulgarisation et d'assistance technique destinés aux petits exploitants et menés par les sociétés concessionnaires de coton pour renforcer le système de culture cotonnière	400 000 €	T 2008-2010	360 000 €	Mozambique
	Renforcement des capacités institutionnelles de l'Institut national du coton, modernisation des laboratoires d'essais, fourniture d'équipements et de véhicules	1 550 000 €	T 2007	DI	Mozambique
	Financement de l'Institut national du coton: projets de vulgarisation et d'assistance technique destinés aux petits exploitants et menés par les sociétés concessionnaires de coton à des fins de diversification des cultures	5 000 000 d'€	T 2008	DI	Mozambique
	Institut national d'aide à la recherche dans le domaine agricole: identification, adaptation et multiplication des variétés de coton	1 500 000 €	T 2010	DI	Mozambique
	Qualité du coton, diversification, renforcement des organisations de producteurs (financement Stabex)	4 000 000 d'€	T 2009	2 486 000 €	Sénégal
	Soutien à la réfection des routes dans les zones cotonnières (financement Stabex 1990-1994)	3 630 691 €	T 2009	3 278 323 €	Togo
	Soutien à la réfection des routes dans les zones cotonnières (financement Stabex 1995-1999)	999 555 €	T 2010	951 466 €	Togo
	Soutien au secteur du coton: étude sur les ressources humaines de la SOTOCO	172 000 €	T 2009	170 152 €	Togo
	Financement de la contribution de la Fédération des producteurs au capital de base de la SOTOCO	1 243 182 €	T 2010	DI	Togo
	Soutien à la réfection des routes dans les zones cotonnières (financement Stabex 1995-1999)	4 031 263 €	T 2009-2010	3 776 193 €	Togo
	Soutien à la restructuration et à la consolidation des organisations de producteurs de coton	1 393 830 €	T 2010	DI	Togo
	Centre de formation pour le secteur du coton/Institut de recherche sur le coton	3 121 146 €	T 2005	DI	Zimbabwe
	Formation et renforcement des capacités pour les petits producteurs de coton - Centre de formation pour le secteur du coton	1 153 000 €	T 2008	1 147 384 €	Zimbabwe
	Soutien en faveur de la formation des producteurs de coton	754 900 €	T 2009	686 625 €	Zimbabwe
	Soutien en faveur de la formation des producteurs de coton	565 000 €	T 2010	495 318 €	Zimbabwe

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires	
FRANCE	Gestion des risques liés aux produits de base	210 000 €	T	DI	Pays d'Afrique de l'Ouest Mali (région de Kita)	
	Soutien à la chaîne de valeur dans le secteur du coton	6 800 000 €	T 2007	DI		
	Réforme du secteur du coton	1 850 000 €	T 2009	1 552 522 €	Bénin	
	Prêt préférentiel: Fonds de lissage coton	15 000 000 d'€	T 2007	DI	Burkina Faso	
	Soutien technique et financier destiné aux organisations de producteurs de coton	4 300 000 €	T 2006	4 198 998 €	Burkina Faso	
	Prêt à la SOCOMA pour un projet industriel	15 200 000 €	S 2005-	12 699 564 €	Burkina Faso	
	Financement d'une usine d'égrenage	10 000 000 d'€	T 2006	DI	Cameroun	
	Amélioration de la fertilité des sols et promotion du système sans préparation du sol	8 900 000 €	T 2007-2011	DI	Cameroun	
	ALLEMAGNE	Partenariat pour le projet "Cotton Made in Africa"; culture durable	4 000 000 d'€	T 2010	DI	Pays africains
		Mise en place du site Web UE-Afrique (www.coton-forum.org) en français et en anglais	20 000 €	T 2006	DI	Tous les pays africains
Soutien destiné à assurer le suivi et la coordination du secrétariat du secteur du coton		100 000 €	T 2008	DI	Burkina Faso	
Étude sur la compétitivité et la viabilité écologique de différents systèmes de production de coton		130 000 €	T 2005	DI	Bénin	
Diversification de la production de coton		60 000 €	T 2006	DI	Tchad	
Partenariat public-privé pour l'établissement d'une production de coton biologique certifié		500 000 €	S 2010-2012	50 000 €	Ouganda	
Partenariat public-privé pour la certification du coton biologique		300 000 €	T 2010	250 000 €	Ouganda	
Partenariat public-privé Alafia-coton biologique et équitable dans la réserve de biosphère de la Pendjari		200 000 €	T 2010	180 000 €	Bénin	
Conservation et question des ressources naturelles. Soutien technique et organisationnel en faveur des petits producteurs de coton		12 000 000 d'€	T 2010	8 000 000 d'€	Bénin	
Promotion des chaînes de valeur du coton dans les pays d'Afrique subsaharienne		14 500 000 €	T 2009-2012	DI	Afrique occidentale et orientale	

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
PAYS-BAS	"Cotton Made in Africa"	42 000 €	T 2006	DI	Afrique subsaharienne, Bénin
	Soutien au Ministère de l'industrie et du commerce (MIC)	42 000 €	T 2007	DI	Bénin
	Amélioration de la compétitivité du coton	450 000 €	T 2009	DI	Bénin
	Soutien aux unions de producteurs de coton communaux (UCPC)	37 000 €	T 2005-2006	DI	Bénin
	Lutte antiparasitaire non chimique	500 000 €	T 2007-2010	450 000 €	Bénin
SUÈDE	Initiative pour un meilleur coton	480 000 €	T 2009	DI	Pays d'Afrique de l'Ouest et autres
ALLEMAGNE, DANEMARK, FRANCE, PAYS-BAS, ROYAUME-UNI, SUÈDE	Soutien à l'Initiative sur le coton dans le cadre des négociations menées à l'OMC (mise en œuvre par l'IDEAS)	1 700 000 €	T 2007	DI	C-4
JAPON	Renforcement des capacités des organisations de producteurs de coton (soutien accordé par le biais du Fonds japonais de développement social administré par la Banque mondiale)	1 077 100 \$EU	T 2007	DI	Mali
	Diagnostic et conservation des sols	20 761 \$EU	T 2005	DI	Mali
	Lutte antiparasitaire intégrée contre les ravageurs pour la préservation des végétaux II	20 761 \$EU	T 2005	DI	Sénégal
	Vulgarisation agricole et coopératives d'agriculteurs	664 352 \$EU	T 2005	DI	Malawi
	Lutte antiparasitaire intégrée contre les ravageurs pour la préservation des végétaux II	20 761 \$EU	T 2005	DI	Ouganda
	Diagnostic et conservation des sols	20 761 \$EU	T 2005	DI	Tanzanie
	Diffusion de semences améliorées	4 289 000 \$EU	T 2011	DI	Burkina Faso
SUISSE	Développement des chaînes de valeur pour le coton biologique et équitable en République kirghize, phase II	1 680 000 \$EU	T 2008-2012	DI	République kirghize
	Développement des chaînes de valeur pour le coton biologique et équitable au Burkina Faso, phase II	2 216 000 \$EU	T 2008-2012	DI	Burkina Faso
ÉTATS-UNIS	Renforcement des capacités au niveau ministériel pour la formation en sciences, technologies et biosécurité (spécifiquement demandé par le C-4 durant les négociations sur le coton)	520 000 \$EU	T 2005	DI	Pays africains

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
ÉTATS-UNIS (suite)	Voyage d'étude sur le coton pour les Ministres du C-4	167 000 \$EU	T 2005	DI	C-4
	Programmes de renforcement des capacités en matière de classement du coton, de gestion des sols et d'entomologie	231 000 \$EU	T 2005	DI	C-4 et Sénégal
	Atelier de biotechnologie et de biosécurité	50 000 \$EU	T 2009	DI	C-4 et Sénégal
	Bourse Borlaug (recherche sur la biotechnologie concernant le coton)	30 000 \$EU	T 2012	DI	Burkina Faso
	Bourse Cochran (formation aux méthodes de production et de transformation du coton pour améliorer la productivité)	134 000 €	T 2012	DI	Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Sénégal, Tchad

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
CFC (en partenariat avec le CCIC)	Projet de récépissés d'entrepôts de coton	3 600 000 \$EU	T 2007	DI	Ouganda et Tanzanie
	Contamination du coton (étude)	50 000 \$EU	T 2007	DI	Mali
	Production de coton durable en Afrique de l'Ouest (étude)	75 000 \$EU	T 2006	DI	Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Tchad, Togo
	Commercialisation des essais d'instrument pour le coton (étude)	100 000 \$EU	T 2006	DI	Burkina Faso, Mali, Tanzanie
CFC (cofinancement de l'UE prévu)	Normalisation commerciale des essais d'instrument pour le coton	5 000 000 de \$EU	T 2012	4 700 000 \$EU	Exportateurs de coton, avec le Mali et la Tanzanie comme partenaires africains
FAO	Programme sous-régional de gestion intégrée de la production et des déprédateurs (GIPD) à travers les champs écoles paysans (CEP) - 40 000 producteurs de coton ciblés pour une formation en CEP pendant une campagne entière	2 000 000 de \$EU	T 2010	DI	Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal
	Renforcement des capacités de gestion des coopératives cotonnières en vue de leur participation à des chaînes de valeur (fonds CE AAACP)*	195 000 \$EU	T 2011	DI	Kenya, Zambie
CCIC (en partenariat avec le Fonds commun pour les produits de base et l'USAID)	Ateliers sur l'utilisation des biotechnologies dans le secteur du coton	330 000 \$EU	T 2007	DI	Tous les producteurs africains
ITC	Guide destiné aux exportateurs de coton et sa version en ligne	330 000 \$EU	T 2008	DI	Exportateurs de coton
	Promotion des échanges Sud-Sud de coton africain	250 000 \$EU	T 2007	DI	Exportateurs de coton
	Programme conjoint ITC/Turquie de formation, de renforcement des capacités et de commercialisation du coton	100 000 \$EU	T 2008	DI	Malawi, Mozambique, Ouganda, Tanzanie, Zambie, Fédération africaine du coton et de l'industrie textile (ACTIF) et Association cotonnière africaine (ACA)

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
ITC (suite)	Programme conjoint ITC/Bangladesh de renforcement des capacités et de commercialisation du coton*	90 000 \$EU	T 2009	DI	Malawi, Mozambique, Ouganda, Tanzanie, Zambie et Fédération africaine du coton et de l'industrie textile (ACTIF)
	Programme de formation conjoint ITC/Inde concernant le coton	50 000 \$EU	T 2006	DI	Éthiopie, Malawi, Ouganda, Tanzanie
	Programme de formation conjoint ITC/Chine concernant le coton	50 000 \$EU	T 2006	DI	Bénin, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali
	Suivi du programme de formation conjoint ITC/Chine concernant le coton	50 000 \$EU	T 2007	DI	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Tchad
	Suivi du programme de formation conjoint ITC/Inde concernant le coton	50 000 \$EU	T 2007	DI	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée, Madagascar, Mali, Niger, Sénégal, Tchad, Togo
	Formulation d'une stratégie pour accroître la valeur ajoutée entre le coton et les produits en aval (par exemple les vêtements) pour le Marché commun d'Afrique orientale et australe (COMESA) et la Fédération africaine du coton et de l'industrie textile (ACTIF)*	50 000 \$EU	T 2009	DI	COMESA, Communauté de l'Afrique de l'Ouest (CAE) et Communauté de développement de l'Afrique australe (CDAA)
	Formulation d'une stratégie pour accroître la valeur ajoutée entre le coton et les produits en aval (par exemple les vêtements) pour l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA) et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC)*	200 000 \$EU	T	DI	UEMOA, CEEAC et ACA
	Programme conjoint ITC/Chine sur le renforcement des capacités et la chaîne de valeur du coton à l'intention des pays africains francophones, province de Hebei, 15 juin-5 juillet 2011	200 000 \$EU	T 2011	DI	Pays africains francophones (Afrique centrale, Afrique de l'Est et Afrique de l'Ouest)
	Programme conjoint ITC/Viet Nam de renforcement des capacités de la chaîne de valeur et de commercialisation du coton (août 2011)*	150 000 \$EU	T	DI	Kenya, Malawi, Mozambique, Ouganda, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
ITC (suite)	Cours de gestion sur le négoce et la commercialisation du coton ("École du coton") établi sur la base du Guide destiné aux exportateurs de coton	500 000 \$EU	S		Exportateurs de coton en Afrique
	Module d'apprentissage en ligne pour le Guide destiné aux exportateurs de coton sur la contamination du coton	50 000 \$EU	T	DI	Exportateurs de coton
	Programme conjoint ITC/Thaïlande de renforcement des capacités et de commercialisation du coton en faveur de l'Afrique de l'Ouest	120 000 \$EU	T 2009	DI	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Tchad, Togo
	Programme conjoint ITC/Chine de renforcement des capacités et de commercialisation du coton à l'intention de l'Afrique de l'Est	150 000 \$EU	T 2009	DI	Kenya, Malawi, Mozambique, Ouganda, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
	Programme conjoint ITC/Chine de renforcement des capacités et de recherche sur le coton et de développement des semences, septembre/octobre 2010	200 000 \$EU	T 2010	DI	Tous les pays africains
	Programme conjoint ITC/Thaïlande de renforcement des capacités et de commercialisation du coton à l'intention des pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe*	150 000 \$EU	T 2010	DI	Pays d'Afrique de l'Est et d'Afrique australe
	Programme conjoint ITC/Inde de renforcement des capacités et de commercialisation du coton pour 2010*	150 000 \$EU	T 2010	DI	Éthiopie, Kenya, Malawi, Mozambique, Ouganda, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
	Formation d'égreneurs sur le marché chinois, Qingdao (Chine), du 13 au 18 avril 2010	100 000 \$EU	T 2010	DI	Malawi, Mozambique, Ouganda, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
	Programme conjoint ITC/Indonésie de renforcement des capacités et de commercialisation du coton*	140 000 \$EU	T 2011	DI	Pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale
	Programme conjoint ITC/Bangladesh et Viet Nam de renforcement des capacités et de commercialisation du coton (mai 2010)*	150 000 \$EU	T 2010	DI	Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal, Tchad, Togo
	Formation conjointe ITC/Chine (MOFCOM/Université de Hebei) sur la production et le commerce de coton en Chine*	200 000 \$EU	T	DI	Pays d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale
	Programme conjoint ITC/Chine sur la transparence de la chaîne de valeur et sur la commercialisation du coton africain (octobre 2011)*	150 000 \$EU	T 2011	DI	ACA, Aproca, Bénin, Burkina Faso, CEEAC, Mali, Sénégal, Togo, UEMOA

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
ITC (suite)	Formation conjointe ITC/Turquie sur l'ajout de valeur dans le secteur du coton (octobre 2011)*	80 000 \$EU	T 2011	DI	ACA, Aproca, Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal, Togo, UEMOA
	Séminaire conjoint ITC/Chine sur la transformation et le commerce du coton, octobre 2012	150 000 \$EU	T 2012	DI	Côte d'Ivoire, Éthiopie, Malawi, République centrafricaine, Tanzanie, Zambie, Zimbabwe
CNUCED (en collaboration avec le CFC, le COS COTON, le Secrétariat du Groupe ACP, le programme CAADP)	Réunion panafricaine sur le coton, 27-29 juin 2011, Cotonou (Bénin)*	290 000 \$EU	T 2011	DI	Pays africains producteur de coton
ONUDI	Formation de 40 techniciens au Bénin	120 000 \$EU	T 2005	DI	Pays de l'UEMOA
	Création d'une norme sur le coton pour l'Afrique de l'Ouest et l'Afrique centrale	60 000 \$EU	T 2006	DI	Pays de l'UEMOA
	Établissement de quatre systèmes de classification du coton fondée sur des instruments en Afrique de l'Ouest et formation de techniciens d'entretien en Inde	500 000 \$EU	T 2006	DI	Côte d'Ivoire, Mali, Sénégal et Togo
	Publication d'un manuel en français sur la qualité du coton	150 000 \$EU	T 2007	DI	Pays de l'UEMOA
	Atelier international de formation sur la qualité du coton et les normes y relatives, organisé en 2007 à Bursa et Izmir, en coopération avec le gouvernement de la Turquie, la Banque islamique de développement et le Conseil de recherche scientifique et technologique (TUBITAK)	80 000 \$EU	T 2007	DI	Afrique, Asie et pays de la CEI
	Étude comparative effectuée en Inde, en Turquie et en Égypte afin d'élaborer des stratégies appropriées pour la chaîne de valeur du coton en Afrique	30 000 \$EU	T 2008	DI	Pays producteurs de coton d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale
	Étude de faisabilité effectuée pour l'UEMOA en vue de la création de deux fonds pour le coton et les textiles	60 000 \$EU	T 2008	DI	Pays de l'UEMOA
	Étude comparative de onze pays de l'Afrique subsaharienne comme emplacement possible d'une filature de coton	180 000 \$EU	T 2008	DI	Pays producteurs de coton d'Afrique subsaharienne

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
ONUUDI (suite)	Atelier international de formation sur la production durable de coton, du 11 au 22 novembre 2010, à Bursa (Turquie)	46 000 \$EU	T 2010	DI	Bangladesh, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Kenya, Mozambique, Soudan, Tanzanie, Tunisie, Turquie et Zambie
	Réhabilitation d'un centre de classement du coton	1 300 000 \$EU	T 2009	DI	Côte d'Ivoire
	Étude d'impact de la crise économique et financière mondiale sur les industries manufacturières des pays les moins avancés: le cas du secteur du coton dans trois pays de l'UEMOA	22 000 \$EU	T 2009	DI	Bénin, Burkina Faso et Mali
	Modernisation de 20 entreprises cotonnières dans le cadre du projet de restructuration pour les pays de l'UEMOA	1 050 000 €	T	DI	Pays de l'UEMOA
	Développement d'une coopération Sud-Sud avec l'Inde et la Chine	1 200 000 \$EU	S 2008		Pays producteurs de coton d'Afrique subsaharienne
BANQUE MONDIALE ¹⁴	Aide pour la réforme du secteur du coton	18 000 000 de \$EU	T 2009	DI	Bénin
	Séminaire sur le coton	85 000 \$EU	T 2006	DI	Burkina Faso
	Mise en œuvre de la stratégie relative au coton	195 000 \$EU	T 2006	DI	Tchad
	Projet Services agricoles et organisations de producteurs	3 350 000 \$EU	T 2008	DI	Tchad
	Projet pour la diversification et la compétitivité agricoles	1 000 000 de \$EU	T	DI	Mali
	Projet de soutien aux services agricoles et aux organisations de producteurs (PASAOP)	2 400 000 \$EU	T	DI	Mali
Cadre intégré	Réforme de la politique menée dans le secteur du coton en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale	1 300 000 \$EU	T 2006	DI	Afrique de l'Ouest et Afrique centrale
	Préparation des EDIC, y compris une analyse du secteur du coton	300 000 \$EU	T 2006	DI	Bénin
	Préparation des EDIC, y compris une analyse du secteur du coton	300 000 \$EU	T	DI	Burkina Faso
	Préparation des EDIC, y compris une analyse du secteur du coton	300 000 \$EU	T 2006	DI	Tchad

¹⁴ Les montants exprimés en \$EU sont des conversions de DTS. Les décaissements et les soldes non décaissés sont exprimés en valeur courante et peuvent différer des montants nominaux originaux.

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE I - AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
Cadre intégré (suite)	Préparation des EDIC, y compris une analyse du secteur du coton	300 000 \$EU	T 2006	DI	Mali
JITAP	Stratégie d'exportation pour le secteur du coton	100 000 \$EU	T 2005	DI	Malawi

^a La partie I contient l'aide au développement destinée spécifiquement au secteur du coton.

^b Cinq catégories de mise en œuvre opérationnelle existent: SFP: stade de la formulation du projet; EC: en cours; T: terminé; S: suspendu; I: interrompu.

^c DI: décaissement intégral.

* Les projets marqués d'un astérisque dans la partie I - activités terminées sont ceux auxquels il est fait référence dans la note de bas de page 15 dans le résumé à la page 33.

ANNEXE 1: PARTIE I - RÉSUMÉ DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT SPÉCIFIQUE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES**VALEURS**

Valeur totale ¹⁵ de l'aide au développement spécifique en faveur du secteur du coton (activités terminées) pour 41 pays bénéficiaires africains et d'autres pays ¹⁶ :	340 558 886 \$EU
dont valeur totale de l'aide au développement spécifique en faveur du secteur du coton (activités terminées) principalement destinée aux pays du C-4 ¹⁷ :	27 493 842 \$EU
Valeur de l'aide au développement spécifique en faveur du secteur du coton (activités terminées), par pays ¹⁸ :	
Bénin:	59 104 896 \$EU
Burkina Faso:	62 397 940 \$EU
Tchad:	4 136 374 \$EU
Mali:	30 971 858 \$EU
Valeur totale des montants décaissés:	321 300 146 \$EU

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE

Programmes/Projets/Activités (total): 140

<i>États de la mise en œuvre par catégorie</i>	<i>Nombre par catégorie</i>	<i>Part en pourcentage dans le total des programmes/projets/activités</i>
T (terminé)	136	97%
S (suspendu)	3	2%
I (interrompu)	1	1%

¹⁵ Les activités de la FAO, de l'ITC et de la CNUCED qui figurent dans l'annexe 1 marquées d'un astérisque, financées en partie par la Commission européenne à hauteur de 1 545 000 € au total, sont déjà mentionnées concernant l'AAACP dans la partie I - Aide au développement spécifique en faveur du coton - activités en cours.

¹⁶ Les 41 bénéficiaires africains et autres sont ceux qui sont identifiés à l'annexe 1 de ce tableau.

¹⁷ Cette valeur est la somme des projets spécifiquement conçus pour le C-4 en tant que groupe.

¹⁸ Ces valeurs par pays s'ajoutent à la valeur des projets conçus pour le C-4 ci-dessus.

ANNEXE 4
ACTIVITÉS TERMINÉES - PARTIE II

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE II - AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
AUSTRALIE	Assistance technique en matière de gestion des meilleures pratiques dans les systèmes de production de coton, y compris la production et le stockage de semences	200 000 \$EU	T 2011-2012	DI	C-4 et autres producteurs d'Afrique de l'Ouest et d'Afrique centrale
PAYS-BAS	Alliance stratégique pour le développement agricole en Afrique	16 000 000 d'€	T 2011	DI	Bénin, Burkina Faso, Mali
JAPON	Aide sous forme de don destinée aux agriculteurs défavorisés	1 163 000 \$EU	T 2006	DI	Bénin
	Assistance technique/formation: lutte antiparasitaire intégrée + diagnostic et conservation des sols + gestion des ressources naturelles et production agricole	265 737 \$EU	T 2008	DI	Bénin
	Don hors projet	4 983 000 \$EU	T 2006	DI	Burkina Faso
	Aide sous forme de don destinée aux agriculteurs défavorisés	2 740 000 \$EU	T 2007	DI	Burkina Faso
	Aide sous forme de don destinée à accroître la production de produits alimentaires	2 325 596 \$EU	T 2005	DI	Burkina Faso
	Agriculture et développement rural intégrés, avec la participation des agriculteurs locaux II	20 761 \$EU	T 2005	DI	Burkina Faso
	Aide sous forme de don destinée aux agriculteurs défavorisés	1 245 640 \$EU	T 2008	DI	Burkina Faso
	Conseiller en développement agricole et rural	398 605 \$EU	T 2009	DI	Burkina Faso
	Assistance technique/formation: production agricole + gestion des ressources naturelles + traitement après récolte	303 106 \$EU	T 2008	DI	Burkina Faso
	Développement de la mécanisation pour les petits exploitants agricoles	340 000 \$EU	T 2008	DI	Burkina Faso
	Formation régionale sur l'intégration des femmes dans le développement rural	20 761 \$EU	T 2008	DI	Burkina Faso

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE II - AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
JAPON (suite)	Gestion des ressources naturelles et de la production agricole par le GIS (Système d'information géographique)	20 761 \$EU	T 2005	DI	Burkina Faso
	Séminaire sur le renforcement des capacités pour l'intégration des femmes dans le développement rural	20 761 \$EU	T 2005	DI	Burkina Faso
	Conseiller en développement agricole et rural	332 170 \$EU	T 2007	DI	Burkina Faso
	Assistance technique/formation: diagnostic et conservation des sols	54 808 \$EU	T 2008	DI	Burkina Faso
	Assistance technique/formation: développement de la mécanisation pour les petits exploitants agricoles	141 173 \$EU	T 2009	DI	Burkina Faso
	Expert en développement rural recruté pour une courte période	141 175 \$EU	T 2006	DI	Tchad
	Développement de la technologie d'irrigation à petite échelle	373 698 \$EU	T 2005	DI	Malawi
	Gestion de l'infrastructure d'irrigation		T 2005	DI	Malawi
	Mécanisation du secteur agricole aux fins d'un système d'exploitation durable	25 744 \$EU	T 2005	DI	Malawi
	Reconstruction de ponts entre Balaka et Salima	5 738 340 \$EU	T 2005	DI	Malawi
	Projet de développement des institutions et de mise en valeur des ressources humaines dans le cadre du programme "Un village, un produit"	2 142 867 \$EU	T 2010	DI	Malawi
	Soutien en matière de capacités pour aider les coopératives agricoles à dynamiser l'économie rurale	20 761 \$EU	T 2005	DI	Mali
	Séminaire sur le renforcement des capacités pour l'agriculture et le développement rural	20 761 \$EU	T 2005	DI	Mali
	Planification et gestion de la vulgarisation agricole II	41 522 \$EU	T 2005	DI	Mali
	Exploitation et gestion des systèmes d'irrigation par canaux	20 761 \$EU	T 2005	DI	Mali
	Séminaire sur le renforcement des capacités pour l'intégration des femmes dans le développement rural	20 761 \$EU	T 2005	DI	Mali
	Don hors projet	9 135 000 \$EU	T 2005	DI	Mali
	Aide sous forme de don destinée aux agriculteurs défavorisés	3 405 000 \$EU	T 2005	DI	Mali

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE II - AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
JAPON (suite)	Aide sous forme de don destinée aux agriculteurs défavorisés	3 986 049 \$EU	T 2008	DI	Mali
	Projet de renforcement des capacités de dragage pour le port de Beira	17 987 330 \$EU	T 2005	DI	Mozambique
	Conseiller en développement agricole	199 350 \$EU	T 2005	DI	Mozambique
	Irrigation et drainage à des fins de développement rural	24 913 \$EU	T 2005	DI	Mozambique
	Technologie du GIS pour une gestion durable des ressources naturelles et de l'agriculture	20 761 \$EU	T 2005	DI	Mozambique
	Agriculture et développement rural intégrés, avec la participation des agriculteurs locaux II	20 761 \$EU	T 2005	DI	Mozambique
	Projet de développement agricole intégré en faveur des familles d'agriculteurs du secteur, dans le périmètre d'irrigation de Chokwe	2 854 758 \$EU	T 2010	DI	Mozambique
	Planification et gestion de la vulgarisation agricole II	20 761 \$EU	T 2005	DI	Nigéria
	Don hors projet	8 304 400 \$EU	T 2005	DI	Nigéria
	Eau potable et développement rural	4 567 420 \$EU	T 2006	DI	Sénégal
	Amélioration du réseau routier et transport. Axe routier Bamako Dakar en direction du sud	7 972 100 \$EU	T 2006	DI	Sénégal
	Irrigation et drainage à des fins de développement rural	29 065 \$EU	T 2005	DI	Tanzanie
	Planification et gestion de la vulgarisation agricole II	42 352 \$EU	T 2005	DI	Tanzanie
	Soutien en matière de capacités pour aider les coopératives agricoles à dynamiser l'économie rurale II	20 761 \$EU	T 2005	DI	Tanzanie
	Conseiller agricole en matière de planification du développement	249 132 \$EU	T 2006	DI	Ouganda
	Vulgarisation et formation dans le secteur agricole	55 639 \$EU	T 2005	DI	Ouganda
	Amélioration et entretien des infrastructures de transport, phase III	5 638 688 \$EU	T 2005	DI	Zambie
	Développement agricole	99 653 \$EU	T 2005	DI	Zimbabwe
	Irrigation et drainage à des fins de développement rural	24 913 \$EU	T 2005	DI	Zimbabwe

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE II - AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement DONATEURS BILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
JAPON (suite)	Protection des variétés végétales	20 761 \$EU	T 2005	DI	Zimbabwe
ÉTATS-UNIS	Société du Compte du Millénaire	6 500 000 \$EU	T 2005	DI	Sénégal
	USTDA, travaux sur les agro-industries et l'intégration du rail en Afrique de l'Ouest	952 000 \$EU	T 2005	DI	Afrique de l'Ouest
	Renforcement des capacités SPS pour la santé des animaux, la préservation des végétaux et la sécurité sanitaire des produits alimentaires; ateliers sur l'harmonisation des limites maximales de résidus	83 000 \$EU	T 2009	DI	Bénin, Burkina Faso, Mali, Sénégal
	Programme "nourriture pour le progrès" pour reconstituer les réserves de sécurité alimentaire, encourager le développement du secteur agricole et accorder des bourses Borlaug	6 600 000 \$EU	T 2007-2010	DI	Mali
	Programme "nourriture pour le progrès" pour encourager le développement du secteur agricole et améliorer les capacités commerciales, y compris par le développement du marché et par l'octroi de microcrédits	7 400 000 \$EU	T 2009-2011	DI	Sénégal
	Formation à la statistique agricole aux États-Unis pour six participants	42 000 \$EU	T 2010	DI	Sénégal
	Programme Cochran de production et de certification des semences pour huit participants	80 000 \$EU	T 2011	DI	Sénégal
	Formation sur la biosécurité pour l'Afrique de l'Ouest; atelier organisé pour 90 participants sur le renforcement des capacités dans le domaine de la biotechnologie et de la biosécurité	48 000 \$EU	T 2009	DI	Burkina Faso, Côte d'Ivoire, Ghana, Mali, Nigéria, Sénégal, Togo
	Cours Cochran sur la biosécurité et les biotechnologies pour sept participants	42 000 \$EU	T 2011	DI	Burkina Faso, Mali, Sénégal, Tchad
	Initiative pour la compétitivité de l'Afrique sur le plan mondial	200 000 000 de \$EU	T 2005-2011	DI	Pays africains

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE II - AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle ^b	État des décaissements ^c	Bénéficiaires
FAO (en partenariat avec le CCIC)	Enquête sur la consommation mondiale de fibre d'habillement	50 000 \$EU	T 2007	DI	Tous les pays producteurs de coton
BANQUE MONDIALE	Projet Services agricoles et organisations de producteurs	16 650 000 \$EU	T 2008	DI	Tchad
	Projet de soutien aux services agricoles et aux organisations de producteurs (PASAOP)	41 100 000 \$EU	T 2009	DI	Mali
	Projet de soutien aux services agricoles et aux organisations de producteurs (PASAOP) - Supplément	20 000 000 de \$EU	T 2009	DI	Mali
	Troisième projet sur le développement agricole du Ghana (P122796)	57 000 000 de \$EU	T	DI	Ghana
	Don au titre du Programme de fournitures d'intrants agricoles au Kenya (P116064)	5 000 000 de \$EU	T 2011	4 762 843 \$EU	Kenya
	Projet communautaire de développement des terres rurales (P075247)	37 000 000 de \$EU	T 2011	35 252 494 \$EU	Malawi
	Projet de gestion durable des terres - Fonds pour l'environnement mondial (P108144)	4 800 000 \$EU	T 2012	4 782 900 \$EU	Sénégal
	Fonds d'action sociale de la Tanzanie (TASAF II) (P085786), financement additionnel (P115952) et deuxième financement additionnel (P120881)	218 639 500 \$EU	T 2013	DI	Tanzanie
	Programme de productivité agricole en Afrique de l'Ouest (P094084)	45 451 000 \$EU	T 2013	DI	Ghana, Mali, Sénégal

^a La partie II contient l'aide au développement en faveur du coton fournie dans le cadre plus général de l'aide dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures connexes.

^b Cinq catégories de mise en œuvre opérationnelle existent: SFP: stade de la formulation du projet; EC: en cours; T: terminé; S: suspendu; I: interrompu.

^c DI: décaissement intégral.

ANNEXE 2: PARTIE II - RÉSUMÉ DE L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT DANS LES DOMAINES DE L'AGRICULTURE ET DES INFRASTRUCTURES CONNEXES - ACTIVITÉ TERMINÉES

VALEURS

Valeur totale de l'aide au développement dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures connexes (activités terminées) pour 18 pays bénéficiaires africains et d'autres pays¹⁹: 775 141 736 \$EU

dont valeur totale de l'aide au développement dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures connexes (activités terminées) principalement destinée aux pays du C-4²⁰: 21 227 400 \$EU

Valeur de l'aide au développement dans les domaines de l'agriculture et des infrastructures connexes (activités terminées), par pays²¹:

Bénin:	1 428 737 \$EU
Burkina Faso:	12 947 142 \$EU
Tchad:	16 791 175 \$EU
Mali:	84 350 615 \$EU

Valeur totale des montants décaissés: 773 139 973 \$EU

ÉTAT DE LA MISE EN ŒUVRE

Programmes/Projets/Activités (total): 71

<i>État de la mise en œuvre par catégorie</i>	<i>Nombre par catégorie</i>	<i>Part en pourcentage dans le total des programmes/projets/activités</i>
T (terminé)	71	100%
S (suspendu)	0	
I (interrompu)	0	

¹⁹ Les 18 bénéficiaires africains et autres sont ceux qui sont identifiés à l'annexe 2 de ce tableau.

²⁰ Cette valeur est la somme des projets spécifiquement conçus pour le C-4 en tant que groupe.

²¹ Ces valeurs par pays s'ajoutent à la valeur des projets conçus pour le C-4 ci-dessus.

ANNEXE 3
ACTIVITÉS TERMINÉES - PARTIE III

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE III - RESSOURCES DISPONIBLES POUVANT ÊTRE UTILISÉES POUR L'AIDE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle	Situation Montants disponibles pour le coton	Bénéficiaires
FMI	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM) ²²	54 308 840 \$EU	T 2006		Bénin
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	93 423 240 \$EU	T 2006		Burkina Faso
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	41 387 016 \$EU	T 2009		Burundi
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	85 449 920 \$EU	T 2006		Cambodge
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	260 712 520 \$EU	T 2006		Cameroun
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	6 270 760 \$EU	T 2009		République centrafricaine
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	382 081 443 \$EU	T 2010		Congo, Rép. démocratique.
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	12 166 237 \$EU	T 2010		Congo, République du
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	168 643 240 \$EU	T 2006		Éthiopie
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	14 854 350 \$EU	T 2007		Gambie
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	399 267 760 \$EU	T 2006		Ghana
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	770 015 \$EU	T 2010		Guinée-Bissau
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	206 554 120 \$EU	T 2006		Madagascar
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	57 016 760 \$EU	T 2006		Malawi

²² Les ressources de l'IADM doivent être utilisées pour atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement. Le développement du secteur du coton pourrait faire partie d'une stratégie nationale établie à cet effet, c'est pourquoi l'aide au titre de l'IADM est potentiellement disponible pour le secteur du coton.

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE III - RESSOURCES DISPONIBLES POUVANT ÊTRE UTILISÉES POUR L'AIDE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle	Situation Montants disponibles pour le coton	Bénéficiaires
FMI (suite)	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	112 980 440 \$EU	T 2006		Mali
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	49 494 760 \$EU	T 2006		Mauritanie
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	160 369 040 \$EU	T 2006		Mozambique
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	116 741 440 \$EU	T 2006		Niger
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	79 281 880 \$EU	T 2006		Rwanda
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	2 212 350 \$EU	T 2007		Sao Tomé-et-Principe
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	150 891 320 \$EU	T 2006		Sénégal
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	176 466 120 \$EU	T 2006		Sierra Leone
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	352 029 600 \$EU	T 2006		Tanzanie
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	131 935 880 \$EU	T 2006		Ouganda
	Initiative d'allégement de la dette multilatérale (IADM)	605 671 440 \$EU	T 2006		Zambie
	Facilité élargie de crédit ²³	70 929 474 \$EU	T 2008-2011		Burundi
	Facilité élargie de crédit	107 216 889 \$EU	T 2006-2010		République centrafricaine
	Facilité élargie de crédit	12 988 384 \$EU	T 2008-2011		Congo, République du
	Facilité élargie de crédit	34 329 149 \$EU	T 2008-2012		Djibouti
	Facilité élargie de crédit	594 788 040 \$EU	T 2009-2012		Ghana
	Facilité élargie de crédit	282 466 384 \$EU	T 2006-2009		Haïti
	Facilité élargie de crédit	381 002 468 \$EU	T 2008-2012		Libéria

²³ La facilité élargie de crédit remplace la facilité pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance.

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE III - RESSOURCES DISPONIBLES POUVANT ÊTRE UTILISÉES POUR L'AIDE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle	Situation Montants disponibles pour le coton	Bénéficiaires
FMI (suite)	Facilité élargie de crédit	114 441 370 \$EU	T 2006-2009		Madagascar
	Facilité élargie de crédit	42 972 207 \$EU	T 2008-2011		Mali
	Facilité élargie de crédit	35 357 268 \$EU	T 2008-2011		Niger
	Facilité élargie de crédit	12 557 197 \$EU	T 2006-2009		Rwanda
	Facilité élargie de crédit	80 081 560 \$EU	T 2006-2010		Sierra Leone
	Facilité élargie de crédit	146 464 758 \$EU	T 2008-2011		Togo
	Facilité élargie de crédit	337 759 400 \$EU	T 2008-2011		Zambie
	Facilité élargie de crédit	124 742 430 \$EU	I 2006-2010		Afghanistan, Rép. islamique d'
	Facilité élargie de crédit	74 167 845 \$EU	I 2007-2010		Burkina Faso
	Facilité élargie de crédit	574 190 980 \$EU	I 2009-2011		Côte d'Ivoire
	Facilité élargie de crédit	38 381 750 \$EU	I 2007-2011		Gambie
	Facilité élargie de crédit	107 802 100 \$EU	I 2007-2010		Guinée
	Facilité élargie de crédit	80 193 880 \$EU	I 2010-2012		Malawi
	Facilité élargie de crédit	46 107 600 \$EU	I 2011-2012		Mali
	Facilité élargie de crédit	25 239 809 \$EU	I 2006-2009		Mauritanie
	Facilité élargie de crédit	3 966 171 \$EU	I 2009-2012		Sao Tomé-et-Principe
	Facilité élargie de crédit	959 428 032 \$EU	EC 2012-2015		Bangladesh
	Facilité élargie de crédit	110 940 800 \$EU	EC 2010-2013		Bénin
	Facilité élargie de crédit	123 345 181 \$EU	EC 2010-2013		Burkina Faso

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE III - RESSOURCES DISPONIBLES POUVANT ÊTRE UTILISÉES POUR L'AIDE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle	Situation Montants disponibles pour le coton	Bénéficiaires
FMI (suite)	Facilité élargie de crédit	44 976 000 \$EU	EC 2012-2015		Burundi
	Facilité élargie de crédit	62 629 080 \$EU	EC 2012-2015		République centrafricaine
	Facilité élargie de crédit	20 988 800 \$EU	EC 2009-2013		Comores
	Facilité élargie de crédit	584 688 000 \$EU	EC 2011-2014		Côte d'Ivoire
	Facilité élargie de crédit	27 975 072 \$EU	EC 2012-2015		Gambie
	Facilité élargie de crédit	192 677 184 \$EU	EC 2012-2015		Guinée
	Facilité élargie de crédit	33 529 608 \$EU	EC 2010-2013		Guinée-Bissau
	Facilité élargie de crédit	61 392 240 \$EU	EC 2010-2013		Haïti
	Facilité élargie de crédit	732 389 184 \$EU	EC 2011-2014		Kenya
	Facilité élargie de crédit	75 867 016 \$EU	EC 2010-2013		Lesotho
	Facilité élargie de crédit	77 478 656 \$EU	EC 2012-2015		Liberia
	Facilité élargie de crédit	156 066 720 \$EU	EC 2012-2015		Malawi
	Facilité élargie de crédit	115 858 176 \$EU	EC 2010-2013		Mauritanie
	Facilité élargie de crédit	118 376 832 \$EU	EC 2012-2015		Niger
	Facilité élargie de crédit	3 882 928 \$EU	EC 2012-2015		Sao Tomé-et-Principe
	Facilité élargie de crédit	46 640 112 \$EU	EC 2010-2013		Sierra Leone
	Facilité de crédit de confirmation	223 643 160 \$EU	EC 2012-2014		Tanzanie
	Ligne de précaution et de liquidité	6 172 806 080 \$EU	EC 2012-2014		Maroc
	Aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit	10 474 385 \$EU	T 2006		République centrafricaine

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE III - RESSOURCES DISPONIBLES POUVANT ÊTRE UTILISÉES POUR L'AIDE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle	Situation Montants disponibles pour le coton	Bénéficiaires
FMI (suite)	Aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit	1 713 550 \$EU	T 2008		Comores
	Aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit	64 237 163 \$EU	T 2007		Côte d'Ivoire
	Aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit	62 611 976 \$EU	T 2008		Côte d'Ivoire
	Aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit	5 467 959 \$EU	T 2008		Guinée-Bissau
	Aide d'urgence aux pays sortant d'un conflit	2 782 650 \$EU	T 2009		Guinée-Bissau
	Aide d'urgence à la suite de catastrophes naturelles	205 356 498 \$EU	T 2008		Bangladesh
	Facilité de protection contre les chocs exogènes	145 560 017 \$EU	T 2009		Cameroun
	Facilité de protection contre les chocs exogènes	3 427 101 \$EU	T 2008		Comores
	Facilité de protection contre les chocs exogènes	208 893 125 \$EU	T 2009		Congo, Rép. démocratique du
	Facilité de protection contre les chocs exogènes	52 400 038 \$EU	T 2009		Éthiopie
	Facilité de protection contre les chocs exogènes	212 735 533 \$EU	T 2009		Kenya
	Facilité de protection contre les chocs exogènes	236 795 013 \$EU	T 2009-2010		Éthiopie
	Facilité de protection contre les chocs exogènes	81 519 880 \$EU	T 2008-2009		Malawi
	Facilité de protection contre les chocs exogènes	174 947 408 \$EU	T 2009-2010		Mozambique
	Facilité de protection contre les chocs exogènes	186 882 641 \$EU	T 2008-2010		Sénégal
	Facilité de protection contre les chocs exogènes	335 726 540 \$EU	T 2009-2010		Tanzanie

TABLEAU ÉVOLUTIF DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'AIDE AU DÉVELOPPEMENT EN FAVEUR DU COTON

PARTIE III - RESSOURCES DISPONIBLES POUVANT ÊTRE UTILISÉES POUR L'AIDE EN FAVEUR DU COTON - ACTIVITÉS TERMINÉES^a

Communauté du développement ORGANISMES MULTILATÉRAUX	Programmes/Projets/Activités	Valeur	Situation opérationnelle	Situation Montants disponibles pour le coton	Bénéficiaires
FMI (suite)	Accord de confirmation	1 324 741 210 \$EU	T 2009-2012		Angola
Crédits de soutien de la Banque mondiale ²⁴	Premier crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-1)	45 000 000 de \$EU	T	DI	Mali
	Deuxième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-2)	42 554 495 \$EU	T	DI	Mali
	Troisième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté	65 000 000 de \$EU	T 2009	DI	Mali
	Crédit de stratégie de réduction de la pauvreté IV	70 500 000 \$EU	T 2010	DI	Mali
	Quatrième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-4)	40 000 000 de \$EU	T	DI	Bénin
	Cinquième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-5)	30 000 000 de \$EU	T 2009	DI	Bénin
	Troisième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-3)	30 000 000 de \$EU	T	DI	Bénin
	Neuvième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté	100 000 000 de \$EU	T 2010	DI	Burkina Faso
	Septième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-7)	90 000 000 de \$EU	T 2008	DI	Burkina Faso
	Huitième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté	100 000 000 de \$EU	T 2009	DI	Burkina Faso
	Sixième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-6)	60 000 000 de \$EU	T	DI	Burkina Faso
	Sixième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-6)	110 000 000 de \$EU	T 2010	DI	Mozambique
	Quatrième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-4)	60 000 000 de \$EU	T	DI	Mozambique
	Troisième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-3)	70 000 000 de \$EU	T	DI	Mozambique
Quatrième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-4)	43 000 000 de \$EU	T 2010	DI	Sénégal	
Deuxième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-2)	30 000 000 de \$EU	T	DI	Sénégal	

²⁴ Les PRSC sont des crédits de soutien budgétaire et constituent le principal instrument employé par l'IDA pour aider les pays à faible revenu à mettre en œuvre leurs DSPR.

Crédits de soutien de la Banque mondiale (suite)	Septième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-7)	190 000 000 de \$EU	T 2010	DI	Tanzanie
	Septième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté - Financement supplémentaire	170 000 000 de \$EU	T 2010	DI	Tanzanie
	Sixième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-6)	160 000 000 de \$EU	T	DI	Tanzanie
	Cinquième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-5)	190 000 000 de \$EU	T	DI	Tanzanie
	Quatrième crédit à l'appui de la réduction de la pauvreté (PRSC-4)	200 000 000 de \$EU	T	DI	Tanzanie
	Troisième don pour la relance économique et la gouvernance	20 600 000 \$EU	T 2010	DI	Togo

^a Dans la partie III figurent les montants disponibles pour des dépenses publiques futures avec des possibilités de financement pour le secteur du coton selon ce que le gouvernement jugera approprié (sous réserve des objectifs globalement convenus du Millénaire pour le développement

Source :

[https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=@Symbol=%20\(wt/cfmc/6%20or%20wt/cfmc/6/*\)&Language=FRENCH&Context=FomerScriptedSearch&languageUIChanged=true#](https://docs.wto.org/dol2fe/Pages/FE_Search/FE_S_S006.aspx?Query=@Symbol=%20(wt/cfmc/6%20or%20wt/cfmc/6/*)&Language=FRENCH&Context=FomerScriptedSearch&languageUIChanged=true#)

Résumé

Cette thèse vise à démontrer l'intérêt du coton dans l'économie africaine particulièrement malienne basée à 70% sur le secteur primaire dans lequel la part de l'agriculture est estimée à environ 60 à 70% avec un taux d'employabilité dépassant plus de 60% de la population active. Aussi, elle soulève des interrogations quant au devenir de cette culture au regard des perturbations que connaît depuis plus d'une décennie le marché mondial du coton.

Ce faisant, dans un premier temps, et sur plusieurs périodes, l'analyse des données statistiques à travers les tableaux, les graphiques, les figures et mêmes des cartes a permis de mettre en évidence l'importance pluridimensionnelle (économique, socioculturelle et environnementale, etc.) de cette culture au triple plan mondial, africain et notamment malien. Face, au grand intérêt suscité par la production du coton, des divergences vont naître à plusieurs niveaux conduisant à qu'on a appelé la guerre du coton. Ensuite, si d'une part les raisons historiques et géopolitiques ont été avancées pour justifier cette guerre autour du coton, d'autre part, il a été rappelé que celle-ci se manifeste à travers les nombreuses négociations et discussions qui s'enlisent sur le dossier coton notamment au niveau de l'Organisation Mondiale du Commerce qui peine à faire respecter ses propres règles de base (visant la suppression des barrières tarifaires et non tarifaires) par certains pays appelés «Price makers». Autre manifestation de la guerre du coton a été expliquée par le volume important des subventions américaines, européennes et chinoises versées sous toutes les formes par les pays développés à leurs producteurs au détriment de ceux des pays pauvres singulièrement africains. Plusieurs études à l'appui des modèles et outils d'analyse d'impacts ont confirmé la corrélation négative entre les subventions et le cours mondial du coton exprimé par l'indice Cotlook A. A cet effet, il s'avère que les subventions versées par les pays développés se traduisent par une baisse du cours mondial du coton en moyenne de 15% (entre 3 à 28% selon les cas). Pour arrêter cette pratique des subventions, plusieurs ententes se sont constituées au premier chef, l'Initiative Sectorielle Africaine constituée des pays du C4 depuis la conférence ministérielle de Cancun en septembre 2003 et au second, viennent les initiatives au sein de l'UEMOA et du partenariat UE-Afrique autour du dossier coton.

Enfin, dans la dernière partie de ce travail, le problème du coton va au-delà des questions de subventions et de prix qui semblent conjoncturelles. Ainsi, certains chercheurs proposent, outre l'abandon des subventions, une réforme structurelle des filières cotonnières en passant par la libéralisation du secteur et la valorisation (transformation) du coton et de ses sous produits, l'opportunité de cultures alternatives au coton conventionnel, sans oublier la formalisation des aides bilatérales et multilatérales afin de soutenir en perspective les actions envisagées.

Mots-clés : coton, Mali, subventions, initiative sectorielle africaine, réforme.

Abstract

This thesis shows the interest of cotton in African economy particularly in Malian one founded about 70% on primary sector in that agricultural part is estimated between 60 and 70%. This last also employees 70% of working population.

Following many perturbations ten years ago, on cotton world market, several questions appear concerning the future of this product.

Therefore, in the first time, the historic analysis of statistic data with tables, graphics, pictures prove the cotton importance in Mali, Africa and the world in multiple dimensions (economic, social , cultural and in environment).

In this situation, appear many conflicts which conduct to a called phenomenon “cotton war “.

Many historic and geopolitics reasons, explain this cotton world war which main characteristics are no limit discussions and negotiations at the World Trade Organization which is unable to oblige members to respect its main rules that are to forbid tariffs and trade barriers and others specially by “price makers “ countries. Another characteristic of cotton war is the question of important American, European and Chinese subsidies paid by developed countries in favor of its producers in an error to disadvantage of poor countries producers singularly Africans.

Several studies based on models and corporate assets certificate negative impacts between subsidies amount and world cotton price estimated by index A “cotlook”. This direct politics effect bears the world market of cotton about an average rate of 15% (between 3 to 28% by cases).

In order to stop these subventions distortions, many agreements are founded about the cotton question, in first African Sector Initiative, a group of four cotton producer countries, since Cancun Ministry Conference in 2003, September, in the second position are UEMOA actions in favor it’s cotton areas and the partnership European Union (EU)-Africa on cotton.

Finally, in the third and last party of this thesis, cotton problem is highest more price and aids simple questions which are issue as temporary. Thereby, many scientists suggest, after giving up subsidies, structural reforms of African cotton sectors by liberalizing it, creating transformation cotton factories, opportunity to farm others products without conventional cotton and without forgetting formal bilateral and multilateral aids in order to help strongly in the future actions undertaken in favor of cotton.

Keywords: cotton, Mali, subsidies, African sector initiative, reforms

TABLE DES MATIERES

REMERCIEMENTS	2
SOMMAIRE	4
INTRODUCTION GENERALE.....	12
PREMIERE PARTIE-IMPORTANCE DU COTON AU MALI	39
CHAPITRE I : HISTOIRE ET GEOGRAPHIE DU COTON AU MALI.....	40
SECTION I : HISTOIRE DU COTON.....	40
I) Pourquoi et comment la culture du coton a-t-elle été introduite en Afrique et au Mali	40
I.1) Les Raisons climatiques.....	41
I.2) Raisons géopolitiques.....	46
I.3) Raisons économiques	56
II) Les grandes dates liées au coton.	61
II.1) Au plan mondial	61
II.2. La production de coton en Afrique de l’Ouest.....	62
II.3. La production nationale du Mali.....	65
SECTION II : LA GEOGRAPHIE DU COTON DANS LE MONDE...	69
I) Les Conditions d’Organisations et modes de production du coton...	70
I.1 L’organisation de la production de coton.....	70
I.2 Les différents processus dans la culture du coton.....	74
II) La Cartographie du coton dans le monde en Afrique et au Mali.....	80
II.1 La production et exportation de coton	80
II.2 La consommation mondiale de coton	85
II.3 L’évolution du commerce et du prix mondial du coton	87
CHAPITRE II : L’INTERET ECONMIQUE DE LA PRODUCTION DU COTON AU MALI EN LIEN AVEC LA CONCURRENCE MONDIALE	90
SECTION I : IMPORTANCE DU COTON DANS LE MONDE ET EN AFRIQUE	90

D)La Production mondiale de coton.....	90
I.1) Filière chinoise	91
I.2) Filière américaine.....	93
I.3) Les filières d'Europe Centrale et en particulier ouzbek.....	96
II)La Consommation mondiale de coton.....	97
III)Les Echanges internationaux.....	97

SECTION II : IMPORTANCE DE LA PRODUCTION DE COTON EN AFRIQUE... 99

I) La zone de l'UEMOA.....	100
II) Le coton et l'économie des pays africains	102

SECTION III : IMPORTANCE ET INTERET DU COTON AU MALI..... 108

I) L'importance économique de la consommation et de l'exportation du coton.....	109
II) Les avantages du coton dans l'industrie textile et commerces Régionaux.....	122
II.1) L'industrie du coton et produits dérivés	123
II.2) Les commerces régionaux du coton	131
II.3) Les avantages liés à la culture du coton sur un quadruple plan socio-économique, environnemental et culturel.....	132

SECTION IV: LES INCONVENIENTS LIES A LA CULTURE DU COTON..... 146

I) La dépendance des producteurs de coton vis-à-vis du marché et des acheteurs.....	146
II) La faiblesse de la valeur ajoutée issue de la production de coton.....	146
III) La faiblesse et la chute du cours du coton.....	.147
IV) La faible organisation des pays producteurs africains de coton.....	148
V) L'accroissement de l'utilisation de produits chimiques	148

DEUXIEME PARTIE : LA GUERRE DU COTON.....	155
CHAPITRE III:LES RAISONS JUSTIFIANT LA GUERRE DU COTON.....	155
SECTION I: LES RAISONS HISTORIQUES.....	155
I) Le rôle incontournable de l'Etat dans l'introduction de la culture du coton.....	156
II) La fin des accords multifibres.....	159
II.1) La mise en place des accords multifibres.....	159
II.2) Les conséquences de la fin des accords multifibres.....	160
SECTION II : LES RAISONS GEOPOLITIQUES.....	171
I) Un cours mondial du coton très instable souffrant de la dépréciation du dollar	171
II) Des distorsions du marché international particulièrement préjudiciables aux filières cotonnières des pays en développement.....	172
II.1) Les subventions accordées aux producteurs de coton.....	172
II.2) Le non respect des mécanismes et des règles du marché.....	175
III) Une OMC qui a du mal à faire respecter les règles d'une concurrence loyale entre pays producteurs de coton	175
CHAPITRE IV : LES DISCUSSIONS.....	176
SECTION I: LES NEGOCIATIONS ET DECISIONS DE L'OMC.....	177
I) La Plainte du Brésil contre les Etats-Unis..	177
I.1) Les fondements de la plainte	175
I.2) Les subventions mises en cause.....	178
I.3) Le succès de la plainte brésilienne	181
II) L'Initiative sectorielle africaine et les négociations à la conférence de Cancun	182
II.1) L'initiative sectorielle africaine	182
II.2) Les négociations à la conférence de Cancun.....	186
SECTION II : LES ETUDES ET POINTS DE VUE DES ECONOMISTES ET DES CHERCHEURS.....	188

SECTION III : LES POSITIONS DES ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS SOUS REGIONALES, PROFESSIONNELLES, NON GOUVERNEMENTALES EN FAVEUR DU COTON	189
I) Le CIRAD	192
I.1) Les Objectifs du CIRAD.....	192
I.2) La professionnalisation des agriculteurs.....	192
I.3) La durabilité de la production et la protection de l'environnement	193
I.4) L'amélioration de la qualité de la fibre	194
II) L'APROCA.....	195
III) LA FONDATION MAX HAVELAAR	197

CHAPITRE V : LES SUBVENTIONS 201

SECTION I : LES NOMBREUSES POLITIQUES DE SUBVENTIONS EN FAVEUR DU COTON..... 201

I) Les mesures américaines de soutien au coton	202
I.1) FSRI Act.....	202
I.2) La loi « Food conservation and energy Act ».....	204
II) Les Mesures européennes de soutien au coton	206
II.1) Le régime d'aide à la production avant 2005/2006. .	206
II.2) Le régime réformé de 2003.....	207
II.3) La révision de 2008.....	208
III) Les mesures de soutien en faveur du coton en Chine.....	211

SECTION II : LES IMPACTS DES SUBVENTIONS SUR L'ECONOMIE DES PAYS PAUVRES PRODUCTEURS DE COTON NOTAMMENT LE MALI..... 213

I) Les effets des subventions sur les recettes d'exportation dans le secteur du coton.....	214
II) Les effets des subventions sur la production cotonnières et les surfaces Emblavées.....	216
III) Les effets des subventions américaines et européennes sur la CMDT.....	216
IV) Les effets des subventions / PIB et l'économie en général.....	217
Les effets des subventions sur les revenus des producteurs.....	218

TROISIEME PARTIE : L'AVENIR DU COTON AU MALI :	221
CHAPITRE VI : LA REPONSE A LA QUESTION DES SUBVENTIONS.....	222
SECTION I : LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS ET LEURS IMPACTS.....	222
I) Les différentes propositions allant dans le sens d'une suppression des subventions en faveur du coton:.....	...
2222	
I.1) Les décisions concernant le dossier coton: De Doha en 2001 à Hong Kong en 2005 en passant par Cancun en 2003.....	223
I.2) Après Hong Kong en 2005 jusqu'à Genève en 2011, le dossier coton à l'OMC à l'arrêt.....	224
I.3) La prochaine Farm Bill	225
I.4) La réforme 2013 de la PAC de l'UE:.....	226
II) Les impacts de la suppression totale ou partielle des subventions au coton.....	227
II.1) Les modèles et outils d'analyse utilisés dans l'évaluation des impacts des subventions.....	227
II.2) Que pourraient être les impacts proprement dits liés à une suppression des subventions au coton	244
SECTION II : LES LIMITES DE LA SUPPRESSION DES SUBVENTIONS.....	254
I) Le jeu des « boîtes ».....	254
II) Effets pervers liés à la réduction des subventions.....	256
II.1) L'absence de gestion de Offre.....	256
II.2) La libéralisation à outrance du commerce mondial.....	256
II.3) La question des écarts de productivité entre producteurs.....	256
CHAPITRE VII : LES ENTENTES AFRICAINES.....	255
SECTION I : L'INITIATIVE SECTORIELLE AFRICAINE.....	255
SECTION II: LES ACTIONS DE L'UEMOA S'INSCRIVANT EN FAVEUR DE LA FILIERE COTONNIERE AFRICAINE	259
I) La mise en place du cadre de concertation de la filière coton.....	260

II) les négociations internationales sur le coton notamment dans le cadre de l'OMC au nom du C4.....	260
III) La promotion des industries régionales de transformation.....	260
IV) L'harmonisation du marché des intrants.....	260
V) La coordination de la recherche	260
VI) La mise en place d'une classification régionale sur les qualités des produits.....	261
VII) La mise en place d'un fonds d'assurance pour la gestion des risques liés aux prix.....	261
VIII) La proposition de calendrier de mise en place d'actions prioritaires	262

SECTION III : LA POSITION DES PAYS ACP VIS-A-VIS DU DOSSIER COTON...268

CHAPITRE VIII : LES REFORMES DES FILIERES COTONNIERES EN AFRIQUE ET LEURS IMPACTS..... 271

SECTION I: QUELS SONT LES FACTEURS NECESSITANT LES REFORMES COTONNIERES ?..... 273

I) L'instabilité et les tendances baissières du cours mondial du coton	274
I.1) Les subventions accordées aux producteurs de coton dans plusieurs pays développés.....	274
I.2) Les fluctuations des taux de change	276
I.3) La concurrence des fibres synthétiques.....	277
I.4) Le ralentissement de l'activité économique.....	278
II) La recherche ou le manque de compétitivité de l'industrie textile....	279
II.1) La mauvaise organisation circuit d'exploitation du coton récolté	279
II.2) La faible valorisation (transformation) en produits finis du coton produit.....	281
II.3) La timidité de l'intégration économique sous régionale de la filière cotonnière	282

SECTION II : LES REFORMES MISES EN ŒUVRE.... 286

I) La situation d'avant réforme : les monopoles publics.....	286
II) L'ère des réformes et de la libéralisation	288
II.1) L'organisation de la filière au Burkina Faso.. ..	289
II.2) La division du secteur en zones cotonnières en cote d'ivoire	290
II.3) Les étapes de la réforme au Benin.....	290
II.4) La filialisation de la CMDT au Mali.....	291

SECTION III: LES IMPACTS DES REFORMES DES FILIERES COTONNIERES	294
III) Les avantages liés aux réformes des filières cotonnières:.....	294
I.1) Facilités d'accès aux crédits intrants.....	295
I.2) Fertilité des sols et protection de l'environnement.....	295
I.3) Le renforcement du pouvoir des producteurs	296
I.4) L'encadrement et le contrôle de qualité	298
IV) Les inconvénients de la production	298
II.1) les écarts de compétitivité liés aux coûts d'approche.....	299
II.2) les méfaits de l'utilisation des produits chimiques.....	300
II.3) les conflits d'intérêts.....	300
II.4) l'insuffisance des ressources allouées à la recherche par l'Etat..	301
II.5) le désengagement de l'Etat dans la construction et l'entretien des infrastructures	301
CHAPITRE IX : OPPORTUNITE DE LA CULTURE DU COTON.....	302
SECTION I : L'opportunité de la culture du coton par rapport à d'autres variétés de coton.....	303
II) Les variétés alternatives de coton (non conventionnelles).....	304
I.1) Le Coton OGM.....	304
I.2) Le Coton issu du commerce équitable	313
I.3) Le coton biologique.....	315
I.4) Le coton bio équitable.....	316
SECTION II : L'intérêt de la production de coton et les impacts des cultures alternatives au coton conventionnel.....	318
II) Les avantages liés aux autres variétés de coton	318
I.1) Les avantages liés à la culture du coton OGM.....	319
I.2) Les avantages liés à la culture du coton biologique et bio-équitable. ...	321
II) Les inconvénients liés à la culture d'autres variétés.....	321
II.1) impacts négatifs sur l'environnement.....	321
II.2) Baisse de la productivité.....	322
II.3) Absence de trace d'ADN.....	322
II.4) Baisse des rendements.....	323
II.5) Bénéficiaires limitées	323
II.6) Difficultés liées à la culture du coton biologique	323

II.7) Coûts liés à la culture du coton biologique.....	323
CHAPITRE X : L' AIDE INTRENATIONALE	324
SECTION I : LES AIDES BILATERALES	324
I) L 'AFD :.....	326
II)HELVETAS	327
SECTION II : LES AIDES MULTILATERALES	327
I)La coopération Bretagne –UEMOA	328
II)Le Partenariat UE-Afrique.....	328
III)Appui à la filière au sein de l'UEMOA	329
IV)Les aides recensées et coordonnées par l'OMC dans le cadre des appuis en faveur de l'agriculture particulièrement sur dossier coton.....	330
CONCLUSION GENERALE.....	332
REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	335
BIBLIOGRAPHIE ELECTRONIQUE.....	342
ABREVIATIONS, ACRONYMES ET SIGLES.....	343
LISTE DES CARTES.....	347
LISTE DES FIGURES.....	347
LISTE DES GRAPHIQUES.....	348
LISTE DES IMAGES.....	348
LISTE DES TABLEAUX	348
ANNEXES.....	352
RESUME.....	410
TABLE DES MATIERES	412

